



HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

DIOCÈSE DE SÉEZ

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

ET DU TERRITOIRE

qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

Par l'Abbé L. HOMMEY

SECRÉTAIRE ADJOINT

de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*

TOME PREMIER



ALENÇON

E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe

5, PLACE D'ARMES, 5

—

1898



A SA GRANDEUR

Monseigneur Claude BARDEL

Évêque de Séez

Monseigneur,

Voici un livre dont la matière a été butinée avec patience pendant près de quinze ans, et qui depuis deux ou trois ans déjà, dormait dans sa case, désirant voir le jour, mais non sans redouter un peu son apparition à la lumière. Il ne fallait rien moins que les encouragements de Votre Grandeur pour le décider à se mettre en évidence.

Mais l'avénement d'un prélat jeune, entreprenant, ami des sciences et des études, a encouragé l'auteur ; et j'ai cru, Monseigneur, pouvoir soumettre à votre jugement bienveillant et paternel cette histoire de vos soixante-dix-neuf prédécesseurs, dont deux ont déjà porté le nom de Claude, que l'avénement de Votre Grandeur a ramené une troisième fois sur le Siège de saint Latuin, après un intervalle de près de trois siècles.

Puisse ce travail être agréable à Votre Grandeur, et en même temps utile à nos chers compatriotes, qui semblent vraiment n'avoir plus l'estime qu'ils devraient avoir pour leur patrie si belle, si calme, et autrefois classée parmi les plus religieuses de France. C'est dans cette intention de faire revivre dans leur cœur la religion et le patriotisme de leurs ancêtres que j'ose solliciter, Monseigneur, et pour l'ouvrage et pour l'auteur, votre haute approbation et votre bénédiction paternelle.

Alençon, le 24 Février 1899.

En la fête de l'Apôtre saint Matthias.

L'abbé L. HOMMEY

APPROBATION

Je suis heureux de bénir l'Œuvre de patience, entreprise et menée à bonne fin, par M. l'Abbé Hommey.

Puisse la lecture de ces pages, en rappelant les saintes gloires de notre chère Normandie, rendre à nos Diocésains, les fortes et généreuses croyances de leurs ancêtres.

Séez, le 26 Février 1899.

† CLAUDE, Évêque de Séez

PRÉFACE

Il y a déjà un quart de siècle environ, l'un des prêtres les plus distingués du diocèse de Séez, M. l'abbé Hippolyte Rault, alors supérieur du Grand-Séminaire, mort en 1879, et dont notre modeste Eglise ressent encore la perte, disait, en parlant de l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui : « Maintenant, nous avons assez de travaux particuliers qui nous éclairent sur chaque localité, sur chaque institution religieuse et civile de notre pays ; il serait temps que quelqu'un se chargeât de réunir en un seul faisceau ces documents si précieux et en fit une histoire complète de notre diocèse et de notre département. »

Ces paroles d'un homme qui avait toujours été pour nous un supérieur chéri et vénéré, répondaient parfaitement à un secret désir que nous avions nourri depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'affection que tout bon Normand doit à son beau pays ; et le nombre des documents que nous avions entre les mains nous inspira un certain espoir d'être quelque jour l'homme qu'appelait de ses désirs M. l'abbé Rault.

Cependant une double réflexion refroidit un peu en nous le zèle du premier instant. D'abord, un tel travail était-il bien à notre portée ? en second lieu, l'ouvrage lui-même était-il exécutable ?

Le territoire occupé par le diocèse de Séez n'a jamais composé un tout homogène au point de vue politique. Dès le principe, ce diocèse était formé de différentes enclaves qui appartinrent à divers petits princes souverains, jusqu'à leur réunion absolue et totale à la couronne de France ; en second lieu, la délimitation décrétée en 1791, par la Constitution civile du clergé, et con-

firmée par le Concordat de 1801, l'a rendu bien différent de ce qu'il était autrefois. Au nord, il dut céder à celui de Bayeux trois doyennés : ceux de Falaise, d'Aubigny et de Saint-Pierre-sur-Dives ; mais, en compensation, il s'enrichit de tous les autres côtés. Il prit à Bayeux des portions considérables des cantons de Tinchebray, de Flers et d'Athis ; il absorba près du tiers de l'ancien diocèse de Lisieux, qui s'étendait jusqu'à Marmouillé, à deux lieues seulement de la ville épiscopale de Séez ; Evreux lui céda Laigle, et le territoire environnant ; Chartres, dut lui abandonner Rémalard et une partie de Longny ; Le Mans lui laissa à l'est Le Theil et quelques autres enclaves ; et à l'ouest tout le Passais normand, y compris Domfront, sa capitale. Ce mouvement rendit le diocèse de Séez beaucoup plus considérable qu'il ne l'était auparavant. Comment fallait-il considérer ces fragments de territoire et classer les événements divers qui avaient eu pour théâtre les enclaves si compliquées dont nous venons de parler ?

Sur ce point, toutefois, notre parti fut pris assez facilement. Il nous parut que nous devions choisir pour limites du territoire dont nous avions le dessein de nous occuper, celles du département de l'Orne, qui se confondent aujourd'hui, avec celles du diocèse de Séez ; mais sans négliger pourtant les trois doyennés distraits de l'ancien diocèse, et réunis aujourd'hui pour l'ecclésiastique, au diocèse de Bayeux et, pour le civil, au département du Calvados. Nous devions avoir ainsi l'histoire la plus complète qu'il soit possible de faire du pays dont Séez était la capitale ecclésiastique ; Alençon le chef-lieu civil. En outre, il nous parut difficile, il est vrai, mais non pas impossible, de relier d'une manière assez intéressante les événements arrivés dans les diverses parties de ce territoire jadis si morcelé.

Quant à la question de notre faiblesse, toute réelle qu'elle fût, comme nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre parfaite, ni de dire le dernier mot d'une histoire aussi complexe, il nous suffira d'avoir fait une somme, qui ne peut manquer d'être intéressante par les faits eux-mêmes, et d'avoir frayé la voie à ceux qui entreprendront plus tard de faire mieux. Nous serons heureux si nous atteignons ce but peu ambitieux, croyons-nous, mais utile et raisonnable, et nous croirons rendre un véritable service à notre cher diocèse, en faisant connaître à ceux qui

habitent le pacifique et gracieux pays qu'il occupe, ce qu'il a été, et comment il est devenu ce que nous le voyons aujourd'hui.

Ces histoires locales des diocèses et des départements ne présentent forcément il est vrai qu'un intérêt assez restreint, et n'offrent qu'un médiocre attrait à ceux qui ne connaissent pas les lieux dont elles traitent ; mais elles peuvent cependant être fort utiles à la science historique, en présentant aux yeux de leurs lecteurs le récit d'une foule d'évènements particuliers dont la nomenclature serait insupportable dans une histoire plus générale. Il serait à souhaiter que chaque diocèse, que chaque département, que chaque province eût ainsi son histoire ; et que chaque localité eût ses souvenirs écrits, et fournît ses matériaux à l'histoire de son église et de son gouvernement civil. Ces œuvres de détail, qui répugnaient au génie de nos aïeux, à cause du travail minutieux qu'elles exigent, sont maintenant au contraire complètement à l'ordre du jour. L'augmentation énorme du nombre des hommes lettrés, une sorte de somnolence d'esprit produite par l'habitude du bien-être, ont reporté comme fatalement les hommes d'étude vers ces travaux de détail, qui exigent du soin et de l'activité, mais un travail d'intelligence très ordinaire, et souvent plus intéressant que pénible. Nous ne croyons pas, à la vérité, que la littérature ait gagné beaucoup à ce changement de goût ; mais, en revanche, les recherches minutieuses que l'on fait tous les jours et de tous côtés, contribuent énormément à rétablir l'exactitude de l'histoire, traitée, il faut le dire avec un peu trop de désinvolture par nos prédécesseurs, qui étaient beaucoup plus écrivains et philosophes que fouilleurs d'archives et de bibliothèques. Les historiens en sont arrivés au point d'être obligés de fournir les documents authentiques eux-mêmes ; et personne n'ose plus hasarder une affirmation sans qu'elle soit dûment appuyée sur des monuments contemporains. Il y aurait d'ailleurs un certain danger à le faire ; les monuments primitifs étant aujourd'hui tellement connus, tellement étudiés, que, si l'on se permettait une affirmation hasardée, l'erreur serait immédiatement constatée par un grand nombre de lecteurs, et quelquefois démentie par la production d'un document irréfutable.

Est-ce à dire cependant qu'il faut se rendre toutes les fois qu'on vous présente une pièce authentique qui choque les idées

admises et émises par les historiens sérieux ? Nous ne le croyons pas. Sans doute, il y a de ces documents, qui, longtemps cachés, apparaissent tout-à-coup à la lumière et vous font voir la vérité claire comme le jour ; mais tous ceux qu'on découvre n'ont pas cette valeur, et il ne faut pas croire que tout soit exact dans les vieux parchemins que l'on fouille, avec beaucoup de raison pourtant, si soigneusement partout où on les trouve : j'ai inscrit moi-même, de ma propre main, une Messe de fondation, comme acquittée plusieurs fois par an, bien que l'usage fût périmé depuis plus de vingt années ; mais on voulait qu'elle restât inscrite sur le catalogue. Qu'on se figure un chercheur armé dans un siècle, d'une pareille pièce pour réfuter les assertions d'un historien sérieux ! Il nous semble qu'une série d'hommes consciencieux, bien qu'en histoire ils se copient souvent trop l'un l'autre, peut résister avec quelque avantage à certains documents, même authentiques. Résister à ceux qui sont clairs et significatifs est entêtement ; résister à certains autres, en s'appuyant sur les historiens, est quelquefois prudence et sagesse. Il faut, sur ce point s'en remettre à la conscience et à la sagacité de l'historien : lui tracer des règles est une chose impossible. Il est d'ailleurs des erreurs légères, de dates par exemple, ou autres semblables, qui ne nuisent à peu près en rien à l'intégrité de l'histoire : on en trouve même dans les temps les plus rapprochés de nous : il faut de temps en temps compulser les sources elles-mêmes pour savoir si tel ou tel fait s'est passé le 8 ou le 10 Mai, à telle heure ou à telle autre. Nous ne nous sommes pas cru obligé d'entreprendre un long travail pour éviter de telles erreurs.

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui ne peuvent souffrir aucune induction en histoire. Il nous semble que lorsque les documents font défaut, on peut, sans trop excéder son droit d'historien, se permettre de tirer des conclusions historiques sur deux événements qui se sont suivis, et dont l'un paraît avoir logiquement été la cause de l'autre ; mais il nous paraît absolument nécessaire de n'attacher à ces inductions qu'une importance secondaire, de ne les pas donner comme un *criterium* de certitude absolue, puisqu'en effet, elles ne sont que l'expression d'un doute plus ou moins motivé, et enfin, de les sacrifier sans hésitation et sans regret quand elles se trouvent contredites par

quelque monument positif qui vienne d'une source authentique.

En vertu de ce principe, nous nous sommes fait une loi dans tout le cours de cette histoire, de ne donner pour certain que ce qui est bien appuyé sur des documents contemporains de l'événement ; et comme seulement probable ce qui n'est que le résultat d'une induction, d'un raisonnement logique ou d'un document de seconde main. Loin de craindre qu'on signale les erreurs que nous pourrons avoir commises, nous saurons gré à ceux qui pourront les découvrir, de nous les faire connaître ou de les rectifier de toute autre manière qu'ils jugeront à propos de le faire dans l'intérêt de la vérité. La vérité, l'exactitude, sont avant tout ce que doit se proposer un historien ; et il nous paraît impossible, surtout dans une matière aussi compliquée que l'est celle que nous traitons, aussi chargée de dates, de noms, de faits secondaires, de petits détails nécessaires pour éclairer le récit, de posséder si bien l'ensemble qu'il ne puisse échapper un certain nombre d'erreurs.

Nous avions déjà pour modèles deux histoires de diocèses composées en différents temps. En première ligne, nous placerons l'Histoire du diocèse du Mans, composée par le savant, sage et consciencieux dom Paul Piolin, ancien prieur de l'abbaye de Solesmes, mort depuis quelques années seulement. Mais ce digne religieux avait l'avantage d'avoir à traiter d'un territoire qui a eu constamment, au moins depuis le Moyen-Age, une existence politique parfaitement déterminée : c'était le comté du Maine, qui même paraît avoir été, dès le temps de la conquête de Clovis, gouverné par des souverains indépendants. Cette situation politique facilitait la tâche de dom Piolin qui pouvait grouper les événements autour de l'histoire du Mans, capitale ecclésiastique et en même temps civile de tout le pays.

En second lieu, la *Société de l'Histoire de Normandie*, dont le siège est à Rouen, a mis au jour, il y a une douzaine d'années, un ouvrage qui ressemble beaucoup plus au nôtre que celui de dom Piolin, sous le rapport de la matière à traiter : c'est l'Histoire du diocèse de Coutances, composée par Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, mort en 1709 avant d'avoir terminé complètement son œuvre. Cet historien avait à travailler, comme nous, sur un territoire qui avait toujours fait partie de la Normandie au point

de vue civil, sans avoir jamais eu par lui-même d'existence politique. Le diocèse de Coutances, il est vrai, n'a pas changé, comme le nôtre trois ou quatre fois de limites pendant son existence. Il est resté toujours ce qu'il était dans le principe, et à la Révolution, il a simplement englobé son voisin, l'ancien diocèse d'Avranches. Ensuite, René Toustain de Billy n'avait, comme nous, à enregistrer que des événements, souvent intéressants, il est vrai, mais toujours secondaires, et d'un intérêt purement local. Il s'en est tiré en historien consciencieux et en écrivain de valeur. On peut constater, dans tout le cours de son ouvrage, qu'il n'a eu qu'une préoccupation principale et presque unique, celle de rattacher l'histoire de son diocèse, dans toute la mesure du possible, à l'histoire générale de l'Eglise et à l'histoire civile de la Normandie; et il est certain qu'il a réussi dans l'exécution de son projet. Aujourd'hui plus que jamais, on sent partout le besoin de se livrer à des travaux analogues, et on obtient souvent de remarquables succès. On cite parmi les plus beaux travaux de ce genre, les histoires des deux diocèses d'Autun et de Chalon-sur-Saône, aujourd'hui réunis en un seul. Nous ne doutons pas que cet exemple ne soit suivi, dans un temps plus ou moins prochain, par tous les autres diocèses.

Pour ce qui regarde le diocèse de Séez, son histoire, disait, il y a quelques années, M. Gustave Le Vavasseur, ancien président de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, mort en 1896, « son histoire ressemble à son sol qui n'est uni presque nulle part ; mais dont les montagnes ne sont que de médiocres mamelons qui ressemblent à des rides sur ses plaines ». La comparaison est parfaitement exacte : l'histoire du département de l'Orne ne fournit sur les hommes et sur les événements que des sujets assez ordinaires ; mais il y a pourtant sur son étendue une forêt de souvenirs à conserver, et c'est précisément cette fécondité qui rend son histoire difficile à faire.

On pourra remarquer d'ailleurs que nous avons donné dans cet ouvrage, une large place à l'histoire civile, histoire qui se rattache presque toujours à l'histoire de Normandie, et par suite, pendant une longue période, à celle d'Angleterre, puis, dans les temps postérieurs, à celle de France. Outre qu'il est difficile, au Moyen-Age, de séparer l'histoire civile de l'histoire ecclésiastique, qui se confondent à cette époque sur tous les

points, il est certain que les événements politiques et militaires arrivés sur notre territoire, sont beaucoup plus nombreux, plus importants, et offrent beaucoup plus d'intérêt que les événements religieux ; et que, par conséquent, vouloir se borner au récit de ces derniers, serait supprimer le côté le plus attrayant de notre travail, et le plus instructif pour les habitants du département, qui formeront nécessairement la majorité, sinon la totalité de nos lecteurs.

Ce ne sont pas certainement les documents qui font défaut pour ce travail. Outre Orderic Vital, moine de l'abbaye de Saint-Evroult, doyen de nos historiens, et dont nous aurons à parler dans le cours de cette histoire, le *Gallia christiana* nous fournit des données considérables. Il en est de même d'Arthur du Monstier dans quatre ouvrages : *Neustria pia*, *Neustria christiana, Neustria sancta, Miscellanea*, dont le premier seul est imprimé. Le *pouillé* du diocèse, rédigé au XVIII[e] siècle, nous donne l'état des paroisses depuis quatre siècles. Marin Prouverre, jacobin d'Argentan, nous a donné une histoire du diocèse jusqu'au XVII[e] siècle : cette histoire est restée manuscrite. L'abbé Baratte, curé de Chailloué, a fait sur la même matière un essai beaucoup plus informe, ainsi que le curé de Courtomer, Calimas.

Pour l'histoire civile générale de la Normandie, nous pouvons mentionner d'abord le chanoine Jean Nagerel, dont l'ouvrage est intitulé : *Histoire et chronique de Normandie* ; Eustache d'Anneville, auteur de l'*Inventaire de l'histoire de Normandie,* imprimé à Rouen en 1645.

L'histoire particulière des invasions normandes a été écrite dans le *Roman de Rou*, poème de Wace, dont Rollon ou *Rou*, est le héros et qui contient le récit poétique de l'établissement de ce grand homme dans la Neustrie. Un auteur anonyme de la Chartreuse de *Mondée* nous rapporte l'histoire de 59 années qui précédèrent la venue de Rollon, de 838 à 896. Abbon de Fleury, moine de Saint-Germain-des-Prés à Paris, a fait un poëme en deux livres sur la prise de Paris par les Normands. Dudon, chanoine de Saint-Quentin, a fait l'histoire des Normands jusqu'à Rollon : il est loué par Guillaume de Jumièges et Orderic Vital. Guillaume de Poitiers a écrit la Vie de Guillaume-le-Conquérant. Guillaume de Jumièges, surnommé Calcul (*Calculus*) parce qu'il était affecté de la maladie

de la pierre, a fait un abrégé de l'histoire de Dudon. Enfin Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, déjà mentionné a composé l'histoire ecclésiastique de son temps au point de vue de la Normandie. Son ouvrage, assez considérable, est peut-être le plus précieux monument qui existe sur l'histoire de nos contrées. Il a été dans notre siècle traduit en français par les soins de M. Guizot, ministre du roi Louis-Philippe, et reproduit en latin par M. Auguste Le Prévôt, continué par M. Léopold Delille, aujourd'hui (1898), administrateur en chef de la Bibliothèque nationale à Paris. Citons encore Dom Mathieu de la Dangie de Besichi, cellerier de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, qui a fait une apologie de Guillaume-le-Conquérant, et Tanigius Sorin, à qui nous devons un travail intéressant sur le cri de *haro*, si célèbre dans les chartes normandes et même dans la jurisprudence générale de la France.

Alençon a eu ses historiens particuliers parmi lesquels brille au premier rang le docteur Odolant-Desnos, né le 21 novembre 1722 et mort à 78 ans, la plume à la main. On lui doit, outre une *Histoire d'Alençon* assez estimée, plusieurs autres ouvrages secondaires et des manuscrits précieux aujourd'hui en possession des héritiers de son arrière-petit-fils, le docteur Marcel Libert, mort sénateur. Ajoutons l'abbé Gauthier, auteur d'une histoire d'Alençon moins estimée que la précédente et publiée en 1803 ; Lorphelin-Chamfailly, auteur d'une petite histoire dont le principal sujet est l'église de Saint-Léonard d'Alençon ; enfin Perceval de Caigny, attaché à l'hospice de la même ville, sous les ducs Jean I et Jean II, comblé de faveurs par l'un et par l'autre, et qui écrivit, en 1436, avec son cœur, autant qu'avec sa plume reconnaissante, une *Chronique d'Alençon*, très intéressante et qui, restée manuscrite, gît sans gloire à la Bibliothèque nationale, où elle fait partie de la collection Duchesne. Elle mériterait une place plus honorable.

Trois anciens écrivains percherons : René Courtin, Bar des Boulais et Bry de la Clergerie, nous ont donné l'histoire de leur province, la dernière seule a été livrée à l'impression, et pourtant elle passe pour la plus faible. Ces trois histoires ont été unifiées et condensées par l'abbé Fret, curé de Champs, vers 1840.

René Courtin, originaire de Bellême et avocat au siège royal de cette ville, est le plus ancien de ces historiens. Son histoire

du Perche, écrite en 1611, renferme plus de 500 pages in-folio, et est remplie de détails intéressants mêlés d'un certain nombre d'erreurs que l'auteur a commises faute de documents. Son ouvrage, resté manuscrit, tomba, après diverses pérégrinations, entre les mains du savant Odolant-Desnos. Il doit faire aujourd'hui partie de la bibliothèque Libert mentionnée plus haut : on ne le connaît que par les citations que les autres historiens en ont pu faire.

Après lui, Léonard Bar, sieur des Boulais, originaire de Mortagne où il était notaire, termina en 1613 un ouvrage intitulé : « *Recueil des Antiquités du Perche, des comtes et seigneurs du pays*, etc. Cet ouvrage est dédié à M. de Catinat, aïeul de l'illustre maréchal de ce nom, seigneur de Mauves. Il est aussi resté manuscrit et se trouve maintenant à la bibliothèque du Vatican ; où il a été emporté par la princesse Catherine de Suède, qui l'avait reçu en présent, lorsqu'elle voyageait en France, on en a fait plusieurs copies dans notre département. Cet auteur est très précieux pour ce qui concerne les guerres des Anglais au XVe siècle, celles du Protestantisme et la Ligue dans le Perche : l'auteur avait été lui-même témoin de ces derniers événements ; mais, comme René Courtin, il est peu exact sur ce qui regarde les origines de notre histoire.

Le troisième historien du Perche fut Gilles Bry, sieur de la Clergerie, originaire du Tertre, près Bellême et avocat au Parlement de Paris. Son ouvrage, imprimé en 1620, n'est souvent qu'un abrégé de René Courtin, qu'il pille sans le nommer une seule fois ; mieux écrite que celle de Bar des Boulais, cette histoire est cependant moins complète. Elle a pour titre : *Histoire des pays et comtes du Perche, Alençon, Domfront*, etc. Ce volume, assez rare, se trouve à la Bibliothèque nationale.

Il serait beaucoup trop long de nommer ici tous ceux qui ont travaillé sur les localités particulières, les monastères, les églises, les institutions et les hommes remarquables. Le nombre de ces hommes laborieux s'est notablement augmenté depuis la fondation de plusieurs *Sociétés*, dont la principale est la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, organisée en 1881, par l'initiative de M. Léon de La Sicotière, sénateur, et de M. Louis Duval, archiviste du département. Plus récemment, MM. de Romanet et Tournouër ont fondé pour le Perche une Société

analogue, et M. Vimont a fait paraître à Argentan le *Bulletin de la Société Flammarion* qui a depuis interrompu ses travaux. La *Société catholique normande*, dont le siège est à Evreux et plusieurs autres, établies dans les départements voisins du nôtre ont aussi fourni leur part de matériaux. Toutes ces richesses n'étaient pas pour simplifier la besogne d'un historien général consciencieux.

Pour le plan général, nous avons choisi comme guide Toustain de Billy, l'historien de Coutances, dont nous venons de parler, et nous avons surtout essayé de rattacher, comme il l'avait fait, notre histoire à l'histoire générale de l'Eglise. Dieu veuille que nous ayons aussi bien réussi que notre modèle.

Autant qu'il nous a été possible, nous avons tiré notre récit des sources les plus authentiques ; mais nous nous sommes toujours efforcé d'indiquer ces sources dans le texte même, afin de débarrasser le bas de nos pages de cette forêt de notes qui brisent la lecture et nous ont toujours paru insipides dans les ouvrages d'érudition que l'on publie aujourd'hui. On nous dira que cette méthode simple nous ramène trop au temps du paresseux Mézeray. Certes, nous ne posons pas comme lui en principe qu'il vaut mieux être inexact que de se condamner à tant de recherches pénibles ; mais pourtant il nous semble juste de reconnaître que son Histoire se lit mieux que beaucoup d'autres plus hérissées d'érudition, et qu'il donne sur le sujet qu'il traite des connaissances assez étendues. D'ailleurs, un de nos meilleurs critiques d'aujourd'hui prétendait il y a peu de temps qu'avec un peu de soin et de travail, on pouvait facilement glisser la mention des sources dans le texte même, sans arrêter sans cesse le lecteur. Cette marche simple nous a séduit et nous l'avons employée. Nous savons d'avance que nous ne serons pas approuvé de tout le monde ; mais il est certain que beaucoup préfèreront cette marche plus alerte, et nous espérons que les autres ne nous sauront pas trop mauvais gré de ne les avoir pas entièrement satisfaits sur ce point.

Telles sont les pensées qui ont présidé à la confection de cette œuvre modeste. Puisse-t-elle avoir pour résultat de faire aimer de plus en plus le sol fertile, non seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue intellectuel et moral, qui termine au midi la belle province de Normandie ! Puisse la

connaissance des saints, des hommes illustres dans tous les genres qu'a produits notre riante patrie ; des monastères nombreux, des institutions pieuses, charitables ou simplement utiles qui ont couvert en tout temps notre territoire, inspirer à nos compatriotes l'estime des lieux qui les ont vus naître, et qu'ils semblent un peu trop dédaigner et abandonner aujourd'hui, pour aller habiter des centres plus brillants et plus illustres, sans avoir l'air de soupçonner l'existence des souvenirs glorieux que leur ont laissés leurs ancêtres ! Toutes les classes d'hommes : puissants, riches, pauvres, savants, ignorants ; le clergé et l'armée, la magistrature, la science, l'industrie, la littérature trouveront des modèles dans les personnages qui doivent figurer dans le cours de ce récit. Si nous étions sûrs de rendre ainsi quelqu'un meilleur qu'il n'était auparavant, n'y en eût-il qu'un seul, nous nous trouverions déjà amplement dédommagé de nos fatigues.

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE & CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

et du Territoire qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

---

INTRODUCTION

—

Vocation des peuples. — La Gaule. — Jules César. — Séez. — Evangélisation de Séez et de l'Hiémois : quelques aperçus concernant les autres églises de la Gaule, et spécialement celles de la future Normandie. — Conquête de l'Hiémois par les Normands. — Division de cette histoire.

Chaque peuple a son rôle à jouer dans l'histoire du monde. Il est des nations destinées à vivre et à mourir dans l'obscurité, sans laisser aux siècles futurs le moindre monument qui rappelle qu'elles ont existé sur la terre. Il en est d'autres au contraire, qui semblent destinées, par leur nature même, à projeter au milieu des autres nations un vif éclat, quelquefois passager, plus souvent prolongé pendant plusieurs siècles. On voit ces privilégiés s'emparer des affaires de leur temps, les diriger, attirer les yeux de tous les autres peuples, quelquefois même les asservir, puis disparaître, le plus souvent sans retour, pour faire place à d'autres, destinés comme eux à marcher pendant un temps, à la tête du genre humain ; mais chargés ordinairement d'une mission différente.

Il n'en est d'ailleurs pas autrement des hommes considérés comme simples particuliers. Dans le nombre incalculable des mortels qui ont paru sur la terre depuis le commencement du monde, l'immense majorité a vécu sans laisser aucune trace de

son passage dans la vie ; mais il s'est trouvé dans tous les temps des génies favorisés par les circonstances, qui ont pu planer au-dessus de leurs contemporains, exercer une influence considérable sur l'histoire de leur époque, et même quelquefois diriger en maîtres les événements ; puis, comme les nations, et beaucoup plus vite qu'elles, ils ont disparu, et ont laissé à d'autres le soin de continuer leurs œuvres, qui souvent même ont péri avec eux, parce que leurs successeurs, d'une tournure d'esprit différente, n'ont plus compris comme eux la direction de leurs semblables.

Observons même un phénomène commun aux grands hommes et aux grands peuples : c'est que rarement leur race s'est perpétuée, et qu'en mourant, ils ont presque toujours laissé leur héritage intellectuel et moral à des étrangers. Un grand philosophe de ce siècle, Joseph de Maistre, a fait remarquer dans un de ses écrits que peu de grands hommes, en quelque genre que ce soit, ont laissé une postérité digne d'eux et de leur génie : Alexandre, Annibal, César, Charlemagne et Napoléon en sont des exemples mémorables. Il n'en est pas autrement des grandes nations : elles peuvent conserver leur prééminence pendant un temps plus ou moins long ; mais aussitôt qu'elles l'ont perdue, cette prééminence ne leur revient jamais. Où est l'Egypte, ce premier foyer de la civilisation ? Où est l'Assyrie, qui la première a fait voir au monde ce que c'est qu'un grand Etat ? Où est la Grèce, avec ses beaux-arts et sa magnifique littérature ? Où est Rome et sa force colossale, qui la rendait capable de dominer tout l'univers connu de son temps ? Toutes ces grandeurs sont pulvérisées ; les nations qui en jouissaient sont plongées dans la mort ; et l'on ne voit pas qu'aucune d'elles puisse jamais jouer désormais dans le monde le rôle de nation dirigeante.

Ne cherchons pas trop à scruter les destinées futures de notre belle France, dans la crainte d'y découvrir des perspectives affligeantes pour nos cœurs ; mais, pour nous en tenir au passé et au présent, nous devons dire que notre pays, si obscur et si oublié aux temps de la splendeur de la Grèce et de Rome n'en était pas moins marqué pour leur succéder, en se plaçant à son tour dans la suite des siècles à la tête du monde. De même que Rome, selon la parole du grand pape saint Léon, était le

choryphée et comme le résumé du paganisme ; ainsi la France devait être à son heure, le champion et le bras droit du Christianisme, dont la tête majestueuse se trouve à Rome, mais dans Rome affaiblie et incapable de se défendre elle-même, sans cesse obligée de s'appuyer sur sa fille aînée, la France, le royaume très chrétien, la représentation la plus puissante et la plus pure de l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Mais la Providence avait conservé cette contrée dans l'ombre et dans le secret, jusqu'au temps où elle fut capable de jouer le rôle principal au milieu de l'univers devenu chrétien. Elle ne se trouva mûre pour la civilisation qu'au temps où l'établissement du Christianisme vint fournir une matière suffisante à son zèle.

Avant ce temps, les Gaulois, cachés dans les profondeurs de leurs forêts épaisses vivaient à peu près étrangers aux autres peuples, fortifiés par une vie simple et frugale, qui laissait à leur esprit toute sa liberté, ils n'apparaissaient de temps en temps dans le monde que comme des conquérants un peu farouches et redoutés de tous ceux qu'ils attaquaient. Ils avaient été braver en face même Alexandre-le-Grand, alors à l'apogée de sa puissance ; Rome les avait vus dans ses murs, et le Capitole la grande citadelle du peuple-roi, avait été sur le point de tomber entre leurs mains victorieuses. Il fallut la bravoure et le génie de Camille (*Marius Furius Camillus*) pour débarrasser de ce fléau la future Reine du monde.

Ces guerriers, si redoutables au dehors, paraissent avoir vécu chez eux de la manière la plus élémentaire. C'était un peuple de cultivateurs, vivant presque autant des produits spontanés de leur sol fertile que des fruits de leur travail ; se bornant à exercer les arts nécessaires à la vie rurale et guerrière qui était leur état habituel ; sans littérature, sans théâtres, n'ayant pour temples que les chênes touffus de leurs épaisses forêts, sous lesquels les prêtres de la religion grossière qu'ils professaient, nommés Druides, de Δρυς, *drus*, chêne, paraissent avoir exercé un culte aussi élémentaire que l'étaient les mœurs du peuple lui-même. Nous croyons peu aux sacrifices humains, que les romanciers, appuyés sur certains historiens de second ordre, se sont plu à décrire, et dont ils nous ont laissé des portraits affreux. Rien, dans les monuments contemporains, ne prouve que ce sanglant usage ait jamais existé dans nos contrées ; César

n'en dit pas un mot dans ses *Commentaires* ; et la conduite des Gaulois à l'égard de leurs apôtres, proteste contre cette assertion. Il y a eu certainement beaucoup de martyrs dans nos contrées ; mais tous, où à peu près, tombaient victimes de la politique ombrageuse des Romains. Tout au plus peut-on citer parmi les Gaulois, quelques émeutes populaires, telles que celle de Toulouse, qui occasionna la mort de saint Saturnin, apôtre et premier évêque de cette ville ; mais ces émeutes étaient rares, et n'allaient pas toujours jusqu'à ôter la vie à ceux qui en étaient la cause ou l'occasion. Pourquoi donc alors charger gratuitement nos ancêtres d'un forfait aussi hideux que celui des sacrifices humains ?

César

Il était donné à Rome, alors maîtresse du monde, de tirer de l'oubli cette nation qu'attendaient de si hautes destinées ; et ce fut précisément en voulant l'asservir qu'elle fit de la Gaule une rivale qui aurait pu être sa maîtresse, si elle n'eût préféré se faire sa protectrice.

Ce fut Jules César, ce génie si vaste et si entreprenant, qui forma le projet de conquérir les Gaules au profit du peuple-roi ; mais la réalisation de ce vaste projet lui coûta dix années d'efforts et de dangereux combats : les Romains reconnaissaient que, facilement supérieurs aux autres peuples, ils devaient d'abord songer à se défendre, quand ils avaient en face d'eux des Gaulois. César, aussi habile écrivain qu'il était grand général, se chargea en même temps de nous donner le premier, des notions exactes sur la géographie de nos contrées : sans nous arrêter aux autres parties de la France, qui sont en dehors du cadre que nous nous sommes tracé, nous allons essayer de rétablir, autant qu'il est possible, à l'aide des *Commentaires* de l'illustre conquérant, la physionomie qu'offraient alors le futur diocèse de Séez, le futur département de l'Orne et les lieux environnants.

Nous lisons donc dans les *Commentaires*, que le grand homme, pour achever la conquête des Gaules, eut à combattre contre les Calètes, les Venètes, les Unelles, les Ossismiens et les Curiosolites : tous ces peuples sont nommés au Livre II, de

l'ouvrage en question. Au Livre V, chapitres 2 et 8, on trouve le nom des Essuens ou Essyens. Les savants ont recherché avec le plus grand soin quels étaient les lieux habités par ces anciens peuples ; mais nous n'entrerons pas dans le détail de leurs dissertations, qui sont étrangères à notre sujet ; nous nous bornerons à indiquer les conclusions plus ou moins certaines qu'ils ont tirées de leurs recherches nombreuses et considérables.

Gilles Bry, sieur de la Clergerie, qui écrivit en 1620, comme nous l'avons dit, prétend que le vaillant chef Viridoïx qui combattit contre Sabinus, lieutenant de César pendant la guerre de l'indépendance, commandait les habitants d'un territoire qui fait aujourd'hui partie du département de l'Orne. Selon lui, les Unelles nommés dans les *Commentaires*, n'étaient autres que les Percherons, et ce serait de ce nom d'Unelles, qu'on écrit quelquefois Venelles, qu'aurait tiré son nom la ville de Verneuil, peut-être même celle de Bellême ; deux noms qui se ressemblent assez en effet. Il est certain d'un autre côté, que la rivière de l'Huîne a porté aussi d'abord le nom d'*Unella*. Les chroniqueurs du Moyen-Age ont de temps en temps placé Mortagne chez les Unelles (*apud Unellos*). Etait-ce en vertu d'une tradition ? Etait-ce simplement une conjecture ? C'est ce qu'il ne nous paraît pas possible de savoir d'une manière certaine.

Les Ossismiens

Pour abréger la liste de ces suppositions, qui ne parviendront jamais à produire une certitude entière, et pour éclairer simplement l'histoire ancienne de notre pays, nous dirons qu'on identifie ordinairement les Calètes avec les Cauchois ou habitants du pays de Caux dans la Seine-Inférieure ; les Vénètes avec les habitants du pays de Vannes ; les Curiosolites auraient été les habitants de Quimper. On distingue encore les Meldi, qui ont pu habiter les environs du Havre ; les Essuens étaient probablement les habitants d'Essay, et les Sesuviens, ceux de Séez. Quant aux Lexoves, c'étaient certainement les habitants de Lisieux, capitale du Lieuvin ; mais il y a controverse à propos des Ossismiens, que les uns ont placés à l'extrémité de la Bretagne, autour de Saint-Pol-de-Léon, tandis que les autres

pensent que c'étaient les habitants du territoire qui forme aujourd'hui le centre du département de l'Orne et s'étend autour de l'ancienne ville d'Exmes, qui devait en être la capitale. Cette forteresse antique a porté en effet dans la suite des temps les noms d'*Oximus*, d'*Ossimus*, d'*Osismus*, ce qui corrobore puissamment la seconde opinion que nous venons d'exposer. Il paraît, d'ailleurs incontestable qu'il y a eu dans nos contrées un peuple qui portait le nom d'Ossismiens, et qui a laissé son nom à notre ancien *Hiémois* ; mais il paraît non moins certain qu'il y avait un autre peuple du même nom sur la côte nord-ouest de la Bretagne. Auquel de ces deux peuples, César eut-il affaire ! La Table de Peutinger, le plus ancien document géographique qui nous reste sur les conquêtes de ce grand capitaine ne doute, pas que ce ne soit aux Ossismiens du Léon ; et la suite du récit du grand homme lui-même, semble lui donner raison parfaitement. Cependant un grand nombre de critiques sérieux sont de l'avis contraire. Nous serions tenté, en comparant les deux opinions et les preuves pour et contre, de croire que César fit lui-même la conquête du Léon et envoya ses lieutenants faire celle de notre Hiémois. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question. Mais nous devons encore mentionner les Aulerces, que l'on croit, sans en apporter cependant aucune preuve convaincante, avoir été les premiers habitants d'Alençon. *Alenconium* signifierait *civitas Alerciorum* ; mais il est presque certain qu'Alençon n'existait pas du temps des Aulerces, qui, d'ailleurs, si l'on en croit le chanoine Touroude, auteur de plusieurs ouvrages où cette question est traitée à fond, n'ont jamais dû mettre le pied sur la rive droite de la Sarthe, qui formait sur ce point les limites de l'Hiémois. César et ses lieutenants eurent affaire à tous ces peuples. Il en est même qui prétendent que le fameux Vercingétorix, le plus redoutable ennemi des Romains, qui balança pendant si longtemps la fortune de Jules, a souvent commandé, bien qu'originaire des Arvernes ou de l'Auvergne, les bataillons du Perche et de l'Hiémois. On peut au moins constater qu'il a eu sous ses ordres les habitants de Sens, de Paris, du Poitou, de l'Anjou et du Maine, limitrophes ou voisins de notre province.

Ce ne fut pas sans peine que César dompta toutes ces tribus guerrières ; et il est facile de voir, par le récit même qu'il nous

fait de ses travaux gigantesques, que, si l'industrie dans les Gaules n'était pas à la hauteur de celle de Rome et de la Grèce, elle n'était pas néanmoins si nulle qu'elle ne pût fournir les éléments nécessaires à toute société constituée. On y trouvait de puissants moyens de défense, une tactique intelligente et habile. Il y avait en outre des lois et une certaine prospérité agricole et commerciale. La résistance qu'éprouva César lui-même dans quelques parties de ces contrées, surtout à Alesia, dont il raconte le siège avec une certaine complaisance, nous fait toucher du doigt l'intelligence des Gaulois qui n'étaient pas seulement des soldats plein de vaillance, mais encore des capitaines habiles et des ingénieurs qui ne manquaient pas d'une certaine science pour la défense des places.

Monuments Gaulois

Nous avons déjà dit un mot de la simplicité des rites religieux, et nous avons protesté, autant qu'il est possible, contre l'accusation de cruauté superstitieuse que l'on a quelquefois lancée contre nos pères. Nous devions ce témoignage à nos illustres aïeux, chargés d'un acte de barbarie dont on ne voit les preuves nulle part. Leur culte, qui, comme nous l'avons dit encore, s'exerçait le plus souvent au fond de leurs forêts épaisses, pouvait consister seulement dans la recherche du gui sacré, qu'ils regardaient comme le symbole de la bénédiction divine, et dont l'absence remplissait la nation de terreur. Il devait s'y ajouter quelques superstitions astrologiques, dont on croit retrouver les traces dans l'orientation des monuments celtiques.

C'est ici le lieu de dire un mot de ces monuments, dont l'étude a toujours été le désespoir des archéologues, et qui sont, malgré les efforts de la science, restés pour nous à peu près la lettre close jusqu'ici. Ces monuments sont exclusivement de grosses pierres dressées ou couchées selon certaines règles, assez difficiles à déterminer. Celles qui sont dressées portent le nom de *Menhirs* ou *Peulwans*, ou pierres levées. On appelle *Dolmens*, celles qui sont couchées et appuyées ordinairement sur deux ou quatre autres, qui en forment comme les pieds, et leur donnent assez l'aspect d'une table ou d'un autel ; enfin il y a les

pierres branlantes ou tournantes, que les paysans, décorent souvent du nom de *pierres tournoires*. Ce sont deux pierres coniques, dont l'une, solidement assise sur le sol, porte à son sommet l'autre pierre renversée, la base en haut. On admire ces masses énormes ; mais quel était leur usage ? quelle était leur signification ? Elles ne portent aucune inscription, aucune ciselure qui puissent nous en instruire. Les uns ont voulu en faire des tombeaux : quelquefois on a cru trouver, dans les *menhirs* surtout, la sépulture d'un chef; quelquefois elles pouvaient rappeler le souvenir de tous ceux qui avaient trouvé la mort dans un combat : on a rangé dans cette catégorie le vaste groupe des menhirs de Carnac, sur la côte méridionale de la Bretagne, au diocèse de Vannes, département du Morbihan. Les *Trilithes dolmens* moins larges et plus élevés que les *dolmens* ordinaires auraient été aussi des monuments funèbres ; et, quand il s'en trouve une suite formant ce qu'on appelle une *allée couverte* ç'aurait été une grotte destinée à recevoir les corps de toute une famille. Cette hypothèse est, de toutes celles qu'on a faites sur cette matière, celle qui nous séduit le plus ; mais pourtant il faut dire qu'aucun ossement, aucun souvenir funèbre ne s'est présenté pour lui donner de la consistance. Voilà pourquoi nous ne pouvons blâmer ceux qui ne voient dans ces pierres que de simples souvenirs, destinés à rappeler aux populations quelque événement, heureux ou malheureux. Ceux qui ont vu dans les *menhirs* des centres de réunion, ne peuvent pas non plus être condamnés sans examen. Ceux-là font ordinairement des *dolmens*, des autels ; et les rainures, que l'on rencontre quelquefois sur ces tables auraient été destinées à diriger le sang des victimes dans les vases où on le recueillait. Les *trilithes*, auraient été destinés à l'offrande des simples libations. Enfin, une troisième opinion veut que ces monuments ait été exclusivement consacrés au culte des astres. Les *menhirs* auraient été des aiguilles de cadrans solaires, dont les divisions auraient été tracées sur le sol d'alentour. Les rainures des *dolmens* n'auraient été que des indications astronomiques. Nous croyons peu à ce dernier système ; mais il a au moins pour avantage de donner une attribution spéciale aux *pierres tournoires*, qui auraient pu être en même temps des aiguilles composées et des moyens de constater la direction du vent. Tous ces monuments sont grossiers et

n'indiquent chez les Gaulois aucune connaissance des beaux-arts ; mais, comme ce que nous venons de voir dans l'organisation de la guerre, ils nous montrent que nos pères concentraient leurs efforts sur les arts utiles et sur l'emploi des forces naturelles. Pour dresser leurs énormes *menhirs* et pour placer leurs *dolmens*, ils ont dû employer des forces mécaniques considérables, et les *pierres tournoires*, si solidement établies dans la position la plus difficile, et qui ont défié tant de siècles dans cette situation, nous prouvent d'une manière vivante que les Gaulois connaissaient admirablement les lois de l'équilibre. Ces monuments étaient indestructibles, et il n'en fallait pas davantage à nos bons et simples aïeux.

Le territoire du département de l'Orne renferme un certain nombre de ces monuments, dont les uns sont purement gaulois, tandis que les autres rappellent le passage des Romains, quelquefois même des Normands. Nous citerons, parmi les principaux, deux camps antiques : le *Camp de César*, nommé aussi le camp du Châtellier, situé sur une éminence, appelée Blanche-Lande, commune de Montmerrey, au canton de Mortrée. Malgré le nom qu'il porte, ce camp n'a probablement jamais renfermé César lui-même dans son enceinte ; mais les anciens historiens du pays inclinent à croire qu'il a été tracé par Roscius, lieutenant du grand homme, qui faisait la guerre chez les Essuens. Ce camp paraît avoir été considérable et la position qu'il occupe sur la crête d'une colline entourée d'un ravin profond et sauvage, augmentait encore sa force et sa sûreté. L'un de nos Sénateurs, M. Eugène Poriquet, a fait bâtir sur le prolongement du plateau élevé que ce camp occupe, un château qui embellit le paysage sans trop nuire à l'aspect sauvage du ravin. Le second camp est celui de Bierre, situé sur le territoire de Merry, au canton de Trun. Contrairement à celui de Blanche-Lande, qui est tout en terre, celui de Bierre renferme beaucoup de maçonnerie ; aussi les archéologues le regardent-ils aujourd'hui comme un camp normand ce qui ne manque pas d'une certaine vraisemblance : on sait que les Romains ne se servaient que de terre qu'ils soutenaient au moyen des pieux que les soldats portaient eux-mêmes dans leurs marches militaires. Ajoutons encore le camp de Neauphe, situé, comme celui de Bierre, dans le canton de Trun.

Parmi les monuments mégalithiques nous citerons : le dolmen de Blanche-Lande, assez près du camp de César, sur une pente opposée ; la *pierre levée* de Silly, dans la forêt de Gouffern, sur la route d'Almenêches au Bourg-Saint-Léonard ; la Pierre-au-Loup, sur le territoire de Joué-du-Bois, canton de Carrouges ; le dolmen de la Hunaudière et le menhir des Outres, sur le territoire de la même commune. Ces trois derniers monuments ont été récemment étudiés par le président actuel (1898), de la *Société Archéologique de l'Orne*, M. le Comte Gérard de Contades, dont le travail a élucidé notablement l'histoire de ces vieilles reliques gauloises ; il a étudié de même le menhir du Perron et les débris d'une *allée couverte*, connue sous le nom de *Table au Diable*, tous deux situés sur le territoire de Passais-la-Conception. Cependant, nous n'avons pas encore le dernier mot de ces monuments grossiers auxquels on peut ajouter le *tumulus* de la Bertinière, commune de la Sauvagère, et au canton de Trun, le Vau-d'Obain, commune de Guêprey. Celui-ci est un rocher plat, sur lequel on a gravé des traces de pas de bœuf, comme elles s'imprimeraient sur un sol mou. On y avait ajouté la trace du bâton du conducteur. Ces excavations, mutilées par des visiteurs indiscrets, n'existent plus guère aujourd'hui. On a cru que c'étaient des points de repère formant les divisions d'un cadran solaire tracé d'après la science astronomique des Druides ; mais il est difficile de sonder cette science élémentaire que possédait l'antiquité. Laissons-lui donc ses secrets, et constatons seulement que ces vieux débris du paganisme nous rappellent, par leur existence même, la victoire de Jésus-Christ et de sa religion sur l'ancien culte des Druides.

Cette victoire nous apparaît surtout dans les croyances populaires qui s'attachent à ces monuments. Qu'on nous permette d'en rapporter une seule, qui nous a paru plus frappante que toutes les autres. Il y a dans les environs de Briouze, à Cramesnil au milieu d'un pré dont le terrain est assez plat, un menhir de médiocre importance, en forme de pyramide quadrangulaire, connu dans le pays sous le nom d'*Affiloire de Gargantua*. La tradition rapporte qu'un jour saint Pierre, en parcourant ces contrées pour prêcher l'évangile, rencontra le démon sous la forme d'un faucheur colossal, auquel on a donné le nom de Gargantua. Il défia l'apôtre de le vaincre

par la force et lui proposa de lutter avec lui de rapidité dans la coupe de l'herbe de la prairie au milieu de laquelle ils se trouvaient alors. Pierre releva le défi, s'empara d'une faux et commença le travail. Le géant paraissait capable de le dépasser de moitié, mais d'abord Pierre commença par le centre et faucha en spirale. Il en résultait qu'à chaque tour, le travail de Gargantua augmentait. Ce ne fut pastout : la faux de celui-ci s'émoussait, comme il arrive toujours, et le forçait de tirer pour l'aiguiser une pierre qu'il portait dans une immense gaîne, tandis que la faux de Pierre, œuvre divine, ne s'émoussait jamais. En vain le géant, se sentant distancé de plus en plus, s'écriait avec rage : « *Affilorium*, *Petre !* » Pierre fauchait toujours, et n'avait nullement besoin *d'affiloire*. Enfin, le diable confondu et irrité outre mesure, jeta avec dépit sa pierre sur le sol : elle s'y enfonça profondément, et c'est précisément le menhir que l'on voit aujourd'hui.

En soi, la légende est puérile, et même ridicule : saint Pierre n'est jamais venu dans nos contrées ; et il suffit de voir le menhir pour se figurer quelle aurait dû être la taille d'un homme qui l'aurait portée comme pierre *affiloire* ; mais ne reconnaît-on pas dans le géant Garguantua, le faux culte alors maître de la contrée, et dans saint Pierre, arrivant comme un simple mortel, les apôtres du pays, apportant la simplicité de l'évangile, et renversant la religion établie, parce qu'ils portaient en eux une force divine ? Ils emportèrent tout d'abord la majorité de la récolte, parce que la conversion des Gaules fut rapide et complète et les faux dieux, comme Gargantua, ne laissèrent de leur culte que les monuments mégalithiques, tels que l'*affiloire* du géant.

Il est certain d'ailleurs que les populations attachent presque partout à ces monuments des idées d'apparitions, de danses de fées et de follets. Est-ce parce qu'il y a eu autrefois en ces lieux des manifestations diaboliques ? Est-ce un pur effet de l'imagination et de la peur ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas de décider. Souvent aussi on a cru que ces pierres couvraient des trésors. Nous croyons que le premier de ces trésors est encore à découvrir. On peut donc à volonté trouver dans ces pierres antiques des tombeaux, des souvenirs d'événements, des lieux de réunion, ou même des cadrans solaires. Il n'est pas impos-

sible qu'ils aient été tout cela à la fois : les pyramides d'Egypte sont un fameux exemple d'édifices ainsi construits à plusieurs fins.

César civilisateur

Dans cette contrée encore plongée dans les ombres de l'erreur et au milieu de peuples vivant au sein d'une sorte de demi-barbarie forte et tranquille, César apparut d'abord comme un usurpateur, qui venait troubler sans motif la paix des forêts et le travail de l'agriculture. Sans doute, le grand capitaine, en s'emparant de ce territoire, dont les habitants n'avaient jamais fait aucun mal aux Romains, commettait un acte de violence que le génie lui-même ne justifie pas. Mais Jules n'était pourtant pas un conquérant vulgaire, un brigand qui se bornait à exercer sur une vaste échelle sa coupable industrie : il voulut dédommager les peuples qu'il avait vaincus ; et, en échange de la liberté qu'il leur enlevait en partie, il leur apporta les arts, les lettres et la vraie civilisation. Des voies romaines furent tracées dans tout le pays, et rendirent les communications faciles et régulières. Encore aujourd'hui, on reconnaît partout des vestiges de différents centres qui devaient être de son temps des stations postales, pour nous servir d'une expression moderne : les voies elles-mêmes, enfouies maintenant sous terre, se retrouvent quelquefois sous l'outil des travailleurs : on a pu en suivre une ou deux dans les environs d'Exmes, et ailleurs. Le conquérant bâtit aussi des villes : Lillebonne, au département de la Seine-Inférieure, s'honore de devoir son origine à ce grand homme, qui lui donna même son nom, *Julia bona*, ainsi qu'à *Caesaroburgus*, aujourd'hui Cherbourg, grand port militaire, au département de la Manche. Coutances revendique la même origine ; mais, pourtant, son ancien nom, *Constantia*, semblerait plutôt indiquer qu'elle fut l'œuvre de Constantin ou de ses premiers successeurs, sinon même de son père Constance Chlore, dont l'empire s'étendait principalement sur les Gaules.

Du reste, le pays, même avant la conquête, n'était pas sans posséder des villes assez importantes. L'Hiémois, qui semble avoir été dès lors et qui reste encore aujourd'hui une contrée spécialement agricole, avait Séez, que nous verrons devenir le siège d'un évêché dès l'an 110, si l'on en croit une école histo-

rique très sérieuse. Le plus ancien historien de nos contrées, le moine Orderic Vital, ajoute que César eut à faire le siège des villes d'Exmes et de Gacé ; mais il faut remarquer que ces deux noms ne se trouvent point dans les *Commentaires*. Orderic les a pris dans les *Gesta Romanorum*, recueil indigeste de faits qui concernent la conquête de notre pays par César, rempli de dissertations mensongères ; mais qui paraît avoir été populaire au temps de notre vieil historien. Le P. Arthur du Monstier, dans son *Neustria christiana*, en fait l'œuvre d'un auteur grave et ancien *gravi et antiquo authore :* nous croyons donc que si le recueil est défectueux, il n'est pourtant pas à rejeter complètement. L'écrivain a dû souvent s'appuyer sur des traditions locales.

Séez

Ce qui paraît certain, c'est que la ville de Séez, alors métropole du pays, était protégée, au point de vue militaire, par la forteresse d'Essay, capitale des Essuens, et portait les noms de *Sagium*, *Saium*, ou même quelquefois *Salaria*. Ce dernier nom, qui diffère assez des autres, désigne pourtant sans contredit notre ville de Séez. Arthur du Monstier seul a voulu en douter, et il nous fait part de son doute dans son *Neustria christiana* ; où il a fait de l'église de *Salaria* une église entièrement différente de la nôtre ; mais, après raisonnement, il revient vite sur son assertion ; et il cite un *Ordo* de la prétendue église de Salaria, dans lequel on commande d'ajouter, dans l'oraison qui se dit après le *Pater* de la messe, aux noms de saint Gervais et de saint Protais, celui de l'apôtre saint André. C'est bien à l'Eglise de Séez, de tout temps consacrée aux deux saints martyrs de Milan, que convient une telle prescription. Nous pouvons, en outre, conclure de ce passage que les noms des patrons s'intercalaient alors dans l'Oraison du *Pater* avant celui de saint André, qui s'y est conservé jusqu'aujourd'hui dans la liturgie universelle.

Conversion des Gaulois au Christianisme

César, à la lumière de son immense génie, avait reconnu que la Gaule, avantageusement située entre deux mers, et dont on pouvait tirer des productions de toutes sortes, pouvait s'at-

tendre à de hautes destinées. Pendant le peu de temps qu'il lui fut donné de gouverner l'Empire romain, il départit largement à notre pays les moyens de civilisation. La divine Providence avait des vues plus larges encore que les siennes : elle lui fournissait les moyens d'inaugurer la formation de la fille aînée de l'Eglise, expression que notre Souverain Pontif actuel, Léon XIII, trouve encore au-dessous du rôle que joue dans le monde la France chrétienne. Les voies romaines, dont nous venons de parler, favorisaient la diffusion de l'évangile ; et, en outre, l'unité de langage, devenue nécessaire depuis que le pays était soumis aux lois romaines, toutes écrites en latin, allégeait beaucoup le travail des missionnaires. Ces hommes aussi puissants que dévoués, entreprirent assez peu d'années après César, de conquérir à leur divin maître, dans le moins de temps qu'il leur serait possible, tout l'univers alors connu : or ils trouvaient la plus belle partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, c'est-à-dire tout le bassin de la Méditerranée, soumise à un gouvernement unique ; parlant, ou du moins entendant la même langue, observant les mêmes lois : ils ne se sentaient nulle part absolument étrangers. Les grandes voies leur indiquaient tout naturellement la direction qu'il fallait prendre pour s'emparer des centres importants ; et dans toutes les agglomérations, la civilisation avancée des Romains leur avait préparé des hommes que leur honorabilité, leur intelligence et leur science rendaient capables de continuer l'œuvre de conversion que les premiers missionnaires opéraient en principe. Les premiers évêques à siège fixe furent presque tous des payens convertis, bien posés au milieu de leurs concitoyens, et qui exerçaient une influence d'autant plus grande, qu'ils étaient plus connus et plus estimés.

Parmi les contrées privilégiées qui virent tout d'abord luire sur elles la lumière de l'évangile, la Gaule ne dut pas être l'une des dernières à recevoir la visite des pacifiques conquérants auxquels le divin maître avait confié la mission de lui gagner l'univers. Nous avons déjà dit, à la louange de nos aïeux qu'ils reçurent très volontiers la parole évangélique. Une tradition, non pas certaine, mais respectable, nous rapporte que César n'avait pas été le seul à prévoir les hautes destinées des Gaulois : un conquérant d'un genre bien différent ; mais tout aussi ambitieux dans la conquête des âmes que César l'était dans la con-

quête des provinces, le premier chef de l'Eglise, saint Pierre, avait, de son côté, signalé cette contrée à ses lieutenants, comme l'une des premières à soumettre au joug de Jésus-Christ, son Maître. Les mêmes traditions de l'Eglise romaine nous disent que le premier vicaire du Sauveur commença lui-même, cette conquête en traversant notre pays du sud au nord, pour se rendre dans la Grande-Bretagne, où il paraît avoir prêché lui-même l'évangile, comme s'il n'eût pas voulu permettre que le grand César eût plus fait pour la gloire de sa patrie que lui pour la gloire de son Dieu, qui avait été si généreux à son égard. Paul, de son côté, ce conquérant rival de Pierre lui-même, a, disent toujours les traditions romaines, traversé au moins le midi de la Gaule, pour se rendre en Espagne, comme il en manifeste l'intention dans son épître aux Romains *(Rom. XV 28).* Aussi, plusieurs habiles, parmi les historiens et les liturgistes, prennent-ils à la lettre, et appliquent-ils spécialement à nos contrées, cette antienne des deux apôtres que l'on chante aux vêpres en forme de suffrages: « *Petrus apostolus, et Paulus, doctor gentium, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine.* » « L'apôtre Pierre, et Paul, docteur des nations, nous ont instruits *eux-mêmes* de votre loi, ô Seigneur. » Quoi qu'il en soit de cette tradition, extrêmement vraisemblable, mais qui n'est appuyée sur aucun document bien positif, il nous paraît presque impossible que notre pays ait tardé longtemps après la mort de saint Pierre, à recevoir plus ou moins la lumière de l'évangile. Il n'est pas même impossible qu'il l'ait reçue avant Rome elle-même, et nous allons en quelques mots faire sentir cette possibilité.

Il est incontestable que Notre-Seigneur est mort l'an 33 de notre ère : la seule question douteuse est celle de l'âge précis qu'il avait alors ; mais l'an 33 est la seule année de cette époque qui se trouve dans les conditions astronomiques nécessaires pour qu'elle puisse concorder avec le récit de l'évangile. Jérusalem, après s'être rendue coupable de ce crime du déicide, unique dans son horreur, avait en outre fait un premier martyr dans la personne du diacre saint Etienne : elle cessa, comme indigne, d'être la capitale de la vraie religion : saint Pierre l'abandonna l'an 34, et transporta son siège à Antioche, capitale de l'Orient, comme pour prendre, au nom de son maître, pos-

session des nations, dans les contrées mêmes qui furent le berceau du genre humain. Le siège suprême resta dans cette ville pendant huit ans ; et l'an 42, l'Orient lui-même fut abandonné et la primauté passa en Occident ; ce fut Rome qui devint désormais le centre de la vérité ; la capitale de l'Eglise se confondit dès lors avec celle du monde. C'était l'ignoble Claude qui présidait alors aux destinées de l'univers.

Mais, pendant ce temps-là, que se passait-il dans les Gaules, notre patrie ? Voici ce que nous en disent des traditions très autorisées et reconnues probables, presque certaines, après avoir été soumises à des examens sérieux, et surtout depuis les récents travaux de M. l'abbé Faillon, prêtre très érudit du diocèse de Marseille.

Parmi les disciples que Jésus avait laissés dans la Judée, il n'en était point de plus détestés que Lazare et ses deux sœurs, Marthe et Marie, qui avaient été pendant la vie du Sauveur, ses amis et ses hôtes. Pour assouvir sur eux la haine qu'ils portaient à Jésus, les misérables Juifs s'emparèrent de leurs personnes ; et, n'osant pas répandre leur sang, ce qui eût pu leur attirer des inconvénients de la part des Romains, qui n'admettaient pas que les Juifs eussent le droit de vie et de mort sur ceux de leur nation, ils les traînèrent sur le rivage de la mer ; les placèrent sur un bateau sans rames et sans voiles, et les abandonnèrent ainsi aux caprices des ondes, croyant les dévouer à une mort certaine. Mais la Providence avait ses desseins sur cette noble famille, et son plan pour conquérir le monde à l'évangile. Le bateau, dirigé par la force du Tout-Puissant, vint, après une longue, mais heureuse navigation, aborder sur les côtes de la Provence. Près de là, se trouvait *Massilia*, maintenant la commerçante Marseille, fondée, par une colonie de Phocéens, vers l'an 540 avant Jésus-Christ. Lazare s'y rendit aussitôt après son débarquement, et y prêcha la doctrine de son divin Maître. Il est une autre tradition qui le fait venir seul, à la suite de ses sœurs, débarquées avant lui avec d'autres saintes femmes à la Camargue, comme nous l'allons dire tout-à-l'heure. Dans tous les cas, la plus ancienne église des Gaules aurait dû, ainsi l'existence au saint ressuscité de l'évangile. Nous avons dit que nous n'oserions pas affirmer que ces premiers chrétiens gaulois soient plus anciens que les premiers chrétiens de Rome. Mais pourtant

il est difficile de croire que la prédication de saint Lazare à Marseille n'ait pas eu lieu avant l'an 42, époque de l'arrivée de saint Pierre dans la capitale : nous ne pourrions pas croire que la haine des Juifs ait tant tardé à sévir contre les amis du Sauveur. Dans tous les cas, cette prise de possession de la Provence n'a pu suivre de bien loin celle de Rome par le prince des apôtres.

En suivant toujours l'ouvrage de M. Faillon, nous trouvons une seconde tradition populaire, qui fait arriver dans la Camargue, plusieurs des saintes femmes nommées dans l'évangile, entre autres Marie, mère de Jacques, et Marie-Salomé, toutes deux sœurs ou cousines de la très sainte Vierge. Nous avons dit qu'une opinion fait arriver Marthe et Marie-Madeleine avec ces saintes femmes, et non avec leur frère Lazare. Ces saintes femmes s'établirent dans la Camargue, île formée par le delta du Rhône, et une localité de cette île s'appelle encore aujourd'hui *Les Saintes*. Est-ce le lieu du débarquement ? est-ce le lieu de l'établissement des saintes femmes ? Dans tous les cas, il se trouve maintenant à quelque distance de la mer, ce qui ne prouve rien sur la situation qu'il occupait alors.

Marthe et Marie voulurent se plonger dans la retraite, pour s'occuper exclusivement de leur divin Maître. Marie-Madeleine, toujours contemplative, alla s'enfermer, prier, se mortifier et mourir à la Sainte-Baume, rocher affreux, situé à quelque distance seulement de la ville dont son frère était évêque : Marthe, plus entreprenante, remonta le Rhône jusqu'à Tarascon, et y fonda un monastère de vierges. Le midi de la Gaule se trouva ainsi peuplé de personnages évangéliques ; mais il fallait que l'armée régulière des missionnaires marchât sous les ordres directs du chef de l'Eglise.

La première mission que le prince des Apôtres envoya dans nos contrées fut encore composée principalement, toujours d'après les traditions locales, d'hommes qui avaient connu personnellement le Sauveur. Saint Julien, apôtre des Cénomans, les Manseaux actuels, n'était autre, croit-on, que Simon le Lépreux, qui fut l'hôte du divin Maître ; saint Front, apôtre de Périgueux, a, de tout temps, été considéré comme ayant fait partie des 72 disciples ; saint Martial de Limoges était, dit-on, l'enfant qui portait les cinq pains d'orge et les deux poissons qui furent multipliés par le Sauveur ; saint Trophime d'Arles

n'était probablement autre que le compagnon de saint Paul dont celui-ci fait mention dans ses épîtres (II Tim. IV-20) : ce fut la dignité de cet ouvrier évangélique qui conserva si longtemps au siège d'Arles la primauté sur tout le midi de la Gaule. Saint Paul, apôtre et premier évêque de Narbonne, n'est autre, si l'on admet cette tradition, que le proconsul Sergius Paulus, l'une des plus belles conquêtes qu'ait faites le grand saint Paul dans ses premières missions en Orient, et dont probablement il prit le nom que l'Eglise lui a conservé dans ses fastes et dans sa liturgie. (Act. XIII. 7 et s.). Nous passons sous silence les autres missions qui furent envoyées en Gaule du temps de saint Pierre. M. Faillon en compte jusqu'à quatorze ; mais aucune d'elles ne touche à notre sujet.

A ce tableau succinct des Gaules au moment de la propagation de l'évangile, ajoutons quelques développements sur la situation de nos contrées.

Nous avons déjà dit quelle était la population de l'Hiémois, et nous avons ajouté, que le Perche, avait pu être le pays des Unelles. L'abbé Fret, curé de Champs, au canton de Tourouvre, le dernier historien de ces contrées, n'admet point cette opinion ; selon lui, le nom de Verneuil, au lieu d'être celui des Unelles, comme nous l'avons dit, vient de *Warn* ou *Vern,* colline ; et de *noe* ou *noa*, marécage : les Unelles de César devaient habiter le Cotentin. Quant au Perche, dont le nom, dit saint Grégoire de Tours, semble venir du nombre de ses taillis, car le mot perche est encore aujourd'hui synonyme de gaule, il doit avoir été habité par quatre peuples différents : les Carnutes au pays de Chartres ; les Aulerques ou Aulerces-Cénomans, les Aulerces-Eburons, et une portion des Essui ou Sesuvii, habitants d'Essai et de Séez, qui appartenaient moitié au Perche, moitié à l'Hiémois. Le même abbé Fret n'admet pas non plus parmi les habitants du Perche, les Diablintes de César : on les place en effet le plus souvent à Jublains, département de la Mayenne, aujourd'hui diocèse de Laval. Les limites de cette petite province étaient au nord l'Avre, qui coule dans le pays de Verneuil, et au midi la Sarthe, qui la séparait du Sonnois et du Maine : elle s'étendait au sud-est jusqu'au Blaisois et aux Vendômois. Les villes frontières étaient à l'est Courville et Illiers ; au nord-est le vieux Verneuil et Château-Neuf en Thimerais ;

au midi, Beaumont-le-Chétif, Authon, Montmirail et la Ferté-Bernard ; du midi au couchant, La Perrière et Saint-Julien-sur-Sarthe, et au nord, Soligny-la-Trappe.

La partie du Perche qui appartenait au diocèse de Chartres, et sur laquelle, par conséquent nous n'aurons pas à revenir, fut évangélisée par saint Aventin, évêque, saint Chéron, son diacre, saint Santin, saint Optat et saint Valentin ; vinrent ensuite saint Martin ; Candide, saint Aignan, Castor, qui se succédèrent comme évêques, et eurent pour successeurs : Africain, Possessor, Polychrone, Villicus, Palladius, Arbogaste, Flavien, saint Solen, un second saint Aventin, Ethère, saint Lubin, originaire du Poitou, qui fut élu en 544, étant abbé du monastère de Brou. Ces saints apôtres opérèrent jusque sur le territoire appartenant aujourd'hui au diocèse de Séez : le Perche-Gouet ; et les parages de Moutiers-au-Perche, Rémalard, Longny, Nogent-le-Rotrou, Tourouvre et le Theil, entendirent aussi la voix de ces hérauts de l'évangile. Les apôtres de nos frontières du côté du Maine furent saint Julien, premier évêque du Mans, et ses successeurs, saint Thuribe, saint Pavace, saint Liboire, saint Victur, différent ou non de saint Victeur, saint Principe, saint Innocent et saint Domnole. Ces huit ou neuf soldats de Jésus-Christ ont tous prêché dans la partie sud-ouest du Perche, depuis le Ier siècle jusqu'au VIe. Leur apostolat rendit cette partie dépendante du diocèse du Mans.

Saint Latuin

L'Hiémois proprement dit devint le champ particulier de saint Latuin, fondateur de l'Eglise de Séez : ses premiers historiens nous rapportent qu'il prêcha aussi dans le *pagus Epicensis*, lieu aujourd'hui totalement inconnu, que certains commentateurs placent entre le Corbonnais et le Sonnois, tandis qu'Odolant-Desnos y voit la Marche, dont Moulins-la-Marche était la ville principale. Une charte de Charles-le-Chauve, datée de l'an 860, semble favoriser la première opinion, qui est en particulier celle de M. Auguste Le Prévôt, éditeur de notre ancien historien Orderic Vital. Cette charte, faite en faveur du monastère de Saint-Laumer-de-Moutiers porte, en effet : « *In pago Oximense et Epicense et Corbonisse, villa Nugantus et Suria-*

cus, atque Aurmacius, (d'autres lisent *Aurinacius*), *cum omnibus possessionibus in præscriptis comitatibus pertinentibus.* » Donc on donnait *Nugantus* comme faisant partie de l'Hiémois et *Suriacus*, comme situé dans l'*Epicense* : or, Suriacus est presque certainement Suré, qui appartint à l'abbaye de Saint-Laumer jusqu'à l'invasion définitive des Normands ; *Aurinacius* ne peut guère être que l'un des deux Origny. M. Le Prévôt attribuait au *pagus Epicensis* une étendue à peu près égale à celle des cantons actuels du Mesle-sur-Sarthe et de Courtomer. Cette question ne sera jamais complètement résolue.

Dix-neuf paroisses du Perche, dont la plus considérable est Chênebrun, ont toujours appartenu au diocèse d'Evreux. Ce diocèse fut évangélisé et institué par saint Taurin, qui eut pour successeurs saint Gaud, puis Marusion, Licinius, Viator et Landulphe ou Laud, qui en était évêque en 560.

Tel fut le début de l'Eglise de Séez et des Eglises environnantes. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte touchant l'évangélisation des Gaules, il paraît certain que pas un des missionnaires que nous avons nommés comme ayant évangélisé ces Eglises ne fut envoyé par saint Pierre lui-même ; mais saint Clément, ayant succédé au prince des Apôtres, après, ou même pendant les courts pontificats de saint Lin et de saint Clet, probablement peu de mois seulement après le martyre du premier vicaire de Jésus-Christ, continua avec le plus grand zèle, l'œuvre si bien commencée. Il envoya de nouvelles troupes de missionnaires, chargés de conquérir la Gaule septentrionale jusqu'à la mer. Parmi ces missions, l'une des principales, et la seule qui nous touche directement fut celle dont était chef saint Denis, que les partisans de l'apostolicité des Eglises de France identifient avec le célèbre aréopagite, qui fut si frappé de l'éclipse extraordinaire de soleil que l'on vit au moment de la mort du Sauveur, et qui fut converti à Athènes par saint Paul dans l'Aréopage même (Act. XVII ; 34).

Sous la bannière de ce chef illustre marchaient, entre autre vaillants soldats de l'évangile : Nicaise, Taurin, Exupère et Latuin. Cette sainte phalange se chargea de conquérir la partie nord-ouest de la France actuelle, jusqu'à la partie de l'Océan, qui porte aujourd'hui le nom de Manche : l'œuvre de saint Julien du Mans, qui s'était arrêtée à la Sarthe et à l'Huisne, se

trouvait ainsi complétée. Denis se réserva les *Parisii* et leur petite capitale Lutèce, cette petite ville de boue, selon la signification de son nom, qui devait être plus tard le superbe Paris, la tête du monde, destinée à de si hautes, et quelquefois à de si tristes gloires.

Nicaise descendit la Seine et tendit vers l'antique Rhotomagus, aujourd'hui Rouen, qu'il n'atteignit peut-être pas, comme nous le verrons dans l'histoire particulière de son pontificat. Du Monstier dit que ce nom primitif de la future capitale de la Normandie vient de son fondateur Magus, mêlé à celui de son restaurateur Rhome : ces deux noms se retrouveraient selon lui dans celui de Maromme que porte une autre ville des environs. D'autres au contraire prétendent que Rothomagus veut dire *maison des Romains*. Quoi qu'il en soit de son origine, cette ville choisie par Nicaise, devait aussi avoir sa gloire sous son nom moderne et abrégé de Rouen. Capitale de la Normandie, seconde résidence des rois normands d'Angleterre, cette antique cité a joué un rôle assez important dans l'histoire. Taurin se porta au sud-ouest et établit son siège dans la capitale des Eburovices, aujourd'hui Evreux : il fut dépassé de ce côté par Exupère, qui s'établit à Bajocum, aujourd'hui Bayeux, alors capitale des Bajocasses ou Bessins, Enfin, Latuin s'établit entre son compagnon Exupère et les pays déjà évangélisés par saint Julien du Mans : Sagium ou Saïum, plus tard Séez, alors capitale des Saii, et limitrophe du puissant peuple des Essuens, habitants le pays d'Essay peut-être identiques aux Saii eux-mêmes, fut choisie par lui pour être la future résidence des premiers pasteurs de ces contrées. Nous aurons à discuter plus tard l'existence d'un siège établi à Exmes. La province qui devait porter plus tard le nom de Normandie possédait donc après cette mission, au moins quatre sièges épiscopaux.

Il devait plus tard en acquérir trois autres : celui de Coutances, capitale du Cotentin, fondé en 308 par saint Ereptiole ; celui d'Avranches, capitale de l'Avranchin, dont on attribue ordinairement la fondation à saint Léonce ; mais un certain nombre d'érudits pensent que ce saint n'a jamais eu le caractère épiscopal, et ils comptent pour le premier évêque d'Avranches Nepus, qui souscrivit en 511 au premier concile d'Orléans, réuni par l'initiative du grand Clovis et où se trouvait aussi

l'évêque d'Exmes Litharède, dont nous parlerons plus tard. Enfin le siège de Lisieux, capitale du Lieuvin, auparavant pays des Lexoves, a eu pour premier titulaire connu *Theudebaudus* ou Theudebaud, qui souscrivit au 3e concile d'Orléans en 538. Il est certain d'ailleurs que les documents concernant les premiers évêques de toutes ces Eglises ont péri en grande partie au temps des invasions normandes : c'est ce qui rend si difficile la classification des premiers évêques.

Les Barbares

Depuis la première évangélisation de notre pays jusqu'à l'apparition des pirates du Nord, la Gaule avait éprouvé de nombreuses vicissitudes. Les Romains étaient maîtres absolus depuis trois siècles, lorsque, vers l'an 286, on vit apparaître les premiers Barbares sur nos côtes. Dioclétien envoya contre eux Carausius, qui, au lieu de s'acquitter de sa mission, se révolta contre l'empereur. Maxime, sous Gratien, en 383, tint exactement la même conduite. Les Saxons, probablement auteurs du martyre de saint Landry dont nous parlerons plus tard, s'établirent en 284 autour de Bayeux et jusqu'à la mer, puis, descendant vers le midi, ruinèrent Mont-Cacune, près du monastère de Sainte-Céronne, à quelque distance de Mortagne, et détruisirent la forteresse d'Essay. L'an 406, le pays fut envahi par les Suèves et par les féroces Alains : cinq provinces s'unirent pour les repousser et secouer en même temps le joug des Romains : leur armée se composait des Armoricains qui habitaient la Bretagne actuelle et auxquels se joignit la majeure partie de la troisième Lyonnaise, comprenant les départements actuels de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. L'an 441, Aétius, général romain, ennuyé et fatigué de ces révoltes continuelles, céda l'Armoricaine à Eocaric, roi des Alains, qui la dévasta : saint Germain d'Auxerre, toutefois, eut assez de puissance pour épargner aux habitants un pillage complet et absolu. D'ailleurs les Francs arrivaient sur les frontières des Gaules ; et, en 458, leur roi Childéric avait pénétré jusqu'à Angers, qu'Odoacre, roi des Hérules prit en 464, en descendant la Loire ; mais Childéric reprit cette ville dès le lendemain et Odoacre

remonta vers Orléans. Ægidius ou Gilles, qui commandait alors pour les Romains, n'eut aucun succès contre ces Barbares. Les Saxons firent alors quelques établissements dans nos contrées et donnèrent, croit-on, leur nom au Sonnois, petite contrée formant limite entre le Perche et le Maine.

Bientôt apparut le grand Clovis, fils de Childéric, qui s'empara de tout le pays jusqu'au midi de l'Aquitaine : la Gaule devenait désormais le royaume de France ; en 496, le conquérant lui-même embrassait le Christianisme. Le rôle des évêques devint dès lors considérable. Clovis partagea le pays entre ses leudes, qui eurent besoin des lumières de la foi pour ne pas gouverner absolument en Barbares. Le Perche n'eut pas encore à cette époque d'existence politique particulière, un certain nombre de ses villes avaient été ruinées, entre autre Corbon, auparavant capitale du Corbonnais ; Mont-Cacune, dont nous avons déjà parlé ; Rivray, commune de Condé-sur-Huîne ; Mézières, commune de Tourouvre ; Marchainville, où, conduisaient plusieurs voies romaines. Le pays désolé fit simplement partie de la Neustrie jusqu'au temps des invasions normandes, dont nous ferons plus tard l'histoire.

Les Normands

Les Normands étaient destinés à changer complètement au xe siècle, la physionomie de nos contrées ; mais ils leur firent d'abord payer cher la civilisation solide qu'ils devaient y établir, Ils saccagèrent d'une manière épouvantable, les malheureux diocèses du nord-ouest. Un de nos historiens presque contemporain des faits, Orderic Vital, moine de l'abbaye de Saint-Evroult, nous trace un portrait lamentable de ces dévastations : Le nombre des anciens documents qui ont péri à cette terrible époque est incalculable. L'histoire des siècles précédents se trouve réduite pour nous à un petit nombre de faits certains, séparés par des lacunes considérables que souvent on ne sait trop comment combler. On pourra voir dans cette première partie de notre histoire, que nous en serons souvent réduits aux légendes des saints, au milieu desquelles nous tâcherons de suivre, avec plus ou moins de difficulté, la suite des événements qui composent l'histoire civile.

La seconde partie de notre travail, au contraire, celle qui traitera des temps qui ont immédiatement suivi l'établissement des Normands dans la Neustrie, désormais la Normandie, nous fournira un si grand nombre de documents contemporains que le choix qu'il en faut faire est presque aussi embarrassant que la pénurie qui nous empêche de bien connaître les temps mérovingiens.

Au XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], au moment où l'histoire civile se sépare de l'histoire ecclésiastique, les monuments contemporains deviennent un peu moins nombreux; mais ils sont plus sûrs et plus positifs. Comme ils viennent de deux sources différentes, quelquefois opposées l'une à l'autre, on peut les compulser, les comparer ; et la lumière jaillit de ce choc des idées : l'histoire s'éclaire et devient moins exclusive ; mais ce commencement de l'affranchissement intellectuel fait déjà sentir de loin l'esprit révolutionnaire. La pensée humaine, délivrée du contrôle, peut-être quelquefois un peu sévère, que l'Eglise exerçait sur elle, se détend comme un ressort comprimé, et regimbe contre la puissance qui l'avait dirigée jusqu'alors : la philosophie intellectuelle tend à supplanter celle de l'évangile, fondée sur l'autorité. Bientôt le Protestantisme après plusieurs autres hérésies, vient donner le dernier mot de cet esprit de révolte, et se poser en censeur et en juge de la parole divine. Les passions s'en mêlent, et des combats de doctrine, on en vient à la haine, et on répand le sang de ses adversaires, au lieu de chercher à les convaincre par la force de la vérité. C'est l'époque des guerres de religion, époque funeste pour un historien, presque autant qu'elle le fut pour ceux dont il écrit l'histoire ; car, au milieu des thèses passionnées, qui s'offrent à son examen, des mensonges historiques que chacun se permet pour justifier sa cause, l'écrivain qui veut être impartial ne sait presque plus comment trouver la vérité.

Enfin les querelles religieuses s'apaisent, ou plutôt leur ardeur se refroidit. L'hérésie recule d'un pas, se cantonne dans certains pays où elle reste maîtresse et se déguise dans les pays où elle reste en minorité. Il en résulte pour les contrées catholiques, pour la nôtre en particulier, les hérésies bâtardes du Jansénisme et du Gallicanisme, sectes cauteleuses, qui, au lieu de se séparer de l'Eglise ouvertement et avec dédain, comme l'avait fait le

Protestantisme, prétendaient au contraire en faire partie, même malgré elle : cette obstination était accompagnée d'une grande habileté ; les arguments spécieux et trompeurs de ces sectaires étaient fort redoutables et séduisaient même les meilleurs esprits. Il faut s'en défier beaucoup lorsqu'on écrit l'histoire de ces temps malheureux.

Enfin la dernière période est celle de la Révolution proprement dite : cette période n'est pas encore aujourd'hui entièrement terminée. On n'attaque plus positivement l'Eglise ; on s'en sépare et on la traite comme une institution humaine qui nous est à peu près étrangère : elle devient, dans la société, une quantité négligeable. Les documents que nous fournit cette époque sont de trois sortes : les uns émanent des défenseurs de l'Eglise ; les autres, de ses ennemis acharnés ; les troisièmes, de ceux qui n'y attachent aucune importance. Ces derniers sont souvent les plus précieux, quand il s'agit de l'histoire purement civile ; mais, comme l'homme, pour nous servir de l'expression d'un philosophe, « est un animal essentiellement religieux », ces documents neutres sont toujours insuffisants quand il s'agit de donner à l'histoire sa couleur morale. Il est nécessaire alors de recourir aux polémistes ; mais il faut avoir soin de les comparer attentivement les uns avec les autres, afin d'en élaguer, autant qu'il est possible à la faiblesse humaine, tout ce qui est inspiré par les passions religieuses ou antireligieuses, travail difficile et dans lequel il est rare qu'on réussisse complètement.

Chaque époque de l'histoire des temps chrétiens a donc son cachet spécial ; et chacune d'elles doit s'étudier d'une manière différente, selon le genre des monuments qu'elle nous fournit : aussi diviserons-nous cette histoire en six livres, selon le nombre des époques que nous avons indiquées.

Le premier livre contiendra l'histoire des premiers temps, depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'à l'établissement des Normands dans nos contrées en 912. C'est la période la plus pauvre en documents contemporains.

Le second livre s'étendra de l'invasion des Normands jusqu'à la fin du règne de saint Louis : les documents surabondent dans cette période, qui est celle de la restauration des monastères et du règne exclusif de l'Eglise ; mais ces documents émanent tous

ou à peu près d'une seule et même source, c'est-à-dire du sein des abbayes et autres monastères.

Le troisième livre commence avec le règne de Philippe-le-Hardi et s'étend jusqu'à la naissance du Protestantisme. Pour notre contrée, c'est le beau temps des comtes et ducs d'Alençon, dont le gouvernement forme la partie la plus brillante de notre histoire locale.

Le quatrième livre renfermera l'histoire des guerres de religion : triste et funeste période, où nous n'aurons guère à présenter aux lecteurs que des tableaux affligeants, sous quelque point de vue qu'on les considère.

Le cinquième livre s'étendra depuis le commencement de la paix religieuse par la réconciliation et l'avénement d'Henri IV, jusqu'à la révolution de 1789 : c'est la période des querelles astucieuses et tracassières d'une théologie révolutionnaire usée, qui n'avait plus la force de combattre ouvertement et par les armes.

Enfin, le sixième et dernier livre, contiendra l'histoire des années qui se sont écoulées depuis 1789 jusqu'à nos jours. C'est le règne de la révolution absolue et universelle, préparée dans la période précédente, principalement par Voltaire et les encyclopédistes.

Dans toute la suite de cette histoire, nous suivrons, autant qu'il est possible, la chronologie de nos évêques ; d'abord parce que nous écrivons l'histoire ecclésiastique en premier lieu et avant l'histoire civile, et en second lieu, parce que la suite de nos premiers pasteurs est beaucoup mieux déterminée que celle des souverains séculiers, qui a varié beaucoup selon les temps. Cependant il y a des périodes dans lesquelles cette méthode ne peut pas être suivie sans quelque difficulté, à cause de l'incertitude qui règne, non-seulement sur l'ordre, mais encore sur le nombre de nos évêques ; mais nous chercherons au moins à nous rapprocher le plus possible de la vérité, et notre méthode nous permettra, croyons-nous, plus que toute autre de ne jamais perdre le fil des événements, et de les relier plus étroitement à l'histoire générale, comme nous croyons qu'il est nécessaire de le faire, pour donner à cette histoire locale toute son importance et son utilité.

LIVRE PREMIER

Depuis la Conversion de Séez au Christianisme jusqu'à l'Établissement définitif des Normands dans la Neustrie.

De la fin du 1er Siècle à l'An 912.

CHAPITRE I

Saint Latuin, 1er Évêque de Séez

De la fin du 1er siècle à l'an 110?

—

Apostolat de Saint Latuin. — Fondation de l'Eglise de Séez. — Régulus.

Saint Latuin, appelé souvent par abbréviation saint Lain, et par quelques-uns Lutuin (*Lutuinus*), fut le premier qui prêcha l'évangile dans l'Hiémois, dans une partie du Perche et dans le Sonnois, petit pays resserré entre les limites du Maine et celles du Perche. Lorsqu'il eut peuplé de chrétiens toutes les localités de ce pays, il fixa son siège à Séez, capitale, avons-nous dit, des Sésuviens ou des Essuens, qu'il avait évangélisés tout d'abord. Ainsi fut formé notre diocèse dans la partie méridionale de la province nommée alors Armorique et plus tard Neustrie, puis enfin Normandie. Le territoire dont il se composait faisait alors partie de la seconde des quatre provinces romaines qui portaient le nom de Lyonnaises. Il s'avançait assez loin dans le département actuel du Calvados, jusqu'à Saint-Pierre-sur-Dives ; mais il était beaucoup plus resserré à l'ouest et au nord-est que le diocèse actuel, modifié par le Concordat de 1801, ne l'est aujourd'hui.

Le Diocèse de Séez

L'ancien diocèse, tel que l'avait fait saint Latuin, a toujours été divisé en deux parties distinctes : la partie percheronne, qui

a souvent eu son gouvernement civil particulier, et la partie hiémoise, qui a toujours fait partie de la Normandie, tant que celle-ci a formé une province à part, dépendante ou non de l'Angleterre ou de la France. Cette partie normande du diocèse a eu cependant longtemps pour souverains les comtes de Bellême, mais sous la suzeraineté des ducs de Normandie : plus tard, elle devint l'apanage ordinaire d'un fils de France, comme nous le verrons en son lieu : dans les derniers siècles qui précédèrent la Révolution de 1789, elle formait en grande partie la généralité d'Alençon.

A l'époque où saint Latuin vint prêcher dans ces contrées, il paraît certain que Séez était la cité principale de ce pays ; mais les deux capitales militaires étaient Essay et surtout Hiesmes, aujourd'hui Exmes, qui avait une telle importance qu'elle donnait son nom à tout l'Hiémois *(pagus oximensis)*. Cette ville, aujourd'hui si profondément déchue, fut, longtemps encore après saint Latuin, l'une des principales forteresses de la contrée. Quelques historiens ont même prétendu qu'elle avait possédé pendant un temps le siège épiscopal ; mais cette assertion est un peu hasardée, bien qu'elle repose sur la signature apposée au premier concile d'Orléans, l'an 511, par l'évêque Litharède. Ce prélat mit à la suite de son nom : *Episcopus ecclesiæ de Auxumâ*. On y a reconnu, et probablement avec raison, le nom d'Exmes ; mais Saint-Pol-de-Léon, qui prétend encore aujourd'hui avoir été la capitale des anciens Ossismiens, a pris occasion de cette signature pour revendiquer Litharède comme l'un de ses évêques. Nous croyons avoir de bonnes raisons de croire qu'il était évêque de Séez ou de l'Hiémois, (*Ecclesiæ oximensis*, ou *de Auxumâ*). Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question quand nous traiterons du concile de 511.

Notre apôtre saint Latuin était Breton de naissance : Marin Prouverre toutefois le croyait Romain ; mais ce n'est pas l'opinion commune ; il est seulement certain qu'il passa de bonne heure de la Grande-Bretagne à Rome, où l'on croit qu'il fut sacré évêque par le pape saint Clément, successeur de saint Pierre, et ensuite envoyé en mission dans les Gaules.

Remarquons en passant qu'un certain nombre d'historiens placent cette mission seulement au IVe siècle. Nous avons adopté la date la plus ancienne, comme plus probable, mais non

pas comme certaine. La question nous paraît absolument insoluble, et les raisons apportées de part et d'autre nous ont paru si peu concluantes que nous avons renoncé à les discuter.

Même en admettant que saint Latuin ait été envoyé par saint Clément, il reste encore une difficulté de date, puisqu'on ne connaît pas d'une manière bien exacte le temps où le saint pape que nous venons de nommer gouvernait l'Eglise universelle. Les historiens les plus sérieux placent en 77 l'exil et la démission de saint Clément : nos apôtres devaient donc être partis de Rome avant cette époque. Cependant, Arthur du Monstier, dans son *Neustria christiana*, les fait arriver dans nos contrées seulement en 95. Saint Latuin prêcha d'abord à Séez, « ville lors assez renommée et grandement peuplée », dit Marin Prouverre. Au moins peut-on dire que c'était la reine de la contrée, qui, du reste, ne renfermait probablement pas de cités très considérables.

Le saint apôtre, si l'on en croit sa légende, de provenance malheureusement douteuse, s'était à son arrivée dans cette ville, retiré chez une pauvre veuve qui avait une fille aveugle depuis plusieurs années. Voyant là une occasion de glorifier Dieu, il la présenta devant la foule qui s'était rassemblée autour de lui par curiosité, la fit approcher de lui, toucha ses yeux, et sur-le-champ elle recouvra la vue. Un si grand miracle, accompli sous les yeux de tous, commença d'ébranler les esprits. On écouta l'apôtre : et bientôt sa sainteté, la majesté de son extérieur et la force de ses discours lui gagnèrent tous les cœurs. En peu de temps son œuvre de conversion eut des résultats sérieux, et il put baptiser un grand nombre d'habitants de Séez dans la rivière de l'Orne qui traverse la ville. On croit que le lieu où il administrait le Sacrement de la régénération était celui qu'on appelle maintenant le Vivier : il y bâtit dit-on plus tard une Eglise, rebâtie plusieurs fois depuis, et enlevée au culte depuis la Révolution, mais dont les murs subsistent encore aujourd'hui, et forment l'enceinte de l'abattoir de la ville. Désormais l'Eglise de Séez était fondée. Saint Latuin put étendre son action dans les campagnes environnantes ; il évangélisa d'abord la ville forte d'Essay, puis parcourut de nouveau l'Hiémois, la partie du Perche qu'il avait évangélisée, et le Sonnois, c'est-à-dire à peu près tout ce qui formait l'ancien diocèse de

Séez. Il continua d'opérer des miracles, et aucune maladie, aucune infirmité ne pouvait résister à sa parole et à la puissance surprenante dont Dieu l'avait gratifié.

Mais, comme il arrive toujours, l'esprit du mal s'éleva bientôt contre l'œuvre de saint Latuin. La femme du gouverneur romain de Séez, nommée Fatisca, conçut pour le saint apôtre une passion impure, essaya de l'attirer vers elle pour le séduire puis voyant qu'elle était impuissante en face de la vertu supérieure du serviteur de Dieu, elle sentit sa passion se changer en un violent dépit ; et elle résolut de perdre par la calomnie celui qu'elle n'avait pu entraîner dans le crime. Elle fit maltraiter ignominieusement dans les rues le saint apôtre, qui se montrait radieux de ces outrages et s'écriait : « O bon Jésus ! qui me donnera de mourir pour vous ? » Les fidèles arrachèrent leur père bien aimé d'entre les mains des sbires de Fatisca ; et, par leurs instances, ils le contraignirent de se retirer à Cléray *(Clariacum)* : c'était alors un lieu solitaire caché au fond des bois ; il s'y est établi depuis une petite paroisse, aujourd'hui réunie à Belfonds, canton de Séez.

Le saint trouva en ce lieu une belle fontaine, près de laquelle il s'arrêta et se bâtit une cellule pour demeure, avec un petit oratoire pour vaquer au service de son Dieu. Ensuite il se mit à prêcher et reprit ses œuvres de zèle, parmi les habitants du pays environnant. Ceux qu'il convertissait recevaient le saint baptême dans la fontaine du saint ou dans les eaux de la Sennevière, petite rivière, affluent de l'Orne, qui coulait tout auprès de sa cellule. Mais, comme ce lieu solitaire ne se trouvait qu'à une lieue et demie de Séez, le vénérable exilé fut bientôt découvert par des émissaires de Fatisca, et aussitôt qu'elle eut connu la retraite du serviteur de Dieu, cette méchante femme envoya quelques-uns de ses soldats, chargés de mettre à mort cet objet de sa haine. Pour être plus sûre de l'exécution de ses desseins, elle leur commanda de lui apporter le cœur de Latuin, comme témoignage de leur obéissance à ses ordres.

Les soldats partirent donc pour Cléray, dans l'intention de massacrer le serviteur de Dieu ; mais il arriva au contraire que, vaincus eux-mêmes par les paroles et par la majesté de l'apôtre, ils se jetèrent à ses pieds et confessèrent leur faute en lui demandant grâce. Le saint homme, comme on peut le penser,

leur pardonna aussitôt, et les prêcha avec tant d'onction qu'il les convertit et les baptisa dans sa fontaine. Ensuite, il leur conseilla de prendre le cœur d'un chien qu'ils trouvèrent en ce lieu, et de le porter à leur maîtresse, pour lui faire croire que son ordre était exécuté. Les sicaires convertis firent ce que leur disait le saint évêque ; et la cruelle Fatisca, croyant voir le cœur de son ennemi, le saisit et le déchira à belles dents, pour assouvir sa rage, sa passion et sa vengeance. Mais la mesure de son iniquité était comble : la main de Dieu s'appesantit sur cette malheureuse ; et, agitée des fureurs de l'enfer, elle mourut misérablement, en se déchirant elle-même, et en lacérant sa chair.

Le bruit de cette mort funeste étant parvenu jusqu'à Cléray, le saint revint aussitôt dans sa ville épiscopale, où il acheva de construire son église du Vivier qu'il consacra à la Mère de Dieu. Il continua en même temps d'évangéliser son troupeau ; et ce fut alors surtout, après ses épreuves, que l'opération des miracles lui devint absolument familière. Chose admirable même ! et qui n'a été rapportée que de saint Pierre et de lui : on plaçait des malades sur son passage, et il suffisait que son ombre les couvrît, pour qu'ils revinssent à une santé parfaite. Mais bientôt après, une invasion de barbares qui ne nous est pas connue autrement que par ses actes, força notre apôtre à se retirer de nouveau à Cléray, où il mourut bientôt après, le 20 juin de l'an 110, selon l'opinion la plus probable : Trajan gouvernait alors l'empire romain.

Le corps du vénérable pontife fut enseveli par les fidèles dans sa cellule de Cléray, et Dieu opéra en ce lieu un grand nombre de miracles par l'intercession de son serviteur. On fréquentait surtout la fontaine pour obtenir la guérison des gales ou *gratelles*, comme on disait il y a trois siècles, et comme le répète Marin Prouverre : beaucoup de personnes atteintes de ces affections se trouvaient guéries en se lavant seulement dans les eaux fort belles, du reste, de la source limpide où avait baptisé le saint. Aussi la dévotion que l'on portait à cet endroit devint-elle de plus en plus universelle. La propriété de Cléray étant tombée entre les mains d'un maître protestant, celui-ci voulut couper court à cette affluence de pélerins en fermant ses avenues par de hautes murailles ; mais, le concours des fidèles n'en fut

nullement diminué ; et le peuple, ne pouvant plus approcher de la source, se lavait dans le courant du ruisseau qui en découle. Aujourd'hui, cette source dégagée, entourée d'une belle grille, et ornée d'une statue en bronze de notre saint apôtre, est encore souvent et dévotement visitée par les habitants d'alentour. Les reliques de saint Latuin furent transportées, au temps des invasions des Normands, à Anet, près Dreux : il en est revenu une partie notable en 1858, par les soins de Mgr Charles-Frédéric Rousselet, alors évêque de Séez, et de M. l'abbé Delaunay, curé doyen de Mortrée.

Saint Régulus

Avant de mourir, le saint avait désigné et sacré pour être son successeur, un de ses prêtres nommé Régulus, qui administra l'église de Séez pendant une trentaine d'années, jusque vers l'an 140, si l'on continue de suivre l'opinion qui nous a guidé jusqu'ici ; mais il ne nous reste aucun détail sur la vie et les œuvres de ce saint prélat. Arthur du Monstier loue beaucoup son zèle et sa fermeté épiscopale ; et il l'inscrit dans son *Neustria sancta*, le 22 mars, avec le titre de saint. Le martyrologe gallican le mentionne également avec le même titre, et comme second évêque de Séez. Il en est de même de certaines éditions du Bréviaire Sagien. Cependant, la majorité des historiens ne lui donne pas de rang dans la suite de nos évêques, soit que son existence n'ait pas paru assez bien constatée, soit qu'on ait cru que son gouvernement n'avait été que celui d'un chorévêque ou d'un vicaire apostolique, parce qu'il n'avait été confirmé, ni par le Pape, ni par le métropolitain. Nous suivrons en ce point l'exemple de ces auteurs ; l'existence de ce saint prélat n'est pas ce qui nous paraît douteux ; elle est aussi bien constatée que celle de son maître saint Latuin lui-même ; mais il ne nous paraît pas aussi clair qu'il ait jamais joui d'une juridiction vraiment épiscopale.

CHAPITRE II

Vacance du Siège de Séez

De l'an 140 à la fin du IIIe siècle

—

Notre-Dame de la Délivrande. — Causes des vacances qui se produisirent en ce temps dans la Gaule. — Persécutions prolongées. — Saint Raven et saint Rasyphe. — Nouvelles missions et rétablissement des Eglises des Gaules.

Notre-Dame de la Délivrande

Pendant que le fondateur de l'Eglise de Séez mourait à Cléray, les Eglises voisines s'organisaient de leur côté sous la direction de ses compagnons d'apostolat. Il n'entre pas dans notre plan de raconter les travaux de saint Denis, de saint Nicaise, de saint Taurin et de saint Exupère, tous quatre faisant partie de la mission qui nous donna saint Latuin ; mais nous ne pouvons passer sous silence la fondation dans le diocèse de Bayeux d'une modeste chapelle qui devait plus tard acquérir un grand renom et attirer jusqu'à nos jours un grand nombre de pélerins du diocèse de Séez, ainsi que des autres diocèses voisins. Nous voulons parler de la chapelle de Notre-Dame de la *Jurande*, plus tard nommée par le peuple, de la *Délivrande*, tant à cause du grand nombre de marins qui ont été sauvés du naufrage par l'intercession de Marie, honorée dans cette chapelle, que pour rappeler la foule immense de malades qui ont été délivrés de leurs maux aux pieds de la vieille statue qu'on y vénère encore aujourd'hui.

Cette chapelle, située presque au bord de la mer, sur la paroisse de Douvres, à trois lieues au nord de la ville de Caen, a été fondée, si l'on en croit Arthur du Monstier, dès l'an 110 de notre ère, par saint Regnobert, successeur immédiat de saint Exupère ou Spire, apôtre et premier évêque de Bayeux. Modeste dans le principe, elle était déjà devenue illustre quand elle fut entièrement détruite à l'époque des invasions des Normands : l'antique statue de la sainte Vierge, qu'on y vénérait fut

alors cachée sous terre, et resta dans cette situation, pendant à peu près deux siècles. Ce fut seulement en 1050, au temps où Guillaume-le-Bâtard, le futur Conquérant, était encore simplement duc de Normandie, que cette sainte image fut retrouvée miraculeusement par un mouton paissant dans la plaine qui entourait l'ancienne chapelle. Cet innocent animal, dominé par une puissance surnaturelle, oubliait chaque jour son pâturage pour aller contempler le buisson, au pied duquel reposait la statue, et cependant il était plus beau et plus gras que tous les autres qui paissaient autour de lui pendant tout le jour. Cette merveille attira l'attention du berger, qui fit creuser au pied du buisson, où l'on découvrit le précieux trésor qui y était déposé. La chapelle fut rebâtie ; mais pour 500 ans seulement. Ce furent les Calvinistes qui se chargèrent de la détruire une seconde fois en 1562.

Elle fut depuis reconstruite assez pauvrement ; mais il était réservé à notre XIXe siècle de voir s'élever en ce lieu une église digne de la reine du Ciel qu'on y honore depuis si longtemps. Le pélerinage de la Délivrande continue d'être célèbre ; et les fidèles de toutes les contrées viennent toujours en foule vénérer la Mère de Dieu sur ce petit coin de terre normande, où elle paraît avoir répandu spécialement sa bénédiction. Du Monstier inscrit le 11 août dans son *Neustria sancta*, la dédicace de ce sanctuaire.

Interruptions dans la succession des Évêques

Toutes les Eglises des Gaules fondées à cette époque présentent ici dans la succession de leurs évêques des lacunes considérables, qui ont fait croire aux historiens d'une certaine école que ces Eglises n'existaient pas avant la fin du IIIe siècle ou le commencement du IVe, époque à laquelle nous verrons se renouer la chaîne interrompue de leurs pasteurs. Marin Prouverre, en constatant ces lacunes pour l'Eglise de Séez en particulier, nous en donne une raison qui non seulement explique le fait, mais encore nous montre que cette interruption dans la suite des évêques des Gaules a dû nécessairement se produire.

Les empereurs romains qui régnèrent après Marc-Aurèle, dit

cet historien, et cet empereur philosophe lui-même le premier, et peut-être plus encore que tous les autres, haïssaient cordialement le Christianisme, qui convainquait d'impuissance leur politique, leurs raisonnements et leurs systèmes philosophiques. Ils n'eurent rien de plus à cœur que d'étouffer dans le sang de ses adeptes la nouvelle religion qui humiliait ainsi la fierté que leur inspirait leur soi-disant grandeur et leur science prétentieuse. Ils établirent dans toutes les localités un peu importantes des présidents qui étaient les lieutenants des gouverneurs de province, et qui avaient pour fonction de rechercher les chrétiens et de les saisir partout où ils les trouveraient, afin de les mettre à mort. Trop fidèles aux ordres de leurs maîtres, ces magistrats poursuivirent les disciples de Jésus-Christ avec fureur, et jusqu'à extinction : leur but était d'exterminer entièrement cette secte, s'il était possible. Tout le monde connaît en particulier le trop fameux Rictiovare *(Rictius Varus)*, qui fit tant de victimes dans le pays de Soissons , et dont le nom se trouve inscrit à toutes les pages du martyrologe gallican. Ce malheureux n'eut que trop d'imitateurs ; et les officiers romains, ses collègues, montrèrent contre l'Eglise une telle haine qu'ils l'auraient certainement détruite, si elle n'avait eu de la part de son divin fondateur des promesses d'éternité.

On conçoit qu'au milieu d'une persécution aussi acharnée, il était fort difficile, lorsqu'une Eglise particulière devenait veuve de son premier pasteur, non seulement d'en élire un autre en sa place, mais encore de l'envoyer dans une église étrangère pour qu'il y reçût la consécration épiscopale : c'est ainsi que le veuvage d'un grand nombre d'Eglises se perpétua jusqu'à la venue d'une nouvelle mission envoyée de Rome. Mais Dieu ne permettait pas que les fidèles, ainsi réduits à eux-mêmes, perdissent la foi à laquelle ils s'étaient attachés : ce divin maître leur ménageait, en place des évêques, d'autres secours provenant de sa miséricorde infinie. Il se trouvait de simples fidèles qui prenaient à tâche de diriger leurs frères et de conserver dans leur cœur les germes de foi que les premiers apôtres y avaient déposés. Ce n'est pas, du reste, la seule époque de l'histoire de l'Eglise, où de pareils faits se soient produits. Encore de nos jours nous pouvons constater que la foi s'est ainsi conservée au Japon, sans évêques et sans prêtres, pendant plus de deux

siècles, jusqu'au retour de nouveaux missionnaires qu'on y a envoyés seulement depuis quelques années.

Perte des Documents Primitifs

Ajoutons qu'au IXe siècle, lors de la venue des Normands, la presque totalité des monuments authentiques de chaque Eglise périt au milieu des déprédations de ces barbares, et en particulier les diptyques, qui seuls auraient pu nous transmettre la liste exacte et complète des évêques de chaque diocèse. Mais cette destruction ne suffit pas à expliquer les lacunes qui existent dans tous les diocèses de France, puisque les Normands ne dévastèrent qu'une partie de cette contrée. Aussi croyons-nous que les diptyques eux-mêmes, s'ils existaient encore, signaleraient ces interruptions dans les listes des évêques, et que c'est dans la politique tracassière et jalouse des empereurs qu'il faut chercher la cause de l'universalité de ce veuvage temporaire des Eglises des Gaules. Ce ne sont pas seulement des noms d'évêques qui nous manquent pendant le IIe et le IIIe siècles : ce furent les évêques eux-mêmes qui manquèrent dans ces temps de trouble et de confusion intérieure ; il y eut réellement vacance des sièges et absence de premiers pasteurs pendant plus d'un siècle et demi.

Ce fut en particulier ce qui arriva pour l'église de Séez ; et il est en outre à propos de remarquer que, pour elle comme pour plusieurs autres, il est fort difficile de bien constater le nombre et l'étendue des lacunes qui existent dans tout le cours de son histoire : car celle dont nous venons de parler n'est pas à beaucoup près, la seule que nous aurons à constater.

Plusieurs causes contribuent à augmenter sur ce point la difficulté historique. L'une des principales, c'est qu'avant le VIe siècle de notre ère, il n'y avait point de chronologie à base fixe : chacun calculait le temps d'après ce qu'il voyait autour de lui. Les Eglises le comptaient souvent d'après les années de leurs évêques. Il en résulte un travail considérable, ingrat et souvent infructueux pour placer chacun de ces évêques à son rang et à la place qu'il doit occuper dans la chronologie générale. C'est ainsi que Du Monstier, place en l'an 100, dans son *Neustria sancta*, la mort de saint Sigisbold, compté comme le second évêque de Séez par la majorité des historiens qui,

comme nous, n'assignent pas de rang à Régulus. Mais il se trouve ainsi que la mort de ce saint évêque, aurait précédé celle de saint Latuin lui-même, la date de Du Monstier est donc évidemment fausse. Nous avons préféré l'opinion de ceux qui font venir Sigisbold à la fin du IIIe siècle, avec une mission dont était chef saint Mellon, archevêque de Rouen. Ce fut alors que ce nouvel et saint évêque de Séez rétablit dans nos contrées le culte et la hiérarchie, y raffermit la foi, et y fit revivre les jours si florissants de saint Latuin. Aussi quelques-uns l'ont-ils regardé comme le premier évêque du diocèse, en niant l'existence, non-seulement de saint Régulus, mais encore de saint Latuin lui-même. L'école janséniste surtout s'est ralliée à cette opinion, parfaitement inadmissible pourtant, lorsque l'on considère sérieusement la gravité des documents que nous possédons sur notre premier apôtre, et surtout son culte immémorial, écho de la tradition.

Mais dans cet intervalle d'un siècle et demi, qui s'écoula entre le pontificat de saint Régulus et celui de saint Sigisbold, Dieu prit soin lui-même de la petite Eglise de Séez, forcée de vivre sans pasteurs. Il lui accorda plusieurs grâces spéciales, dont l'une des principales fut la présence et l'apostolat de deux saints martyrs, qui vécurent et donnèrent leur sang pour la foi près de la ville épiscopale elle-même.

Saint Raven et Saint Rasyphe

Vers la fin du IIe siècle, environ 70 ou 80 ans après la mort de saint Latuin, et 40 ans peut-être après celle de saint Régulus, deux frères, nés dans la Grande-Bretagne et nommés Raven et Rasyphe, furent poussés par une inspiration divine à venir s'établir dans nos contrées. Issus d'une famille noble et riche, mais beaucoup plus remarquables encore par leur piété et par leur charité, ces deux jeunes gens s'étaient livrés de bonne heure à l'étude de la médecine, uniquement dans le but de pouvoir faire plus de bien à leurs semblables ; mais bientôt, leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes s'enflammant de plus en plus, et les élevant au-dessus d'eux-mêmes, ils désirèrent acquérir le pouvoir de guérir les plaies du cœur, en même temps qu'ils traitaient les maladies corporelles, et ils demandèrent à leur

évêque de leur conférer les saints ordres, afin de pouvoir exécuter plus efficacement leur pieux dessein. L'évêque fut ravi de trouver en eux des dispositions aussi généreuses, et admit au sacerdoce Raven, qui était l'aîné : tandis que Rasyphe reçut en même temps l'Ordre du diaconat.

Alors, ces deux fidèles serviteurs de Jésus-Christ, munis des pouvoirs sacrés, commencèrent à exercer leur zèle dans leur patrie même. Leurs discours, leurs exemples, les cures merveilleuses qu'ils opéraient dans l'exercice de leur art, vainquaient toutes les résistances et attiraient tous les cœurs : le peuple, à leur parole, abandonnait en masse l'idolâtrie, et se soumettait au joug de Jésus-Christ. Le préfet de la Bretagne (la Grande-Bretagne actuelle) craignit que ces deux vaillants prédicateurs ne portassent en ce pays une mortelle atteinte à la religion qu'il professait lui-même. On était au temps de Marc-Aurèle ou de Commode ; et l'empereur philosophe avait renouvelé les anciens édits de persécution : le préfet profita de cet état de choses, maltraita Raven et Rasyphe et les envoya en exil.

Il est possible que le souvenir de saint Latuin ne fût pas encore tout à fait éteint dans la Bretagne, d'où il était originaire, comme nous l'avons vu : ce souvenir sert à expliquer pourquoi les deux frères, Bretons comme lui, vinrent s'établir entre Séez et Cléray, où le saint avait vécu, et où ses cendres reposaient encore à cette époque. Du reste, cette contrée n'était pas tellement éloignée de la côte où débarquaient nos deux exilés, qu'ils n'aient pu tout naturellement se diriger vers cette solitude assez paisible pour y trouver le repos en Dieu. Les deux saints s'établirent en un lieu nommé alors *Mathiacus*, aujourd'hui Macé, qui leur parut propre à méditer dans le silence les choses du salut, loin des yeux et de l'atteinte de leur persécuteur, et tout en travaillant au bien spirituel et corporel de leurs frères. Macé était alors une retraite sauvage, aride et inculte : aujourd'hui encore une partie de cette paroisse porte le nom de *Petit-Désert*. Nos deux saints s'y livrèrent d'abord aux exercices de la plus rude pénitence, tourmentant leur corps de toutes manières, ne vivant que de racines, et ne portant pour vêtement qu'un cilice de l'étoffe la plus grossière.

Il est à croire, d'après ce que nous rapporte l'histoire de ces deux serviteurs de Dieu, que les habitants de Séez, quoique

privés de pasteurs depuis la mort de saint Régulus, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années, n'avaient pas laissé entamer leur foi et désiraient avec ardeur entendre de nouveau la parole divine. La réputation des deux ermites devint grande dans la contrée, on accourut de toutes parts à leurs prédications, et les mêmes qualités qui leur avaient attiré les cœurs de leurs concitoyens, leur concilièrent également ceux des habitants de Macé, de Séez et des environs. L'ancien troupeau de saint Latuin et de saint Régulus se trouva ainsi affermi de plus en plus dans la foi et la religion, et même les nouveaux apôtres l'augmentèrent en gagnant un certain nombre d'idolâtres à Jésus-Christ.

La seconde Lyonnaise, dont le pays de Séez faisait partie, pouvait alors s'étendre jusque sur les côtes de la Grande-Bretagne : et c'est ce qui pourrait expliquer comment le préfet qui avait exilé de ce dernier pays nos deux frères vint jusqu'à Séez, apprit le succès qu'ils avaient obtenu en ces lieux ; et, s'étant assuré que c'étaient bien les mêmes qui avaient déjà excité sa haine dans l'île bretonne, envoya aussitôt des sicaires pour les mettre à mort.

Ces ministres d'iniquité trouvèrent les deux saints entourés, comme toujours, d'une foule de peuples, au milieu desquels ils exerçaient leur charité. Aussitôt ils s'élancèrent sur eux, et se mirent à les maltraiter cruellement. Raven eut le bras droit coupé, et Rasyphe eut tout le corps déchiré et réduit en lambeaux, Tous deux furent laissés pour morts sur la place ; et Rasyphe, en effet, rendit bientôt son âme à Dieu ; mais Raven, revenu à lui-même, pria ; et Dieu, toujours complaisant pour ses amis, voulut bien rendre pour quelques jours la vie à son frère bien-aimé. Les deux martyrs purent encore se traîner aux environs du lieu où ils avaient été frappés, y cueillirent des herbes et se soutinrent ainsi pendant trois semaines, malgré les souffrances cruelles qu'ils éprouvaient, et sans recevoir aucun secours des habitants, que la crainte du préfet empêchait d'approcher d'eux. Enfin, saint Raven, épuisé, rendit le premier son âme à Dieu, le 23 juillet, en montrant le Ciel à son frère, qui expira à son tour le lendemain 24 : c'est en ce dernier jour qu'on célèbre ordinairement la fête de ces deux saints martyrs.

Bien qu'il soit impossible de déterminer l'année où ces deux témoins de la foi souffrirent pour Jésus-Christ, l'opinion com-

mune des historiens qui s'en sont occupés est que ce fut vers l'an 200 : nous serions porté à placer leur martyre dans les premières années du IIIe siècle, au commencement du règne de Septime-Sévère. La liturgie gallicane du XVIIIe siècle, qui n'admettait pas que le Christianisme existât sitôt à Séez, et qui ne pouvait pas nier cependant le culte authentique et répandu dont jouissaient nos deux saints, les avait placés au Ve siècle, comme nous le lisons dans la légende de l'ancien Bréviaire sagien ; mais la vacance du siège de Séez à l'époque de leur martyre, vacance qui se constate d'une manière évidente dans le récit même de leur séjour à Macé, l'état de la contrée à cette époque, toutes les circonstances locales de la vie des deux saints contredisent cette opinion et fortifient celle que nous venons d'émettre.

Les corps de saint Raven et de saint Rasyphe furent ensevelis près du lieu où ils avaient souffert le martyre, puis oubliés, jusqu'à ce qu'ils se fussent révélés eux-mêmes d'une manière surnaturelle. Nombre d'années après les événements que nous venons de raconter, les deux saints apparurent en songe à un prêtre pieux et vertueux, nommé Hérembert. Par les soins de ce pieux personnage, des fouilles pratiquées sur le lieu du martyre amenèrent la découverte des reliques ; et on bâtit sur le tombeau une église, qui est devenue l'église paroissiale de Macé, au canton de Séez, à une petite lieue de la ville épiscopale. Au temps des invasions normandes, les reliques furent portées à Saint-Waast, à deux lieues de la ville de Bayeux, où elles furent de nouveau ensevelies, oubliées et révélées une seconde fois à un religieux du monastère de Cordillon, près Saint-Waast. Les deux corps, après cette nouvelle invention, furent transférés en 1049, dans la cathédrale de Bayeux qui se bâtissait alors. On dédia aux deux martyrs l'un des petits autels de cette cathédrale, où leurs reliques furent volées en 1562 par les Huguenots : cependant le maréchal de Fervaques, allié des Médavy-Grancey, put en sauver quelques fragments, qu'il mit en sûreté dans son château de Grancey, en Champagne. Saint Raven et saint Rasyphe sont surtout honorés de nos jours dans l'église de Macé, et il y a peu de temps, en 1885, on s'est beaucoup occupé de restaurer leur tombeau et d'étendre leur culte. La cathédrale de Bayeux les considère encore aujourd'hui comme ses seconds patrons.

Ces deux saints martyrs forment comme un lien entre saint Régulus, le dernier évêque de Séez dont nous avons parlé, et saint Sigisbold, dont nous avons maintenant à nous entretenir. Il faut remarquer en effet qu'un grand nombre de personnes qui avaient été sous la conduite de saint Régulus vivaient encore au temps des saints Raven et Rasyphe, venus quarante ans après. Ensuite, le souvenir des témoins et des auditeurs de la prédication et des miracles des deux martyrs de Macé ne fut pas sans persévérer après leur mort, et les derniers souvenirs de leurs vertus et de leur martyre devaient vivre encore au temps de la nouvelle mission de saint Sigisbold qui ne suivit que de soixante ou soixante-dix, tout au plus soixante-quinze ans la mort de saint Raven et de saint Rasyphe. Il fut donc facile aux fidèles de Séez, grâce à l'intermédiaire des deux confesseurs dont nous venons de raconter la vie, de conserver pendant le long veuvage de notre Eglise, les traditions de la foi chrétienne ; et l'on voit par là combien la présence de ces deux saints personnages a été précieuse, même nécessaire à nos contrées.

Seconde Mission

Saint Sigisbold vint confirmer ces traditions de foi, en rétablissant la hiérarchie ecclésiastique, interrompue depuis saint Régulus. Nous avons dit que les Eglises voisines étaient probablement, comme celle de Séez, privées de leurs pasteurs, ce qui rendait impossible la transmission des Ordres sacrés, surtout dans un temps aussi troublé par la persécution que l'était le IIIe siècle. L'état politique de ces contrées ne fut nullement modifié pendant cette longue période : elles continuèrent à faire partie, comme auparavant, de la seconde Lyonnaise, et nous ne trouvons en ce temps de leur histoire aucun événement qui mérite d'être enregistré.

Il est difficile d'ailleurs de déterminer bien exactement l'époque à laquelle il faut placer le pontificat de notre second apôtre, saint Sigisbold. Nous avons déjà dit qu'Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, place l'an 100, la mort de ce saint évêque ; mais nous répétons qu'il se trompe évidemment, et bientôt, en effet, il se corrige lui-même dans un autre passage, en reconnaissant que, lorsque le saint missionnaire s'assit sur le

siège épiscopal de Séez, il s'était déjà écoulé un certain laps de temps depuis la mort de saint Latuin et celle de saint Régulus. Les modernes au contraire sont portés à croire que ce Sigisbold ou Sigisbaud *(Sigisboldus)*, nommé Sigebold par quelques historiens, vint en France avec saint Mellon ou Melaine, premier évêque de Rouen, siège peu connu depuis la fondation de cette Eglise, par saint Nicaise, dont l'école de Launoy a même contesté l'existence, ou du moins l'apostolat dans la future capitale de la Normandie. C'est ainsi, du reste, comme nous l'avons vu, que cette école, doutait de l'existence de saint Latuin, et qu'elle niait l'antiquité de son apostolat dans nos contrées.

Dans tous les cas, l'opinion commune est que saint Mellon fut envoyé en Gaule par le pape saint Etienne Ier, martyr en 257 : la majorité des auteurs fait ensuite mourir le saint évêque lui-même en 311, ce qui lui donne 54 ans d'épiscopat. La légende du bréviaire sagien, sortie, il est vrai, des mains des Jansénistes, place saint Sigisbold beaucoup plus tard, dans la seconde moitié du ve siècle ; et toutefois, elle le fait successeur immédiat de saint Latuin qui se trouve ainsi reculé lui-même jusqu'au ve siècle. Nous avons déjà dit ce que nous pensons de cette opinion, vivement contredite par les études modernes ; mais dont la fausseté n'est cependant pas encore entièrement démontrée. Pour ce qui regarde saint Sigisbold en particulier, sa Légende le fait contemporain de saint Ereptiole, le plus ancien évêque de Coutances dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Or, d'après du Monstier, saint Ereptiole est mort l'an 308, ce qui concorde parfaitement avec l'époque où nous avons placé notre saint évêque. Mais la même Légende sagienne fait aussi saint Sigisbold contemporain de saint Perpet, évêque de Tours, qui bâtit la seconde basilique de Saint-Martin et mourut en 491. Il y a là un anachronisme que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Marin Prouverre n'hésite pas à faire de saint Sigisbold, le contemporain et le compagnon de saint Mellon, de Ruffinien, qui rétablit le siège de Bayeux, d'Ereptiole, dont nous venons de parler, et de Léonce, fondateur de l'Eglise d'Avranches. Des sept Eglises de la future Normandie, il ne restait plus à fonder que celle de Lisieux, qui fut créée probablement un assez petit nombre d'années après les autres, mais dont les premiers évêques nous sont totalement inconnus.

CHAPITRE III

Saint Sigisbold, 2e Évêque de Séez

De la fin du IIIe siècle à l'an 311 environ

—

En quel sens nous avons donné le nom de saints à des personnages dont le culte n'est pas approuvé par l'Eglise. — La Gaule en paix pendant la dernière persécution. — Constance Chlore. — Pontificat de saint Sigisbold. — Concile d'Arles.

Nous devons d'abord faire remarquer une fois pour toutes que, lorsque nous donnons à un personnage le titre de saint, nous ne prétendons nullement empiéter sur les jugements de l'Eglise. Il est un certain nombre de personnages ayant joui d'un culte dans nos contrées, sans que ce culte ait jamais été sanctionné par l'autorité infaillible du Saint-Siège, même d'une manière indirecte, parce que les preuves de leur sainteté, quelquefois même de leur existence, n'ont pas paru suffisamment établies. Saint Régulus, dont nous avons parlé, et saint Sigisbold, dont nous allons parler maintenant, sont au nombre de ceux dont Rome a refusé d'autoriser le culte. Si donc nous conservons à ces vénérables personnages le titre de saints, ce titre signifie simplement qu'ils ont été regardés comme tels, à une certaine époque de l'histoire, soit dans la liturgie locale, soit dans les martyrologes particuliers, soit simplement dans les ouvrages des historiens du temps. Nous signalerons en leur lieu ceux dont le culte est réellement et officiellement admis et reconnu par l'Eglise elle-même.

Saint Sigisbold

Saint Sigisbold était Gaulois de nation, et réorganisa comme nous l'avons dit, l'église de Séez, au temps où saint Marcellin était assis sur la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire au milieu de la persécution de Dioclétien et de Maximien, la dernière et la plus cruelle de toutes, et en même temps la plus universelle. C'était par conséquent entre les années 280 et 290, il ne faut pas

confondre cette date avec celle du départ des Missionnaires de Rome en 257, comme nous l'avons dit plus haut. : on ignore, avons-nous dit, l'année précise de l'avènement de ce second apôtre au siège épiscopal de Séez; mais il était certainement encore dans la première moitié de son pontificat lorsque la paix se rétablit dans les Églises des Gaules.

Il y avait déjà quelques années que la première période de la persécution sanglante, dont nous venons de parler était terminée quand Dioclétien et son collègue Maximien Hercule, se dépouillèrent de la pourpre impériale, et laissèrent l'empire entre les mains des deux Césars, Galère et Constance-Chlore. Le premier, plus méchant encore que ses deux prédécesseurs, eut pour son partage l'Orient, où il organisa, dans les premières années du IVe siècle, et principalement pendant les années 303 et 304, une seconde persécution plus sanglante encore que celle de Dioclétien elle-même ; mais les Gaules eurent le bonheur de se trouver entre les mains de Constance-Chlore, qui était d'un caractère tout différent de celui de son collègue. C'était un prince sage, humain, qui estimait et protégeait le Christianisme, tant par caractère, que poussé par l'influence exercée sur lui par son épouse sainte Hélène (*Flavia Julia Helena*), jeune fille de famille obscure, qu'il avait épousée étant simple officier du palais, et qui contribua beaucoup à la gloire de son règne.

Chrétienne décidée et fervente, Hélène faisait tous ses efforts pour amener son mari à embrasser la loi de Jésus-Christ, qu'elle avait embrassée elle-même. On ne voit pas, à la vérité, qu'elle ait réussi dans cette entreprise si chère à son cœur. Constance paraît être resté jusqu'à sa mort plongé dans les erreurs du paganisme. Mais au moins la sainte impératrice put faire instruire de la doctrine de Jésus-Christ, son fils Constantin, préparer en sa personne le premier empereur chrétien qui se soit assis sur le trône des Césars ; et d'avance obtenir de son époux que les chrétiens vécussent en paix, sous la protection même du gouvernement impérial. Sous un régime aussi paternel, notre saint Sigisbold put reconstituer sans obstacle notre Eglise abandonnée, qui ne conservait plus que la tradition de la foi que lui avait inculquée saint Latuin.

Les documents peu nombreux et peu sûrs que nous possédons sur ce saint évêque, parlent d'une invasion de barbares,

Huns et Alains, qui de son temps s'étaient répandus de toutes parts dans notre pays, on trouve la mention de cette irruption dans la vie de saint Latuin lui-même. Nous avons dit ce que nous pensons des prétendues invasions du IIe siècle ; mais il paraît certain qu'au temps de saint Sigisbold, en 286, une nuée de barbares apparut sur nos côtes. Dioclétien envoya contre eux Carausius, l'un de ses généraux, qui, au lieu de le servir, se révolta contre lui, comme le fit plus tard, Maxime contre Gratien en 383. Les premiers établissements des Saxons dans nos contrées, datent de l'an 284. Ce furent eux, croit-on, qui ruinèrent la ville du Mont-Cacune, dont nous aurons occasion de retrouver plus tard le souvenir dans la vie de sainte Céronne, qui vint s'établir près de ses ruines. Les mêmes hordes détruisirent également Essay, la capitale des Essuens dont nous avons parlé déjà ; plusieurs autres villes du Perche furent entièrement ruinées par ces peuples nomades, sans qu'il soit possible de préciser absolument l'époque de ces dévastations horribles. On peut citer parmi les villes qui disparurent alors : Corbon, capitale de l'ancien Corbonnais ; Rivray, qui était située sur le territoire de Condé-sur-Huîne ; Mézières, sur la commune de Tourouvre, enfin Marchainville qui a laissé son nom à une commune des environs de Longny. Nous verrons plus tard les conquérants eux-mêmes réparer en partie ces ruines, dont ils avaient couvert notre pays.

L'empire romain commençait donc à disparaître par lambeaux. Une civilisation trop matérielle avait amolli les esprits et les cœurs, on ne cherchait plus que le bien-être, et on se trouvait par-là même incapables de résister à ces peuples forts et exercés à la fatigue, qui arrivaient du fond des forêts de la Germanie. Ces hommes aussi habiles que vigoureux, tantôt surprenaient les villes en faisant avec elles une paix apparente, et tantôt les emportaient de vive force quand elles entreprenaient de leur résister. Au temps de saint Sigisbold, les habitants du pays, peu accoutumés encore à ces ennemis vaillants et barbares, se laissaient tellement dominer par la crainte, qu'ils se sauvaient jusque dans les forteresses les plus éloignées, et ne pouvaient plus se résoudre à en sortir pour regagner leurs villes et leurs campagnes.

Au milieu de ces angoisses, notre saint Sigisbold fut le secours et la consolation de son troupeau, et continua de gouverner,

avec un zèle ardent, le peu de fidèles qui était resté autour de lui. Il employa également toute sa force et toute sa science à tirer les barbares de leur infidélité et à corriger les mœurs dépravées des mauvais chrétiens. On lit dans un ancien martyrologe que ce digne pasteur, en s'appliquant ainsi de toutes ses forces aux œuvres de justice, fut jeté en prison ; mais, au moment où le secours des hommes lui faisait défaut dans ce lieu de souffrances, il reçut celui de Dieu lui-même, et fut bientôt arraché aux mauvais desseins des impies : la paix se rétablit même dans la contrée, on ne sait trop dans quelles circonstances, et le fidèle serviteur de Dieu put y continuer son œuvre de salut.

Pour suivre le récit de la Légende sagienne, que nous rapportons pour raison d'impartialité, et pour en tirer le plus possible de lumière, nous devons dire qu'elle attribue le rétablissement de cette paix à la victoire que le comte Ægidius, commandant de la cavalerie et de l'infanterie romaines *(utriusque militiæ)*, remporta vers 468 sur les Wisigoths dans l'Armorique. Si nous admettons que saint Sigisbold était au concile d'Arles en 314, le récit de la Légende est convaincu d'invraisemblance puisque cet Ægidius ne vivait qu'au ve siècle, quelques historiens même ont voulu le faire passer pour un héros de comédie ; mais tous les autres, au contraire, ont affirmé d'après certaines traditions, qu'il était très agréable à Dieu par ses bonnes œuvres. Il aida les villes à se relever de leurs ruines ; et bientôt celles que l'invasion avait rendues presque désertes se trouvèrent repeuplées comme par enchantement par la multitude de leurs citoyens qui y rentrèrent aussitôt qu'on fut délivré de la crainte de l'ennemi. Surtout les villes situées entre la Seine et la Loire devinrent de nouveau, et en peu de temps, florissantes. Les chemins aussi étaient désormais sûrs, et un concours considérable d'une ville à l'autre, s'établissait peu à peu. Germain, évêque de Rouen, profita de cet état de choses pour se rendre à Tours, au dire de la légende, au concile qu'y tint en 461, Perpet, évêque de cette ville ; et peu de temps après, il consacra dans la cathédrale d'Evreux, saint Gaud, solitaire à Granville, élu évêque de ce diocèse d'Évreux : il avait pour assistants, dit toujours le même document, saint Sigisbold de Séez, et saint Ereptiole de Coutances. Dans un autre martyrologe très ancien, on lit que saint

Sigisbold, après avoir exécuté un grand nombre de travaux pénibles, s'endormit dans le Seigneur au milieu de ceux qu'il avait enfantés à Dieu par sa doctrine, le septième des Ides de mars (9 mars). Mais, comme ce jour se trouve presque inévitablement dans le Carême, la commémoration de ce saint évêque avait été depuis longtemps remise au 8 juillet, et en dernier lieu au deuxième dimanche de ce mois; enfin elle fut supprimée au temps où le diocèse de Séez revint à la liturgie romaine.

Il est difficile de savoir où l'auteur de la Légende que nous venons de rapporter a pris tous les faits qu'il y raconte, et par suite, on ne peut contrôler la valeur de ses assertions. Revenons à la liturgie romaine.

Nous allons voir que le pontificat de saint Landry, dont nous avons maintenant à nous occuper, peut se rattacher à l'histoire du IVe siècle, ce qui nous suppose une vacance assez longue après la mort de saint Sigisbold, si nous faisons arriver cette mort avant 320; mais quelle fut au juste la longueur de cet intervalle, c'est ce qu'il serait impossible de déterminer et voilà pourquoi les dates précises de ces deux pontificats resteront inconnues probablement à tout jamais. Au lieu de supposer ici que le diocèse fut privé d'évêque pendant ce temps, nous admettrions plutôt pour cette fois que ce sont les diptyques qui sont incomplets, et qu'il nous manque simplement des noms d'évêques qui ont existé et gouverné le diocèse.

Dans tous les cas, il nous est difficile d'admettre que saint Sigisbold fut contemporain de Germain, de Rouen, et de la victoire d'Ægidius sur les Wisigoths. Ces deux noms ont bien l'air d'avoir été mis là par l'auteur de la Légende sagienne, afin de jeter quelque lumière sur les faits qu'il racontait et qu'il trouvait obscurs. Souvent, les auteurs de ce temps parlaient d'une guerre, d'une invasion ou d'autres choses semblables, sans donner de noms propres, ni de dates. On a trop voulu suppléer à ces lacunes et on s'est souvent trompé sur la pensée des auteurs. Si le narrateur de la Légende nous eût prouvé qu'il avait travaillé sur des documents anciens, nous aurions pu discuter ses dates, mais les données vagues et embrouillées qu'il nous présente, se refusaient à un examen sérieux. Marin Prouverre, loin d'adopter les idées du Bréviaire sagien, place, avec plus de probabilité selon nous, la mort de saint Sigisbold au

temps du concile d'Arles, tenu en 314, avant le grand concile de Nicée, le premier des conciles généraux. Cet historien prétend, mais malheureusement aussi sans preuve bien établie, que notre évêque assista à ce concile avec Avidien, archevêque de Rouen, probablement successeur immédiat de saint Mellon. L'ouverture s'en fit solennellement le 1er août. Les légats du pape saint Sylvestre, qui venait de succéder à saint Melchiade, y assistaient aussi et présidaient les séances. L'empereur Constantin s'y rendit également en personne, afin d'y maintenir le bon ordre, et, en second lieu, d'en tirer tout ce qui pourrait lui être utile pour le gouvernement de son vaste empire.

Concile d'Arles

Le principal objet de ce concile était de combattre l'usurpation des Donatistes hérétiques africains qui tenaient entre leurs mains le siège métropolitain de Carthage. Ils furent condamnés à Arles, et le siège de Carthage fut restitué à son pasteur légitime. On dressa dans ce concile vingt-trois canons importants pour assurer le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour amener la correction des mœurs. Lorsque cette auguste assemblée fut dissoute, le *bon Sigisbold*, comme l'appelle Marin Prouverre, que nous suivons toujours, revint à son Eglise de Séez, et passa le dernier reste de ses jours à conduire son troupeau dans les voies du salut. On ignore l'année de son précieux trépas, que nous avons vu plus haut fixé au 9 mars par la Légende sagienne. On élut pour lui succéder Landry, qui a porté, lui aussi autrefois, le titre de saint et même de martyr.

CHAPITRE IV

Saint Landry, 3e Évêque de Séez

Milieu du IVe siècle

—

Les provinces de l'Empire deviennent des préfectures. — Nouvelles invasions. — Supplice de saint Landry. — Sa mort. — Luttes de l'Eglise contre l'Arianisme.

Saint Landry

Saint Landry, que son mérite seul fit élever sur le siège de saint Sigisbold, nous est moins connu encore que son prédécesseur, et il est également impossible de fixer d'une manière tant soit peu probable l'année de son avénement au siège pontifical de Séez, non plus que celle de sa mort. Si l'on en croit la Légende de l'ancien Bréviaire sagien, ce saint évêque, que l'on trouve nommé tantôt *Landricus*, tantôt *Landricius*, gouverna notre Eglise, dans le temps où les Saxons étaient établis dans nos contrées. Or, nous avons vu que les premiers établissements de ces barbares dans les Gaules datent de l'an 284, et, par suite, on peut placer cet épiscopat, immédiatement ou non à la suite de saint Sigisbold, entre 320 et 350. Les Saxons, dit l'auteur de la Légende, après avoir débarqué sur la côte qui fait face à l'Anjou, avaient envahi ce pays, et de là s'étaient répandus dans toute la contrée. Ils firent alliance avec les habitants de Bayeux, et fondèrent une colonie qui comprenait cette ville et un petit territoire alentour. Cette petite colonie saxonne a tranché longtemps sur la physionomie générale du pays.

Les Préfectures Romaines

A cette époque, le Gouvernement civil de la Gaule fut modifié, sans pourtant subir des changements absolument essentiels. Constantin supprima les anciennes provinces et les remplaça par des préfectures. La Neustrie, qui ne portait pas encore ce nom, mais était considérée comme une portion de l'Armorique,

fut désormais agrégée à la préfecture de Lyon, la seconde des trois qui se partagaient les Gaules. Nous avons vu qu'auparavant, elle faisait également partie de la seconde Lyonnaise, au temps des provinces. Il n'y avait donc guère qu'une différence de nom dans ces divisions ; mais il est certain que l'étendue des préfectures, beaucoup plus grande que celle des provinces, n'était pas aussi favorable à la surveillance du pays, et permettait aux barbares de s'établir plus facilement.

Les Saxons dans nos contrées

Les Saxons, ayant désormais un pied-à-terre sur notre territoire, par l'établissement de leur colonie de Bayeux, s'avancèrent plus avant dans le pays et rançonnèrent les habitants des pays de Séez et du Maine : chemin faisant, ils avaient fondé entre l'Hiémois et le *pagus Corilensis*, lieu aujourd'hui inconnu, une ville, nommée de leur nom *Otlinga Saxonica*, tout aussi inconnue que le pays où elle était située. La Légende du Bréviaire sagien semble placer ces événements après la mort du comte Ægidius, qui arriva en 464 : nous croyons qu'ils sont arrivés beaucoup plus tôt.

Ces barbares, une fois établis dans cette contrée, se montrèrent fort attachés aux superstitions païennes, qu'ils avaient pratiquées jusque-là. Ils se jetèrent tout d'abord sur les églises et les pillèrent, en vexant les évêques de toutes manières pour leur arracher leurs richesses, dont ils étaient avides outre mesure. On lit dans un vieux martyrologe, qu'ils se jetèrent un jour sur notre évêque saint Landry, et le renfermèrent dans un tonneau garni en dedans de pointes aigües, où il ne pouvait se mouvoir sans éprouver les plus atroces douleurs.

Prétendu Supplice de Saint Landry

A propos de cette mention très ancienne, nous rapporterons ici, seulement pour mémoire, une tradition qui a cours à Exmes et aux environs, mais, qui n'a, il faut le dire, aucun caractère d'authenticité. Selon cette tradition, saint Landry aurait été roulé dans le tonneau dont parle le martyrologe, du haut en bas de la colline d'Exmes, au lieu nommé aujour-

d'hui la Croute et la Côte-de-Montchauvel, où l'on trouve en effet une descente très rapide. Les Saxons, qui regardaient rouler le tonneau, voulurent railler le saint évêque qui y était renfermé, et firent leurs efforts pour éclater de rire ; mais, par une punition de Dieu, ils ne parvinrent à faire entendre que des aboiements semblables à ceux des chiens. C'est de là que serait venu le nom de *chiens d'Exmes*, qui est resté aux habitants de cette ancienne ville jusqu'à nos jours. Il est impossible de savoir sur quel fait repose cette tradition : il faut remarquer du reste, qu'elle fait subir ce supplice, non à saint Landry, mais à saint Godegrand, qui n'a certainement jamais souffert rien de semblable. Quant au nom de *chiens d'Exmes*, dont l'origine n'est pas non plus absolument claire, il est beaucoup plus probable qu'il vient des armes de l'ancienne ville, qui portent en effet deux chiens unis ensemble par un seul collier. Mais cet emblême d'union et de fidélité, qui est en somme à la louange des habitants d'Exmes, a une origine postérieure de beaucoup au temps où vivait saint Landry et même saint Godegrand : elle ne peut guère remonter plus haut que les croisades.

A cause de ce supplice cruel, vrai ou supposé, qu'a pu souffrir saint Landry, cet évêque a été regardé par quelques-uns comme martyr : cependant, ajoute sa Légende, par l'effet de la grâce de Dieu et de sa force d'âme qui tempérait la douleur que ressentait son corps, le saint pontife ne poussa pas une seule plainte ; et les barbares, étonnés de tant de constance, le tirèrent du tonneau et le laissèrent aller. Il donna ensuite beaucoup d'autres preuves de sa foi en Jésus-Christ et de sa charité envers les peuples qui étaient confiés à sa garde. A force de soins et de travail, il parvint à détruire en particulier un grand abus qui existait alors dans nos contrées.

Quelques mauvais chrétiens, trouvant avantage à faire commerce avec les Barbares, empêchaient les missionnaires de prêcher la foi à ces derniers, dont ils ne pouvaient plus tirer le même parti quand ils étaient devenus chrétiens. Saint Landry rétablit partout la liberté entière de prêcher l'évangile à ces pauvres égarés du paganisme, et vainquit de même, sur tous les points, par sa vigilance, les artifices et la malveillance des adversaires de la religion. Ce zèle incorruptible de la gloire de Dieu lui attira des ennemis, qui lui dressèrent des embûches

et mirent souvent sa vie en péril; mais Dieu lui fit la grâce d'échapper à toutes les attaques de ces hommes méchants, et il put rendre témoignage à Jésus-Christ jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Enfin, saisi subitement de coliques violentes à un âge où l'on ne peut plus espérer vivre, il sentit venir le trépas, et reçut, si l'on en croit la Légende, la visite de saint Contêt, évêque de Bayeux, qui vint le fortifier à son lit de mort, reçut son dernier soupir et l'ensevelit avec honneur dans son église cathédrale. Si saint Contêt, comme quelques-uns l'ont dit, ne vivait pas avant la fin du ve siècle, il est permis de douter de l'exactitude de ce dernier fait. Nous placerions plutôt, avec quelques historiens, la fin du pontificat de saint Landry vers l'an 365 ; il deviendrait alors possible à la rigueur, d'en faire le successeur immédiat de saint Sigisbold, bien qu'il nous paraisse plus probable qu'il y a eu au moins un intermédiaire inconnu.

En terminant ce récit du Bréviaire sagien, nous ferons remarquer que la fondation de la ville saxonne, dont il est question ici n'a peut-être pas eu lieu du temps de saint Landry : rien ne le prouve dans les monuments authentiques les plus rapprochés du temps du saint. Du Monstier, dans son *Neustria sancta*, ne loue que le zèle pastoral de ce pontife, et ne dit pas un mot du prétendu supplice que lui auraient infligé les Saxons. Cet auteur place la fête de saint Landry le 23 mai ; mais il est plus probable qu'il est mort le 16 juillet : c'est en ce jour que sa fête est marquée dans la plupart des martyrologes, ainsi que dans l'ancien Bréviaire sagien. Cette fête a été supprimée, comme celle de saint Sigisbold, lorsque le diocèse a repris la liturgie romaine. Marin Prouverre place comme nous le pontificat de saint Landry au milieu du IVe siècle.

L'Arianisme

L'Arianisme troublait alors toute l'étendue de l'empire romain ; mais il avait trouvé dans l'Aquitaine l'un de ses plus puissants adversaires dans la personne de saint Hilaire, évêque de Poitiers, exilé en Phrygie l'an 358, à cause du courage qu'il avait montré dans la défense de la vraie foi, ce saint docteur y écrivit son livre des *Synodes*, qu'il adressa à ses collègues des Gaules, parmi lesquels il désigne spécialement les évêques de

la première et de la seconde Lyonnaise : l'évêque de Séez, par conséquent se trouvait parmi les destinataires de ce livre remarquable ; mais, comme la dédicace ne porte aucun nom propre, nous ne pouvons savoir si cet évêque était saint Landry ou un autre, et nous sommes réduits encore une fois à des conjectures.

A cette époque, le grand Constantin était mort; et son fils Constance, par une suite d'événements étrangers à notre sujet, était devenu maître de presque tout l'empire. Ce prince favorisa beaucoup l'Arianisme, c'est-à-dire l'hérésie qui ne voulait pas admettre que dans la Très-Sainte Trinité, le Fils fût en tout égal au Père. Abattue au concile général de Nicée, en 325, cette secte, se sentant appuyée, releva la tête, et même redevint puissante aux conciles de Sirmium et de Séleucie, et surtout au concile de Rimini, en 359. Ce fut alors que, selon l'expression pittoresque de saint Jérôme, « *l'univers fut étonné de se trouver arien.* » Saint Athanase, l'illustre patriarche d'Alexandrie, fut persécuté pour la foi pendant de longues années par les partisans des nouvelles doctrines. Le pape Libère lui-même fut exilé, tourmenté, et sur le point de forfaire à sa mission en faisant des concessions à l'erreur. La Gaule seule se maintint ferme au milieu de ce naufrage universel : c'est un témoignage que lui rend saint Jérôme lui-même, dont l'autorité n'est pas à contester dans cette matière.

Marin Prouverre croit que notre saint Landry assistait au concile de Rimini en 359, et qu'il se maintint, comme ses collègues des Gaules, à la hauteur de son caractère et de sa mission. Il revint ensuite à son Eglise de Séez, et y employa le reste de sa vie et de ses forces à la gouverner, et à y gagner de nouvelles âmes à Dieu. Ce fut au milieu de ces travaux que la mort vint le saisir, et le mettre en possession de la couronne éternelle.

Saint Liboire : Fondation de Montsort

A la même époque, le siège du Mans était occupé par un évêque célèbre, saint Liboire, dont le Bréviaire universel fait mémoire le 23 juillet. Ce saint pontife, qui paraît avoir occupé la chaire de saint Julien depuis l'an 348, jusqu'à sa mort, arrivée en 390, se signala par plusieurs fondations, dont l'une touchait de près notre diocèse : c'était l'église de Montsort ou

plutôt Montsor *(Mons sorus)* montagne sèche ou brûlée. Cette église était bâtie sur la rive gauche de la Sarthe, dans un bourg situé en face du lieu où devait s'élever plus tard la ville d'Alençon, qui, presque certainement, n'existait pas encore à cette époque. Cette église fut réunie en 1790 au diocèse de Séez : elle est aujourd'hui une des trois paroisses de la ville d'Alençon, et la plus ancienne des trois. Nous aurons occasion d'en parler plusieurs fois dans le cours de cette histoire.

CHAPITRE V

Hubert ou Annobert, 4e Évêque de Séez

IVe et Ve Siècles

Incertitude sur le temps du pontificat d'Hubert ou Annobert. — Etablissement des Francs dans les Gaules. — Difficultés qu'entraîne la succession de nos évêques.

Pendant ces premiers siècles de notre histoire on se heurte à chaque pas contre les difficultés énormes que l'on rencontre, lorsqu'il s'agit de rédiger le catalogue de nos évêques. Au IVe siècle, en particulier, quelques historiens placent après saint Landry, Hile ou Nille, dont nous parlerons plus tard ; mais ce sont surtout ceux de l'école de Launoy, qui font vivre, comme nous l'avons vu, saint Landry dans la seconde moitié du Ve siècle, et qui sont, par conséquent, forcés de supprimer des évêques, pour laisser un espace suffisant à ceux qu'ils veulent bien admettre dans leurs catalogues. Ceux qui, au contraire, font vivre, comme nous l'avons fait, saint Landry en plein IVe siècle, placent avant Hile ou Nille, Hubert ou Annobert, dont l'histoire, il faut le dire, ne nous rapporte à peu près que le nom. On dit seulement qu'il fut élu à l'unanimité à la mort de saint Landry, pour lui succéder sur le siège de saint Latuin.

Les incursions des Barbares devenaient de plus en plus fréquentes et dangereuses pour l'empire romain. Après les

Saxons, dont nous avons vu l'établissement sur les côtes de la Manche, vinrent les Suèves et les féroces Alains, qui pénétrèrent sur notre territoire en 406. Cinq provinces s'armèrent pour les repousser, et profitèrent de la circonstance pour secouer en même temps le joug des Romains. Ces cinq provinces qui échappaient ainsi sans retour à l'empire de la capitale du monde comprenaient la Bretagne actuelle et le territoire qui forme aujourd'hui les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Les Romains perdaient ainsi dans ces premières années du v[e] siècle, tout le nord-ouest de la France actuelle. Nous les retrouverons bientôt resserrés dans le pays de Soissons, jusqu'à ce que le grand Clovis les chasse entièrement de la Gaule.

Hubert ou Annobert

C'était probablement au temps où s'opérait cette grande révolution qu'Hubert ou Annobert occupait le siège épiscopal de Séez ; mais si l'on ne place que son pontificat entre celui de saint Landry et celui de saint Nille, on est forcé de lui donner une longueur extraordinaire, puisque dans tous les cas, il faut admettre que saint Nille vécut au moins jusqu'au milieu du v[e] siècle. Aussi ne serions-nous pas éloigné, pour notre compte, de supposer qu'Hubert et Annobert ont été deux évêques distincts, dont l'un aurait succédé à l'autre. Encore même avec cette supposition, doit-on accorder à chacun de ces deux pontificats une longueur d'au moins 30 ans. Il est vrai qu'aucun historien, à notre connaissance, ne parle de cette distinction et de cette succession ; mais comme quelques-uns de nos chroniqueurs appellent Hubert l'évêque de Séez de cette époque, et que d'autres l'appellent Annobert, il nous paraît assez vraisemblable que chacun d'eux a mentionné celui de ces deux évêques dont il admettait l'existence, en négligeant celui qu'il n'admettait pas. Un fait analogue s'est produit même pour deux papes : saint Clet et saint Anaclet, souvent confondus l'un avec l'autre, mais dans lesquels des études plus approfondies ont découvert deux personnages très distincts.

Cependant, au lieu de consentir à ce dédoublement de notre quatrième évêque, Marin Prouverre et un certain nombre d'his-

toriens de la même école aiment mieux admettre une lacune entre saint Hubert et saint Nille, et nous sommes loin de trouver leur opinion invraisemblable. Il est permis de faire beaucoup de suppositions sur ces temps où les monuments authentiques nous font presque complètement défaut. Enfin, devons-nous faire remarquer encore avec Marin Prouverre, il est certain que dans ces premiers temps du christianisme, Dieu faisait souvent aux Églises la grâce de leur laisser leurs pasteurs pendant un grand nombre d'années. Le bien produit par les prédications de ces hommes apostoliques avait le temps de mieux s'affermir : le troupeau s'augmentait d'une manière plus solide et s'attachait plus fortement à celui qui représentait Jésus-Christ dans son sein, et qui ne disparaissait du monde qu'après que chaque fidèle s'était habitué pendant longtemps à le regarder comme un père.

Etablissement des Francs dans les Gaules

De grands événements s'étaient accomplis pendant le temps que nous avons assigné au pontificat de saint Hubert. Ce fut alors que les Francs s'emparèrent de toute la partie septentrionale de la Gaule. Il y avait longtemps déjà que les tribus franques, dont le nom paraît signifier *hommes libres*, et qui étaient regardées comme les plus braves, mais en même temps comme les plus chevaleresques de toutes celles qui habitaient les pays du nord, faisaient des incursions sur le territoire romain, même au temps des plus grands empereurs. On dit que l'an 420, ou à peu près, un de leurs chefs, nommé Pharamond, maître de la rive droite du Rhin, passa ce fleuve, et s'établit définitivement sur la rive gauche : la nation franque commençait ainsi à prendre possession des Gaules. Il faut dire que ce nom de Pharamond ne se trouve dans aucune chronique antérieure au VIII[e] siècle. C'est à cette époque seulement que l'usage s'établit de compter ce chef comme le premier de nos rois ; mais d'un autre côté cet usage n'a pu s'établir que sur une tradition antérieure ; et l'on est assez fondé à croire que ce Pharamond fut du moins l'un des princes francs qui pillèrent en effet, vers l'an 420, pour la troisième fois, la ville de Trèves.

Aétius commandait alors pour les Romains le nord de la

Gaule : il remporta sur les barbares plusieurs succès et les força de rendre à l'empire les établissements qu'ils avaient formés sur la rive gauche du Rhin. Mais peu d'années après, nous voyons Clodion, qui paraît avoir régné de 428 à 448 à peu près, pénétrer jusqu'à Amiens ; et, bien que battu aussi par Aétius, s'établir solidement sur le territoire qui forme aujourd'hui le royaume de Belgique. Nous connaissons mieux les actions de ce second chef des Francs, que celles de son prédécesseur Pharamond. Saint Grégoire de Tours nous raconte les exploits de ce prince, qu'il nomme Chlogion ; et saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont-Ferrand, qui le nomme Cloïo, a chanté en vers la victoire que remportèrent sur lui Aétius et le futur empereur Majorien, dans les plaines des Atrébates ou de l'Artois.

Nos contrées, affranchies au temps de l'invasion des Alains, prirent peu de part à ces premières luttes de l'empire romain contre ses futurs vainqueurs. La première année du règne de Clodion, 429, elles eurent l'honneur d'être visitées par le grand saint Germain d'Auxerre. Cet illustre évêque avait reçu mission, avec saint Loup de Troyes, d'aller combattre dans la Grande-Bretagne l'hérésie pélagienne, qui niait le travail de la grâce divine dans nos âmes et attribuait tout le bien que nous faisons à la raison et au libre arbitre. Dans ce voyage, il passa par Paris et donna à Nanterre le voile des vierges à sainte Geneviève, la future patronne de notre grande capitale : ensuite il se dirigea vers notre pays, et s'arrêta à Argentan, où il fit un miracle dont les habitants ont gardé longtemps le souvenir. C'est en mémoire de ce miracle que la principale église de cette petite ville a été dédiée à saint Germain. En 441, Aétius, débordé par les Francs et sentant que les Armoriques, dont l'Hiémois faisait partie, ne voulaient plus du joug des Romains, céda spontanément ces provinces à Eotaric, roi des Alains, qui les dévasta. Saint Germain d'Auxerre faisait alors son second voyage de Bretagne : il se trouva dans notre pays précisément à temps pour rendre de nouveaux services à nos pères, et pour les arracher aux mains cruelles des hordes du roi barbare.

Alors, on voyait briller à la tête des Francs le jeune Mérovée, successeur de Clodion, et son neveu, selon toute apparence. Ce vaillant prince est surtout connu pour avoir contribué en 451 à

la victoire de Châlons-sur-Marne, remportée sur le fameux Attila, roi des Huns, surnommé le *Fléau-de-Dieu*, par Aétius, à la tête des Romains, et par le roi des Wisigoths, Théodoric, qui périt dans le combat. Les Francs commençaient ainsi à défendre la Gaule comme une possession qui leur était destinée et prenaient rang parmi les nations les plus civilisées du monde. Cependant, quoique Clodion eût eu l'honneur de poser le premier de sa race, un pied vainqueur sur le sol où devaient régner ses descendants, il ne paraît pas que, même au temps de Mérovée, les Francs aient été solidement établis dans aucune partie de la Gaule, où ils étaient venus seulement pour piller et pour s'enrichir. Par la bravoure dont il fit preuve à la bataille de Châlons-sur-Marne, Mérovée s'attira surtout une gloire personnelle, qui lui valut l'honneur de donner son nom à la première race de nos rois.

A Mérovée, mort en 456, succéda son fils Childéric Ier. Celui-ci pénétra plus avant dans les Gaules, s'empara de Lutèce, cette petite ville de boue (du latin *lutum*, boue, ciment) qui devait être plus tard la superbe capitale de la France, Paris, l'œil du monde et le centre de la civilisation. Chose étonnante, cette ville, alors d'une importance fort secondaire, mais protégée par sainte Geneviève, la pauvre et illustre bergère de Nanterre, semblait déjà avoir l'instinct de sa grandeur future, et sa prise fut un événement dans l'histoire de la conquête. Dès l'an 458, Childéric avait pénétré jusqu'à Angers, alors nommée *Andegavus*, et capitale des Andes. Cette ville fut reprise en 464, par Odoacre, allié des Romains ; mais Childéric la reprit dès le lendemain et Odoacre se replia sur Orléans. C'était Ægidius, dont nous avons parlé, qui commandait alors le pays pour les Romains ; mais il ne put arrêter les invasions des barbares. Les Saxons, de leur côté, avaient pénétré dans nos contrées : on croit que ce furent eux qui donnèrent leur nom à la petite contrée du Sonnois.

L'empire des Romains dans les Gaules s'en allait désormais avec rapidité. Le fils et le successeur de Childéric Ier, le grand Clovis, allait se charger de l'anéantir complètement et sans retour. Ce prince, dont le nom (*Clodwig* ou *K. Lodwig*) n'est autre que celui de Louis, porté si souvent par ses successeurs, était destiné à établir sérieusement sa domination sur la Gaule

celtique, et à poser les fondements de la monarchie française. C'était alors le patrice Syagrius, qui commandait les Romains dans la Gaule septentrionale, où il avait succédé à Ægidius. Le jeune prince franc avait à cette époque seulement 22 ans : il marcha contre Syagrius vers l'an 486, et l'atteignit près de Soissons : Syagrius accepta la bataille, fut vaincu, et s'enfuit à Toulouse, près d'Alaric II, roi des Wisigoths ; mais Clovis le réclama avec menaces, et Alaric effrayé, livra le malheureux général, qui eut la tête tranchée. Par cette action d'une politique aussi habile que cruelle, Clovis devint seul maître de la Gaule romaine ; et le diocèse de Séez, avec les lieux environnants furent désormais soumis définitivement à la domination franque. Ce fut alors, selon toute apparence, ou seulement un peu plus tard, lorsque les fils de Clovis se partagèrent son royaume, que ce pays prit le nom de Neustrie, qu'il porta jusqu'à l'établissement des Normands. Nous avons vu que jusqu'à cette époque, on le confondait avec la Bretagne actuelle sous le nom d'Armorique. Le nom de Neustrie, Wuestrie ou Westrasie (*Nova-Westria*), signifie pays de l'ouest, comme celui d'Austrasie ou Austrie signifie pays de l'est. Le gouvernement absolu pesa sur la contrée pendant le règne de Clovis et de ses successeurs ; lorsque ce prince fut chrétien, le beau rôle échut aux évêques, qui eurent pour mission d'adoucir les nouveaux et farouches conquérants de la Gaule, et de les amener à se montrer pour les peuples qu'ils venaient de conquérir des bienfaiteurs et des pères.

Les Francs, quoique païens, tenaient en somme assez peu à leurs superstitions, et furent séduits tout d'abord par la beauté des dogmes catholiques. Ils traitaient, comme leurs princes, les évêques avec grand honneur, savaient apprécier leurs hautes vertus, et il résulta de cette disposition que les Eglises de la Gaule, autrefois tourmentées de toutes manières par le gouvernement ombrageux des Romains, n'eurent guère qu'à se louer du nouvel ordre de choses. Les documents nous font presque complètement défaut sur l'histoire particulière de notre province à cette époque. On ne sait même que confusément quel était l'évêque qui gouvernait l'Eglise de Séez au moment où Clovis prit possession de cette contrée. Si le conquérant est entré en Neustrie aussitôt après la bataille de Soissons, ce dut être sous

le pontificat du saint évêque Hile, qui vivait encore au milieu du ve siècle, comme nous l'allons voir. Il est même assez probable que l'avènement de cet évêque coïncida à peu près avec celui de Clovis. Depuis ce temps jusqu'en 511, année de la mort de ce grand prince, nous ne connaissons aucun événement qui ait eu notre diocèse pour théâtre sinon la mort de sainte Céronne, dont nous allons bientôt retracer l'histoire.

CHAPITRE VI

SAINT HILE OU NILLE, 5e ÉVÊQUE DE SÉEZ

Ve Siècle

—

Sainte Céronne. — Conversion de Clovis. — 1er Concile d'Orléans. — Litharède. — Les Fils de Clovis.

SAINT HILE OU NILLE

Saint Hile ou Nille, auquel un certain nombre d'auteurs ont attribué le titre de saint, bien qu'il n'ait peut-être jamais joui d'aucun culte, était Grec de nation et ne vint dans nos contrées que dans un âge assez avancé. On dit qu'il visita d'abord toutes les Eglises principales de la chrétienté, tant pour satisfaire sa dévotion que pour étudier les mœurs des fidèles et l'organisation des divers diocèses. Enfin il arriva heureusement à Séez dans le temps où le clergé et le peuple étaient assemblés pour l'élection d'un nouvel évêque. Nille entra par hasard dans le lieu où se tenait l'assemblée; et le peuple, comme poussé par une inspiration divine, l'acclama tout d'une voix et le proclama son pasteur. Les évêques présents se firent amener le nouvel élu, afin de lui conférer la consécration épiscopale; mais il refusa fermement et avec instances, jusqu'à ce qu'enfin, considérant qu'il avait été nommé spontanément, sans avoir fait la moindre chose pour obtenir un tel honneur, et craignant de résister au Saint-Esprit s'il refusait le fardeau qui s'offrait ainsi à lui, il se laissa introniser par les prélats, et gouverna l'Eglise de Séez pendant une

suite d'années, dont il ne nous est resté presque aucun souvenir. Le *Gallia christiana* ne nous donne rien sur ce saint évêque et se borne à mentionner son nom ; un seul événement a laissé quelque trace dans l'histoire de son pontificat : c'est l'arrivée et le séjour dans nos contrées de la glorieuse sainte Céronne, la première qui ait établi dans le diocèse de Séez un monastère de femmes, inaugurant peut-être même ainsi complètement dans notre pays la vie religieuse qui devait plus tard y devenir si florissante, car aucun monastère d'hommes ne paraît avoir existé non plus avant ce temps dans nos contrées.

Comme cette sainte mourut presque certainement vers l'an 490, nous sommes forcés de reporter jusqu'à la seconde moitié du ve siècle le pontificat de saint Nille ; mais il nous paraît impossible de connaître l'année de son avènement ni celle de sa mort. Cette année 490 précède de plusieurs années la composition de la Règle de saint Benoît et même se trouve assez près de l'époque où naquit cet illustre patriarche des moines d'occident, puisqu'il pouvait avoir tout au plus dix ans lorsque notre sainte passa à une vie meilleure, par conséquent cette sainte fondatrice ne put encore instituer sa communauté que d'après la règle traditionnelle qu'avait laissée saint Martin, le grand fondateur de la vie monastique dans les Gaules, et le seul législateur des moines d'occident qui eût existé avant que la Règle de saint Benoît fût connue et publiée.

Sainte Céronne

Céronne était née dans le midi de la Gaule, à Cornillac ou Cornillau, village de la Narbonnaise, situé assez près de Beziers. Son père Olympius et sa mère Sarrabia étaient nobles et riches, mais païens, et très attachés à leurs superstitions. Cependant, malgré les obstacles que ne manquaient pas de lui susciter ces idolâtres obstinés, Céronne, dès son jeune âge, eut occasion de connaître la religion chrétienne, fut séduite par sa beauté ; et, ne croyant pas pouvoir s'en faire instruire suffisamment dans la maison paternelle, où sa mère la surveillait de trop près, elle résolut de s'enfuir en compagnie de son frère Suffranius, avec lequel elle avait une grande ressemblance de caractère. L'affection et l'estime que celui-ci avait pour sa sœur

contribuèrent beaucoup à lui faire accepter ses idées et partager sa résolution. Tous deux s'enfuirent pendant la nuit de chez leurs parents, dans le dessein de se faire baptiser et de mener ensuite ensemble la vie érémitique.

Ces deux saints enfants passèrent la Garonne, traversèrent l'Agénois et la Gascogne, et parvinrent jusqu'à Bordeaux, dont l'Église était gouvernée alors par le saint évêque Léonce. Ils racontèrent à ce bon prélat leurs pérégrinations, dont il écouta le récit avec plaisir, bienveillance et admiration : l'instruction des néophytes commença et aussitôt qu'ils eurent appris suffisamment les vérités de la religion chrétienne, le saint évêque les baptisa, admit Suffranius aux ordres sacrés, et imposa à Céronne le voile des vierges.

Alors le frère et la sœur se retirèrent dans la solitude, où ils menèrent pendant quelque temps une vie toute angélique ; mais le démon ne put laisser en repos tant de vertu et tant de sainteté. La calomnie s'arma contre les deux solitaires. On prétendit qu'ils ne s'étaient dits frère et sœur que pour détourner d'eux les soupçons ; mais qu'ils s'étaient en réalité retirés au désert pour se livrer ensemble à la débauche. Il fallait faire taire ces langues méchantes : le frère et la sœur ne trouvèrent pas de meilleur moyen, pour couper court à de pareilles horreurs de langage, que de se séparer l'un de l'autre. Suffranius se rendit à Rome, où il mourut jeune en odeur de sainteté. Quant à Céronne, elle se dirigea vers le nord de la Gaule, et arriva enfin chez les Unelles, nommés plus tard Percherons, en un lieu appelé Romigny (*Rominiacum* ou *Romaniacum*), près de Mortagne, dans le diocèse de Séez. C'était en 440, disent quelques historiens, ce qui contredit ceux qui placent en 464 l'invasion de Saxons qui eut lieu sous le pontificat de saint Landry ; car cet évêque était certainement antérieur à saint Nille. Or celui-ci gouvernait le diocèse quand sainte Céronne vint s'établir près des ruines de Mont-Cacune qu'ils avaient détruite, et nous le trouvons dans la vie de notre sainte assis sur le siège de saint Latuin en 440, ce qui suppose que saint Landry était mort à cette époque. Nous croyons pour nous qu'il l'était depuis longtemps, puisque nous avons placé entre lui et saint Nille tout le pontificat de saint Hubert et peut-être de saint Annobert en supposant que l'un soit distinct de l'autre.

Saint Nille, visité d'abord par la sainte, la reçut avec beaucoup d'estime, et lui permit de s'établir où elle voudrait sur le territoire qu'il gouvernait comme pasteur. Ce fut alors qu'elle se dirigea vers Romigny, où elle trouva un lieu situé entre deux collines, qui lui parut propre à exécuter son pieux dessein. L'une de ces collines avait porté jadis sur ses flancs l'ancienne ville du Mont-Cacune : l'autre, située en face, était le mont de Romigny lui-même, dont nous venons de parler. Près de là se trouvait la ville de Mortagne, qui portait alors le nom de *Mauritania*, à cause, dit-on, d'une colonie de Carthaginois ou de Maures qui l'aurait fondée. Céronne se construisit en cet endroit une petite cellule entre les deux collines, et résolut d'y passer le reste de sa vie. Plusieurs personnes pieuses, étant venues la visiter, se réunirent à elle, et il se forma ainsi une communauté que le saint évêque Nille approuva et bénit. Céronne fit d'abord bâtir près de son monastère un petit oratoire, dédié encore par saint Nille, à saint Marcel, martyr à Chalon-sur-Saône vers l'an 170, sous le règne d'Antonin-le-Pieux.

Alors la sainte, ayant remarqué sur le versant du mont Romigny, placé en face de sa cellule, un lieu où les habitants de l'ancienne ville du Mont-Cacune venaient déposer leurs morts, et se livrer en leur honneur à toutes sortes de superstitions, y bâtit un second oratoire, qui fut comme une succursale de celui de saint Marcel. Ce second oratoire a eu meilleure fortune que le premier : il est remplacé aujourd'hui par l'église paroissiale de Sainte-Céronne-les-Mortagne, au canton de Bazoches-sur-Hoesne, tandis que celui de saint Marcel a totalement disparu.

Il y avait encore alors des idolâtres dans cette contrée, ce qui ne doit pas nous étonner, puisque cent ans à peine s'étaient écoulés depuis le retour dans le diocèse de Séez des apôtres de la foi chrétienne. Il fallait plus d'un siècle pour déraciner les mœurs païennes chez ces peuples pourris dans l'idolâtrie, surtout si l'on considère le peu de rapports qui existaient entre le reste du monde et ces populations agrestes. L'exemple de Céronne, ainsi que ses paroles, et la bonne odeur que ses vertus répandaient autour d'elle amenèrent bientôt la conversion entière du pays : il arriva ainsi que cette pauvre vierge forma,

par sa seule présence, à la religion et à la vertu toute une contrée du diocèse de Séez. Elle vécut dans l'exercice des bonnes œuvres jusqu'à une extrême vieillesse ; et vers la fin de sa vie, elle perdit entièrement l'usage de ses yeux. Comme elle avait coutume, dans le temps de sa pleine santé de se rendre tous les jours de l'oratoire de Saint-Marcel à celui du mont Romigny, elle voulut conserver ce pieux usage, même après avoir perdu le sens de la vue et fit établir d'un oratoire à l'autre un fil de fer qui lui servait à se diriger dans sa route, sans qu'elle eût besoin d'emprunter le secours de ses sœurs ; les traditions nous rapportent que si des enfants ou des bergers venaient à couper ce fil, il se trouvait toujours renoué, sans qu'on pût trop savoir de quelle manière.

Sainte Céronne mourut, selon une opinion presque certaine, en 490, le 15 novembre, jour auquel sa fête a toujours été célébrée. Elle fut d'abord ensevelie dans l'oratoire de Saint-Marcel ; mais, comme il n'y avait près de cette petite église que les filles de la sainte, on trouva ce lieu trop peu sûr pour y laisser un trésor aussi précieux, et on les transporta au mont Romigny, où il s'était formé un village assez considérable, qui est encore aujourd'hui le noyau de la paroisse de sainte Céronne-les-Mortagne. Il se fit de nombreux miracles sur le tombeau de la vierge ; mais son culte ne s'établit entièrement qu'à la fin du IXe siècle, lorsque les reliques, cachées depuis le commencement des invasions des Normands, furent retrouvées par l'évêque de Séez, saint Adelin, comme nous le raconterons en son lieu. Céronne jouit jusqu'à nos jours d'un culte approuvé et officiel dans le diocèse, où l'on célèbre sa fête sous le rite double mineur le 15 novembre, anniversaire de sa mort.

Conversion de Clovis

Clovis, encore païen, avait tyrannisé au commencement de son règne, les chefs et les observateurs du culte chrétien, qu'il ne connaissait pas encore, et qui s'éloignait par trop de la religion professée par ses ancêtres et par lui-même, pour qu'il lui fût possible de ne pas s'en défier. On voit dans l'histoire de sainte Céronne, que la communauté de cette sainte elle-même ne fut pas sans être vexée par les officiers royaux dans la

première moitié du règne de ce farouche conquérant des Gaules. Mais bientôt les exhortations de Clotilde, épouse du roi des Francs, chrétienne fervente et d'un vigoureux caractère ouvrirent les yeux de ce grand prince qui fut bientôt forcé d'estimer ce qu'il avait méprisé et même haï tout d'abord. Nous avons vu déjà que les Francs, de même que les Gaulois tenaient assez peu à leurs anciennes croyances, et qu'ils ne furent pas très difficiles à retirer du culte grossier qu'ils rendaient à leurs idoles. D'ailleurs, la Providence divine, qui avait de grandes vues sur cette nation, s'en mêla elle-même, et se servit d'un événement surprenant et miraculeux pour achever l'œuvre commencée par la sainte reine, et pour donner à notre pays son premier roi chrétien.

Les Allemands ou Alamans, peuples qui possédaient alors le pays où se trouvent les sources du Rhin et du Danube, et dont les frontières s'avançaient de notre côté jusqu'au pied des Vosges, harcelaient les tribus franques les plus rapprochées de leur pays, et menaçaient d'envahir le royaume de Clovis. Celui-ci marcha contre eux en 496, et les rencontra dans les plaines de Tolbiac, lieu dont il est bien difficile de déterminer la situation précise. Le combat entre ces deux peuples barbares fut terrible ; mais, contre leur habitude, les Francs avaient le dessous, et déjà cédaient le terrain à leurs ennemis. Clovis éperdu se souvint alors des paroles de son épouse, et s'écria : « Jésus, que Clotilde, mon épouse, dit être le Fils de Dieu et le secours des affligés ; toi qui passes pour donner la victoire à ceux qui croient en toi : je t'appelle aujourd'hui à mon aide ; et je te promets que, si tu me fais gagner la bataille, je croirai en ton nom, je me ferai baptiser, ainsi que tous les miens, et je deviendrai l'ennemi de tes ennemis ».

Il achevait à peine de prononcer ces paroles que le courage renaissait déjà dans le cœur de ses soldats. Dans une nouvelle charge, plus terrible encore que toutes celles qui l'avaient précédée, ils renversèrent leurs ennemis et les mirent complètement en déroute. Clovis vainqueur, ne fut point d'ailleurs ingrat envers Celui qui lui avait donné la victoire. Après avoir reçu les félicitations de Clotilde d'abord, et ensuite du grand Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, il se fit instruire par saint Remy, évêque de Reims, et par saint Waast, plus tard évêque d'Arras ; puis, après avoir annoncé son dessein à ses guerriers, qui l'accla-

mèrent, et se déclarèrent prêts à le suivre, la veille de Noël, de l'an 496, ou selon quelques-uns 499, il reçut le Baptême des mains de saint Remy, avec ses deux sœurs, Alboflède et Lanthïlde, dont la première était païenne, et l'autre professait l'hérésie d'Arius. Trois mille Francs des plus distingués suivirent leur prince. L'église catholique comptait une grande nation de plus dans son sein. Le sacre de Clovis suivit de près sa conversion, et le grand Constantin eut ainsi un émule et sous certains rapports un successeur.

Il est certain que le saint évêque Nille n'occupait plus la chaire épiscopale de Séez au moment où ces grands événements changeaient la face du monde. Nous avons vu qu'il gouvernait notre diocèse au moins depuis l'an 440, époque de l'arrivée de sainte Céronne. Il fut remplacé dans la seconde moitié du du ve siècle, soit par saint Passif, soit par Litharède, dont nous allons bientôt parler ; mais nous ne connaissons aucun acte du nouveau pontificat qui soit antérieur à l'an 511, époque du premier concile d'Orléans.

Premier Concile d'Orléans

Pendant ce temps, Clovis avait vaincu et tué de sa propre main en 507, à la bataille de Vouillé, Alaric II, roi des Wisigoths, qui possédait encore à cette époque l'Aquitaine jusqu'à la Loire : cette victoire avait étendu l'empire des Francs jusqu'aux Pyrénées, et en avait chassé entièrement l'Arianisme. Le grand roi Clovis ne s'occupa plus alors que du soin d'organiser son vaste royaume, et il résolut de lui donner une constitution chrétienne. Mais pour ne pas se tromper dans un point aussi important, il voulut auparavant consulter les évêques et appuyer son œuvre de leur autorité. D'après l'avis de saint Remy, son maître, et de saint Melaine, alors évêque de Rennes, il rassembla en 511, l'année même de sa mort, un concile national à Orléans, centre de son royaume. Ce concile composé de trente-deux évêques, dont la plupart ont été mis au nombre des saints, et présidé, croit-on, par saint Avit, archevêque de Vienne, que l'un croit avoir été de la famille de l'empereur d'occident Avitus, s'occupa surtout de rétablir dans les Eglises des Gaules la discipline ecclésiastique, très affaiblie alors, à cause des troubles conti-

nuels qu'y avaient occasionnés les invasions des barbares. Ce concile se réunit au mois de juillet de cette année 511, et on y dressa 31 canons très remarquables. Nous les rapporterons presque en entier, parce qu'ils nous feront parfaitement connaître quelle était alors la discipline ecclésiastique dans nos contrées, et en particulier dans le diocèse de Séez : or chacun sait quelle était alors l'influence de cette discipline sur la civilisation toute entière ; aussi relaterons-nous de même les canons de plusieurs autres conciles qui suivirent, et auxquels assistaient nos évêques.

Les principaux d'entre les canons d'Orléans avaient trait au *droit d'asile*, c'est-à-dire à l'inviolabilité dont jouissaient les criminels dans les églises, lorsqu'ils s'y étaient réfugiés ; et à *l'admission des laïques dans la cléricature.* On peut constater qu'alors aucun sujet n'était admis dans les rangs du clergé, sans l'agrément de l'autorité civile, tant à cause du service de guerre que devaient à la nation les hommes libres, qu'en vue du bon ordre général, dont la conservation était confiée aux juges établis par le roi. Pour cette double raison, c'était le juge civil et l'officier militaire qui devait prononcer sur l'admission d'un sujet dans la hiérarchie sacrée. Seuls, les fils, les petits-fils, et les arrière-petits-fils des clercs étaient considérés comme appartenant de naissance à l'Eglise, et par suite pouvaient être admis dans le clergé sans la permission du gouvernement laïque.

Les biens qui étaient donnés aux églises devaient être consacrés aux réparations dont avaient besoin les édifices sacrés, à la subsistance des évêques et au soulagement des pauvres et des captifs : l'évêque qui les employait à tout autre usage devait être d'abord réprimandé publiquement, puis excommunié, s'il persévérait dans sa conduite. — La nécessité de ce canon porte à croire que certains bénéficiers avaient détourné les fonds communs des Eglises, et les avaient dépensés pour leur propre usage, ce qui n'est jamais permis quand ces dons sont faits à l'Eglise, et non à la personne du prêtre.

Le concile excommuniait également ceux qui *plaidaient injustement* contre les évêques ou les Eglises ; mais non pas ceux qui plaidaient avec justice.

L'excommunication était prononcée encore contre *les clercs qui allaient à la cour solliciter des bénéfices, à moins qu'ils ne fussent présentés par leurs évêques.* C'était le roi lui-même qui

avait proposé ce réglement pour se débarrasser de la foule des solliciteurs. On voit que le roi n'était pas même dans ce temps reculé entièrement étranger aux nominations des ecclésiastiques, bien qu'elles se fissent ordinairement au suffrage.

L'évêque qui ordonnait un esclave sans avoir obtenu la permission de son maître devait dédommager celui-ci au double. Mais l'esclave lui-même ne devait souffrir aucun dommage à cause de l'ordination qu'on lui avait conférée : il restait libre et clerc.

Cette disposition paraît d'une justice rigoureuse. Toute propriété est sacrée même celle des esclaves dont la situation était parfaitement légitime dans l'ordre social qui existait alors en France, où les maîtres de ces malheureux étaient dans une bonne foi parfaite. L'évêque qui se permettait de violer ce droit de propriété avait causé un dommage et devait un dédommagement. Mais il eût été odieux de punir le pauvre esclave, qui avait profité de l'erreur de l'évêque pour recouvrer le bien précieux de la liberté. Seul, celui qui avait erré était puni : le maître était indemne, et l'église acquérait un serviteur que l'on peut supposer utile, puisqu'il avait été choisi par l'évêque lui-même. On imagine difficilement une résolution plus sage que celle du concile.

Les Pères condamnaient à la *dégradation* et frappaient *d'excommunication le prêtre ou le diacre coupable d'un crime capital.* — Ce canon, qui paraîtrait aujourd'hui étrange ou du moins inutile, semble moins inopportun quand on examine d'après l'histoire le peu de cas que l'on faisait alors de la vie d'un homme, et le nombre immense des meurtres qui se commettaient à l'époque mérovingienne, comme nous aurons maintes fois l'occasion de le constater.

Le concile permettait *de recevoir même au rang des clercs, les membres du clergé arien qui se convertissaient.* Dans beaucoup de lieux, il n'était permis de les recevoir qu'au rang des laïques. Les églises où avaient célébré les prêtres Goths ariens devaient être purifiées par une nouvelle dédicace. Mais, si ces prêtres venaient à se convertir, ils étaient admis par le fait même entièrement dans le sein de l'Eglise et au rang qu'ils occupaient dans le clergé, parce que les ordinations ariennes étaient valides et les évêques ou prêtres de cette hérésie avaient réellement le caractère sacerdotal, ainsi que les pouvoirs pontifi-

caux. Il y avait cependant des églises où l'on ne recevait les clercs ariens qu'au rang des laïques, non parce qu'on jugeait nul le caractère sacré qu'ils portaient en eux, mais on les soumettait à une sorte de dégradation pour punir en eux l'hérésie. Les évêques des Gaules crurent devoir supprimer cette peine par le canon que nous venons de rapporter.

Ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique et l'avaient abandonnée étaient excommuniés par le concile, ainsi que ceux qui mangeaient avec eux. Il faut remarquer que la pénitence publique était une sorte d'excommunication déclarée. Ceux qui l'abandonnaient, retombaient donc comme naturellement sous le coup de l'anathème complet et sans adoucissement,

Les prêtres et les diacres soumis à la pénitence publique étaient malgré cela déclarés capables de baptiser dans le cas de nécessité. — En toute circonstance, lorsqu'il s'agit du salut d'une âme, l'Eglise rend tous les pouvoirs qu'elle a enlevés à un sujet; et un ministre dégradé peut faire alors, sans péché aucun, ce qu'il ne pourrait faire dans tout autre cas sans commettre un horrible sacrilège. Il paraît qu'alors la pensée de l'Eglise n'était pas encore bien déterminée sur ce point.

Les veuves des prêtres et des diacres étaient déclarées incapables de contracter un second mariage. Bien que le célibat ecclésiastique ne fût pas encore d'obligation stricte, on voit cependant que l'Eglise tenait à ce que les unions des clercs ne fussent pas entièrement comme celles du vulgaire.

Les offrandes faites dans les cathédrales devaient être désormais moitié pour l'évêque, moitié pour les clercs attachés à ces églises mères. Dans les autres paroisses, l'évêque avait seulement le tiers de ces offrandes. Mais les terres, les vignes, les esclaves et l'argent donnés aux églises étaient toujours sous la puissance administrative de l'évêque. Ainsi le premier pasteur était l'économe universel et obligé de tous les biens ecclésiastiques de son diocèse, excepté de ceux qui appartenaient aux monastères. On voit aussi que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'évêque est regardé comme le curé universel de toutes les paroisses soumises à sa juridiction épiscopale.

L'évêque devait nourrir et vêtir, autant qu'il était possible, tous les pauvres de son diocèse incapables de travailler. — C'est-à-dire que, si on lui accordait sur tous ses sujets les droits

d'un père, on lui en imposait aussi les devoirs : c'était de toute justice.

Toutes les églises que l'on bâtissait appartenaient de droit à l'évêque sur le territoire duquel elles étaient bâties. Ce canon suppose que le territoire de chaque diocèse était dès lors positivement déterminé, et qu'il n'y avait rien de vague dans la délimitation de chacun d'eux, ce qui n'existait pas dès le commencement. Nous verrons dans la suite de l'histoire reparaître quelquefois des doutes sur la juridiction à laquelle certains lieux étaient soumis ; ce qui les faisait transférer d'un diocèse à un autre ; mais ces changements de limite se faisaient toujours après un accord mutuel, et lorsque les rapports avec Rome devinrent plus faciles, ils ne purent s'opérer qu'avec l'autorisation du Souverain-Pontife.

Un homme ne pouvait épouser ni la sœur de sa femme après la mort de celle-ci, ni la veuve de son frère. — L'église s'est un peu relâchée sur ce point, afin d'éviter certains désordres de mœurs qui naissaient de ces empêchements trop stricts. Mais elle exige toujours une dispense pour des mariages tels que ceux dont nous venons de parler ; et elle a toujours détesté la trop grande promiscuité du sang, dont l'expérience prouve en effet les inconvénients notables.

Les abbés étaient soumis aux évêques, qui avaient le droit de les punir lorsqu'ils manquaient à leur Règle. — Il faut dire que les abbés n'acceptaient pas facilement cette juridiction des évêques sur eux, et que les évêques en effet n'étaient pas sans en abuser quelquefois ; mais la difficulté énorme qu'il y avait alors à communiquer avec Rome rendait impossible l'exemption absolue des abbés, qui n'auraient plus eu dans ce cas aucun supérieur hiérarchique, puisque, exempts de la juridiction épiscopale, ils échappaient aussi à celle du métropolitain : ces chefs de monastères devaient donc se rassembler tous les ans dans le lieu que l'évêque leur avait fixé, pour lui rendre compte de leur gestion et recevoir ses avis. Quant aux moines, ils étaient soumis aux abbés, qui étaient leurs supérieurs, et ne dépendaient nullement des évêques dont la juridiction devenait inutile à côté de celle de l'ordinaire constitué qui, pour eux, était l'abbé de leur monastère.

Les moines vagabonds étaient considérés comme nuisibles au

bon ordre public : le gouvernement se chargeait de les faire saisir avec le concours de l'évêque, et de les faire enfermer comme des coupables qui s'étaient soustraits à l'autorité légitime. Il est certain d'ailleurs qu'encore aujourd'hui de tels hommes seraient dangereux, d'autant plus que leur habit pourrait leur donner entrée dans des lieux très respectables.

Défense était faite aux moines *de porter dans leur monastère l'*ORARIUM, *habit à frange qui a été l'origine de l'étole, et le* TZANGA, *espèce de chaussure semblable au cothurne antique.* — *L'orarium* était réservé aux prêtres, et le *tzanga* était proscrit comme trop mondain.

Un moine défroqué et marié ne pouvait plus espérer de recevoir jamais les Ordres sacrés.

Pour pouvoir quitter sa communauté et se bâtir une cellule à part, un moine devait se munir, non seulement de la permission de son abbé, mais encore de celle de l'évêque du diocèse. — Saint Benoît devait écrire sa Règle dans le sens de ce canon, et empêcher ses moines d'embrasser la vie érémitique sans s'être assurés qu'ils étaient capables de la supporter : il exigeait qu'on eût pratiqué longtemps auparavant la charité parmi ses frères, tant il est difficile de vivre seul et sans secours, face à face avec Dieu ; tant l'imagination est subtile et facile à égarer dans le silence et dans la retraite. Ce canon serait aujourd'hui peu opportun ; mais il l'était beaucoup dans un temps où l'exaltation des sentiments religieux était presque universelle et souvent poussée fort loin.

Lorsqu'une terre quelconque avait été octroyée à des clercs par une Eglise, celle-ci était toujours libre de la reprendre lorsqu'elle le jugeait à propos.

L'Eglise, de la sorte, gardait toujours la haute main sur ses propriétés. En somme, ces biens appartenaient à la société en général. L'Eglise ne pouvait rien faire qui ressemblât de près ou de loin à une cession de propriété. Elle n'était chargée que de l'administration

Le Carême devait être de quarante jours, et non de cinquante. — On sait combien l'usage a varié selon les temps et les lieux, sur le nombre de jours dont doit se composer la sainte quarantaine. Aujourd'hui elle se compose de quarante-six jours, ce qui en défalquant les six dimanches donne juste quarante jours de jeûne.

Les habitants des villes ne pouvaient célébrer dans leurs maisons de campagne les fetes de Pâques, de Noël et de la Quinquagésime ou de la Pentecôte, sinon pour cause d'infirmité. — La fête de la Pentecôte est appelée ici *Quinquagésime*, nom qui lui est rarement appliqué, bien qu'il ne soit que la traduction latine du mot grec Pentecôte. L'Eglise voulait que, dans ces fêtes de premier ordre, où se faisaient les annonces importantes et solennelles, tous les fidèles fussent réunis sous la houlette de leur pasteur. C'est encore sa pensée aujourd'hui, et voilà pourquoi elle a supprimé pour ces fêtes la permission qu'elle accorde assez facilement aux particuliers pour les autres jours, de faire célébrer la sainte Messe dans leurs oratoires privés. L'esprit d'union en un seul corps est toujours ce qui dirige la pensée de cette divine Mère des Chrétiens.

Le peuple ne devait pas sortir de l'église avant la fin de la Messe, et sans avoir reçu la bénédiction de l'évêque, s'il était présent. — Il faut remarquer que la fin de la messe était marquée par la fin des oraisons, suivies aujourd'hui de l'*Ite, missa est :* c'est-à-dire *allez : c'est le renvoi.* Ensuite, l'évêque, s'il était présent, bénissait le peuple congédié officiellement par le diacre, et cette bénédiction terminait entièrement la fonction sacrée. Longtemps la bénédiction ne se donnait pas en l'absence de l'évêque : ce ne fut qu'assez tard que l'on permit au prêtre qui célébrait la messe de la donner au défaut du pontife. Ensuite les plus pieux d'entre les fidèles se faisaient dire des évangiles comme on le fait encore aujourd'hui par dévotion dans certaines circonstances. Comme l'évangile que l'on disait était ordinairement le commencement de celui de saint Jean, ce passage en vint bientôt à faire partie intégrante de la sainte Messe. On voit que dès le VIe siècle, le peuple ne tenait déjà plus à rester dans l'église lorsque la communion était faite : c'était un abus condamné par le concile, et qui pourtant est bien loin encore d'être corrigé aujourd'hui.

On devait célébrer les Rogations pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, et jeûner en ces jours en ne faisant usage que de viandes de Carême : les esclaves mêmes ne devaient pas travailler ces jours-là. — C'est la première fois qu'on voit établies officiellement pour toute la France, les Rogations instituées seulement quelques années auparavant, en 469, par saint

Mamert, pour son diocèse de Vienne : déjà un certain nombre d'évêques du royaume les avaient acceptées, même avant le concile. Le jeûne des Rogations a subsisté longtemps et n'a été supprimé qu'au commencement de ce siècle. L'abstinence, conservée quelques années encore après le jeûne, a disparu à son tour. L'usage de chômer le jour des Rogations est aboli depuis des siècles. Par *la viande de Carême*, il faut entendre évidemment le poisson et les autres aliments permis les jours de jeûne.

Les clercs qui refusaient d'assister aux Rogations, devaient recevoir la discipline, selon la volonté de l'évêque. — Cette discipline était un châtiment ; mais en quoi consistait-elle ? Bien que ce pussent être des jeûnes, des veilles ou des prières, le plus grand nombre des auteurs pense que c'était plutôt la fustigation. C'est cet usage qui aurait produit les instruments de pénitence inventés au moyen âge pour s'infliger à soi-même une flagellation volontaire, et qui, dit-on, portent le nom de *disciplines* parce que ces flagellations remplaçaient la fustigation *disciplinaire* d'autrefois. Aujourd'hui l'Eglise, sans infliger aucune peine aux clercs qui manquent aux Rogations, leur impose au moins l'obligation de réciter en particulier les prières que les autres ont chantées en public.

Le concile renouvela les canons qui recommandaient aux évêques, aux prêtres et aux diacres *d'éviter toute familiarité avec les* FEMMES ÉTRANGÈRES.

On déclara excommuniés ceux qui exerçaient les augures et ce qu'on nommait à tort LES SORTS DES SAINTS. — « Rien n'est plus opposé, disaient les Pères, à l'esprit de l'Eglise que ces superstitions », trop tolérées, il faut le dire, plus tard au moyen âge.

L'évêque était tenu de se trouver le dimanche à l'église dont il était le plus proche, à moins qu'il ne fût retenu pour cause de maladie. — Aujourd'hui aucun évêque ne se permettrait d'agir autrement ; mais on conçoit que dans ce temps où les communications étaient difficiles, les chemins peu sûrs, les églises rares et les évêques beaucoup moins en vue qu'aujourd'hui, les prélats se permissent quelquefois de passer le dimanche sans assister à l'office public, c'est cette abstention que les Pères d'Orléans blâment et interdisent par ce canon.

Litharède

Ce remarquable travail fut souscrit par les Pères, le 10 juillet 511, et envoyé à Clovis, avec une lettre dans laquelle les évêques, en le remerciant de les avoir convoqués, le priaient d'appuyer de son autorité et de sa puissance l'exécution de leurs décrets. Parmi les trente-deux évêques qui avaient signé les actes du concile, nous citerons comme les plus remarquables, outre saint Rémy et saint Melaine, dont nous avons parlé, Tétradius, de Bourges ; Licinius, de Tours ; saint Gildard ou Godard, de Rouen ; saint Quintien, de Rodez ; saint Principe, du Mans ; Maurusion, d'Evreux ; Eusèbe, évêque d'Orléans, où l'on célébrait le concile, et saint Aventin, de Chartres. Enfin, parmi les signatures, on trouve celle de Litharède, évêque d'Exmes. Le pouillé du diocèse dit que cet évêque avait signé « *episcopus Uxumâ ou Uxomâ* », ce qu'Arthur du Monstier traduit par « *episcopus ecclesiæ Oximensis.* »

Ce Litharède était-il ou non l'évêque de Séez ? La chose a été fort discutée. Saint-Pol-de-Léon l'a revendiqué, en sa qualité d'ancienne capitale des Ossismiens dont a parlé César, et ceux qui prétendent que ce ne sont pas les Ossismiens, mais les Essuens ou Sésuviens qui ont été les premiers habitants de Séez, concèdent volontiers cet évêque à la Basse-Bretagne. Nous croyons, en effet, qu'une colonie d'Ossismiens, sortie de la nôtre, ou peut-être de la même souche que la nôtre, a dû habiter le pays de Léon, aujourd'hui au diocèse de Quimper. Peut-être même les Ossismiens de César étaient-ils ceux de Bretagne: la table de Peutinger et d'autres documents fort anciens le supposent ; mais il faut dire que ces Ossismiens n'apparaissent plus dans l'histoire depuis César, et que le *pagus Oximensis* ou l'Hiémois n'a jamais été autre que le pays d'Exmes, de Séez et d'Alençon. Aussi du Monstier, dans son *Neustria christiana*, a-t-il fait Litharède évêque de Lisieux, parce que ce diocèse, disait-il, contenait une partie de l'Hiémois, et que Litharède n'avait pas dû être évêque de Séez, puisqu'il ne se trouve pas sur les catalogues de cette église. Mais ce raisonnement pèche de deux manières : d'abord il n'est pas bien constaté que le diocèse de Lisieux ait possédé au temps de Clovis une partie de l'Hiémois:

il paraît certain au contraire qu'il ne se composait alors que du *pagus Lexoviensis* ou Lieuvin, et qu'il n'a étendu sa juridiction sur l'Hiémois qu'au XI[e] siècle, lorsque les Giroie restaurèrent l'abbaye de Saint-Evroult ; en second lieu, si le nom de Litharède ne se trouve pas dans les catalogues de Séez, il n'est pas davantage dans ceux du diocèse de Lisieux, et il n'est même pas impossible, bien que ce ne soit pas le plus probable, qu'en 511, ce dernier diocèse ne fût encore à former, puisque son premier évêque connu est Theudebaud, dont le nom apparaît pour la première fois au troisième concile d'Orléans, en 538, et ne se trouve même pas au deuxième concile tenu en cette ville l'an 533. C'est pourquoi Marin Prouverre, qui fait aussi Litharède, ou Litard, comme il l'appelle, évêque de Lisieux, s'étonne-t-il de ne pas trouver à côté de sa signature celle de l'évêque de Séez. Il nous paraît en effet moins difficile de supposer que cet évêque de Séez était Litharède lui-même et qu'il n'y avait pas encore d'évêque à Lisieux, c'est en dernière analyse l'opinion qui nous paraît la plus probable. Arthur du Monstier refuse, avec la plus grande partie des historiens, à la ville d'Exmes, l'honneur d'avoir jamais possédé un siège épiscopal ; mais il ajoute qu'on ne peut lui refuser celui d'avoir été de temps à autre la résidence des rois et des ducs de Normandie. Malheureusement, il ne dit pas sur quoi il appuie son affirmation : il cite, mais sans beaucoup de conviction Orderic Vital dont l'opinion n'est pas en effet parfaitement tranchée sur ce point. Le *Gallia Christiana* n'hésite pas, non plus que nous, à faire de Litharède un évêque de Séez ; cependant, malgré ces autorités considérables, et à cause du doute qui règne sur cette question, nous n'avons pas assigné à cet évêque, de rang dans notre catalogue.

Mais que faut-il entendre par Uxumâ ? Outre le P. Sirmond, dont Adrien de Valois en 1575, dit formellement : *Litaredum in priscis codicibus, nunc episcopum de Uxumâ, nunc ex civitate Uxomâ animadvertit*, « il fait remarquer que Litharède dans les anciennes chartes est nommé tantôt évêque d'Uxuma, tantôt évêque de la ville d'Uxoma ; » nous avons Aimoin, né à Villefranche, en Périgord et mort en 1008, qui nous donne Exmes comme une des villes importantes de la Celtique.

De Galliâ juxtâ Julium Cæsarem.

Celtica : Urbes in eâ multae et opulentae : Rhotomagus, Ebroas, Oximus, *Cenomannis, Lixobium, Nannetis*, etc.

De la Gaule, d'après Jules César

La Celtique, qui renferme des villes nombreuses et opulentes : Rouen, Evreux, *Exmes,* le Mans, Lisieux, Nantes et autres

Hugues de Fleury, moine de Saint-Benoit-sur-Loire, mort en 1120, parle à peu près de la même manière :

Galliæ descriptio :

Lugdunensis provincia : Urbes in eâ multæ et opulentæ : Rhotomagus Ebroas, Oximus, id est Sagiensis, *Cenomannis, Lixovium.*

Description de la Gaule :

La province Lyonnaise : elle renferme des villes nombreuses et opulentes : Rouen, Evreux, *Exmes* chez les Sagiens, Le Mans, Lisieux.

Tous ces textes anciens nous prouvent qu'on plaçait au Moyen-Age Exmes entre Rouen, Evreux, Lisieux et le Mans, et dans le diocèse de Séez.

Mais est-il bien certain que cette ville n'a jamais possédé de siège épiscopal ? et Litharède n'était-il point réellement évêque d'Exmes et non de Séez ?

Remarquons qu'Adrien de Valois et le P. Sirmond, d'après les plus anciens documents : *in priscis codicibus*, font Litharède évêque, non pas de l'Hiémois, mais de la *ville* d'Exmes : *ex civitate Uxomâ.* Nous venons de voir combien il est difficile d'en faire un évêque de Lisieux : il est encore plus difficile d'en faire un évêque des Ossismiens de Bretagne, car saint Pol ou Paul, apôtre de ces contrées, qui s'appellent aujourd'hui le Léon, ne devint évêque de la capitale, nommée depuis à cause de lui Saint-Pol-de-Léon, qu'en 529. Cet évêché n'existait donc pas en 511, lorsque Litharède signait au premier concile d'Orléans : *Episcopus de Uxumâ.*

Enfin il paraît que les registres du Vatican portent le nom d'un évêché d'Exmes, avec cette mention : *Sedes oximensis vacat.* Si cette mention est authentique, elle tranche la question en grande partie.

Malheureusement, cette mention est difficile à retrouver aujourd'hui dans les archives du Vatican. A Rome, on se plaint, comme en France, de la rareté des monuments authentiques qui

nous restent de l'époque mérovingienne. Les recherches qu'a bien voulu faire pour cette histoire le R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général des Capucins, n'ont produit aucun résultat.

Au Concile de Redon *(Concilium Rotonense)* réuni en 847 ou 848 par les soins du duc de Bretagne Noménoé, alors révolté contre Charlee-le-Chauve, on trouve parmi les signataires : *Liberalis*, *oximensis episcopus*, mais ce Liberalis était certainement évêque de Saint-Pol-de-Léon ; l'histoire nous rapporte même qu'il fut condamné à la fin du concile. *(Mansi*, *collection des conciles*, *et Sirmond : t. III*, *opusculorum).* D'ailleurs Noménoé, dont le but était précisément de soustraire les évêques de sa province à la métropole de Tours, n'aurait pas souffert un évêque français à son concile de Redon.

Les *Acta sanctorum*, tome II du mois de mai, disent à leur tour de saint Cénery : *oximensem diœcesim petiit ;* « il tendit vers le diocèse d'Exmes ; » mais il est évident que le lieu où s'établit ce saint n'a jamais fait partie d'un autre diocèse que de celui de Séez. La question de l'évêché d'Exmes, que nous avions toujours regardée comme obscure, nous paraît maintenant absolument inextricable.

Du reste les Bretons eux-mêmes commencent à renoncer à ce Litharède, à la suite de Walknaer. M. de la Borderie dans un remarquable travail qu'il a fait sur la question s'étonne de ce qu'un évêque breton se soit mêlé aux évêques des Gaules : ce mélange répugnait aux Bretons. D'ailleurs, Litharède n'était point évêque de Quimper, il ne l'était pas davantage de Saint-Pol-de-Léon, dont le siège, nous venons de le dire, ne fut érigé qu'en 529, dix-huit ans après le Concile d'Orléans. Il faudrait donc le placer à Brest ou dans quelque autre ville du Finistère, où l'on ne trouve pas trace d'évêché. Si l'on ne veut pas que Litharède ait été évêque de Séez, l'hypothèse, quoique peu motivée, comme nous venons de le voir, de deux évêchés réunis de fait, sinon de droit, depuis de longs siècles, nous paraîtrait expliquer bien des difficultés. On pourrait supposer que saint Latuin, après avoir évangélisé Exmes, y laissa pour évêque un de ses disciples et alla s'établir lui-même à Séez : malheureusement ceci ne se trouve écrit nulle part.

Partage du Royaume de Clovis

Clovis mourut peu de mois après le Concile d'Orléans, le 27 novembre 511, à l'âge de 45 ans, et après en avoir régné trente. Son royaume fut partagé entre ses quatre fils : Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. Le premier fut roi de Metz et eut pour son partage tout le territoire situé entre la Moselle, la Meuse, le Rhin et l'Auvergne, outre une partie de l'Aquitaine, qui fut ajoutée aux provinces de l'est : ce royaume était notablement le plus considérable des quatre. Clodomir eut le royaume d'Orléans, qui comprenait ce que nous appelons aujourd'hui la Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Berry. Childebert eut Paris pour capitale, et obtint pour partage, la Bretagne exceptée, toute la Gaule occidentale située entre la Somme et l'Adour. Enfin le royaume de Soissons, qui échut à Clotaire, était resserré entre la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie actuelle, l'Océan et l'Escaut. Ce royaume, peu étendu, était cependant fort, parce qu'il était entièrement peuplé des premiers Francs, qui avaient envahi la Gaule avec Clovis. On voit du premier coup d'œil que le diocèse de Séez appartenait au royaume de Paris, et nous ne pouvons admettre l'opinion d'Eustache d'Anneville qui le place dans le royaume de Soissons. Ce fut probablement en cette occasion, comme nous l'avons dit, que ce pays prit le nom de Neustrie, pays de l'ouest, par opposition au royaume de Thierry, qui s'appela le royaume d'Austrasie ou pays de l'est. Childebert, roi de cette contrée, malgré la cruauté héréditaire que l'on retrouvait trop souvent chez les princes francs, se montra bon roi, et fit beaucoup pour la construction des monastères qui commencèrent dès cette époque à s'établir dans nos contrées.

La Bourgogne et l'Aquitaine conservèrent leur nom, bien que cette dernière province fût partagée et dépendit de plusieurs royaumes différents. La Bourgogne d'ailleurs était encore sous la domination de Gondebaud, oncle de sainte Clodilde, prince de la race des anciens Burgondes qui avaient conquis ce pays et lui avaient donné leur nom. La presqu'île de l'Armorique venait de prendre le nom de Bretagne qu'elle porte encore aujourd'hui, parce que les Bretons, chassés par les Saxons de

leur île, nommée aujourd'hui la Grande-Bretagne, étaient venus s'y réfugier. Cette province conserva longtemps encore ses ducs particuliers. La Provence était restée aux mains des Ostrogoths. et la Septimanie, ou pays de Narbonne, était soumise aux Wisigoths d'Espagne. Cet état de choses dura jusqu'à la mort de Childebert, en 558, et pendant ce temps, nous n'aurons point à nous oocuper de l'histoire civile de nos contrées, qui n'offre aucun événement digne d'intérêt. Il y eut seulement un changement considérable du côté de la Bourgogne. Gondebaud était mort en 516, et, après lui, son fils Sigismond gouvernait paisiblement le royaume de ses pères, lorsqu'il fut attaqué, pris et mis à mort par son cousin Clodomir, roi d'Orléans, qui s'empara du pays avec l'aide de ses frères Childebert et Clotaire. Après cet assassinat de Sigismond, son frère Gondemar avait reconquis la Bourgogne ; Clodomir l'attaqua de nouveau et périt dans cette guerre en 524. Ses fils furent ensuite assassinés par leurs oncles, Childebert et Clotaire, et le royaume d'Orléans disparut pour toujours. Quelques années après, en 533, les trois rois francs qui restaient attaquèrent de nouveau Gondemar, qui, cette fois, succomba dans la lutte et fut complètement dépouillé de ses Etats. Dès lors l'ancienne Gaule presque entière se trouva partagée entre les trois frères survivants, Childebert, Clotaire et Thierry ; ce dernier fut remplacé peu après par son fils Théodebert. Nous verrons bientôt la Bourgogne, nouvellement conquise, devenir le partage d'un des fils de Clotaire et remplacer le royaume d'Orléans. Examinons en attendant ce que devenait sous le gouvernement des trois fils de Clovis, le diocèse de Séez, et le territoire environnant qui devait plus tard en faire partie.

CHAPITRE VII

Saint Passif, 6e Évêque de Séez

529-550 à peu près

—

La vie monastique dans nos contrées. — Saint Passif. — 2e, 3e, 4e et 5e conciles d'Orléans. — La France entièrement chrétienne. — Saints de cette époque : saint Pourçain, saint Front de Périgueux, saint Ernier, saint Alnée et saint Auvieu, saint Fraimbault, saint Front de Mici, saint Brice, saint Bômer, saint Ortaire, saint Léonard de Vandœuvre, saint Léonard de Noblac, saint Rigomer, autres saints des environs du diocèse. — Œuvres pieuses des rois francs.

Le souvenir des évêques et des saints est à peu près le seul qui nous reste de tous les hommes, célèbres ou obscurs, qui habitèrent nos contrées occidentales, après les dévastations des barbares : les puissants eux-mêmes ont disparu tout entiers sans laisser aucun souvenir ; les humbles seuls restent immortels.

A l'exemple de la plus grande partie des historiens, nous n'avons point assigné de rang parmi nos évêques à Litharède, puisqu'il est douteux qu'il se soit jamais assis sur le siège de saint Latuin ; toutefois, comme nous avons pu le constater, on est forcé de placer son pontificat au temps du 1er concile d'Orléans, et il forme comme un lien qui met à cette époque quelque suite dans l'histoire de notre diocèse.

Saint Passif

Immédiatement après ce concile, nous trouvons sur le siège de Séez Passif (*Passivus* ou *Passinus*), qualifié du titre de saint par plusieurs chroniqueurs, et honoré comme tel, autrefois le 13 février dans la liturgie sagienne : sa fête n'a pas été admise par la Congrégation des rites dans le nouveau Propre du diocèse. La mort de ce saint prélat paraît être arrivée en 549 ou 550, peu de temps après le 5e concile d'Orléans auquel

il assista encore dans les dernières années du règne de Childebert Ier.

La vie monastique dans nos contrées

La vie monastique prenait alors beaucoup d'extension dans les Gaules. Saint Martin l'y avait établie à la fin du IVe siècle. Saint Benoît venait de lui donner une forme en composant sa Règle, qui fut apportée dans notre pays par saint Maur, même avant la mort du saint patriarche des moines d'Occident, c'est-à-dire avant l'an 543. Dès cette époque, le disciple chéri de Benoît était venu fonder sur les bords de la Loire l'abbaye de Glanfeuil et nous verrons bientôt saint Evroult adopter la méthode de ce saint fondateur dans la récitation de l'office divin. Ce fut au moment où s'opérait ce mouvement religieux et monastique sous le pontificat de saint Passif que se peuplèrent de communautés et d'ermitages les solitudes du Passais ou Pissais *(Passagium)* territoire qui doit son nom à la rivière de Pisse qui l'arrose. Ce pays, qui appartenait alors au diocèse du Mans, mais se trouvait sur les limites de celui de Séez, dont il fait aujourd'hui partie, se composait d'obscurs hameaux perdus dans l'intérieur des terres ; bientôt sous l'influence de ses nouveaux et saints habitants, ce désert oublié allait recevoir à son tour la lumière de la foi et de la civilisation. C'était le temps où Pourçain, dont nous signalerons plus tard les rapports avec le diocèse de Séez, allait s'établir en Auvergne et occasionnait la fondation de la ville qui porte aujourd'hui son nom. Ernier, Bômer, Fraimbault, Auvieu et peut-être Front et Brice, tirés par l'évêque du Mans, saint Innocent, de leur abbaye de Mici, près d'Orléans. se dirigèrent vers nos contrées, et vinrent y apporter des merveilles de sainteté inconnues jusqu'alors. D'un autre côté, Léonard s'établissait à Vandœuvre, encore dans le dlocèse du Mans, mais tout près des lieux où devaient s'élever plus tard les remparts d'Alençon ; pendant que son illustre homonyme, Léonard de Noblac, remplissait le Limousin et plus tard la France entière du bruit de ses vertus et de ses miracles. Ortaire sanctifiait par sa présence la forêt d'Andaine, avant d'aller gouverner, dans le diocèse de Bayeux, un centre important de la vie monastique, l'abbaye de Landelles. Laumer en même temps, partait de Chartres, et s'enfonçait dans le Perche,

où il fondait l'abbaye de Bellomer, laissait au Pas-Saint-Laumer, sur les limites des diocèses de Chartres et de Séez, des traces de son passage et venait fonder l'abbaye de Corbion dans la vallée nommée aujourd'hui Moutiers-au-Perche, et réunie depuis 1790 à notre diocèse. Tout près de nous encore, Marcouf sanctifiait le diocèse de Coutances et peuplait de moines l'île de Jersey, alors nommée Césarée, tandis que son principal disciple, saint Hélier, posait en construisant son monastère les bases de la ville principale de cette île, qui porte encore aujourd'hui le nom de son saint fondateur. Pavin, d'un autre côté, fondait dans le diocèse du Mans deux grands centres de vie monastique : saint Vincent, dans l'enceinte même de la ville épiscopale, et Baugé, sur les confins de l'Anjou : on place quelquefois ce dernier saint au VIIIe siècle. Nous ferons connaître plus en détail ceux de ces saints qui touchent par quelque point à l'histoire du diocèse de Séez.

Le premier dont nous ayons à nous occuper est naturellement l'évêque Passif. C'est le plus ancien de nos évêques dont on puisse préciser l'époque d'une manière incontestable, puisqu'il assista et souscrivit aux 2e, 3e et 5e conciles d'Orléans qui se tinrent en 533, 538 et 549. Cet intervalle entre 533 et 549 renferme la majeure partie de son pontificat : cependant on ne sait pas bien exactement en quelle année il fut élu avant 533, ni en quelle année il mourut après 549.

Si l'on en croit la Légende de l'ancien bréviaire sagien, Passif, né dans la Touraine, quitta de bonne heure la maison de ses parents, et se dirigea vers *Castrum Cainonense*, probablement Chinon ou plutôt Château-Chinon, où il entra dans un monastère qu'y avait fondé l'abbé Maxime, disciple de saint Martin : aussi quelques historiens ont-ils fait saint Passif lui-même disciple du grand évêque de Tours, ce que le temps où il vécut ne permet pourtant guère de supposer : ce qui est probable, c'est qu'il suivit, comme les mêmes auteurs le disent encore, la Règle établie dans les Gaules par ce grand saint.

Quelque temps après la mort de Clovis, Passif quitta la troisième Lyonnaise, passa dans la seconde, et s'attacha à saint Gildard, archevêque de Rouen. Ce fut cet illustre pontife qui le sacra évêque de Séez ; sans qu'il soit possible de savoir en quelle année, ni comment se fit l'élection. Il est seulement cer-

tain que ce fut au plus tard en 529. Aussitôt qu'il fut assis sur le siège épiscopal de saint Latuin, Passif, à l'exemple de saint Augustin, fit un monastère de son église cathédrale, en soumettant tout son clergé à la discipline régulière ; et, joignant l'exemple au précepte, il voulut vivre lui-même, comme tous ses clercs, dans l'obéissance à la Règle qu'il avait établie. Bientôt la grâce divine favorisant cette œuvre, on vit le clergé sagien tout entier pratiquer avec la plus grande constance toutes les vertus de son état ; et Passif reçut le nom *d'auteur de la vie commune des clercs*, comme il est appelé dans un vieux martyrologe. Cependant il avait laissé chacun libre, et avait simplement établi une Règle verbale, qui n'a jamais été écrite ; mais sa parole et ses exemples avaient eu plus de puissance que n'en auraient pu avoir tous les châtiments disciplinaires ; seulement, ses successeurs ne furent pas aussi puissants, ni aussi heureux que lui : son œuvre ne subsista pas longtemps après sa mort.

Deuxième Concile d'Orléans

Passif était, comme nous avons déjà pu le remarquer, contemporain de saint Innocent, évêque du Mans, et de plus étroitement lié avec lui. Ce fut une des raisons qui portèrent ce prélat illustre à envoyer un grand nombre de saints moines sur les limites du diocèse de Séez, en particulier dans le Passais, dont nous avons déjà parlé, et dans le Sonnois, deux contrées limitrophes, l'une de l'Hiémois, l'autre de la partie occidentale du territoire qui composait l'ancien diocèse de Séez, Notre saint évêque se réjouissait aussi d'avoir dans son voisinage saint Lô, évêque de Coutances, qui avait une maison de plaisance sur les limites du diocèse de Séez, à *Castrum Briovera*, lieu dont nous ne retrouvons pas le nom moderne. Ces deux saints voisins se rendirent ensemble au concile qui fut rassemblé à Orléans, la 21e année du règne de Childebert Ier, c'est-à-dire en l'année 533 ; d'autres cependant disent en 535 ou 536. C'était le second concile qui se tenait dans cette ville, et il était composé principalement des évêques de l'Aquitaine et de la Gaule-Lyonnaise. L'ouverture se fit solennellement le 23 juin de cette année 533, et on dressa vingt-un canons, dont nous allons rapporter les dispositions principales.

Aucun évêque, appelé par son métropolitain aux Conciles et aux ordinations ne pouvait se dispenser de s'y rendre.

Le métropolitain devait tenir tons les ans son Concile provincial.

L'évêque ne pouvait rien recevoir pour les ordinations.

On devait rejeter comme un réprouvé celui qui, par une détestable ambition, achetait l'épiscopat à prix d'argent. Ces deux derniers canons nous prouvent qu'il y avait à cette époque un bon nombre d'élections simoniaques.

Un canon intéressant statuait qu'*un évêque appelé aux funérailles d'un de ses collègues, était obligé de s'y rendre, sans qu'il lui fût permis de recevoir plus que les frais de son voyage. Il devait ensuite rassembler les prêtres, et, après avoir fait avec eux l'iuventaire de ce qui appartenait à l'Eglise gouvernée par l'évêque défunt, il devait laisser tout ce qu'elle contenait sous la garde de personnes sûres, afin qu'il ne se perdit rien de ce qui pouvait servir au culte sacré.*

Le métropolitain, suivant les anciens canons, devait être élu par les évêques de sa province, avec le concours du clergé et du peuple ; ensuite il était ordonné par ses suffragants assemblés. On voit clairement ici quel est le sens primitif du mot *suffragant*, qui désigne aujourd'hui un simple évêque dans ses rapports avec son métropolitain : dans ce temps le suffragant avait d'abord le droit de *suffrage* dans l'élection de son futur supérieur.

Le diacre marié dans la captivité, et remis ensuite en liberté, était déchu des fonctions de son ministère. Il paraîtrait d'après ce canon, que les clercs dans les ordres sacrés ne pouvaient pas se marier, mais seulement conserver leurs femmes, s'ils étaient mariés d'avance.

Défense était faite à tout prêtre *de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce.* L'Eglise a toujours détesté le mélange des prêtres avec les laïques. Ce mélange en effet est sujet à beaucoup d'inconvénients : nous en avons encore la preuve tout les jours. Ce canon prouve que les prêtres avaient dès ce temps leur habitation à part, soit seuls, soit avec d'autres clercs, dans une sorte de communauté.

Il était défendu, sous peine d'anathème, à un homme d'épouser sa belle-mère. La nécessité de ce canon prouve que le droit n'était pas encore bien clair alors sur ce point.

L'infirmité, quelle qu'elle fût, qui survenait après le mariage contracté, n'était pas une raison pour le dissoudre.

Il était défendu d'accomplir des vœux dans les églises, en chantant, en buvant ou en commettant d'autres immodesties plus propres à irriter Dieu qu'à l'apaiser. — Les païens dont la religion était toute basée sur la satisfaction des passions, la nature et la chair, se faisaient de leurs dieux une idée tellement grossière qu'ils croyaient les honorer en se livrant dans leurs temples à toutes sortes de voluptés. On conçoit que ces rites se soient encore conservés un certain temps chez ceux qui se convertissaient, même quand ils avaient embrassé le christianisme. Le présent canon prouve que ces usages n'étaient pas encore périmés chez les Francs, peut-être même chez les Gaulois, quoique civilisés depuis longtemps. Ces anciennes coutumes se conservaient surtout chez les habitants des campagnes.

Il était interdit aux abbés, à ceux qui gardaient les tombeaux des martyrs, aux reclus et aux prêtres, de donner à personne des lettres de communion. — C'est qu'aucun de ces clercs, quelque saint qu'il fût du reste, n'était constitué juge de la foi. Les évêques seuls ont cette dignité et cette autorité dans leur diocèse : c'est donc à eux seuls qu'il appartient d'admettre dans la communion de l'Eglise ceux qu'ils en jugent dignes, et d'en rejeter ceux qu'ils en jugent indignes ; puisque tout dépend sur ce point de la foi des sujets.

Les clercs qui négligeaient leur office, ou qui refusaient de se trouver à l'église à leur rang, devaient être dégradés.

On devait recevoir les offrandes pour les morts qui avaient été tués dans la perpétration de quelque crime, pourvu qu'ils ne se fussent pas donné la mort à eux-mêmes. — Dans le premier cas, on supposait qu'en sentant le coup mortel, ils avaient pu avoir quelque sentiment de contrition, Dans le second, bien que la chose soit à la rigueur possible encore, la présomption est contre le suicidé puisque sa mort elle-même le rend coupable d'un crime.

On ne devait pas ordonner prêtre ou diacre celui qui n'avait aucune teinture des lettres, ou qui ne savait pas administrer le baptême. — On exigeait par conséquent bien peu de ceux qu'on admettait au sacerdoce dans ces temps de barbarie et d'ignorance. Mais la formule même de l'ordination des prêtres et des

diacres indique qu'ils sont chargés spécialement *d'instruire* et de *baptiser* : ils ne peuvent pas être aptes à leurs fonctions s'ils n'ont ce qu'il faut pour s'acquitter convenablement de ce double office.

Si les femmes qui avaient été ordonnées diaconesses contre les canons se remariaient, elles devaient être excommuniées; le concile renouvelait de plus la défense d'ordonner des diaconesses, à cause de la fragilité de leur sexe. — L'institution des diaconesses avait été imposée par la nécessité du moment : et on la voit promptement tomber et disparaître, quand cette nécessité ne se fit plus sentir, elle fut même censurée par les canons des conciles. Cette institution d'ailleurs n'avait aucune base dans l'évangile.

Les mariages avec les Juifs étaient défendus sous peine d'excommunication. — On n'était pas aussi sévère pour les mariages avec les hérétiques, parce qu'en définitive ils étaient chrétiens, ni même pour les mariages avec les païens, qui n'étaient pas formellement les ennemis, ni surtout les meurtriers de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les Catholiques qui retournaient au culte des idoles, où qui mangeaient des viandes immolées étaient excommuniés, aussi bien que ceux qui mangeaient la chair des animaux mis à mort soit par la morsure des bêtes, soit par l'effet de la maladie, ou bien encore de ceux qui avaient été suffoqués par quelque accident. — Pour ce qui étaient des viandes immolées, il était à craindre qu'en les mangeant, les Chrétiens encore tout remplis d'idées idolâtriques, ne commissent dans leur cœur quelque acte de superstition païenne. Nous voyons que dès lors, les orthodoxes commençaient à se donner le nom de *catholiques*, en proclamant ainsi leur foi et leur doctrine universelles, contrairement à celles des hérétiques, bornées à quelques hommes et à quelques lieux.

Enfin, *on ne devait pas recevoir à la communion les Abbés qui se montraient rebelles aux ordres des évêques.*

Le second concile d'Orléans fut signé par 26 évêques. Outre notre saint Passif et saint Innocent du Mans, que nous avons déjà mentionnés, les principaux furent : Honorat, de Bourges, qui signa le premier, et probablement présidait ; saint Flavius ou Fliu, de Rouen, successeur du maître de saint Passif, saint

Gildard ; saint Léon, de Sens ; Injuriosus, de Tours ; saint Julien, de Vienne, successeur de saint Avit ; Aspais, d'Eauze ; saint Lô *(Lauto)*, de Coutances ; saint Paterne, d'Avranches ; saint Eleuthère, d'Auxerre ; Eumerius, de Nantes ; saint Agrippin, d'Autun, et saint Gal, d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont-Ferrand, nommée alors *Arvernœ*. On y remarquait en outre plusieurs archidiacres ou procureurs d'évêques absents.

Ce concile renfermait plusieurs dispositions remarquables. Nous avons vu que le canon 16e supprimait l'office des diaconesses, dont le ministère, comme nous l'avons dit, avait été admis plutôt par nécessité et par convenance qu'en vertu des traditions apostoliques. Ces diaconesses avaient pu être d'abord les femmes et les veuves des diacres et des prêtres qui servaient dans l'Eglise, et que, dans le principe, on prenait assez souvent parmi les hommes mariés. Ces femmes devaient en outre présenter certaines qualités que saint Paul lui-même nous énumère dans sa première épître à Timothée : « *qu'elles soient pures de* « *mœurs*, disait l'apôtre, *réservées de langue*, SOBRES, *fidèles en* « *tout* », c'est-à-dire attachées en tout à leur devoir (I Tim. III-11). Il est bien certain que ces femmes ne traitaient pas directement des choses sacrées, ce qu'aucune personne de leur sexe n'a jamais eu le droit de faire. Tant que dura la communauté des biens parmi les fidèles, le rôle des diaconesses était de s'occuper de la distribution du revenu : c'est en cela que leur ministère touchait à celui des diacres. Plus tard, et jusqu'à leur suppression définitive, elles furent chargées des menus travaux des églises et de la surveillance de la partie réservée aux femmes, qui dans ce temps, était entièrement séparée du lieu où se réunissaient les hommes.

Troisième Concile d'Orléans

Cinq ans après, au commencement du mois de mai de l'an 538 ou 540, on sentit le besoin d'ajouter encore de nouveaux canons à ceux que nous venons d'examiner, et qui furent jugés insuffisants pour rétablir l'ordre si troublé à cette époque. Afin de réaliser ce dessein, le roi Childebert, après s'être entendu avec son neveu Théodebert d'Austrasie, rassembla un nouveau concile dans la même ville d'Orléans où s'étaient tenus les deux pre-

miers dont nous venons de parler : notre saint évêque Passif se trouvait encore à ce troisième concile, où l'on dressa les trente-deux canons suivants.

On statua de nouveau que le *métropolitain devait tenir tous les ans son concile provincial, sous peine d'être pendant un an suspens de la célébration des saints mystères.* — On voit combien l'Eglise des Gaules tenait à ces conciles, si nécessaires alors et si utiles dans tous les temps.

Le suffragant qui s'abstenait sans motif de se rendre à ces conciles encourait la même peine que le métropolitain coupable de négligence. La différence de royaume n'était point une excuse valable, sinon en temps de guerre.

Les sous-diacres et les autres clercs dans les ordres supérieurs devaient garder la continence, sous peine d'être réduits à la communion laïque ; et si leur évêque leur permettait de continuer leurs fonctions, il devenait comptable de sa conduite devant le Concile, et il devait faire trois mois de pénitence publique. — C'est la première fois, croyons-nous, que l'histoire de l'Eglise nous présente les sous-diacres comme soumis à la loi de la continence : cet Ordre, quoique purement ecclésiastique, se trouvait ainsi assimilé aux trois Ordres de droit divin et apostolique, qui sont l'épiscopat, le sacerdoce et le diaconat.

Les métropolitains devaient être ordonnés par des métropolitains en présence des évêques de la province ; mais seulement après qu'ils auraient été élus, selon les décrets du Saint-Siège, par les suffragants, du consentemeut du clergé et des citoyens. — Nous avons déjà vu ce mode d'élection établi dans le concile de 533. Les suffragants assistaient à l'ordination du métropolitain, comme pour appuyer le suffrage qu'ils lui avaient donné. L'Eglise de France ne voulut pas que le métropolitain fut ordonné par un évêque inférieur en dignité ; et il semble qu'en effet cette prescription est tout à fait conforme à la convenance.

On recommandait aux ecclésiastiques *d'éviter toute familiarité avec les femmes : l'évêque ou le clerc qui contrevenait à cette disposition était excommunié pour trois ans : s'il était convaincu d'adultère, il était dégradé, selon les canons. Le métropolitain était corrigé en ce point par les suffragants, les suffragants par le métropolitain, assisté de tous les autres évê-*

ques de la province. — Ces règlements si sages n'étaient que l'écho de la discipline générale de l'Eglise.

Les offrandes faites aux églises étaient mises à la disposition de l'évêque, qui assignait la part que l'on devait consacrer aux réparations de l'édifice même et celle qui devait rester pour l'entretien du clergé. A la campagnes, ces offrandes se distribuaient selon les usages des lieux.

On ne devait pas ordonner un laïque avant un an de conversion ; c'est-à-dire quand il avait pratiqué pendant cette année tout entière la continence qui convenait à son nouvel état. Le même laïque ne pouvait être ordonné diacre qu'à vingt-cinq ans, et prêtre qu'à trente ans. On ne pouvait ordonner ni les bigames, ni les mutilés, ni ceux qui auraient été tourmentés publiquement par le démon, le tout sous peine de dégradation pour les ordonnés et d'une suspense de six mois pour l'évêque qui leur aurait conféré les ordres.

Il était défendu aux clercs de se marier après leur ordination ce qui suppose qu'ils pouvaient avoir été mariés avant. Dans ce cas la discipline primitive, leur permettait de garder leurs femmes, même après leur ordination.

Ceux qui avaient été ordonnés malgré eux devaient être déposés, mais non excommuniés. — Cette ordination faite de force n'était pas valide en effet, par défaut de consentement de la part de l'ordonné ; mais elle ne rendait pas coupables ceux qui l'avaient ainsi reçue, contraints par une force étrangère ; or on ne peut pour une autre cause que pour un péché grave soumettre quelqu'un à l'excommunication.

L'évêque qui avait ordonné quelqu'un de force devait être soumis à la pénitence publique pendant un an, et il était suspens de la célébration des saints mystères pendant le même laps de temps. Un clerc dans les ordres supérieurs qui était convaincu d'adultère ou qui avouait lui-même ce crime, était déposé et renfermé dàns un monastère pour le reste de sa vie ; mais on lui accordait la communion. — C'est-à-dire qu'on le déposait d'un Ordre dont il avait abusé, ce qui était de toute justice ; et que dans son intérêt, on le séparait des occasions ; mais on ne voulait pas priver son âme des secours spirituels. On supposait le repentir et on le traitait comme un homme désireux de rentrer en grâce avec Dieu, en lui en fournissant les moyens.

Le clerc convaincu de vol ou de falsification était déposé ; *mais on lui accordait la communion. Celui qui était convaincu de faux témoignage était excommunié pendant deux ans.*

Le concile reeommandait l'observation des canons contre l'inceste ; mais demandait *qu'on fût indulgent pour ceux qui l'auraient commis par ignorance, et surtout pour les Goths convertis. Ceux qui auraient contracté des mariages incestueux étant païens ne devaient pas être inquiétés après leur baptême.* — On comprend tout d'abord qu'une telle indulgence était nécessaire dans l'état où se trouvaient alors les Gaules, et que les païens ignorants avaient parfaitement pu être de bonne foi en commettant les désordres mentionnés dans ce canon, même après leur baptême, qu'ils recevaient assez souvent sans connaître assez en détail la loi qu'ils embrassaient.

Les clercs qui s'appuyaient sur la puissance laïque pour se dispenser de leurs devoirs ou pour se mettre en opposition avec leurs évêques, étaient retranchés du canon où se trouvaient les noms des autres clercs, et ne devaient plus avoir part aux distributions qui se faisaient dans leur église. — L'inscription des clercs sur le canon dont nous venons de parler leur faisait donner le nom de *canonici*, d'où vient celui de chanoines : ces clercs *canoniques* étaient les seuls qui eussent droit aux distributions chorales ; c'est-à-dire à celles qui se faisaient à l'occasion de l'assistance au chœur.

Toute aliénation ou engagement de biens ecclésiastiques était déclarée nulle, et les biens qui avaient été aliénés ou engagés pouvaient être retirés dans l'espace de trente ans.

Quelques règlements furent faits ensuite en faveur *des esclaves chrétiens qui étaient au service des juifs, et on défendit aux fidèles, sous peine d'excommunication, de manger à la même table que cette race déicide :* on défendait également *d'épouser des personnes de cette nation, sous peine d'être excommunié jusqu'à ce qu'on eût consenti à se séparer d'avec les femmes qu'on avait épousées.*

Aux fêtes les plus solennelles, la messe devait être célébrée à la troisième heure du jour, c'est-à-dire à neuf heures du matin, afin que les prêtres pussent commodément se trouver à l'office des vêpres. Cette coutume de célébrer la messe vers neuf heures du matin a persévéré jusqu'à nos jours. On voit par

l'histoire des temps mérovingiens qu'alors la messe se célébrait les jours de simple férie après sexte, ou vers midi, et les jours de férie jeûnée après none, à trois heures du soir. Il faut remarquer que l'usage des messes privées était alors fort rare. On conçoit que dans les fêtes solennelles, où les offices étaient fort longs, il était assez difficile de se retrouver aux vêpres à l'heure canoniale, c'est-à-dire à la chute du jour, si la messe s'était dite à midi et surtout à trois heures : en hiver, la chose était même absolument impossible.

Un évêque ne devait pas aller dans le diocèse d'un autre, pour y faire des ordinations, ou pour y consacrer des autels. S'il le faisait, les clercs qu'il ordonnait étaient déposés : l'autel demeurait consacré ; mais dans les deux cas, l'évêque transgresseur des canons était pendant un an suspens de la célébration de la sainte messe. Pour les clercs qui, sous quelque prétexte que ce fût, demeuraient dans un autre diocèse que le leur, ils ne pouvaient être promus à aucun honneur dans la cléricature sans le consentement par écrit de leur propre évêque. — Les diocèses étaient encore assez mal délimités alors, et chaque évêque se croyait en droit d'exercer les fonctions pastorales un peu partout, lorsque l'occasion s'en présentait. Pour délimiter le terrain qui devait appartenir à chaque diocèse, on attribua a chacun d'eux les Eglises qu'avaient fondées les premiers évêques du diocèse en question, soit par eux-mêmes, soit par les missionnaires qu'ils avaient envoyés, ce qui explique la délimitation bizarre de beaucoup de diocèses de l'ancien régime.

Tout clerc appartenait au diocèse dans lequel il était né, et la permission de son évêque pouvait seule donner à un évêque voisin quelque pouvoir sur lui. On voit ici l'origine des lettres dimissoires, déjà en usage à cette époque, comme le montre d'une manière évidente le canon que nous venons de rapporter.

Un évêque ne pouvait pas enlever à ses clercs les biens de l'Eglise qu'ils tenaient de la libéralité de ses prédécesseurs ; mais s'il le jugeait à propos, il pouvait les échanger pour d'autres. Il fallait cependant que les clercs qui jouissaient de ces bienfaits (BENEFICIA, *bénéfices), rendissent service à l'Eglise et obéissance à l'évêque. Quant aux libéralités que l'évêque lui-même aurait faites, il pouvait les retirer à ceux qui s'en rendaient indignes par leur désobéissance.* — Ce canon nous donne clairement le sens

de ce mot *bénéfices* ; c'était un bienfait, le résultat d'une bonne œuvre, un don gracieux fait au clerc qui en jouissait.

On distinguait deux sortes de bénéfices : ceux qui étaient à la disposition de l'évêque, et ceux dont il n'était plus maître, parce qu'ils avaient été concédés à perpétuité par ses prédécesseurs. Il faut y ajouter ceux que le diocèse avaient reçus d'une tierce personne, sous une condition déterminée et qui ne pouvaient être donnés que pour être employés selon la volonté du donateur. Si ces dons étaient accordés à une personne désignée nommément par celui-ci, l'évêque ne pouvait pas les retenir, à moins que la personne n'en fût indigne, comme le dit le canon lui-même. Il y avait enfin les dons posthumes de ceux qui avaient légué à l'Eglise leurs biens par voie d'héritage : il est certain que ces dernières possessions ecclésiastiques appartenaient à l'Eglise en général et n'avaient point de propriétaire déterminé.

Pour les clercs tirés de l'Eglise d'une ville afin de gouverner des monastères, des basiliques ou des diocèses, il était au pouvoir de l'évêque de déterminer comme il le voulait, ce qu'ils conserveraient des biens ecclésiastiques dont ils jouissaient auparavant, et même s'ils devaient en conserver quelque chose ; car les biens du monastère, de la basilique ou du diocèse dont ces clercs prenaient le gouvernement, leur devaient entièrement suffire, d'après la prescription générale imposée par l'Eglise de ne jamais rien fonder sans une dotation suffisante.

Les clercs contumaces étaient réduits à la communion laïque.

Si les clercs conspiraient ensemble pour se révolter contre l'autorité, soit en se liant par des serments qu'ils avaient pu se faire les uns aux autres, soit par des écrits qu'ils pouvaient avoir conjointement signés, COMME LA CHOSE S'ÉTAIT FAITE DEPUIS PEU, disait le concile ; *on ne devait point excuser cet attentat, mais il devait être dénoncé au concile, dont les Pères devaient sévir contre les coupables selon leur rang et leur qualité.*

On ne devait pas soumettre à la pénitence publique les jeunes gens, ni les personnes mariées, sans le consentement des parents ou des parties, à moins que les mariés ne fussent dans un âge mûr.

Ceux qui abandonnaient la pénitence étaient excommuniés jusqu'à la mort, mais on leur accordait le saint Viatique.

On ne devait pas ordonner d'esclaves, ni de colons à moins qu'il ne fût constant qu'ils avaient été affranchis dans les formes. — Les esclaves appartenaient à un maître : les colons étaient attachés à un sol, qu'ils devaient cultiver sous la direction du propriétaire, en lui rendant une partie des fruits qu'ils en retiraient. La condition de ces derniers était supérieure à celle des esclaves, mais pourtant, ils n'étaient pas non plus entièrement à eux-mêmes, et l'Eglise ne voulait en rien léser les droits des maîtres.

Il était défendu, sous peine de dégradation, aux diacres et aux autres clercs dans les ordres supérieurs de prêter à usure, ou d'exercer quelque négoce, en vue d'un gain sordide, même sous un nom emprunté : on accordait cependant la communion à ceux que l'on trouvait coupables sur ce point.

Il était permis de voyager le dimanche avec des chevaux, des bœufs ou des chariots, de préparer à manger, et de faire ce qui servait à la propreté des maisons et des personnes. Mais le concile défendait de vaquer aux travaux de la campagne, c'est-à-dire de labourer, de travailler aux vignes, de faucher, de moissonner, de battre le grain, d'essarter ou de faire des haies. Si quelqu'un était surpris en devoir d'exécuter ces travaux, ce n'était pas aux autres laïques, mais aux évêques qu'il appartenait de le punir.

Aucun laïque ne devait sortir de l'office, avant qu'on eût dit l'Oraison dominicale ; et, si l'évêque était présent, on devait attendre qu'il eût donné la bénédiction : personne ne devait assister à la messe ou à l'office des vêpres avec des armes. — Le texte du concile porte qu'on ne devait jamais sortir de la *messe* avant l'Oraison dominicale ; mais il est certain que par le mot *messe* on doit entendre ici tous les offices de la journée, qui méritaient ce nom parce qu'ils étaient tous terminés par une formule de renvoi *(missa)*. Nous avons vu d'ailleurs plus haut les règles fixées pour la Messe proprement dite, d'où il n'a jamais été permis de sortir immédiatement après le *Pater*. Mais cette prière s'est dite aussi dans tous les temps à la fin des autres Offices, où l'on trouve encore aujourd'hui, ainsi qu'à la Messe, des formules qui rappellent la bénédiction de l'évêque. Il semblerait, comme nous l'avons dit, que les simples prêtres ne donnaient pas alors cette bénédiction, ni à la Messe, ni aux heures,

quelles qu'elles fussent. La défense de porter des armes à l'église avait pour but de corriger la coutume des Francs, qui étaient toujours armés, même en temps de paix. Les Gaulois d'ailleurs, étaient aussi presque toujours porteurs de leurs armes. Cette prescription n'est plus aussi sévère depuis que les armes sont devenus de simples ornements. On permet de porter dans l'église les épées, les sabres, et autres armes semblables qui font, pour ainsi dire partie du costume : on ne les dépose généralement qu'au confessionnal, pour cause d'humilité extérieure. On ne permettrait pas de même à l'église les fusils et autres armes plus spéciales. On craignait, dans ces temps de barbarie, les vengeances et les meurtres qui auraient pu se commettre même dans le lieu saint, par des hommes aussi farouches que l'étaient encore nos pères en ce temps-là.

Il était interdit aux Juifs de se trouver avec les Chrétiens depuis le Jeudi-saint, jour de la Cène du Seigneur, jusqu'à la seconde Férie, c'est-à-dire le Lundi de Pâques. — C'était tout le temps consacré à honorer la mémoire de la Passion du Sauveur. Cette défense paraît provenir d'un motif analogue à celui que nous avons donné pour l'interdiction des armes. Il était à craindre que les Juifs n'insultassent dans ces jours les Chrétiens au sujet de la Passion du Sauveur, d'autant plus que ces derniers ne se faisaient pas faute de l'honorer extérieurement. Alors nos pères, aussi terribles au point de vue de la bravoure, qu'ils étaient simples et naïfs dans leur foi, n'auraient pas manqué de faire repentir les insulteurs de leur manque de respect. Nous en avons un exemple dans le grand Clovis, disant naïvement mais avec conviction à saint Rémy, qui lui racontait la Passion : « Que n'étais-je là avec mes Francs ? » Il n'était pas le seul à penser ainsi ; et séparer ces hommes de cœur d'avec les Juifs dans les saints jours était un grand acte de prudence.

Le juge laïque qui n'aurait pas puni les Bonosiens et autres hérétiques ayant rebaptisé quelque orthodoxe était excommunié pendant un an. — Les Bonosiens ou Bonosiaques étaient les partisans de Bonose, évêque de Sardique au IVe siècle, qui avaient prétendu après Photin, que Marie, en devenant mère de Jésus, avait cessé d'être vierge. Cette hérésie fut condamnée au concile de Capoue en 390. Nous voyons ici que ses sectateurs n'admettaient pas le baptême des catholiques.

Un clerc ne pouvait poursuivre un laïque devant un tribunal séculier, ni y être traduit par un laïque sans la permission de l'évêque. — Il y avait là un privilège qui marquait la supériorité de l'Eglise sur l'Etat, et dont le but était de conserver à la religion aux yeux des peuples, son éclat et sa dignité.

Ces canons furent souscrits le septième jour du troisième mois. Il faut entendre le 7 mai, qui était alors le troisième mois de l'année, soit parce qu'on la commençait dès lors à Pâques, soit parce qu'on suivait encore l'usage des Romains, qui commençaient la leur le 1er mars. On trouve au bas des actes la signature de vingt-deux évêques, dont six métropolitains, qui souscrivirent les premiers. C'étaient : saint Loup, de Lyon, qui avait présidé ; saint Pantagathe, de Vienne ; saint Léon, de Sens ; saint Arcade, de Bourges ; Injuriosus, de Tours, et saint Flavius ou Fliu, de Rouen. Ce dernier était accompagné de tous ses suffragants : Leucadius, de Bayeux ; saint Lô, de Coutances ; saint Passif, de Séez, Théodebaud, le premier évêque connu de Lisieux ; Licinius, d'Evreux, et Perpétuus, ou, selon quelques-uns, saint Paterne, d'Avranches, représenté par un député. Les plus célèbres d'entre les autres étaient : saint Eleuthère, d'Auxerre ; saint Aubin, d'Angers ; saint Gal, d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont, comme nous l'avons déjà vu ; saint Agricole, de Châlons-sur-Saône, et saint Grégoire de Langres, ces trois derniers étaient aussi représentés par des députés.

Quatrième Concile d'Orléans

Mais la paix religieuse, que ce concile semblait assurer, ne dura que trois ans. En 541, ou selon d'autres, en 545, les disputes qui s'élevèrent au sujet du jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques forcèrent les évêques à se réunir une quatrième fois à Orléans. Le roi Clotaire Ier terminait alors une guerre qu'il avait soutenue contre les autres rois francs, Childebert et Théodebert : et il est probable que la paix n'était pas encore bien affermie, car il n'y eut aucun évêque de son royaume à ce concile, si ce n'est peut-être Injuriosus de Tours ; car cette ville avait été, croit-on, cédée à Clotaire avec le nord-ouest de la France, lors du second partage qui eut lieu après la mort de Clodomir, suivie de la suppression du royaume d'Orléans.

Le métropolitain de Neustrie, Flavius ou Fliu de Rouen, se trouva aussi à cette assemblée ; mais notre évêque saint Passif, était le seul de la province qui y assistât avec lui, encore Marin Prouverre nie-t-il la présence à Orléans de ces deux prélats neustriens : les autres se contentèrent d'envoyer des députés au concile.

On dressa dans cette assemblée trente-huit canons : nous rapporterons seulement ceux qui font le mieux connaître la discipline de l'Eglise de France à cette époque.

Il fut décidé *que tous les évêques célébreraient la fête de Pâques selon le cycle de Victorius,* et que *chacun d'eux serait tenu d'annoncer cette fête le jour de l'Epiphanie. S'il se présentait quelque difficulté, les évêques devaient consulter le Saint-Siège, et s'en tenir à sa décision.* — Victorius était un Gaulois d'Aquitaine, retiré à Rome au temps de saint Léon-le-Grand. Il n'y avait avant lui que deux cycles : celui des Latins, auquel avait travaillé saint Hippolyte, dans la première moitié du IIIe siècle ; et celui de Théophile d'Alexandrie, suivi dans toutes les contrées orientales. Généralement, on avait plus de confiance dans ce dernier que dans celui des Latins ; mais pourtant, à cause de la divergence qui existait entre l'un et l'autre, saint Léon avait prié Victorius, qui était très versé dans les questions astronomiques, de lui en composer un nouveau après avoir compulsé le latin avec celui d'Alexandrie. Victorius se mit à l'œuvre, compta, d'après la chronique d'Eusèbe, toutes les lunaisons depuis le commencement du monde, calcul peu sûr, puisque Eusèbe lui-même ne connaissait que très imparfaitement l'époque de la création ; toutefois, après de longues recherches, Victorius trouva que le *cycle* d'Alexandrie, qui comprenait dix-neuf années, était plus juste que celui des Latins. Il le multiplia par les vingt-huit années dont se compose le cycle solaire, et dressa ainsi un canon pascal, plus ample que celui de tous ses devanciers, et s'étendant jusqu'à l'an 559 de notre ère, depuis l'année 457, dans le cours de laquelle ce cycle avait été publié. Cependant le calcul de Victorius n'était pas exempt d'erreurs. Peu d'années après qu'il eut été adopté par le concile d'Orléans, Victor de Capoue montra que l'auteur s'était trompé en marquant Pâques de 455 le 17 avril, tandis qu'en réalité, il était le 24. L'erreur venait de ce qu'on était persuadé au temps de Victorius que

Pâques était toujours entre le 22 mars et le 21 avril. Toutefois, malgré ces petits défauts, le cycle de cet homme intelligent était encore ce qu'il y avait en ce temps-là de plus exact ; et les évêques de France se trompaient peu en le suivant, sur la place que devait occuper la grande fête de la Résurrection.

Le Carême était donné par le concile comme une chose à observer uniformément dans toutes les Eglises, sans qu'aucun évêque pût le faire commencer à la Sexagésime ou à la Quinquagésime, comme quelques-uns l'avaient fait jusqu'alors : par conséquent personne, sans raison d'infirmité, ne devait se dispenser de jeûner les samedis de Carême ; et il n'était permis de prendre son repas complet que le dimanche. On voit, que si le Carême a toujours existé dans l'Eglise, la longueur de ce temps de pénitence a souvent varié dans la suite des siècles. L'usage de le commencer comme nous le faisons aujourd'hui, le Mercredi des Cendres, tendait cependant à prévaloir dès l'époque mérovingienne, comme nous pouvons le constater ici.

Quand l'Eglise des Gaules imposa cette coutume à tous ses enfants, elle ne fit que sanctionner l'usage déjà suivi par la majorité des diocèses étrangers. Le canon que nous venons de citer nous montre qu'autrefois ceux qui commençaient le Carême à la Sexagésime ne jeûnaient pas le samedi, ce qui leur faisait observer exactement le même nombre de jeûnes que l'Eglise nous impose aujourd'hui. On croit que cet usage de rompre le jeûne le samedi avait été établi en l'honneur de la sainte Vierge, à qui ce jour est depuis longtemps consacré. Pendant le Carême, le repas unique se prenait seulement à la fin du jour ; ensuite on faisait, avant de se mettre au lit, une conférence spirituelle *(collatio)*. L'usage de prendre de l'eau d'abord, puis plus tard quelques aliments solides après cette conférence, a donné lieu à la *collation* actuelle. Le repas unique, qui se prenant vers le soir, s'appelait naturellement *souper (cœna) ;* et il a conservé ce nom dans la langue liturgique, bien qu'il se prenne aujourd'hui à l'heure du dîner. C'était ce repas du dîner qui se trouvait en définitive supprimé par le jeûne dans les premiers temps du christianisme, et qui se prenait seulement le dimanche pendant le Carême.

Les principaux citoyens qui se trouvaient obligés de s'absenter

de leurs villes à Pâques ou aux autres fêtes solennelles de l'année devaient en demander permission à l'évêque..

Il est probable que l'on faisait alors à la sainte Messe des offrandes de toute espèce ; car le Concile statua *qu'on n'y offrirait plus désormais que le vin mêlé d'eau nécessaire au Sacrifice.* Les Pères estimaient que c'était un sacrilège de faire au Seigneur des offrandes autres que celles qu'il avait commandées lui-même.

L'évêque devait être sacré dans son église même, ou du moins dans sa province, par les évêques soumis à son propre métropolitain, en présence et par l'autorité de ce dernier. La discipline s'est adoucie sur ce point : la facilité des communications avec Rome et la publicité qui s'attache aux nominations des évêques ont permis de leur laisser aujourd'hui toute liberté pour choisir les prélats qui assistent officiellement à leur sacre.

On tenait beaucoup alors à ce que *les clercs eussent entre les mains le recueil des canons disciplinaires, afin qu'ils connussent parfaitement la discipline de l'Eglise et pussent suppléer en consultant à ce qu'ils pouvaient encore ignorer. Aucun clerc étranger ne devait desservir même les chapelles bâties près des maisons de campagne sans la permission de l'évêque.* Tel est encore le droit aujourd'hui : il paraîtrait qu'il n'était pas encore absolument clair à cette époque.

Ce qui était donné aux monastères et aux paroisses ne devait point tomber dans la possession de l'abbé ou du curé. Rien n'a n'a été changé sur ce point. Deux évêques ne pouvaient plaider l'un contre l'autre pendant plus d'un an : on était tenu de se séparer de la communion de celui qui voulait pousser plus loin un procès quelconque. Les clercs étaient exemptés des charges publiques, et de l'obligation d'être tuteurs : le juge qui leur aurait imposé ces charges était excommunié. Il est juste, disait le Concile, *que les prêtres chrétiens jouissent du privilège dont les lois civiles de Rome faisaient jouir les prêtres des idoles.* On frappa également de la peine de l'excommunication *les Chrétiens baptisés qui s'obstinaient à manger des viandes consacrées aux idoles,* comme il paraît, que l'usage en existait encore en ce temps. On excommuniait aussi ceux qui juraient par les têtes des animaux, en invoquant les dieux du paganisme : c'est en ce sens qu'on dit encore aujourd'hui *mâtin*, *parjou* (par Jupiter), et

autres termes semblables, qui n'ont aucun sens pour ceux qui les prononcent, mais qui ont le défaut d'être un reste du paganisme.

L'immunité ecclésiastique était formulée avec énergie : *aucun laïque ne devait avoir l'audace d'emprisonner ni même d'interroger un clerc, sinon par l'autorité de l'évêque ou de tout autre supérieur ecclésiastique ; mais, si l'évêque autorisait la procédure, le clerc était tenu de se présenter devant le tribunal : s'il y avait procès entre un clerc et un laïque, le juge séculier ne devait donner audience qu'en présence d'un prêtre ou d'un archidiacre.* Quant au clerc, *il n'était point tenu de profiter de son immunité : s'il voulait poursuivre un procès devant un juge séculier, son supérieur devait le lui permettre. — Le droit d'asile dans les églises fut déclaré sacré et inviolable : ceux qui ne le respectaient pas devaient être excommuniés.* — On prononça de même l'excommunication contre ceux *qui épouseraient des filles malgré elles, par l'entremise de quelque puissance que ce fût. — L'asile des églises n'était point ouvert aux esclaves qui s'y seraient refugiés pour se marier ensemble : on devait les en faire sortir, les séparer et les rendre à leurs parents ou à leurs maîtres.*

Un clerc établi sur les terres d'un seigneur ne devait point sacrifier sa charge ecclésiastique pour servir son maître d'une autre manière : l'archidiacre était chargé de le punir, s'il commettait cette faute.

Les homicides qui avaient obtenu leur grâce devant la justice séculière devaient malgré cela rester soumis à la pénitence dûe à leur crime, si l'évêque le jugeait à propos.

Si un clerc était surpris en commettant le mal avec une femme, on devait punir également les deux coupables. Le soin de punir la femme restait à l'évêque, qui pouvait la faire chasser de la ville où elle s'était mal conduite. — Si des esclaves chrétiens appartenant à des Juifs se réfugiaient dans une église, on devait les racheter à juste prix. L'église avait toujours à cœur la condition des Chrétiens esclaves des Juifs : elle craignait les séductions de ces maîtres infidèles. *Il était défendu aux Juifs de circoncire aucun homme autre que ceux de leur nation : il leur était défendu d'épouser une esclave chrétienne ; celui d'entre eux qui pervertissait un esclave chrétien perdait tous ses autres esclaves ; et, s'il en mettait quelqu'un en liberté en lui faisant*

promettre d'embrasser le judaïsme, la condition devait être considérée comme nulle.

Quiconque établissait une paroisse sur ses terres devait lui assigner des revenus suffisants et des clercs pour la desservir. Ces revenus ecclésiastiques étaient considérés sur tous les points comme sacrés et inviolables. — Celui qui recevait une terre de l'évêque ne pouvait rien aliéner du revenu qu'il en retirait : ses parents ne pouvaient non plus s'en attribuer seulement une obole.

Outre saint Flavius de Rouen et notre saint Passif, qui se trouvaient, avons-nous dit, seuls de notre province au concile d'Orléans, si même ils s'y trouvaient, les signatures authentiques nous fournissent les noms de Léonce de Bordeaux, qui présidait, d'Aspasius d'Eauze *(ecclesiæ Elusanæ)* et de Proculien d'Auch ; ces deux derniers évêchés furent dans la suite réunis en un seul. On y trouvait encore Injuriosus de Tours, saint Gallican d'Embrun, saint Gal d'Auvergne ou de Clermont et d'autres moins connus : le nombre total des signatures est de trente-huit. Saint Arcade de Bourges, saint Lô de Coutances et dix autres, envoyèrent seulement leurs députés.

Le roi Childebert favorisa de tout son pouvoir l'observation de tous les canons de ces conciles, et c'est le premier roi de France qui ait édicté des peines corporelles contre ceux qui désobéissaient aux évêques. Pendant que Clotaire faisait tout son possible pour faire passer dans ses trésors les revenus de l'Eglise, le roi de Paris l'enrichissait plutôt de ses propres deniers, et de plus il montrait un grand respect pour les prélats, employant son autorité pour combattre les réfractaires, et n'essayant jamais d'imposer sa volonté aux pasteurs de l'Eglise.

Cinquième Concile d'Orléans

Ce sage prince avait reçu contre Marc, évêque d'Orléans, des plaintes graves, qui lui parurent justifiées ; mais il ne consentit jamais à sévir lui-même contre ce prélat. Il s'en rapporta au concile qui fut convoqué de nouveau dans la ville épiscopale du pontife accusé, en octobre 549 ou 552. Notre saint Passif, malgré son grand âge, voulut encore assister à ce concile d'Orléans, qui fut le cinquième tenu dans cette ville, et peut-être le quatrième auquel assistait notre prélat vénérable. On y dressa

vingt-quatre canons ; et, avant d'entamer l'affaire de Marc d'Orléans, on s'occupa des troubles que les Nestoriens et les Eutychiens excitaient en Orient. Dans la crainte que ces hérétiques ne vinssent aussi troubler l'Europe occidentale, on commença par anathématiser dans le premier canon les deux hérésies, leurs auteurs et leurs sectateurs.

Pour ne pas avilir l'excommunication et en régler l'usage, on enjoignit aux évêques *de ne l'employer que dans les circonstances très graves.* Ensuite on défendait de nouveau aux clercs *tout commerce avec les femmes,* tant les abus de cette espèce pénétraient l'Eglise de crainte et tant il est cependant difficile de les déraciner. Evêques, prêtres et diacres *ne devaient pas avoir chez eux de femmes étrangères, même pour les servir, et ne devaient pas y souffrir leurs parentes à une heure indûe, de peur que les suivantes de ces parentes ne donnassent lieu à de mauvais soupçons. Les contrevenants étaient suspendus, pendant un an, des fonctions ecclésiastiques. Le clerc marié qui continuait d'avoir commerce avec sa femme était déposé de la dignité de son ordre : on lui accordait seulement la communion laïque. Un évêque qui ordonnait sciemment un esclave ou même un affranchi sans la permission des maîtres de l'ordinand était suspendu pour six mois de ses fonctions.* Cependant *les esclaves affranchis par leur entrée dans la cléricature ne pouvaient plus redevenir esclaves, à moins qu'ils ne se rendissent indignes du bienfait qu'ils avaient reçu en commettant des fautes prévues et flétries par la loi. — Pendant la vacance d'un siège épiscopal, aucun évêque ne pouvait ordonner de clercs ni consacrer d'autels dans toute l'étendue du diocèse privé de pasteur.* Le droit est resté le même jusqu'aujourd'hui ; seulement, dans le cas de nécessité, les vicaires capitulaires peuvent faire ordonner des clercs par un évêque étranger. On défendait *d'acheter l'épiscopat ; et celui qui s'était rendu coupable d'un pareil commerce devait être déposé. Mais l'évêque qui avait été élu selon les canons, devait être ordonné, avec l'agrément du roi, par le métropolitain et les évêques de la province*, comme il avait déjà été réglé dans les conciles précédents. On exigeait de plus, comme confirmation de l'élection, le consentement des clercs et des citoyens de la ville que devait gouverner le nouvel évêque ; et il était défendu d'extorquer ce consentement ni par argent, ni par l'intervention

de personnes puissantes. Lorsque le cas s'était produit, le nouvel évêque était déposé.

Le roi Childebert et la reine Ultrogothe avaient fondé à Lyon un hôpital pour loger les étrangers, et les malades qui devaient y recevoir les soins dont ils avaient besoin. Ils désirèrent que la charte de fondation fût approuvée et signée par les Pères du concile, qui s'y prêtèrent volontiers, et même firent exprès un canon par lequel il était défendu à l'évêque de Lyon et à ses successeurs de rien attribuer à leur Eglise des biens qui étaient ou pourraient être donnés à cet hôpital. Il était également défendu aux mêmes évêques de rien changer au réglement qui y était établi. Ils y avaient seulement le droit d'inspection, afin qu'il y eût toujours des supérieurs et des administrateurs soigneux et craignant Dieu. Ceux qui contreviendraient à ce canon, ou qui usurperaient les biens de cet hôpital devaient être excommuniés comme meurtriers des pauvres.

Si quelqu'un avait un démêlé avec son évêque ou avec les agents de l'Eglise dont il faisait partie, il devait s'adresser d'abord à l'évêque lui-même, afin de terminer, s'il était possible, le différend à l'amiable. Si cette démarche ne réussissait pas, on devait avoir recours au métropolitain, qui avait en ce cas pour devoir d'écrire à l'évêque pour faire dirimer la cause au moyen d'un arbitrage. Si l'évêque n'obtempérait pas encore, et forçait le métropolitain à lui écrire une seconde fois, il demeurait privé de la communion du métropolitain, jusqu'à ce qu'il fût venu rendre compte de l'affaire. S'il devenait alors évident qu'on avait cherché à l'évêque une querelle injuste, celui qui avait soulevé le conflit était excommunié pour un an. Si, d'un autre côté, le métropolitain lui-même, interpellé deux fois par un évêque, différait de lui rendre justice, l'évêque devait se pourvoir devant le prochain concile. — Les Pères dans cette occasion, prescrivent dans la marche à suivre pour dirimer la querelle, absolument celle qu'enseigne Notre-Seigneur dans l'évangile : avertir d'abord en particulier l'homme accusé, puis renouveler l'avertissement devant deux ou trois témoins, ensuite devant l'Eglise ; après quoi, s'il résiste encore, on doit le regarder comme un païen ou un publicain ! (*Matth.* XIII-15 et s.). Nous voyons en effet qu'il fallait s'adresser d'abord à l'évêque, lorsque c'était lui qu'on supposait coupable, ou quelqu'un de ses subordonnés : c'était

une première explication sans juge, la première chose que conseille Notre-Seigneur. Si ce premier essai de conciliation ne réussissait pas, on employait l'intermédiaire du métropolitain, mais seulement encore comme témoin d'un ordre supérieur, qui nommait un arbitrage, c'est-à-dire quelques hommes estimés et de bonne foi, qui s'efforçassent de faire entendre raison aux parties. C'était le second degré du conseil divin. Si ce moyen ne réussissait pas encore, le métropolitain était de nouveau employé ; mais cette fois comme juge, et il privait de sa communion l'évêque qui n'avait pas voulu acquiescer à un arrangement : il paraîtrait cependant que cette exclusion n'était pas encore une punition formelle ; mais elle faisait revêtir à l'évêque le caractère d'accusé : le métropolitain, en se séparant de lui, le reniait comme collègue et devenait pour lui un maître. Alors, c'était à l'évêque accusé de rendre compte de sa conduite ; et, s'il était reconnu que l'accusation portée contre lui était fausse, il y avait peine prononcée contre l'accusateur, convaincu de mensonge et de calomnie : si, au contraire, l'évêque était reconnu coupable, il restait, mais par punition cette fois, soumis à l'excommunication. Le concile prévoit ensuite le cas où ce serait le métropolitain qui se trouverait en défaut, et il était reconnu tel quand il avait négligé deux fois de répondre à l'évêque incriminé : alors celui-ci avait le droit d'appel au pape ; et, à défaut du pape dont l'abord était, comme nous venons de le dire, si difficile alors, on regardait comme le supérieur immédiat du métropolitain le concile futur de la province ou du royaume. Ces prescriptions étaient inattaquables au point de vue du droit canonique.

Le noviciat, pour les monastères de filles, était fixé à un an pour les communautés cloîtrées, à trois ans pour les communautés libres : en tout temps on a senti la nécessité de former plus fortement à la vie religieuse les personnes qui devaient en faire profession dans le monde.

L'archidiacre ou le prévôt de l'église devait tous les dimanches visiter les prisonniers, pour soulager leurs misères ; et l'évêque nommait une personne zélée et soigneuse, dont la fonction était de pourvoir aux frais de l'Eglise, à leur nourriture et à tous leurs autres besoins. Le soin des lépreux était aussi spécialement recommandé à l'évêque : c'était à celui-ci qu'il appartenait de leur

fournir la nourriture et le vêtement, selon les ressources de son Eglise. Enfin, le concile fit de nouveau une obligation au métropolitain *de tenir tous les ans son concile provincial.*

Les canons que nous venons de rapporter en abrégé furent délibérés et souscrits par cinquante évêques présents à Orléans et par les députés de vingt-un absents. C'était le 28 octobre, indiction XIII[e], la 38[e] année du règne de Childebert, c'est-à-dire l'an 549. C'est à ce cinquième concile d'Orléans, ou au quatrième, en 541, que l'on introduisit en France l'usage du calcul par indictions, périodes des 15 ans, qui étaient en usage dans l'Orient depuis le règne du grand Constantin. On comptait ces indictions depuis la première jusqu'à la quinzième, puis on recommençait par la première. En Orient, et en France au VI[e] siècle, les indictions partaient du mois de septembre ; mais on commença bientôt à les faire partir, comme à Rome, du commencement du mois de janvier.

Après avoir établi les points de discipline dont nous avons parlé, les Pères examinèrent la cause de Marc, évêque d'Orléans ; les accusations dont il avait été l'objet et qui l'avaient fait envoyer en exil, furent reconnues calomnieuses, et il fut immédiatement rétabli sur son siège. La signature de cet évêque ne figure pas naturellement au bas des canons : soit qu'il fût encore exilé, soit qu'il fût simplement accusé, il n'était pas apte à faire acte de juge de la foi, et il n'était pas convenable qu'il apposât sa signature à côté de celle de ses propres juges.

Ce fut saint Sacerdos ou saint Serdot de Lyon qui présida ce concile, et qui signa le premier. Après son nom apparaît celui de saint Aurélien d'Arles, ceux de saint Hésychius II, archevêque de Vienne, de saint Nicet de Trèves, de saint Désidérat ou Disier de Bourges, d'Aspasius d'Eauze, que nous avons déjà remarqué au concile précédent, enfin celui de notre saint Passif de Séez. Saint Léonce de Bordeaux et saint Gallican d'Embrun n'assistèrent au concile que par l'intermédiaire de leurs députés. Parmi les autres Pères du concile, saint Lô de Coutances, saint Aubin d'Angers, saint Lubin de Chartres et saint Gal de Clermont sont les plus remarquables. On remarquait aussi saint Génébaud, premier évêque de Laon, qui devait alors être vieux jusqu'à la décrépitude. Ajoutons pour notre province Sélade de Lisieux et Valère d'Evreux : les noms des évêques de Bayeux

et d'Avranches ne se trouvent point dans la liste des signataires.

Nous avons rapporté, selon notre promesse, les canons de ce concile et des précédents, parce qu'ils nous donnent une juste idée de la physionomie de l'Eglise de France à cette époque, et par suite de l'état où se trouvait alors notre diocèse par rapport à la foi et aux mœurs. On voit qu'en somme les évêques français de ce temps, bien que moins instruits que leurs successeurs dans la science du droit canonique qui s'est formée peu à peu, à mesure que la société chrétienne éprouvait de nouveaux besoins, et que la société civile accomplissait de nouvelles réformes, ne s'écartaient pourtant pas de la discipline générale de l'Eglise, qui a sanctionné presque toutes leurs décisions. Les prélats étaient encore remplis de la sève apostolique, qui animait toutes leurs œuvres et tous leurs discours.

Remarquons en outre que les besoins des peuples qui existaient alors n'étaient pas très différents des besoins actuels, et que presque tous les canons des conciles d'Orléans dont nous venons de parler, à part ceux qui regardaient spécialement l'état politique où se trouvait alors la nation française, seraient encore très pratiques et très utiles aujourd'hui. La physionomie extérieure de la société change continuellement ; mais le fond de l'homme reste toujours ce qu'il était dès le principe ; et voilà pourquoi, même parmi les lois de l'Eglise, qui sont essentiellement muables, parce qu'elles ne régissent que l'écorce de la religion, il en est un certain nombre que l'on ne pourrait jamais changer sans causer aux âmes un dommage considérable et sans toucher indirectement à la loi de Dieu lui-même.

Les actes du concile furent approuvés par le roi, pour être publiés dans toutes les églises de France. Saint Passif, si l'on en croit la Légende de l'ancien Bréviaire sagien, ne survécut que de très peu d'années à son retour dans son diocèse. Il mourut dans la paix du seigneur, le 13 février, peut-être de l'an 550, trois mois et demi après la clôture du concile d'Orléans. Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, place la fête de ce saint pontife le 28 mars, et sa mort en 540 ; mais il est évident que sur ce dernier point au moins, il se trompe, puisque saint Passif assistait au concile de 549, d'après le témoignage de du Monstier lui-même.

Saint Pourçain

Pendant l'épiscopat de ce digne pontife, les solitudes du diocèse de Séez et des contrées environnantes qui devaient plus tard en faire partie, se peuplaient de saints anachorètes, dont plusieurs devinrent les chefs de monastères considérables. Ces pieux et vaillants soldats de Jésus-Christ prenaient ainsi au nom de leur maître, possession de cette contrée, encore à demi sauvage, peuplée de païens et couverte de temple d'idoles.

Mentionnons d'abord pour mémoire, saint Portien *(Portianus)* que le peuple appelle saint Pourçain, et qui a dû mourir quelques années seulement avant notre évêque saint Passif. Il habitait pendant sa vie mortelle le monastère de Mirande, en Auvergne, autour duquel se forma dans la suite des temps la ville de Saint-Pourçain, où il a vécu et à laquelle il a légué son nom.

Cette ville fait aujourd'hui partie du diocèse de Moulins et du département de l'Allier. Si notre diocèse de Séez n'a pas été le témoin des vertus de ce saint religieux, il a été au moins illustré par ses miracles. En 970, le chef de Pourçain et quelques autres parties notables de ses reliques furent apportés dans la ville de l'Aigle, aujourd'hui l'une des plus florissantes de notre diocèse ; et elles furent déposées dans l'Eglise principale de cette ville, dédiée à saint Martin, où elles opérèrent un grand nombre de guérisons remarquables. Nous parlerons plus amplement de cette translation dans l'histoire du xe siècle. Le séjour de ses reliques à l'Aigle a fait placer le nom de ce saint dans le Propre du Breviaire de Séez, où il est honoré le 27 novembre.

Le Passais : Saint Front de Périgueux : Domfront

Dans nos contrées, ce fut le Passais ou Pissais, dont nous avons déjà parlé, qui reçut alors dans ses bois le plus grand nombre de ces ouvriers évangéliques voués à la vie religieuse. Ce pays, qui faisait alors partie du diocèse du Mans, a été réuni au diocèse de Séez par l'Assemblée Constituante, et confirmé à ce diocèse par le Concordat de 1801. C'était, à l'époque mérovingienne, une solitude sauvage, comprenant la vallée de

la Pisse, qui lui donnait son nom, celle de la Varenne et celle de l'Egrenne, toutes trois dominées par le roc abrupt où devait s'élever plus tard la forteresse de Domfront. Le lieu où se bâtit cet austère donjon des Talvas était-il peuplé alors ? La chose paraît au moins douteuse. Quelques-uns font cependant venir son nom qui se prononce tantôt Domfront, tantôt *Danfront*, de saint Front, premier évêque de Périgueux au Ier siècle de notre ère. Domfront aurait signifié alors *Domnus Fronto*, Monseigneur Front, ou *Domus Frontonis*, maison de Front, ou bien encore *Dens Frontonis*, dent de Front, le roc ayant en effet quelque ressemblance avec une immense dent de cheval. Ce saint apôtre, envoyé en Gaule par saint Pierre lui-même, aurait été chassé de son diocèse de Périgueux, et serait venu se réfugier auprès de son collègue saint Julien du Mans, qui vivait en effet au même temps que lui. Pour lui fournir un moyen d'utiliser ses loisirs, saint Julien lui aurait donné mission de prêcher dans son diocèse, et saint Front, après quelques pérégrinations qui lui auraient permis de fonder l'église de Domfront, en Champagne, à quelques lieues à l'ouest du Mans, serait arrivé dans le Passais, où il aurait converti la bourgade déjà existante, à laquelle il aurait donné son nom. Ces faits admis par M. Pergot, prêtre du diocèse de Périgueux, mort récemment (1898), ne sont pas invraisemblables ; mais nous devons dire, dans l'intérêt de la vérité, qu'ils ne reposent que sur des traditions très vagues : et il paraît certain qu'un autre saint Front, venu de l'abbaye de Mici au VIe siècle, s'établit entre les deux églises actuelles de Domfront et de Saint-Front-de-Collières, vers le temps de l'épiscopat de saint Passif. Il est vrai que, si la ville de Domfront portait déjà alors le nom de saint Front de Périgueux, ce put être pour ce saint solitaire, un motif de s'établir en ce lieu plutôt qu'en tout autre, mais il est certain que sa présence suffit à elle seule pour expliquer les noms des deux paroisses que nous venons de nommer, ce qui rend de plus en plus problématique l'apostolat de saint Front de Périgueux dans ces contrées. Quant à nier l'existence du saint Front du VIe siècle, comme l'a fait un peu légèrement M. Pergot, c'est une thèse à peu près insoutenable, qui a été combattue avec succès par dom Piolin, le savant et consciencieux historien du diocèse du Mans, ce qui nous paraît le plus

probable c'est que le saint Front du VIe siècle a réellement trouvé dans le pays où il s'établit des traces de l'apostolat de saint Front de Périgueux : cette opinion concilie les traditions locales, avec le cartulaire de Mici ; mais nous avouons que nous serions fort embarrassé si l'on nous demandait de fournir des preuves bien positives à l'appui de notre croyance.

Le diocèse du Mans était alors gouverné par saint Innocent, l'un des évêques les plus remarquables qui se soient assis sur le siège de saint Julien. Une colonie de moines partis de l'abbaye de Mici, dont nous venons de parler et qui fait partie du diocèse d'Orléans, fut attirée vers le Mans par la réputation du saint prélat ; poussée d'ailleurs par les conseils de l'illustre abbé qui gouvernait le monastère, saint Maximin ou Mesmin, cette troupe sainte vint chercher un asile dans les retraites profondes qui existaient alors partout dans le territoire du Maine. L'abbaye de Mici, sanctifiée par les paroles et par les exemples de son saint abbé, était alors à son plus haut période de gloire et il s'y formait un peuple de saints. Le grand évêque du Mans fut enchanté du présent qu'elle lui faisait, et se réjouit beaucoup de ce nouveau et puissant secours que lui envoyait la divine Providence pour la conversion de son diocèse : il dirigea les nouveaux venus vers les diverses parties du territoire qui lui était confié, et il les chargea d'y porter la parole de Dieu. Le Passais eut sa large part dans la distribution de ces zélés missionnaires.

Saint Ernier

Celui qui a laissé les traces les plus profondes de son passage dans ces contrées est saint Ernier ou Ernée *(Erneus)* qui fut probablement le chef de la glorieuse phalange envoyée par saint Mesmin. Saint Innocent l'ordonna prêtre lors de son passage par le Mans ; et, après s'être édifié pendant quelques jours dans sa sainte compagnie, il le dirigea vers le Passais, avec quelques-uns de ceux qui étaient venus avec lui, et dont nous parlerons bientôt. Ernier alla s'établir à Céaucé ou plutôt Céaulcé *(Celsiacus)*, où l'évêque du Mans acquit plus tard une maison de campagne. Il mena quelque temps en ce lieu la vie érémitique ; puis, ayant réuni autour de lui quelques compagnons, il leur bâtit une église dédiée à saint Martin, et un

monastère, qui devint en peu de temps considérable. Dès que sa fondation fut établie, il put compter jusqu'à trente moines sous sa direction; et en tout, il se montra pour eux un modèle. Il pratiquait en leur compagnie des jeûnes extraordinaires, des abstinences rigoureuses, et il ne prenait jamais que sur la terre nue le sommeil qui lui était strictement nécessaire pour conserver sa vie.

Bientôt ce saint abbé devint, en mortifiant ainsi son corps, si intimement uni à Dieu, qu'il jouit du commerce des anges et ne perdit presque jamais la pensée de son divin Maître. Le don des miracles vint s'ajouter à tant de grâces spirituelles. Les anges eux-mêmes prenaient soin de lui adresser les malades des environs, pour qu'il les guérit par ses prières ou même par son attouchement qui suffisait quelquetois à opérer des merveilles. Un petit muet qu'ils lui envoyèrent, recouvra la parole aussitôt que le saint lui eut frotté les lèvres avec de l'eau bénite. Un vieillard que l'âge avait rendu aveugle fut guéri par le même moyen. Un des Frères du monastère étant tombé malade, et ressentant déjà les atteintes de l'agonie, Ernier célébra pour lui la sainte Messe et lui administra le saint Viatique : ce fut un remède pour le moribond, qui revint en peu de temps à une santé parfaite.

En 560, le saint reçut la visite du roi Clotaire Ier, alors seul maître de la Monarchie française, depuis la mort de son frère Childebert et de ses neveux d'Austrasie. Le vieux roi, qui allait en Bretagne combattre son fils Chramne révolté contre lui, passa par Céaucé et s'y arrêta. Le saint abbé, pour honorer en lui le caractère royal, se porta à sa rencontre à la tête de ses moines et en chantant des psaumes. Malheureusement il n'y avait au monastère qu'une fort petite quantité de vin ; et on se demandait comment on allait recevoir la cour et les chefs de l'armée, lorsque saint Ernier se mit en prières : Dieu écouta la voix de son serviteur : le vin se trouva multiplié, et suffit amplement à tous les besoins du moment.

Le saint abbé prédit en même temps au roi qu'il serait victorieux de son fils, ce qui arriva en effet. Alors Clotaire, charmé par la vue de tant de vertus et de tant de merveilles, fit au saint des dons précieux pour son église, accorda plusieurs privilèges à son abbaye, et en particulier l'affranchit de toute redevance envers qui que ce fût.

Ernier, d'ailleurs, ne se contenta pas de prêcher la perfection à ses moines, il fit en outre des missions dans tous les pays d'alentour. La petite ville d'Ernée qui fait aujourd'hui partie du département de la Mayenne et du diocèse de Laval, ainsi que la paroisse de Charnay, voisine de cette ville, paraissent avoir gardé surtout le souvenir de ses prédications : les deux noms d'Ernée et de Charnay ne sont du reste que deux formes différentes du nom de notre saint, qui devait commencer, comme celui de Charnay, par une forte aspiration. Banvou, alors du diocèse du Mans, et aujourd'hui du diocèse de Séez, canton de Messey, avait aussi une église dédiée à saint Ernier, que l'on a conservé jusqu'aujourd'hui comme second patron de cette paroisse. C'était, croit-on, au temps du saint abbé, un ermitage ou il se retirait de temps en temps, pour prier seul et dans le silence, comme le faisaient presque tous les abbés, de son temps et même beaucoup plus tard.

Saint Ernier mourut le 9 août, vers l'an 560 : le moment de sa mort fut dévoilé surnaturellement d'avance à ses religieux. Saint Domnole, l'un des successeurs de saint Innocent, sur le siège du Mans, vint instituer lui-même le nouvel abbé de Céaucé. Ce monastère continua d'être la lumière de ces contrées jusqu'aux invasions des Normands , qui le détruisirent sans retour. Il est à remarquer que cette maison a toujours brillé par la force de ses études, et que l'auteur même de la Vie de saint Ernier, nous affirme qu'on y a toujours cultivé les sciences avec ardeur, afin de rendre les moines capables de prêcher l'évangile aux habitants du pays. Bien que le monastère ne se soit jamais rétabli après les invasions des Normands, le bourg qui s'était formé autour de ce centre de piété resta considérable et compta même pendant un temps plus de communiants que Domfront lui-même. On y établit au XVIIe siècle un collège qui y continua les traditions d'études du monastère, et dont nous aurons à parler en son lieu.

La paroisse de Céaucé, quoique déchue de son ancienne splendeur, surtout depuis la suppression de son collège, est restée importante jusqu'à nos jours. Elle fait partie du diocèse de Séez et du canton de Domfront. Les reliques du saint fondateur déposées d'abord dans son ancienne abbaye furent levées vers l'an 900, par Francon Ier, évêque du Mans, et transportées à

Beaune, en Bourgogne, où elles reposent encore aujourd'hui dans une église dédiée à la très sainte Vierge. Céaucé toutefois, a gardé une partie de ces précieux restes, et entre autres un bras, qui est chaque année l'objet d'une procession solennelle le lundi de la Pentecôte. On sort également cette vénérable relique pendant les temps de sécheresse pour obtenir de la pluie, et les paysans des alentours ont une telle confiance dans son pouvoir que, si beau que soit le ciel au moment de leur départ, ils ne se mettent jamais en route sans prendre leurs précautions contre la pluie.

Saint Auvieu

Près de son chef, encore sur le territoire de Céaucé, s'établit saint Alnée, que l'historien du diocèse du Mans, dom Piolin, distingue de saint Alvée ou Auvieu *(Alveus)*, dont une vieille église existe encore dans la paroisse de Passais-la-Conception, aujourd'hui chef-lieu d'un canton du département de l'Orne et d'un doyenné du diocèse de Séez, mais appartenant alors, comme Céaucé au diocèse du Mans. Comme on ne retrouve dans cette dernière paroisse aucun souvenir de saint Alnée, et qu'on ne connaît non plus que fort peu de chose de saint Auvieu, si on le distingue de son homonyme, nous sommes plus porté à croire qu'il n'y a jamais eu dans le Passais qu'un seul monastère portant le nom d'un saint unique, qui se serait alors appelé indifféremment Alnée ou Alvée, nom dont les paysans ont fait celui d'Auvieu. Le monastère de ce saint aurait été alors sur un territoire de Passais qui pouvait bien alors faire partie de la paroisse de Céaucé, dont ses ruines ne sont pas à une distance très considérable. La forêt où se trouvait ce monastère s'appelait au VIe siècle la forêt de Mufa. Il y avait près de là un temple d'idoles qu'Auvieu résolut de détruire. Il se bâtit d'abord dans les alentours une petite cellule et un petit oratoire : puis, ayant reçu un certain nombre de disciples. il fut obligé d'entreprendre la construction d'un monastère, et d'une église qui fut dédiée au prince des Apôtres.

Biéntôt la forêt de Mufa, fut défrichée presque tout entière, et les moines de saint Auvieu purent se suffire à eux-mêmes. Comme saint Ernier, son voisin et son ami, l'abbé de Passais

prêchait beaucoup dans le pays qui entourait son monastère ; et tous, prêtres et peuples, eurent à se féliciter de sa présence en ces lieux. Un certain nombre même sentirent le besoin de s'ensevelir avec lui dans la solitude.

Le roi Clotaire, qui avait visité, comme nous l'avons vu, saint Ernier en allant en Bretagne, visita, au retour de sa triste victoire sur son fils et après la terrible mort de ce dernier, le monastère de saint Auvieu et demanda au saint abbé l'hospitalité qu'il avait reçue à Céaucé, l'année précédente. Le saint l'accueillit avec honneur, comme l'avait fait l'abbé de Céaucé, et sortit au devant de lui pour lui présenter les eulogies en signe de communion, ce qui prouve que, malgré sa sainteté, il ne désapprouvait pas absolument l'action du vieux roi, qui pourtant avait fait brûler tout vif le prince rebelle dans une maison où il s'était réfugié. Afin de pouvoir saluer le prince avec plus de facilité, Auvieu enleva de dessus ses épaules le manteau dont il était couvert, et le présenta à l'un des assistants, pour qu'il s'en chargeât pendant qu'il s'acquittait de son devoir envers le monarque. Le personnage auquel il demandait ce service paraît avoir été un suivant du roi assez mal disposé envers les moines : il étendit d'abord le bras, prit le manteau et le laissa tomber par terre avec une sorte de mépris. Mais Dieu punit immédiatement cette irrévérence : le bras tendu se dessécha, et le manteau resta suspendu en l'air, comme s'il eût été accroché à un rayon de soleil qui apparaissait en cet endroit. Clotaire, aussi enchanté de saint Auvieu qu'il l'avait été de saint Ernier, fit également de riches dons et accorda plusieurs privilèges au monastère de Passais, comme il l'avait fait à celui de Céaucé.

Le miracle que nous venons de rapporter est loin d'être le seul que nous connaissions de notre saint. On rapporte qu'un jour, ses moines n'ayant pu allumer les cierges pour l'office de la nuit, Auvieu, voyant qu'ils allaient être en retard, sans qu'il y eût de leur part la moindre mauvaise volonté, se fit présenter un des cierges, et l'alluma en faisant simplement dessus le signe de la croix. Une autre fois, un homme étant tombé dans un puits en venant assister à l'office de l'Assomption, que l'on célébrait alors le 18 janvier, fut retrouvé mort au fond de cette fosse profonde : le saint abbé, s'étant approché du cadavre, lui fit une onction avec de l'huile bénite, et le mort revint aussitôt

à la vie. Il guérit également au moyen d'une onction un malade nommé Ansérius, qui était abandonné des médecins ; et il délivra avec la même facilité une jenne fille possédée du démon.

Ce saint passa à une vie meilleure le 11 septembre, vers l'an 565. Il fut enseveli avec honneur dans l'église de son monastère, et il s'opéra sur son tombeau un grand nombre de miracles. L'abbaye qu'il avait fondée fut détruite, comme celle de Céaucé, au temps de l'invasion des Normands, mais l'église subsista et fut confiée plus tard aux moines de Savigny, lorsque cette dernière abbaye se fit cistercienne. Ces moines s'obligèrent à y entretenirent un prêtre pour y dire la sainte messe ; ce fut ce qui conserva dans le pays le culte de saint Auvieu. Quant à ses reliques, elles avaient été transportées dans la cathédrale du Mans au ixe siècle, par l'évêque saint Aldric, qui dédia en 836, dans cette même cathédrale un autel au saint abbé de Passais. Ces reliques d'ailleurs subirent le sort du monastère d'où elles étaient sorties : celles qui étaient au Mans, aussi bien que celles qui étaient restées à Céaucé ou à Passais, périrent entièrement pendant les invasions des Normands.

Saint Fraimbault

Ernier et Auvieu, dont nous venons de parler, avaient un autre compagnon venu dans le Passais par une voie différente de celle qu'ils avaient suivie, et qui étonnait aussi la contrée par le spectacle de ses vertus, de ses mortifications et de ses miracles. C'était Fraimbault, nommé quelquefois Frambourg *(Frambaldus)* : il était né aux Arvernes, l'Auvergne d'aujourd'hui, à la fin du ve siècle. Son père, qui était d'une famille noble, l'avait placé à la cour du roi Childebert, pour lui ménager l'entrée aux honneurs. Mais le jeune homme, épris de l'amour de la solitude, et désireux de ne servir que Dieu seul, s'enfuit secrètement du palais, et s'établit dans une grotte, à Ivry, près Paris, pour vaquer à la prière et aux œuvres de mortification. Son père, s'apercevant de sa disparition, le fit chercher en tous lieux, et se trouvait déjà tout près de sa grotte, lorsque Dieu, par un miracle insigne, permit que tous les environs se trouvassent inondés, et sauva ainsi son serviteur, dont ceux qui le cherchaient ne purent atteindre la retraite. Fraimbault toutefois, voyant qu'il ne

pouvait être en paix dans les environs de la capitale, se hâta de sortir de sa solitude et se dirigea vers l'abbaye de Mici, où il eut comme les autres pour directeur saint Mesmin, qui le prit en affection et le traita avec un soin tout particulier. Le jeune homme se montra digne de ces attentions du saint abbé, et, poussé par les exemples et par les discours d'un aussi excellent maître, fit des progrès immenses dans le chemin de la perfection.

Bientôt le néophyte opéra des miracles. Il guérit au moyen de l'huile sainte un jeune homme qui était dans un état désespéré, et deux autres malheureux atteints de maladies incurables ; mais ces merveilles lui firent craindre que la vanité ne s'emparât de son cœur, et il demanda à saint Mesmin la permission de se rendre auprès de saint Innocent du Mans, comme l'avaient fait avant lui saint Ernier et saint Auvieu : saint Mesmin consentit, non sans regret, à se séparer de son jeune disciple, que saint Innocent reçut avec tendresse, et qu'il ordonna prêtre. Ce saint évêque l'envoya ensuite dans la forêt de Nuz, assez près de Javron, à l'entrée du Passais : cette forêt est aujourd'hui détruite, mais il en reste cependant encore des vestiges sur la rive gauche de la Mayenne.

Fraimbault se construisit en ce lieu une cellule de branchages, reprit de nouveau la vie austère qu'il avait menée à Ivry, et entreprit avec les autres solitaires, ses voisins, d'évangéliser le territoire qui forme aujourd'hui les arrondissements de Mayenne et de Domfront. Son succès fut grand, et lui attira bientôt un certain nombre de disciples, pour lesquels il bâtit un monastère, ou plutôt un groupe de cellules ressemblant assez aux *laures* de l'Orient. Alors commença le défrichement de la forêt de Nuz, qui fut presque complet en peu d'années, et la communauté put alors subsister par elle-même.

Fraimbault, délivré du souci que lui causaient les besoins de son monastère, accompagna son évêque à un concile d'Orléans, probablement au cinquième, en 549 : à son retour, il s'établit sur le ruisseau de Chatenay, et y fonda un nouvel établissement, près duquel s'est bâtie dans la suite la ville de Lassay, qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Laval et du département de la Mayenne. A cette époque, il opéra un grand nombre de miracles, rendit la vue à un aveugle, en lui faisant seulement balayer son église, ressuscita un de ses solitaires qui avait fait une chute et

s'était brisé le crâne, délivra plusieurs démoniaques et guérit un grand nombre d'autres malades, parmi lesquels on cite un fiévreux, un paralytique et un de ses Frères, frappé d'une grave insolation. Pendant qu'il bâtissait son église, il avait coutume de demander par charité à tous ceux qui passaient par le lieu où elle était bâtie quelque parcelle de leur temps, pour aider ses ouvriers. Un jeune homme, qui connaissait cette habitude du saint, devait passer par ce chemin avec sa voiture, il se coucha au fond du véhicule et commanda à son serviteur de répondre à Fraimbault, lorsqu'il viendrait lui demander le service qu'il demandait à tout le monde, qu'il portait un mort, et que par conséquent il ne pouvait pas s'arrêter. Le saint abbé vint, en effet, comme le maître l'avait prévu, et reçut un refus, selon l'intention du jeune maître de la voiture ; mais la supercherie lui fut surnaturellement dévoilée : il fit de vifs reproches au conducteur et lui dit que son maître serait puni de son peu de charité. Quelques pas plus loin en effet, le serviteur soulevant la couverture qu'il avait jetée sur le prétendu cadavre, s'aperçut qu'il était réellement mort, comme il avait feint de l'être, et courut se se jeter aux pieds de Fraimbault, qui rappela d'un signe de croix le cadavre à la vie. Le maître, plein de joie de se voir ainsi délivré de la mort qui l'avait saisi, ne fut pas rebelle à la voix de Dieu qui lui avait donné une telle leçon, et s'offrit au saint abbé pour lui rendre tous les services dont il aurait besoin : le lieu où s'est opéré ce miracle s'appelle encore aujourd'hui le *Friche-du-Délivré.*

On raconte encore qu'un jour, voyant des oiseaux qui voltigeaient autour de son monastère, en poussant de petits cris plaintifs, le saint s'aperçut qu'ils regrettaient un de leurs compagnons, dont le corps gisait à terre : il fit le signe de la croix et ressuscita l'oiseau. Ce miracle, sous une forme plus simple, ressemble pour le fond à celui que nous verrons de nouveau dans la vie de sainte Opportune : on en a retrouvé le souvenir dans une fresque découverte récemment sous une couche de chaux dans l'église de Lassay.

Un aussi infatigable ouvrier du Seigneur ne pouvait mourir autrement que les armes à la main : saint Fraimbault fut saisi de sa dernière maladie pendant qu'il donnait une mission dans la paroisse nommée aujourd'hui de son nom Saint-Fraimbault-sur-

Pisse, alors du diocèse du Mans, et maintenant du diocèse de Séez, au canton de Passais-la-Conception. Ce fut là que le zélé missionnaire rendit son âme à son Créateur, le 15 août, vers le milieu du VIe siècle, selon le plus grand nombre des historiens, bien que quelques-uns reculent cette mort précieuse jusqu'à l'an 570. Saint Innocent du Mans, son protecteur, l'avait précédé de quelque temps dans la tombe, et c'était alors Scenfroy qui occupait la chaire de saint Julien. Cette coïncidence de la mort de notre saint avec l'épiscopat de Scenfroy ne permet pas de reculer le temps de cette mort jusqu'à celui de la mort de saint Ernier, dont le successeur fut institué par saint Domnole, successeur de Scenfroy sur le siège épiscopal du Mans. Saint Fraimbault dut par conséquent mourir avant 560, ce qui détruit complètement l'opinion de ceux qui le font vivre jusqu'en 570.

Le corps de ce saint apôtre fut reporté à son monastère, qui prit bientôt après le nom de *Saint-Fraimbault-de-Prières*. Ce monastère fut détruit, comme tant d'autres, pendant les invasions des Normands, et les reliques furent transportées à Senlis, où elles ont péri en 1793, à l'exception d'un seul ossement. Le chef, cependant, avait été rapporté au Passais dans les temps qui suivirent la conversion de Rollon, et avait été déposé à Saint-Fraimbault-de-Lassay, parce que Saint-Fraimbault-de-Prières n'existait plus alors. Ce chef, plus heureux que les autres reliques qui étaient à Senlis, a traversé la révolution et encore aujourd'hui, se vénère dans l'église de Lassay. L'église de Saint-Fraimbault-de-Prières a depuis été rétablie, et l'on remarque autour de cette nouvelle construction les restes informes de l'ancien monastère du saint. Ces deux églises de saint Fraimbault appartiennent maintenant au diocèse de Laval et au département de la Mayenne : seule, la paroisse de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, qui a vu la mort du saint, appartient au diocèse de Séez. La fête de ce saint moine ne pouvant se célébrer le jour anniversaire de sa mort, qui est occupé par la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, le Propre du nouveau Bréviaire sagien l'a reportée au 26 août.

Saint Constantien

Au nom de saint Fraimbault, il faut unir celui de son compagnon inséparable, saint Constantien ou Constantin, qui s'établit aussi et se sanctifia dans la forêt de Nuz, entre Javron et Herbon.

Saint Front de Mici

Saint Front nous ramène à Domfront même, capitale du Passais : nous y trouvons aussi à cette époque des merveilles de la grâce. Un solitaire habitait le roc sauvage dont la future forteresse des Bellême couronna plus tard le sommet, c'était Front *(Frons* ou *Fronto)*, qui rappelait aux populations de ce territoire le nom de leur premier apôtre, Front de Périgueux, s'il est vrai que cet apôtre primitif soit venu dans ces contrées. Front était né dans les environs de Trèves, et s'était retiré de bonne heure à Mici, sous la discipline de saint Mesmin, dont la réputation était alors universelle. Il suivit la route tracée par les trois saints dont nous venons de parler, et vint comme eux dans le Passais, avec un compagnon, nommé Gallus, plus connu sous le nom de saint Gault. Après avoir obtenu l'autorisation de saint Innocent, ces deux pieux solitaires s'établirent à côté de saint Ernier et de saint Fraimbault. Gault resta dans le Maine, et se fixa dans la forêt de Concize, au midi de celle de Nuz où était saint Fraimbault, et près du lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Laval. Front s'avança, au contraire dans le futur Passais normand, dépassa au nord saint Ernier, franchit le mont Margantin, et s'établit près du rocher de Domfront.

Cette ville existait-elle alors ? ou, si elle existait, portait-elle déjà son nom que lui aurait donné saint Front de Périgueux ? Questions insolubles, dont nous avons déjà parlé, et sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Quoi qu'il en soit, du reste, ce rocher, abrupt, dont le pied est arrosé par la Varenne, cours d'eau plus considérable alors qu'il ne l'est aujourd'hui, parut favorable à notre saint pour méditer sur les vérités éternelles : il y fixa son séjour ; et, sans construire de monastère, il y passa toute sa vie seul à seul avec son divin Maître, dans la solitude la plus profonde. Toutefois, l'amour de ses frères excitant son

zèle, il sortait de temps en temps dans les environs, prêchant partout où il le pouvait la parole de Dieu.

Il détruisit un temple de Cérès, qui existait encore dans cette contrée, et opéra plusieurs miracles sur lesquels les chroniqueurs ne nous ont laissé aucun détail, non plus que la tradition, qui ne donne sur ce point que des notions très vagues. Enfin il mourut à Domfront vers le milieu du VIe siècle, c'est-à-dire, à peu d'années près, dans le même temps que saint Ernier, saint Auvieu et saint Fraimbault.

La confusion qu'on a faite de ce saint avec saint Front de Périgueux a empêché la Congrégation des rites d'admettre son nom dans le Propre du diocèse de Séez. Avant la réforme liturgique de 1863, il avait une simple commémoration le 25 octobre, c'est en ce jour qu'on célèbre la fête de saint Front de Périgueux. Le Courvaisier dit que de son temps, on ne savait rien de positif sur ce saint : il existait seulement une légende peu sûre, tirée d'un manuscrit du chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans. Cette légende, d'ailleurs, confondait notre saint avec saint Front de Périgueux.

La plus forte preuve de l'existence de saint Front de Mici et de son séjour à Domfront est son tombeau, qui était placé sous la ville, au pied d'une roche nommée la roche de Saint-Vincent, assez près et au nord de l'église paroissiale de Saint-Front-de-Collières. Il y avait en ce lieu une chapelle, aujourd'hui détruite, mais que les vieillards, en 1870, se rappelaient encore avoir vue dans leur enfance. Il faut dire cependant que l'existence de cette chapelle même ne fournit pas une preuve absolument irréfutable de l'existence de saint Front de Mici.

Si l'on pouvait démontrer qu'elle renfermait le tombeau du saint, la question serait jugée ; car personne n'a jamais prétendu que saint Front de Périgueux soit mort à Domfront ; mais ce pouvait être simplement un mémorial du lieu qu'avait occupé le saint ermite, quel qu'il fût, qui vivait en ces lieux, soit au VIe siècle, soit au IIe si c'était saint Front de Périgueux. L'existence seule de ce sanctuaire dont on ne connaît pas l'origine ne dirime rien, et la question des deux saints Front reste à jamais douteuse.

Saint Brice

Au midi et fort près du lieu habité par saint Front, quel qu'il soit, se retrouve le souvenir d'un autre ermite, venu, comme les précédents, de l'abbaye de Mici, mais probablement à une époque différente. Cet ermite se nommait Brice *(Brictius)* : il sortait probablement du monastère de saint Mesmin et vint habiter nos contrées dans le temps où saint Avit et saint Calais, apportèrent comme lui à nos aïeux la bonne nouvelle de l'évangile, c'est-à-dire dans la première moitié du vi[e] siècle. Il s'établit au lieu où se trouve aujourd'hui la paroisse de Saint-Brice-sous-Domfront, entre saint Front et saint Ernier, soit que ces deux saints eussent pris avant lui possession de la contrée, soit qu'ils n'aient habité qu'après lui les lieux où il avait déjà préparé la voie à leur ministère par ses prédications. Il ne paraît pas que ce saint anachorète, non plus que saint Front, ait jamais bâti de monastère : il vécut seul avec Dieu jusqu'à une extrême vieillesse édifiant toute la contrée par des vertus qui étaient plutôt celles d'un ange que celles d'un homme, et mourut ensuite probablement vers la fin du vi[e] siècle. La Congrégation des Rites a refusé au diocèse la permission de lui rendre un culte, pour la même cause qui lui avait fait rejeter saint Front : c'est-à-dire parce qu'on avait confondu les actions de ce saint anachorète avec celles de saint Brice, évêque de Tours, successeur immédiat de saint Martin. Il y a sur l'existence de notre saint Brice le même problème à résoudre que sur celle de saint Front de Mici.

Saint Bomer

Le dernier solitaire du Passais dont nous ayons à parler pour terminer l'histoire du vi[e] siècle est saint Bômer, ou plutôt Bohamade *(Bohamadus)*. Ce saint, né en Aquitaine, de parents nobles, vers la fin du siècle précédent, se sentit de bonne heure dégoûté du monde, et se retira à Mici, où saint Mesmin, trouvant en lui un esprit supérieur, le fit ordonner prêtre, et l'envoya à saint Innocent, du Mans, avec saint Ernier et saint Auvieu ; saint Innocent à son tour, le dirigea vers le Passais, avec ses deux compagnons. Bômer, les dépassant tous deux, s'établit plus au nord, sur la

colline où se trouve aujourd'hui la paroisse nommée de son nom Saint-Bômer-les-Forges, dans le canton et à deux lieues au nord de Domfront. Cette paroisse, autrefois du diocèse du Mans, a été réunie, comme tout le Passais, au diocèse de Séez en 1791 et 1801.

Bômer prêcha, comme ses compagnons, l'évangile autour de sa cellule, fortifiant les fidèles dans la foi et convertissant un grand nombre de païens : l'exemple de sa vie austère et mortifiée lui gagnait tous les cœurs. Il s'était bâti une cellule à peine assez grande pour le contenir, et vivait en ce lieu d'une vie toute angélique. Un certain nombre de personnes sentirent le besoin de venir partager sa retraite, et il bâtit pour eux un petit monastère, dont il consentit à prendre la direction.

Mais bientôt, comme nous le voyons dans la vie de presque tous les saints, la défiance des populations entrava cette œuvre. Quelques habitants du voisinage, craignant de voir diminuer l'étendue des terrains vagues qui leur étaient fort utiles pour la nourriture de leur bétail, commencèrent à murmurer contre le saint : ils ne voyaient pas non plus d'un bon œil la population du pays s'affaiblir, par le nombre de ceux qui entraient en religion : ils résolurent par conséquent de s'opposer à la construction que méditait Bômer, et ils détruisaient la nuit ce qu'il faisait avec ses compagnons pendant la journée, enfin, ils en vinrent jusqu'à disperser entièrement les matériaux réunis par les soins du saint abbé. Celui-ci alors, se crut obligé de changer de résidence, et vint au lieu où s'élève aujourd'hui le bourg même de Saint-Bômer. Ce fut-là qu'il parvint à élever le monastère dont il désirait la construction : le Seigneur bénit l'œuvre, et affligea de divers fléaux ceux qui avaient voulu empêcher le succès de l'entreprise. Le saint, désormais tranquille du côté matériel, se livra tout entier à l'instruction et à l'édification de ses frères : il marcha lui-même à pas de géant dans la voie de la perfection, et fut bientôt orné du don des miracles.

Un jeune homme qu'il avait reçu parmi ses moines fut saisi d'une fièvre continue : le saint abbé le guérit en lui faisant une onction avec de l'huile bénite. Il guérit une autre fois d'un signe de croix un vieillard qui avait une main entièrement paralysée, et rassouplit par le même moyen les membres d'une femme qui souffrait dans les bras et dans les jambes d'une con-

traction de nerfs. Il obtint par ses prières à une femme noble des environs un fils qu'elle lui confia ensuite pour qu'il l'élevât dans son monastère, où l'enfant se plut tellement qu'il ne voulut plus en sortir : ce fut plus tard l'héritier des vertus de saint Bômer et le gardien de son tombeau.

Ce saint abbé mourut le 4 août, vers l'an 570 ; quelques-uns cependant le font mourir dès l'an 557. Son corps fut enseveli dans son monastère ; mais les invasions des Normands, qui détruisirent sans retour ce lieu sacré, forcèrent les moines d'emporter les restes de leur père à Tulle, dans le Limousin. Les reliques de saint Lô, évêque de Coutances, entraient dans cette ville en même temps que celles de notre saint. L'église cathédrale de Tulle possède encore aujourd'hui ces restes vénérables, et on vient invoquer par l'intercession des saints dont elles sont la dépouille mortelle certaines grâces spéciales, entre autres, un temps favorable pour la saison des récoltes.

Notre saint abbé a été replacé au Propre du Bréviaire de Séez par la Congrégation des Rites en 1873 : sa fête y est marquée le 19 août. Il en avait été exclu une première fois, parce qu'on avait cru que sa vie n'avait rien de réel, et n'était qu'une version fautive de celle d'un autre saint Bômer, établi dans le même temps que le nôtre au pays de Braye, dépendant alors du diocèse du Mans, et aujourd'hui du diocèse de Chartres. Une étude plus approfondie des monuments anciens a montré que ces deux saints étaient parfaitement distincts l'un de l'autre : d'abord, les deux noms qu'ils portaient sont assez différents en latin, L'abbé du Passais se nommait, avons-nous dit Bohamade *(Bohamadus)* : celui de Braye se nommait réellement Bômer *(Boamirus* ou *Baumirus)*. Il était retiré à cette époque au bord de la rivière de Braye, dans un lieu nommé *Alba*, qui est devenu depuis, la paroisse de Saint-Bômer en Braye. Ce second saint Bômer n'a rien de commun avec notre diocèse ; mais nous avons tenu à citer son nom, parce que la différence qui existe entre ce nom et celui de notre saint Bômer, ainsi que celle des lieux où ces deux saints ont habité sert à distinguer et nous aide à revendiquer notre saint abbé du Passais, l'une des gloires de cette belle partie de notre diocèse actuel.

Saint Ortaire

Mais si la pépinière de serviteurs de Dieu était surtout alors dans notre futur diocèse, la contrée du Passais, les autres parties n'étaient pas non plus stériles en vertus héroïques. Près de la frontière orientale de ce pays s'étend la forêt d'Andaine, qui renfermait aussi en ce temps dans son sein un vaillant soldat de Jésus-Christ, dont le nom et le culte ont traversé les siècles et sont parvenus jusqu'à nous. Il se nommait Ortaire, était né en 482 dans le diocèse de Coutances, capitale de cette partie de la Normandie, qu'on appelle encore aujourd'hui le Cotentin *(pagus Constantiensis)* ; et sortait de l'une des plus nobles familles de cette contrée. Malgré l'éducation brillante que lui firent donner ses parents, il se dégoûta bientôt du monde, et se retira dans un monastère voisin de Landelles, situé, si l'on en croît quelques critiques sérieux, sur le territoire de la paroisse actuelle de Beaumesnil, près Vire, au diocèse de Bayeux. Ce monastère était, comme celui de Saint-Martin, de Tours, consacré à la vie érémitique, c'est-à-dire que les moines y vivaient chacun dans une cellule séparée. Ortaire s'éleva plus qu'aucun autre de ses compagnons dans la vie contemplative, et son abbé le jugea bientôt capable de vivre dans la solitude absolue : il l'envoya pour ce sujet dans la forêt d'Andaine, et le saint jeune homme s'établit sur le territoire actuel de la Ferté-Macé.

Ce lieu, comme le Passais, appartenait alors au diocèse du Mans, et n'a été acquis par celui de Séez qu'à la révolution de 1789. On a fait depuis peu d'années, du territoire qui entoure l'ancien ermitage d'Ortaire une nouvelle paroisse qui a reçu le nom de Saint-Michel-des-Andaines. Le saint parvint à fonder en ce lieu un monastère, et en reçut la direction de l'abbé de Beaumesnil, qui avait eu soin de le faire ordonner prêtre avant de l'envoyer à sa nouvelle mission. Mais bientôt cet abbé, qui sentait vivement le dommage que lui causait l'absence de son disciple, et qui savait que la nouvelle communauté pouvait désormais marcher seule, rappela Ortaire et mit un autre abbé à la tête du monastère des Andaines.

Après avoir mené encore pendant quelques temps la vie érémitique dans une grotte située entre son monastère et celui de

Landelles, notre saint fut appelé malgré lui au gouvernement de cette dernière communauté, dont l'abbé venait de mourir. Ortaire se montra dans cette charge importante à la hauteur de sa réputation de sainteté : il édifia tout le monde autour de lui par ses vertus, et fit un grand nombre de miracles, dont le détail ne rentre pas dans le plan de cette histoire, puisque le saint n'appartenait plus alors au diocèse de Séez. Sans se borner à louer Dieu dans le secret de la vie contemplative, il prêcha beaucoup l'évangile dans tous les lieux d'alentour, et même poussa, croit-on, ses courses apostoliques jusqu'à son ancien monastère des Andaines, près duquel il voulut vivre de nouveau en ermite pendant quelque temps. Un oratoire qui subsiste encore aujourd'hui sur le territoire de Saint-Michel-des-Andaines, passe pour avoir été bâti sur l'emplacement de son dernier ermitage : il nous semblerait aussi probable cependant, que cette chapelle, qui porte le nom de Chapelle du Bézier, occupe la place du monastère lui-même, qui fut détruit, comme tant d'autres dans cette contrée, pendant les invasions des Normands. Rentré à Landelles après avoir édifié toute la contrée, le saint y mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, le 15 avril 580, selon l'opinion la plus probable. Le Propre du diocèse de Séez célèbre sa fête le 21 mai.

Saint Ortaire est surtout invoqué pour la paralysie et pour la goutte : son oratoire des Andaines est l'objet d'un pélerinage très fréquenté ; mais, par malheur, l'habitude s'est introduite d'honorer le saint par des pratiques superstitieuses qui ont fait récemment interdire l'oratoire par l'évêque de Séez : le pélerinage continue cependant à la porte du sanctuaire fermé.

Saint Antoine

Un autre sanctuaire, nommé la chapelle Saint-Antoine ou l'ermitage de la Héraudière se trouve à une certaine distance de la chapelle de saint Ortaire, sur le territoire de Magny-le-Désert. On restaure aujourd'hui cette chapelle, qui a ses pélerins comme celle du Bézier. Mais à quel saint Antoine est dédiée cette chapelle ? Il nous semble assez probable que c'est au grand saint Antoine d'Egypte, et une inscription placée sous le porche le dit formellement. Cependant une touchante tradition, dont les traces ne remontent pas malheureusement plus

haut que le XIIIe siècle, fait du saint Antoine honoré en ce lieu, le frère de saint Ortaire. On raconte que dans les visites mutuelles que se faisaient ces deux saints, ils avaient soin de suspendre de distance en distance aux carrefours des sentiers de la forêt des pierres qui les aidaient à retrouver leur route. C'est de là que serait venu l'usage pour les pélerins de saint Ortaire et de saint Antoine de suspendre des pierres, en manière d'*ex-voto* dans les arbres de la forêt : ils ont même soin de placer ces pierres à la hauteur du mal pour lequel ils sont venus prier, et ils croient par-là assurer leur guérison. Dieu récompense quelquefois d'une manière admirable ces actes de foi quelque entachés qu'ils soient de superstition, et même d'erreur. Du reste, on ne connaît aucun détail sur la vie de ce saint Antoine, puisque son existence elle-même n'est pas bien constatée. Nous ne voyons pas qu'il ait jamais joui d'aucun culte vraiment approuvé par l'autorité ecclésiastique et nous croyons assez qu'on l'a confondu, comme nous l'avons dit, avec le grand solitaire d'Egypte.

Saint Léonard de Vandœuvre

Si, de la forêt d'Andaines, nous portons nos regards vers l'Orient, nous apercevons de ce côté les traces d'autres merveilleux exemples d'une éclatante sainteté, qui nous y ont été donnés également au VIe siècle, nous contemplerons entre autres un solitaire embaumant toute une contrée de l'odeur de ses vertus, et répandant avec zèle autour de lui la lumière de la foi. C'était Léonard, surnommé de Vandœuvre *(Vendoperensis)*, du nom du lieu qu'il avait choisi pour y établir son séjour. C'est par ce surnom, du reste, qu'on le distingue d'un autre saint Léonard, beaucoup plus célèbre, dont nous dirons un mot après avoir raconté la vie de celui-ci. Vandœuvre, appelé aujourd'hui Saint-Léonard-des-Bois, appartenait alors au diocèse du Mans et fait maintenant partie du diocèse de Laval ; mais il était si près de nos frontières, et les reliques du saint qui l'habitait ont reposé si longtemps dans notre diocèse, que nous pourrons le revendiquer comme nôtre à autant de titres peut-être que les deux diocèses du Maine.

Léonard était né, croît-on, à Tongres ou à Trèves, bien qu'on

ne fournisse pas de preuves très fortes en faveur de cette origine. Attiré par la réputation de saint Innocent, évêque du Mans, il quitta secrètement son pays, quel qu'il fût, et vint se présenter devant ce saint évêque qui l'envoya à l'extrémité de son diocèse sur les bords de la Sarthe. Léonard choisit Vandœuvre pour s'y établir, et vécut d'abord en ermite dans une petite cellule qu'il s'était bâtie lui-même. L'esprit du mal, qui prévoyait tout le bien que le nouveau venu allait faire dans la contrée, ne négligea rien pour le décourager et le détourner de la voie de la perfection. Il l'affligea par les tentations les plus effroyables et les plus dangereuses ; mais le saint avait mis sa force et sa confiance dans son Sauveur ; et, employant pour armes l'humilité et la mortification il fut bientôt entièrement victorieux de son ennemi et de celui du genre humain.

Bientôt la vertu de ce généreux athlète se fit connaître au dehors : un grand nombre de personnes désirèrent entendre sortir de sa bouehe la parole de Dieu, qu'il mettait si bien en pratique ; et un certain nombre d'hommes manifestèrent le désir de venir habiter avec lui la solitude des forêts. Léonard fonda pour ces nouveaux venus un monastère, près duquel il bâtit une église qu'il dédia à saint Pierre. Au bout de trois ans, les constructions furent terminées, et Léonard prit malgré lui la direction de ses compagnons de retraite.

La pauvreté de ces bons moines fut d'abord très grande au milieu du désert de Vandœuvre ; mais bientôt la charité des habitants du pays pourvut à tous leurs besoins, jusqu'à ce que le défrichement de la forêt eût permis à la communauté de se suffire à elle-même.

Mais le démon, disent les Légendes liturgiques, outré de rage en voyant le bien qui s'opérait par le moyen du serviteur de Dieu, suscita des calomniateurs, qui accusèrent le saint abbé auprès du roi Clotaire Ier, d'être un ambitieux et un rebelle. Clotaire était devenu soupçonneux, depuis qu'il s'était emparé des états qui avaient appartenu à ses frères, et où il savait qu'il n'était pas aimé. Il envoya assitôt à Vandœuvre des messagers pour interroger le saint abbé. Ceux-ci abordèrent Léonard au moment où un jeune homme lui demandait la faveur de passer sa vie avec lui. Il n'en fallut pas davantage : ils en conclurent que le saint séduisait les sujets du roi, et ils lui firent subir aussitôt le plus

dur interrogatoire : « Si on le laisse faire, disaient-ils, il sera bientôt plus roi que Clotaire lui-même. » Léonard reconnut la ruse de son ennemi ; et, avec le plus grand calme, il prouva aux messagers, l'évangile à la main, qu'il ne faisait qu'observer et faire observer par les autres les conseils du Sauveur lui-même. Ces courtisans furent frappés de ses discours, ainsi que de sa modestie : ils rapportèrent à Clotaire ce qu'ils avaient vu ; et celui-ci fut tellement désarmé et convaincu de l'innocence du saint qu'il voulait sévir cruellement contre ses calomniateurs ; mais il résolut cependant d'aller visiter auparavant Léonard, qui obtint de lui la grâce de ses ennemis. Alors le roi, de plus en plus charmé, lui fit de riches présents, et lui fournit des secours pour agrandir son monastère.

Ce fut dans ce temps à peu près, que notre saint se lia avec saint Germain, évêque de Paris et avec saint Domnole, évêque du Mans, second successeur de saint Innocent : les plus grands personnages venaient le visiter et recevoir ses conseils. Il eut aussi le don des miracles, et l'un des plus extraordinaires qu'il opéra fut celui que nous allons raconter. Pendant qu'il priait un jour dans sa cellule, un énorme serpent s'enroula autour de sa jambe, puis se glissa dans son vêtement, jusqu'à passer sa tête au dessus de celle du saint moine. Mais ce monstre ne put faire aucun mal au serviteur de Dieu, ni même le distraire un instant de sa prière. Léonard fit le signe de la croix, et aussitôt le serpent creva et tomba inerte à ses pieds. Depuis ce temps, il n'y a plus, dit-on, aucun serpent dans la contrée habitée autrefois par le saint solitaire : nous n'avons pas eu l'occasion de nous assurer de l'exactitude de cette merveille.

Saint Léonard de Vandœuvre mourut extrêmement âgé, vers l'an 568. Aussitôt qu'il ressentit les atteintes du mal qui devait terminer sa vie, il se fit revêtir d'un cilice et couvrir de cendres. Pendant ce temps, saint Domnole, évêque du Mans, était averti surnaturellement de se rendre à Vandœuvre, et saint Léonard était instruit de la même manière de l'arrivée de son évêque. Ce fut entre les bras de ce dernier que le saint rendit l'âme, le 15 octobre, sous le règne de Chilpéric Ier. Saint Domnole l'ensevelit dans son monastère, et il se fit beaucoup de miracles à ses funérailles et sur son tombeau. Le propre du bréviaire de Séez lui consacre une fête semi-double, le 21 octobre.

Au IXe siècle, les invasions des Normands, qui détruisirent le monastère de Vandœuvre, forcèrent les moines d'emporter les reliques de leur saint fondateur à l'abbaye de Corbigny, dans le Morvan, au diocèse d'Autun. Depuis lors, cette abbaye devint célèbre, à cause des miracles qu'y opérait notre saint. Il s'y établit un pélerinage, qui donna naissance à une ville, nommée encore aujourd'hui Corbigny-Saint-Léonard. Mais une partie de ces reliques fut recouvrée par Guillaume Talvas, comte de Bellême et d'Alençon. Ce puissant seigneur fit bâtir à Bellême, sa capitale, une magnifique église dédiée à notre saint, et on déposa dans cette basilique les reliques rapportées du Morvan. Un grand concours de peuples se fit autour de la châsse, une fête solennelle appelait tous les ans à Bellême une foule de pieux pélerins et les plus grands personnages de la contrée tenaient à aller prier devant ces reliques vénérables. Nous aurons occasion de revenir souvent sur cette fête, qui se célébra jusqu'à l'année funeste de 1562, où les Huguenots dévastèrent l'église de leurs mains sacrilèges, et brûlèrent le trésor qu'elle contenait. L'ancienne église de Saint-Léonard d'Alençon datait aussi de l'époque des Talvas, et probablement était consacrée au même saint. Quant à l'abbaye de Vandœuvre, elle se releva de ses ruines par les soins des ducs de Normandie, mais elle ne fut plus qu'un simple prieuré dépendant de saint Vincent du Mans. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien absolument que le souvenir.

Saint Léonard de Noblac

Nous avons promis aussi un mot touchant l'histoire d'un autre saint Léonard, qui était absolument contemporain de celui dont nous venons de retracer l'histoire. Ce saint, que l'on croit originaire du Maine, ou peut-être d'Orléans, passe pour avoir été le fils du malheureux roi Regnome, que Clovis immola à sa cruelle et jalouse politique ; Léonard devenu orphelin, se rendit comme tant d'autres personnages marquants de cette époque, à l'abbaye de Mici, sous la conduite de saint Mesmin, et alla vivre ensuite de la vie érémitique dans le Limousin, à Noblat ou Noblac *(terre noble)*, nommée ainsi parce que le saint l'avait reçue du roi lui-même. Ce nom s'est changé de nos jours en celle de Nouaillé. C'est là que vécut et

mourut saint Léonard, qui n'a rien de commun par conséquent avec notre diocèse : on croit qu'il était filleul de Clovis, ce qui entoure son nom d'un certain éclat.

Il devint d'ailleurs beaucoup plus célèbre après sa mort qu'il ne l'avait été pendant sa vie ; et il se distingua principalement par la puissance dont il fit preuve pour opérer la délivrance surnaturelle des prisonniers. Bohémond, prince d'Antioche, l'un des plus grands héros des croisades, ayant été délivré par l'intercession de Léonard, des fers dont l'avaient chargé les Sarrasins, travailla beaucoup à la diffusion de son culte, qui en effet, s'étendit en tous lieux, et fit complètement oublier saint Léonard de Vandœuvre, même dans les pays où ce dernier saint avait été le plus honoré. C'est ainsi que l'église de Saint-Léonard d'Alençon, bâtie par les Bellême, comme nous l'avons dit plus haut, et par suite, dédiée très probablement au saint de prédilection de cette famille, c'est-à-dire à saint Léonard de Vandœuvre, ayant été détruite et rebâtie à la fin du xv[e] siècle, passa sous le patronage de saint Léonard de Noblat, alors connu et très honoré par toute la France.

Parce qu'il excellait dans la délivrance des prisonniers, notre saint est aussi invoqué pour la guérison de la paralysie, et pour obtenir le développement des enfants, dont la constitution faible arrête la croissance : ces maladies sont en effet comme des liens qui retiennent captif le corps qu'elles ont saisi. Il est presque toujours représenté avec des chaînes à la main ; et, là où il existe des pélerinages en son honneur, il y a souvent de véritables chaînes, dans lesquelles on fait passer les malades ou les enfants rachitifs, qui viennent prier pour leur guérison. Le diocèse de Séez possède plusieurs pélerinages de ce genre, entre autres celui de Mortrée, près Séez, où une statue du saint a été transportée de l'ancienne église de Bray, aujourd'hui détruite, et celui de Bailleul, au doyenné de Trun. Il existe dans notre diocèse un certain nombre d'églises et de chapelles dédiées au même saint Léonard.

Saint Rigomer

Tout près de Vandœuvre et encore sur les rives de la Sarthe, en remontant cette rivière du côté de l'orient, vivait du temps

de saint Innocent comme les précédents, croyons-nous, un autre solitaire du nom de Rigomer, que quelques-uns, il faut le dire, font vivre dans le siècle suivant, et dont ils placent la mort seulement en 710. En le faisant vivre au VIe siècle, nous suivons l'opinion du savant historien de l'Eglise du Mans, dom Piolin, qui, pour de bonnes raisons, le fait sortir de Mici en même temps que les saints moines dont nous venons de raconter succinctement l'histoire.

Rigomer était né dans le Sonnois, près du lieu nommé aujourd'hui Saint-Rigomer-des-Bois, au diocèse du Mans et sur les limites du diocèse de Séez. Il était de condition libre, et avait reçu dans sa famille une éducation excellente ; mais il méprisa tous les avantages que lui offrait le monde, et se mit sous la conduite d'un vieil et saint ermite nommé Léonillus, qui était venu des Arvernes s'établir dans cette contrée. Ce saint vieillard était très versé dans la science des choses spirituelles, et toutefois Rigomer ne se contentant pas de recevoir ses leçons, consultait sur la grande affaire du salut tous les moines qu'il pouvait rencontrer, allait les visiter dans leurs solitudes et s'avançait ainsi de toutes manières dans la science et dans la vertu.

Ce fut alors que le jeune religieux eut occasion d'aller visiter saint Innocent, qui, remarquant en lui quelque chose de supérieur, l'ordonna prêtre et le chargea d'évangéliser le Sonnois. Ce pays n'avait pas encore reçu entièrement la parole de Dieu, conservait le culte d'Odin, et restait fort attaché aux pratiques du druisdisme : on s'y livrait surtout à beaucoup de superstitions au pied des arbres et au bord des fontaines : ces deux productions si agréables de la nature, l'ombre et l'eau, inspiraient au peuple de cette contrée une vénération toute particulière, et il en était venu jusqu'à en faire des sortes de divinités. Quand quelqu'un venait à tomber malade, il n'était point de sort qu'on ne mît en usage pour le guérir, et ces sorts étaient toujours entachés de superstition, et accompagnés même d'invocations diaboliques.

Rigomer s'attacha fortement à combattre ces œuvres mauvaises et à ramener ces peuples ignorants au culte du vrai Dieu. Le Seigneur lui accorda comme secours le don des miracles ; et, en guérissant les malades par un signe de croix, il neutrali-

sait l'effet des prestiges païens qui ne pouvaient, quelque nombreux qu'on les employât, produire un tel résultat. Un temple de Mars s'élevait dans la contrée, et attirait beaucoup de visiteurs. Rigomer prêcha auprès de ce temple, peignit vivement la vanité de l'idole qu'on y adorait, et parvint à faire renverser ce faux sanctuaire, en place duquel il bâtit une basilique : cet édifice devint un centre pour les habitants du pays, qui se groupèrent aux alentours, et formèrent le noyau d'une agglomération qui devint avec le temps la ville de Mamers.

Ce fut là que le saint guérit par ses prières et par l'onction de l'huile sainte une malade de famille noble, nommée Truda. Mais, comme le saint ermite était beaucoup plus soucieux des maux de l'âme que de ceux du corps, il prêcha Jésus-Christ à toute la famille de la miraculée, et convertit une jeune fille de la maison, nommée Ténestine : ce fut l'âme privilégiée que le Seigneur choisit pour l'associer aux travaux du saint apôtre. Ténestine s'attacha au saint, l'accompagna dans ses missions autant qu'il lui fut possible, et entra en correspondance avec lui pour s'instruire par ses lettres quand elle ne pouvait pas entendre sa sainte parole.

Le mauvais esprit des populations brisa ce saint commerce. Le peuple se scandalisa des assiduités de Ténestine auprès du saint, et les attribua à une passion honteuse ; mais la jeune vierge, forte de son innocence, méprisa la calomnie, et ne changea rien à ses rapports avec Rigomer. Mais elle allait trouver son adversaire le plus redoutable dans celui qui aurait dû lui vouloir le plus de bien. Elle était fiancée à un jeune homme nommé Sévère, et celui-ci, se croyant lésé dans ses plus chers intérêts, accusa le serviteur de Dieu jusque devant le conseil du roi Childebert.

Celui-ci fit appeler sur le champ devant lui Rigomer et Ténestine : ils obéirent à cet ordre et parurent en présence du monarque, qui se trouvait alors dans une de ses fermes, près Paris, au lieu nommé aujourd'hui Palaiseau. C'était la coutume dans ce temps de ne jamais aborder le roi sans lui apporter un présent : les deux saints, se conformant à cet usage, présentèrent à Childebert chacun un flambeau de cire. Les courtisans, voyant ensemble un moine encore jeune et une vierge plus jeune encore, leur prodiguèrent les moqueries et les insultes.

Le roi, plus sérieux, mais tout aussi grossier que ses hommes de guerre, demanda aux deux saints, comme preuve de leur innocence que les flambeaux qu'ils portaient s'allumassent d'eux-mêmes, sans être approchés du feu. La demande était stupide et présomptueuse ; mais Dieu est complaisant pour ses serviteurs. Rigomer se mit en prières et le miracle demandé s'accomplit aussitôt : le roi resta saisi d'admiration : les courtisans se turent et admirèrent de leur côté avec stupeur : enfin, tous, prince et seigneurs, demandèrent pardon à Rigomer et à Ténestine.

Childebert ne voulut pas laisser partir ces deux saints sans leur faire à son tour un présent : il leur donna donc deux de ses fermes, situées dans le Maine, avec deux terrains convenables pour que chacun d'eux pût s'y construire un ermitage. Il déclara ensuite solennellement qu'il les prenait tous deux sous sa protection royale ; et enfin, il se recommanda à leurs prières, lui et toute sa cour.

Le souvenir de saint Rigomer ne se perdit point dans ces contrées ; et dès le VII[e] siècle, il existait à Palaiseau une église qui lui était consacrée. et qui était desservie par des moines. Cette basilique devint un but de pélerinage très fréquenté, et on disait que la fondation en remontait jusqu'au temps du roi Childebert, c'est-à-dire jusqu'au temps de la mort du saint lui-même.

Revenus dans leur pays, les deux saints se bâtirent chacun une cellule, selon les intentions du roi. Rigomer s'enfonça dans le Maine, plus qu'auparavant, et s'établit à trois lieues du Mans, dans un lieu solitaire et couvert de bois, où se trouve aujourd'hui la paroisse de Souligné-sous-Ballon. L'épreuve à laquelle Dieu l'avait soumis augmenta encore sa réputation, et lui attira des disciples. Il leur bâtit des cellules autour de la sienne, et ce fut autour de cette laure que se forma le bourg de Souligné.

Comme tous les moines de ce temps-là, Rigomer répandit la semence de l'évangile parmi les populations qui l'entouraient, et Dieu prolongea sa vie jusqu'au pontificat de saint Domnole, qui gouverna l'Eglise du Mans de 560 à 581. Rigomer mourut le 24 août : l'ancien Bréviaire sagien en faisait mémoire le 21 du même mois. Quand le diocèse adopta le rite romain, cette commémoration ne fut pas conservée. Quand au corps du saint

abbé il fut transporté au Mans, où l'on bâtit une basilique pour le recevoir.

Ténestine, de son côté, avait fait construire un oratoire près du lieu où se trouve aujourd'hui le village de Gourdaine entre la Sarthe et les murs de la ville du Mans. Les parents de cette sainte fille se chargèrent des frais de la construction, et l'on croit que saint Innocent lui-même y contribua de ses propres deniers. Une charte de Héringarius, père de la vierge, contre-signée de sa mère Truda, fut encore produite au IXe siècle contre les seigneurs normands, devenus maîtres du Maine, et qui voulaient s'emparer du terrain qui entourait le monastère. Cette charte était signée en outre par le roi Childebert, par saint Innocent et par plusieurs autres évêques, par un abbé et par un certain nombre de comtes : cependant il faut dire, par respect pour la vérité, qu'elle était probablement apocryphe. Ténestine vécut, comme saint Rigomer, jusqu'au temps de saint Domnole, et fut ensevelie au Mans, dans la basilique des saints Apôtres, au-delà de la Sarthe.

Nous avons rapporté la vie de ces deux saints, parce que, étant originaires du Sonnois, ils ont eu certainement des rapports nombreux avec notre diocèse ; mais ils appartenaient presque entièrement au diocèse du Mans.

On a pu voir combien il y avait alors de saints personnages sur les confins de la Neustrie et du Maine. Ces saints ermites avaient été attirés dans ce pays par le caractère de Childebert, qui prenait beaucoup plus que ses frères soin de maintenir la paix dans son royaume. La reine Ultrogothe dont la piété dépassait celle de son mari, et qui était dévouée corps et âme au *grand saint Martin*, opérait plus de bien encore que le roi lui-même. Cette femme de mérite a passé pour avoir fait de grands dons à notre saint Evroult, mais il est presque certain qu'on s'est trompé sur le nom de la bienfaitrice de ce saint abbé : Evroult a dû vivre seulement à la fin du siècle, au temps de Childebert II, et sa bienfaitrice a dû être la reine Failewbe, femme de ce dernier prince : nous donnerons plus tard les preuves de cette assertion. Ajoutons à cette bonté de Childebert, que nous venons de signaler comme cause de la venue de tant de saints dans son royaume, que Thierry, fils aîné de Clovis, qui possédait alors l'Auvergne avec le royaume d'Austrasie, se faisait détester par

une tyrannie insupportable, ce qui portait les moines à fuir ses états pour se porter vers nos contrées, si calmes et si paisibles alors : la Neustrie s'enrichissait ainsi des dépouilles de toute la France chrétienne.

Saint Calais

L'ancien Propre sagien faisait mémoire de plusieurs autres saints de cette époque, qui n'ont jamais habité notre diocèse, mais qui se trouvaient si près de ses limites qu'on supposait, et, selon nous avec raison, qu'ils n'avaient pu être sans avoir des rapports avec nos contrées. Nous en citerons seulement quatre, les seuls qui aient jamais jouit d'un culte dans notre liturgie, et nous n'en dirons que ce qui est nécessaire pour les faire connaître. Saint Calais, ou plutôt Karilef *(Karilefus)*, le plus célèbre de tous les ermites venus dans le Maine, fonda le monastère qui a depuis porté son nom, et qui a donné naissance à la petite ville de Saint-Calais, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Sarthe. Ce saint entretint des rapports intimes avec saint Léobin ou Lubin, évêque de Chartres, et ces deux saints trouvaient l'un dans l'autre un grand secours pour le service de Dieu. Saint Calais mourut, croit-on, en 545, avant la plus grande partie des saints que nous avons mentionnés jusqu'ici. On en faisait mémoire le 1er juillet.

Saint Pavin

Dans la ville du Mans elle-même, saint Pavin ou Paduin *(Paduinus)*, noble manseau, fondait le monastère de Saint-Vincent, sous la direction de l'évêque saint Domnole. Le même saint fut encore la cause de la fondation de Sainte-Marie de Baugé, entre la montagne de ce nom et la Sarthe ; ce fut lui qui en fut le premier abbé. Saint Domnole l'y établit d'abord à la tête de douze moines, dont le nombre s'éleva bientôt jusqu'à vingt-quatre. Enfin l'institut de saint Pavin s'étendit à un tel point qu'il vint à compter dans le Maine jusqu'à vingt-quatre monastères. Ce saint abbé mourut le 16 novembre, vers l'an 589, et sa fête se célébrait en ce jour anniversaire de sa mort. Il avait vu s'élever à côté de son premier monastère de Saint-Vincent une autre abbaye destinée à prendre une grande exten-

sion dans la suite des temps. C'était l'abbaye de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de la Couture *(de Culturâ)*, située, comme celle de Saint-Vincent, aux portes mêmes de la ville du Mans : le terrain où se bâtit cette nouvelle abbaye avait été donné par la reine Ingoberge, femme du roi Caribert, et les autres dépenses nécessaires pour la construction furent supportées par un seigneur nommé Léodoult.

Saint Marculf et Saint Hellier

Enfin à ces noms illustres, ajoutons encore celui de saint Marcoul ou Marculfe *(Marculfus)*, abbé de Nanteuil, et celui de son disciple saint Hellier *(Helerius)*, qui tous deux firent fleurir la vie monastique dans la Basse-Normandie. Saint Hellier s'établit dans l'île de Césarée, aujourd'hui Jersey, où il se retira dans une grotte affreuse pendant un certain nombre d'années. Ce fut dans cet obscur réduit qu'il fut saisi par des barbares qui débarquèrent dans son île, et cruellement mis à mort par ces monstres inhumains. Ce saint était autrefois honoré dans notre diocèse comme martyr, le 18 juillet, qui fut probablement le jour de sa mort, en 558 ; plus tard on remit sa mémoire au 16 du même mois. Il se bâtit autour de son tombeau, rendu glorieux par de nombreux miracles, une ville qui a toujours porté son nom, et qui est encore aujourd'hui la capitale de l'île de Jersey. On cite en outre comme ayant appartenu à cette époque si féconde en grands saints, un saint Arnoult, que l'on croit avoir été le filleul de saint Remy, et que l'on confond souvent avec l'évêque de Metz du même nom. Cet Arnoult subit, croit-on, le martyre en 534, dans une forêt voisine de Paris. Sa fête se célébrait, comme celle de saint Hellier, le 18 juillet.

Saint Jouin

Enfin, ce fut encore à cette époque que vécut saint Jouin ou Jovin (*Jovinus*), solitaire du Poitou, jadis honoré dans le diocèse de Séez le 1er juin, et qui compte encore aujourd'hui deux paroisses placées sous son patronage : Dancé, au doyenné de Nocé, et St-Jouin-de-Blavoult, au doyenné de Pervenchères.

On reste comme stupéfait en voyant tant de saints habiter la

même contrée à une même époque. Dans l'histoire de notre pays, en particulier, c'est un fait absolument unique. Nous trouverons bien encore jusqu'à saint Godegrand et sainte Opportune un certain nombre de saints habitants de notre territoire, mais ce ne sera plus une expansion comme celle que nous pouvons constater au VIe siècle. Il y avait dans cette affluence une disposition providentielle. Les forêts du Passais et du reste du pays couvraient encore la majeure partie du sol : il fallait des efforts constants pour civiliser les hommes qui habitaient au fond de ces solitudes, d'autant plus que c'étaient les plus abandonnés de tous au point de vue moral et religieux. La fondation des monastères répondit à ce besoin social. Il fallait, pour accomplir cette œuvre en détail, des colosses de vertu tels que l'étaient ceux que nous avons passés en revue. Ils s'établissaient en un lieu choisi ; et le peuple étonné d'entendre leurs discours et de voir les exemples de vertu qu'ils donnaient à profusion, venait voir, s'instruire, se sanctifier. Chaque monastère provoquait un groupement plus ou moins considérable. Les voies romaines formaient toujours le principal moyen de communication ; mais elles n'étaient plus sûres : la lutte des Gallo-Romains contre les Francs, leurs vainqueurs, les ensanglantait souvent : les monastères seuls offraient une sûreté relative : on s'y rassemblait en foule, et on s'unissait aux moines pour le défrichement des forêts : chaque groupe vivait chez soi, parce qu'il y avait un certain danger à passer de l'un à l'autre, mais chacun de ces petits oasis se trouva prêt, lorsque la fusion se fut opérée entre vainqueurs et vaincus, à se réunir avec les autres en un faisceau qui devint peu à peu la société française. Il est facile de comprendre que la formation individuelle, pour ainsi dire, opérée par les solitaires, répandus partout, était seule capable de produire un tel résultat, et il nous semble qu'on n'a jamais su assez de gré aux moines d'avoir entrepris un tel travail, et de s'en être acquittés comme ils l'ont fait au VIe siècle surtout. Nous avons pu constater que les rois mérovingiens appréciaient beaucoup mieux que nous ce travail caché, dont ils voyaient de leurs propres yeux les résultats. Au moins sachons par notre respect et par nos hommages, montrer que nous sommes reconnaissants à ces humbles personnages d'avoir procuré à notre patrie un bien dont nous jouissons encore aujourd'hui.

CHAPITRE VIII

Leudebaud, 7e Évêque de Séez

550-580

—

Difficultés sur la succession de nos évêques à cette époque. — Second concile de Tours. — Quatrième concile de Paris.

Nouvelles obscurités dans la suite de nos évêques

Cette glorieuse phalange de saints qui embellissait alors la Neustrie, le Passais et la frontière du Maine, florissait principalement sous le pontificat de saint Passif, dont nous avons retracé l'histoire, autant que la disette de documents nous l'a permis. A la mort de ce saint prélat, arrivée, comme nous l'avons dit, peu après le cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, la succession des évêques de Séez devient obscure et douteuse. Arthur du Monstier place après saint Passif un saint Godegrand ou Gogran (*Godegrannus*), différent, on le conçoit, du saint martyr dont nous aurons à parler au VIIIe siècle. Ce saint, était, dit-il, assis sur le siège épiscopal de Séez en 540, et se trouvait alors dans la dixième ou douzième année de son épiscopat. Il paraît impossible d'admettre cette assertion, lorsque l'on constate que saint Passif a signé les trois conciles d'Orléans de 539, de 541 et de 549, ce qui prouve évidemment qu'il était évêque de Séez à ces trois époques.

Le même du Monstier place après ce prétendu saint Godegrand saint Alnobert, Annobert ou Aunobert, qui reçut saint Evremond dans son diocèse ; puis saint Loyer, qui ensevelit le même saint Evremond. et mit en sa place à la tête du monastère de Montmerrey, un moine nommé Raoul (*Radulfus*), qui continua dignement l'œuvre de son prédécesseur. Du Monstier ne doute pas que saint Evremond, dont nous venons de parler, ne soit le propre frère de saint Evroult, et qu'ils n'aient vécu l'un et l'autre sous les règnes de Clotaire Ier et de Chilpéric Ier. Nous verrons plus loin que saint Evroult se place en effet

presque nécessairement à cette époque ; mais qu'il est à peu près certain que saint Evremond est notablement postérieur. Du Monstier lui-même, du reste, s'embrouille dans son système ; et le martyrologe qu'il a publié sous le titre de *Neustria sancta* admet deux saints du nom d'Evremond : l'un qu'il fait abbé d'Ouche ou de Saint-Evroult et qu'il nomme *Evremundus*, l'autre, qu'il nomme *Ebremundus* et qu'il fait abbé de Fontenay et de Montmerrey. Ce dernier est le seul dont l'existence soit bien constatée. Le *Neustria sancta* le fait vivre un peu plus tôt que son homonyme et place sa fête le 11 juin, tandis que celle de saint Evremond d'Ouche est marquée le 10 : ce dernier jour est encore aujourd'hui celui de la fête du vrai saint Evremond, mort à Fontenay-les-Louvets. Arthur est forcé par son système d'admettre aussi deux saints Alnobert, tous deux évêques de Séez. La fête de l'un des deux est inscrite le 16 mai dans le *Neustria sancta :* c'est celui dont nous raconterons plus tard la vie au VIIIe siècle. L'autre, dont la fête est marquée le 15 juin, et que la liturgie moderne a remplacé par saint Loyer, aurait, selon du Monstier, vécu au VIe siècle ; mais son histoire est peu connue : on sait seulement qu'il dut entrer de bonne heure au cloître, où il fut le modèle des moines, comme il devait être plus tard, sur le siège épiscopal, le modèle des évêques. Nous croyons peu à l'existence de ce second saint Alnobert, à moins que ce ne soit saint Alnobert d'Evrecy, qui serait alors distinct de l'évêque de Séez du même nom. Ce dédoublement n'est pas invraisemblable comme nous le montrerons en traitant de l'histoire de saint Alnobert au VIIIe siècle ; mais il nous semble plus probable qu'Arthur a confondu saint Alnobert évêque, avec saint Loyer, et cette confusion l'a conduit à placer ce dernier deux siècles trop tôt, puisqu'il a été presque certainement le père spirituel de saint Godegrand et de sainte Opportune. Il est vrai que du Monstier attribue à saint Adelin, ou Adelhelme, ce rôle glorieux d'avoir formé deux grands saints parce que celui-ci a écrit leur vie à tous deux ; mais nous verrons que saint Adelin a vu les dernières invasions normandes, ce qui suppose qu'il a vécu un siècle au moins après saint Godegrand. Toutes ces raisons nous ont fait rejeter entièrement les opinions de du Monstier sur la suite de nos évêques ; et nous suivons sans réserve le catalogue du *Gallia christiana*, qui place

immédiatement après saint Passif, Leudebaud, dont du Monstier ne fait que le quatrième successeur du même saint.

Leudebaud

Ce Leudebaud était en effet certainement évêque de Séez en 567, puisqu'il souscrivit en cette année au second concile de Tours, et en 573, époque à laquelle il assista au quatrième synode de Paris. Il signa à ces deux assemblées : *Leudebaud, pécheur. — Leodebaudus, peccator, consensi et subscripsi.* Il faut dire que c'est seulement la traduction française des actes de ces deux assemblées qui nous apprend que ce Leudebaud n'était autre que l'évêque de Séez ; mais cette traduction n'a pas été faite au hasard, et doit reposer sur les archives des églises de Tours et de Paris.

Nous ne voyons pas que cet évêque ait jamais obtenu le titre de saint, ni qu'il ait jamais joui nulle part d'aucune espèce de culte. Il est surtout connu par les rapports intimes qu'il eut avec saint Domnole, évêque du Mans, dont nous avons déjà eu occasion de parler plusieurs fois. Ce saint évêque assista avec son confrère de Séez au concile de Tours, et les traditions contemporaines rapportent qu'il guérit de la fièvre le fils d'un clerc de l'Hiémois, nommé Eleuthère, en faisant le signe de la croix sur un calice rempli d'eau au moment où il le présentait à cet enfant. Il est probable que ce miracle fut opéré pendant un voyage que fit saint Domnole dans le diocèse de son ami Leudebaud. Ce n'était pas du reste le seul évêque célèbre qui se trouvât alors dans nos contrées. Saint Germain, évêque de Paris visita aussi l'Hiémois à cette époque. En passant à Tassilly, près Falaise, qui était alors du diocèse de Séez, on lui présenta une femme aveugle, à laquelle il rendit aussitôt la vue : il guérit dans le même lieu un homme atteint d'une hydropisie très dangereuse : puis il se rendit à Séez, et voulut passer la nuit auprès des reliques déposées dans l'église cathédrale dédiée à saint Gervais et à saint Protais. Là un aveugle vint se présenter à lui et implora son secours. Germain lui fit passer la nuit entre l'autel et les reliques des martyrs ; et le matin, il lui rendit la vue en faisant le signe de la croix sur ses yeux.

Nous devons maintenant à nos lecteurs un récit succinct des

deux conciles dont nous venons de parler, afin de faire connaître de plus en plus l'état de l'église de France à cette époque, et les travaux auxquels se livraient les évêques dans ces temps difficiles.

Deuxième Concile de Tours

Le second concile de Tours fut réuni en 567, d'autres disent en 568 ou 570, pour remédier aux désordres que causait la conduite du roi Caribert, fils aîné de Clotaire Ier. Ce prince, à la mort de son père, avait obtenu pour sa part d'héritage le nord-ouest de la France, avec Paris pour capitale. Saint Germain, évêque de cette ville, dont nous avons déjà parlé, voyait avec une profonde douleur l'irrégularité de conduite à laquelle se livrait son souverain ; et il rassembla les évêques du royaume à Saint-Martin de Tours, où selon toute apparence, ils s'étaient rendus spontanément pour célébrer la fête du saint Thaumaturge. Ces évêques n'étaient qu'au nombre de neuf ; mais leur mérite suréminent suppléait au nombre. Sur les neuf, six ont mérité le titre de saints, et les trois autres ne leur étaient pas de beaucoup inférieurs en vertu et en piété. C'étaient : saint Euphrone de Tours, qui présida le concile ; saint Prétextat de Rouen, saint Germain de Paris, saint Félix de Nantes, saint Chalétric de Chartres, saint Domnole du Mans, Domitien d'Angers, Victure de Rennes et Leudebaud de Séez.

Faisons remarquer en passant qu'un des historiens du diocèse de Séez, Marin Prouverre, que nous avons déjà plusieurs fois cité, fait assister à ce concile et au second concile de Paris, tenu en 559, notre évêque saint Raveren, qui aurait été, selon lui le successeur immédiat de saint Passif. Cette opinion de l'historien argentanais est certainement erronée. Nulle part on ne trouve le nom de Raveren parmi les signataires de ees deux conciles, tandis que la signature de Leudebaud se trouve parfaitement dans les actes de celui de Tours : il y manque seulement son titre, comme nous l'avons dit déjà. Quant à saint Raveren, le *Gallia christiana* le place, et selon nous avec raison, dans les dernières années du VIIe siècle. Nous l'avons suivi en ce point.

En général, nous déclarons une fois pour toutes, que, dans tout le cours de cette histoire, nous sacrifierons facilement dans les cas litigieux Marin Prouverre et Arthur du Monstier,

surtout dans les questions de chronologie. Ces deux historiens sans doute sont précieux, en ce qu'ils nous fournissent une foule de documents utiles, quelquefois même rares, qui jettent beaucoup de lumière sur l'histoire de nos contrées ; mais tous deux manquent absolument de critique. Ils nous donnent ordinairement les choses telles qu'ils les trouvent, sans choix et sans examen ; de tels auteurs sont de mauvais guides quand il se présente quelque difficulté sérieuse dans l'histoire. Ainsi, à propos du sujet qui nous occupe en ce moment, il est facile de constater que Marin Prouverre a donné saint Raveren comme signataire des conciles de Paris et de Tours sans consulter aucune pièce authentique, qui pût lui faire découvrir son erreur. Il n'en est pas autrement d'Arthur du Monstier, qui gêné par certaines dates et par certains faits, n'a trouvé rien de mieux à faire que de dédoubler en même temps saint Evremond, saint Alnobert et saint Loyer. Nous verrons cependant qu'il est encore assez facile, au moyen d'un examen sérieux, de placer chacun de ces saints à leur date véritable, sans trop forcer l'histoire et en corrigeant simplement la tradition, qui tout en étant parfaitement dans le vrai pour le fond des choses, tombe cependant assez souvent dans l'erreur quand il s'agit des détails. Nous avons dit que du Monstier ne fait de Leudebaud que le quatrième successeur de saint Passif : Marin Prouverre le passe entièrement sous silence : nous ne faisons aucun cas de ces deux opinions.

Cette digression nous a tout-à-fait éloignés du second concile de Tours, sur lequel il est à propos de revenir maintenant.

Les neuf évêques présents à ce concile et nommés plus haut s'élevèrent avec courage contre les abus qui existaient alors, et en particulier contre les mariages incestueux, dont Caribert lui-même avait donné l'exemple. Ils dressèrent vingt-sept canons fort étendus et datés du 17 novembre 567, sixième et dernière année du règne de Caribert. Voici les principales dispositions contenues dans ces vingt-sept canons.

On renouvelait le précepte *de rassembler les conciles provinciaux deux fois par an, lorsqu'il était possible ; mais dans tous les cas il fallait au moins les rassembler une fois :* on déclara excommuniés les évêques qui ne s'y rendaient pas, *même sous le prétexte d'une défense du roi.* Les mêmes évêques, dans leurs différends, pouvaient prendre *des prêtres pour arbitres*, et s'en

rapporter à leur décision : s'ils refusaient de se soumettre à cet arbitrage, *le concile suivant* devait les condamner à la pénitence publique.

Le Corps du Seigneur, sur l'autel, devait être placé, non pas au hasard, mais en forme de croix. Le concile parlait ici probablement des petites hosties destinées au peuple : il n'y avait alors ni réserve ni tabernacle. Il était défendu aux laïques *de se tenir avec les clercs près de l'autel pendant la Messe et pendant les Vigiles, c'est-à-dire pendant les Matines. La partie supérieure de l'église, séparée par une balustrade ne devait être ouverte qu'aux chœurs des clercs qui psalmodiaient.* C'est à cause de cela que cette partie de l'église portait le nom de *chœur*, comme elle le porte encore aujourd'hui. On disait aussi *le chanceau*, c'est-à-dire le lieu où l'on chante ; le mot *chœur* signifiant surtout un lieu où l'on danse, comme les Grecs le faisaient au chœur, pour ajouter de la vie à leur chant. Cependant, ajoutait le concile, *le sanctuaire sera ouvert aux laïques, et même aux femmes pour prier et recevoir la sainte Communion.* Le chœur était par conséquent réservé uniquement au clergé, mais seulement pendant les offices.

Le concile n'approuvait pas la mendicité : *chaque ville devait nourrir ses pauvres, ainsi que chaque campagne. Les évêques seuls pouvaient donner des lettres de communion : ils étaient déclarés seuls juges de la foi. Dans la déposition d'un archiprêtre ou d'un abbé, l'évêque était tenu d'obtenir d'abord le consentement des prêtres, de leur clergé ou des autres abbés du diocèse, selon que le coupable était archidiacre ou abbé. Aucun évêque ne pouvait communiquer avec ceux qu'il savait excommuniés par un autre évêque : s'il le faisait, il était excommunié lui-même.*

L'Armorique, dont le diocèse de Séez faisait alors partie, fut l'objet d'un canon particulier : il fut défendu d'y *ordonner un évêque breton ou romain, c'est-à-dire gaulois, sans le consentement du métropolitain et des comprovinciaux.* On revint encore sur les *communications des clercs avec les femmes.* Les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres, ne devaient, sous peine d'excommunication, *avoir aucune femme chez eux, sous quelque prétexte que ce fût, même une veuve ou une vierge consacrée à Dieu : seules, la mère, la sœur ou la fille de l'ecclé-*

siastique étaient exceptées. On ordonnait aux évêques de tenir la main à ce réglement : « *Puisqu'il nous est ordonné,* disait le concile, *de travailler de nos mains pour nous nourrir et nous vêtir, pourquoi enfermer dans notre maison un serpent, sous prétexte que nous en avons besoin pour travailler à nos vêtements ?* » *L'évêque qui était marié devait vivre avec sa femme comme avec sa sœur ;* et, quoiqu'il dût être partout, même dans sa chambre, *accompagné de ses clercs comme de témoins de sa chasteté, cependant, afin d'éviter toute espèce de soupçon, il devait être entièrement séparé de son épouse, à laquelle pourtant le concile accorde le titre* D'ÉPISCOPA. Si l'évêque n'était pas marié, il était permis à ses clercs *d'éloigner de sa maison les femmes étrangères qui la fréquentaient.* Pour éviter toute espèce de soupçon de la part des laïques, toujours enclins, disait le concile, à soupçonner dans les autres le mal qu'ils font eux-mêmes, *les moines et les prêtres devaient coucher toujours seuls ;* et les moines devaient de plus *être dans un dortoir commun, sous l'inspection de l'abbé ou du prévôt, que l'on nomme aujourd'hui prieur.* On devait de plus veiller à la *stabilité des moines*, l'une des qualités que leur législateur saint Benoît désire le plus en eux. *Ils ne devaient pas courir hors de leur monastère, ni user d'aucune familiarité avec les femmes. Si l'un d'entre eux osait se marier, il devait être excommunié, et l'on devait employer, pour le séparer d'avec sa femme, l'autorité du juge laïque : celui-ci, à son tour, était tenu de prêter main-forte à la puissance ecclésiastique, sous peine d'excommunication.* C'était surtout, dans les monastères qu'on ne devait *avoir aucune femme :* l'abbé et le prévôt ou prieur *qui se montraient négligents sur ce point étaient excommuniés.*

Suivaient des règles pour les jeûnes des moines. De Pâques à la Quinquagésime, c'est-à-dire jusqu'à la Pentecôte (Quinquagésime est la traduction latine du mot grec Pentecôte), ils ne devaient jeûner qu'aux Rogations : ensuite ils jeûnaient tous les jours de la semaine de la Pentecôte. Cette semaine écoulée, ils jeûnaient trois fois la semaine : les lundis, mercredis et vendredis jusqu'au mois d'août. Ce dernier mois se passait sans jeûne, parce qu'il y avait tous les jours des fêtes de saints. Au mois de septembre recommençait le jeûne de trois jours la semaine. Depuis le 1er décembre jusqu'à Noël, les moines jeûnaient tous

les jours. Enfin depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie, la règle était toute particulière. « *On jeûnera*, disaient les évêques, *pendant les trois jours durant lesquels nos pères, pour abolir les superstitions païennes auxquelles on se livrait au commencement de janvier, ont ordonné qu'on récitât en particulier des litanies, et qu'on psalmodiât dans les églises : c'est pour la même raison qu'ils nous ont ordonné de célébrer la messe le jour de la Circoncision à la huitième heure du jour, c'est-à-dire à deux heures après midi.* » Depuis l'Epiphanie jusqu'au Carême, on devait jeûner trois fois la semaine. On voit que le nombre des jours de jeûne observés par les moines chaque année était considérable. Cependant il y avait quelques vacances, afin de leur faire sentir la joie des fêtes qu'ils célébraient, et afin de ne pas laisser tomber les esprits dans une monotonie qui desséchât les cœurs et empêchât les jeûnes de porter leurs fruits. Ce réglement des jeûnes monastiques est un peu différent de celui que venait d'établir saint Benoît en Italie, ce qui prouve que la Règle du saint patriarche n'était pas encore reçue généralement dans les diocèses des évêques présents au concile de Tours. Glanfeuil, fondé par saint Maur dans le diocèse d'Angers, devait cependant exister alors et suivre la Règle de l'illustre abbé du Mont-Cassin. Nous trouverons cette Règle en usage, au moins pour l'office divin, au temps de saint Evroult qui vivait déjà lorsque se tint le concile dont nous parlons. Il faut remarquer d'ailleurs que ce réglement, tout différent qu'il soit de la Règle bénédictine, s'y rapporte cependant pour ce qui regarde les lignes principales ; c'est ce qui prouve que saint Benoît lui-même n'avait point dans sa Règle établi un ordre arbitraire ; mais qu'il s'était conformé à l'esprit de l'Eglise et à la tradition. Le principal jour de pénitence dans l'Eglise a toujours été le vendredi, parce que c'est le jour de la mort du Sauveur ; le second est le mercredi, qui vit la trahison de Judas ; le troisième le lundi, parce que c'est en ce jour de la semaine que commencèrent les intrigues des Juifs après l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem ; intrigues qui ne devaient se terminer qu'à la mort du divin Maître. Tels étaient aussi les jours de jeûne imposés aux moines pendant les trois quarts de l'année par le concile de Tours, ainsi que par la Règle de saint Benoît. L'histoire de Mgr Jager, qui nous a servi de guide dans l'histoire de

ce concile met le jeudi en place du lundi. Nous croyons que c'est une erreur.

Il était assez d'usage alors de consacrer, par le jeûne et l'abstinence l'Avent à la préparation de la fête de Noël, comme le Carême à celle de la fête de Pâques. Nous ignorons, et nous ne voyons pas que personne sache bien maintenant quels étaient les trois jours consacrés à la pénitence pendant le temps de l'Epiphanie : le concile confirmait pour ce temps un usage local différent des lois générales de l'Eglise. Les trois jours de jeûne paraissent autres que les trois jours de pénitence ordinairement observés.

Vient alors une disposition particulière concernant la psalmodie de l'église de Saint-Martin de Tours et des autres églises de la province. Cette disposition est curieuse en ce sens qu'elle nous montre ce qu'était l'office divin en France au VIe siècle.

Tous les jours de fête, on chantait à Matines six antiennes, et deux psaumes sous chaque antienne, en tout douze psaumes : c'est à peu près ce qui se fait aujourd'hui dans les simples et les féries au Bréviaire romain. Le concile ordonnait qu'on fît la même chose à toutes les grandes fêtes. Dans le mois d'août, où il y avait tous les jours des fêtes de saints, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, on devait chanter l'office plus matin, apparemment pour que les fidèles pussent y assister avant de se livrer aux travaux de la moisson. Dans le mois d'octobre, on disait huit antiennes, avec trois psaumes sous chacune d'elles ; au mois de novembre, neuf antiennes, chacune aussi avec trois psaumes ; enfin au mois de décembre, on chantait dix antiennes, chacune avec trois psaumes également. Il résultait de cette disposition que la longueur de l'office correspondait avec celle de la nuit : cet ordre ne se retrouve plus tard dans aucune liturgie ; mais saint Benoît proportionne cependant aussi la psalmodie de la même manière à peu près, en égalant moralement l'office à la longueur des nuits, selon les saisons. On commençait alors l'office par un certain nombre de psaumes préliminaires, vingt, quelquefois trente, pour préluder à l'office proprement dit et donner le temps aux retardataires d'arriver au chœur. Les dix antiennes et les trente psaumes du mois de décembre devaient aussi se dire pendant les mois de janvier et de février, jusqu'à Pâques. On ne devait en aucun

cas dire moins de douze psaumes à Matines : « Car les Pères, disait le concile, ont ordonné qu'on récitât six psaumes à sexte, et douze à la douzième heure, c'est-à-dire à Vêpres, ce qu'ils ont appris d'un ange par révélation. » Cette révélation invoquée est celle que rapporte Jean Cassien au deuxième livre de ses *Institutions monastiques*. Nous ne trouvons plus dans aucune liturgie ce nombre de psaumes imposé en proportion du nombre des heures du jour écoulées. Le nombre trois à prévalu pour tous les offices mineurs, et les nombres quatre, cinq et huit pour les heures solennelles. Saint Benoît ne met que quatre psaumes à Vêpres, et huit à Laudes avec un cantique, sous cinq antiennes seulement. C'est sur le nombre de douze psaumes fixé pour Vêpres par les Pères que le concile s'appuie pour en mettre également douze à Matines. On voit qu'il n'y avait pas encore à cet égard de loi générale bien fixe dans l'Eglise : cependant nous voyons dès le temps de saint Benoît que l'usage romain commençait à se généraliser et à faire loi : le saint patriarche nous en donne un exemple quand il dit que ses moines devront chanter les quatrièmes cantiques des Laudes, *comme les chantait l'Eglise romaine*. (*Règ. S. Ben. cap. XIII*). Aimoin nous apprend que l'ordre que nous venons de voir établi pour Saint-Martin-de-Tours fut également adopté par saint Avit de Vienne, ainsi que par l'abbaye de Saint-Maurice, et par saint Germain pour son abbaye de Saint-Vincent. Le roi Gontran l'introduisit ensuite dans le monastère de Saint-Marcel, et le roi Dagobert dans celui de Saint-Denis.

On devait prendre aussi des précautions pour le coucher des clercs.

Les archiprêtres de la campagne devaient toujours faire coucher un clerc dans leur chambre ; et ce clerc devait les accompagner partout comme un témoin de leur chasteté. Quant aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres qui étaient mariés, il suffisait qu'ils ne couchassent pas dans la même chambre que leurs femmes, et que celles-ci fussent toujours accompagnées de leurs esclaves. Les archiprêtres qui ne veilleraient pas sur la chasteté des jeunes clercs qui leur étaient soumis, devaient être renfermés par l'évêque dans un lieu où ils jeûneraient pendant un mois au pain et à l'eau.

On renouvelait les anciens canons *contre les mariages inces-*

tueux, et contre les unions entre les religieux et les veuves qui, par leur changement d'habit, avaient fait profession de garder la viduité.

Nous voyons toujours les mêmes précautions prises contre le scandale et contre les tentations. Un évêque avait plusieurs clercs toujours autour de lui : l'archiprêtre au moins en avait un : il y avait d'abord dans cette différence une affaire d'honneur et de dignité ; mais ensuite, on voulait faire sentir à l'évêque qu'il était tenu à une chasteté plus parfaite encore que celle de ses prêtres, quelle que fût d'ailleurs la dignité de ces derniers. Les clercs qui étaient mariés étaient supposés assez forts pour résister à la tentation de cohabiter avec leurs femmes : d'ailleurs celles-ci étaient si bien gardées que le péril était mince. La différence des précautions nous indique la différence du péril, et nous montre la sagesse des lois de l'Eglise.

On renouvelait les anciens canons contre les mariages incestueux, et contre ceux des religieux et des veuves qui, par le changement d'habit, avaient fait profession de garder la viduité. — On doit savoir que les veuves qui se vouaient pour l'avenir à la chasteté prenaient une sorte d'habit religieux, qui était noir, selon Vincent de Lerins. Le roi Caribert avait enfreint la loi des veuves et des vierges, en tirant d'un couvent sa femme Marcovèfe ou Marcouève, qui était en même temps la sœur d'une de ses premières femmes Méroflède, ce qui constituait ensemble un inceste et une violation de clôture. Aussi le concile prit-il soin de citer tous les saints Pères, les Souverains Pontifes et les conciles précédents, pour mieux faire sentir au prince la gravité de son crime, et justifier la sévérité dont les Pères seraient obligés d'user à son égard, s'il ne venait à résipiscence. Du reste, Dieu se chargea lui-même de venger son honneur offensé en retirant promptement de ce monde le prince criminel.

Des chrétiens superstitieux avaient conservé l'usage de faire le 1er janvier des réjouissances en l'honneur du dieu Janus. Il y en avait d'autres qui offraient des viandes aux âmes des morts le jour de la seconde Chaire de saint Pierre, le 22 février, et qui, rentrés chez eux après avoir entendu la messe et reçu le corps du Seigneur, mangeaient ces viandes immolées au démon sous prétexte de les offrir aux mânes. Saint Augustin fait allusion à cet usage dans un sermon que nous lisons encore aujourd'hui au

second nocturne de la fête du 22 février. Le concile ordonnait qu'on chassât de l'église ceux qui s'étaient livrés à d'aussi vaines superstitions, ainsi que ceux qui honoraient des pierres, des arbres ou des fontaines : nous avons déjà remarqué dans les conciles de ce temps, la mention de ces superstitions diverses.

L'usage de porter des viandes aux morts le 22 février venait de ce que les païens célébraient en ce jour une fête des morts qu'ils appelaient *caristia* ou *cara cognatio :* ils la faisaient précéder d'une autre fête, appelée *feralia*, également en l'honneur des morts, et qui durait plusieurs jours. Ils étaient persuadés que les mânes se nourrissaient des viandes qu'ils leur portaient.

Le culte des pierres venait des anciennes fêtes du dieu *Terme*, nom sous lequel les païens honoraient la divinité qui avait soin des bornes des champs : idée grossière, qui n'était que la caricature d'une autre idée très noble, celle du respect dû à la propriéte d'autrui. Ce sont sans doute les bornes elles-mêmes que le concile désigne quand il dit qu'on en trouvait qui honoraient *on ne sait quelles pierres.*

Les hymnes que l'on chantait à l'office divin étaient alors presque toutes de saint Ambroise, le premier qui ait introduit ces pièces mesurées dans la liturgie chrétienne. Le concile permit de chanter en même temps des hymnes composées par d'autres auteurs, pourvu que l'autorité compétente les jugeât dignes d'être chantées, et que le nom de leur auteur se trouvât au commencement.

Les Pères s'élevaient ensuite contre ceux qui envahissaient ou faisaient confisquer les biens de l'Eglise, comme il arrivait souvent à l'occasion des guerres civiles. Il condamnait de même avec force ceux qui retenaient les legs pieux. Comme dans tous les autres cas où il s'agit de la correction fraternelle, on devait suivre la règle donnée par Notre-Seigneur dans l'évangile (*Matth.* XVIII-15), c'est-à-dire qu'on devait avertir d'abord le coupable en particulier. C'était un prêtre qui était chargé de donner ce premier avertissement. Ensuite, on donnait encore à l'accusé un second et un troisième avertissements simples ; mais en présence de quelques témoins : les évêques écrivaient ensuite au délinquant une lettre collective. Si le coupable résistait encore, les évêques lui parlaient, non plus en pères, mais en représentants de l'Eglise, et ils sévissaient contre lui.

« Comme nous n'avons pas d'autres armes, dit le concile, nous statuons tous, d'un commun accord avec les abbés, les prêtres et le reste du clergé que l'on récitera contre le meurtrier des pauvres le psaume CVIII, afin qu'il soit frappé de la malédiction qui est tombée sur Judas, pour avoir soustrait la nourriture aux pauvres ; et que celui qui, au mépris de Dieu, de l'Eglise et des évêques, se sera rendu coupable de ces usurpations soit frappé du glaive du Seigneur, et meure, non seulement excommunié, mais encore anathématisé. »

Les Pères du concile de Tours rédigèrent encore deux canons, contre les juges et les seigneurs qui opprimaient les pauvres, et contre les évêques qui vendaient les ordinations. Le droit était donc proclamé ; mais par malheur les abus n'étaient pas supprimés pour cela ; et le roi Caribert en particulier, continua ses exactions jusqu'à sa mort qui arriva en cette même année 567 ou au commencement de l'année suivante.

Bien que l'on connaisse fort peu les autres actions de notre évêque Leudebaud, on sait cependant qu'il assista encore en 573 au quatrième concile de Paris, où il signa, comme à Tours : *Leudebaud, pécheur*. Nous dirons, par conséquent, en quelques mots ce que fut ce concile.

Les trois rois qui se partageaient alors la France étaient Chilpéric Ier, roi de Neustrie ; Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, roi de Bourgogne, tous trois frères de Caribert, qui était mort déjà depuis six ans. Les limites de ces trois royaumes étaient assez mal définies, ce qui donnait lieu à des discussions continuelles entre les trois princes. Le diocèse de Chartres en particulier appartenait en partie à Chilpéric et en partie à Sigebert. Gilles, évêque de Reims et primat des Gaules, voulut distraire de ce diocèse la partie qui appartenait à Sigebert. Il ordonna comme évêque de cette partie le prêtre Promotus, et lui assigna pour siège Châteaudun, la principale des villes de cette contrée qui appartînt au royaume d'Austrasie. L'évêque de Chartres, Pappole, réclama contre cette consécration irrégulière d'un évêque dans son diocèse, et contre la légitimité de la juridiction qui lui était attribuée. Il fut soutenu par Chilpéric ; mais Sigebert soutint naturellement Promotus et son nouveau siège de Châteaudun. Frédégonde, femme de Chilpéric, et Brunehaut, femme de Sigebert, excitèrent encore chacune de leur

côté les esprits de leurs époux, et bientôt la guerre parut imminente.

Quatrième Concile de Paris

Le bon roi de Bourgogne, Gontran, pour éviter les hostilités, proposa sa médiation entre ses deux frères ; et, de l'avis des trois princes réunis, un concile fut convoqué à Paris pour le mois de septembre 573. Paris alors n'appartenait proprement à aucun des trois rois : ils se l'étaient réservé en commun, et aucun d'eux ne devait y entrer sans la permission des deux autres. Les évêques se rassemblèrent sur ce terrain neutre, dans la basilique de Saint-Pierre qui devint depuis l'église de Sainte-Geneviève. Pappole, évêque de Chartres, y présenta sa requête : il se plaignit de ce que Promotus avait usurpé l'Eglise de *Dun*, en vertu d'un prétendu titre qui n'existait pas. Cet évêque intrus s'était même emparé de ce qui appartenait dans le Dunois à l'évêché de Chartres. Pappole demandait par conséquent au concile justice de cette usurpation.

Constitutus, évêque de Sens et metropolitain de Chartres, requit le concile d'adresser une sommation à Promotus, afin qu'il vînt rendre compte de sa conduite. Saint Germain de Paris fut chargé de rédiger cette sommation ; mais Promotus déclara qu'il ne comparaîtrait point. Cependant on passa outre : le jugement fut rendu et adressé à Gilles de Reims, consécrateur de Promotus. Ce décret reprochait au primat d'avoir consacré un évêque dans un diocèse qui n'était pas le sien, et qui ne faisait pas même partie de sa province. Il déclarait que celui qui avait été ainsi ordonné méritait d'être puni ; mais pourtant, afin d'agir avec charité, on enjoignait à Gilles de Reims de retenir Promotus auprès de lui, sans lui permettre d'exercer aucune fonction sacerdotale dans l'Eglise de Châteaudun. S'il avait l'audace d'exercer dans cette Eglise un seul acte épiscopal, il devait être frappé d'un anathème éternel, et séparé de la communion des évêques : tous ceux qui demanderaient sa bénédiction seraient excommuniés.

Ce décret fut souscrit par trente-deux évêques, et un député de Ricomer d'Orléans, le 11 septembre 573, douzième année des rois francs nommés plus haut. Les métropolitains présents étaient : saint Philippe de Vienne, Sapandus d'Arles, saint

Priscus, de Lyon ; Constitutus, de Sens ; Laben, d'Eauze et saint Frélix, de Bourges. Les simples évêques étaient, outre notre Leudebaud, de Séez ; saint Germain, de Paris ; saint Syagrius, d'Autun; saint Félix, de Nantes; saint Aunachaire ou Agnaire, d'Auxerre ; saint Quinidius ou Quiniz de Vaison et saint Pallade, de Saintes. Nous devons ajouter que les décrets de ce concile ne furent pas exécutés, bien que les Pères eussent écrit aux trois rois pour solliciter leur aide et leur concours. Le siège de Châteaudun fut maintenu pour un temps ; mais il tomba ensuite de lui-même, aussitôt que les affaires politiques permirent de rétablir entièrement l'ordre dans ces contrées. Cet incident nous fait toucher du doigt l'un des inconvénients des partages du Royaume sous la première race de nos rois : il en résultait en particulier la confusion des diocèses. Nous pourrons constater que cet inconvénient n'était pas le seul qui résultât de ces partages mal entendus.

CHAPITRE IX

Hildebrand I, 8e Évêque de Séez

580-585 à peu près

—

Incertitude qui règne sur le pontificat de cet évêque. — Cinquième Concile de Paris.

Hildebrand Ier

Hildebrand Ier, porte le titre de saint dans le manuscrit de Jumièges. Marin Prouverre recule son pontificat presque jusqu'au temps de celui de saint Godegrand, et Arthur du Monstier le place après celui de saint Maillard, dont nous parlerons bientôt, et qu'Arthur lui-même fait vivre en 580. A l'exemple du *Gallia christiana*, nous reportons le pontificat de ce dernier évêque jusqu'à la fin du siècle suivant, parce que ce fut lui qui reçut dans son diocèse l'illustre abbé saint Cénery, qu'on ne

peut guère placer avant cette époque : et nous mettons ici le pontificat d'Hildebrand, qui, d'après le même *Gallia christiana*, occupait le siège de saint Latuin dès l'an 575. Cependant il faut avouer que les preuves qui militent en faveur de cette date ne sont pas bien fortes ; et l'épiscopat d'Hildebrand ne renferme pas un seul événement qui puisse fournir quelque lumière sur ce point.

Le manuscrit de Jumièges est le seul document qui donne à Hildebrand le titre de saint, et nous ne croyons pas que cet évêque ait jamais joui, ni dans le diocèse de Séez, ni ailleurs, d'aucun culte public. Du Monstier toutefois, dans son *Neustria sancta*, inscrit sa fête le 28 octobre.

Cinquième Concile de Paris

Nous rapporterons ici, comme un évènement contemporain qui eut sur l'histoire de notre province une certaine influence, le Concile de Paris qui se tint selon les uns, en 577, et selon les autres, seulement en 580 ou 582, c'est-à-dire, d'après notre chronologie, à la fin du pontificat de Leudebaud ou au commencement de celui d'Hildebrand, mais on ne voit pas que ni l'un ni l'autre de ces deux évêques y ait assisté.

Ce concile se tint contre le métropolitain de Neustrie, Prétextat, archevêque de Rouen, qui se trouvait dans la situation que nous allons exposer.

Chilpéric Ier, alors roi de Paris, avait de son premier mariage un fils, nommé Mérovée. Ce jeune prince se trouvant à Rouen en 575 ou 576, y rencontra sa tante Brunehaut, veuve de Sigebert, roi d'Austrasie, qui venait d'être assassiné probablement victime de la haine que lui avaient vouée son frère Chilpéric et Frédégonde, dernière femme de celui-ci; Brunehaut plut à Mérovée, qui en devint éperdument amoureux et l'épousa sur l'avis de l'archevêque Prétextat, qui était son parrain. Ce mariage irrita profondément Chilpéric, et plus encore sa femme Frédégonde. Aussi, quelques temps après, Mérovée fut-il accusé de sédition ; son père le fit saisir et enfermer au monastère d'Anisle ou Anisole, nommé aujourd'hui Saint-Calais. au diocèse du Mans, où le jeune prince fut tonsuré et ordonné prêtre malgré lui. Peu de temps après, ce malheureux trouva le moyen de s'enfuir

d'Anisle, et se refugia à Saint-Martin-de-Tours ; mais il sortit bientôt de ce lieu sacré ; et, après quelques aventures, fut enfin pris et fut tué près de Thérouanne par des émissaires de Chilpéric et de Frédégonde.

Mais la colère du roi et de la reine de Paris ne pouvait se contenter d'une simple victime. L'archevêque Prétextat qui avait célébré le mariage fut saisi à son tour et conduit à Paris, où Chilpéric fit rassembler un Concile de 45 évêques pour le juger canoniquement. Marin Prouverre y fait assister l'évêque de Séez Rodobert, que nous plaçons après Hildebrand, ce qui ferait supposer que son pontificat était commencé plusieurs années plus tôt que nous ne l'avons dit. Les prélats se rassemblèrent dans l'église de Saint-Pierre, celle qui prit plus tard le nom de Sainte-Geneviève, et qui a été remplacée à la fin du siècle dernier par le magnifique édifice du Panthéon. Là se trouvaient Landoald, de Bayeux ; Macaire ou Romacaire, de Coutances, et les autres évêques de la Neustrie, qui se posèrent en défenseurs de leur métropplitain. Le plus remarquable des Pères de ce Concile était saint Grégoire de Tours, le père de l'histoire de France.

Chilpéric produisit contre Prétextat trois chefs d'accusation : il avait marié le neveu avec la tante, contre la défense des canons : il avait poussé son fils Mérovée à se révolter contre lui et à le chasser de son royaume pour régner à sa place ; enfin, il avait sollicité plusieurs personnes, par dons et par conseils, pour les faire attenter à la vie de son roi.

Par malheur pour la cause de Prétextat, les évêques se divisèrent : Bertrand, de Bordeaux ; Ragnemod ou Rémond, de Paris ; Maumarre, d'Orléans et plusieurs autres, se laissèrent influencer par Frédégonde et embrassèrent le parti du roi. Celui-ci essaya alors d'intimider saint Grégoire de Tours; mais le saint résista, et les évêques de Neustrie demeurèrent aussi tous attachés à leur métropolitain. Enfin, Prétextat parvint à prouver son innocence, et le roi resta convert de confusion.

Mais les lâches partisans de Chilpéric persuadèrent à l'archevêque de se reconnaitre coupable, pour l'amour de la paix : le roi, disaient-ils, ne demandait que cet aveu de sa part pour lui rendre toutes ses bonnes grâces. Prétextat eut la faiblesse et l'imprudence d'écouter ces perfides conseils : et, se jetant aux

pieds de Chilpéric, il lui dit : « J'ai péché contre le Ciel et contre vous, ô prince très miséricordieux ; je suis un infâme homicide ; j'ai voulu attenter à votre vie et mettre votre fils sur votre trône. »

Le roi Chilpéric, que saint Grégoire de Tours, appelle le *Néron* et l'*Hérode* de son siècle, fut ravi de ce que son artifice avait si bien réussi. Il se jeta de son côté aux pieds des évêques, en disant : « Très pieux evêques, écoutez un criminel qui confesse un attentat exécrable ! » Et les évêques, les yeux baignés de larmes, relevèrent le roi, qui fit aussitôt chasser Prétextat de l'église. On lut alors, dans de prétendus canons des Apôtres, un article ainsi conçu : « Que l'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, soit déposé. » Alors seulement, Prétextat s'aperçut qu'il était joué, et qu'on lui avait fait prononcer à lui-même sa condamnation : mais il était trop tard : Chilpéric fit déchirer sa robe, et on fulmina contre lui l'excommunication perpétuelle. En vain saint Grégoire de Tours somma-t-il le roi de tenir la parole qu'il avait donnée de ne rien faire contre les canons : le prince acharné ne voulut rien entendre : Prétextat fut enlevé du concile et mis en prison ; puis, ayant tenté de s'évader, il fut exilé dans une île du diocèse de Coutances, probablement Jersey ou Guernesey. Mélantius, créature de Frédégonde, fut placé sur le siège de Rouen.

Prétextat resta dans son exil jusqu'à la mort de Chilperic, arrivée en 584. Alors, sur la demande des habitants de Rouen, il fut rétabli sur son siège, où Mélantius n'avait jamais été qu'un intrus. Nous retrouverons plus tard l'archevêque persécuté, siégeant au concile de Mâcon à son rang de métropolitain. Mais la haine de Frédégonde ne le laissa pas encore longtemps en paix ; et le jour de Pâques, ou peut-être le dimanche 24 février 586, ou, encore selon d'autres et plus probablement en 589, au moment où il chantait les louanges de Dieu dans son église, il fut frappé par le poignard d'un assassin, et mourut peu d'heures après qu'on l'eut transporté dans son palais épiscopal.

CHAPITRE X

Robert Ier ou Rodobert, 9e Évêque de Séez

585-628

—

Concile de Mâcon. — Concile de Poitiers. — Saint Evroult. — Saint Mérault. — Saint Laumer.

Bien qu'il règne encore ici une grande obscurité sur la suite de nos évêques, nous regardons comme certain que le successeur de Hildebrand fut Robert, nommé par quelques-uns Rodobert, dont Marin Prouverre nous signale la présence au concile de Paris soit en 577, soit dans tous les cas fort peu de temps après la mort d'Hildebrand Ier. Nous retrouvons ensuite cet évêque au second concile de Mâcon en 589, ou même en 585. selon quelques historiens ; enfin il célébra les funérailles de saint Evroult, probablement an 596, comme nous essaierons de le prouver tout à l'heure. Ces diverses dates prises dans la durée de son pontificat, prouvent que ce prélat gouverna l'église de Séez jusqu'à la fin du vie siècle, et les chroniqueurs prolongent sa vie jusqu'en 628, mais sur des preuves moins concluantes que elles que nous venons de donner pour la première partie de son épiscopat.

Concile de Macon

Nous avons rapporté dans l'histoire du pontificat d'Hildebrand les faits qui se rattachent au concile de Paris : celui de Mâcon, où nous venons de constater la présence de saint Prétextat, de Rouen, s'ouvrit le 23 octobre, et fut présidé par saint Prisque, archevêque de Lyon, qualifié de patriarche dans les actes. Les autres métropolitains qui assistaient à ce concile furent : Evence, de Vienne ; Prétextat, de Rouen ; Bertrand ou Bertrechan, de Bordeaux ; Artème, de Sens et Sulpice, de Bourges. Parmi les simples évêques, nous remarquons, outre notre Robert, Wandrille du Mans; Ethérius, de Lisieux, et Macaire ou Romacaire, de Coutances. Quarante-six prélats

étaient venus eux-mêmes à ce concile, et vingt autres y avaient envoyé des députés.

Après avoir réglé les affaires de plusieurs évêques accusés de divers crimes, dont le récit est étranger à cette histoire, on fit dans ce concile vingt canons, dont le premier regardait la sanctification du dimanche. Les Pères déclaraient qu'on devait passer ce saint jour à chanter les louanges de Dieu et à prier dans l'église. On défendait de plaider et d'atteler des bœufs en ce jour du Seigneur. *L'avocat qui contrevenait à cette défense était chassé pour toujours du barreau : si c'était un paysan ou un esclave qui violait ce jour choisi de Dieu, on lui donnait la bastonnade ; si c'était un clerc ou un moine, il était excommunié pour six mois.* La fin du canon prouve qu'en ce temps-là, on faisait la vigile du dimanche, et le concile exhortait les vrais fidèles *à ne pas dormir cette nuit-là, comme le font ceux qui ne sont chrétiens que de nom.* Quant à la fête de Pâques, on devait la célébrer pendant six jours, en s'abstenant des œuvres serviles, et en s'occupant de louer le Seigneur le soir, le matin et à midi. L'Eglise grecque célébrait même cette fête pendant huit jours ; et les conciles de Mayenne et de Meaux, qui se tinrent plus tard au IXe siècle prouvent que cet usage n'était pas sans exister aussi en France.

On ordonnait de ne baptiser les enfants que la veille de Pâques hors le cas de nécessité, bien que les Eglises des Gaules eussent baptisé autrefois aussi à la Pentecôte, à Noël, et même à la Saint-Jean. Le concile ajoutait que les parents devaient présenter les enfants à l'église dès le commencement du Carême, afin qu'ayant reçu l'imposition des mains et les onctions à certains jours, selon les intervalles imposés par l'Eglise, ils pussent être baptisés le jour de la fête, et parvenir, s'ils vivaient, et s'ils le voulaient aux honneurs du sacerdoce. — Pour bien comprendre ce canon, il faut savoir qu'alors on excluait du sacerdoce ceux qui avaient été baptisés étant malades, ou simplement hors des jours spécialement consacrés à l'administration de ce Sacrement. Ceux qui avaient été baptisés étant malades s'appelaient *cliniques* (de κλινη, klinê, lit.)

Tous les fidèles, hommes et femmes, devaient faire chaque dimanche, sous peine d'excommunication, une offrande de pain et de vin à l'autel.

Ils devaient sous la même peine payer les dîmes concédées aux prêtres afin que les soins temporels ne les détournassent pas du service divin ; mais les prêtres, de leur côté, devaient employer leur superflu au soulagement des pauvres et au rachat des captifs, afin de rendre efficaces les prières des fidèles, qui avaient payé ces redevances.

On renouvela l'obligation d'être à jeûn pour dire la sainte messe, et même on l'exigea des enfants auxquels on distribuait les mercredis et les vendredis, trempées dans du vin, les particules qui restaient après l'offrande du sacrifice. Mais, chose assez digne de remarque, on exceptait de cette loi le jeudi saint, parce qu'on avait coutume de célébrer en ce jour la messe après le repas du soir, pour imiter ce que fit Notre Seigneur en instituant la sainte Eucharistie.

Sur la proposition de Prétextat de Rouen et de Pappole de Chartres, on demanda que les affranchis de l'Eglise ne pussent être jugés que par les évêques, afin d'éviter les vexations que leur faisaient subir les juges séculiers.

On recommandait de respecter le droit d'asile octroyé aux églises, puisque les statues des rois avaient elles-mêmes le privilège de fournir aux malheureux un refuge inviolable.

Le concile se plaignait de ce que les évêques étaient quelquefois, malgré la dignité de leur état, enlevés de leurs églises et enfermés dans les cachots publics : on blâmait cet abus, contraire aux lois primitives de l'Eglise, et on statuait pour l'avenir que si quelque laïque avait des plaintes à formuler contre un évêque, il devait s'adresser au métropolitain ; et alors, si l'affaire était importante, le métropolitain devait convoquer pour examiner la cause, quelques-uns de ses confrères, ou même son concile provincial. Ceux qui refusaient d'observer cette règle étaient déclarés excommuniés jusqu'au concile général, ce qu'il faut entendre ici du concile national seulement. Les prêtres, les diacres et les sous-diacres ne pouvaient être jugés non plus que par leur évêque.

L'hospitalité était recommandée à tous ; mais spécialement aux évêques. Ceux-ci étaient chargés en outre de *juger les causes des veuves et des orphelins : il était défendu aux juges laïques, sous peine d'excommunication de prononcer sur la cause de ces malheureux, que l'Eglise regardait comme ses pupilles.*

A cause de ce devoir d'hospitalité qui incombait à l'évêque, *il lui était défendu de nourrir des chiens dans sa maison, de peur que les pauvres n'en fussent mordus : il lui était également défendu d'avoir des éperviers pour la chasse.* — Ce réglement remarquable montre avec quel soin l'Eglise voulait que la maison épiscopale fut organisée. Dans sa pensée, cette maison devait être la maison commune sans cesse ouverte à tout le troupeau. N'a-t-on point un peu trop oublié dans la suite des temps, cet esprit de l'Eglise ?

Les Pères déclarèrent excommuniés les seigneurs et les courtisans qui s'emparaient par force des biens des particuliers, ou qui parvenaient à les obtenir du prince par flatterie, ce qui n'était pas rare en ces temps où la barbarie régnait encore dans la société française.

Le canon XV réglait les honneurs à rendre aux ecclésiastiques. *Lorsqu'un laïque en rencontrait un qui fût dans les Ordres sacrés, il devait s'incliner devant lui en faisant une profonde révérence. S'ils étaient tous deux à cheval, le laïque devait saluer humblement, en se découvrant la tête. Si le clerc était à pied et le laïque à cheval, celui-ci devait descendre pour rendre à celui qu'il rencontrait l'honneur qui lui était dû.*

Les femmes des sous-diacres, des acolytes et des exorcistes ne pouvaient pas se remarier quand elles devenaient veuves. Le concile défendit aussi d'enterrer sur des corps qui n'étaient pas entièrement consommés ou dans les sépulcres d'autrui, sans avoir obtenu la permission de la famille.

On défendit encore, sous les peines les plus graves, les mariages entre proches parents. Les clercs ne devaient jamais assister aux jugements ni aux exécutions des criminels. Enfin, on imposait aux évêques l'obligation de se réunir en concile tous les trois ans. L'évêque de Lyon, comme primat des Gaules, ou, selon l'expression du concile, comme patriarche, était chargé de veiller, à ce que cette discipline fut strictement observée dans toute l'Eglise de France, et de fixer. après avoir pris l'avis du roi, le lieu où devait se rassembler le concile périodique. On peut conclure de cette dernière disposition que la suprématie des Gaules, longtemps et souvent disputée entre Lyon, Arles et Vienne, était définitivement attribuée à Lyon aux temps des Mérovingiens. En outre, puisque le concile que l'on rendait

obligatoire tous les trois ans se tenait sur l'initiative et sous la présidence du primat de Lyon, il est incontestable que c'était un concile national.

Assemblée de Poitiers

Quelques années après ce concile, notre évêque Robert fut appelé à l'Assemblée de Poitiers, pour statuer sur un incident grave qui s'était produit dans le monastère Sainte-Croix, fondé en cette ville par sainte Radegonde. Deux princesses : Chrodielde, fille du roi Caribert, et Basine, fille de Chilpéric Ier, étaient entrées en religion sans vocation, et y avaient apporté des prétentions exorbitantes : toutes deux voulaient être abbesses ; et les religieuses les ayant écartées à la mort d'Agnès, qui gouvernait alors ce monastère, pour élire une de leurs Sœurs, religieuse de grand mérite, nommée Leubovère, celle-ci eut beaucoup à souffrir de la part de ces ambitieuses. Le roi d'Austrasie, Childebert II ne réussit point à rétablir la paix : seuls, les évêques assemblés eurent cette puissance. Leubovère fut solennellement déclarée abbesse : Basine, pénitente, resta au monastère comme simple religieuse. Chrodielde, plus orgueilleuse, refusa d'obéir et fut condamnée par les rois ses parents à passer le reste de sa vie dans une maison de campagne, sans jouir d'aucun des honneurs dûs à son rang de princesse.

Il ne nous reste plus, pour terminer l'histoire de notre évêque Robert Ier qu'à parler de la dernière action que nous connaissions de lui, son assistance aux funérailles du célèbre abbé d'Ouche, saint Evroult.

Souvent on a placé ce saint plus tôt ou plus tard que cette époque. On a voulu entre autres le faire contemporain de saint Alnobert, évêque de Séez, et de saint Evremond, abbé de Fontenay-les-Louvets et de Montmerrey. Nous dirons, en écrivant sa vie pourquoi nous avons cru qu'il fallait le placer un siècle plus tôt et rapporter sa mort au temps de Childebert II, dont nous venons de parler, plutôt qu'au temps de Childebert Ier, mort quarante ans avant son neveu d'Austrasie ; ou qu'au temps de Childebert III, contemporain de saint Alnobert et de saint Evremond.

Saint Evroult

Saint Evroult *(Ebrulphus)*, le grand propagateur de la vie monastique dans nos contrées, était né à Bayeux, l'an 517 de notre ère, selon les historiens les plus sérieux. Il était d'une famille noble, et doué d'un grand fonds d'esprit et de jugement, aussi fit-il des progrès si rapides et si considérables dans les études, que, dès son enfance, il se montrait souvent supérieur aux maîtres qui l'enseignaient. Le roi, qui gouvernait alors la Neustrie, c'est-à-dire ou Childebert Ier ou plutôt encore Clotaire de Soissons, le fit appeler de bonne heure à sa cour, pour l'associer au gouvernement de son royaume : il lui confia une des principales charges du palais. Evroult accepta et géra cette charge à la satisfaction de tous ceux qui eurent occasion d'avoir des rapports avec lui. Il s'engagea même dans les liens du mariage et trouva une épouse digne de lui sous tous les rapports, et parfaitement capable de lui procurer la vie la plus heureuse que l'on puisse désirer et espérer sur la terre.

Malgré tous ces avantages, le saint sentait parfaitement le vide et le peu de solidité de toutes les choses humaines. Il usait du monde, comme n'en usant pas, et tous ses désirs étaient portés vers le Ciel. Un jour qu'il avait entendu lire dans une église ce passage de l'évangile : Que celui qui veut venir après moi renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » *(Matth.* XVI. 24), il fut tellement frappé de cette parole qu'il distribua aussitôt tout son bien aux pauvres ; et, comme il aimait avant tout sa femme d'un amour spirituel, il l'enflamma tellement par ses discours de l'esprit dont il était embrasé lui-même, qu'elle renonça là première au monde, et qu'il put la rendre à Dieu, de qui il l'avait reçue, en la vouant à son service sous le voile de la religion.

Après ce premier succès, Evroult prit seulement le temps nécessaire pour disposer des biens qui lui restaient encore, et il se retira à son tour à l'abbaye des Deux-Jumeaux, dont nous parlerons plus spécialement ensuite dans la vie de saint Alnobert. Là, il mena une vie si parfaite que les autres moines ne pouvaient s'empêcher de lui donner des marques publiques de vénération. Evroult craignit bientôt que l'estime universelle dont il jouissait ne vînt à lui donner de la vanité : d'ailleurs il se trouvait

encore trop près de Bayeux, dont l'abbaye des Deux-Jumeaux n'était éloignée que de quatre lieues à peine : il résolut de quitter le monastère pour se plonger entièrement dans la solitude.

Avant d'exécuter son projet, il en fit part à trois bons religieux choisis parmi ses confrères ; et ils s'offrirent à lui pour l'aider dans l'exécution de son dessein ; alors ils obtinrent la permission de l'abbé des Deux-Jumeaux, et se dirigèrent tous quatre vers l'Hiémois *(Pagus Oximensis)*, qu'ils traversèrent jusqu'à un lieu appelé depuis Montfort, et qui, dès lors, probablement portait un nom qui signifiait la même chose. C'est aujourd'hui la paroisse de Saint-Evroult-de-Montfort, au canton et tout près de la petite ville de Gacé. Là, nos quatre saints religieux menèrent pendant quelque temps la vie érémitique ; mais le voisinage des deux villes d'Exmes et de Gacé leur attira bientôt une foule de visiteurs, et ils trouvèrent que ce concours continuel les empêchait d'être aussi entièrement à Dieu qu'ils auraient désiré l'être. Aussi leur saint conducteur, après les avoir consultés eux-mêmes, résolut-il d'aller s'établir avec eux plus avant dans la forêt d'Ouche, dont Montfort occupait la lisière.

Cette forêt, qui s'étendait au loin devant eux, était épaisse, sombre, et infestée par les voleurs et les bêtes sauvages ; mais ces difficultés n'effrayèrent pas même un instant Evroult et ses compagnons ; seulement ils voyagèrent longtemps aux travers des halliers, avant de trouver un lieu convenable pour y fixer leur résidence. Dans cette incertitude, notre saint s'adressa au Seigneur, et bientôt un ange lui apparut et lui dit de le suivre, ainsi que ses compagnons. Ce messager céleste les conduisit dans un vallon agréable, où ils trouvèrent une très belle fontaine et un terrain très avantageux pour s'établir. C'est à peu près le lieu où l'on voit encore aujourd'hui les ruines de l'abbaye de Saint-Evroult, tout près de l'église paroissiale de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, au canton de la Ferté-Frênel. Ce lieu qui portait alors, comme la forêt, le nom d'Ouche *(Uticum)* appartenait au diocèse de Séez ; mais il passa au XIe siècle, comme nous le verrons, à celui de Lisieux. Ce n'est qu'à la révolution de 1789, qu'il est revenu à son diocèse primitif.

Nos quatre solitaires se construisirent en ce lieu des cellules

de branches et de feuillage, et commencèrent à mener, au milieu de ce paysage agreste, une vie toute angélique. Un jour, un homme, peut-être, comme le pensent quelques historiens, un des voleurs qui infestaient la contrée, se présenta devant eux ; et, voyant à leur costume qu'ils n'avaient rien qui pût satisfaire sa cupidité, il examina avec la plus grande attention, la manière dont ils organisaient le travail et il leur manifesta l'étonnement que lui causait leur genre de vie, si différent de celui des autres hommes. Enfin, il leur conseilla de ne pas donner suite à leur entreprise. « Ces halliers, leur dit-il, sont le repaire d'hommes cruels, dont la seule occupation est de ravir le bien d'autrui ; et de plus, vous avez choisi pour vous exercer au travail des terres stériles et incultes. » Evroult lui fit comprendre qu'ils n'étaient venus en ces lieux, ni pour y chercher la sûreté, ni pour y faire des profits, mais pour pleurer leurs péchés. « Quant à la crainte des voleurs dont vous nous parlez, ajouta le saint, sachez que les yeux du Seigneur sont toujours ouverts sur ceux qui le craignent, et qu'il sait toujours, quand il le veut, arracher leurs âmes à la mort. Notre travail, dites-vous, sera infructueux sur ce sol stérile. Que nous importe ? le Seigneur est assez puissant pour préparer à ses serviteurs une table dans le désert. Si vous-même, vous voulez nous imiter dans notre genre de vie, abandonnez vos œuvres mauvaises, pour prendre avec nous la voie qui conduit à la vie véritable. » Et l'homme touché et frappé d'admiration, revint le lendemain avec des présents, et bientôt après se fit agréger à la communauté naissante.

La renommée de sainteté dont jouissaient nos solitaires se répandit bientot dans le pays ; un grand nombre de personnes tinrent à les visiter, et plusieurs même se firent moines avec eux. Les voleurs de leur côté, se convertissaient en foule, et les habitants du pays délivrés de leurs brigandages, bénirent le nouveau monastère et y firent de fréquents pélerinages, d'où ils revenaient toujours charmés et remplis d'admiration.

La charité de saint Evroult s'accroissait avec le nombre de ses disciples. Sa patience, sa douceur, son humilité, sa mortification édifiaient en même temps les religieux et les étrangers. Il se montrait vraiment le modèle de son troupeau : ses aumônes surtout dépassaient toute mesure. Un jour qu'il ne restait qu'un demi pain au monastère, un pauvre se présenta à la porte et

demanda à manger. Le cellerier, pensant à l'état de pénurie où la communauté se trouvait alors, crut devoir, pour cette fois, refuser le secours qu'on lui demandait. Mais le saint abbé entendit les cris du pauvre, et dit au cellerier : « Croyez-vous que jamais Celui qui a donné pour nous jusqu'à son sang puisse manquer à procurer la nourriture aux hommes qui ne vivent que pour le servir ? » Le pauvre fut rappelé et reçut le seul morceau de pain qui restât au monastère. Mais le soir de ce même jour, un homme inconnu vint on ne sait d'où apporter sur un cheval toute une charge de pain et de fromage, avec une certaine quantité de vin ; puis il disparut tout à coup, sans qu'on ait pu jamais retrouver ses traces. Alors les religieux comprirent que c'était Notre-Seigneur qui avait ainsi récompensé l'aumône du matin. Depuis ce jour, le monastère ne manqua plus de la moindre chose nécessaire à la subsistance des moines.

Un autre jour, deux voleurs très dangereux, qui dévastaient les provinces environnantes, étaient venus à bout de dérober au monastère un troupeau de pourceaux. Ils marchèrent ensuite pendant la nuit tout entière, croyant s'éloigner de l'abbaye ; mais ils furent bien surpris au point du jour de se retrouver à la porte de l'église claustrale, et entendant la cloche qui appelait, selon l'usage, les moines à Matines, ils furent frappés de terreur, et vinrent se jeter aux pieds du saint abbé, confessant leur crime, et demandant pardon. Le serviteur de Dieu les reçut avec beaucoup de douceur et de clémence, et, après leur avoir imposé une pénitence convenable, il les fit entrer dans l'assemblée de ses frères, et séance tenante les agrégea à sa communauté, où ils devinrent deux excellents moines.

Un voleur d'une autre catégorie fut au contraire puni gravement dans le même temps. C'était un corbeau, oiseau rapace et porté à la gloutonnerie, dit l'historien contemporain qui a écrit la vie du saint : il s'emparait des œufs pondus par les poules du monastère ; et, entrant par une fenêtre, emportait du réfectoire des moines tout ce qu'il pouvait emporter : il volait ensuite à son nid, et partageait son butin entre sa couvée. Le frère chargé du réfectoire, ayant remarqué que souvent les restes des repas étaient dérobés par l'oiseau, fit en toute simplicité de cœur cette prière naïve : « Seigneur, vengez-nous de cet ennemi, qui enlève à vos serviteurs ce que vous leur donnez pour vivre. » Or, le

lendemain matin, le corbeau fut trouvé mort sous l'arbre qui avait été le témoin et le recéleur de ses rapines.

Cependant le nombre des religieux croissait sans cesse au monastère d'Ouche. L'évêque qui gouvernait l'Eglise de Séez à cette époque, et qui probablement était déjà Rodobert, qui l'assista sur son lit de mort, pria saint Evroult, avec lequel il était très lié, de lui donner des sujets pour faire quelques fondations dans son diocèse. Avec l'aide de ce saint prélat, et de plusieurs personnages distingués par leur mérite et par leur noblesse qui habitaient les provinces environnantes, le saint parvint à fonder en peu d'années dans la basse Neustrie jusqu'à quinze monastères, comme le dit formellement l'auteur de la vie contemporaine de cet illustre abbé. Ces fondations faites, il revint à son premier monastère d'Ouche qu'il choisit pour son séjour de prédilection, mais tout en continuant de veiller sur les autres avec la plus grande sollicitude, ce qui le forçait de faire souvent de longs voyages. Ce monastère d'Ouche resta toujours le plus célèbre de ceux qui avaient été fondés par le saint : rétabli, comme nous le verrons, en 1050, il est resté debout jusqu'à la révolution de 1789, qui l'a détruit : la magnifique basilique qu'il possédait s'écroula d'elle-même quelques années après, et on n'y trouve plus aujourd'hui que des ruines. Mais l'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame et bâtie à un kilomètre environ de l'ancienne abbaye, renferme beaucoup de souvenirs du saint abbé ; et à deux kilomètres au midi, on trouve l'emplacement d'une cellule, où probablement le saint se retirait de temps en temps pour vivre seul avec Dieu. C'est le lieu où se trouvait cette cellule qui porte spécialement le nom de Notre-Dame-du-Bois, nom qui a passé ensuite à toute la paroisse. On y remarque une fontaine où l'on plongeait jusqu'à ces derniers temps les personnes atteintes d'aliénation mentale, et il y avait toujours un certain nombre de guérisons surprenantes opérées par l'intercession du saint abbé.

Parmi les autres fondations de saint Evroult, on distingue l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez, qui est aujourd'hui le Grand-Séminaire du diocèse : les deux monastères de femmes établis sur le territoire d'Almenêches, dont l'un fut gouverné deux siècles plus tard par l'illustre abbesse sainte Opportune, que nous retrouverons dans cette histoire ; celui de la Cochère, où l'on

croit que le saint fondateur habita quelque temps lui-même avant d'aller à Montfort. Ce monastère de la Cochère fut, croit-on, gouverné d'abord par saint Mérault *(Medraldus)*, sur lequel nous aurons à revenir. Ajoutons encore le monastère d'If, près du château de Sassy, paroisse de Saint-Christophe-le-Jajolet, au doyenné actuel de Mortrée, et enfin l'abbaye de Mortain, autour de laquelle s'est formée une ville aujourd'hui sous-préfecture du département de la Manche. Tous ces monastères furent détruits pendant les invasions des Normands, et un certain nombre ne se sont jamais relevés de leurs ruines, entre autres celui de la Cochère, celui d'If et le plus grand des deux monastères d'Almenêches. La vie monastique florissait ainsi dans toute la contrée, et saint Evroult se montrait le Benoît et le Martin de la Neustrie.

Mais Dieu n'épargne jamais la souffrance à ses vrais serviteurs. La vingt-deuxième année du séjour d'Evroult dans la forêt d'Ouche, une maladie contagieuse décima sa communauté, et lui fournit une occasion de purifier encore et d'exercer son zèle pour la gloire de Dieu et le service du prochain. Il se dévoua tout entier dans la circonstance, ne cessant jamais de demander au Seigneur qu'il sauvât les âmes de ses enfants, puisqu'il permettait à l'ennemi de les frapper dans leur corps. Puis il les rassembla tous autour de lui et leur dit : « Frères, soyez prêts à vous présenter devant le Seigneur qui vous appelle. L'ennemi est à la porte : montrez du courage. Saisissez les armes de la justice, le bouclier de la foi et le casque de l'espérance. Voici l'heure de votre appel : c'est maintenant que vos œuvres vont être manifestées : maintenant chacun va recevoir, selon ses œuvres, le bien ou le mal. »

Saint Ansbert

Les frères commençaient à mourir, non plus isolément, mais par troupes. L'un des plus jeunes, qui était fort estimé dans le monastère, fut frappé instantanément. Le frère qui était préposé au soin des malades alla trouver le saint abbé, qui était en oraison dans l'église de Saint Pierre, et il lui dit : « Père saint, priez pour le frère Ansbert, car il a déjà quitté ce monde. » Evroult lui demanda si le défunt avait reçu la sainte commu-

nion avant son départ de cette vie, et le frère lui apprit que la mort avait été si subite, qu'on n'avait pas eu le temps d'accorder au moribond les secours spirituels. Alors l'abbé, interrompant sa prière, vint en pleurant au lieu où l'on gardait le cadavre : les frères commençaient à enlever les vêtements pour laver le corps de leur compagnon : l'homme de Dieu, pleurant à chaudes larmes, s'écria : « Hélas! frère Ansbert, comment vous est-il arrivé de mourir sans recevoir le corps du Seigneur ! » A ces paroles, le mort sortant comme d'un pénible sommeil, répondit à l'homme de Dieu : « Est-ce vous, seigneur Père » ? — « C'est moi, » répondit l'abbé ; et il ajouta : « Comment êtes-vous revenu ? et qu'avez-vous vu ? » — « C'est vous, répondit le jeune moine, qui m'avez rappelé de mon pénible voyage, pendant lequel mon ennemi m'affligeait cruellement, et me faisait souffrir de pénibles angoisses. « Le Père lui demanda s'il voulait participer aux divins Sacrements. » Je le veux, mon Père, répondit l'heureux moribond ; et je demande avec instances que ce soit promptement. « Et bientôt après, fortifié par le saint Viatique et calmé par les suaves consolations que lui fournissait l'homme de Dieu, il rendit l'esprit, et s'endormit avec délices dans le sein du Seigneur. Ce jeune et heureux moine a depuis été honoré sous le nom de saint Ansbert, et son nom est inséparable de celui de son illustre maître.

La veille de Noël de cette année funeste, le saint, ayant perdu un des serviteurs de son monastère, le faisait garder hors du lieu saint, à cause de la solennité de l'office nocturne de cette fête qui ne permettait pas la présence d'un cadavre dans l'église. Le lendemain, quand l'office du jour fut terminé, les prêtres vinrent à leur tour procéder à la sépulture. Déjà on avait porté le défunt jusqu'au tombeau qui lui était destiné, et on entourait son corps, lorsque tout à coup, son âme revint en lui. Il regarda ceux qui se trouvaient à ses côtés, et leur demanda pourquoi ils étaient rassemblés. On lui répondit que c'était pour sa sépulture. « Reconduisez-moi au monastère, dit-il ; car le Seigneur, à cause des mérites de son serviteur Evroult, m'a concédé encore quelque temps de vie. » Il fut donc reconduit à la maison, recouvra la santé, et reprit son office, dont il s'acquitta dignement pendant plusieurs années encore.

Le saint perdit, pendant cettre tribulation soixante-dix-huit de

ses moines et un nombre beaucoup plus grand de serviteurs. Il les pleura comme un bon père, ne cessa ni jour ni nuit de les recommander au Créateur ; mais il n'éprouva jamais l'ombre d'un découragement, et il ne lui échappa pas même le moindre murmure. La volonté de Dieu était ce qui le préoccupait uniquement. Il méditait sans cesse la Sainte Ecriture ; et, lorsqu'il avait présidé les réunions de ses frères et qu'il se rendait à son lit pour y prendre un peu de repos, il appelait tout bas son servant et se faisait encore lire par lui des sentences sacrées. Pendant le jour il s'acquittait du long office dont il s'était imposé la charge et il le chantait toujours deux fois : l'une selon l'usage romain, qui venait de saint Benoît, l'autre, selon l'usage gallican, dont le règle de saint Colomban donnait la forme. Il assistait à la messe tous les jours et en entendait trois le dimanche.

Ce fut surtout après ses épreuves que le Seigneur lui accorda le don des miracles. Il guérit plusieurs personnes rongées par la fièvre, et entre autres une femme, qui posa seulement sur son corps malade un objet qui avait servi au saint. Un mendiant tellement courbé que son front touchait presque ses genoux, et tellement infirme qu'il ne marchait qu'en se traînant sur la terre, se présenta un jour devant lui. Le saint lui demanda d'où il venait, et le mendiant ayant répondu qu'il venait d'un pays étranger : « Je m'étonne, lui dit Evroult, que vous ayez réussi à faire un voyage aussi fatigant pour vous. » — « C'est la misère, répondit le malade, qui m'a forcé de m'exiler si loin ». — « Asseyez-vous, lui dit le saint avec bonté ; et ne soyez plus, comme vous l'avez été jusqu'ici, exposé sans cesse à être la proie des chiens dévorants. » Alors, il l'introduisit parmi les moines, le fit soigner pendant longtemps jusqu'à ce que son infirmité eut disparu peu à peu, mais d'une manière complète et absolue. L'heureux délivré commença par cultiver le jardin des frères et put enfin être admis au nombre des moines.

Un autre mendiant, qui jouissait d'une santé parfaite, savait par expérience que notre saint donnait plus abondamment à ceux qui avaient quelque infirmité. Il simula par conséqent une maladie, et se présenta ainsi au monastère. Mais aussitôt qu'il eut reçu de la charité des serviteurs ce qu'il avait ainsi cherché à acquérir frauduleusement, il fut saisi d'une fièvre violente, et mérita ainsi de devenir aux yeux de tous ce qu'il avait fait sem-

blant d'être pour accomplir sa mauvaise action. Tourmenté par les ardeurs d'un mal brûlant, il avoua de lui-même toute la vérité ; et, peu de temps après, il eut le bonheur de faire une heureuse mort.

Touché de la renommée dont jouissait le saint, le roi Childebert, peut-être Childebert Ier, mais beaucoup plus probablement Childebert II d'Austrasie, voulut venir au monastère d'Ouche, pour avoir le plaisir de voir le saint abbé et de converser avec lui. Plusieurs miracles, que le saint opéra en sa présence, parce que l'occasion s'en présenta d'elle-même, montrèrent en effet au prince quelle était la puissance du serviteur de Dieu. Childebert était accompagné de sa femme, dans laquelle certains historiens ont voulu reconnaître la reine Ultrogothe. femme de Childebert Ier ; mais qui, dans notre opinion, était Failewbe, femme de Childebert II. Cette princesse, ravie de ce qu'elle avait éprouvé dans cette entrevue, envoya de la capitale à son retour un autel de marbre pour l'église du monastère, et plus tard fonda encore en mémoire de sa visite, une magnifique église dédiée à la très sainte Vierge, entre la Charentonne, qui coule au fond de la vallée dont l'abbaye occupait l'un des versants, et la lisière de la forêt, sur le versant opposé. C'est à peu près le lieu qu'occupe aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Evroult. Le roi, de son côté, fit don à l'abbaye de quatre-vingt-dix-neuf fermes que le domaine royal possédait dans le pays d'alentour.

Le saint avait dépassé l'âge de quatre-vingts ans : son visage, qui avait toujours été très beau, était alors encadré d'une belle chevelure blanche comme la neige qui l'embellissait encore. Sans cesse dans l'exercice de la charité, plein de force quand il s'agissait de se priver de sommeil pour célébrer les vigiles des fêtes, cachant ses abstinences sous la gaieté qui paraissait toujours sur son visage, patient dans la tribulation, miséricordieux envers les pécheurs, chaste de corps, il faisait à lui seul l'ornement de son monastère. Selon l'usage du temps, il coupait ses cheveux trois fois par an : la modestie apparaissait dans tout son extérieur, et il appuyait ses vertus sur l'exercice de l'humilité. Jamais il ne rendit à personne le mal pour le mal ; et il était si indifférent à tout ce qui pouvait lui arriver que, lorsqu'on lui annonçait quelque malheur temporel, il répondait ordinairement comme

Job : « Le Seigneur m'avait donné : le Seigneur m'a ôté : il m'est arrivé ce qu'il a plu au Seigneur : que son saint nom soit béni. »

Son abord était facile : il savait recevoir avec grâce, congédier avec bienveillance : presque jamais on ne le quittait sans emporter de sa part quelque petit présent. Son immense mérite devant Dieu se découvrait par les miracles qu'il faisait en grand nombre, et même sans y penser : on rapporte de lui comme de l'Apôtre saint Paul qu'il suffisait que les objets qui lui avaient servi touchassent les malades pour que ceux-ci fussent guéris.

Mais toutes ces grâces ne suffisaient pas au cœur ardent du saint abbé d'Ouche, il désirait voir de plus près son divin maître et disait souvent, entre autres aspirations excellentes : « Celui-là est un serviteur infidèle qui ne se présente qu'avec répugnance devant son Maître. » Enfin, son désir fut exaucé, il fut saisi d'une fièvre violente, dont l'ardeur, jointe au poids des années, le mit en peu de temps aux portes du tombeau. Il exhorta ses frères à supporter avec calme la perte qui allait les frapper, et pendant quarante-sept jours, au rapport du témoin oculaire qui a écrit le premier sa vie, il ne prit aucune autre nourriture que le divin Sacrement. Bientôt il cessa de parler à ses frères et ne s'entretint plus qu'avec Dieu, vers lequel son âme s'élançait avec une brûlante ardeur. On distinguait encore dans sa bouche les plus belles aspirations des psaumes, pendant que ses moines récitaient sans cesse l'office divin autour de sa couche.

Le moment fatal approchait : les religieux disaient à leur cher moribond, comme autrefois les disciples de saint Martin : « Pourquoi, ô Père, nous laissez-vous entre les mains d'un autre ? Pourquoi nous abandonnez-vous ? Que ferons-nous quand nous ne vous aurons plus ? » Ces larmes troublaient le saint mourant : « Cessez de pleurer, mes frères, leur dit-il, et écoutez mes avis. » Et en quelques mots, il leur résuma l'esprit de l'évangile, appuyant principalement sur l'union qu'ils devaient garder entre eux, et sur la charité qu'ils devaient pratiquer envers les étrangers. Enfin, le quinzième jour avant la fête de Noël, il perdit complètement la parole, et même l'usage de ses sens. Les frères le crurent mort et déjà commençaient à préparer le lit de parade, sur lequel on devait l'exposer, lorsque le

saint revint à lui et donna signe de vie. Il resta ainsi pendant dix-huit jours, pendant lesquels il eut encore deux syncopes qui firent croire à son trépas. Enfin le 4 des calendes de janvier, c'est-à-dire le 29 décembre, entre la cinquième et la sixième heure du jour, c'est-à-dire de onze heures à midi, le saint rendit tranquillement son âme à Dieu et s'en alla jouir avec les anges de la récompense promise aux bons serviteurs. C'était la douzième année du règne de Childebert, fils de Sigebert, Robert ou Rodobert occupant le siège épiscopal de Séez. Les frères lui dressèrent un magnifique lit d'honneur dans l'oratoire et l'y gardèrent pendant trois jours, en chantant des psaumes et des hymnes au Seigneur.

Pendant ce temps un diacre de grand mérite, que le saint abbé aimait beaucoup à cause de son humilité, ne cessait de se lamenter, sur la mort de son maître : « Hélas ! mon Père ! répétait-il en gémissant : pourquoi m'avez-vous laissé entre les mains des autres ? Pourquoi n'ai-je pas mérité d'être enseveli par vous, avant que vos yeux ne se fermassent à la lumière ? » La prière de ce saint lévite fut exaucée : il mourut dans la nuit qui précède la Circoncision du Seigneur, et le jour même de cette fête, il put être enseveli avec son abbé, par l'évêque Rodobert, venu exprès de Séez pour la cérémonie.

Ces faits se passaient donc, comme nous venons de l'entendre dire au biographe contemporain du saint, la douzième année du règne de Childebert, fils de Sigebert, c'est-à-dire de Childebert II, qui régna sur l'Austrasie d'abord, de l'an 575 à l'an 596, et acquit vers le milieu de son règne une partie de la Neustrie, entre autres l'Avranchin, ce qui explique parfaitement sa présence à Saint-Evroult. La plus grande partie des historiens font de cette douzième année de Childebert II l'an 596, faisant ainsi partir le règne de ce prince, non pas de son avénement au trône en 575, mais, croyons-nous, du commencement de sa domination sur la Neustrie et par suite sur le pays d'Ouche, ce qui a pu arriver vers le temps de la mort de son oncle Chilpéric Ier en 584. La présence de l'évêque de Séez à l'inhumation nous montre d'une manière évidente que l'abbaye d'Ouche appartenait alors à ce diocèse. Nous verrons d'ailleurs dans l'histoire du XIe siècle comment elle fut agrégée au diocèse de Lisieux.

Il existe à la Bibliothèque de la ville d'Alençon un manuscrit qui porte le n° 11, et qui nous relate tous les faits que nous venons de rapporter. Le manuscrit lui-même, relégué à la fin du traité de saint Ambroise : *De fide ad Gratianum*, est du XIII[e] siècle, autant qu'on en peut juger par l'écriture ; mais il est certain que le récit qu'il contient a été écrit par un moine qui a connu personnellement saint Evroult, au moins dans les dernières années de sa vie, et qui l'a vu sur son lit de mort. Or, il dit formellement que le Childebert qui visita l'abbaye d'Ouche, était le *fils de Sigebert* d'Austrasie, et l'histoire générale de la France nous montre en effet qu'en 596, notre pays tout entier appartenait à ce royaume. Ce document fixe donc d'une manière incontestable le temps où vécut le saint abbé d'Ouche.

Presque aussitôt après le bienheureux trépas de notre saint, deux morts, dont on avait posé les cercueils sur son tombeau, ressuscitèrent par la puissance de ses mérites. Ce fut la renommée de cet éclatant miracle et de plusieurs autres, non moins remarquables opérés par l'intercession d'Evroult qui fit inscrire le nom de l'illustre abbé au Martyrologe romain. C'est, avec saint Osmond dont nous parlerons plus tard, le seul saint de nos contrées qui jouisse de cet honneur insigne.

Les reliques de notre saint abbé furent enlevées au monastère d'Ouche en 946 par le duc d'Orléans, Hugues, *le Blanc* ou *le Grand* qui prétendait se les approprier pour en enrichir sa capitale. Mais un impie de son armée, qui s'était moqué du saint en l'appelant *un grossier paysan*, fut tué d'un coup de foudre à Champs, aujourd'hui paroisse du canton de Tourouvre. où se trouvait alors la camp du duc. A la suite de ce miracle, les reliques furent transportées à Orléans, et ensuite à l'abbaye de Rebais, dans le diocèse de Meaux, en compagnie de celles de saint Evremond, dont nous parlerons plus tard. C'est probablement à cause de ce fait, et parce que saint Evremond était de Bayeux comme saint Evroult, qu'on a fait de ces deux saints deux proches parents, et même quelquefois deux frères. La vie contemporaine de saint Evroult dont nous avons parlé nous montre d'une manière évidente que ces deux grands abbés vivaient à environ un siècle l'un de l'autre.

Plus tard, le roi Hugues-Capet fit porter ces précieux restes à

Angers, où on les plaça dans l'église de Saint-Maimbœuf. Une partie cependant était restée à Rebais, et les moines d'Ouche en recouvrèrent des portions notables en 1130. On en fit le 26 mai de cette année la translation solennelle, à laquelle assistait l'historien Orderic Vital, alors moine de Saint-Evroult. Une partie du chef avait été donné auparavant à l'église de Montfort, où le saint avait habité, comme nous l'avons dit, pendant quelque temps. Cette diffusion des reliques de Saint-Evroult explique l'étendue du culte dont il jouit en France : aucun saint des contrées qu'il a édifiées par sa charité, n'est aussi honoré au loin que le saint abbé d'Ouche. C'est d'ailleurs l'une des figures les plus imposantes et les plus sympathiques qui aient jamais apparu sur le sol de l'Hiémois. Saint Evroult a été rellement pour nos contrées, ce qu'ont été plus en grand pour l'Orient saint Antoine et saint Basile, pour l'Occident, saint Martin et saint Benoît ; c'est-à-dire le fondateur et le régulateur de la vie monastique dans la Neustrie, et principalement dans les diocèses de Séez et de Lisieux. Or on sait quelle influence avait alors la vie monastique sur la civilisation, dont elle formait le fond et la base. Notre saint abbé peut par conséquent être considéré à juste titre comme l'un des principaux civilisateurs de notre pays.

Toutes les reliques dont nous avons parlé ont été brûlées par les Huguenots en 1562, à l'exception, pourtant, d'une dent et de trois ossements qui étaient dans l'église de Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, et qu'on y vénère encore aujourd'hui. Usuard inscrit la fête de notre saint le 29 décembre, ainsi que le Martyrologe romain : nous avons vu que ce jour est l'anniversaire de la mort de saint Evroult. Le diocèse de Séez célèbre cette fête le 13 février, mais sans raison bien positive, il a choisi l'un des premiers jours libres après le temps de Noël, qui fut celui de la mort du saint. Du Monstier, dans son *Neustria sancta*, inscrit le 30 décembre le lendemain de la mort de Saint-Evroult, la fête du jeune saint Ansbert, dont nous avons parlé plus haut. Le surlendemain, 31, il inscrit un anonyme, encore de l'abbaye d'Ouche, probablement le diacre dont nous avons parlé.

Saint Mérault

Nous ne séparerons point de Saint Evroult l'un de ses disciples les plus célèbres, saint Mérault (*Médraldus*), qui contribua aussi pour sa part à l'extension de la vie monastique dans le diocèse de Séez. Ce saint personnage avait d'abord été moine de l'abbaye d'Ouche. Pressé de tous côtés par des demandes nombreuses venant de personnes honorables qui désiraient posséder près d'elles des monastères comme le sien, saint Evroult s'efforçait de répondre à ces pieux désirs autant qu'il lui était possible. C'est ainsi qu'il fonda, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à quinze monastères sur le territoire actuel du diocèse de Séez. Mérault fut mis à la tête d'une des colonies chargées d'établir ces maisons saintes. Le lieu où il se fixa n'est pas parfaitement connu : il est seulement certain qu'il se trouvait dans l'Hiémois. Le monastère qu'il y bâtit a disparu depuis de longs siècles : il n'en reste pas aujourd'hui le moindre vestige. Cependant, on est porté à croire qu'il se trouvait sur le territoire de la paroisse actuelle de la Cochère, nommée outrefois *delectus Ecclesiarum, la perle des Eglises* ; mais cette petite paroisse, qui fait aujourd'hui partie du doyenné d'Exmes, n'a gardé aucun souvenir du saint fondateur qui l'avait dotée de cette maison dont elle tirait cependant toute son importance et sa beauté. Du reste, quelle que fût la place qu'occupait cette abbaye, ce fut dans ses murs que mourut saint Mérault, dans la paix du Seigneur, au commencement du VIIe siècle, quelques années après son maître saint Evroult. Ce saint abbé est mentionné dans le vieux martyrologe de Séez le 23 février que l'on croit être le jour anniversaire de sa mort précieuse. C'était le jour assigné à sa fête au Breviaire général ; et l'église de Séez célébrait le même jour cette fête dans son bréviaire particulier ; mais elle a été supprimée dans le nouveau Propre de 1873, à cause du peu de documents qui nous restent sur la vie du personnage qui en était l'objet, ainsi que sur le culte dont il a joui autrefois. Cependant il est certain que les reliques de saint Mérault ont été honorées pendant plusieurs siècles après sa mort : Au temps des incursions des Normands, elles furent transportées à Vendôme avec celles de quelques autres saints personnages de nos contrées, et déposées chez les chanoi-

nes de Saint-Georges de cette ville. En l'an 1288, ces reliques furent tirées de la châsse qui les contenait, en présence de Jean, comte de Vendôme, et de ses frères : on les trouva encore couvertes d'une partie des vêtements dans lesquels on avait enseveli notre saint abbé de la Cochère.

Saint Laumer

Pendant que saint Evroult et saint Mérault établissaient ainsi la vie monastique dans l'Hiémois et dans les contrées environnantes, un autre personnage illustre l'inaugurait dans le sein du Perche, qui n'avait pas encore alors d'existence politique bien distincte parmi les autres parties de la Neustrie. Nous voulons parler de saint Laumer ou Lhomer *(Launomarus)*, dont plusieurs fondations ont persévéré comme celles de saint Evroult, jusqu'à la révolution de 1789. Saint Laumer, il est vrai, par sa vie et par ses œuvres, appartient au diocèse de Chartres ; mais les différents lieux où il a placé ses principales fondations ayant été en grande partie attribués à notre diocèse au commencement du XIXe siècle, ce saint est par là même devenu nôtre, et aujourd'hui il occupe une place distinguée dans le Propre du bréviaire et du missel de l'Eglise de Séez.

Laumer naquit en 516, presque en même temps que saint Evroult, à Neuville-la-Mare, petit village situé à quatre lieues de la ville de Chartres. Ses parents, d'une assez basse condition, et assez peu favorisés des biens de la fortune, l'avaient élevé avec une sainte sévérité, et l'avaient employé d'abord à la garde des troupeaux. Déjà, dès cette époque, cet enfant prédestiné donnait des marques évidentes de la sainteté à laquelle il devait parvenir plus tard. Il prolongeait ses jeûnes presque jusqu'au soir et donnait le pain qu'on lui avait remis pour sa journée aux pauvres et aux voyageurs qui venaient à passer près des pâturages où il paissait son troupeau. Il partageait souvent aussi sa nourriture avec les autres enfants qui gardaient avec lui leur bétail dans la campagne ; et il se montrait, dans ses discours, si doux et si poli, si agréable dans ses manières, si grave dans son extérieur, que ses parents eux-mêmes commencèrent bientôt à l'estimer, et même à le vénérer sincèrement. Ce respect qu'ils lui portaient leur fit découvrir qu'il était, à la suite des trou-

peaux, bien au-dessous de la condition qui lui convenait et loin de ce qu'attendait de lui la Providence divine : ils résolurent de le faire étudier, et le confièrent pour cela à un saint prêtre de Chartres, nommé Chérémir *(Hirmirus).*

Ce pieux et habile maître apprécia bientôt les hautes qualités de son disciple ; mais Laumer, de son côté, vit qu'il serait trop bien dans cette maison : il y trouvait sans doute tout ce qui lui était nécessaire et utile pour le salut de son âme et les besoins de son corps ; mais c'était précisément ce qui effrayait son cœur avide de sacrifice : il résolut de quitter son maître Chérémir pour se plonger entièrement dans la solitude.

Mais la divine Providence, qui sait toujours tout disposer pour sa gloire et pour le salut des hommes, ne permit pas que Laumer pût exécuter immédiatement son dessein, quoiqu'elle l'eût réellement, comme nous le verrons, destiné à la vie monastique : le jeune disciple de Chérémir fut enrôlé dans le chapitre de Chartres, alors régulier sous la règle de Saint-Augustin. Laumer fut d'abord ordonné diacre, et bientôt après, constitué économe du chapitre, fonction qui correspondait, croit-on, à celle de prévôt. Le jeune homme, dans cette nouvelle charge, fit encore de grands progrès dans la perfection et fut bientôt gratifié du don des miracles. Un jour, sa fonction d'économe l'ayant obligé de courir à la cave du chapitre pour y chercher le vin qui manquait au moment de l'offrande du Saint-Sacrifice, il se souvint que sa charge de diacre l'obligeait en même temps à chanter l'évangile au jubé : les instants étaient courts, et le zélé jeune homme remonta avec tant de précipitation qu'il garda dans sa main la bonde ou le *doisil* qui servait à boucher la pièce. Il chanta ainsi l'évangile, le *doisil* à la main ; puis, s'apercevant de sa distraction, il retourna vite à la cave avec la plus vive inquiétude. Mais, à son grand étonnement, il s'aperçut que pas une goutte de vin ne s'était écoulée par l'ouverture béante de la pièce. Le Tout-Puissant s'était chargé lui-même de conserver ce que son ministre fidèle n'avait compromis que par zèle pour son service.

Peu de temps après ce miracle, le saint fut ordonné prêtre et songea de nouveau à se retirer entièrement dans la solitude. Un simple bâton à la main, sans prendre aucune provision pour le voyage, il s'enfonça dans la forêt du Perche, gagna une retraite

écartée, et s'y bâtit une cellule de branches d'arbres ; là, en présence de son Dieu et seul à seul avec lui, il se livra tout entier à la contemplation des choses célestes et au chant des Psaumes et des hymnes composés à la louange de son Créateur. Le don des miracles dont il avait déjà joui à Chartres ne lui fut point retiré dans son nouveau séjour. Des voleurs, qui le cherchaient pour le mettre à mort et s'emparer du peu qu'il possédait, voyagèrent toute une nuit sans pouvoir parvenir à sa cellule, et au point du jour, se trouvèrent tout à coup en face de lui. Ces malheureux furent si surpris et si effrayés de cette rencontre inopinée du serviteur de Dieu, et en même temps si frappés de la gravité qui apparaissait dans tout son extérieur, qu'ils se jetèrent à ses pieds et avouèrent leur mauvais dessein. Le saint leur adressa une pieuse exhortation ; et, touchés de sa parole encore plus que de sa présence, ils revinrent sincèrement à Dieu et proclamèrent partout la vertu de Laumer. Il en résulta qu'un grand nombre de ceux qui habitaient le pays d'alentour, voulurent voir le saint solitaire, et plusieurs d'entre eux s'attachèrent à lui et partagèrent désormais son genre de vie. C'est ainsi qu'il se fonda en ce lieu un monastère, qui prit plus tard le nom de Bellomer *(Bellus Launomarus)*. Ce monastère a subsisté jusqu'à la révolution de 1789 : il était habité dans les derniers temps par des religieuses de Fontevrault. Le territoire où il était bâti est resté au diocèse de Chartres dont il fait encore partie aujourd'hui.

Outre les exemples de haute vertu qu'il donnait dans cette solitude, le saint y opérait aussi une foule de miracles. Il redressa un enfant boîteux en lui faisant entendre la sainte messe et manger du pain bénit. Il ouvrit miraculeusement, d'un signe de croix, sa chapelle, dont le sacristain avait perdu la clef. Il éteignit, au moyen du même signe, un incendie qui s'était déclaré dans un tas de gerbes appartenant à son monastère. Le démon ayant soufflé par trois fois son flambeau pendant qu'il récitait son office, il le continua dans l'obscurité et vainquit ainsi son ennemi par sa patience. Il délivra du démon un énergumène si furieux qu'il frappait tous ceux qui se trouvaient à sa rencontre. Il délivra une douce biche poursuivie par des loups, et l'aimable animal s'attacha à ses pas jusqu'à ce qu'il la renvoyât lui-même dans la forêt. Il guérit un paralytique perclus de tous

ses membres, et cet homme devint ensuite abbé de la Charbonnière, autre monastère du Perche. Le bruit de toutes ces merveilles attira au saint solitaire des visites nombreuses ; et dès lors, ne trouvant plus la paix qu'il désirait avant tout, il prit le parti de quitter Bellomer et de s'enfoncer encore plus avant dans la forêt qui s'étendait devant lui.

Il se rendit alors à trois lieues de son monastère, dans un lieu appelé aujourd'hui le Pas-Saint-Laumer, et réuni au diocèse de Séez et au doyenné de Longny en 1791. Le nom du Pas-Saint-Laumer fut donné à ce second séjour de notre saint, parce que la tradition nous rapporte que l'empreinte de son pied resta marquée sur une pierre que l'on vénère encore aujourd'hui, authentique ou non, dans l'église paroissiale du lieu. Mais, soit que ce nouveau séjour ait encore paru au saint trop fréquenté par les étrangers, soit qu'il ne le trouvât pas assez favorable aux desseins qu'il méditait, il n'y passa que fort peu de temps, et s'avança de plus en plus vers l'ouest, jusqu'à cinq ou six lieues de Mortagne, de tout temps capitale religieuse du Perche.

Là il trouva dans la forêt qui lui servait d'asile et qui s'étendait jusqu'à ce lieu un riant vallon entouré de collines sauvages, arrosé par un ruisseau nommé encore aujourd'hui la Corbionne, qui alors donnait son nom à tout le pays environnant. Charmé de la beauté de cette solitude, Laumer résolut de s'y établir et obtint d'un seigneur du pays, nommé Ragnoswinthe, la concession à perpétuité d'une partie de la forêt, suffisante pour l'exécution de son dessein. Immédiatement, il commença le défrichement du terrain qui lui était octroyé : il y avait là un ancien ermitage en ruines : le saint le releva et bâtit autour quelques cellules, avec un oratoire. On croit que cet établissement primitif de notre saint eut lieu l'an 562.

Pendant qu'on exécutait les travaux de construction, Laumer fit transporter par les anges un fort gros arbre qui avait résisté à tous les efforts des frères réunis ; mais il défendit sévèrement de parler à personne de cette merveille, tant il craignait de s'attirer une trop grande réputation et d'occasionner un concours qui aurait troublé son recueillement et celui de ses frères.

Un seigneur des environs, nommé Ermoald ou Ernoald, envoya un jour au saint quarante pièces d'or, afin qu'il priât pour sa santé, alors compromise. Laumer fit placer l'or sur

l'autel et pria ; mais Dieu lui découvrit que trente neuf des pièces déposées étaient mal acquises ; et le saint, gardant seulement l'unique pièce qui appartenait légitimement au seigneur, remit les autres à l'envoyé, en lui disant : « Cet argent est inique : il ne peut changer la sentence du Seigneur. Dis à ton maître qu'il songe au salut de son âme, et rende le bien qu'il possède injustement. » Ermoald, en effet, déclina sans cesse à partir de ce jour, et mourut fort peu de temps après.

Une autre fois, des voleurs ayant enlevé un bœuf du monastère, le saint défendit qu'on le cherchât et s'en remit à la Providence divine. Les voleurs, en effet, après avoir erré dans la forêt pendant deux jours et deux nuits, se retrouvèrent le troisième jour à la porte du monastère. Laumer les aborda, et les malfaiteurs, tout confus, lui rendirent son bœuf. Mais ce n'était pas assez pour le saint abbé, il fit servir à manger à ces malheureux, les ramena à Dieu par ses discours, et les renvoya après leur avoir donné sa bénédiction. Il guérit dans le même temps une femme nommée Wulfrade, qui habitait les environs de son monastère, et qui était percluse de tous ses membres.

Laumer était en grande estime auprès des évêques voisins de son monastère. Saint Domnole, évêque du Mans, en faisait le plus grand cas et lui fut d'un grand secours dans ses fondations. Mais surtout les évêques de Chartres, dans le diocèse desquels se trouvaient les trois terrains que le saint avait habités successivement, le regardaient comme leur bras droit, et comme celui qui attirait principalement les bénédictions de Dieu sur leur Eglise. L'un d'entre eux, on ne sait si c'était saint Malard ou son successeur Pappole, que nous avons vu s'opposer à l'érection du siège de Châteaudun, appela auprès de lui notre saint, pour s'édifier qar ses discours et profiter de ses exemples. Mais Laumer était malade et se sentait mourir : il eût beaucoup désiré ne point quitter son monastère dans un pareil moment ; mais il ne voulut pas désobéir à son évêque : il partit ; et, comme il l'avait prévu, tomba malade en arrivant à Chartres.

L'évêque, désolé de ce malheur, se rendit immédiatement auprès de son saint ami, et Laumer lui fit un admirable discours sur le bonheur qu'il éprouvait en quittant cette vie de misères. Il lui prédit en même temps les maux qui devaient bientôt fondre sur sa ville épiscopale. Chartres devait être prise et saccagée

par de cruels ennemis ; « mais, ajouta le saint moribond, pour ce qui est de vous, mon seigneur, Dieu vous épargnera la vue de ces maux terribles ; et avant l'accomplissement de cette prophétie, vous serez passé à une vie meilleure. » Peu de temps après avoir prononcé ces paroles, le saint rendit doucement son âme à Dieu, le 19 janvier 590, ou, selon quelques-uns, 594 : il en est même qui reculent cette mort jusqu'au commencement du siècle suivant.

Les reliques du bienheureux abbé du Corbion, ensevelies dans l'église de Saint-Martin-en-Vallée, située dans les faubourgs de Chartres et où reposait déjà saint Lubin, évêque de cette ville, mort en 556, furent transportées, malgré les moines qui desservaient cette église, et par les soins de Regnobert, successeur de notre saint, au monastère du Corbion, où il avait passé sa vie. Cette translation eut lieu vingt mois après la mort du serviteur de Dieu, le 23 octobre, probablement en 591.

Chartres fut dévastée peu de temps après, selon la prédiction de Laumer, par Thierry, roi de Bourgogne, qui faisait la guerre à Clotaire II, roi de Neustrie et à sa mère Frédégonde.

La vie de saint Laumer paraît avoir été écrite par deux moines habitant chacun un de ses deux monastères du Perche : Bellomer et Corbion ; mais principalement par Noël Mars, qu'ont fait revivre, de notre temps, M. l'abbé Blin, le biographe de tous les saints de notre diocèse et M. l'abbé Godet, qui nous a donné une excellente monographie de Moutiers-au-Perche Au temps des invasions des Normands, les reliques durent être retirées de ce dernier monastère et elles furent transportées d'abord à Cellé, près de Savigny-sur-Braye, alors du diocèse du Mans et aujourd'hui de celui de Blois. Elles allèrent ensuite vers 870, à *Patricliæcum*, nom peu connu, qui peut signifier Patrilly, Parsy ou Pairly, dans tous les cas, c'était un lieu situé sur les confins des diocèses du Mans et d'Avranches. Plus tard, on constate la présence de ces précieux restes à Oncy, près Paris, puis à Moissat, ou Moissac, en Auvergne. Enfin, ils parvinrent à Blois, où ils ont reposé jusqu'à ce qu'ils aient été brûlés par les Huguenots en 1567.

Quant aux moines de Corbion, chassés eux-mêmes de leur monastère par les Normands en 874, ils parvinrent à s'établir à Blois, près des reliques de leur saint fondateur ; mais quand la

conversion de Rollon ramena enfin la paix si longtemps troublée, ils rebâtirent leur ancien monastère de Corbion qu'on appelait aussi le monastère du Perche (*monasterium perticense*), d'où est venu son nom de Moutiers-au-Perche, que ce lieu porte encore aujourd'hui. Ce petit monastère a dépendu de celui de Blois jusqu'en 1789 : à cette époque, il fut si complètement détruit qu'il n'en reste pas même de ruines. Seule, l'église paroissiale de Moutiers, aujourd'hui au diocèse de Séez, canton de Rémalard, bâtie et desservie autrefois par les moines, rappelle encore le souvenir de l'œuvre de saint Laumer ; mais le saint lui-même est assez oublié dans la contrée.

Ajoutons que quelques historiens, entre autres dom Piolin dans son histoire du diocèse du Mans, ont cru retrouver Corbion, non pas à Moutiers-au-Perche, mais à Saint-Laumer-le-Moutier, au pays de Dreux; ces auteurs ont certainement trop peu tenu compte des traditions locales, et de plus, le nom de Corbionne, que porte encore aujourd'hui le ruisseau de Moutiers, semble revendiquer par lui-même l'honneur d'avoir donné son nom à l'abbaye de Saint-Laumer. Nous voyons dans ces indices locaux des preuves plus fortes que celles qui militent en faveur de Saint-Laumer-le-Moutier, qui d'ailleurs est hors des limites du Perche : or c'était certainement dans cette province que se trouvait le monastère de notre saint : on ne saurait en douter quand on examine l'ensemble de la tradition. On voit que toutes les parties de notre diocèse avaient leurs saints à cette époque. Rendons en passant un hommage mérité à M. l'abbé Blin, archiviste du diocèse et chanoine de la cathédrale qui nous a si bien fait connaître cette glorieuse phalange : nous avons fait de larges emprunts à son excellent travail.

Revenons maintenant, autant qu'il nous sera possible, à la suite de nos évêques, toujours obscure à cette époque.

CHAPITRE XI

Geoffroy ou Godefroy, 10e Évêque de Séez

628-640, à peu près

—

Rang que doit occuper Geoffroy dans la liste de nos évêques. — Incertitude qui règne sur les actions de ce prélat, et sur le temps auquel il a vécu.

Nouvelles incertitudes sur la suite de nos Évêques

Il est certain que l'épiscopat de Rodobert se prolongea quelques années encore après la mort de saint Evroult et de saint Laumer ; mais il est très difficile de déterminer d'une manière exacte l'année de la mort de ce prélat, et plus encore peut-être de découvrir quel fut son successeur immédiat. Arthur du Monstier place ici un saint Loyer qu'il a certainement confondu avec celui du VIIIe siècle, dont nous parlerons plus tard, puis saint Raverein, qui ne mourut probablement qu'en 682 on 683, et par conséquent ne put monter sur le siège de Séez dès la fin du VIe siècle, ni même en 628. Il a placé ensuite un second Robert, dont le rang est assez incertain. Les rapports de ce dernier évêque avec saint Ouen nous portent à croire qu'il faut aussi reculer son pontificat de quelques années, comme le fait le *Gallia christiana*. Après ce Robert II, du Monstier place Geoffroy ou Godefroy *(Gaufredus* ou *Godefridus)*, dont la date n'est pas non plus bien assurée ; mais, quoique le *Gallia christiana* ne donne pas même le nom de cet évêque, nous le plaçons volontiers, avec Marin Prouverre, après Rodobert ; car il y a nécessairement un intermédiaire entre ce dernier évêque et Amlacaire, dont nous allons parler, et dont l'époque est certaine, comme nous pourrons nous en assurer. Marin Prouverre d'ailleurs affirme que ce Geoffroy commençait son pontificat vers le temps de la mort de saint Grégoire-le-Grand, qui arriva l'an 604, huit ans seulement après que l'évêque précédent, Rodobert, eut enseveli saint Evroult.

Clotaire II était alors maître de toute la monarchie française ; et en Orient, l'empereur Maurice avait été assassiné par Phocas, qui s'emparait à la suite de ce crime de la pourpre impériale, en 602. Mais nous ignorons complètement quel fut, le rôle de notre évêque Geoffroy au milieu des événements de son époque : l'histoire ne nous a légué absolument que son nom, et il est impossible de fixer d'une manière tant soit peu probable, ni l'année de son avénement, ni celle de sa mort : nous croyons que son pontificat doit être placé un peu plus tard que ne le dit Marin Prouverre : mais les preuves que nous en fournirions ne sont pas de grande valeur.

CHAPITRE XII

Amlacaire, 11e Évêque de Séez

640-660, à peu près

—

Rang que l'on peut donner à Amlacaire. — Second concile de Châlons-sur-Saône. — Saint Longis. — Fondations d'Evron et d'un monastère de vierges au Mans. — Saint Hadoin et saint Béraire, évêques du Mans. — Translation des reliques de sainte Scholastique dans cette ville.

Rang que doit occuper Amlacaire dans la suite de nos Evêques

Le successeur de Geoffroy porte, selon les divers auteurs, plusieurs noms assez différents les uns des autres. On le trouve appelé indifféremment Amicalaire ou Amicalaric, Amlataire, Amlechaire, Amichaire, et même Amilcar. L'époque où il a gouverné l'église de Séez se trouve déterminée par celle du second concile de Châlons-sur-Saône, auquel il assistait. Ce concile se tint en 644, ou un peu après. Gilles Bry de la Clergerie range aussi notre évêque parmi les signataires d'un concile de Caen, qui fut tenu en 662 ; mais il est probable que le bon historien du Perche a lu *Cadomensis* : de Caen, pour

Cabillonensis : de Châlons. Ce qui est plus certain, c'est qu'Amlacaire signa les privilèges accordés par Ennon, évêque de Sens, au monastère de Saint-Pierre-le-Vif *(Sancti-Petri-Vivi)* en Bourgogne, ainsi qu'à celui de Sainte-Colombe, en 658 ; et que plus tard il signa encore ceux que saint Omer, évêque de Thérouanne, accorda en 660 au monastère de Sithiu, dont était alors abbé son disciple saint Bertin. Le pontificat de cet évêque a donc occupé tout le milieu du VIIe siècle.

Nous devons faire remarquer que Marin Prouverre place avant Amlacaire Milehard ou Maillard, qui n'est connu que pour avoir reçu dans son diocèse l'illustre saint Cénery, dont nous raconterons plus tard la vie; mais nous abandonnons encore l'historien argentanais pour suivre le *Gallia christiana*, parce que, d'après Marin Prouverre lui-même, saint Cénery ne quitta l'Italie que vers l'an 649, et nous verrons que ce saint ermite ne vint pas directement dans le diocèse de Séez. Il n'a donc pu y arriver qu'après le concile auquel souscrivit Amlacaire.

Deuxième Concile de Chalons-sur-Saone

L'important concile de Châlons, se tint sous le règne de Clovis II, le 24 octobre, entre les années 644 et 650, dans la basilique de Saint-Vincent, Marin Prouverre, d'après le cardinal Baronius, on a reculé la date jusqu'en 662 ; mais c'est une erreur manifeste, puisque le règne de Clovis II se termina en 655.

Il nous reste de ce concile vingt canons. Dans le préambule, les Pères déclarent que le roi Clovis ayant rassemblé les évêques par zèle pour la religion et pour conserver la pureté de la foi orthodoxe, ils ont prié le martyr saint Vincent, patron de l'église où ils siégeaient, d'obtenir une longue vie à ce prince. Pour eux-mêmes, ils avaient demandé à Dieu de les éclairer et de les diriger dans les règlements qu'ils avaient à faire.

Le premier canon ordonnait aux pasteurs et aux fidèles *de ne jamais s'écarter de la foi du concile de Nicée, selon qu'elle avait été exposée par les Pères de ce concile, et confirmée par le concile de Chalcédoine.*

Le quatrième canon statua qu'*il n'y aurait jamais deux évêques en même temps dans la même ville. Les laïques qui n'étaient*

pas encore engagés dans le clergé ne devaient gouverner ni les paroisses, ni les biens des paroisses : les commendes se trouvaient ainsi condamnées d'avance.

Il paraît qu'en ces temps mérovingiens, lorsqu'un abbé mourait, l'évêque du diocèse qu'il habitait, et d'autres encore, s'attribuaient une partie de sa succession. Le concile de Châlons condamna un tel abus, et statua *que personne* non plus *ne pourrait usurper aucun bien appartenant à une paroisse, à un hôpital ou à un monastère.*

La pénitence sacrementelle ne paraît pas avoir été alors d'un usage absolument universel ; car le concile la déclarait simplement *utile aux hommes ;* mais tous les évêques, d'un commun accord, décidèrent *que les prêtres, après avoir entendu la confession des pénitents, devaient leur imposer une pénitence.*

Il fut défendu *de vendre des esclaves chrétiens à des maîtres habitant hors du royaume de Clovis, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des Juifs.* On statua encore que *l'élection des évêques devait être faite par les autres évêques qui composaient la province où se trouvaient les sièges vacants :* ces prélats devaient *se faire assister par le clergé et par les citoyens de la ville épiscopale du nouvel évêque.* Pour empêcher l'ingérence du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques, *on interdit aux magistrats de visiter les paroisses et les monastères, à moins qu'ils n'y fussent invités par l'archiprêtre du lieu, ou par l'abbé du monastère.*

Pour maintenir la paix et prévenir les divisions dans les communautés religieuses *il ne devait jamais y avoir deux abbés à la tête de la même communauté : s'il arrivait que l'abbé choisît de son vivant celui qui devait lui succéder, celui-ci ne devait prendre aucune part à l'administration des biens du monastère, ni au gouvernement des moines avant la mort de l'abbé qui l'avait choisi.*

Personne ne devait retenir un clerc étranger, ni l'ordonner sans le consentement de son évêque. Le concile se plaignait ensuite des seigneurs laïques *qui avaient des oratoires dans leurs maisons, et qui refusaient à l'évêque le droit d'inspecter les clercs qui desservaient ces oratoires, et celui de contrôler les revenus qui servaient à l'entretien de ces clercs et des oratoires eux-mêmes.* Ces seigneurs voyaient encore moins volontiers

leurs clercs soumis à l'autorité des archidiacres. Le concile déclarait en conséquence *que c'était à l'évêque diocésain d'ordonner ces clercs, et qu'il lui appartenait également de veiller sur les revenus consacrés à l'entretien des oratoires qu'ils desservaient.*

Il était défendu, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères *de se faire protéger par des laïques et d'aller à la cour sans la permission de leur évêque.* Le concile renouvela en outre plusieurs dispositions prises auparavant coutre la simonie et défendit aux laïques d'exciter des scandales publics ou des querelles, de tirer l'épée dans l'église ou dans le parvis de l'église ; il interdit aux femmes qui assistaient à la dédicace de ces églises ou aux fêtes des martyrs, *de danser dans l'enceinte sacrée ou dans le parvis et d'y chanter des chansons deshonnêtes, au lieu de prier ou d'écouter la psalmodie du chœur.* Enfin le dernier canon du concile de Châlons formulait un jugement sur Agapius et Bobon, qui prétendaient l'un et l'autre au siège épiscopal de Digne. Le concile les déclara l'un et l'autre déchus de l'épiscopat, comme coupables de plusieurs fautes condamnées par les canons. Il est probable que ce fut à cause d'eux que le concile décida qu'il n'y aurait jamais deux évêques dans la même ville. Théodose, évêque d'Arles, accusé aussi de plusieurs crimes, n'osa comparaître devant les pères et envoya un écrit pour déclarer qu'il se soumettait à la pénitence qu'on voudrait lui imposer ; mais les évêques, voyant qu'il cherchait à s'éviter les peines canoniques lui interdirent, comme aux deux autres, l'exercice des fonctions épiscopales jusqu'au concile suivant, et lui défendirent de s'arroger rien des biens de l'Eglise pendant tout cet intervalle.

Ce concile fut souscrit par trente-huit évêques présents et par six députés d'évêques absents. Il y avait parmi eux six métropolitains : Canderic, de Lyon ; Landolein, qui est peut-être le même que saint Dadolein, de Vienne ; saint Ouen, de Rouen ; Armentaire, de Sens ; saint Vulfolède ou Florent, de Bourges, successeur de saint Sulpice-le-Débonnaire, et saint Donat, de Besançon : Latinus, de Tours y avait envoyé un député. Outre notre évêque Amlacaire, il y en avait trente-et-un autres, dont les plus célèbres étaient : saint Eloi, de Noyon ; saint Malard, de Chartres, assez probablement différent de celui dont il est question

dans la vie de saint Laumer ; saint Chadoin, Hadoin ou Hardouin, du Mans ; saint Pallade, d'Auxerre ; saint Gratus, de Châlons-sur-Saône et saint Magne, d'Avignon. Nous remarquons pour notre province Launobolde, de Lisieux; Ragneric, d'Evreux et Chatribon, de Coutances.

Assemblée de Clichy

Ces évêques étaient sur le point de retourner dans leurs diocèses, lorsque Clovis, qui avait assisté au concile, les pria de se réunir de nouveau à Clichy-la-Garenne, alors simple château royal, et devenu aujourd'hui la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, entre Montmartre et Saint-Denis. Il s'agissait simplement d'une sorte de parlement ecclésiastique, dans le sein duquel Clovis voulut faire approuver par l'Eglise de France quelques donations qu'il avait faites à des établissements religieux. L'affaire s'étant heureusement terminée, les évêques retournèrent chacun à leur Eglise, et notre pieux Amlacaire en particulier put travailler quelques années encore au salut et à la perfection de son troupeau, en attendant qu'une heureuse mort lui procurât la récompense dûe à ses mérites.

Ce que nous venons de raconter est tout ce que nous connaissons des actions d'Amlacaire ; mais, pour compléter l'histoire de son pontificat, il nous reste à retracer la vie d'un saint qui vécut de son temps, et qui, sans appartenir précisément au diocèse de Séez, s'en rapprocha tellement, et eut avec le Perche et le pays qui fut plus tard l'Alençonnais des rapports si intimes que nous pouvons à juste titre le revendiquer comme un concitoyen. C'était saint Longis ou Launogisile *(Lonegilus* ou *Launogisilus)*, abbé dans le Sonnois dont une partie a toujours appartenu à notre diocèse.

Saint Longis

La période principale de la vie de ce saint abbé coïncide avec le pontificat de saint Chadoin ou Hadoin, qui occupa le siège épiscopal du Mans, de 623 à 654, et que nous avons vu figurer avec notre Amlacaire au concile de Châlons. Longis était Germain d'origine et de la race des Allemands qui venaient de con-

quérir depuis peu toute la Germanie : il était né dans le territoire nommé alors Helvétie, la Suisse d'aujourd'hui. Issu de parents nobles et riches, il fut de bonne heure instruit dans la foi chrétienne, et s'y attacha tellement qu'il s'enfuit de son pays natal, plutôt que de se livrer aux superstitions que pratiquaient ses parents, et auxquelles ils voulaient le forcer de se livrer avec eux. Alors il embrassa l'état militaire, et passa sa vie dans les camps, cherchant à s'instruire de toutes manières de la religion à laquelle il avait voué toutes ses affections. Dieu lui inspira enfin le désir de se retirer au pays des Arvernes, où il acheva de se convertir en écoutant les instructions d'hommes pieux qui vivaient dans ces contrées ; on croit qu'ensuite, il se retira pendant quelque temps dans un cloître, puis visita les sanctuaires les plus célèbres et les plus renommés de l'univers chrétien ; mais avant son départ, il s'était fait confirmer dans la foi par la grâce du Baptême.

Après avoir été jusqu'à Rome visiter les tombeaux des saints Apôtres, le désir de vivre entièrement dans la solitude ramena notre saint dans les Gaules, où il s'enfonça dans les forêts le plus avant qu'il lui fut possible. De solitude en solitude, il parvint jusque dans le Maine et se présénta devant l'évêque du Mans, saint Hadoin, qui le reçut avec charité et l'engagea à se fixer dans son diocèse. Le saint prélat lui assura qu'il trouverait facilement sur son territoire un lieu pour s'y construire une cellule et y vaquer au service de Dieu, tout en s'occupant du salut des âmes.

Longis se mit alors à la recherche de sa retraite, et arriva dans le Sonnois, près de Mamers, à un village nommé alors *Busiacus* ou *Buxiacus*, aujourd'hui appelé de son nom Saint-Longis, dont les habitants, le clergé en tête, l'engagèrent à se fixer parmi eux. La paroisse dont ce lieu fait partie s'appelle aujourd'hui la Boisselière, corruption probablement de l'ancien nom latin *Buxiacus*. On croit que ce territoire faisait alors partie du temporel de la cathédrale du Mans ; toujours est-il que saint Hadoin le donna à notre saint, avec des dépendances suffisantes, en lui permettant d'y fonder un monastère qui devait dépendre de la cathédrale. Longis accepta la proposition, dressa lui-même, dit-on, acte de la convention qui venait d'être faite, et la fit confirmer par le roi de France, Clotaire II. Quant

à saint Hadoin, il ajouta au don de la Boisselière, celui d'une ferme située au village de Loudon et plusieurs autres propriétés importantes.

La construction du monastère commença, et le saint reçut encore à cette occasion des secours considérables de l'évêque du Mans. Il nous reste deux actes, l'un de 625, l'autre de 627, qui relatent toutes ces conventions ; mais il faut dire que ni l'un ni l'autre de ces actes ne paraît bien authentique. Ce qui est certain, c'est que saint Longis et ses successeurs jouirent toujours en paix de la retraite que le saint fondateur avait choisie.

Ce saint abbé fut ordonné prêtre par saint Hadoin et prit aussitôt la conduite de la communauté qu'il venait d'établir. Mais, voulant attirer sur ses frères la bénédiction du père commun des fidèles, il reprit le chemin de Rome, afin d'obtenir pour ses moines des faveurs spirituelles, et de rapporter des reliques pour son église. Dieu lui-même aida dans ses desseins le pieux voyageur. Une nuit qu'il priait près du tombeau de saint Pierre, il reçut l'assurance qu'il trouverait le lendemain sur le monument même une dent du prince des Apôtres, ce qui arriva en effet. Muni de ce précieux trésor, Longis revint à la Boisselière et s'occupa aussitôt de chercher les moyens de bâtir l'église qui faisait désormais l'objet de tous ses désirs.

Il y avait encore beaucoup de païens dans la contrée d'alentour : le saint abbé se mit avec ardeur à leur prêcher l'évangile, et renversa par ses prières un temple de Mars qui était renommé dans tout le pays. Cette merveille convertit une foule d'idolâtres : le gros de la population fut gagné à Jésus-Christ ; et, à la place du temple renversé, Longis bâtit une église dédiée à saint Pierre, où il mit la relique qu'il avait apportée de Rome.

Bientôt plusieurs merveilles s'accomplirent en ce lieu par la puissance du prince des Apôtres, et les pélerins affluèrent de toutes parts à la Boisselière. Le saint profita de ce concours pour continuer ses prédications avec le plus grand zèle : sa réputation se répandit au loin et lui attira sans cesse de nouveaux disciples. Parmi ceux-ci on distingua bientôt une jeune fille, nommée Agneflette, plus connue du peuple sous le nom de sainte Noflette.

C'était une vierge de grande famille, qui avait été demandée en mariage par un jeune homme de son rang, et dont la fortune

était considérable ; mais, comme elle avait fait secrètement vœu de virginité, et qu'elle voyait la réalisation de ce vœu menacée par la démarche dont elle était l'objet, elle s'enfuit dans la solitude, et écrivit à Longis, qui lui donna asile dans son monastère, et lui imposa le voile des vierges.

Le jeune homme qui avait demandé la main d'Agneflette fut très irrité ; et, s'armant de la calomnie, il accusa Longis d'avoir ravi la jeune fille malgré ses parents, pour en faire la complice de ses débauches. Comme il était riche et puissant, il poussa l'accusation jusqu'au roi Clotaire II, qui désira voir et entendre lui-même les deux personnages qui en étaient l'objet ; aussitôt que Longis connut ce désir du roi, il partit avec Agneflette, et arriva au palais dans le temps où l'hiver sévissait avec le plus de violence.

Le roi était alors à la chasse, et les deux saints furent obligés de l'attendre longtemps. Longis surtout souffrait du froid rigoureux de la saison : il demanda à sa jeune compagne si elle ne pourrait pas lui procurer quelques secours. Agneflette remplie de compassion, courut chez le panetier ou boulanger du palais et lui demanda un peu de feu pour son compagnon qui se mourait de froid. Le brutal ouvrier lui tendit aussitôt des charbons ardents, en lui disant : « Puisque tu n'as rien apporté pour mettre le feu que tu demandes, tends ton manteau. » Agneflette n'hésita pas : elle tendit avec simplicité le pan de son vêtement et porta, sans en recevoir le moindre dommage les charbons à Longis, qui admira la bonté et la grandeur de la Providence divine. Il ranima ses membres engourdis, puis remit les charbons dans le manteau d'Agneflette, qui les reporta au four sans en recevoir plus de dommage que la première fois.

Clotaire, à son retour, fut instruit de cette merveille ; et, désormais éclairé sur la valeur de ces deux prétendus coupables, il les renvoya dans leurs solitudes, comblés des marques de son estime. Il offrit à Longis des présents considérables, que celui-ci refusa, priant seulement le roi de se faire le défenseur de son monastère. Clotaire accepta ce rôle avec plaisir, et de plus s'engagea à payer chaque année une redevance de dix livres à Saint-Pierre-de-la-Boisselière. Longis et Agneflette revinrent alors avec honneur dans le Maine ; mais leur souvenir ne s'effaça point à la cour ; et le prince Dagobert, fils et successeur pré-

somptif de Clotaire II, étant tombé malade, le roi ne crut pas qu'il y eût pour lui de meilleur remède que de le recommander aux prières de notre saint abbé. Il envoya donc à la Boisselière un calice et une patène d'argent, en priant saint Longis d'intercéder pour le salut du jeune prince. Le messager n'était pas encore à moitié chemin que Dagobert était déjà soulagé ; et, la mort de Clotaire, l'ayant peu de temps après placé sur le trône, il fit de riches dons au monastère de son bienfaiteur, et fut imité par les grands de sa cour. Ces dons permirent à Longis d'agrandir ses constructions, et le nombre de ses moines s'accrut dans une proportion considérable.

Sainte Agneflette vécut encore de longues années sous le voile des vierges : cependant elle mourut avant son maître, dans un bourg du domaine royal nommé *Vermes*, Vair, aujourd'hui Saint-Côme-de-Vair, sur les confins du diocèse de Séez : cette précieuse mort arriva vers l'an 638, sous le règne de Clovis II.

Longis connut par révélation que sa fidèle disciple était passée à une vie meilleure ; il se transporta sur le champ au lieu où elle habitait, et se mit en devoir de rapporter le corps dans son monastère, mais cette sainte relique, arrivée à Mamers, devint tellement pesante, qu'il parut impossible de la porter plus loin. Cependant Longis pria et l'on put achever le voyage.

Le saint abbé parvint lui-même à la plus extrême vieillesse en travaillant à procurer partout la gloire de Dieu. Enfin, il mourut le 29 mars, ou selon d'autres le 2 avril, vers l'an 653. On trouve dans quelques livres liturgiques sa fête marquée le 13 janvier : l'église du Mans la célèbre le 2 avril, et celle de Séez faisait mémoire du saint le même jour dans son ancienne liturgie ; mais cette commémoration a été retranchée dans le nouveau Propre du diocèse.

Les moines de saint Longis continuèrent l'œuvre de leur fondateur. Le monastère de la Boisselière obtint de Charles-le-Chauve en 855 un diplôme renouvelé en 875 : il prit dans la suite des temps le nom de Saint-Pierre-des-*Bons-Hommes*, et devint enfin un simple prieuré dépendant de Saint-Vincent du Mans. C'est en cet état que le trouva la révolution de 1789, qui le détruisit complètement et pour jamais.

Evron

Nous devons encore parler ici pour mémoire de plusieurs fondations faites alors dans le diocèse du Mans, et dont le nom se retrouvera forcément sous notre plume, en traitant de l'histoire du diocèse de Séez. La principale fut celle d'Aivrion, aujourd'hui Evron, dans le diocèse actuel de Laval. On l'attribue à un pélerin inconnu qui s'établit dans ces contrées à l'époque dont nous écrivons l'histoire. Ce monastère d'Evron acquit dans la suite un développement considérable : détruit à la révolution de 1789, il est aujourd'hui la maison mère d'une Congrégation de Sœurs enseignantes qui possèdent un certain nombre d'établissements dans notre diocèse. Cette fondation importante eut lieu encore sous les auspices de saint Hadoin du Mans et au temps de notre évêque Amlacaire.

Autres fondations

Le même saint Hadoin fit encore à cette époque plusieurs largesses importantes à divers monastères de son diocèse. Il fit présent à l'abbaye de la Couture du Mans, de la terre d'Ecommoy *(Iscommodiœllo)*, et d'autres encore : à la cathédrale du Mans, il donna la terre d'Avoise *(Avesa)* ; l'abbaye de Saint-Vincent reçut de lui Pré-en-Pail *(Pratellus)* ; Evron, nouvellement fondé, s'enrichit de plusieurs propriétés considérables : celles de Poillé *(Poliacus)*, de Louverné *(Laniariacus)*, de Châtres *(Castra)*, de Commer (*Commétœ)*, de Froidefont *(Frigidafons)* et d'un certain nombre d'autres encore. Ce saint évêque. dont les œuvres furent admirables, eut pour successeur en 654, saint Béraire, en tout digne de son prédécesseur. Ce fut au commencement de son pontificat qu'un événement considérable pour la France et plus encore pour l'ordre monastique amena sur notre territoire les reliques des deux grands organisateurs de la vie religieuse en Occident. Cet événement, bien qu'il ne touche en rien à l'histoire de notre diocèse, nous a paru trop intéressant pour ne pas le rapporter avec quelques détails.

Translation des reliques précieuses de saint Benoit et de sainte Scholastique

Saint Béraire, ou plutôt même peut-être son prédécesseur saint Hadoin dans les derniers temps de son pontificat, avait fait bâtir un monastère de vierges sous les remparts mêmes de la ville du Mans, entre l'occident et le midi de l'enceinte fortifiée. Ce monastère compta, assez peu de temps après son établissement, jusqu'à cinquante religieuses qui vivaient sous la Règle de saint Benoît. Le saint évêque Béraire, averti par une révélation, forma le projet d'envoyer au Mont-Cassin, alors en ruines, depuis les invasions des Barbares, un député chargé de retrouver les reliques de saint Benoît et de sa sœur sainte Scholastique, pour les rapporter en France. Un moine fut choisi pour cette mission difficile, et il se fit accompagner par plusieurs de ses confrères. La petite caravane remonta d'abord le cours de la Loire, et alla demander l'hospitalité au monastère de Fleury, dans le diocèse d'Orléans. Il nous paraît assez probable que cette mission fut envoyée encore par saint Hadoin, mais fut reçue à son retour par son successeur saint Béraire, à qui revint par conséquent l'honneur de la translation des reliques : toutefois nous donnons cette opinion sous toutes réserves : il n'est pas impossible que saint Béraire n'ait envoyé lui même les moines dont nous venons de parler.

L'abbaye de Fleury était alors gouvernée par le saint abbé Mummole. Ce religieux vénérable avait de son côté réfléchi beaucoup, en lisant saint Grégoire, sur la destruction du Mont-Cassin ; et, jugeant avec raison que les reliques de saint Benoît et celles de sainte Scholastique, qui avaient été ensevelies dans le même tombeau, devaient être enfouies sous les ruines, il allait aussi envoyer à la recherche du précieux trésor le moine Aigulfe ou Ayou, originaire de Blois, celui de ses disciples qui lui inspirait le plus de confiance. Ce fut au moment où cet envoyé allait se mettre en route pour l'Italie qu'arrivèrent à Fleury les députés du Mans ; ce qui fut encore un excitant pour le zèle de saint Mummole, et Ayou partit avec la mission envoyée par saint Béraire.

Les députés se rendirent d'abord à Rome, pour y prier sur les tombeaux des saints ; puis, quittant bientôt la ville éternelle,

ils se rendirent en toute hâte au Mont-Cassin. Les travaux pour la recherche des reliques commencèrent aussitôt, mais dans le plus grand secret ; les moines français s'aidaient de la prière, et demandaient à Dieu avec la plus grande ferveur la grâce de réussir dans leur pieux dessein. Cependant leurs recherches demeuraient infructueuses, lorsqu'une nuit, ils virent apparaître devant eux un vieillard vénérable qui leur dit : « La nuit prochaine, vous verrez au milieu de ces ruines un lieu éclairé d'une lumière brillante : remarquez-le avec soin : c'est là que vous trouverez ce que vous cherchez. » La nuit suivante en effet, les moines aperçurent le tombeau du saint patriarche et de sa sœur tout brillant d'une clarté vive et glorieuse : ils rendirent à Dieu de ferventes actions de grâces ; et, comblés de joie, creusèrent la terre en ce lieu avec le plus grand respect.

Bientôt en effet, ils découvrirent le tombeau des deux saints ; et, après avoir vénéré les précieux restes de ces grands patriarches de la vie monastique, ils les renfermèrent avec précaution dans une corbeille préparée à cet effet, et se mirent promptement en route pour revenir en France. Il était temps : le pape saint Martin Ier, depuis martyr, gouvernait alors l'Eglise : il eut connaissance de l'enlèvement des reliques, et envoya des hommes armés pour arrêter les moines francs ; mais Dieu lui-même prit la défense de ces derniers. Une nuée obscure les cacha aux yeux des soldats italiens, et ils purent rentrer sans obstacle dans leur pays avec leur précieux fardeau.

A peine avaient-ils posé le pied sur le territoire d'Orléans que deux aveugles et un boiteux furent guéris à Bonay *(Bonadius)*, par la puissance des deux saints dont les reliques prenaient ainsi possession du territoire français. Mais les moines de Fleury, se trouvant en possession d'un trésor qu'ils avaient tant désiré, voulaient tout retenir sans rien céder aux Manseaux, ni de saint Benoît, ni de sainte Scholastique. Les envoyés de saint Béraire représentèrent avec raison que c'étaient eux qui avaient inspiré l'idée de la découverte, et qu'ils avaient droit à leur part du trésor. On reconnut enfin la justice de leur cause ; et, pour distinguer les os de la sainte, qui étaient mêlés à ceux de son frère, on apporta deux enfants de différents sexes qui étaient morts tout récemment. Les os de saint Benoît ressusci-

tèrent le jeune garçon ; la jeune fille revint à la vie aussitôt qu'on l'eut fait toucher aux restes de sainte Scholastique.

Les députés du Mans se mirent alors en route pour aller retrouver leur évêque saint Béraire. Un immense concours de peuple qui s'était porté au-devant des reliques, les accompagna jusqu'aux limites du territoire d'Orléans. Ils arrivèrent bientôt au Mans, où l'on fit encore aux restes de sainte Scholastique une réception solennelle : on déposa ensuite ces ossements vénérables dans le nouveau monastère auquel on les destinait, et ils y opérèrent un grand nombre de miracles.

Une fête s'établit le 11 juillet pour honorer cette glorieuse translation. Nous croyons que cette date est l'anniversaire, non pas de l'arrivée de sainte Scholastique au Mans ; mais de l'arrivée des doubles reliques à Fleury, puisqu'on célèbre en ce même jour la fête de la Translation de saint Benoît. Il semblait que les deux patriarches de la vie monastique en Occident transportaient ainsi le centre de cette œuvre immense de perfection d'Italie en France, où bientôt en effet les monastères allaient se multiplier d'une manière considérable.

Aussi les Italiens, jaloux de cette prédilection du saint pour notre pays, ont-ils toujours prétendu, et prétendent-ils encore aujourd'hui nier les faits que nous venons de raconter. Malheureusement pour eux, ils ne peuvent appuyer leur négation sur aucune preuve ; et la France peut alléguer contre eux l'autorité de Paul Diacre, qui habita plus tard le Mont-Cassin lui-même, et la fête de la Translation du 11 juillet, établie depuis de longs siècles, non-seulement dans toute l'étendue de la France, mais encore en Espagne, en Allemagne et en Angleterre sans que jamais personne ait prétendu en chercher l'origine historique ailleurs que dans le récit de la Translation que nous venons de résumer.

Comme la plupart des historiens placent le retour des députés, ainsi que nous l'avons dit, en 653, et que saint Béraire n'occupa le siège épiscopal du Mans qu'en 654, il devient nécessaire d'attribuer au moins l'envoi de la mission à saint Hadoin, ou de reculer l'époque de la translation jusqu'après l'année 654, comme le font certains historiens, qui n'hésitent pas à placer l'histoire que nous venons de raconter en 660.

Le même saint Béraire est encore connu pour avoir reçu dans

son diocèse saint Sérénic, ou Cénéry, comme on a coutume de l'appeler dans le diocèse de Séez, et son frère saint Sérénède ou Séréné. Celui-ci appartient par ses œuvres principales et par sa mort au diocèse du Mans ; mais Cénéry appartient principalement à notre diocèse : toutefois avant d'écrire sa vie nous allons parler de l'évêque qui le reçut et l'établit dans nos contrées.

CHAPITRE XIII

Saint Maillard, 12e Évêque de Séez

660-670 à peu près

Avénement de saint Maillard. — Saint Cénéry. — Saint Wandrille et son abbaye de Fontenelle.

Amlacaire, le dernier évêque de Séez dont nous ayons eu à parler, paraît avoir quitté cette vie peu de temps après avoir signé les privilèges de Sithiu, en 660, comme nous l'avons déjà dit. Son successeur, autant qu'il est possible de le distinguer au milieu des divergences que présentent les mémoires contemporains, fut saint Maillard ou Milehard *(Mileharius* ou *Milehardus)*, qui, selon Arthur du Monstier, occupait encore le siège de saint Latuin en 680 ; mais il faut dire que, même en considérant saint Maillard comme successeur d'Amlacaire, il est difficile d'admettre qu'il régna aussi longtemps que le prétend Arthur : nous discuterons plus tard cette difficulté. Du reste, nous avons déjà dit que l'historien en question place saint Maillard avant Amlacaire ; et, qui plus est, Marin Prouverre est du même avis : la légende de l'ancien bréviaire sagien fait plus : elle confond ces deux évêques l'un avec l'autre, puisque c'est saint Maillard qu'elle fait assister au concile de Châlons en 544, où il signa, dit l'auteur de cette légende, la lettre des Pères du concile à Théodore, évêque d'Arles, et les vingt canons, dont le principal, qui était dirigé contre la simonie, fut mis à exécution

surtout par les saints évêques Ouen et Eloi, ces deux prélats qui déployèrent tant de soin et tant de vigilance à extirper de la France et de l'Eglise cette peste hideuse et funeste. Nous avons attribué ces actions, et en particulier l'assistance au concile de Châlons à Amlacaire, d'après Arthur du Monstier et le *Gallia christiana*, qui distinguent parfaitement l'un de l'autre ces deux évêques, accordent le titre de saint à Maillard et le refusent à Amlacaire, qui n'a jamais joui nulle part d'aucun culte. Nous avons dit pourquoi nous croyions devoir placer saint Maillard seulement après le concile de Châlons, et par suite après Amlacaire et non avant lui comme l'ont fait du Monstier et Prouverre.

Saint Cénéry

L'événement religieux le plus considérable du pontificat de saint Maillard fut l'arrivée dans l'Hiémois de saint Cénéry ou plutôt Sérénic *(Serenicus)* qui vint d'Italie jusque dans nos contrées et demanda à notre saint évêque la permission de se fixer sur un rocher abrupt et presque inaccessible, situé au fond d'une forêt, près du confluent de la Sarthe et du Sarthon (*Sartula*, petite Sarthe). Nous raconterons plus en détail la vie de ce saint. L'évêque saint Maillard lui assigna dans la forêt qu'il avait choisie une portion qui devait suffire à l'accomplissement de ses desseins ; et lorsque Cénéry eut commencé de bâtir en ce lieu un monastère et une église, le saint prélat voyant que les travaux n'avançaient pas assez à son gré, par faute de ressources, aida puissamment l'abbé, en prenant sur ses propres revenus, et il fit achever l'église, afin que les peuples d'alentour pussent jouir plus tôt de l'avantage de posséder un oratoire où ils pourraient rendre à Dieu les devoirs de soumission qui lui sont dûs. Le charitable prélat alla ensuite consacrer lui-même cette église et bénir le monastère.

Quelque temps après, en 652 ou 653, Maillard assistait à l'assemblée de Clichy, dont nous avons parlé dans le pontificat précédent. Il est probable que ce fut lui qui signa la charte octroyée dans cette assemblée même par Clovis II à l'abbaye de Saint-Denis, du moins c'est ce que dit la légende du Bréviaire sagien, contre l'opinion de Marin Prouverre qui prétend que ce fut Amlacaire. La légende ajoute que cet acte est le seul où

l'on trouve le nom de *Milehardus*. Pour avoir sur ce point une pleine lumière il faudrait consulter la charte authentique ; mais nous doutons beaucoup qu'elle existe encore. D'un autre côté, s'il est vrai, comme nous l'avons dit, que les évêques se rassemblèrent à Clichy en revenant du concile de Châlons, où assistait Amlacaire, et que saint Maillard ait signé l'acte de Clichy, il faut reconnaître qu'Amlacaire avait disparu promptement de la scène, et qu'il n'y eut aucun interrègne entre lui et son successeur. L'abbaye de Saint-Denis, en faveur de laquelle se réunit cette assemblée de Clichy, avait été fondée par Dagobert Ier, père de Clovis II : ses privilèges furent alors notablement augmentés et les évêques confirmèrent de plus un certain nombre de dons considérables faits par le roi Clovis à divers établissements religieux. La reine sainte Bathilde était pour beaucoup dans ces bonnes œuvres.

La légende du bréviaire nous donne encore comme étant de saint Maillard, une signature apposée au bas d'une charte d'Ennon, évêque de Sens, en faveur du monastère de Sainte-Colombe. Cette charte est datée de la troisième année du règne de Clotaire III, c'est-à-dire de 659. On croit que notre évêque signa en outre une seconde charte du même Ennon de Sens, octroyée vers 660, en faveur du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, en Bourgogne, qui était alors appelé Saint-Pierre-du-Synode ; enfin, on assure qu'une dernière signature de saint Maillard a été apposée à un don fait par saint Omer, évêque de Thérouanne, au monastère de Sithiu d'une église de la sainte Vierge et d'un cimetière adjacent pour la sépulture des frères. Ce sont tous les documents authentiques que nous soient donnés comme émanant de notre saint prélat.

On a dit aussi que saint Maillard avait fait le voyage de Thérouanne, pour visiter saint Omer qui était alors vieux et aveugle. Mais il paraît certain qu'une partie de ces actions, peut être même toutes, doivent être attribuées à Amlacaire, et il est impossible de bien distinguer ce qui appartient à l'un ou à l'autre de ces deux pontificats. Saint Maillard, autant qu'il est possible de débrouiller la chronologie obscure de ces temps, vécut à peu près jusqu'à l'an 670, et termina en ce temps une vie toute remplie de bonnes œuvres. On lui attribue dix-huit ans et quelquefois jusqu'à vingt-sept ans d'épiscopat. Nous croyons qu'il faut

comprendre dans ce laps d'années au moins une partie de l'épiscopat d'Amlacaire. L'ancienne liturgie de Séez célébrait la fête de saint Maillard le 11 mai : cette fête a été supprimée dans le nouveau Propre du diocèse.

Saint Eloi de Noyon et saint Eloi de Soliac

Pendant le pontificat de ce pieux évêque, la ville de Mortagne avait été honorée de la visite du grand saint Eloi, évêque de Noyon, qui y opéra plusieurs merveilles. Il guérit un certain nombre de malades et chassa un démon du corps d'un possédé. Plus tard, le lieu où cet illustre pontife avait opéré ces prodiges fut choisi par son homonyme, saint Eloi de Soliac pour y fonder une maison religieuse qui devint un couvent de Trinitaires, ou, comme on disait alors, de Mathurins. Depuis la révolution de 1789 ; ce couvent a été pendant nombre d'années le collège de la ville. Aujourd'hui (1899) ce collège a été transporté ailleurs, et la maison est désormais sans usage : elle porte toujours le nom de Saint-Eloi.

Il nous reste maintenant à parler du principal personnage qui illustrait alors notre diocèse : saint Cénéry ou Sérénic, appelé même quelquefois saint Célerin. On trouve ce saint nommé indifféremment dans les documents anciens *Cerenicus*, *Serenicus*, *Serantius* ou *Celerinus* : son nom est beaucoup plus célèbre que celui de l'évêque qui fut son bienfaiteur et son père.

Vie de saint Cénéry

Ce saint était né à Spolète, en Ombrie, au commencement du VIIe siècle, d'une famille illustre par son sang, mais beaucoup plus encore par sa vertu : son père lui fit donner une éducation digne de son rang ; et le jeune homme, doué d'heureux talents et d'une douceur de caractère admirable, fit de grands progrès dans les sciences humaines, mais se distingua surtout par l'intelligence de la sainte Ecriture, et par la piété fervente que lui inspirait cette étude. Il avait un frère nommé Sérénède, qui ne lui cédait en rien au point de vue des qualités de l'âme et du corps, et qui se montrait en tout son imitateur assidu. Bientôt la vie du siècle ne suffit plus à ces deux fidèles serviteurs

de Jésus-Christ : ils résolurent de se retirer dans la solitude, comme le faisaient souvent alors les âmes d'élite. Un jour qu'ils assistaient dans l'église à l'Office divin, ils entendirent la lecture du passage de l'évangile où il est dit que « celui qui abandonnera son père ou sa mère pour suivre le divin Maître recevra le centuple sur la terre même, et plus tard la vie éternelle ». (*Marc X. 29-30*). Aussitôt ils résolurent de mettre ce conseil en pratique. Cénéry s'en ouvrit à son frère, qu'il trouva pénétré des mêmes sentiments, et ils convinrent ensemble de partir tous deux pour accomplir leur pieux dessein. Aussitôt ils se mirent en prières afin d'obtenir la bénédiction de Dieu. Alors un ange se présenta devant eux et leur dit que la volonté du divin Maître les appelait à Rome, où on leur dirait ce qu'ils auraient ensuite à faire.

Les deux frères sortirent donc secrètement de la maison paternelle, et allèrent avant tout vénérer les tombeaux des saints Apôtres Pierre et Paul, puis ils se présentèrent devant le Souverain-Pontife ; c'était alors, selon Marin Prouverre, saint Martin Ier qui monta sur le trône pontifical en juillet 649. Ce saint pape les reçut avec une grande bonté, et ils passèrent ainsi plusieurs années dans la capitale du monde chrétien, tout entiers à l'exercice des œuvres de charité et de mortification. Ensuite le Pape, qui était, croyons-nous, alors saint Eugène Ier ou saint Vitalien, tous deux l'un après l'autre, successeurs immédiats de saint Martin Ier, pénétré d'estime pour Cénéry, le créa septième cardinal diacre, et le chargea du service des pauvres qui se trouvaient dans sa diaconie. On dit que Sérénède fut élevé en même temps, ou peu après, à la même dignité que son frère ; mais la chose n'est pas aussi certaine que pour saint Cénéry.

Loin de s'attacher à Rome et aux honneurs qu'il y pouvait espérer désormais, notre saint, au contraire, qui n'aspirait qu'à servir Dieu dans l'obscurité commença bientôt à se lasser des soins continuels et des distractions inévitables que lui apportait chaque jour sa charge de diacre. Il s'en plaignit à son frère Sérénède, et tous deux recommencèrent de nouveau à invoquer le Seigneur, pour qu'il daignât les instruire de sa volonté sur eux. Pendant qu'ils étaient prosternés devant l'autel du divin Maître, un ange se présenta de nouveau à leur vue, et leur dit que la volonté du Seigneur était qu'ils se rendissent dans les

contrées occidentales. Sur le champ les deux vaillants serviteurs de Jésus-Christ sortirent secrètement de la ville éternelle, passèrent en France ; et, après de longues pérégrinations, parvinrent au village de Saulges, près Sablé, lieu qui fait aujourd'hui partie du doyenné de Brûlon, au diocèse du Mans.

Les deux frères passèrent quelque temps dans cette solitude, vivant en commun. et ils s'adjoignirent un certain nombre de compagnons. Mais Dieu, qui voulait que ces deux lampes ardentes, brillassent en divers lieux, inspira bientôt à Cénéry la pensée de se retirer encore plus avant dans les forêts : le bon air, la fertilité du pays de Saulges, les secours que recevaient les solitaires de la part des habitants du pays, en un mot, tous les avantages matériels que l'on trouvait en ces lieux, avaient paru aux yeux du saint comme autant de pièges du démon. Il communiqua ses pensées de retraite à son frère, qui versa d'abondantes larmes.

Mais Cénéry sans se laisser toucher par cette tendresse fraternelle, consola Sérénède, lui donna sa bénédiction, et ensuite se jeta à son cou, en lui disant : « Adieu, mon frère : méritons par nos bonnes œuvres la grâce de nous revoir plus tard, et cette fois pour toujours. » Ensuite le saint solitaire se mit en marche, et se dirigea vers l'Hiémois, accompagné seulement d'un jeune moine, nommé Flavard, qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux. Saint Sérénède resta à Saulges, où il mourut quelques années après comblé de mérites. Quant à Cénéry, il parvint en peu de jours sur les bords de la rivière de Sarthe, à la limite des diocèses du Mans et de Séez ; Dieu fit jaillir en ce lieu une fontaine pour désaltérer ses deux serviteurs.

Cénéry, voyant sur la rive droite de la Sarthe un lieu tout hérissé de rochers arides, sentit que c'était là qu'il était appelé par la volonté du Seigneur ; mais, comme il était sur la rive gauche et ne trouvait pas de gué pour traverser la rivière alors débordée, n'apercevant en outre aucune barque dans les environs, il fit le signe de la croix sur les eaux, qui se séparèrent, et le laissèrent passé à pied sec, avec son compagnon. Mais Flavard, troublé par cette merveille, avait laissé tomber au fond de la rivière le livre des évangiles, que les deux solitaires avaient apporté avec eux. Le jeune homme avoua sa faiblesse à son maître, qui lui dit de se consoler, parce que Notre-Seigneur leur

ferait certainement retrouver ce précieux trésor, qui leur était nécessaire. Nous verrons que cette prédiction ne fut pas vaine.

Le rocher où s'établirent les deux saints appartenait au diocèse de Séez, séparé de celui du Mans par le cours de la Sarthe. Il était entouré par la rivière de trois côtés, et formait ainsi comme une sorte de presqu'île. Cénéry aperçut un petit sentier taillé naturellement dans la roche : il le suivit jusqu'à un arbre au pied duquel il s'assit pour se reposer à l'ombre et contempler à son aise ce vallon dont l'aspect était terrible. Près de cet arbre il découvrit une grotte naturelle, et près de l'entrée de cette grotte une fontaine qui sortait goutte à goutte du rocher lui-même. Ce fut en ce lieu qu'il résolut de s'arrêter avec son compagnon. Ils se construisirent là, chacun une cellule, et commencèrent à mener une vie toute de prière, de contemplation et d'austérité.

Bientôt leur renommée se répandit dans tout le pays d'alentour, et plusieurs disciples vinrent se joindre à eux. Ce fut alors que Cénéry se mit en communication avec son évêque saint Maillard, comme nous l'avons dit plus haut, et en reçut une portion de forêt suffisante pour y bâtir un monastère. Une église fut en même temps construite à côté, et dédiée au grand saint Martin, évêque de Tours. Saint Maillard la fit achever de ses propres deniers, et vint lui-même la bénir et la consacrer comme nous l'avons dit dans l'histoire de son pontificat.

Il y avait neuf ans déjà que le saint attirait sur cette solitude et sur les pays environnants les bénédictions du Ciel, lorsqu'une femme qui lavait du linge dans la rivière, retrouva le livre des évangiles perdu par Flavard au moment de l'arrivée des deux saints moines : cette femme le rapporta au saint abbé, qui bénit Dieu de l'heureux retour d'un objet qui lui était si cher. L'auteur de la vie de saint Cénéry nous apprend que ce livre se gardait encore de son temps dans l'église paroissiale de Saint-Cénéry-le-Gérey, qui remplace aujourd'hui l'église de Saint-Martin, bâtie par notre saint.

Cénéry vécut en ce lieu jusqu'à la plus extrême vieillesse, sans cesser de donner l'exemple de toutes les vertus, et opérant en outre de nombreux miracles, qui continuèrent même après sa mort. On cite en particulier parmi les merveilles qu'opérèrent ses reliques la destruction d'une armée de Charles-Martel,

qui dévastait le pays sans sujet, et la punition d'un homme qui avait violé le terrain appartenant au monastère, en y mettant la charrue. Les chevaux de cet homme se précipitèrent dans la Sarthe du haut du rocher de Saint-Cénéry ; mais, par un prodige insigne, ils ne se firent aucun mal, quoiqu'ils fussent tombés d'une hauteur vertigineuse. Seulement le propriétaire sévèrement averti par cet accident, renonça à son entreprise. Il est possible que ce dernier prodige soit arrivé pendant la vie du saint. Quant à la destruction de l'armée de Charles-Martel, elle n'a pu arriver qu'après sa mort ; car nous ne croyons pas que la vie de notre saint abbé se soit prolongée au-delà de l'an 676, un certain nombre d'années, par conséquent, avant que Charles-Martel ne fût à la tête de la France.

Cénéry ne se distinguait pas moins par ses vertus que par ses miracles : sa charité, sa miséricorde envers le prochain, son humilité, sa mortification, frappaient d'étonnement et d'admiration tous ceux qui l'approchaient. Son humilité, en particulier, ne lui permit pas de se laisser élever jusqu'au sacerdoce : il resta toute sa vie diacre comme il l'était à Rome, et il se faisait gloire de servir tous les jours la sainte Messe. Nous avons dit de saint Evroult qu'il récitait tous les jours deux offices : le romain, selon la Règle de saint Benoît, et le gallican, que saint Colomban avait introduit en France, saint Cénéry faisait la même chose, et de plus en ajoutait un troisième : l'office gallican proprement dit, qui était en usage dans toutes les Eglises du royaume. Il est probable que ce dernier office avait été composé postérieurement au temps où vivait saint Evroult, et qu'il était surtout à l'usage du clergé séculier.

Enfin, le saint abbé sentit que son heure suprême approchait. Une maladie aigüe le saisit et le cloua sur un lit de douleur. Il rassembla aussitôt ses disciples autour de lui, leur prédit sa mort et les consola. Ensuite il leur parla d'eux-mêmes, les exhorta à persévérer dans la pratique des vertus qui distinguent les enfants du cloître, reçut en leur présence le saint Viatique, et enfin s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 7 mai 669 ou 676.

Son corps précieux fut inhumé dans son église de Saint-Martin, qui prit bientôt le nom de Saint-Cénéry, et où son tombeau existe encore aujourd'hui. Cette église est maintenant

paroissiale et fait partie du doyenné de Saint-Léonard-d'Alençon, au diocèse de Séez : on appelle ce lieu Saint-Cénéry-*le-Gérey*, nom corrompu de la famille de Giroye, qui posséda ce territoire au moyen-âge, comme nous le dirons en son lieu.

Pendant les incursions des Normands, les reliques de saint Cénéry furent portées par ses moines, à Château-Thierry, sur la Marne, au diocèse actuel de Soissons. Un des bras, rapporté ou resté à Saint-Cénéry, fut transféré à Séez en 1094, à cause du dommage qu'avait souffert Saint-Cénéry pendant les guerres de cette époque. Cette précieuse relique fut déposée en grande cérémonie à l'abbaye de Saint-Martin, qui est aujourd'hui le Grand-Séminaire du diocèse ; elle fut profanée et détruite en 1793. Quant à la partie qui se trouvait à Château-Thierry, elle fut déposée dans le cimetière de cette ville par des personnes pieuses, sans aucune marque qui pût faire reconnaître ce trésor inestimable. Ainsi, à la réserve de quelques fragments qui existaient ailleurs et au tombeau vide de Saint-Cénéry, tous les souvenirs du saint se trouvaient détruits, sans aucun espoir d'être jamais recouvrés.

Saint Wandrille

Le pontificat de saint Maillard coïncide avec une partie de la vie d'un de ces grands moines dont les œuvres colossales ont traversé les siècles. Wandrille, dont nous voulons parler a doté la future Normandie d'un de ses monastères les plus célèbres, dont la grandiose architecture, a excité pendant une longue suite de siècles l'admiration des peuples, et qui a si bien bravé les injures du temps et la malice des hommes qu'en cette année même 1898, il vient d'être reconstitué en abbaye sous l'influence de la Congrégation bénédictine de Solesmes, qui lui a donné pour premier abbé l'un de ses moines les plus distingués, dom Joseph Pothier, d'origine lorraine, né dans le diocèse de Saint-Dié.

Nous ne voyons pas que le saint fondateur de cette puissante abbaye ait jamais eu aucun rapport direct avec le diocèse de Séez ; mais le monastère de Saint-Wandrille a de tout temps exercé une grande influence sur la Neustrie tout entière et il possédait dans notre diocèse plusieurs bénéfices très importants, parmi lesquels il faut compter la paroisse d'Argentan, avec ses

deux églises paroissiales, toutes deux soumises à l'abbé de Saint-Wandrille ; même quand celui-ci eut jugé à propos de les faire administrer par un curé et un clergé séculier, comme nous le dirons en son lieu. Le fondateur d'une œuvre qui nous touche de si près ne pouvait passer inaperçu dans cette histoire : voilà pourquoi nous avons jugé à propos de donner ici sa biographie abrégée.

Wandrille (*Wandregisilus*), surnommé Wandon était issu d'une des premières familles d'Austrasie, et naquit au territoire de Verdun. Son père Walchis, parent des deux maires du palais Pépin de Landen et Erchinoald ou Archambault, le produisit de bonne heure à la cour de Dagobert, et, par le crédit de son parent Pépin, lui obtint promptement une charge qui lui conférait la dignité de comte du palais. Cette charge et l'éclat de sa naissance firent bientôt trouver à Wandrille un riche et avantageux parti pour contracter mariage : ses parents l'engagèrent à accepter, et il prit, pour leur obéir, l'épouse qu'ils lui proposaient. Mais la fortune qu'il possédait, et le bonheur dont il jouissait avec cette épouse digne de lui, parurent à Wandrille autant d'obstacles au dessein qu'il avait de se donner à Dieu : et d'ailleurs il avait fait secrètement vœu de virginité dès avant son mariage. Il proposa donc à sa femme, comme l'avait fait notre saint Evroult, de vivre ensemble dans l'exercice d'une continence absolue, et il remercia Dieu de ce qu'il l'avait trouvée entièrement dens les mêmes idées que lui : elle fit même plus et voulut sans attendre qu'il la quittât pour se retirer dans la solitude, prendre avant lui l'habit de la religion.

Wandrille heureux plus qu'on ne peut le dire de ces bonnes dispositions de son épouse, prit soin de favoriser son entrée dans un monastère, et ensuite demanda pour lui-même la tonsure cléricale ; enfin, il entra au monastère de Montfaucon, fondé récemment au territoire de Verdun, par le bienheureux Baltfrid ou Walfray (*Baltfridus*) frère de sainte Beuve, et connu plus tard sous le nom de saint Baudry.

Cependant le roi Dagobert, fâché de ce que Wandrille avait quitté la cour sans sa permission, voulut l'obliger à reprendre l'exercice de sa charge. Le saint moine lui-même sentait que son changement d'état ne le déliait pas de ce qu'il avait promis au roi : il revint à la cour ; mais sans s'écarter de la simplicité

monastique. Un jour, il rencontra dans les rues de Metz un homme dont le cheval s'était abattu dans un tas de boue ; sans tenir aucun compte de sa dignité, il entra sans hésiter dans ce ramas d'ordures, non sans souiller beaucoup ses habits princiers, et il aida l'homme à relever son cheval et à remettre en route sa voiture relevée. Les habitants, qui avaient déjà injurié le charretier, en lui reprochant avec outrages d'intercepter le passage par sa maladresse, couvrirent le saint à son tour d'opprobres et de huées ; mais Wandrille n'en tint aucun compte : il alla se nettoyer au palais et se servit de cette aventure pour faire consentir Dagobert à lui donner son congé.

Devenu alors complètement libre, le saint rentra à Montfaucon ; mais bientôt après, il en sortit, et vint fonder, ou plutôt achever de bâtir, sur une terre qui lui appartenait, le monastère d'Elisange (*Helisgaugium*), depuis appelé Saint-Ursitz, du nom de saint Ursicin, disciple de saint Colomban de Luxeuil, qui en avait été le premier fondateur. Ce monastère était situé sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace : Wandrille y vécut saintement jusqu'en l'an 633. A cette époque, pendant qu'il dormait un jour dans sa cellule, il vit en songe un ange qui le conduisait par la main à Bobbio, monastère fondé par saint Colomban dans le Milanais, et qui lui montrait toutes les cellules de cette maison, pour les lui faire admirer. Le saint prit ce songe pour un avertissement du Ciel, visita Bobbio, et ensuite alla jusqu'à Rome prier sur les tombeaux des Apôtres. De là, il revint en France, et entra dans un monastère du Jura, que l'on croît être le Mont-Jou, bâti par saint Romain, ou celui de saint Oyend (*Eugendus*), autour duquel s'est bâtie la ville de Saint-Claude. Il passa là dix années entières dans la pratique de l'obéissance et édifia tous ses frères par l'exercice des plus sublimes vertus. L'an 644, il eut une nouvelle vision, qu'il prit encore pour un ordre de Dieu, et il sortit de son monastère, avec la permission de son abbé, pour se diriger vers la Gaule Belgique.

Le saint voyageur arriva d'abord en Neustrie, et vit à Rouen l'évêque saint Ouen, qui l'avait particulièrement connu autrefois. Cet illustre évêque, voyant Wandrille tout disposé à se choisir une retraite dans son diocèse, fut ravi de joie, lui conféra le sous diaconat, et l'année suivante le diaconat. Ensuite, il

l'envoya à saint Omer, évêque de Thérouanne, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler ; et ce prélat lui conféra le sacerdoce. Wandrille se crut obligé par son ordination même à se consacrer au service de l'Eglise de Rouen, et il y exerça pendant quelque temps le ministère pastoral ; mais il n'oubliait pas sa première vocation, et il cherchait une solitude où il pût se retirer pour vaquer entièrement au service de Dieu.

A force de recherches, il trouva dans le pays de Caux ce qu'il souhaitait, et il demanda au maire du palais Archambault, qui était, comme nous l'avons dit, son parent, une terre assez considérable, nommée Fontenelle, à cinq lieues de Rouen, pour y construire un monastère. Archambault se montra favorable à ce dessein, et obtint du roi Clovis II, à qui elle appartenait, la terre demandée. Alors le saint s'associa son neveu Godon, qu'il avait converti, et qui depuis mérita d'être honoré d'un culte sous le nom de saint Gân. Le saint jeune homme se rendit à Rome sur l'ordre de son oncle, et obtint du pape Vitalien beaucoup de reliques pour le nouveau monastère. Il en rapporta aussi plusieurs volumes, chose précieuse alors, et entre autres les œuvres de saint Grégoire-le-Grand.

La nouvelle communauté s'accrut promptement et considérablement, elle renferma bientôt jusqu'à trois cents moines. La discipline de ce monastère était admirable, et on y trouvait des modèles de toutes les vertus. Un seigneur des environs, le B. Waneng, gouverneur du pays de Caux, ayant fondé l'abbaye de Fécamp, qui compta bientôt jusqu'à trois cent soixante-six religieuses, voulut qu'elle fût soumise à notre saint. Wandrille, en effet, en accepta la direction, et fit venir d'Aquitaine pour en être abbesse, la jeune Hildemarque, qui rendit bientôt illustre cette communauté naissante.

Le monastère de Fontenelle, sous la direction de notre saint reçut alors dans ses murs un certain nombre de personnages célèbres par leur sainteté : on comptait parmi eux saint Godon ou Gân, dont nous avons déjà parlé ; saint Lambert plus tard archevêque de Lyon, saint Ansbert, qui devint évêque de Rouen, saint Erembert, évêque de Toulouse et saint Raverein, plus tard évêque de Séez, dont nous parlerons bientôt spécialement et dont la vie monastique s'écoula en grande partie sous le gouvernement de l'abbé saint Lambert, successeur immédiat de saint

Wandrille : tous ces grands personnages témoignent hautement en faveur du gouvernement dont jouissait alors le monastère de Fontenelle.

Ce fut au milieu des soins que lui donnait sa charge, et entouré des saints religieux que nous venons de nommer que le vénérable Wandrille mourut en prédestiné le 22 juillet de l'année 667, selon l'opinion la plus probable. On croit qu'il avait alors de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans. Saint Ouen, son archevêque, l'assista à son dernier passage, et l'abbaye de Fontenelle s'appela bientôt de son nom l'abbaye de Saint-Wandrille. Ruinée par les Normands au IXe siècle, cette abbaye sortit promptement de ses ruines, et redevint en peu de temps considérable : nous aurons plusieurs fois occasion d'en parler dans cette histoire. La vieille liturgie sagienne faisait mémoire de saint Wandrille, le 22 juillet en la fête de sainte Marie-Madeleine.

CHAPITRE XIV

ROBERT II, 13e ÉVÊQUE DE SÉEZ

Vers l'an 680

—

Rang et court pontificat de l'évêque Robert II.

L'évêque de Séez saint Maillard mourut peu de temps après saint Wandrille, dont nous venons de parler. Du Monstier dans son *Neustria sancta*, différent en cela de l'ancien Bréviaire Sagien inscrit sa fête le 21 juillet au lieu du 11 mai. Le *Gallia christiana* lui donne pour successeur un évêque nommé Robert, qu'il appelle Robert Ier, ne tenant pas compte de Robert ou Rodobert qui assistait aux funérailles de saint Evroult, ni des autres Robert que nous avons donnés nous-même comme douteux. Toutefois nous avons vu que pour Rodobert, la vie de saint Evroult, écrite par un disciple même du saint, non-seulement ne permet pas de douter de l'existence de ce premier Robert mais encore qu'elle détermine la date exacte de son pontificat.

Quant au second Robert, dont Marin Prouverre ne parle pas, si on le place avec le *Gallia christiana*, entre saint Maillard et saint Raverein, il reste fort peu d'années que l'on puisse attribuer à son épiscopat ; mais ce qui en fixe la date, ce sont les rapports qu'eut cet évêque avec saint Ouen, de Rouen. Ce dernier prélat envoya à notre évêque Robert la vie de saint Eloi, qu'il venait d'écrire, vers l'an 670 ou un peu plus tard. L'évêque de Séez examina cet ouvrage avec soin et le renvoya à l'auteur, avec une lettre qui nous reste encore aujourd'hui, et dans laquelle il traite saint Ouen comme son supérieur et l'appelle son vénérable père. A cause même de cette supériorité qu'il reconnaît à son archevêque, il s'excuse de porter son jugement sur l'ouvrage qui lui était envoyé. Cette correspondance avec saint Ouen est tout ce que nous connaissons de l'évêque Robert II.

CHAPITRE XV

Saint Raverein, 14e Évêque de Séez

680-682

—

Vie de saint Raverein. — Saint Philibert et l'abbaye de Jumièges. — Saint Hermeland.

Nous avons vu que Marin Prouverre place le saint évêque dont nous allons parler plus de cent ans avant l'époque dont nous écrivons maintenant l'histoire. Ce qui nous empêche de nous rallier à son opinion et nous fait suivre celle du *Gallia christiana*, ce sont les rapports qu'eut saint Raverein avec saint Wandrille dont nous venons de raconter la vie, et le séjour du futur évêque de Séez à Fontenelle, après la mort de ce saint fondateur. En somme, l'histoire de ce vertueux prélat est beaucoup plus claire que celle de ses prédécesseurs ; et la valeur des documents qui nous restent de son pontificat a paru assez sérieuse et assez considérable à la Congrégation de Rites, pour

lui conserver jusqu'aujourd'hui la place qu'il occupe depuis longtemps dans la partie du Bréviaire propre au diocèse. C'est le second de nos évêques qui porte canoniquement le titre de saint.

Nous croyons pouvoir donner saint Raverein comme le successeur immédiat de Robert II, bien que la chose ne soit pas d'une évidence absolue. Marin Prouverre le fait assister au concile de Paris en 559 et au second concile de Tours, en 568. Nous y avons fait assister Leudebaud, parce qu'il nous semble beaucoup plus probable que ce fut lui en effet qui siégea à ces deux conciles. Nous rapporterons seulement ici les autres actions connues de saint Raverein.

Saint Raverein

Raverein *(Raverennus)* était né en Picardie, et avait eu pour mère la sœur de saint Lambert, d'abord abbé de Fontenelle, et plus tard archevêque de Lyon. Désireux de marcher sur les traces de son saint oncle, le jeune Raverein s'appliqua tellement dès son premier âge à l'exercice de la vertu et de la piété, qu'il mérita bientôt d'être appelé lui-même à la vie monastique. Il entra donc au monastère de Fontenelle, qui était encore tout embaumé du parfum qu'y avaient répandu les vertus du restaurateur saint Wandrille, et gouverné en ce temps par son oncle saint Lambert, disciple et premier successeur de l'illustre abbé dont le monastère portait le nom.

Ce monastère de Fontenelle était alors rempli d'hommes supérieurs en vertu et en sainteté. Outre saint Ansbert et saint Erembert, dont nous avons déjà parlé dans la vie de saint Wandrille, on y distinguait saint Condet, saint Hermeland, fondateur du monastère d'Andres, au diocèse d'Angers, avec saint Wulfrand, plus tard archevêque de Sens ; et cependant la chronique du monastère rapporte que Raverein les surpassait tous par sa ferveur et par la perfection avec laquelle il pratiquait toutes les vertus monastiques. Jamais on ne pouvait lui reprocher aucune faute contre la discipline ; et il passait les jours et les nuits en jeûnes et en prières.

La renommée d'une telle sainteté parvint jusqu'à Séez, dont le peuple demanda pour évêque l'humble et saint moine de

Fontenelle. Raverein refusa d'abord avec larmes d'accepter un tel honneur ; mais il dut céder aux ordres de saint Ouen, archevêque du diocèse où se trouvait Fontenelle, et aux instances des autres évêques de la province. Il reçut bientôt après la consécration épiscopale et vint prendre possession de son siège.

Le nouvel évêque apparut à Séez comme un autre Jean-Baptiste. Bien loin de retrancher quelque chose à ses austérités, il en augmenta encore le nombre et la rigueur, lorsqu'il fut assis sur le siège épiscopal, et il veilla de plus en plus sur son âme, afin de devenir en tout un modèle pour celles qui lui étaient confiées. Evêque par le zèle et par la dignité, il resta moine par la mortification et par le mépris de soi-même. Saint Ouen, heureux d'avoir contribué à l'institution d'un tel pasteur, et plein de joie en contemplant le bien qui en résultait pour la petite Eglise de Séez, ne voulut pas mourir avant d'avoir fait à saint Raverein une visite d'affection et de charité, et il honora de sa présence, peu de temps avant sa mort, notre petite ville épiscopale.

On dit que le saint évêque de Séez, lorsqu'il sentit lui-même l'heure de son trépas approcher renonça à l'épiscopat, et se retira de nouveau à l'abbaye de Fontenelle, où il mourut dans la paix du Seigneur le 17 novembre, entre l'an 682 et l'an 689 ; l'année précise est incertaine. Il fut enseveli dans l'église de l'abbaye, où il jouit de bonne heure d'un culte, ainsi que dans tout le diocèse de Rouen : sa fête, célébrée longtemps le 3 février, a été remise, dans le nouveau Propre de Séez, au 17 novembre, anniversaire de sa mort.

Ce fut pendant le pontificat de ce saint évêque qu'une nouvelle et importante fondation se fit dans le diocèse de Rouen : celle de la célèbre abbaye de Jumièges, dont le fondateur, saint Philibert, a dû survivre de quelques années seulement à saint Raverein.

Saint Philibert : Jumièges

Philibert ou Filbert, dont le nom s'écrit toujours en latin *Filibertus*, et non *Philibertus*, était né dans la ville d'Eauze, alors métropole de la troisième Aquitaine, et dont le siège épiscopal a été depuis réuni à celui d'Auch. Son père Filibaud était évêque de Vic, aujourd'hui Vic-Joul, petit bourg dont le

siège a été depuis transporté à Aire, dans le département actuel des Landes. Comme saint Ambroise, Filibaud n'avait été élu évêque de ce lieu, qui avait alors les proportions d'une petite ville, qu'après y avoir été simple officier du roi. Lorsque son fils fut en état d'être produit dans le monde, il l'envoya à la cour de Dagobert Ier, où le jeune Philibert fit la connaissance de saint Ouen, et même entra fort avant dans sa familiarité. Il est assez probable que le commerce qu'il eut avec ce grand saint ne contribua pas peu à lui inspirer le dégoût du monde ; et d'ailleurs éclairé par la lumière intérieure de la grâce, il résolut de tout abandonner pour suivre Jésus-Christ.

Philibert n'avait que vingt ans lorsqu'il forma ce genéreux dessein ; et, se défiant de son inexpérience, il chercha un directeur éclairé, qui pût lui donner de bons conseils. Or il connaissait saint Agile *(Agilus)*, que nous appelons ordinairement saint Aile, et qui était alors abbé de Rebais *(Resbacum)*, monastère fondé par saint Ouen en 635, dans la Brie, au diocèse de Meaux. Saint Aile donna avec bonheur à son nouveau disciple l'habit monastique, et le fidèle soldat de Jésus-Christ commença de mener la vie la plus mortifiée au milieu des tentations et des ruses du démon, dont il fut toujours vainqueur.

Saint Aile étant mort en 650, les moines de Rebais choisirent Philibert pour lui succéder, et le jeune supérieur montra dans sa nouvelle charge le plus grand amour pour la discipline. Ce fut même probablement à cause de cet amour qu'il devint un objet de haine pour quelques faux frères : les têtes de ces malheureux s'échauffèrent et ils résolurent de le chasser de son siège abbatial. Le saint abbé céda à l'orage et sortit du monastère ; mais la main de Dieu s'appesantit sur les coupables, et ils furent bientôt obligés de se repentir de ce qu'ils avaient fait. Cependant Philibert se démit de sa charge ; et, voulant connaître à fond la Règle de saint Colomban, il alla visiter Luxeuil, Bobbio, et les autres monastères fondés par ce grand saint en France et en Italie. Philibert étudiait en même temps avec la plus grande assiduité les Règles de saint Basile, de saint Macaire et de saint Benoît : il les adapta toutes aux usages des monastères des Gaules.

S'étant de la sorte instruit à fond de la discipline monastique, notre saint s'occupa de faire lui-même une fondation, pour y

établir la Règle qu'il avait composée ainsi du mélange des autres. Clovis II avait succédé à Dagobert Ier, son père : il se montra favorable aux désirs du saint, ainsi que sa femme, la reine sainte Bathilde : ils donnèrent en conséquence à Philibert, la terre de Jumièges *(Gemeticum)*, ainsi nommée, disent quelques historiens, à cause des gémissements de la pénitence, qui devaient s'y faire entendre plus tard ; ou, selon les autres, et plus probablement, parce que cette terre avait appartenu précédemment à deux frères jumeaux *(gemelli)*.

Ce fut dans cette terre, située sur la Seine, à cinq grandes lieues de Rouen, que Philibert fonda en 654 un monastère qui devint au moyen-âge l'un des plus célèbres de France, et qui compta en peu de temps dès le principe jusqu'à neuf cents moines, parmi lesquels on remarquait plusieurs abbés, qui avaient déposé la crosse et la mître pour se mettre sous la conduite du saint et illustre fondateur. De riches dons furent faits à l'abbé pour l'aider à parfaire cette œuvre, et il mettait toujours à part la dîme de ces dons pour le soulagement des pauvres, la délivrance des prisonniers, et le rachat des esclaves. L'exemple donné par ce saint fut imité par d'autres : plusieurs personnes de qualité bâtirent comme lui des monastères dont les moines venaient d'abord s'instruire à Jumièges, puis retournaient ensuite porter chez eux la règle de saint Philibert. Celui-ci fit à cette époque une visite dans le diocèse du Mans, où il travailla efficacement à établir partout la discipline monastique.

Il y avait près de dix-neuf ans qu'il gouvernait en paix son monastère, lorsque Ebroïn, maire du palais, qui avait été chassé à la mort de Clotaire III et enfermé à Luxeuil, parvint à s'enfuir après quatre années de captivité et redevint maire du palais sous le jeune Thierry Ier, ou III, si l'on compte les deux Thierry d'Austrasie. Ce jeune prince est considéré comme le premier des rois fainéants. Ebroïn s'était rendu fameux par son orgueil et par ses crimes, en particulier par le meurtre de saint Léger, évêque d'Autun. Philibert lui fit de vives remontrances ; et le maire du palais, accoutumé à dominer même les évêques, trouva fort mauvais qu'un simple abbé se permit de le rappeler à l'ordre, et chercha les moyens de perdre notre saint. Cependant, à cause de la grande réputation dont jouissait l'abbé de Jumièges, il n'osa l'attaquer ouverte-

ment ; il se servit de quelques ecclésiastiques du diocèse de Rouen, qu'il avait gagnés par ses largesses, et qui accusèrent Philibert de plusieurs crimes. Ces misérables parvinrent à surprendre même la bonne foi de saint Ouen qui fit arrêter le prétendu coupable, et le fit enfermer dans un lieu de Rouen, appelé *la Poterne*, où l'on a élevé depuis une chapelle dédiée au saint abbé de Jumièges.

Bientôt cependant l'illustre prélat reconnut son erreur et remit en liberté son prisonnier ; mais Philibert, ne se trouvant plus en sureté dans la Neustrie, se dirigea vers l'Aquitaine, et alla trouver saint Ansoald, évêque de Poitiers, qui le reçut avec la plus grande bonté, et lui fournit les moyens de bâtir un monastère dans l'île de Her ou Hério, sur la côte du Poitou, au midi de l'embouchure de la Loire, en face des limites qui séparent le Poitou de la Bretagne. Ce fut le monastère qui prit ensuite le nom de Hermoutier, et par corruption Nermoutier, d'où l'on a fait mal à propos Noirmoutier. Ce monastère, détruit par les Normands au temps de leurs invasions, fut rétabli d'abord comme simple prieuré dépendant de l'abbaye de Tournus, en Bourgogne, puis ensuite devenu lui-même abbaye, il a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. Notre saint y fit venir des moines de Jumièges, et porta désormais de ce côté toute son affection.

Il fonda aussi à une lieue et demie de Poitiers l'abbaye de Quinçay, qui fut augmentée par saint Achard, son disciple, et dont on voit encore les ruines auprès de l'église paroissiale, autrefois abbatiale de Saint-Benoît-de-Quinçay, à une lieue de Poitiers. Il avait déjà fondé avant son exil l'abbaye de femmes de Pavilly, à quatre lieues de Rouen, et il y avait établi pour première abbesse sainte Austreberte. Depuis son retour, il prit encore une grande part, avec Varaton, maire du palais, successeur d'Ebroïn, à la fondation d'une abbaye de femmes à Montivilliers, entre le Hâvre et Harfleur.

Après la mort d'Ebroïn, qui fut tué en 681, saint Philibert retourna à Jumièges, à la prière de saint Ouen lui-même, qui tint à le voir pour se réconcilier avec lui au sujet de l'exil et des autres maux qu'il lui avait involontairement causés. Mais le saint ne jugea pas à propos de rentrer de nouveau dans son ancienne abbaye. Il retourna à Nermoutier, où il pouvait se

séparer plus entièrement du commerce des hommes ; chemin faisant, il passa par Quinçay, en tira son disciple et son successeur saint Achard, et l'envoya gouverner Jumièges. Puis il mit un autre de ses disciples à la tête de Quinçay et repassa à Nermoutier, où il mourut peu après, le 20 août 687, ou, selon d'autres, 690. Il se fit de nombreux miracles à son tombeau, et ses œuvres prospérèrent beaucoup après sa mort. Jumièges, en particulier, jouera souvent un rôle dans cette histoire : elle fut la première à se relever après les ravages des Normands. C'est à cause des rapports qu'eut cette abbaye avec notre diocèse, que nous avons tenu à esquisser ici la vie de son saint fondateur quoiqu'il n'appartienne pas au diocèse de Séez. Il a, d'ailleurs été honoré officiellement dans ce diocèse jusqu'à l'introduction de la liturgie romaine, en 1863. On en faisait mémoire le 20 août, dans la fête de saint Bernard.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur saint Raverein, nous allons encore retracer en quelques mots l'histoire d'un de ses frères et émules groupés autour de lui à Fontenelle ; c'est saint Hermeland, fondateur du monastère d'Andres, au diocèse d'Angers. Ce saint, comme le précédent, a joui autrefois d'un culte dans le diocèse de Séez, jusqu'au retour de la liturgie romaine.

Saint Hermeland

Hermeland avait été premier échanson du roi Clotaire III, et, poussé par la grâce, comme il arrivait souvent aux hommes du monde en ces temps de barbarie, mais en même temps de foi profonde et sincère, il dit bientôt adieu aux grandeurs de la terre et se retira dans la solitude, jugeant qu'il était par trop difficile de pratiquer la vertu au milieu des crimes qui se commettaient alors de toutes parts. Notre saint choisit, comme nous l'avons dit, pour le lieu de sa retraite le monastère de Fontenelle, qui venait de voir mourir saint Wandrille, son fonnateur et que gouvernait alors le saint abbé Lambert, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Ce fut dans ce monastère qu'il fit la connaissance de notre saint Raverein, comme nous l'avons vu plus haut.

Saint Ouen, ayant entendu parler des vertus et de la sainteté d'Hermeland, l'examina avec soin et l'ordonna prêtre, afin de

lui procurer ainsi le pouvoir de faire profiter les autres des qualités brillantes dont il le voyait orné.

A cette époque saint Paschase, évêque de Nantes entendit parler de saint Lambert, et conçut un grand désir de posséder dans son diocèse des moines formés par les exemples et sous la Règle d'un homme aussi remarquable. Il lui envoya une députation chargée de lui faire des avances à ce sujet ; et Lambert, désirant faire plaisir à ce saint évêque, lui envoya Hermeland avec quelques compagnons. Cette petite communauté bâtit dans une île de la Loire, nommée Andres, sur les confins du diocèse d'Angers, un monastère qui devint bientôt florissant. Hermeland vécut en ce lieu jusqu'à la plus extrême vieillesse, et ne se relâcha jamais, jusqu'au dernier jour, de la sévérité de la discipline monastique.

Lorsqu'il se sentit usé par les travaux et par les années, le saint abdiqua sa charge d'abbé, se retira dans la solitude, pour y vaquer entièrement au service de Dieu, et passa ainsi le reste de sa vie dans une cellule à part, près de laquelle il avait bâti un oratoire dedié à saint Léger, évêque d'Autun et martyr. Il fut averti d'en haut du moment de sa mort qu'il prédit à ses moines, ensuite il se fit donner le saint Viatique et le reçut avec le plus grand respect. Enfin, il rendit paisiblement son âme à Dieu le 25 mars, vers l'an 718 : survivant ainsi notablement à ses maîtres et à son condisciple saint Raverein. On l'ensevelit dans la Basilique de saint Paul apôtre, qu'il avait fait construire près d'un oratoire dédié à saint Wandrille, dans l'enceinte de son monastère, et il se fit beaucoup de miracles à son tombeau. Bien que la mort de saint Hermeland soit arrivée le 25 mars, sa fête s'est souvent célébrée le 18 octobre, qui paraît être l'anniversaire de quelque translation de ses reliques. C'est en ce jour que l'ancien Bréviaire sagien en faisait une mémoire surajoutée à la fête de l'évangéliste saint Luc.

CHAPITRE XVI

SAINT ALNOBERT, 15e ÉVÊQUE DE SÉEZ

Fin du VIIe Siècle-706

—

Difficultés sur le temps où vécut saint Alnobert. — Sa vie. — Saint Evremond. — Saint Joudry. — Saint Albert de Gambron.

Après le pontificat de saint Raverein, les difficultés sur la succession de nos évêques se représentent de nouveau. Plusieurs auteurs placent à sa suite Geoffroy ou Godefroy, que nous avons placé au dixième rang, notablement plus tôt ; d'autres inscrivent Raoul ; mais le *Gallia christiana* refuse cet évêque au diocèse de Séez et le donne au diocèse de Coutances. On est obligé de reconnaître avec les auteurs de ce savant ouvrage, qu'il est difficile de placer le pontificat de cet évêque entre celui de saint Raverein, mort vers 682, et celui de saint Alnobert, qui reçut dans son diocèse saint Evremond, lui vit fonder jusqu'à deux abbayes et plusieurs églises, et mourut dans les premières années du VIIIe siècle. Si ce Raoul a été réellement évêque de Séez, son pontificat n'a pu être qu'extrêmement court, et son existence ne nous a pas paru assez certaine pour lui donner rang parmi les pasteurs qui se sont succédé sur le siège de saint Latuin. A cause de toutes ces considérations, nous plaçons ici au quinzième rang saint Alnobert, et nous sommes d'accord en cela, et avec Marin Prouverre, et surtout avec le *Gallia christiana* dont l'autorité est encore beaucoup plus considérable que celle du bon jacobin argentanais.

SAINT ALNOBERT

Alnobert, appelé souvent Annobert ou Aunobert, nous est beaucoup plus connu que ses prédécesseurs et ses successeurs immédiats, et il est assez facile de déterminer, au moins d'une manière approchante, le temps où il a vécu et gouverné notre diocèse. A cause de la sûreté des documents que nous possé-

dons sur ce saint pontife, la Congrégation des Rites a permis de lui rendre un culte public et officiel dans notre liturgie où il est en possession d'une fête double mineure le 15 mai.

Ce saint homme était né dans le Maine, selon l'opinion la plus probable, et avait été élevé par saint Hadoin, évêque du Mans dont nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler. Issu d'une famille noble et distinguée, le jeune Alnobert fut envoyé de bonne heure à la cour ; mais il se dégoûta promptement des honneurs et des affaires, et revint trouver son précepteur saint Hadoin, qui l'ordonna prêtre. Ce saint évêque mourut en 654 ; et Alnobert qui, depuis longtemps, avait le dessein de quitter le monde, se retira au monastère d'Evrecy, dans le diocèse de Bayeux, où il fut aussitôt admis parmi les moines.

Dans le cours de l'année 670, l'abbé d'Evrecy, nommé Chodulfe, envoya son jeune disciple, pour lequel il professait la plus grande estime, traiter avec le roi Childéric II d'une affaire qui intéressait le culte divin, et plus spécialement encore celui de la très sainte Vierge. Le roi partait pour la chasse : il s'impatienta et reçut Alnobert d'une manière fort peu gracieuse ; il lui répondit brusquement, et ne voulut pas même le laisser s'expliquer sur la commission dont il était chargé. Alors le saint, sans s'émouvoir et sans se décourager, alla tranquillement célébrer la sainte messe dans une chapelle voisine de la forêt où la chasse était organisée. Les chiens de Childéric lancèrent une biche qui, au lieu de gagner la profonde retraite des halliers, entra dans l'église et vint se coucher aux pieds du saint moine, comme pour se mettre sous sa protection. Le roi la poursuivit jusque dans cet asile, et fut surpris de voir le doux animal si familier avec le serviteur de Dieu. Il sentit là quelque chose de surnaturel, traita désormais Alnobert avec le plus grand respect ; et, après l'avoir satisfait sur l'objet de sa mission, lui fit présent de la biche, que le saint donna à Jésus-Christ dans la personne des pauvres.

Cette aventure, et d'autres semblables, dans lesquelles Dieu manifesta la sainteté d'Alnobert, répandirent au loin sa renommée, et lui attirèrent les honneurs qu'il fuyait pourtant avec le plus grand soin. Après la mort de son abbé Chodulfe, saint Baudry *(Baldricus)*, gouverna quelque temps le monastère d'Evrecy ; mais sa prélature ne dura que peu d'années ; et à sa

mort, ce fut Alnobert qui fut désigné pour lui succéder. Malgré sa répugnance, le saint accepta cette charge sans hésiter, parce qu'il croyait obéir ainsi à la volonté de Dieu. Son gouvernement devait rester la période la plus remarquable de l'histoire du monastère d'Evrecy, qui fut détruit par les incursions des Normands, et ne s'est jamais relevé de ses ruines.

Le premier soin de saint Alnobert en prenant la conduite de ses frères, ce fut de rétablir dans le monastère la discipline, qui avait un peu souffert sous les derniers abbés. Mais cette entreprise excita la haine des moines, qui se révoltèrent contre lui, résolurent même de le tuer, et finalement le chassèrent du monastère, après lui avoir fait endurer toutes sortes d'outrages. Alors les évêques voisins, les abbés et les seigneurs du pays, qui estimaient beaucoup saint Alnobert, ne laissèrent pas le forfait impuni. Ils s'armèrent en faveur du saint abbé d'Evrecy, le réintégrèrent dans son monastère, et en chassèrent les moines rebelles. Mais, malgré ce retour à l'ordre, le saint souffrait dans son cœur, en voyant une partie de ses enfants, tout infidèles qu'ils étaient, ainsi éloignés du foyer paternel. Il les rappela et leur offrit le pardon, pourvu qu'ils consentissent à ce qu'il demandait d'eux. Instruits en effet par la leçon qui venait de leur être donnée, tous consentirent à seconder le saint dans ses projets de réforme, et ce fut alors surtout qu'il put établir parmi eux une discipline admirable. Les moindres fautes étaient sévèrement punies : tout moine qui se trompait seulement de psaume ou d'antienne au chœur, était condamné à s'abstenir de boisson pendant toute la journée : on ne faisait exception que pour les vieillards, qui pouvaient obtenir dispense de leur peine, en venant demander pardon.

L'abbaye des Deux-Jumeaux, située assez près d'Evrecy, à quatre lieues de Bayeux, aujourd'hui canton d'Isigny, était alors habitée par des chanoines réguliers, qui se montraient, comme auparavant les moines d'Evrecy, trop peu zélés pour la discipline religieuse. Cette abbaye était cependant importante, et nous avons vu que saint Evroult y avait problement séjourné quelque temps, avant de venir habiter la forêt d'Ouche. Saint Gérébold, évêque de Bayeux, qui était très lié avec notre saint le demanda pour quelque temps à ses moines d'Evrecy, afin qu'il essayât aux Deux-Jumeaux, ce qu'il avait si bien accompli

dans sa première abbaye. Alnobert se rendit avec quelques moines dans ce second monastère, et de nouveau, il obtint un plein succès : en peu de temps l'observation de la discipline fut aussi parfaite dans l'une que dans l'autre de ces deux abbayes, et cette seconde œuvre acheva de faire connaître Alnobert comme un réformateur de grand mérite. Il fut bientôt demandé pour ce sujet par plusieurs monastères, tant d'hommes que de femmes, et il y rétablit également la discipline d'une manière durable, avec un profit immense pour les âmes.

Un jour que notre saint abbé admirait en lui-même les vertus de saint Benoît, son bienheureux père, une voix du Ciel lui fit entendre qu'il pouvait imiter ce qu'il admirait avec tant de raison : et en même temps, il sentit qu'il recevait des grâces spéciales, et entre autres celle de connaître surnaturellement les fautes que commettaient ses religieux, grâce dont le grand patriarche des moines d'Occident avait joui amplement lui-même pendant sa vie. Malgré ces secours spéciaux qu'il recevait de la divine Providence, le saint se sentait offusqué par la réputation dont il jouissait : elle lui attirait des visites inopportunes qui nuisaient à l'union intime de son cœur avec Dieu : dans le désir qu'il avait d'échapper à ces distractions pour vivre seul avec Jésus-Christ, il se démit de sa charge d'abbé, après trente et un ans de séjour à Evrecy.

Accompagné d'un seul de ses moines, nommé Turpin, notre saint se retira dans une profonde solitude, assez près de la ville de Séez ; mais il trouva bientôt dans cette contrée tout le contraire de ce qu'il y avait cherché. En fuyant, comme nous l'avons vu, son monastère, le saint abbé avait eu pour motif principal d'échapper aux honneurs, même religieux, qui ne pouvaient manquer de lui être offerts après les services qu'il avait rendus ; mais Dieu le trouvait d'autant plus digne de ces honneurs qu'il les fuyait davantage ; et loin de le laisser dans l'obscurité qu'il désirait, ce Souverain-Maître allait le mettre encore plus en évidence qu'auparavant, et le placer parmi les princes de son peuple.

L'évêque de Séez, probablement saint Raverein, dont nous venons de parler, vint à mourir, entre l'an 682 et l'an 686. Alnobert fut élu pour lui succéder, et reçut du roi Thierry Ier, de Neustrie, le troisième de ce nom qui ait régné en France,

l'ordre de ne pas refuser l'honneur qui lui était offert. Le saint accepta l'épiscopat comme il avait accepté la charge d'abbé, pour ne pas résister à la volonté divine. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et apparut bientôt comme un flambeau au milieu des évêques les plus illustres de son temps. Sa charité envers les pauvres ne connaissait point de bornes. Une famine ayant désolé son diocèse, il dépensa tout ce qu'il possédait pour secourir les nécessiteux. Il traitait avec la même miséricorde les étrangers, et surtout les moines voyageurs, ce qui lui procura la grâce de recevoir plusieurs saints dans son palais épiscopal, entre autres saint Joudry, ou Gildéric, moine écossais dont nous parlerons bientôt plus spécialement : le saint évêque le combla de bienfaits pendant sa vie, et après sa mort, rendit toutes sortes d'honneurs à sa dépouille mortelle. Il attira eusuite par une lettre dans son diocèse saint Evremond, venu de Bayeux comme autrefois saint Evroult : il le bénit et l'établit abbé de Montmerrey ou de Grandmont, comme nous le verrons plus tard dans la vie de ce saint.

Cet illustre prélat possédait une éloquence tellement persuasive qu'elle tirait, quand il le voulait, les larmes des yeux de ses auditeurs : la majesté unie à la modestie qui se peignait dans tout son extérieur le montrait aux yeux comme un ange parmi les hommes : il était puissant en œuvres et en paroles, et ses exemples n'instruisaient pas moins que ses discours. Environ trois ans après son élévation sur le siège pontifical, en 688 ou 689, il assista avec quinze autres évêques, au synode rassemblé à Rouen par saint Ansbert, successeur de saint Ouen sur le siège de cette métropole : il s'agissait de confirmer les privilèges accordés en divers temps à l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, dont nous avons mentionné la restauration. Arthur du Monstier place ce synode en 662, et cependant, il y fait assister comme nous saint Alnobert. Nous croyons qu'il a commis une erreur de date : et c'est probablement une des raisons qui l'ont porté à admettre deux saints du nom d'Alnobert, ce en quoi nous croyons qu'il est encore en défaut. Marin Prouverre, au contraire, est entièrement d'accord avec nous sur ce point. Saint Aquilin d'Evreux ; saint Gérebold, de Bayeux et saint Willibert, de Coutances, assistaient aussi à cette assemblée, dont les actes ont été entièrement perdus ; on ne connaîtrait pas

même son existence, si elle n'était consignée dans la vie de saint Ansbert, écrite par Ansgard, moine de Saint-Wandrille, et dédiée à Hubert, troisième abbé de cette abbaye. Il y est dit que les Pères confirmèrent les dons faits à ce monastère par Erchinoald ou Archambault, maire du palais de Neustrie. Plusieurs autres dons et divers privilèges accordés à la même abbaye furent également confirmés.

A son retour, notre saint évêque trouva la bénédiction du Ciel répandue sur l'abbaye de Montmerrey, à l'établissement de laquelle il avait tant contribué, comme nous l'avons vu : il s'y rendit lui-même, pour remercier Dieu avec ses enfants, leur distribuer le pain de la parole et consacrer leur nouvelle église. Enfin, chargé d'années et comblé de mérites, le fidèle serviteur de Dieu mourut le 15 ou le 16 mai, ou selon d'autres le 14 avril de l'année 706. Ses reliques, après avoir reposé longtemps à Séez, parcoururent au XIIe siècle diverses provinces, et arrivèrent en 1122 à Morienval, abbaye de femmes du diocèse de Soissons, où elles devinrent si pesantes qu'on fut obligé de les y déposer. Elles restèrent en ce lieu jusqu'en 1745, époque de la suppression de l'abbaye : La châsse fut alors ouverte, et les reliques partagées : le diocèse de Séez a pu en recouvrer quelques fragments notables. Le diocèse de Soissons, qui a possédé longtemps ces reliques, célèbre la fête du saint le 16 mai : la fête de la translation de son corps se célèbre le 1er septembre, anniversaire de cette translation ; mais il est assez remarquable que dans ces deux fêtes, le Propre de Soissons ne fait aucune mention de l'épiscopat de saint Alnobert, ce qui a fait croire à quelques-uns que saint Alnobert d'Evrecy et saint Alnobert de Séez étaient deux saints différents. Il nous semble toutefois que l'opinion de ceux qui n'en ont fait qu'un seul et même personnage est la plus probable et la plus accréditée.

Saint Alnobert est encore très honoré aujourd'hui dans les diocèses de Soissons et de Beauvais : le diocèse de Séez, qui célébrait autrefois sa fête le 16 mai, l'a remise au 15 dans son nouveau propre de 1873.

Quelques historiens avaient affirmé que c'était le saint évêque dont nous venons parler qui avait reçu dans son diocèse l'illustre abbé d'Ouche, saint Evroult ; mais nous avons vu que la vie contemporaine du saint abbé renverse entièrement cette opi-

nion, et qu'à l'époque où saint Alnobert occupait le siège de saint Latuin, saint Evroult était mort au moins depuis un siècle. Mais il n'en est pas moins certain que ce saint évêque reçut d'autres moines célèbres, et entre autres saint Evremond, que la critique la plus saine fait abbé de Montmerrey, lieu situé à environ trois lieues de la ville épiscopale.

Saint Evremond

Remarquons d'abord qu'Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, distingue deux saints du nom d'Evremond : l'un de ces deux saints était, selon lui, abbé d'Ouche en l'an 600, et l'autre abbé de Fontenay et de Montmerrey en 585, sous le règne de Chilpéric Ier. C'est ce dernier qui serait notre saint Evremond : du Monstier l'appelle *Evremundus*, tandis qu'il nomme celui d'Ouche *Ebremundus* : il place la fête de ce dernier le 10 juin, et celle de l'abbé de Fontenay, le lendemain 11. Nous croyons que le bon historien rouennais a fait une confusion. La fête de saint Evremond de Fontenay a toujours été inscrite le 10 juin, c'est-à-dire le jour où il a placé celle de son saint Evremond d'Ouche, et on ne trouve nulle part ailleurs aucune mention de ce dernier : cette simple observation nous prouve assez qu'il ne doit avoir existé dans nos contrées d'autre saint Evremond que l'abbé de Fontenay et de Montmerrey. Nous contestons aussi les deux dates données par le même historien : il place à peu près cent ans trop tôt son saint Evremond dédoublé : nous avons déjà exposé quelques-unes des raisons qui le contredisent ; nous lui en opposerons d'autres encore lorsque le sujet nous y ramènera.

Evremond, dont on a voulu faire quelquefois un parent de saint Evroult, et même son frère, était dans tous les cas né comme lui dans la ville de Bayeux, l'une des cités principales de la Basse-Normandie, vers l'an 620, ou du moins avant l'an 650. La noblesse de sa race et l'éclat de son mérite attirèrent sur lui les regards du roi Clovis II, qui le fit appeler à sa cour, et lui confia l'une des charges les plus importantes du royaume. Evremond, dans cette haute situation, se conduisit avec tant d'humilité qu'il se fit un grand nombre d'amis, entre autres, il se lia beaucoup avec le futur évêque de Séez, saint Alnobert,

alors avec lui à la cour du roi. Clovis II mourut en 656 ; mais ses trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry Ier ou III, conservèrent à Evremond la confiance dont leur père l'avait honoré.

Toutefois, cette fortune et ces honneurs n'eurent point le pouvoir de retenir le saint à la cour : il était né pour une grandeur plus sublime encore. Comme il lisait assidûment les saints évangiles, il fut un jour frappé de ces paroles du divin Maître : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. » *(Matth. X-37)*. Il appliqua cette pensée à l'amour de sa femme, et fit part à celle-ci des réflexions qu'il avait faites à ce sujet. Loin de blâmer cette explication, la digne épouse d'Evremond l'accepta volontiers, avec joie même, et le saint remarqua avec édification qu'elle pensait entièrement comme lui sur ce point : bientôt, ils se mirent tous deux à l'envi à distribuer leur bien aux pauvres, dans le dessein de se retirer l'un et l'autre entièrement du monde : nous avons pu constater dans la vie de saint Alnobert que ce saint ne fut pas non plus entièrement étranger à la résolution de son ancien collègue et ami. Débarrassé désormais de tous les soins matériels, Evremond se fit couper les cheveux et la barbe, et entra dans la forêt d'Ecouves *(Excubiæ)*, au midi du *pagus Oximensis* ou de l'Hiémois, afin d'y trouver une solitude où il lui fût permis de ne s'occuper que de Dieu et des choses du Ciel.

Le saint converti s'établit d'abord et bâtit un monastère à Fontenay-les-Louvets *(Fontanetum)*, au doyenné actuel de Carrouges, dans le diocèse de Séez. Il est à propos de remarquer en passant que les Bollandistes, suivis par la grande majorité des historiens postérieurs, ont placé le séjour de notre saint à Fontenay-sur-Orne, à deux lieues de Caen. Cette erreur s'explique facilement, d'abord par l'ignorance des lieux, que les savants Jésuites n'avaient jamais visités, et ensuite parce que Fontenay-sur-Orne possédait encore, au temps où vivaient ces écrivains, un monastère assez considérable, tandis que celui de Fontenay-les-Louvets était détruit depuis des siècles. Mais il faut remarquer que l'on trouverait difficilement aux environs de Fontenay-sur-Orne une forêt ayant porté le nom d'*Excubiæ*, or les monuments contemporains nous attestent d'une manière indubitable que saint Evremond a habité une forêt de ce nom ;

et en second lieu, ce saint abbé avait certainement pour évêque saint Alnobert, qui n'a jamais eu aucune juridiction sur le territoire de Fontenay-sur-Orne : d'ailleurs la vie contemporaine du saint nous faire sentir d'une manière évidente que son monastère n'était pas très éloigné de Séez. Enfin le *Mons-major* et l'église de Saint-Didier, dont il est question dans les plus anciennes vies de saint Evremond, ne se trouvent non plus qu'aux environs de Fontenay-les-Louvets.

Cette église de Saint-Didier, dont nous venons de prononcer le nom, fut bâtie par notre saint avec cinq autres, dans un rayon assez restreint autour de son monastère. Rebâtie plusieurs fois dans la suite des temps, cette église est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Didier-sous-Ecouves et fait partie, comme Fontenay, du doyenné de Carrouges. Ces églises, et surtout le monastère qui en formait le centre, attirèrent bientôt en ce lieu un grand nombre de pélerins. Le saint bénit Dieu du bien qui s'opérait au milieu de cette affluence ; mais comme il ne se croyait pas lui-même nécessaire à l'accomplissement de ce bien, et que d'ailleurs son recueillement était troublé par le concours des pélerins, il désira bientôt une solitude plus profonde, et quitta Fontenay avec plusieurs moines, pour s'enfoncer plus avant dans la forêt.

Un ange se présenta au-devant de la sainte colonie, et la conduisit dans un lieu où il y avait des sources nombreuses et abondantes. Les moines se construisirent en ce lieu des cellules de branchages, et se mirent ensuite à travailler à leur salut avec tant de ferveur que cette solitude parut bientôt habitée par des esprits célestes, plutôt que par des hommes. Saint Alnobert, dont la résidence, dit l'auteur de la vie de notre saint, n'était pas très éloignée, ayant appris la présence de son ancien ami de la cour dans ce désert sauvage, lui envoya son archidiacre Fortunat, qui fut pénétré d'admiration, en voyant la vie que menaient ces saints solitaires. Il approuva leur dessein avec louanges, et bénit au nom de son évêque cette communauté naissante. Saint Alnobert, après avoir entendu le rapport de son archidiacre, voulut, quoique que déjà très âgé, voir de ses propres yeux ces miracles de vertu et de perfection. Il se rendit au monastère d'Evremond, adressa aux moines des paroles d'encouragement. de louange et d'admiration ; puis, après avoir passé quelques

jours au milieu d'eux, il emmena avec lui à Séez leur supérieur, qu'il ordonna prêtre dans son église cathédrale.

Peu de temps après, le saint prélat résolut de conférer à son ami la dignité d'abbé ; et il retourna de nouveau dans la forêt, pour lui donner de sa propre main la bénédiction abbatiale, et l'établir à la tête du nouveau monastère, qui portait le nom de Montmerrey *(Mons-major)*, et qui était le principal de ceux que le saint abbé avait fondés dans la forêt d'Ecouves. C'est ce monastère, croit-on, qui a donné naissance à la paroisse de Montmerrey, située à trois lieues de Séez, dans le doyenné de Mortrée. Cependant, il faut remarquer que quelques érudits seraient tentés de placer l'ancien monastère de saint Evremond au sommet de la colline de Grandmont, que la forêt d'Ecouves englobe encore aujourd'hui, et qui est située sur le territoire de la paroisse de la Bellière, également au doyenné de Mortrée. Le nom de cette colline est bien aussi en effet la traduction de celui de *Mons-major*, que portait le monastère du saint, selon les plus anciens documents. Il faut ajouter en faveur de cette opinion, qui n'est pourtant pas, à beaucoup près, la plus suivie et qui ne repose que sur des conjectures, que l'on trouve sur cette colline de Grandmont des restes de constructions monastiques, comme l'on en chercherait vainement à Montmerrey ; mais il faut dire que ces constructions sont de beaucoup postérieures au temps où vivait notre saint. Dans tous les cas, nous voyons qu'il est facile, comme nous l'avons dit, de trouver *Mons-major* dans les environs de Fontenay-les-Louvets ; puisque au lieu d'une, nous trouvons deux localités auxquelles ce nom peut s'appliquer en toute vraisemblance.

Le saint bâtit encore en ces lieux trois nouvelles églises, outre les six qu'il avait déjà fondées auparavant : il en dédia une à la sainte Croix, une seconde à la très sainte Vierge, et la troisième à saint Martin de Vertau. On croit qu'avant la fin de sa vie, Evremond quitta de nouveau son monastère de *Mons-major*, et retourna s'établir à Fontenay, où il opéra encore un certain nombre de miracles : il guérit un paralytique en se promenant la nuit autour de son église. Une femme d'Audouville, au département actuel de la Manche, que ses parents avaient amenée avec confiance à notre saint, à cause de ce qu'ils avaient entendu dire de sa puissance miraculeuse, fut guérie avec la

même facilité et recouvra une santé parfaite. Le saint abbé chassa ensuite un démon du corps d'un jeune enfant en présence de sa mère, qui jusque-là se mourait de chagrin en voyant le triste état ou se trouvait réduit son fils.

Evremond vécut ainsi au milieu des bonnes œuvres jusqu'à l'âge de cent ans. Lorsqu'il sentit que sa fin approchait, il se fit transporter dans l'église de la sainte Vierge de Fontenay : et ce ce fut là, au pied des autels, qu'il rendit tranquillement l'esprit, le 10 juin, vers l'an 720, dernière année du règne de Chilpéric Daniel ou Chilpéric II, un des rois fainéants, qui essaya en vain de se soustraire à la tutelle de son puissant maire du palais, Charles-Martel, fils bâtard de Pépin d'Héristal, dont nous avons déjà parlé. Saint Loyer, récemment élu évêque de Séez, rendit les derniers devoirs au saint abbé de Fontenay, et l'ensevelit dans l'église principale de son monastère.

Pendant les invasions des Normands, ce monastère fut détruit; et les moines se réfugièrent, avec les reliques de leur saint fondateur, à l'abbaye de Saint-Evroult, mieux cachée au fond de sa forêt d'Ouche, que ne l'était celle de Fontenay dans la forêt d'Ecouves. Ces reliques furent enlevées de nouveau en 946, avec celles de saint Evroult lui-même, par Hugues-le-Grand, comte d'Orléans et duc de France, comme nous l'avons déjà mentionné dans la vie du saint abbé d'Ouche. Ce furent ces doubles reliques qui furent insultées par un compagnon de Hugues et attirèrent sur ce misérable la colère de Dieu qui le foudroya à Champs, paroisse du canton actuel de Tourouvre. De là, le comte les emporta à Orléans, sa capitale ; et au XIe siècle, quelques-uns de ces précieux ossements furent transférés à Creil, où les protestants les détruisirent en 1567, comme ils avaient déjà détruit en 1562, la partie qui était restée à Orléans. Cependant les chanoines de Creil avaient pu sauver de la rage des hérétiques le chef et les deux bras du saint ; mais ce faible reste de nos deux illustres abbés disparut à son tour au milieu des profanations révolutionnaires dont fut témoin la triste année 1792.

Nous avons pu remarquer la ressemblance qui existe entre la vie du saint abbé de Fontenay et celle de saint Evroult ; même patrie, origine semblable par la noblesse du sang, vocation absolument opérée de la même manière : rien ne manque pour nous faire voir dans ces deux illustres abbés des frères, et

même des frères jumeaux ; et si l'on ajoute que les reliques de saint Evremond allèrent retrouver celles de son émule, qu'elles furent enlevées ensemble de l'abbaye de Saint-Evroult, insultées, et vengées par Dieu lui-même dans une seule et même circonstance, enfin divisées et détruites sans s'être séparées, on conçoit que les historiens aient voulu faire de ces deux saints, deux contemporains, deux parents, deux frères peut-être, bien que cette parenté n'ait jamais existé que dans l'imagination des écrivains. On trouve encore des pièces de monnaie portant pour exergue, les deux noms de ces saints réunis. Malgré tous ces indices nous avons vu que la vérité de l'histoire, ne permet pas de faire vivre ces deux illustres abbés à moins d'un siècle de distance l'un de l'autre.

Pour terminer l'histoire du pontificat de saint Alnobert, nous devons encore raconter en quelques mots la vie d'un autre moine qui de son temps habitait notre diocèse ; c'est saint Joudry, que notre évêque avait reçu lui-même à son arrivée dans la Neustrie.

Saint Joudry

Joudry ou Gildéric *(Gildericus)*, était né en Ecosse d'une famille pauvre et assez peu distinguée. Il passa ses premières années dans sa patrie, en pratiquant la vertu comme on la pratique dans le monde ; et il était déjà parvenu à l'âge mûr, lorsqu'il sentit naître en lui le désir de mener une vie plus parfaite, et une grande ardeur qui l'excitait à la pratique de tous les conseils évangéliques. Après avoir consulté un très saint homme qui habitait son pays et y menait la vie solitaire, il quitta l'Ecosse, passa la mer ; et après avoir traversé le Cotentin, arriva, dans les premières années du VIIIe siècle, dans une forêt de l'Hiémois qui n'est pas nommée dans son histoire, mais qui était probablement la forêt de Gouffern, entre Silly, Falaise et Argentan.

Là, le saint ermite se construisit une cellule, et afin de soumettre complètement la chair à l'esprit, il n'avait pour vêtement qu'un cilice, et pour nourriture que les aliments les plus grossiers. Pendant plusieurs années, il ne vécut que d'orge, mêlée à de l'écorce d'arbres pulvérisée. Souvent, pendant la nuit, au plus fort de l'hiver, il se plongeait jusqu'aux épaules dans les

eaux de la rivière qui coulait près du lieu qu'il habitait, peut-être la rivière d'Ure, et dans cette situation pénible, il récitait tout son psautier.

La renommée d'une vertu si haute se répandit dans toute la contrée. Le saint évêque de Séez, Alnobert, qui avait admis Joudry dans son diocèse, fut extrêmement consolé de ce qu'il entendait dire de lui. Le comte d'Exmes, de son côté, suzerain du pays qu'habitait le saint, le visita et lui donna quelques arpents de terre, ce qui permit au solitaire de faire bâtir dans son petit domaine un oratoire avec deux autels, dont il voulut que l'un fût dédié à la très sainte Vierge, Mère de Dieu, et l'autre à sainte Marie-Madeleine. Il mit en culture le reste du domaine que lui avait octroyé le comte d'Exmes; et, après l'avoir purgé des bêtes sauvages qui le dévastaient, il en fit présent aux habitants d'alentour.

Le saint solitaire vécut en ce lieu, seul et menant la vie érémitique, jusqu'à la plus extrême vieillesse : enfin, plein de jours et de mérites, il alla jouir, dans le sein de Dieu, de la gloire réservée aux bons serviteurs. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année où arriva cette mort précieuse : les uns ont dit, comme nous l'avons vu plus haut, que le saint ne vint dans nos contrées qu'au commencement du VIIIe siècle ; d'autres le font mourir dès l'an 700, dernière du VIIe siècle, six ans avant saint Alnobert lui-même. D'autres prétendent qu'il vit les premières invasions des Normands ; mais ils sont contredits par la vraisemblance même, puisque les premiers Normands n'apparurent qu'à la fin du VIIIe siècle, et en outre par des documents très anciens qui disent formellement que ce fut saint Alnobert qui ensevelit le saint ermite dans son oratoire : la légende du saint dans l'ancien bréviaire sagien, l'affirme sans la moindre hésitation.

Cependant il faut remarquer que, lorsque Joudry fut reçu par saint Alnobert, il n'était encore que dans l'âge mûr : *cùm ad annos maturos pervenisset*, dit la Légende dont nous venons de parler, et qu'il vécut dans la solitude jusqu'à une extrême vieillesse, ce qui suppose de la part du saint un séjour prolongé qu'il est difficile de faire coïncider entièrement avec le pontificat relativement court de saint Alnobert. On ne peut donc trop dire quelle est la plus probable des opinions que nous venons

d'énoncer, et il reste encore là un nuage comme il en existe beaucoup trop sur ces premiers temps de notre histoire. Ce qui est plus certain, c'est qu'au fort des invasions normandes, les reliques de saint Joudry furent portées à Vendôme, avec celles de saint Mérault, le disciple de saint Evroult dont nous avons parlé et qui avait dû habiter assez près du lieu où s'établit plus tard saint Joudry. On croit que les reliques de ces deux saints reposent encore aujourd'hui à Vendôme. La fête de saint Joudry se célébrait le 21 mai dans l'ancien bréviaire de Séez : elle a disparu, comme beaucoup trop d'autres, dans le nouveau Propre annexé au Bréviaire romain en 1873.

Saint Albert de Gambron

Citons encore comme saint de notre diocèse à cette époque, saint Albert, abbé de Gambron, il était né près de Séez, et mourut à la fin du VIIe siècle. Le monastère de Gambron, qu'il gouverna était situé en Anjou, sur les bords de la rivière d'Oudon, qui, après avoir arrosé Méral, Craon et Segré, va se jeter dans la Mayenne, au Lion-d'Angers. On célébrait principalement la fête de ce saint Albert dans l'abbaye de femmes de Nyoiseau, ou plutôt Nidoiseau, située près de la ville de Segré ; mais on ne trouve pas même son nom dans l'ancien Bréviaire sagien : sans doute qu'on n'aura pas jugé que son culte fût assez étendu pour l'y admettre ; car autrement sa naissance près de notre ville épiscopale paraissait pour lui un titre suffisant. C'est cette seule raison de la naissance qui a fait introduire dans notre liturgie saint Osmond, dont nous parlerons plus tard au XIe siècle.

CHAPITRE XVII

SAINT LOYER, 16e ÉVÊQUE DE SÉEZ

706-752

—

Rang que doit occuper saint Loyer dans la liste de nos évêques. — Sa vie. — Le pélerinage et la foire de Notre-Dame-de-Guibray. — Fondation du prieuré du Theil.

Après la mort de saint Alnobert, arrivée probablement en 706, se place presque nécessairement le pontificat de saint Loyer, qui rendit à saint Evremond les honneurs funèbres, vers l'an 720, Si l'on en croit les auteurs du *Gallia christiana*, le pontificat de ce saint évêque se serait prolongé jusqu'à l'an 756, ou selon d'autres historiens, seulement jusqu'à l'an 752.

Faisons remarquer en passant que Marin Prouverre place saint Loyer notablement plus tard, après saint Godegrand et saint Adelin ; mais c'est choquer toutes les opinions reçues. Il est aussi certain qu'il est possible de l'être au milieu des obscurités qui règnent sur l'histoire de ce temps, que ce fut saint Loyer qui éleva saint Godegrand dans sa maison épiscopale et qui donna le voile à sa sœur, sainte Opportune : nous ne croyons donc pas qu'il faille attacher la moindre importance à l'opinion du bon jacobin d'Argentan, qui d'ailleurs doute si ce saint à jamais été évêque.

Arthur du Monstier, au contraire, bien qu'il admette comme nous que ce fut saint Loyer qui ensevelit saint Evremond, ce qui nous semble, du reste, à peu près hors de doute, place ces deux saints beaucoup plus tôt, même avant le pontificat de Leudebaud, que nous avons vu assister au concile de Paris en 573. Son opinion permettrait même de faire de saint Evremond un contemporain de saint Evroult, comme l'ont affirmé quelques historiens. Arthur place ici, en 706, au lieu de saint Loyer, un saint Adelelme, qui, selon lui, donna le voile à sainte Opportune. Nous croyons que l'historien rouennais se trompe, et sur saint Evremond qui est presque nécessairement postérieur

à saint Evroult, et sur le nom du prélat consécrateur de sainte Opportune. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares dans son ouvrage non plus que dans celui de Marin Prouverre. Le bon Arthur a confondu le père spirituel de saint Godegrand et de sainte Opportune avec leur historien saint Adelhelme ou Adelin, qui vivait cent cinquante ans plus tard. L'honneur d'avoir formé saint Godegrand et sainte Opportune ne peut être ravi à saint Loyer sans que toutes les traditions locales se trouvent contredites. Toutefois nous ne nous chargeons pas de débrouiller ce chaos inextricable, et nous allons rapporter sans plus de discussion, ce que nous savons de la vie de saint Loyer.

Saint Loyer

Loyer, ou plutôt Lohier, Lothier, toutes formes défigurées de son nom de Lothaire *(Lotharius)*, était Germain d'origine, et enfant de la contrée qui porta plus tard le nom de Lorraine. Il naquit en 680, d'une famille distinguée par sa noblesse : son père, nommé Lambert, était fils de Martin, maire du palais d'Austrasie, et celui-ci étant venu à mourir, Lambert acquit le titre de duc de Mozolane, ou Mosellane, et de marquis du Saint-Empire sur l'Escaut, ce qui signifiait qu'il était chargé de la défense des Marches ou frontières de l'Empire sur les bords de ce fleuve : l'épouse de Martin, mère de Lambert, était fille du seigneur des Ardennes. On croit que cette famille était parente de celle du puissant maire du palais Pépin d'Héristal.

Lambert à son tour, épousa Marie, fille du comte de Pologne, dame pieuse, autant que prudente et sage, en un mot digne en tout du noble sang qui l'avait produite. Enfin, s'il en faut croire Marin Prouverre, Berthe, femme de Charles-Martel, était de son côté la sœur de Lambert.

Lothaire ou Loyer, dont nous avons à nous entretenir, était le fils unique de ces deux nobles époux, Lambert et Marie. Il fut élevé par sa mère avec le plus grand soin, nourri dans la crainte de Dieu et l'amour de la vertu, bien plus que dans le désir des vanités du monde. Lorsque son père mourut, il hérita de ses vastes Etats, et fut appelé par Pépin d'Héristal, alors au faite de la puissance, à la cour des rois francs. Marin Prouverre dit que cette cour était déjà celle de Pépin-le-Bref, et non celle des

pupilles de Pépin d'Héristal et de Charles-Martel : cette fois l'opinion de l'historien argentanais n'est nullement dénuée de vraisemblance.

Quelle que fût d'ailleurs la cour où vécut le jeune Loyer, il est certain qu'il s'y distingua bientôt par sa vertu autant que par sa bonne grâce et sa politesse : de sorte que ses qualités brillantes lui firent promptement acquérir une grande influence sur les seigneurs de son temps. Sa valeur dans les combats égalait la beauté de son caractère. Ceux qui le font contemporain de Pépin d'Héristal disent que notre saint donna surtout des preuves de cette valeur dans une guerre qui éclata entre ce maire du palais et Williaire, roi des Suèves, guerre qui dura trois années, de 709 à 712. Loyer avait épousé la fille de ce même Williaire, si l'on en croit ces auteurs ; mais Marin Prouverre prétend au contraire qu'il avait épousé Tarente, fille d'Astolphe, roi de Lombardie, et que c'était dans l'expédition de Pépin-le-Bref contre ce roi, que le futur évêque de Séez fit ses premières armes. On voit d'ici la cause de la divergence qui existe entre ces historiens. Il paraît certain que les documents originaux ont raconté la chose d'une manière vague, sans donner de noms propres, comme il arrivait souvent dans ces temps à demi-barbares. Dans les deux cas il s'agit d'une guerre des Francs commandés par Pépin d'Héristal ou par Pépin-le-Bref contre le beau-père de saint Loyer, que ce fût Williaire ou Astolphe ; or les chroniqueurs, nous rapportent tous que Loyer prit d'abord parti pour les Francs, puis passa du côté de son beau-père ; qu'il encourut la colère de son premier chef, et rentra en grâce avec le successeur de ce dernier. Ces faits se trouvent racontés de la même manière dans tous les anciens écrits : il n'y a divergence que sur le temps où ces choses se sont passées.

Dans tous les cas, ce furent les ravages que commirent les Francs dans cette expédition qui indignèrent Loyer, ainsi que les conditions de paix exorbitantes qu'ils voulaient imposer à leurs adversaires. Il passa dans l'armée de Williaire, ou dans celle d'Astolphe et de Didier, et s'aliéna ainsi le chef des Francs, qui le traita désormais en ennemi et le força de chercher un refuge sur les terres de son beau-père. Mais cette disgrâce ne dura pas plus que la vie du chef. Son successeur, soit que ce fût Charles-Martel, soit que ce fût Charlemagne, fut plus juste que son père, et rappela Loyer en Austrasie.

Mais le jeune guerrier était créé pour une dignité plus haute que celle de courtisan. Il perdit vers le temps de son retour en Austrasie sa vertueuse épouse : Marin Prouverre prétend qu'il épousa ensuite Aglis ou Elix, sœur de Charlemagne ; mais il n'ose trop l'affirmer. Quoi qu'il en soit, la perte que le saint homme avait éprouvée lui fit sentir le néant des choses de ce monde : il conçut le désir de renoncer aux honneurs qui l'attendaient et à la vie du siècle, pour embrasser la vie de pauvreté, qu'il regardait avec raison comme le chemin le plus court et le plus sûr pour aller à Dieu.

Ayant donc partagé ses états entre ses six enfants, il fit l'aîné, nommé Paulion, marquis du Saint-Empire, sur l'Escaut, et seigneur des Ardennes ; Abbon, le cadet, fut comte de Hainaut; Ferri fut duc de Mosellane et de Bouillon ; Conon, le quatrième des frères, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Trèves ; enfin les deux plus jeunes, Hugues et Etienne, devinrent chanoines de Cologne. Il faut remarquer, pour ce qui regarde l'aîné, que le Saint-Empire ne fut inauguré que l'an 800, lors du couronnement de Charlemagne à Rome. Il faut donc entendre simplement que saint Loyer et son fils possédaient sur l'Escaut un titre qui correspondait aux futurs marquisats du Saint-Empire.

Après ce partage, notre saint pourvut chacun de ses enfants selon son rang et distribua aux pauvres tout ce qui lui restait ; puis il donna à tous les siens sa bénédiction, et, couvert d'un habit de mendiant, se retira au monastère de Tholey, au diocèse de Trèves. Ainsi lancé dans la voie de la perfection, Loyer y fit de jour en jour de rapides progrès, et devint en peu de temps le modèle de tout son monastère. Mais bientôt, se sentant appelé à un état plus élevé encore, il communiqua à son abbé, qui l'approuva, le dessein qu'il avait formé de se retirer dans un désert pour y mener la vie érémitique. Il sortit donc un jour de Tholey et se dirigea vers la partie occidentale de la France.

Revêtu d'un habit en lambeaux, et vivant sur la route des dons que lui faisait la charité des fidèles, notre saint, après un long trajet, arriva dans les lieux les plus âpres de la Neustrie, et trouva enfin un séjour comme il le désirait : il s'établit dans la forêt d'Argentan, à trois lieues de Séez, dans une solitude qui lui parut si calme et si agréable qu'il résolut d'y passer le reste

de sa vie mortelle. Il y bâtit un petit oratoire en l'honneur de saint Martin, avec une petite cellule en forme de tombeau, d'où il ne sortait presque jamais, et où il se livrait sans cesse aux exercices les plus pénibles de la mortification, et à la contemplation des choses divines, ne pensant plus qu'à se préparer à son éternité.

Mais, malgré le désir qu'il avait de rester ignoré dans cette retraite, la renommée de sa vertu se répandit au dehors, et le siège de Séez étant devenu vacant, peut-être en 720, comme nous l'avons dit, Loyer fut élu d'une voix unanime pour succéder à l'évêque qui venait de mourir. En montant sur le siège épiscopal, notre saint ermite sentit le besoin de renouveler ses mortifications, afin de réprimer l'orgueil qui résulte toujours plus ou moins de l'acquisition d'une dignité supérieure et brillante. Il se livra en même temps de tout cœur au soin de son troupeau, ramena de tous côtés des âmes à Dieu, et défendit courageusement, dans ces temps de troubles continuels, les droits de son Eglise.

Il se lia tout d'abord avec saint Evremond, cet illustre abbé de Fontenay et de Montmerrey, dont nous avons raconté la vie ; mais ce saint homme mourut l'année même de la promotion de saint Loyer à l'épiscopat. Notre saint prélat ne put qu'aller lui rendre les derniers devoirs, et consoler ses moines orphelins, en leur montrant le Ciel, où leur vénérable père avait désormais sa résidence. Enfin, il pourvut au gouvernement du monastère de son illustre ami, en bénissant comme abbé en sa place un saint religieux que les uns nomment Sédulphe et les autres Radulphe ou Raoul.

Saint Loyer se lia aussi étroitement avec saint Frogent ou Gérard *(Gogrannus)*, de la famille des comtes d'Exmes ; et il le nomma son archidiacre. Sainte Opportune et saint Godegrand, tous deux enfants du frère de saint Gérard étaient alors fort jeunes, mais déjà distingués par leurs vertus. Loyer donna à la première le voile des vierges dans le petit monastère *(monasteriolum)* d'Almenêches, et attira le second dans son palais épiscopal, où il le fit élever avec grand soin, et plus tard l'ordonna prêtre.

Pendant l'épiscopat de notre saint, il arriva dans notre diocèse un personnage remarquable, saint Eloi de Soliac dans le Limou-

sin, qui vint fonder à Mortagne un monastère dans le lieu même où le grand saint Eloi de Noyon avait fait un miracle cent ans auparavant, comme nous l'avons mentionné plus haut. Ce monastère, avons-nous dit, porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Eloi. Il a été plus tard une maison de Trinitaires ou de Mathurins, et a renfermé de nos jours le petit collège de la ville, aujourd'hui transporté ailleurs.

Enfin, après avoir gouverné son Eglise avec éclat pendant trente-deux ou même trente-six ans, notre saint évêque résolut de donner sa démission pour se retirer de nouveau dans sa chère solitude d'Argentan. Nous avons dit que Marin Prouverre veut, à tort, croyons-nous, qu'il n'en soit jamais sorti. Nous sommes de l'opinion de ceux qui racontent qu'il réunit son peuple dans son église cathédrale, et fit à tous, clercs et fidèles, ses adieux en pleurant. C'était selon l'opinion de quelques historiens en 752, la première année du règne de Pépin-le-Bref, parent de saint Loyer comme nous l'avons dit plus haut. Après avoir encore passé au fond de cette retraite, quatre années dans la paix et la contemplation des choses célestes, ce bon et fidèle serviteur rendit avec calme son âme à Dieu le 15 juin 756. Il fut enseveli dans sa cellule même, au lieu où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Loyer-des-Champs, au doyenné de Mortrée.

Pendant les invasions des Normands, les reliques de ce saint évêque furent portées au monastère de Tholey, où il avait vécu pendant quelque temps, comme nous l'avons vu ; cependant une partie de ces précieux restes fut encore trouvée dans le tombeau primitif en 1675, sous le pontificat de Mgr Forcoal, évêque de Séez. Ces reliques furent sauvées par des âmes pieuses des fureurs de la révolution de 1793, et reconnues authentiques en 1864 par Mgr Rousselet. Une partie repose maintenant dans l'église cathédrale de Séez, l'autre a été reportée dans l'église de Saint-Loyer-des-Champs, où le saint avait passé les dernières années de sa vie. La fête de notre saint évêque est encore célébrée aujourd'hui dans le diocèse de Séez le 15 juin, anniversaire de sa mort, et la Congrégation des Rites sans tenir compte de l'opinion de Marin Prouverre, lui a accordé le titre de confesseur *pontife*, trouvant suffisantes et même incontestables les preuves de son épiscopat.

Notre-Dame de Guibray

Nous ne pouvons, en écrivant l'histoire de cette époque, passer sous silence l'établissement d'un pélerinage qui devait être l'origine d'une ville, d'une forteresse de premier ordre et d'une des foires les plus célèbres du monde entier. Nous voulons parler du pélerinage de Notre-Dame de Guibray, dont voici l'origine, d'après des traditions qui malheureusement ne jouissent pas de toute l'authenticité que l'on pourrait désirer.

C'était disent quelques anciennes chroniques, dans le temps où Charles-Martel écrasait les Sarrasins dans les plaines de Poitiers. Un berger conduisait son troupeau sur les côteaux et dans la vallée où devaient plus tard s'élever les remparts et la ville de Falaise, lorsqu'il vit un de ses moutons qui, tout en broutant l'herbe du gazon, s'arrêtait toujours au même lieu, et passait des heures à frapper du pied malgré les efforts du chien lancé contre lui par son maître. Etonné de ce fait extraordinaire, le pasteur s'approcha, creusa dans le sable et trouva gisante entre deux rochers une statue de Marie couchée sur le côté. A cette vue, il se prosterna et pria la madone de le protéger, et avec lui tous les habitants de l'Hiémois qui la regardaient comme leur patronne spéciale. Il lui promit en même temps de bâtir pour la recevoir une chapelle, qui devait être modeste à cause de la faiblesse de ses ressources, mais qu'il construirait de ses propres mains, et dans laquelle il lui offrirait sans cesse son cœur et tout lui-même.

Alors il enleva la statue et la porta triomphant dans sa chaumière. Bientôt la petite chapelle fut construite ; le pélerinage commença et le nombre des grâces obtenues dans ce pauvre oratoire y attira bientôt une foule de visiteurs.

Un jour que le pieux constructeur de la chapelle dormait sur le gazon, tout auprès de sa demeure, un ange lui apparut et lui dit qu'il venait lui dévoiler les futurs destins du petit temple qu'il avait construit. Le pasteur étonné ouvrit les yeux et vit qu'une nation, venue d'un pays étranger devait s'établir plus tard dans cette contrée. C'étaient les Normands, regardés par le plus grand nombre des érudits comme les fondateurs de Falaise. Il les vit ceindre de remparts la vallée où il conduisait son troupeau, y élever des tours et lui donner un nom. Leur chef deve-

nait roi dans la personne de Guillaume-le-Conquérant, né à Falaise. Mathilde, femme de ce grand prince remplaçait la pauvre chapelle par l'église de Guibray ; mais la mort du Conquérant arrêtait les travaux. Bientôt la guerre éclatait : les Normands et les Anglais fondaient sur Falaise, et Henri Beauclerc y amenait prisonnier son frère Robert Courte-Heuze, vaincu à Tinchebray ; mais quelque temps après, Bérengère de Navarre, épouse de Richard Cœur-de-Lion, achevait l'église et en faisait faire la dédicace ; tout cela devait arriver plus tard en effet comme le pasteur le voyait dès lors par une lumière surnaturelle. L'église de Guibray fut consacrée le 17 juin 1208 par Hugues de Morville, évêque de Coutances, et le pélerinage, qui avait lieu le 15 août, devint dès lors de plus en plus fréquenté.

Quoi qu'il en soit de la vision du pasteur, nous venons de voir en quelques mots l'histoire de l'église de Notre-Dame de Guibray, sous la protection de laquelle se fonda la ville de Falaise. Mathilde, la pieuse épouse de Guillaume-le-Conquérant, en avait fait une forteresse de premier ordre, pour la défendre, comme Falaise elle-même, contre les incursions si fréquentes alors des gens de guerre de tous les partis. L'affluence des pélerins donna dans la suite des temps naissance à la foire, qui se tenait d'abord à l'extrémité de Falaise sous les murs du Chateau. Guillaume-le-Conquérant la transféra sur le sommet de la colline couronnée par le faubourg de Guibray, au sud de la ville ; au milieu duquel s'élève le sanctuaire de Notre-Dame. Cette foire devint de plus en plus importante et reçut d'abondantes largesses des successeurs de Guillaume qui lui concédèrent plusieurs privilèges et franchises attachés auparavant à d'autres foires de leurs états. Au temps de Henri IV, cette foire de Guibray, au dire d'un contemporain, attirait des marchands de toutes les nations connues qui venaient surtout acheter des chevaux et d'autres denrées agricoles, et apporter en retour les produits les plus précieux de l'art et de l'industrie. On y amenait des chevaux jusque d'Allemagne. En 1778, la statistique a constaté que le chiffre du commerce qui se fit à Guibray monta jusqu'à six ou sept millions. M. de Rulhière l'évaluait à vingt-cinq millions en 1803. Il montait encore à quinze millions en 1826 ; on se rappelle jusqu'aujourd'hui, qu'au commencement du siècle, *la Guibray* était l'époque où se renvoyaient tous les paiements à terme. Depuis,

la facilité des communications et l'habitude de faire le commerce à domicile ont fait grand tort à cette foire, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Elle avait jusqu'à un théâtre, et des acteurs du premier mérite y sont venus exercer leurs talents. On y vit Potier en 1821 et Déjazet en 1838 : des artistes en tous genres y paraissaient tous les ans et venaient réjouir et intéresser les centaines de mille spectateurs de toute catégorie et de tout pays rassemblés dans ce petit coin de notre modeste diocèse.

Quant à l'église de Guibray, œuvre de Mathilde et de Bérengère, elle devint promptement église paroissiale et resta dépendante du diocèse de Séez jusqu'à la nouvelle délimitation de 1791, ratifiée par le Concordat de 1801 : alors elle passa au diocèse de Bayeux, dont elle fait aujourd'hui partie comme tout le territoire qui environne Falaise. Elle fut restaurée par François de Sainte-Marie, de la famille des vicomtes de Falaise, qui était curé de Guibray en 1771. L'antique statue découverte par le pasteur du VIIIe siècle fut transférée du chœur dans une chapelle latérale à droite de l'autel majeur, elle disparut au milieu des ravages causés par la terreur de 1793. Le chœur, autrefois gothique, fut rebâti en style grec : la statue de la reine Bérengère, qui s'y trouvait, disparut alors, on la croit cachée sous le revêtement que l'on appliqua sur la muraille. Un autel de marbre, sculpté par Duru remplaça l'ancien autel majeur, et Coustou sculpta pour le couronner un groupe admirable représentant l'Assomption de la sainte Vierge. Ces travaux d'embellissement ont continué jusqu'à nos jours et font de cette église l'un des temples les plus élégants de nos contrées : malheureusement cette beauté nouvelle ne fait que rendre plus sensible au diocèse de Séez le regret d'avoir perdu cette église, ainsi que la bonne et intéressante ville de Falaise.

L'Abbaye du Theil

Cependant cette perte, quelque sensible qu'elle fût, ne devait pas être sans compensation pour notre modeste Eglise, et nous avons à parler maintenant d'une fondation du diocèse du Mans dont le Concordat devait réunir dans la suite des temps le territoire au diocèse de Séez. Nous voulons parler de l'abbaye du Theil

(*Talidus*), aujourd'hui doyenné de notre diocèse, dans l'archiprêtré de Mortagne. Cette abbaye avait une origine fort ancienne, mais elle avait été entièrement ruinée pendant les invasions des barbares, comme tant d'autres établissements religieux qui embellissaient notre pays. L'évêque du Mans, Hermeland Ier, qui gouverna cette église de 710 à 724, songea à rétablir ce monastère dans un pays d'où la vie cenobitique semblait avoir complètement disparu. Il le restaura, le soumit à une forte discipline, et y introduisit des moines qui suivaient la Règle de saint Benoît sous un saint abbé nommé Quirinus. Ce monastère rétabli florissait encore à la fin du IXe siècle ; mais il disparut bientôt après pour toujours. Il ne reste aujourd'hui au Theil qu'un beau bourg, l'un des plus agréables du diocèse de Séez, dont il forme la pointe entre le diocèse du Mans et celui de Chartres.

On rapporte encore à cette époque la fondation dans le diocèse de plusieurs *cellæ* et *grangiæ*. On donnait ce nom à de fort petits monastères dont le personnel n'était pas assez nombreux pour avoir même un prieur. Les *grangiæ* surtout paraissent avoir été des maisons de dernier ordre. L'exiguité des revenus qui y étaient attachés les empêchait de devenir plus considérables et elles ne pouvaient pas renfermer plus de trois ou quatre moines.

CHAPITRE XVIII

Saint Godegrand, 17e Évêque de Séez et Martyr

752-770 à peu près

—

Rang de saint Godegrand parmi nos évêques. — Etat politique de la France à cette époque. — Les comtes d'Exmes et leur capitale. — Les premiers ducs de Neustrie. — Vie et martyre de saint Godegrand. — Sainte Opportune. — Sainte Lanthilde. — L'intrus Grodobert. — Sainte Nicole.

Saint Gérard

Saint Loyer s'était probablement, comme nous l'avons dit, dépouillé de l'épiscopat dès l'an 752, quatre ans avant son passage à une vie meilleure. Entre lui et saint Godegrand, que nous lui donnons comme successeur immédiat, Marin Prouverre a placé jusqu'à trois autres évêques : Benoît, dont nous dirons un mot plus tard, mais qu'il est bien difficile de faire entrer dans le catalogue de nos premiers pasteurs ; Hildebrand Ier, que nous avons placé beaucoup plus tôt que ne le place l'historien argentanais : et Ragenfrid, qui n'est probablement autre que saint Frogent ou Gérard, dont nous plaçons le pontificat après celui de saint Godegrand. Ces trois pontificats remplissent, dans Marin Prouverre, l'intervalle ou nous avons placé le pontificat de saint Loyer : nous avons dit que cet historien admet difficilement que le saint ermite d'Argentan ait jamais été évêque de Séez. Il n'est pas le seul, du reste, qui place saint Gérard avant saint Godegrand, dont il était l'oncle. Quant au *Gallia christiana*, il passe ce Gérard entièrement sous silence. Nous dirons pourquoi nous n'avons adopté ni l'une ni l'autre de ces deux opinions ; mais nous commencerons par raconter d'abord l'histoire importante de saint Godegrand, et avant tout, il nous paraît opportun d'examiner brièvement ce que nous savons de l'état politique de nos contrées à cette époque.

Avénement des Carolingiens

Les faibles descendants de Mérovée et du grand Clovis venaient de perdre le trône : la couronne de France était passée à la famille de notre évêque saint Loyer dans la personne de Pépin-le-Bref, en 752, l'année même où ce saint laissait à saint Godegrand le siège épiscopal de saint Latuin. Il y avait déjà plus d'un demi-siècle que le pouvoir était en réalité entre les mains de cette famille. Pépin d'Héristal, Charles-Martel, Pépin-le-Bref lui-même, avaient été, sous le simple titre de Maires du Palais, beaucoup plus rois que les derniers Mérovingiens. Pépin-le-Bref, plus ambitieux que son père et son aïeul, voulut avoir en même temps le nom et la réalité : il consulta le Pape saint Zacharie, en lui demandant quel était le plus digne du trône, de celui qui avait le nom de roi sans en exercer les fonctions, ou de celui qui en exerçait les fonctions sans en avoir le titre. Poser ainsi la question, c'était la résoudre : le Pape répondit naturellement que le plus digne du trône était celui qui s'acquittait des fonctions attachées au titre de roi. Alors Pépin, fort de cette décision du chef de l'église, se fit proclamer roi de France et renferma au monastère de Sithiu, autrement de Saint-Bertin, près de la ville de Saint-Omer, le dernier roi de la famille des Mérovingiens, le jeune et malheureux Childéric III, qui paraissait pourtant digne d'un meilleur sort, et qui ne survécut que peu d'années à sa déposition : son fils, encore dans la première enfance, fut renfermé dans le même monastère, et ne vécut non plus que très peu d'années dans le cloître où on l'avait sequestré. Ainsi finit dans l'obscurité et presque dans la honte la race de Clovis, conquérant des Gaules et chef d'une des plus nobles dynasties qui aient jamais apparu dans le monde. Cette famille avait occupé le trône de France pendant près de trois siècles, ou même plus, si l'on remonte jusqu'à l'arrivée des Francs sur le Rhin sous la conduite de Pharamond, en 420.

Cette élévation de l'un des leurs jusque sur le trône fortifia la puissance des *leudes* ou grands vassaux de la couronne. Ces possesseurs des *bienfaits* du roi, nommés officiellement *bénéfices* royaux, prirent alors le pas, non-seulement sur les hommes entièrement libres et affranchis de toute vassalité, mais

encore sur les propriétaires d'*alleux*, c'est-à-dire sur ceux qui avaient obtenu des terres dans le premier partage de la conquête, et qui exerçaient depuis ce temps sur ces terres une sorte de souveraineté quasi indépendante du pouvoir royal.

Les *leudes*, attachés à la personne du roi, qui était intéressé à les soutenir, trouvaient dans cette union avec le trône une force que ne pouvaient avoir les propriétaires indépendants. Aussi voyait-on les anciens hommes libres abandonner leur liberté pour recevoir du roi des *bénéfices*, et devenir ainsi ses leudes ou ses vassaux. Le pouvoir royal gagnait beaucoup à ce mouvement, et l'on sentait poindre dans ce système le germe de la *féodalité*, qui ne fut cependant organisée officiellement qu'en 877, par Charles-le-Chauve, à l'assemblée de Kiersy-sur-Oise. Mais il faut remarquer que cet empereur n'inventait rien alors, et sanctionnait seulement un ordre qu'il trouvait établi d'avance. Il se borna à rendre héréditaires les bénéfices alors possédés seulement à un titre temporaire par les leudes. Ceux-ci se nommèrent désormais *féaux* ou fidèles serviteurs du roi ; et la nouvelle organisation prit le nom de féodalité, ou gouvernement des *fidèles*, titre qui ne fut pas toujours bien porté par les vassaux de la couronne, ni même par les autres vassaux placés plus bas dans la hiérarchie.

Il est certain qu'à l'avénement de Pépin-le-Bref, les *fiefs* ou bénéfices des *féaux* n'étaient pas encore tous héréditaires : mais il n'est pas douteux non plus qu'il n'en existât déjà quelques-uns. C'est ce qui explique comment nous avons trouvé dès cette époque un *comte* d'Exmes bienfaiteur de saint Joudry. Saint Godegrand, sainte Opportune, saint Gérard et sainte Lanthilde, dont nous allons maintenant parler, appartenaient également à la famille d'un comte d'Exmes postérieur au premier. Quelle était la condition de ces comtes ? C'est ce qu'il est assez difficile de bien déterminer. L'histoire des saints que nous venons de nommer semble indiquer que leur seigneurie était héréditaire : cependant nous hésitons à croire que ce fût un *alleu* ; mais il est possible qu'Exmes fût un *apanage* réservé aux princes du sang royal. Tous les anciens chroniqueurs qui ont parlé de ce comté n'hésitent pas à affirmer que saint Godegrand et sainte Opportune étaient de la race royale des Mérovingiens : quelques-uns ont même affirmé que la ville d'Exmes avait été de

temps en temps la résidence des rois de cette famille : ç'aurait été une cité spécialement royale : dès lors, les rois de France des XIIIe et XIVe siècles, auraient simplement fait revivre un ancien état de choses, en faisant de l'Hiémois et de l'Alençonnais un apanage réservé aux fils de France. Il est à propos de faire connaître ici cette ville d'Exmes, aujourd'hui si petite et qui paraît avoir joué alors un rôle important et capital dans la contrée : nous allons donc décrire en quelques mots sa physionomie actuelle et celle du pays qui l'entoure, pays si calme de nos jours après avoir si souvent entendu les cris de guerre et le cliquetis des armes.

Exmes

Lorsqu'on parcourt la route qui conduit de la ville d'Argentan à celle de Gacé, on trouve à peu près à moitié de la distance qui sépare ces deux petites villes un riant plateau qui se termine brusquement par une descente rapide, et présente aux yeux du voyageur l'une des plus agréables vallées qu'il soit possible d'imaginer. Un coquet assemblage de haies vives, de prairies luxuriantes, de verdure et d'agrestes habitations de campagne flatte et attire doucement les regards : une végétation puissante, un vert accentué jusqu'au sombre, repose doucement la vue, délasse les yeux attachés à cet attrayant spectacle, et fait éprouver une sensation moins vive peut-être, mais plus douce et plus suave que la vue des scènes les plus grandioses de la nature. C'est au milieu de ce paysage enchanteur que vous apparaît la ville d'Exmes *(Oximus)*, autrefois Hiesmes, qui a donné son nom à tout l'Hiémois *(pagus Oximensis)*.

A six kilomètres environ de la croupe où nous avons placé notre spectateur, celui-ci aperçoit devant lui sur une colline placée juste en face du lieu où il se trouve, de l'autre côté de la riante vallée que nous venons de décrire, une flèche aiguë, recouverte de simples ardoises et entourée de quelques maisons d'apparence assez modeste : c'est l'ancienne capitale d'un puissant comté, l'antique citadelle presque imprenable qui dominait et défendait le pays. Déchue de son ancienne splendeur, elle n'a gardé de son glorieux passé que des souvenirs déjà presque effacés, et sa situation pittoresque qui en fait toujours malgré sa décadence, la reine de la contrée.

Lorsque vous avez gravi avec peine la route abrupte, mais bordée d'une riche végétation qui serpente avec peine sur les flancs de la colline qui porte l'ancienne forteresse, vous vous trouvez d'abord au pied d'un mamelon taillé absolument à pic, et sur le pourtour duquel on reconnaît partout le travail de l'homme. C'est la base de l'ancien donjon, et l'on reconnaît au premier coup d'œil que ce donjon a dû être formidable : seulement, il a été si complètement détruit au temps de Henri IV qu'il n'en reste pas le moindre vestige : on a bâti en sa place pendant le cours de ces dernières années, vers 1875, par les soins de M. Chichou, encore aujourd'hui (1899), curé doyen d'Exmes, un petit oratoire dédié à saint Godegrand, qui doit être né en ce lieu-là même, ainsi que sa sœur sainte Opportune. Ce lieu s'appelle encore au moment où nous écrivons, *le Château*, et il est à souhaiter qu'il continue de porter ce nom, afin d'empêcher que le souvenir de la forteresse hiémoise, malgré sa destruction complète, ne s'efface jamais.

Après avoir dépassé ce donjon de deux cents pas à peu près, vous vous trouvez dans les rues mêmes de l'antique cité, et vous laissez sur votre gauche deux lignes d'habitations qui portent encore le nom, un peu prétentieux aujourd'hui, de *Faubourg*. On est d'abord tenté de sourire en regardant ce fameux *faubourg* d'une localité qui compte à peine cinq cents âmes. Mais bientôt l'étonnement cesse, et l'on s'aperçoit que ce nom n'est pas l'effet d'une vanité puérile de la part des habitants d'Exmes : sur la droite, à partir du donjon dont nous avons parlé, et tendant vers le midi, s'allonge le long pan d'une colline, taillée à pic comme la motte du donjon lui-même et dominant de plus de vingt mètres la tête du visiteur : on devine alors que ce rempart naturel a été couronné autrefois par de fortes murailles ; et la petite agglomération qu'on a laissée sur la gauche se trouvait bien alors être un faubourg, c'est-à-dire un village situé hors de l'enceinte fortifiée.

Ce fut dans ce faubourg que s'établirent au XVIIe siècle, lorsque les fortifications n'existaient déjà plus, les filles de sainte Opportune, qui y fondèrent un prieuré dépendant de leur abbaye d'Almenêches. Nous parlerons en son temps plus en détail de cette fondation, qui s'est transformée de nos jours en une caserne de gendarmerie.

Exmes, que le peuple des environs continue toujours d'appeler comme autrefois Hiesmes, ne renferme plus rien de remarquable que son église, édifice resté malheureusement inachevé, dont la nef remonte au XIVe siècle, tandis que le chœur paraît avoir été bâti au XVIe. Les fenêtres, dont une partie restent murées ; les voûtes, faites provisoirement de simple bardeau, déparent cet édifice, qui, commencé sur un plan vaste, et destiné à produire un grand effet si le manque de ressources pécuniaires n'eût arrêté prématurément les travaux, est beaucoup plus que suffisant pour la paroisse, depuis que l'ancienne ville est devenue un petit bourg, presque un village.

Ce qui distingue toujours cette cité humiliée, c'est le point de vue charmant et unique dont on jouit dans ses environs. Le plaisir qu'on éprouve en l'apercevant de loin ne diminue pas lorsqu'on atteint le pied de ses anciens remparts : au contraire, la nature y ménage au touriste de nouvelles merveilles. Au sud-est, l'ancienne enceinte se termine par un mamelon, peut-être fait de main d'homme, et nommé par les habitants *le tourbillon* ; du sommet de ce cône, l'œil découvre un horizon parfait, et qui semble fait exprès pour le plaisir des yeux. Le même rempart naturel que nous avons remarqué court ici de l'est à l'ouest, et s'arrête à un second mamelon, sur le sommet duquel on a placé le cimetière, et d'où l'on jouit d'un point de vue aussi vaste et aussi beau que le premier. On distingue dans le lointain le vieux fort de Chamboy, encore entier comme au temps de sa construction, plus loin encore, les tours de Saint-Germain d'Argentan, la plaine de Trun, et même, si l'horizon est fort clair, la tour de Guibray, près Falaise, éloignée de plus de six lieues. Au pied de la colline même, verdoie la belle et fertile vallée de Montchauvel, et plus haut l'horizon se termine par les bois touffus derrière lesquels se cache coquettement le Haras du Pin, magnifique création de Louis XIV.

Les habitants de la ville déchue se montrent très fiers de tous ces avantages, et plus encore peut-être des souvenirs qui se rattachent à leur modeste localité. Vous les comblez de joie si vous leur parlez de leur *capitale*, et ils vous en racontent des choses merveilleuses : ils lui attribuent au temps de sa splendeur une étendue aussi considérable que celle de Paris actuel, et prétendent que César lui-même ne put qu'à grand'peine entrer dans

ses murs. Nous avons déjà dit que César n'a probablement jamais foulé le sol de ces contrées : quant à la ville elle-même, il est à peu près certain qu'elle ne s'est jamais étendue beaucoup en dehors de l'enceinte fortifiée dont on peut suivre encore aujourd'hui le contour, ce qui lui suppose tout au plus quatre ou cinq mille habitants, même au temps de sa plus grande splendeur : c'était sa situation, la force extraordinaire de ses fortifications, qui lui donnaient l'importance qu'elle a eue au moyen-âge et très probablement dès le temps des Mérovingiens. Nous la verrons souvent jouer un rôle considérable dans les guerres des Bellême, des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre. Son histoire antérieure est malheureusement peu connue ; mais on ne peut douter que cette histoire n'ait présenté des faits importants, si l'on en juge par la puissance dont jouissaient déjà ses comtes au temps de saint Godegrand, c'est-à-dire même avant l'établissement de la féodalité.

Premiers Ducs de Neustrie : Aubert et Robert-le-Diable

S'il en faut croire quelques historiens, malheureusement assez mal renseignés, la Neustrie elle-même avait commencé dès lors à être gouvernée par ses ducs particuliers. Le premier de ces ducs dont nous trouvions le nom dans les chroniques est Aubert, qui vivait, selon le chanoine Jean Nagerel et autres historiens locaux, l'an 751, et par conséquent avant l'avénement au trône du roi Pépin-le-Bref. Ce premier duc de Neustrie, qui fut célèbre par ses exploits, mourut sous le règne de Charlemagne. Il avait épousé en premières noces Inde, femme sainte et de très grand mérite, dont il eut Robert, surnommé le Diable, à cause de son audace et de sa méchanceté. Inde étant morte à la fleur de l'âge. Aubert épousa en secondes noces Berthe, dont il eut un second fils, nommé Richard.

L'histoire de Robert-le-Diable appartient beaucoup plus au roman qu'à l'histoire sérieuse. Sa méchanceté le portait à parcourir le pays pour piller les seigneurs, les abbayes et les moines. Son audace et sa valeur incomparables le rendaient toujours vainqueur ; aussi devint-il en peu de temps la terreur de la Neustrie. Les anciennes chroniques lui prêtent des exploits fabuleux comme ceux des héros de l'antiquité, et on prétend qu'il combattit même contre un dragon monstrueux qui n'était

autre qu'une incarnation du diable, et qu'il vint à bout de le vaincre. Mais ces exploits s'accomplissaient presque toujours dans un mauvais but : plus le héros remportait de victoires, plus il se rendait coupable devant Dieu. Il le sentait lui-même, et souvent sa conscience lui reprochait vivement ses crimes. Touché un jour de la grâce, il résolut de faire pénitence, et s'en alla à Jérusalem : ce fut ce qui fit mourir de chagrin sa mère Inde.

Le mariage d'Aubert avec Berthe suivit de peu de temps la mort de sa première épouse. Cette Berthe était nièce de Dolin de Mantuel, de Gérard de Roussillon et d'Aymes ou Aymon de Dordonne ou Dourdonne, père des quatre fils Aymon si célèbres chez les romanciers. Richard, fils, comme nous l'avons dit, de cette seconde femme d'Aubert, fut un brillant et pieux chevalier : il rendit hommage pour son duché à Charlemagne, après la mort de son père Aubert : celui-ci fut inhumé à Fécamp, dans le monastère des *Nonnains*, c'est-à-dire dans l'abbaye de femmes fondée au VIIe siècle par Waneng, seigneur suzerain de ces lieux et d'une partie du pays de Caux.

Richard

Vers le même temps, Robert-le-Diable avait aussi fini ses jours à Jérusalem, où il avait pris un habit d'ermite, qu'il porta jusqu'à son dernier soupir. Richard, resté paisible possesseur de la Neustrie, devint l'un des douze pairs de Charlemagne, qui l'attira à sa cour et le fit son grand chambellan. Le généreux Richard se montra reconnaissant, comme il le devait, des bienfaits du grand empereur : il fut l'un des soutiens de sa couronne, tua Guaffier, duc d'Aquitaine, qui avait levé dans son pays l'étendard de la révolte, et vainquit Griffon de Hautefeuille, qui, à la tête des gens de Guaffier, avait pénétré jusqu'au *tref*, c'est-à-dire jusqu'à la tente de Charlemagne. Richard de Neustrie combattit ensuite à Roncevaux, et fut presque le seul pair de France qui échappa au carnage organisé en ce lieu par le traître Ganelon. Il fut tué ensuite, ou plutôt mourut des suites des blessures qu'il avait reçues dans une guerre contre Gormont, roi du pays qu'on appelle aujourd'hui le Danemark, où il avait fait des prodiges de valeur. Sa mort dut arriver en 817, au commencement du règne de Louis-le-Débonnaire.

Comme ce noble duc ne laissait point d'enfants, sa succession passa à son neveu Ernès, fils de sa sœur et de Samson d'Orléans. Le nouveau prince descendait de Ganelon par son père et avait pris quelque chose du sang de ce traître : il refusa avec orgueil de faire hommage de son duché à Louis-le-Débonnaire. C'était le temps où ce trop bon empereur était attaqué par Lothaire, son propre fils ; et Ernès avait naturellement suivi le parti de ce dernier : il poussa même l'ambition jusqu'à vouloir se faire couronner roi de France à Reims, sous prétexte qu'il était de la race du roi mérovingien Childéric, dont son aïeule Suzanne était la sœur. Déjà il était dans la ville, et se préparait à s'y faire couronner, lorsque Guillaume-*au-Court-Nez*, connétable de France, courut contre lui avec un groupe de guerriers fidèles, le vainquit et le mit à mort. Ernès ne laissait point de postérité : à sa mort, le duché de Neustrie fut de nouveau réuni à la couronne de France, comme il l'était à l'origine de la monarchie, et il demeura ainsi jusqu'au règne de Charles-le-Simple, qui le céda aux Normands, comme nous le verrons en son lieu.

Nous ferons remarquer pour la vérité de l'histoire que les faits que nous venons de raconter, et que nous empruntons pour la plupart au chanoine Jean Nagerel, sont bien loin d'être absolument certains. Un des historiens les plus sérieux de la Normandie, Eustache d'Anneville, n'hésite pas à traiter de fables l'histoire des ducs de Neustrie depuis Aubert jusqu'aux invasions des Normands. Les exploits de Robert-le-Diable en particulier, ont certainement été imaginés, ou du moins considérablement grossis par nos vieux romanciers. Quant à Richard, il faut remarquer que c'est un des principaux personnages du roman des *quatre fils Aymon*, dont l'auteur appelle franchement notre duc Richard de *Normandie*, tout en le faisant vivre plus de cinquante ans avant qu'aucun Normand n'eût posé le pied sur le sol français. Le même ouvrage, d'accord avec l'histoire vraie ou fausse que nous avons rapportée, le fait parent d'Aymon de Dordonne et de Gérard de Roussillon, dont il signale les exploits ainsi que ceux de leurs ennemis Ganelon et Griffon de Hautefeuille. Les chroniqueurs du moyen-âge sont tombés dans les mêmes erreurs que le vieux romancier, ce qui nous fait croire qu'ils ont puisé leurs documents à la même source, c'est-

à-dire dans des traditions vagues, défigurées par l'imagination de nos aïeux. On sait que Richard est aussi l'un des principaux héros de la *Chanson de Roland*, ce monument si remarquable du XIII[e] siècle, où l'on ne sait trop ce qui domine le plus de la poésie ou de l'histoire. De toutes ces considérations, il nous semble résulter qu'on peut admettre, et encore avec quelque doute, l'existence des quatre ducs de Neustrie dont nous venons de parler ; mais leurs actions ne se montrent à nous qu'au travers d'un épais nuage. L'histoire de notre pays ne commence à devenir parfaitement claire qu'au temps ou Rollon vint s'établir dans nos contrées.

La Famille de Saint Godegrand

Même en admettant comme certaine l'existence des ducs de Neustrie, il reste encore à savoir si les comtes d'Exmes, dont nous avons parlé étaient ou non leurs vassaux. Nous croyons plutôt au contraire qu'ils en étaient indépendants et souverains du territoire qu'ils possédaient ; car, d'un côté, la hiérarchie féodale n'était pas encore officiellement organisée ; et, de l'autre, si, comme nous l'avons dit, le comté d'Exmes était l'apanage d'un fils de France, on ne peut guère admettre qu'il dépendit d'un simple seigneur quelque puissant et noble qu'on le suppose : l'abbé Baratte n'hésite pas à ranger ces comtes parmi les descendants de Clodion. Quoi qu'il en soit, nous allons avoir à signaler, dans l'histoire du diocèse de Séez, tout un groupe de personnages illustres, tous sortis de cette noble famille, qui se montrèrent alors les plus grands protecteurs de la religion dans nos contrées. L'histoire de ces grands serviteurs de Dieu a été écrite un siècle tout au plus après leur mort par un écrivain de talent, un homme haut placé et parfaitement instruit des mœurs, des coutumes et des traditions du pays dont il était évêque. Il n'a pu imaginer un comté d'Exmes qui n'existait pas, ni se tromper à une aussi courte distance sur l'essence des faits qu'il raconte. En présence d'un témoignage aussi formel et aussi considérable que l'est celui de saint Adelin, de l'importance de ce qu'il affirme sans que personne l'ait jamais contredit, tout raisonnement sur la possibilité d'un comté d'Exmes à cette époque demeure entièrement superflu : un fait

bien constaté coupe court à toute contradiction et à toute critique de détail.

Nous avons dit que saint Loyer, le dernier évêque de Séez dont nous avons eu à nous entretenir, avait élevé à la dignité d'archidiacre et avait associé au gouvernement de son diocèse, Frogent ou Gérard, frère d'un comte d'Exmes que la tradition ne nomme pas ; et en outre qu'il élevait dans son palais épiscopal le fils de ce même comte, nommé Godegrand ou Chrodegang, après avoir donné à Opportune, sœur de ce dernier, le voile des vierges dans le plus petit des deux monastères d'Almenêches. Ces trois saints personnages, avec Lanthilde, sœur de Gérard, tante d'Opportune et de Godegrand, et abbesse du grand monastère d'Almenêches, étaient destinés à jeter sur le diocèse de Séez un éclat dont il n'avait encore jamais brillé jusqu'alors.

Bien que la chronologie de ce temps ne soit pas absolument claire nous avons cru devoir faire du jeune Godegrand, le successeur immédiat de saint Loyer sur le siège de saint Latuin, qu'il devait empourprer de son sang. C'est le seul évêque de Séez qui soit honoré comme martyr dans le Propre du diocèse approuvé par la Congrégation des Rites ; et, de tous les pontifes qui se sont succédé sur le modeste siège de la petite Eglise de Séez, celui qui a relié le plus étroitement son diocèse à la Chaire de saint Pierre, en visitant le Souverain Pontife et les tombeaux des Apôtres Pierre et Paul, et en entrant ainsi personnellement en communion avec le vicaire de Jésus-Christ, malgré l'énorme difficulté qu'offrait alors un si grand voyage. A tous ces titres, on peut considérer ce saint comme l'évêque le plus remarquable qui se soit assis sur le siège de Séez depuis l'apôtre de la contrée, saint Latuin. La Congrégation des Rites elle-même a tenu à le constater, en ajoutant spontanément dans la légende que nous lisons au second nocturne de la fête de tous les saints du diocèse, le premier dimanche de septembre, une mention spéciale de notre glorieux martyr, et une louange particulière de son courage et de son dévouement au Siège apostolique.

Vie de Saint Godegrand

Godegrand était donc né, comme nous l'avons dit, dans la ville d'Exmes, au commencement du VIIIe siècle. Dès qu'il fut

parvenu à l'âge de raison, il montra par ses qualités précoces qu'il pourrait devenir un prodige de sainteté, ainsi que sa sœur Opportune, dont nous parlerons bientot. Mais à mesure que son intelligence se développait, le jeune homme se sentait de plus en plus le désir de se consacrer entièrement à Dieu ; et, appuyé par son oncle Gérard, déjà archidiacre de l'évêque de Séez, saint Loyer, il obtint d'être placé sous la conduite de ce saint évêque, qui le fit, avons-nous dit, instruire dans son palais épiscopal, et l'admit au sacerdoce aussitôt qu'il fut en âge de recevoir les Ordres sacrés. Marin Prouverre croit que cette ordination fut faite par saint Gérard, qu'il nomme Ragenfrid ; mais il est en contradiction formelle avec les meilleurs interprètes de la tradition. Quoi qu'il en soit, saint Gérard, qu'il fût évêque de Séez ou simplement archidiacre de saint Loyer, prédit à son neveu qu'il s'assiérait un jour sur le trône épiscopal, et qu'il lui en coûterait la vie, il lui donna en même temps des conseils pour le préparer à s'acquitter dignement de la haute fonction qui lui était réservée.

Godegrand fut en effet élu évêque, soit à la démission de saint Loyer en 752, soit, comme le prétendent Marin Prouverre et autres, à la mort de saint Gérard, en 765 ; nous verrons comment s'accomplit sur lui la prophétie de son oncle.

Malgré la perspective du martyre qu'il avait désormais devant les yeux, ou plutôt en vertu même de cette perspective, Godegrand, une fois assis sur le siège de saint Latuin, déploya le plus grand zèle pour instruire son peuple, et y travailla par ses exemples autant que par ses paroles. Il était le soutien de tous les malheureux : l'œil de l'aveugle, comme l'Ecriture le dit du saint homme Job, le pied du boiteux, le père des pauvres, la consolation des veuves, l'appui des orphelins ; en un mot, selon la parole de l'Apôtre saint Paul, « il se faisait tout à tous, afin de les gagner tous ». (*I. Cor. IX*-22).

Au milieu de la grande famille que la divine Providence avait confiée à ses soins, le saint évêque mettait au premier rang les religieux, et leur portait une affection toute particulière : il visitait souvent sainte Lanthilde. sa tante, et sa sœur sainte Opportune, l'une et l'autre abbesses à Almenêches ; tous les autres monastères de son diocèse étaient également l'objet de sa sollicitude pastorale, et il se montrait un père véritable pour toutes ces âmes consacrées à Dieu.

Il gouvernait ainsi depuis plusieurs années avec gloire son Église de Séez, lorsqu'il forma le projet de se rendre à Rome, pour visiter les tombeaux des Apôtres, et se mettre en communication directe avec le père commun des fidèles et des pasteurs. Comme il se proposait d'être absent pendant plusieurs années, parce qu'il voulait s'arrêter en un certain nombre de lieux de dévotion et prêcher l'évangile sur sa route, il résolut de donner à son Eglise un protecteur puissant, et il choisit pour cela Grodebert ou Grodobert, gouverneur d'Exmes, et allié de sa famille, peut-être éteinte à cette époque : il chargea donc ce seigneur de gouverner jusqu'à son retour les biens de l'Eglise de Séez, et il semble même d'après l'histoire, qu'il lui confia en même temps le soin ou si l'on veut la surveillance de son troupeau, ce qui paraît assez étonnant si saint Gérard vivait encore : il peut y avoir dans le texte une erreur sur ce point, et d'ailleurs on peut entendre que Grodobert était le défenseur laïque des personnes et des choses appartenant à l'Eglise de son saint parent.

Ce Grodobert était un hypocrite : il promit tout ce que voulut le prélat, mais en méditant déjà dans son cœur les moyens de s'emparer pour toujours des biens qui allaient lui être confiés.

Godegrand fut reçu avec bonté et avec honneur par le Souverain Pontife, qui devait être alors Etienne IV : cependant Marin Prouverre affirme positivement que c'était saint Paul Ier. On croit qu'à la suite de cette entrevue, l'illustre pélerin alla jusqu'à Jérusalem, pour y vénérer le tombeau du Sauveur : Marin Prouverre l'affirme sans hésiter ; mais il est bien difficile après cela de ne faire commencer le pontificat du saint, comme il l'a fait, en 765 : le gouvernement de Godegrand suivi de son double voyage n'aurait alors duré que cinq ans, ce qui est à peu près inadmissible.

Pendant ce temps, Grodobert pillait les biens de l'Eglise de Séez, et rançonnait les fidèles : il en vint enfin jusqu'à dire que l'évêque avait dû périr en route, et à se faire nommer en sa place pour gouverner aussi le diocèse dans l'ordre spirituel. Sainte Opportune priait Dieu avec ardeur, afin qu'il daignât mettre un terme à tant de maux : le Seigneur exauça les prières de sa fidèle servante, et ramena en France saint Godegrand.

Le saint évêque, ayant appris en route la mauvaise gestion et

les crimes de son parent, craignit de se présenter directement dans sa ville épiscopale, et se dirigea d'abord vers Almenêches, où il se réfugia dans le monastère gouverné par sa sœur. De là, il écrivit à Grodobert, en le conjurant au nom de Dieu de se démettre de l'évêché, qu'il retenait contre toutes les lois de l'Eglise. Grodobert répondit par une lettre flatteuse, dont l'œil clairvoyant d'Opportune, toute remplie de l'esprit de Dieu, dévoila facilement la fausseté : elle signala à son frère l'hypocrisie de l'intrus et le conjura de rester caché dans son monastère. Godegrand ne put se résoudre à obtempérer au désir de sa sœur ; mais il se reppela ce que son oncle Gérard lui avait prédit de la mort qu'il devait subir pour le bien de son troupeau, et il se prépara à ce moment suprême ; puis, sans crainte et avec résignation, il recommença comme auparavant ses travaux et ses courses apostoliques.

Ce récit, qui est celui de la majorité des historiens, est un peu modifié par Marin Prouverre, qui dit que Grodobert gouverna parfaitement le diocèse pendant l'absence du saint ; mais que, après lui avoir rendu compte de sa gestion, il regretta tellement les honneurs et les biens dont il avait joui pendant qu'il s'acquittait de sa commission, que cette pensée lui gâta l'esprit et y détruisit la vertu dont il avait fait preuve auparavant ; il ne lui fut plus possible de supporter la présence du saint évêque, et il se retira brusquement de sa présence, pour se renfermer dans sa maison de Nonant, sous prétexte de se remettre des fatigues qu'il avaient endurées. Ce récit rend Grodobert moins coupable ; mais ce qui reste certain, c'est que ce furent l'ambition et la cupidité qui le perdirent.

Dans cette retraite de Nonant, le malheureux ne songea plus qu'aux moyens qu'il pourrait employer pour se défaire du pasteur, afin de pouvoir impunément dépouiller le troupeau. Il s'entendit avec un jeune homme que le saint pontife avait tenu sur les fonts baptismaux, et il lui promit une grosse somme d'argent, s'il voulait assassiner son père spirituel. Le jeune homme frémit d'abord à la pensée de commettre un tel crime ; mais à la fin l'avarice l'emporta dans son cœur, et il consentit à conclure ce marché infâme. Un jour donc que le saint revenait de prêcher à la campagne, il se rendit à Almenêches, pour visiter encore une fois sa tante Lanthilde et sa sœur Opportune,

et s'entretenir avec elles de son voyage de Rome et d'autres sujets édifiants. Ces saints personnages se revirent avec la plus grande joie, mêlèrent les larmes que leur arrachait la tristesse et la crainte avec les larmes de bonheur que l'affection faisait couler de leurs yeux ; enfin ils prirent, en pleurant toujours, congé l'un de l'autre. Opportune suppliait son frère de retourner directement à Séez : mais le saint ne voulut pas le faire sans aller visiter dans sa maison de Nonant Grodobert, qu'il avait vu affligé, et pour lequel il craignait quelque peine d'âme.

La maison de l'intrus se trouvait, croit-on, près du lieu appelé aujourd'hui la Grande-Bruyère, où l'on remarque encore un étang magnifique : ce lieu se trouve à un kilomètre et demi environ, au sud du bourg actuel de Nonant. Le saint évêque franchit la butte de Bonnevent et se trouvait déjà près de la demeure du perfide, lorsque celui-ci l'aperçut de loin, appela son complice, qu'il avait près de lui, et le somma de lui tenir sa promesse. Celui-ci, poussé par le démon, courut aussitôt l'épée nue au-devant du saint pontife, qui le vit venir et se prépara à la mort. Toutefois, avant de se livrer à son bourreau, il voulut encore essayer d'agir sur ce cœur égaré, et il adressa à son fils spirituel de douces paroles. Celui-ci, au lieu d'être touché, n'en devint que plus résolu à commettre son crime ; mais, pour couvrir jusqu'au dernier moment sa méchanceté sous le voile de la douceur et de l'hypocrisie, il pria son parrain de lui accorder le baiser de paix, Godegrand devina la fraude et s'écria : « Seigneur Jésus, mon très doux Rédempteur, recevez cette âme que vous m'aviez donnée, et gardez vous-même le troupeau que vous m'aviez confié, à moi, misérable pécheur ! » Alors, il présenta sa joue au traître, qui le saisit, et, tout en l'embrassant, lui déchargea deux coups de son glaive sur le devant de la tête. Le martyr tomba, baigné dans son sang, et les Anges emportèrent son âme vers les régions éthérées, où elle devait jouir à jamais de la vue même de son Dieu.

Ce bienheureux trépas arriva le 3 septembre, mais il est difficile de fixer l'année : on varie entre 770 et 775. Le meurtrier fut sur le champ saisi par le démon, qui le tua sans miséricorde ; et Grodobert lui-même mourut quelques temps après d'une maladie honteuse. Les habitants des villages voisins accoururent auprès du corps, en chantant des hymnes et des psaumes,

aussitôt qu'ils apprirent la nouvelle du crime; mais aucune force ne se trouva capable de soulever de terre les restes vénérables du pontife. Sainte Lanthilde, avertie à temps, arriva à son tour, mais ne fut pas plus heureuse que les autres. Enfin sainte Opportune, venue en dernier lieu, après avoir poussé vers le Ciel une douce et pieuse plainte, et prié sur les reliques de son frère, prit le corps sur ses bras, et accompagnée d'une grande foule de peuples, l'emporta sans aucune fatigue jusqu'à son petit monastère d'Almenêches, éloigné de deux lieues. Ce fut là qu'on ensevelit le martyr avec honneur, et il se fit sur son tombeau un grand nombre de miracles pendant près d'un siècle.

Au bout de ce temps vers l'an 850, Hildebrand II, évêque de Séez, leva le corps de son saint prédécesseur, et le trouva sans corruption aucune. Le successeur d'Hildebrand fut saint Adelin ou Adelhelme, qui écrivit la vie de sainte Opportune, et y mêla les principaux traits de la vie de saint Godegrand. La vie particulière du saint martyr avait été écrite quelques années auparavant, par Hérard, qui fut évêque de Tours de 835 à 870 ; mais il y a dans cette vie moins de détails sur le saint évêque, que saint Adelin n'en a mis dans la vie de sa sœur sainte Opportune.

Au temps des invasions des Normands, les reliques de saint Godegrand furent transportées d'Almenêches à Séez : ensuite, cette ville se trouvant à son tour menacée par les pirates, on les transporta à Saint-Cénery-le-Gérey, lieu presque inaccessible aux environs d'Alençon. L'isolement de cette retraite paraissait une sauvegarde infaillible contre la perte de ce trésor, et pourtant le précieux dépôt ne fut que très peu de temps dans ce désert sauvage : il fut bientôt transporté à *Panicières*, lieu aujourd'hui inconnu, que quelques-uns placent dans le pays chartrain, assez près de Corbion, aujourd'hui Moutiers-au-Perche, et que d'autres placent au contraire aux portes du Mans.

Ces diverses translations sont toutes antérieures au temps où écrivait Hérard, qui les mentionne toutes dans sa vie de saint Godegrand. Depuis ce temps, les reliques du saint martyr furent déposées à Moussy-le-Neuf, près Paris, avec celles de sainte Opportune, mais la majeure partie fut transportée à Beaumont-les-Randanz, au diocèse de Clermond-Ferrand. C'est

de là que le diocèse de Séez, en 1733, sous le pontificat de Mgr Lallemant, put faire revenir l'os facial du martyr, avec un fémur et un tibia. Un fragment notable de ces reliques a été donné en 1847 par Mgr Rousselet, alors évêque de Séez, à la paroisse d'Almenêches, qui possède le tombeau primitif de saint Godegrand et de sainte Opportune. Ce fragment fut transporté de Séez à sa nouvelle destination, le lundi de Pâques de cette année 1847, avec une grande solennité ; et tous les ans depuis, on fait, comme souvenir de cette translation, une fête à Almenêches, où se rendent toutes les populations d'alentour. Cette fête se célèbre toujours le lundi de Pâques, à quelque date qu'il arrive. C'est par une protection toute spéciale de la divine Providence que ces précieux restes ont pu ainsi échapper à la fureur des révolutionnaires de 1793. Exmes, qui fut le berceau de notre saint, se glorifie de posséder aussi un fragment notable de ses reliques, et son nom y est fort honoré encore aujourd'hui, surtout depuis qu'on a bâti une chapelle en son honneur au lieu de sa naissance : on donne même ce nom aux enfants comme nom de Baptême, et c'est le seul lieu où nous ayons rencontré ce prénom un peu barbare.

On a hésité longtemps avant de donner à ce saint le titre de martyr, parce qu'il était mort pour une cause toute administrative, et non pour la foi ni pour les mœurs. Mais comme les biens temporels, destinés à assurer le culte de Dieu et la subsistance des pasteurs, tiennent par-là même de près au ministère des âmes, l'Eglise a approuvé sans difficulté le culte de notre saint évêque comme martyr, à peu près pour les mêmes raisons qui lui avaient fait donner spontanément ce titre élevé, à saint Thomas de Cantorbéry, mort aussi pour la défense de la discipline extérieure de son Eglise. L'oraison de ces deux saints est exactement la même.

Sainte Opportune

On ne peut séparer du saint pontife dont nous venons de retracer la vie, sa sœur sainte Opportune, encore plus célèbre et plus honorée qu'il ne l'a été lui-même. Cette sainte, élevée comme son frère chez ses nobles parents au château d'Exmes, montra, comme lui aussi, de grandes dispositions à la piété et à

la vertu. Ses brillantes qualités, rehaussées par une beauté éblouissante, la firent demander de bonne heure en mariage par plusieurs jeunes seigneurs très riches et très puissants ; mais, éclairée par une lumière céleste, la jeune vierge résolut de renoncer à tous les honneurs du siècle, et de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Un jour qu'elle se trouvait à l'église avec ses parents, elle entendit ces paroles de l'évangile : « Va, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres : tu auras alors un trésor dans le Ciel. » *(Matth. XIX-21)*. Aussitôt qu'elle fut rentrée au château, elle se jeta aux pieds de son père et de sa mère, et leur déclara la résolution qu'elle avait prise de renoncer à tous les biens du monde, pour s'attacher uniquement au Souverain Maître. Le comte et la comtesse furent d'abord étonnés de cette déclaration ; mais bientôt ils bénirent Dieu de la grâce qu'il faisait à leur fille et à eux-mêmes, et ils accordèrent aussitôt à la sainte enfant la permission qu'elle leur demandait, et qu'elle reçut avec les plus vifs sentiments de joie et de reconnaissance.

Ne soupirant plus désormais qu'après la solitude et le service de Dieu, Opportune passait un jour près du monastère d'Almenêches que l'on appelait le petit monastère *(monasteriolum)*, pour le distinguer du grand monastère du même lieu, gouverné par sa tante Lanthilde, sœur du comte d'Exmes, et situé sur le territoire de la paroisse actuelle du Château d'Almenêches.

Il est bon de constater en passant que Marin Prouverre fait venir le nom d'Almenêches d'*Almæ Monachæ*, religieuses augustes, qui lui aurait été donné à cause de la sainteté des habitantes de ces lieux bénis. Il faut laisser au bon historien la responsabilité de cette étymologie, et nous croyons en outre qu'il s'est trompé en faisant entrer sainte Opportune chez sa tante sainte Lanthilde, ainsi qu'en lui faisant donner le voile par son frère saint Godegrand. Sainte Opportune et sainte Lanthilde ont certainement été abbesses en même temps de deux monastères différents ; et il paraît également à peu près certain que la sœur de saint Godegrand a été abbesse du petit monastère plus longtemps que son frère n'a été évêque de Séez. Or, nous verrons que sa mort n'a suivi que de peu de mois celle du saint martyr, ce qui suppose qu'elle était abbesse avant qu'il fût évêque : par conséquent ce n'est pas de sa main qu'elle a pu recevoir le voile monastique.

Le petit monastère, bâti sur la limite de la forêt d'Auge, dans une solitude fort paisible, plut à la sainte enfant, et elle le choisit pour le lieu de son repos. Bientôt elle y prit l'habit monastique, et fort peu de temps après, ce fut, croyons-nous, saint Loyer, évêque de Séez, qui lui imposa le voile des vierges.

La pieuse novice dépassa bientôt toutes ses compagnes en humilité et en obéissance et s'appliqua surtout à l'exercice de la patience et de la douceur, respectant les anciennes religieuses, et aimant les jeunes avec toute l'affection dont son cœur pur était capable. En peu de temps, elle eut conquis à son tour l'estime et l'affection de toute la communauté ; et l'abbesse étant venue à mourir peu d'années après l'entrée de la jeune sainte au monastère, celle-ci fut élue à l'unanimité pour lui succéder.

Opportune, à la nouvelle de son élection, demanda trois jours pour réfléchir et pour prier ; mais, pendant ce temps, il fut révélé aux Sœurs qu'elle était choisie de Dieu même pour les gouverner, et il fallut bien obéir aux ordres du Ciel. La nouvelle abbesse, chargée désormais de donner l'exemple aux autres religieuses, redoubla ses mortifications, se couvrit d'un rude cilice et se livra de plus en plus entièrement à la prière et à la contemplation, jusqu'à y passer les nuits entières. Elle ne prenait aucune nourriture, ni le mercredi, ni le vendredi ; et elle se contentait les autres jours d'un peu de pain d'orge, qu'elle mangeait en priant vers le soir : elle y ajoutait le dimanche quelques petits poissons. Mais, autant elle était sévère envers elle-même, autant elle se montrait douce et charitable envers les autres, prenant le plus grand soin des malades, et faisant preuve avec toutes ses sœurs sans exception d'une patience tellement inaltérable qu'on n'a jamais pu remarquer en elle le moindre mouvement de vivacité.

Dieu accorda bientôt à une servante aussi fidèle tout ce qu'elle désirait de sa divine puissance : les aveugles, les boiteux, les malades, étaient guéris dès que la sainte abbesse invoquait sur eux le nom de Jésus-Christ. Un voleur dérobait-il quelque chose au monastère, Opportune l'arrêtait par le crédit dont elle jouissait auprès de Dieu, et le forçait de rendre ce qu'il avait pris.

Un jour, un garde ayant confisqué l'âne dont on se servait pour les besoins de la communauté, parce qu'il l'avait rencontré

avec une charge de bois mort recueilli dans la forêt d'Auge, selon le droit octroyé au monastère par le seigneur qui l'avait fondé, Opportune s'arma de ce droit pour réclamer son serviteur rustique, le seul que possédât le monastère pour se procurer tout ce qui pouvait lui être utile. Mais le garde refusa de reconnaître ce droit comme légitime, et dit brutalement qu'il rendrait l'âne quand le pré où il se trouvait alors serait couvert de sel blanc, Opportune fut affligée de ce refus, et plus encore peut-être de la manière dont il lui avait été signifié; mais elle eut recours à ses armes ordinaires, à la prière : elle demanda instamment à Dieu de faire triompher la justice de sa cause. Dieu exauça encore une fois sa servante ; et le lendemain, ce garde trop dur fut extrêmement surpris de trouver que son imprécation de la veille s'était réalisée pendant la nuit, et que le pré tout entier était couvert d'une épaisse couche de sel blanc. Frappé de ce prodige, le malheureux courut se jeter aux pieds d'Opportune pour lui demander pardon, et il fit aussitôt rendre l'âne au monastère, en y ajoutant le don du pré lui-même qui porte encore aujourd'hui le nom de *Pré-Salé.* En souvenir du miracle, on a construit dans ce pré, il y a quelques années, par les soins de M. l'abbé Durand, alors curé d'Almenêches, une charmante petite chapelle, dédiée à sainte Opportune, et les populations d'alentour s'y rendent nombreux en pélerinage d'abord le jour où l'on célèbre la fête de la sainte, et plus encore le dimanche de la Très sainte Trinité, qui est depuis des siècles spécialement consacré à cette procession.

La sainte abbesse forçait aussi les loups, les renards et les oiseaux de proie à restituer ce qu'ils ravissaient au monastère. Aucune créature ne résistait à sa puissance. L'année même où s'était opéré le miracle du Pré-Salé, une troupe d'oiseaux s'abattit sur les jardins de la petite abbaye et détruisit presque toutes les graines qui s'y étaient produites. Les serviteurs du monastère vinrent trouver la sainte abbesse, et lui demandèrent la permission de tuer ces petits pillards : « Non, répondit Opportune ; ne détruisons point ce que Dieu lui-même a créé, mais commandez-leur de ma part de se constituer prisonniers. » L'ordre de la sainte s'exécuta de point en point : les passereaux obéirent, et l'abbesse alla elle-même les trouver au lieu ou ils s'étaient rassemblés : elle leur reprocha doucement les dégâts

qu'ils avaient commis au détriment des servantes du Seigneur, qui était leur créateur et leur maître, et elle les renvoya en leur défendant de se rendre jamais ensuite coupables d'un tel méfait. Mais voilà que les volatiles, au lieu de se disperser aussitôt, comme on s'y attendait, se mirent à voltiger en tournant autour du jardin, et en jetant des cris plaintifs. La sainte, étonnée d'abord, interrogea les serviteurs et apprit que l'un d'eux avait tué un des oiseaux et l'avait mangé. Elle fut affligée de cette étourderie et demanda qu'on lui apportât les os du passereau victime de ce petit acte de gourmandise. On lui apporta ce qu'elle demandait, excepté un os de la cuisse qu'il fut impossible de retrouver. Alors Opportune pria, fit le signe de la croix : et bientôt l'oiseau ressuscité se mit à voler joyeusement avec les autres, Mais avant que la bande ne se dispersât, on s'aperçut que cet oiseau miraculé restait boiteux : le Tout-Puissant n'avait pas jugé à propos de créer pour sa cuisse un autre os en place de celui qui était perdu.

Il y avait déjà un certain nombre d'années que sainte Opportune gouvernait le petit monastère d'Almenêches, lorsque le voyage de son frère saint Godegrand à Rome, qui se termina, comme nous l'avons dit, par la mort de l'illustre et saint évêque, vint causer à cette grande âme la peine la plus sensible et la plus profonde qu'elle pût éprouver dans cette vie. Dieu lui révéla cette mort précieuse, même avant l'arrivée du messager qui lui avait été envoyé. Elle rapporta elle-même le corps à son monastère, comme nous l'avons raconté ; et dès lors elle se détacha de la terre encore plus qu'auparavant : « O mon Rédempteur, s'écriait-elle de temps à autre, vous qui m'avez gardée sans tache jusqu'à ce jour ; réunissez-moi à votre martyr ; afin que nous puissions vous bénir ensemble pendant toute l'éternité ! » Peu de mois après la mort du saint évêque, Opportune sentit qu'elle était exaucée : elle rassembla ses sœurs autour d'elle, leur adressa d'admirables discours, et bientôt après éprouva les premières atteintes de la fièvre.

Le mal fit en peu de temps de grands progrès, et peu de jours seulement après le commencement de sa maladie, la sainte vit s'approcher de son lit les deux illustres vierges Cécile et Lucie, qui lui annoncèrent son prochain passage dans l'éternité bienheureuse. Opportune salua les deux saintes avec le plus grand

respect, et reçut de leur part les consolations du Ciel. Alors elle aperçut le démon blotti dans un angle de la cellule où elle reposait. Au nom de Jésus-Christ, elle commanda à l'être infernal de rester là où il était ; puis, ayant fait venir ses sœurs, elle leur montra leur ennemi sous les traits hideux dont l'avait revêtu la honte qu'il éprouvait, et elle n'oublia rien de ce qui pouvait leur inspirer l'horreur que mérite cet esprit rebelle, et les prémunir contre ses ruses infernales ; alors seulement après l'avoir couvert de la confusion qu'il méritait elle lui permit de sortir de sa cellule.

Enfin, le douzième jour de sa maladie, la sainte reçut le corps du Seigneur ; puis, levant les yeux au Ciel, elle aperçut la très sainte Vierge elle-même qui venait au devant d'elle dans ce moment de triomphe. Ce fut dans cette sublime extase qu'elle expira doucement le 22 avril 776 ou 771, suivant la date que l'on adopte pour la mort de son frère saint Godegrand. Marin Prouverre la fait mourir dès 766. « Opportune, dit l'illustre dom Guéranger, abbé de Solesmes, est la plus grande figure d'abbesse qui soit jamais apparue en France. »

Le corps de cette vierge admirable fut inhumé dans l'église de son monastère, à côté de celui de son frère saint Godegrand, mort seulement quelques mois auparavant. Saint Adelin, l'historien de sainte Opportune dont nous avons déjà parlé, a composé tout un livre des miracles opérés par cette sainte abbesse avant et après sa mort. Nous dirons, en traitant de ce pontife, comment il fut amené à composer l'histoire de l'illustre abbesse d'Almenêches.

Ce fut vers le temps de son pontificat que les Normands détruisirent les deux monastères de sainte Opportune et de sainte Lanthilde ; mais celui de sainte Opportune seul parvint à se relever plus tard de ses ruines, et garda spécialement le nom de monastère d'Almenêches, que l'on donnait plus souvent auparavant au grand monastère de sainte Lanthilde. Un bourg assez considérable, bâti pour recevoir les pélerins qui affluaient au tombeau de sainte Opportune, et pour leur fournir ce qui était nécessaire s'est formé autour du petit monastère rétabli : c'est le bourg d'Almenêches actuel. Au contraire, l'emplacement du grand monastère, resté désert, tomba dans l'oubli, et l'on ne connaît plus aucunement aujourd'hui le lieu que ce monastère

occupait avant la venue des Normands. Aussi quelques historiens, trompés par le changement de nom, ont-ils cru que le dernier monastère d'Almenêches occupait la place qu'avait occupée d'abord celui de sainte Lanthilde ; et en vertu de cette croyance, ils ont fait du mot *monasteriolum*, qui signifiait simplement le *petit monastère*, un nom propre qu'ils ont traduit par celui de *Montreuil*, traduction d'ailleurs légitime, et qui s'est faite en effet pour un certain nombre de petits monastères. Les Bollandistes en particulier sont tombés dans cette erreur et ont été suivis par dom Guéranger dans son beau livre intitulé : *Sainte Cécile et la sociéte romaine aux deux premiers siècles.* Mais cette opinion se réfute d'elle-même par la seule inspection des lieux : il n'y a jamais eu aucun Montreuil, ni dans la forêt d'Auge, ni dans les environs ; et il est impossible de douter un instant, lorsqu'on a examiné et interrogé les traditions locales, que sainte Oppnrtune n'ait vécu et n'ait été ensevelie dans le lieu où se trouve aujourd'hui le bourg d'Almenêches. Son souvenir et celui de ses miracles y restent vivants : l'église est pleine de ses images, et au fond du transept, du côté de l'épître, on voit encore un groupe intéressant et ancien, représentant la sainte et son frère saint Godegrand sortant glorieux de leur tombeau, qui fort probablement était en ce lieu-là même.

Au temps de la destruction des deux monastères, les reliques de cette grande sainte furent transportées à Moussy-le-Neuf, près Paris, où elles furent rejointes, comme nous l'avons dit, par celles de son frère saint Godegrand ; les miracles continuèrent de s'opérer en grand nombre sur le double tombeau. Cette translation contribua beaucoup à étendre au loin le culte de la sainte, et elle est encore honorée aujourd'hui jusqu'à Senlis. On lui bâtit à Paris en 853 une église qui subsista jusqu'en 1791. Une rue aboutissant sur la Seine au dessus du Louvre, porte encore le nom de rue du Lavoir-Sainte-Opportune : le Propre du diocèse fait mémoire de la sainte le 21 avril, veille du jour où le diocèse de Séez célèbre sa fête. Sainte Opportune avait également une église à Poitiers, et elle jouit aussi d'une commémoration dans le diocèse dont cette ville est le siège épiscopal. Une portion de ses reliques vénérables se trouve aujourd'hui à Almenêches, et la cathédrale de Séez en possède une autre partie.

Quant aux filles de cette sainte abbesse, transférées d'Almenêches à Argentan, elles possèdent seulement quelques fragments des ossements de leur illustre mère. Il en existe encore d'autres en divers lieux, et partout les peuples les honorent avec le plus grand respect. Peu de saints sont restés populaires comme sainte Opportune dans les lieux où elle a passé sa vie mortelle. Son esprit vit encore à Almenêches ; et à voir l'enthousiasme, l'affection vive et sincère avec laquelle les habitants parlent de leur sainte patronne, il semble que ce soit une personne qu'ils ont eux-mêmes connue, aimée, vénérée.

Sainte Lanthilde

La vie de sainte Lanthilde, tante de saint Godegrand et de sainte Opportune, est beaucoup moins connue que celle de ces deux saints. On sait seulement et encore uniquement d'après leur vie, qu'elle était leur tante commune, probablement comme sœur de leur père et de saint Frogent ou Gérard, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et dont nous allons bientôt raconter la vie. Nous savons aussi, comme nous l'avons dit déjà, qu'elle était abbesse du monastère qui portait spécialement le nom d'Almenêches *(Almaniscæ)*. Nous avons déjà mentionné une signification possible de ce mot : on dit en outre qu'il peut venir du nom des Alamans ou Allemands, qui combattirent Clovis à Tolbiac, et qui auraient fondé dans la suites des temps un établissement dans nos contrées. Cette étymologie du nom d'Almenêches nous plaît encore moins que celle de Marin Prouverre. Dans tous les cas, ce nom du monastère de sainte Lanthilde a été la cause de l'erreur des historiens qui l'ont placé au lieu où s'élève aujourd'hui le bourg d'Almenêches, et ont relégué celui de sainte Opportune à Montreuil : nous avons réfuté cette opinion en racontant la vie de l'illustre abbesse. Quant à l'abbaye de sainte Lanthilde, qui était de son temps le plus considérable des deux monastères d'Almenêches, bien qu'il n'en reste pes le moindre vestige depuis le passage des Normands, on est fondé à croire qu'il se trouvait sur le territoire de la paroisse nommée aujourd'hui le Château-d'Almenêches : là devait se trouver aussi alors la demeure seigneuriale du lieu, la forteresse, et, par suite, le centre de la localité :

le petit monastère devait être dans la solitude ; et nous avons vu que ce fut précisément la raison qui porta sainte Opportune à le choisir pour son lieu de retraite : le bourg n'a dû par conséquent se bâtir que plus tard, après le rétablissement du monastère au XIe siècle, pour recevoir les nombreux pélerins qui venaient prier au tombeau de la sainte abbesse. Sainte Opportune est donc en réalité la fondatrice de ces lieux : on sait d'ailleurs qu'il y a une foule de localités qui se sont fondées ainsi autour des tombeaux des saints.

Il ne nous est parvenu aucun détail sur le gouvernement de sainte Lanthilde. Nous la trouvons seulement dans l'histoire comme hôtesse de son neveu dans ses tournées pastorales, et accourant auprès de son corps lorsqu'il eut été assassiné : elle tenta vainement d'enlever ce corps du martyr : l'honneur en était réservé à sainte Opportune : le saint évêque se préparait à lui faire encore une nouvelle visite en partant de Nonant.

Lanthilde éprouva ensuite une nouvelle et profonde douleur, en voyant mourir son angélique nièce quelques mois seulement après son frère. Elle ne survécut pas longtemps elle même à cette double épreuve, et alla bientôt rejoindre au Ciel ceux qu'elle avait tant chéris sur la terre. On faisait, dans l'ancien Bréviaire sagien, mémoire de cette sainte le 22 avril, dans la fête même de sainte Opportune : le peu de détails qui nous sont restés sur ces actions et sur ses vertus a empêché l'autorité diocésaine de l'insérer dans le nouveau Propre de 1873 ; et depuis ce temps, cette sainte ne jouit plus, croyons-nous, d'aucun culte, ni à Séez, ni ailleurs.

La mort de ces trois personnages, grands devant Dieu et devant les hommes, et tous trois du même sang, paraît avoir fait dans le diocèse de Séez un vide immense. Le seul saint Gérard restait peut-être, encore avons-nons vu que la chose est douteuse. Grodobert, débarrassé de son rival, se remit à piller et à détruire le troupeau du Seigneur. Mais Dieu ne lui laissa pas le temps de continuer son œuvre d'iniquité : le misérable intrus mourut, comme nous l'avons dit, d'une maladie honteuse, peu de temps après sa victime. Arthur du Monstier cependant, d'après plusieurs monuments presque contemporains, le compte au nombre des évêques légitimes de l'Eglise de Séez. Peut-être en définitive, son élection, quoique faite sous l'influence

de la séduction ou de la crainte, fut-elle cependant accompagnée des formes canoniques. Nous supposons avec plusieurs historiens, qu'il fut remplacé par saint Gérard ; mais ce qui n'est pas douteux, au rapport de tous les chroniqueurs, c'est que le successeur de Grodobert, que ce fût saint Gérard ou un autre, fut un digne évêque, capable de faire revivre le bien qu'avait fait saint Godegrand pendant son pontificat. Le saint martyr avait sans doute, du haut des cieux, obtenu lui-même cette grâce pour son Eglise, qu'il venait d'arroser de son sang.

Sainte Nicole

Sainte Opportune avait, de son côté, laissé son monastère à une digne héritière de ses vertus : c'était sainte Nicole, dont l'illustre abbesse avait saisi tout d'abord le grand mérite, et qu'elle avait pris soin de former d'une manière toute spéciale. Nicole fut choisie par toutes ses sœurs pour succéder à son illustre maîtresse dans le gouvernement de la communauté. Nous ne connaissons presque aucune de ses actions, mais nous savons en général, ce qui n'est pas peu dire, qu'elle sut maintenir l'abbaye d'Almenêches à la hauteur où l'avait placée sainte Opportune. Nicole mourut vers l'an 800, en odeur de sainteté ; nous ne croyons pas qu'elle ait jamais joui d'aucun culte dans le diocèse : au moins ce culte est-il oublié depuis longtemps : seulement le titre de sainte est accordé par la plupart des anciens monuments à cette illustre disciple d'une maîtresse beaucoup plus illustre encore.

CHAPITRE XIX

Saint Frogent ou Gérard, 18e Évêque de Séez

Date incertaine

—

Difficultés énormes que l'on rencontre dans le classement de nos évêques à cette époque. — Vie de saint Gérard. — Sainte Walburge ou Gauburge. — Mort de Charlemagne. — Fondations diverses.

Preuves a l'appui de l'épiscopat de Saint Gérard

Avant de parler spécialement du pontificat de saint Gérard, nous devons pour la vérité de l'histoire faire part à nos lecteurs de la confusion qui existe dans le catalogue de nos évêques à cette époque. Il y a neuf listes au moins, toutes différentes les unes des autres, et pour les noms et pour le nombre des pontifes qui se sont assis sur le siège de saint Latuin, depuis la fin du VIIIe siècle, jusqu'à la fin du premier quart du IXe. Nous les rapporterons toutes ici à titre de curiosité historique.

1° Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, nous donne, pour la période que nous venons d'indiquer : saint Godegrand, Rodobert, Hugues, Benoît, Ragenfrid et Raynald ; 2° Bry de la Clergerie, l'un des historiens du Perche, nous donne : saint Godegrand, saint Adelme, Ragenfrid et Réginald ; 3° le manuscrit de Thou : saint Godegrand, Robert, Geoffroy, Raoul, Roger, Hugues, Benoît, Ragenfrid et Raynald ; 4° Démocharès : saint Godegrand, saint Passif, Amilcar, Hildebrand, Robert, Geoffroy, Raoul, Roger, Hugues, Benoît, Ragenfrid et Raynald ; 5° le catalogue de l'Eglise de Séez : saint Godegrand, saint Adelme, moine de Saint-Calais, Ragenfrid, Réginald et Raynald ; 6° le catalogue de l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez : saint Godegrand, saint Adelin, Ragenfrid et Réginald ; 7° Arthur du Monstier, dans son *Neustria christiana* : saint Godegrand, Grodobert, Ragenfrid et Réginald ou Raynald ; 8° le *Gallia christiana* : saint Godegrand, Hugues Ier, Benoît, Ragenfrid, Réginald et Raynald ou Renaud ; 9° enfin

Marin Prouverre : saint Godegrand, saint Adelin, saint Loyer, Ragenfrid II et Renaud. On trouve encore dans d'autres listes un Patratus ; mais il est donné comme un évêque de Saxe dans les actes de la translation de saint Quentin. Or, bien que la ville de Séez ait été nommée de temps en temps *Saxia*, nous ne voyons pour cette fois aucun rapport entre cette ville et l'évêque Patratus. Nous avons borné là nos recherches, dans la crainte de trouver d'autres listes encore : il y en avait assez pour nous embarrasser.

Nous pouvons remarquer que les divergences qui existent dans ces listes diverses se rencontrent toutes entre saint Godegrand et Réginald, Raynald ou Renaud : or cet évêque d'après le *Gallia christiana*, gouvernait l'église de Séez en 811 : quelques autres historiens cependant placent son pontificat de l'an 814 à l'an 824 : ceux qui le reculent le plus loin ne le prolongent pas au delà de l'an 840 ; encore faut-il remarquer que cette date est fort peu probable, puisque Ingelnome, qui nous est donné partout comme le successeur de Renaud, signa dès l'an 833 un privilège en faveur de l'abbaye de Saint-Remy, et assista en 835, au concile de Thionville. Ces faits constatés, il n'a pu guère s'écouler entre la mort de saint Godegrand et l'avénement de Renaud que trente ou quarante ans, ce qui nous force de trouver exagérée la longue liste d'évêques que nous présentent pendant ce temps quelques-uns des auteurs que nous venons de citer. Nous croyons donc que la plus courte est la plus probable, et nous donnons pour cette fois la préférence à du Monstier, qui nous présente la plus simple de toutes.

D'abord, il faut remarquer que le second Robert ou Rodobert que nous retrouvons ici dans plusieurs catalogues après celui qui ensevelit saint Evroult, n'est probablement autre que Grodobert, l'assassin de saint Godegrand. Saint Adelme ou Adelin est évidemment postérieur à Renaud. Saint Passif et Amilcar ou Amlachaire sont au contraire antérieurs de beaucoup à saint Godegrand, Geoffroy et Raoul, étaient, comme nous l'avons déjà dit, deux évêques de Coutances dont le nom s'est glissé, on ne sait comment, dans la liste des évêques de Séez ; nous avons pu remarquer que le catalogue officiel du diocèse ne les mentionne pas. Hildebrand n'est probablement autre que le troisième successeur de Renaud, dont nous parle-

rons dans la suite ; et les actes qu'il a signés ne permettent pas de se tromper sur l'époque où il a vécu, puisqu'on y trouve des confirmations de plusieurs chartes de Saxobode, successeur d'Ingelnome, qui était lui-même successeur de Renaud. Quant à Roger, Hugues Ier et Benoît, l'époque à laquelle ils ont vécu est fort douteuse. Roger est placé par du Monstier au XIIe siècle : il ne doit pas être différent de Froger, dont nous parlerons plus tard. Le même auteur place Hugues et Benoît avant saint Godegrand. Pour ce qui est de Réginald, Raynald, ou Rainald, ou Renaud, c'est presque certainement un seul et même personnage.

Ces observations faites, il ne reste plus qu'une seule difficulté : c'est que la Légende de l'ancien Bréviaire sagien confond saint Gérard avec Ragenfrid, tandis qu'un certain nombre d'autres auteurs en font deux personnages distincts. Nous croyons volontiers que la Légende a raison, et cette identification explique pourquoi ni du Monstier, ni le *Gallia christiana* n'ont parlé de saint Gérard : ils l'ont appelé de son second nom Ragenfrid. En outre le *Gallia christiana* place entre saint Godegrand et ce Ragenfrid deux évêques, Hugues et Benoît ; mais, d'un côté, nous avons vu, qu'on peut placer ces deux évêques ailleurs ; et de l'autre, même en supposant qu'ils ont gouverné l'Eglise de Séez dans le temps où ils sont placés par le *Gallia christiana*, le peu d'années qui séparent les deux pontificats de saint Godegrand et de Renaud ne permet pas de supposer qu'ils ont gouverné longtemps notre diocèse, enfin, leur existence elle-même est si douteuse que nous n'avons pas cru devoir leur donner rang parmi nos évêques.

Nous supposons d'un autre côté que Ragenfrid est le même que saint Gérard, et nous sommes confirmés dans cette supposition par Marin Prouverre, qui, tout en plaçant Ragenfrid avant saint Godegrand, ajoute qu'il était de la famille des comtes d'Exmes, ce qui convient tout à fait à saint Gérard, comme nous l'avons vu plus haut. S'il faut cependant distinguer ces deux personnages, on peut à la rigueur admettre que Ragenfrid a été le successeur de saint Gérard, mais dans tous les cas, il n'a pu que passer comme une ombre sur le siège épiscopal.

Ceci étant dit en faveur de la courte liste de du Monstier, il faut observer que celle de Marin Prouverre est presque aussi

simple ; mais elle est évidemment fautive en ce qu'elle place saint Adelin un siècle trop tôt, et saint Loyer quelques années trop tard. Ce qui a trompé l'historien argentanais sur le compte du premier de ces deux évêques, c'est qu'il a supposé, bien qu'il n'en existe aucune preuve, que ce fut ce prélat qui assista à la mort de sainte Opportune, et qui lui donna la sépulture. Nous verrons en effet plus tard que ce fut Adelin qui rapporta à Almenêches les reliques de cette illustre abbesse ; mais ce fut longtemps après sa mort, et lorsque ses précieux restes, après avoir voyagé à travers la France pendant plusieurs années, eurent reposé pendant quatre-vingts ans à peu près à Moussy-le-Neuf, comme nous l'avons raconté dans la vie de la sainte. Il est facile de constater d'ailleurs qu'au temps de saint Adelin, les Normands étaient maîtres d'une grande partie du littoral de la France, ce qui ne peut se dire du temps qui sépare saint Godegrand de son successeur Renaud.

Du reste, nous donnons cet agencement de nos évêques depuis l'an 770 jusqu'à l'an 840, simplement comme probable et nullement comme certain. Cette époque de l'histoire du diocèse de Séez est tellement obscure qu'il y restera toujours des problèmes insolubles. Quoiqu'il en soit, nous dirons maintenant en peu de mots ce que nous savons de saint Gérard.

Gérard, nommé quelquefois Frogent, corruption, croyons-nous, du mot Ragenfridus ou Ragenfredus, est nommé aussi quelquefois en latin Gogrannus, dont le nom de Gérard, à son tour, ne paraît-être qu'une corruption assez éloignée. Faut-il en conclure que Ragenfrid ou Frogent, Gogrannus ou Gérard, sont deux évêques qui se sont succédé l'un à l'autre, comme nous en avons laissé entrevoir plus haut la possibilité ? Nous en laissons nos lecteurs juges, et nous nous reprochons de les avoir déjà trop arrêtés sur ces questions douteuses.

Vie de saint Gérard

Ce saint évêque, nous dit le catalogue de l'Eglise de Séez, était de la famille des comtes d'Exmes, oncle de saint Godegrand et de sainte Opportune, et probablement frère de sainte Lanthilde. Saint Loyer le fit son archidiacre dans les dernières années de son pontificat, et ce fut alors, si l'on en croit la

Légende de l'ancien Bréviaire sagien qu'il prédit à son neveu saint Godegrand la gloire vraie et selon Dieu qu'il s'acquerrait par ses œuvres pieuses, et par le soin qu'il prendrait de l'Eglise et du troupeau qui devaient lui être confiés plus tard ; mais le saint archidiacre ajouta qu'il était dans sa vocation de perdre sa dignité d'évêque ; et que sa vie même lui serait enlevée par des hommes trompeurs, auxquels il se serait confié par ignorance. Nous avons vu dans la vie de saint Godegrand comment cette prédiction se réalisa.

Gérard fut ensuite mis à la place de son neveu, lorsque celui-ci eut souffert le martyre ; et il donna des preuves éclatantes de son courage et de sa science pendant tout le règne de Charlemagne, auquel, si l'on en croit toujours le même Bréviaire, son pontificat fut à peu près égal en durée. Il eut occasion de recevoir dans son diocèse, et il reçut en effet avec grand honneur, Maginaire, archevêque de Rouen, et le comte Madelgaud ou Magelgaud, envoyés par le grand empereur d'Occident. Ces deux députés avaient le titre de *missi-dominici*, envoyés du maître ; et le grand prince les avait chargés d'inspecter le Maine et l'Hiémois, pour rendre justice aux églises, aux veuves, aux orphelins et aux pauvres, l'an 802 ; Gérard s'empressa de correspondre aux désirs de Charles, en se faisant le coopérateur de ses deux députés dans l'accomplissement de cette œuvre magnifique.

Ce saint pontife mourut, croit-on, le 9 septembre, après quarante ans à peu près d'épiscopat. On dit que son corps, lorsqu'il fut enseveli, fut rejeté trois fois par la terre, afin que l'on pût constater qu'il restait sans aucune corruption et qu'on eût de la sorte, une preuve de la parfaite chasteté du saint: Dieu semblait ainsi le désigner de lui-même à la vénération des fidèles. Ce corps vénérable fut ensuite levé solennellement, et placé avec grand honneur dans l'église de Séez, renfermé dans une châsse d'argent. Il resta ainsi jusqu'au XVI[e] siècle ; mais à cette époque, ces restes précieux furent profanés par les Huguenots, avec les plus sanglants outrages, et enfin brûlés publiquement avec beaucoup d'autres reliques que notre belle cathédrale possédait alors.

La difficulté que l'on trouve à déterminer l'époque précise du pontificat de saint Gérard et même à découvrir quel était son

nom véritable, a fait supprimer par la Congrégation des Rites la fête de ce saint évêque, qu'on avait insérée dans le Propre de 1873. La plus grande partie des historiens en effet, placent la mort de ce prélat en 819, et cependant on peut soutenir que Renaud était évêque de Séez dès l'an 811. Toutefois, que ce fût Renaud ou Gérard, il est certain qu'il y avait un saint sur le siège de Séez à cette époque ; mais il est impossible de savoir au juste quel nom il portait : la suppression du culte de saint Gérard s'imposait comme d'elle-même puisqu'on ne sait pas bien exaetement si c'est lui qui est l'auteur des actions héroïques signalées comme ayant été accomplies à cette époque par l'évêque de Séez, et que l'Eglise ne veut jamais présenter rien de douteux au culte de ses fidèles.

Une paroisse du doyenné de Bellême, nommée aujourd'hui Saint-Fulgent-des-Ormes, a porté autrefois le nom de Saint-Frogent, et devait avoir pour patron l'évêque de Séez dont nous venons de raconter l'histoire. Elle a aujourd'hui pour patron saint Godegrand, dont on a probablement confondu le nom avec celui de son oncle, *Gogrannus*. Ce patronage prouve l'antiquité du culte dont a joui autrefois le saint ; mais il jette malheureusement peu de lumière sur son histoire, qui sera toujours obscure et nuageuse.

Sainte Gauburge

Ce fut au commencement du temps assigné au pontificat de saint Gérard que mourut une sainte, qui, sans avoir jamais eu rien de commun avec le diocèse de Séez, y a été trop honorée pour que nous la passions entièrement sous silence. C'est sainte Walburge, plus souvent nommée Gauburge *(Walburgis)*, abbesse d'Allemagne, que les translations et la diffusion de ses reliques a fait connaître dans un grand nombre de lieux.

Cette sainte, aussi distinguée par sa naissance que par sa piété, naquit dans la Grande-Bretagne, au pays des Saxons occidentaux, depuis nommé Westsex comme on l'appelle encore aujourd'hui. Son père se nommait Richard, et sa mère Vunna : c'étaient deux époux dignes l'un de l'autre par leurs vertus et par leurs nobles qualités. Ils eurent pour enfants, outre Walburge, dont nous allons raconter la vie, saint Willibald *(Willebaldus)*, plus connu sous le nom de saint Guillebaud, qui

fut évêque d'Eschtett, en Bavière, et saint Wnebaud (*Wnebaldus*) ou Gombaud, simple religieux, qui avait accompagné, ainsi que son frère Guillebaud, leur parent saint Boniface de Mayence, dans ses missions au nord de l'Allemagne. Saint Richard, père des trois saints que nous venons de nommer, avait tout quitté pour faire le voyage de Rome avec ses deux fils, Guillebaud et Gombaud, et il avait laissé Walburge, qui était la plus jeune, entre les mains de sainte Tette, abbesse du monastère de Winburn, où elle resta pendant vingt-sept ans, jusqu'à la mort de sa mère Vunna.

C'était dans ce monastère que notre sainte habitait encore lorsque ses deux frères partirent pour l'Allemagne après avoir reçu l'habit monastique des mains de saint Boniface. Ces ardents missionnaires, après avoir examiné attentivement les mœurs des peuples qu'ils avaient convertis, jugèrent impossible d'affermir la foi dans ces cœurs farouches, sans y établir quelques monastères de vierges qui montrassent par leur exemple aux barbares la réalisation de la doctrine qu'ils leur avaient enseignée eux-mêmes par la parole. Saint Boniface s'adressa sur ce sujet à sainte Tette, qui leur envoya un certain nombre de religieuses choisies, conduites par sainte Lioba, et parmi lesquelles se trouvait sainte Walburge, avec une autre nommée Thècle, dont le souvenir ne s'est jamais séparé de celui de sa conductrice, sainte Lioba et de son illustre compagne, sainte Walburge.

La pieuse caravane s'arrêta d'abord au monastère de Bischoffsheim, que saint Boniface avait fait construire près de sa ville épiscopale de Mayence, et elle édifia tout le pays par sa piété et sa charité. Bientôt après, lorsque saint Guillebaud fut devenu évêque d'Eschtett, il appela son frère Gombaud, qui était depuis trois ans en Bavière, afin qu'il vint l'aider à prêcher l'évangile en Thuringe. Le saint moine, pour attirer la bénédiction du Ciel sur ses travaux, jugea utile de bâtir un monastère à Heidenheim, ou Haidnaim, au diocèse même d'Eschtett, sur les confins de la Souabe et de la Franconie ; ce lieu dépendait alors du Palatinat de Bavière.

La nouvelle fondation réussit au-delà de toute espérance, et les deux frères jugèrent qu'un monastère de filles ferait aussi beaucoup de bien dans la contrée. Ils s'empressèrent donc d'en

construire un dans la forêt même où se trouvait Heidenheim, et firent venir de Bischoffsheim, leur sœur Walburge, pour en prendre la conduite, tandis que Gombaud dirigeait le monastère des hommes. Ce fut alors surtout que la vertu de la sainte abbesse apparut dans tout son jour : jamais, pendant tout le cours de son gouvernement, elle ne se ralentit de sa ferveur première : son esprit de mortification, sa modestie, son silence religieux excitaient l'admiration de tous ceux qui vivaient dans son intimité. La rigueur de ses jeûnes, de ses veilles, et de sa pénitence fut toujours la même jusqu'à son bienheureux trépas.

Sept ans après qu'elle eut pris la conduite de sa communauté, elle eut la douleur de perdre son frère et son directeur, saint Gombaud : et seize ans après, elle ensevelissait son autre frère saint Guillebaud, évêque d'Eschtett. Elle ne survécut que de deux ans à cette dernière perte, et après qu'elle eut gouverné son monastère pendant vingt-cinq ans, elle alla recevoir au Ciel la récompense de ses travaux et de ses vertus, le 25 février, l'an 778 au plus tôt, 780 au plus tard.

Les reliques de cette sainte abbesse furent levées en 870, par Otgar, évêque d'Eschtett, sixième successeur de son frère Guillebaud, qui les transporta lui-même dans sa ville épiscopale. C'est à partir de cette époque que ces reliques se sont partagées et répandues dans toute l'Allemagne, l'Angleterre et la France. La Normandie, en particulier, reçut de nombreux fragments de ces restes vénérables. Le diocèse de Séez en a possédé, et en possède peut-être encore : une de ses paroisses importantes et fort connue dans la contrée porte le nom de Sainte-Gauburge : elle fait partie du doyenné du Merlerault ; il y avait aussi autrefois un prieuré de ce nom sur le territoire de Saint-Cyr-la-Rosière, au doyenné actuel de Nocé. Ce prieuré a dans l'histoire du diocèse une place beaucoup plus considérable que la paroisse, et nous aurons plusieurs fois occasion d'en parler dans cet ouvrage.

Ces souvenirs de la sainte dans le diocèse de Séez, avaient fait introduire autrefois en son honneur dans le Propre du Bréviaire sagien, une commémoration solennelle le 25 février, anniversaire de sa mort: cette commémoration a été retranchée lorsque le diocèse a adopté la liturgie romaine.

A un peu plus d'une demi-lieue de la ville de Rouen, dans

une presqu'île formée par la Seine, il existe aussi une chapelle célèbre dédiée à notre sainte, dans un lieu où l'on croit qu'elle s'arrêta en faisant le voyage d'Angleterre en Allemagne.

La fête de sainte Walburge ou Gauburge se célèbre plus solennellement à l'anniversaire de la translation de ses reliques qu'à celui de sa mort. Cette translation eut lieu le 21 septembre : mais on en trouve aussi la solennité fixée au 12 octobre, et plus souvent encore au 1er mai, qui en Bavière est le jour spécialement consacré à la fête principale de la sainte. C'est à cause de cette coutume bavaroise que le Martyrologe romain a inscrit, en ce jour du 1er mai, le nom de sainte Walburge ; quelques éditions du martyrologe d'Usnard disent même que c'est l'anniversaire de sa mort. L'*Ordo* du diocèse de Séez ordonne également de célébrer le 1er mai la fête de la sainte aux paroisses qui sont placées sous son patronage. Le 4 août, on célèbre en divers lieux l'anniversaire de son arrivée en Allemagne.

Mort de Charlemagne et ses suites

Vers la fin du pontificat de saint Gérard, le dernier de nos évêques dont nous ayons eu à nous entretenir, le grand empereur Charlemagne avait quitté la terre. La barbarie, sous l'impulsion de cette puissante intelligence, avait paru faire un pas en arrière, et un brillant rayon de lumière intellectuelle avait illuminé ce siècle, dans un temps où la société vivait plongée si avant dans les ténèbres de l'ignorance. Mais les faibles descendants du grand empereur laissèrent bientôt crouler son œuvre, et la barbarie reprit en partie ses droits sur notre nation, qui commençait à peine à se tirer de ses liens funestes.

Vers la fin de sa vie, le grand homme avait pu voir de ses propres yeux les premiers vaisseaux des Normands s'approcher de nos côtes ; et on dit qu'un jour, qu'il les apercevait en mer en vue du rivage d'Aquitaine où il se trouvait alors, des larmes apparurent dans ses yeux à la pensée des maux que pourraient faire souffrir à son empire ces pirates redoutables. Ils devaient lui en causer beaucoup en effet : nous aurons occasion de le constater bientôt, et de contempler avec stupéfaction la terreur qu'ils répandirent dans toutes nos contrées. Mais il faut pour-

tant reconnaître tout d'abord qu'en compensation des maux qu'ils firent subir à nos populations consternées, la législation qu'ils établirent, la force qu'ils communiquèrent au nord de la France, les grands hommes qu'ils produisirent, donnèrent à notre pays, encore obscur et ignoré, un lustre qu'il n'avait jamais eu auparavant. Ils réparèrent en grande partie ce qu'ils avaient détruit et fournirent à la contrée qu'ils avaient conquise un nouvel et puissant élément de civilisation. Le pays qui les avait reçus, put alors se consoler amplement des dévastations dont il avait été victime.

Charlemagne avait fait part à notre pays des bienfaits et des lumières qu'il répandait partout à pleines mains dans son empire. Malheureusement nous connaissons peu le détail des largesses qu'il répandit dans notre diocèse et dans les pays environnants. Nous avons déjà parlé, dans la vie de saint Gérard, du comte Magelgaud, envoyé impérial, qui fut un bienfaiteur de la contrée qu'il était chargé d'inspecter. L'empereur lui-même, dès le commencement de son règne, fit restituer à la cathédrale du Mans, le prieuré de Saint-Rigomer, les domaines de Céaucé, de Montsort *(Mons Sorus)*, et d'autres terres qui lui avaient été enlevées pendant les troubles des règnes précédents, surtout des derniers Mérovingiens. L'évêque du Mans était alors le B. Mérole, qui gouverna cette Eglise de 772 à 785 : dans l'intervalle de ces douzes années, Charlemagne se rendit en personne dans le Maine pour le visiter, et, quelques années après, en 796, un diplôme daté d'Aix-la-Chapelle confirmait à la cathédrale du Mans le don de sept monastères, parmi lesquels on compte Saint-Rigomer et Saint-Bohamad, aujourd'hui Saint-Bômer, près Domfront. Montsort et Céaucé lui étaient confirmés une seconde fois. Les monastères du Theil, d'Evron et de la Boisselière ou de Saint-Longis étaient, d'après le même diplôme, obligés de payer une certaine redevance au chapitre du Mans. C'est dans ce diplôme qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire le nom de Champ-Segré *(Campus Sigiricus)*, au canton de Domfront, nommé plus tard mal à propos *Champsecret*. Le nom de *Sigiricus* paraît lui avoir été donné à cause d'un personnage de ce nom qui aurait possédé autrefois la plus grande partie de ce territoire. C'est également la première fois que l'on rencontre le nom de Fresnay *(Fraxinedus*, lieu planté

de frênes) à trois lieues environ d'Alençon. Le diplôme qui octroyait ces possessions à la cathédrale du Mans, est daté de l'an 802. C'était François Ier, qui occupait alors le siège de saint Julien.

Ce même évêque fit bâtir à cette époque dans le bourg public et canonial de Céaucé, l'une des plus anciennes possessions de l'église du Mans, une église dédiée à saint Pierre, et il y fit déposer avec honneur les reliques de saint Ernier. On voit par la charte de fondation que le monastère du saint était déjà détruit alors, à la suite des guerres qui avaient dévasté ce pays sous les derniers Mérovingiens ; mais la dévotion au saint abbé n'avait point diminué pour cela : jamais au contraire, son nom n'avait été plus célèbre et la qualité de civil et canonial qui est attribuée à son bourg indique qu'il était simultanément régi par les lois civiles et par les lois ecclésiastiques. La ville d'Ernée, n'existait pas encore, non plus que son église ni celle de Sainte-Marie de Charnay, la première qui ait été bâtie en ces lieux alors encore à demi-sauvages. Il y avait seulement un château qui appartenait à des membres de la famille des seigneurs de Mayenne et du Petit-Maine. Les habitants de la contrée, décimés par une peste, voulurent avoir pour les protéger les reliques du saint abbé de Céaucé, qui leur avait apporté dans ses missions le bienfait de l'évangile. Les habitants du lieu refusèrent d'abord de livrer ce trésor auquel ils tenaient plus qu'à toute autre possession ; mais les habitants d'Ernée s'emparèrent de force des reliques, et ne laissèrent à Céaucé qu'un bras du saint, qui y existe encore dans l'ancienne église de Saint-Pierre, dédiée aujourd'hui à saint Ernier lui-même. Quant à la partie qui fut soustraite par les habitants d'Ernée, on ne sait trop ce qu'elle est devenue depuis.

CHAPITRE XX

Réginald ou Renaud, 19e Évêque de Séez

Vers 820

—

Rang occupé par Renaud dans le catalogue de nos évêques.

Après la mort de saint Gérard, dont nous venons de parler, nous trouvons dans certains catalogues le nom de Ragenfrid, comme étant celui de son successeur immédiat. Nous croyons, avons-nous dit que ce Ragenfrid n'était autre que saint Gérard lui-même. Dans tous les cas, si c'est un personnage distinct, nous ne connaissons absolument que son nom, et il est impossible de lui accorder plus de deux ou trois ans de pontificat. Après ce Ragenfrid, vrai ou supposé, tous les catalogues, ou à peu près, placent Réginald, Raynald ou Renaud, dont nous avons déjà parlé, et que nous considérons sans trop hésiter comme le successeur immédiat de saint Gérard, parce que c'est le seul qui soit admis sans conteste par tous les monuments anciens. Cependant son histoire n'est pas plus connue que celle des autres évêques que nous avons rejetés comme douteux. Quelques chroniqueurs ont seulement voulu fixer la date de son pontificat; mais sur ce point même ils varient beaucoup. Les uns placent son avènement en l'an 814; saint Gérard, son prédécesseur étant mort probablement en cette année, qui fut aussi celle de la mort de Charlemagne. D'autres le font même asseoir sur le siège pontifical de Séez dès l'an 811 ; enfin, il s'en trouve qui le font vivre jusqu'à l'an 840. Toutefois il faut dire que cette dernière date est démentie, comme nous le verrons bientôt, par les actes de son successeur.

CHAPITRE XXI

INGELNON, 20e ÉVÊQUE DE SÉEZ

820-839

—

Epoque du pontificat d'Ingelnon. — Concile de Thionville. — Le Perche commence à prendre place dans l'histoire. — Œuvres de saint Aldric, évêque du Mans. — Saint Siméon.

Le successeur de Réginald fut, selon le plus grand nombre des chroniqueurs, Ingelnon ou Ingelnome, appelé indifféremment en latin *Ingelnonnus*, *Ingelnomus* ou *Ingalnonnus*. La date du pontificat de cet évêque est hors de doute, puisqu'il signa en 833 le privilège accordé par saint Aldric, archevêque de Sens, à l'abbaye de Saint-Rémy, et qu'il assista en 835, ou peut-être en 836, au concile de Thionville (*Theodonis villa*), avec son métropolitain, Renouard ou Ragnoard. Marin Prouverre toutefois passe cet évêque sous silence ; et il est possible en effet que son pontificat ait été fort court : l'évêque qui gouvernait l'Eglise de Séez en 820, paraît avoir été Réginald, et c'est en 840 que nous trouvons pour la première fois dans l'histoire la mention de Saxobode, que nous donnons pour successeur à Ingelnon ; mais il n'est nullement certain que ce dernier ait rempli tout cet intervalle, et nous ne le trouvons à la tête de notre diocèse que de 833 à 835 ou 836 : à ces deux époques, il est impossible d'admettre à Séez un évêque autre que lui.

CONCILE DE THIONVILLE

Le concile de Thionville, auquel il assista, est trop important pour que nous le passions ici sous silence. L'empereur Louis-le-Débonnaire avait succédé à son père, Charlemagne, en 814, et s'était montré aussi faible que son père avait été fort et puissant. Ses enfants, auxquels il avait fait part de son empire avant sa mort, crurent pouvoir s'emparer par force et par ruse des états qu'il leur avait destinés, en abusant de son extrême bonté.

Ils le firent déposer dans une assemblée tumultueuse qui eut lieu en 833 entre Bâle et Strasbourg, et dont les résolutions furent ratifiées à la fin de la même année au concile de Compiègne, présidé par Ebbon, archevêque de Reims.

Cependant le faible empereur, poussé à bout, prit les armes, parvint à vaincre son fils Lothaire, et rassembla, pour se faire rétablir, le concile de Thionville, dont nous venons de parler. Il s'y trouva quarante-quatre prélats, qui furent présidés par Drogon, évêque de Metz, dans le diocèse duquel se trouvait Thionville, et par Hetti, archevêque de Trèves. Ebbon de Reims, pour avoir présidé l'assemblée de Compiègne, fut pris à partie par les Pères, et cité comme accusé. Le coupable archevêque n'avait pas trop confiance dans la justice de sa cause : il avait pris la fuite, et s'était caché chez un reclus, près de Paris. Mais l'empereur Louis le fit prendre, et conduire prisonnier à Fulde, d'où on le ramena au concile de Thionville.

Aussitôt que l'assemblée fut constituée et que les sessions commencèrent, le prince demanda aux prélats assemblés un écrit désapprouvant l'attentat commis contre sa personne. Les évêques s'empressèrent d'obtempérer à ce juste désir, et Ebbon dut signer cet écrit comme les autres. Alors Louis, muni de ce témoignage, commanda aux évêques de se rendre à Metz, afin de donner plus d'éclat à ce qu'il avait résolu de faire.

Le dimanche qui précède l'ouverture du Carême, et qu'on appelle aujourd'hui le dimanche de la Quinquagésime, les prélats s'assemblèrent avec l'empereur dans la cathédrale, dédiée à saint Etienne. Drogon, évêque du lieu, monta sur l'ambon afin de lire tous les témoignages que les évêques avaient portés en faveur de Louis, et qui étaient écrits sur une charte séparée : tous condamnaient sans exception ce qu'on avait fait contre l'empereur. Ensuite pour humilier Ebbon, ils le firent monter aussi à l'ambon avec l'évêque de Metz, et il dut déclarer de vive voix ce qu'il avait déjà déclaré par écrit à Thionville : que tout ce qu'on avait fait contre Louis était injuste et téméraire. Ensuite, sept archidiacres relevèrent l'empereur de sa penitence, et l'on retourna à Thionville.

Le dimanche de la Quinquagésime était, en cette année 835, le 28 février. Le jeudi suivant, 4 mars, lendemain du mercredi des cendres, l'empereur fit de nouveau citer Ebbon et tous ses

complices de Compiègne devant les Pères du concile ; la plus grande partie d'entre eux, comme Héribolde d'Auxerre et Barthélemy, de Narbonne, s'était retirée dans les états et sous la protection de Lothaire, fils de l'empereur Louis, et instigateur du complot formé contre son père : Jessé d'Amiens, déjà déposé d'avance, avait choisi le même asile. Agobard, de Lyon était resté en France ; mais il refusa de comparaître, fut aussi déposé et se retira en Italie, ainsi que Bernard, de Vienne.

Ebbon, resté seul de tous ses partisans entre les mains du concile, fut exposé à toutes les foudres de ses collègues restés fidèles ; et, après avoir eu recours à toutes sortes de subterfuges, il tenta de mettre dans ses intérêts l'impératrice Judith, dernière femme de Louis-le-Débonnaire. Il lui envoya pour se rappeler à son souvenir, un anneau qu'elle lui avait donné à l'occasion du Baptême de son fils Charles, qui devait être plus tard l'empereur Charles-le-Chauve ; et la vue de cette bague, ayant rappelé à la princesse la joie que lui avait apportée la naissance de cet enfant, désarma un peu la colère qu'elle avait conçue contre l'évêque traître à son mari. Il est probable qu'elle lui épargna, par son intervention, une partie des humiliations qu'on lui préparait.

Toutefois Ebbon, voyant qu'il lui était impossible d'éviter un jugement sévère, demanda qu'au moins il lui fût permis de choisir ses juges parmi les évêques présents. On lui concéda cette faveur, et il choisit Aiulfe de Bourges, Badurade de Paderborn et Modoin d'Autun. Après qu'il leur eut confessé à tous trois ses péchés, ils le jugèrent coupable et lui conseillèrent de se démettre spontanément de son siège. Ebbon consentit à cet arrangement qui le rendait lui-même son propre juge : il rédigea sa démission et la signa : « *Ebbon, autrefois évêque.* » L'écrit fut lu dans le concile, et Ebbon en ratifia encore de vive voix le contenu. Il demanda comme témoins de sa renonciation, outre ses juges, Nothon, archevêque d'Arles, Thierry, de Cambray et Acard, de Noyon. Alors tous les évêques, opinant selon leur rang, prononcèrent la sentence en ces termes : « *Selon votre confession, vous devez quitter le ministère.* » Jonas, évêque d'Orléans, dicta au prêtre Elie, depuis évêque de Chartres, l'acte de la déposition du condamné, qui le signa lui-même. Drogon de Metz en remit un exemplaire à

Foulque, abbé de Saint-Rémy, qui fut désigné pour être le successeur d'Ebbon. Cet acte portait quarante-trois signatures d'archevêques et évêques : il est daté du premier jeudi de Carême, 4 mars. Drogon signa le premier, en ajoutant à son nom le titre d'archevêque, que le pape lui avait accordé personnellement, en lui envoyant le *pallium* ; mais le siège de Metz lui-même, n'a jamais été un archevêché : les autres archevêques étaient Hetti, de Trèves ; Otgaire, de Mayence ; Ragnoard, de Rouen ; Landram, de Tours ; Aldric, de Sens ; Nothon, d'Arles et Aiulfe, de Bourges. Parmi les simples évêques, on distingue, outre Ingelnon, de Séez, qui n'a pas mis le nom de son siège, Jonas, d'Orléans ; Erchanrade, de Paris ; Acard, de Noyon ; Rothade, de Soissons ; Badurade, de Paderborn ; Fréculfe, de Lisieux ; enfin, Ragenaire, successeur de Jessé, d'Amiens, qui avait été déposé, comme nous l'avons dit déjà. C'est probablement parce que notre Ingelnon n'a pas mis le nom de son siège sur les actes du concile que Marin Prouverre a refusé de le reconnaître comme évêque de Séez. Nous avons déjà vu Leudebaud oublié pour une cause semblable, parce qu'il n'avait pas non plus inscrit le nom de son siège au bas des actes des conciles de Tours et de Paris qu'il avait signés.

Le Perche

C'est à cette époque, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, que l'on voit apparaître pour la première fois dans l'histoire civile de nos contrées un petit pays, dont une partie a toujours été soumise à l'Eglise de Séez, et que, pour cette raison nous devons faire connaître : c'est le Perche, dont nous avons déjà dit un mot dans l'introduction de cet ouvrage. Le Perche est un petit pays situé au sud-est de la Normandie, et qui à cause de cette proximité, à presque toujours été considéré comme faisant partie de cette province : cependant il a eu presque de tout temps son existence politique à part. Avant le IXe siècle, on ne peut faire sur l'histoire de ce pays que de simples conjectures. Nous avons déjà dit que Gilles Bry de la Clergerie, dans son *Histoire du Perche* qui a été écrite vers l'an 1620, croit que le Viridoix dont il est question dans les *Commentaires* de César, était le chef du pays qui compose aujourd'hui la partie orientale

du département de l'Orne. L'examen de la campagne entreprise dans la contrée par les lieutenants de l'illustre capitaine, montre que l'on peut regarder cette opinion comme assez probable ; mais elle est loin d'être absolument certaine. Dans ce cas, les Percherons du temps de César auraient été les Unelles dont le nom se trouve dans les Commentaires : leur nom primitif aurait pu être *Venesii*, dont on aurait fait *Venellis*. Ne nous arrêtons pas trop sur cette question à jamais douteuse.

Ce pays, avons-nous dit, n'appartenait pas d'abord aux ducs de Normandie : il relevait directement de la couronne de France. Louis-le-Gros le céda à Henri Ier, roi d'Angleterre, et il resta agrégé à ce dernier royaume jusqu'à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre. La maison de Bellême, qui a été longtemps souveraine de la plus grande partie de cette province, possédait en même temps l'Hiémois, c'est-à-dire Alençon, Séez, Exmes, Argentan et Falaise : dans le Passais, elle étendait sa domination jusqu'à Domfront et Lonlay. C'est cette possession de l'Hiémois et du Passais qui rendait ces puissants comtes vassaux des ducs de Normandie, mais il ne s'ensuivait pas, comme on l'avait cru, que le Perche, sous les Bellême et les Rotrou, fût réuni à la Normandie : il conservait comme auparavant son organisation particulière. Ajoutons d'ailleurs qu'étant dans la dépendance du diocèse de Séez, situé en Normandie, le comté du Perche se trouvait relié à cette province par le lien religieux qui était dans ces temps de foi le plus intime et le plus fort de tous les liens politiques. Nous ne voyons pas bien pourquoi Bry de la Clergerie a du mal a comprendre que l'un de nos évêques, saint Adelin, ait traité dans sa vie de sainte Opportune les Normands d'étrangers. « Séez n'était donc pas en Normandie ? » conclut-il, et il semble prêt à en conclure que cette ville appartenait au Perche. Ce serait une grosse erreur de le croire. Le bon historien n'a pas bien compris la situation du pays telle qu'elle était au temps de saint Adelin, dont nous parlerons bientôt : les Normands n'étaient pas encore établis en Neustrie, et par suite, ils étaient encore étrangers pour notre pays tout entier. Mais il est bien évident qu'après la conquête, Séez a toujours été un siège normand tout en étendant sa domination sur la plus importante partie du Perche.

La ville de Mortagne a toujours possédé l'officialité de cette petite province : voilà pourquoi elle dispute à Bellême le titre de capitale du Perche ; mais, elle n'était d'abord que la capitale religieuse : Bellême a possédé la première les souverains de ce pays. Plus tard cependant, Mortagne fut la capitale des Rotrou, comtes du Perche même avant le temps des Bellême ; mais la juridiction de ces seigneurs était beaucoup moins étendue que celle des Talvas, au moins du côté de l'ouest ; et il n'est pas douteux que ce ne soit à Bellême que revient de droit la dignité de capitale civile et militaire du Perche.

Jusqu'au XVIIIe siècle et depuis uu temps considérable, le Perche appartenait à quatre diocèses : Séez avait sous sa juridiction les trois villes royales : Mortagne, Bellême et la Perrière ; Chartres possédait Nogent-le-Rotrou, première capitale des comtes qui résidèrent plus tard à Mortagne : toutes les châtellenies dépendant de Nogent appartenaient au même diocèse ; le Mans avait les châtellenies de Ceton, de Saint-Beaumer, dans le Perche-Gouet, qu'il ne faut pas confondre avec Saint-Bômer-les-Forges, situé dans le Passais ; de Théligny, de Marcillé, de Pouvray et de Bellou-le-Trichard : ces dernières seigneuries toutefois paraissent n'avoir appartenu à l'église fondée par saint Julien que temporairement, à cause de leurs possesseurs, qui étaient le sire de Servin et le maréchal de Souvré. Enfin, Chênebrun et la Tour-Grise de Verneuil appartenaient au diocèse d'Evreux. Quatre évêques pouvaient ainsi se dire légitimement évêques du Perche.

A l'extinction de la famille des Bellême, suivie d'assez près par celle des Rotrou de Mortagne, saint Louis réunit le Perche au pays d'Alençon, et le donna en apanage à son fils Pierre de France qui devint dès lors Pierre d'Alençon. Celui-ci étant mort, suivi de très près par son fils, le roi Philippe-le-Bel, petit-fils de saint Louis, et neveu, par conséquent, de Pierre d'Alençon donna l'héritage de ce dernier à son frère cadet, Charles de Valois, neveu comme lui du défunt possesseur de ce comté, qui ne devint duché que cent ans plus tard et resta pendant près de deux siècles entre les mains des descendants de Charles de Valois. Nous reviendrons plus tard sur l'histoire de ces princes.

Le Perche, dont le nom paraît venir de la beauté des forêts

qu'il renfermait, et qui étaient au nombre de trois : celle du Perche, celle de Bellême et celle de Reno, dans le sein de laquelle on bâtit la Chartreuse du Val-Dieu, vit s'élever sur son territoire un certain nombre d'autres monastères, parmi lesquels on remarque le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, celui de Chênegallon, ceux de Saint-Léonard, au château de Bellême, de la Chèze et autres, sans compter l'abbaye de la Trappe, la principale de ces maisons religieuses et la seule qui existe encore aujourd'hui dans cette contrée ; l'ancienne abbaye de Corbion, qui devint plus tard le prieuré de Moutiers-au-Perche; la maison de Saint-Eloi de Mortagne et quelques établissements ou plus petits ou situés en dehors de notre diocèse, dont nous nous abstiendrons pour cette raison de parler.

Alençon

Quant à Alençon, située hors du Perche, mais destinée à remplacer plus tard Bellême et Mortagne, comme capitale de la contrée, ce n'était d'abord, selon toute apparence, qu'un simple château, bâti peu de temps après la conquête normande, dépendant de Bellême au point de vue militaire, et destiné à défendre la frontière des Talvas contre les comtes souverains du Maine, qui avaient là sur la rive gauche de la Sarthe, un pied à terre dans le bourg de Montsort, plus ancien de beaucoup qu'Alençon même, et dont l'Eglise avait été fondée avons nous dit, dès la fin du ɪvᵉ siècle, par l'évêque du Mans saint Liboire, contemporain de saint Ambroise et de saint Martin.

Assez peu de temps après la construction du château, les comtes de Bellême, trouvant ce lieu agréable, autant que favorable à la défense du pays, y appelèrent des habitants et relièrent la forteresse avec la Sarthe de manière à former une enceinte de ville. Alençon était fondée : la plus ancienne mention que l'on trouve de cette nouvelle cité dans les chartes officielles remonte à l'an 1000. Nous devons faire remarquer cependant que quelques historiens, et entre autres le sérieux Odolant-Desnos pensent qu'il n'y eut alors qu'une reconstruction et une augmentation de cette ville qui avait été autrefois selon eux la capitale des Aulerces, l'un des plus anciens peuples qui aient habité ce pays. C'est de ce peuple que serait venu le

nom de la ville, d'abord *Aulercium* ou *Alercium*, et ensuite *Alenconium.* Mais il nous paraît impossible de trouver dans l'histoire aucune trace de cet antique Alençon, et il paraît certain que les Aulerces n'ont jamais habité que la rive gauche de la Sarthe. La rive droite était habitée par les Ossismiens ou Essuens habitants du *pagus Oximensis* ou Hiémois dont le lieu où devait se bâtir Alençon, et plus tard Alençon elle-même, ont toujours fait partie.

Ce fut au temps de saint Louis que cette ville devint capitale, en place de Bellême et de Mortagne. Quarante ans avant Gilles Bry de la Clergerie, c'est-à-dire en 1580, elle seule de tout le pays était représentée par un député qut portait le nom d'*élu opté* d'Alençon et du Perche. « Maintenant il y en a plus de quarante ! s'écrie en gémissant le bon historien, tant la France se plaît dans la confusion et tend à sa ruine, par le nombre et la confusion des officiers inutiles, qui mangent en gages le plus clair revenu du roi et toute la substance de son pauvre peuple. » Qu'aurait-il dit de notre temps, grand Dieu !

Bien qu'Alençon soit devenue la capitale du Perche, elle est pourtant située sur le territoire normand : « *quoiqu'on en die* », ajoute Gilles Bry, qui nous laisse ainsi entendre qu'il y avait de son temps quelque doute à cet égard ; mais elle possédait, outre le receveur du comté même d'Alençon, qui portait à Rouen le produit de ses recettes, un receveur particulier pour le Perche, qui relevait directement de la cour des Comptes de Paris, parce que le Perche, comme nous l'avons dit, a toujours été soumis directement à la couronne de France. Il est certain d'ailleurs que Chartres aussi a exercé sur le Perche une certaine suprématie ; mais c'était parce que les seigneurs souverains de ce pays portaient, outre le titre de comtes du Perche celui de vicomtes de Châteaudun : il n'y avait d'ailleurs à dépendre proprement de Chartres que le Perche-Gouet, qui comprenait Pontgouin et cinq baronnies environnantes.

Bry de la Clergerie trouvait mal à propos que l'on discutât sur la prééminence de Bellême sur Mortagne et de Mortagne sur Bellême. « *Ce sont deux sœurs jumelles* », disait-il. Bellême avait la plus forte part comme capitale militaire et civile ; Mortagne, la part la plus vénérable comme capitale ecclésiastique, et en outre elle surpassait de beaucoup sa sœur, par la beauté de

son site. Ajoutons qu'elle a conservé sa prééminence plus longtemps que Bellême : les états du Perche s'y rassemblaient encore au XVIIe siècle. La ville de la Perrière avait aussi joué au moyen-âge un rôle prépondérant dans la petite province ; mais elle était déjà ruinée au XVIe siècle : c'est maintenant une commune de huit cents habitants à peine, faisant partie du canton de Pervenchères. Elle avait été jusqu'à la révolution de 1789 le chef-lieu d'un doyenné considérable, qui formait, avec ceux de Bellême et de Mortagne toute la partie percheronne du diocèse de Séez. Le doyenné dont Mortagne était le chef-lieu s'appelait officiellement le doyenné de Corbon, en souvenir de l'antique ville de ce nom réduite aujourd'hui à la taille d'une paroisse rurale si petite qu'elle a été supprimée de fait et n'est plus qu'une annexe de celle de Mauves, au canton de Mortagne. L'archidiaconé formé par les trois doyennés du Perche, portait lui-même le nom d'archidiaconé du Corbonnais.

Les premiers comtes souverains du Perche apparaissent dans l'histoire quelque soixante ans avant l'établissement des Normands dans nos contrées, Le premier de ces comtes qui soit nommé dans les chroniques est Agombert, qui vivait au temps de Louis-le-Débonnaire, et qui prit parti contre lui, pour s'unir à Lothaire, fils rebelle du bon et malheureux empereur. Après l'apparition de ce premier seigneur, l'histoire du Perche retombe de nouveau dans l'obscurité pendant quelques années, et nous retrouvons ensuite ce pays entre les mains des comtes de Bellême, qui étaient peut-être du sang d'Agombert, plutôt que des Normands venus en France à la suite de Rollon. Nous avons déjà dit que les Rotrou, souverains d'une partie du Perche en même temps que les Bellême ont pu être descendus d'un des premiers Bellême ; mais les preuves de cette parenté sont presque nulles, et ils étaient certainement d'abord d'une autre famille, absolument étrangère à celle des Talvas : on ne peut avoir aucun doute sur ce point. Dans tous les cas, ces Rotrou entrèrent en possession de tout le Perche lorsque le roi d'Angleterre Henri Beauclerc eut pris Bellême et dépouillé Guillaume Talvas III, dont Rotrou, alors maître de Mortagne avait épousé la fille. Ce fut ce dernier qui reçut en présent l'héritage de son beau-père, malgré les réclamations des enfants de Guillaume. Les Rotrou disparurent à leur tour au commencement du

XIIIe siècle, et ce fut alors que le Perche fut réuni sans retour à la couronne de France. Mais souvent le titre de comte du Perche fut porté par un membre de la famille royale. Dès le principe, il fut donné au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, qui devint peu d'années après le roi Louis VIII, surnommé le Lion. Ces données sur le Perche suffisent ici pour faire connaître la physionomie de cette modeste province. Nous trouverons désormais son histoire intimement unie à celle du diocèse de Séez.

Saint Aldric, évêque du Mans

Avant de reprendre la suite de nos évêques, nous devons pour être complet faire mention du premier pasteur d'une église voisine, dont le pontificat coïncidait à peu près avec celui d'Ingelnon, le dernier évêque de Séez dont nous avons retracé l'histoire. C'est saint Aldric, évêque du Mans, qui se distingua principalement par un grand nombre de fondations et de dotations de monastères, et dont les œuvres s'étendirent souvent jusque sur les parties de notre diocèse actuel qui appartenaient alors à l'Eglise du Mans.

Lors de la restauration de sa cathédrale, qu'il entreprit vers 835, saint Aldric voulut que trois des petits autels de cette basilique fussent dédiés à trois apôtres du Passais, solitaires ou abbés. Il regardait ces saints comme les conquérants de cette partie du diocèse du Mans à la foi et à la civilisation, et il les honorait avec la vénération la plus sincère. Il choisit donc saint Brice, et il faut dire que cet acte du saint évêque est une preuve assez forte en faveur de l'existence de ce saint solitaire : saint Aldric le distinguait parfaitement du successeur de saint Martin. Les deux autres saints du Passais qui obtinrent ensuite la préférence de l'évêque du Mans furent saint Auvieu et saint Bohamad ou Bômer. Un quatrième autel fut dédié à saint Liboire, le fondateur de Montsort, dont l'Eglise universelle fait mémoire le 23 juillet, en la fête de saint Apollinaire.

La restauration étant terminée, ces autels furent consacrés, le 21 juin 835, et l'année suivante, 836, les Normands ayant débarqué dans nos contrées, les reliques de saint Liboire furent transportées à Paderborn, où les miracles qui s'opérèrent rendirent célèbre le nom de ce saint prélat. Les reliques de nos saints

du Passais durent aussi bientôt quitter la contrée et fuir devant la rapacité des nouveaux barbares du Nord.

Mais avant que ces malheurs vinssent fondre sur la France, saint Aldric avait eu le temps d'enrichir de reliques les monastères de son diocèse : il en avait donné à celui de Saint-Sauveur de Berus *(Beruis)*, sur nos frontières, et alors du doyenné de Lignières. Vers 840, il avait fondé l'abbaye d'Entrammes, près Laval, restée jusqu'aujourd'hui l'une des Trappes les plus florissantes de France, sous le nom de Notre-Dame du Port-du-Salut. Cette abbaye autrefois très liée avec la Grande-Trappe de Mortagne, s'en est séparée depuis pour suivre une obédience différente : on retrouve encore, croit-on, des restes de la construction de saint Aldric dans le mur occidental de l'église paroissiale d'Entrammes.

Lorsqu'il fut sur le point de quitter cette vie mortelle, le saint évêque, loin d'oublier ses moines, voulut leur faire à sa mort plus de bien encore, s'il était possible, qu'il ne leur en avait fait pendant sa vie. Il fit, par son testament, des dons considérables aux monastères de l'Hiémois, dont quelques-uns appartenaient à son diocèse. Il voulut aussi relier par une sorte de vasselage à sa cathédrale le monastère d'Almenêches, et donna à son chapitre les troupeaux de ce monastère et leurs produits. L'abbaye de Saint-Calais, de son côté, reçut en don les troupeaux du domaine de Champsegré, près Domfront, nommé tantôt *Campus Sigiricus* comme nous l'avons dit, *Campus Sigeliacus* ou *Sigaliacus* et les troupeaux de Couterne *(Caterniacus* ou *Couterna)*, à la frontière du Passais sur les bords de la Mayenne. L'abbaye de Saint-Sauveur, outre la terre de Bérus, dont nous venons de parler, reçut encore trois troupeaux qui étaient nourris sur le domaine ecclésiastique de Hêloup *(Haliau, Helloidus, Hellodus)*, nommé *Hellou*, par les historiens du Maine et du Perche, et situé sur la rive gauche de la Sarthe, près d'Alençon.

Outre les monastères qu'il avait ainsi dotés, saint Aldric voulut encore récompenser ses vassaux qui avaient cultivé ses métairies : il leur légua les troupeaux de Bernay-sur-Orne *(Breuniacus* ou *Briuniacus)*, dans l'Hiémois, lieu fort peu connu aujourd'hui, et qui doit avoir changé de nom. Le saint évêque donna ensuite en aumône aux prêtres et aux pauvres de son

diocèse des métairies et des pâturages à Céaucé, ainsi qu'en plusieurs lieux des environs, et à Rouperroux *(Rivus-petrosus*, ruisseau pierreux), à Magny-le-Désert *(Macumen* ou *Maigneium*) assez près de Domfront, dans la partie du Passais nommée le Désert : c'est la seule charte que l'on trouve dans l'histoire, qui fasse mention de cette dernière paroisse.

Tous ces dons inscrits dans le testament de l'évêque furent reportés sur le *Polypticon (pouillé)* de l'église du Mans. Nous voyons quelle était dès-lors la signification de ce mot *pouillé,* dont le correspondant grec signifie *plusieurs tables* ou *registres* : c'est l'ensemble de tous les registres d'une église ou d'un monastère, qui renferme ordinairement tous les titres des propriétés appartenant à l'établissement. Comme l'état temporel d'une fondation n'est nullement indifférent pour qu'elle puisse produire des fruits dans l'ordre spirituel, saint Aldric fonda également un certain nombre de métairies, parmi lesquelles nous citerons, comme nous touchant de plus près, les trois métairies de Couterne *(Caterniacus* ou *Cauternacus* que plusieurs ont traduit, à tort selon nous par Chantenay), celle du Petit-Maule, *(Mantula)* au doyenné de la Roche-Mabile, dans l'archidiaconé du Passais. Un certain nombre d'auteurs pensent que ce mot désigne plutôt Mantilly, plus au centre du Passais, à deux ou trois lieues de Domfront. Le Petit-Maule, dont le nom a totalement disparu, a pu se trouver au sud-est de Pré-en-Pail, et a été réuni, selon Cauvin, à la paroisse de la Poôté-des-Nids *(Potestas Niduum*, possession des nids), aujourd'hui au diocèse de Laval. Il y eut encore une de ces métairies à Rouperroux, deux à Céaucé, deux dans la forêt de Blavon (sans doute Blavou), une dans la forêt du Perche, près d'un petit monastère vaguement indiqué. Il faut remarquer que le diocèse du Mans, comme nous l'avons dit, possédait alors dans le Perche quatre paroisses : Bellou-le-Trichard, Pouvray, Ceton et Saint-Baumer-en-Braye, dans le Perche-Gouet, Bernay-sur-Orne, dont nous avons déjà parlé, possédait quatre de ces métairies épiscopales ; une autre fut fondée près de Champsegré, dans un hameau dépendant d'Allonnes, lieu dont le nom paraît oublié, comme plusieurs autres de ce temps ; une autre encore se trouvait sur le mont Marcantin *(Mons Mercantin)*, dans lequel Dom Piolin, historien de l'église du Mans, croit

retrouver la Marchandrie ; nous croirions plutôt que c'est le mont Margantin, entre Domfront et Céaucé.

La fondation la plus importante peut-être, du pontificat de saint Aldric, fut celle de l'abbaye de Connerré, dont nous nous abstiendrons de parler, parce qu'elle n'a rien de commun avec notre diocèse. Il fit aussi transporter, vers l'an 840, les reliques de saint Julien dans l'église du Pré, au Mans, et il nous dit dans une de ses chartes octroyée à l'abbaye de Saint-Vincent, qu'il recueillait un grand profit spirituel des exemples et des prédications des moines, et que c'était pour lui un puissant moyen d'opérer le bien dans son diocèse. C'est cette pensée qui lui fit doter le Passais d'un nouveau saint qui devait faire revivre dans la contrée les merveilles opérées par les Ernier, les Auvieu et les Bômer : ce saint fut l'ermite Siméon, dont il nous reste à faire connaître succinctement la vie et les œuvres.

Saint Siméon

Siméon était venu, si l'on en croit la tradition, s'établir dans le Passais vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe : il s'y fixa non loin de Vaucé *(Vacceium)*, maintenant Saint-Siméon-de-Vaucé, au canton de Passais-la-Conception, aujourd'hui dans le diocèse de Séez. Saint Aldric, ayant appris que cet illustre anachorète faisait accourir autour de lui toutes les populations voisines, par l'odeur délicieuse que répandaient au loin ses vertus, lui accorda des pouvoirs pour évangéliser toute la contrée qui s'étendait autour de son ermitage.

Le saint, que quelques-uns appellent saint Simon, nom qui ne diffère pas, du reste de celui de Siméon dans la langue hébraïque où ce nom a pris naissance, s'acquitta de sa mission avec un zèle infatigable ; mais sans quitter sa retraite, qu'il garda strictement jusqu'à la fin de sa vie. Il vécut dans cette solitude jusqu'à une extrême vieillesse ; et, après avoir parcouru sa longue et laborieuse carrière, il s'endormit dans le sein de son Dieu, le 7 décembre, vers l'an 850. On croit qu'il fut enterré dans son ermitage, et il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles, qui furent cause que ce lieu devint promptement un but de pélerinage.

La mémoire de ce saint est demeurée en vénération dans tout

le Passais. Une partie de ses reliques se conserve encore aujourd'hui à Saint-Siméon-de-Vaucé, jadis simple annexe de Vaucé, et devenu par la suite des temps une paroisse indépendante. Cette paroisse fait aujourd'hui partie du diocèse de Séez, tandis que Vaucé lui-même appartient au diocèse de Laval, réuni à celui du Mans jusqu'en 1855. Encore à la fin du XVIII[e] siècle, on portait solennellement en procession les reliques de notre saint dans les temps de sécheresse ; et souvent le Ciel, par l'intercession de son serviteur, exauçait les prières des bons habitants du Passais.

L'église de Saint-Siméon-de-Vaucé remplace une chapelle qui avait été fondée longtemps avant la construction de l'église paroissiale en l'honneur du saint anachorète et sur son tombeau même, par la piété des pélerins qui s'y rendaient en foule chaque année. Cette chapelle jouissait d'un revenu de quatre cents livres : et le titulaire en était nommé sur la présentation du prieur du Plessis-Grimoult, monastère de l'Ordre de saint Augustin, situé dans le diocèse de Bayeux.

On invoque surtout saint Siméon dans les temps d'épidémie, et en particulier lorsque quelque maladie contagieuse frappe les animaux domestiques. Mais depuis un demi-siècle, le culte de ce saint s'est beaucoup affaibli dans nos contrées. Un évêque de Séez a même voulu interdire l'exposition de ses reliques, et défendu de le reconnaître pour patron de l'église qui porte son nom depuis tant de siècles. Nous croyons que cette église est aujourd'hui sous le patronage de saint Siméon de Jérusalem. Toutefois, l'ancien Passais s'obstine à conserver le culte de son antique missionnaire : tous les ans, vers la fête de la Saint-Jean, 24 juin, il se fait à son tombeau un pélerinage solennel et public pour la conservation du bétail, sans compter les pélerinages particuliers qui s'y rendent continuellement pour le même motif. En 1873, l'administration diocésaine de Séez a tenté de rétablir dans le Propre du diocèse une commémoration de notre saint dans la fête de saint Ambroise, le 7 décembre, anniversaire de sa mort : mais la Congrégation des Rites n'a pas admis ce culte rendu au solitaire de Vaucé, sous prétexte que l'existence de saint Siméon du Passais n'était pas suffisamment constatée. La décision nous paraît un peu sévère; mais nous devons avouer pourtant que les documents qui nous restent sur ce saint ermite

sont extrêmement rares, et que ceux qui existent ne nous fournissent pas beaucoup de détails sur sa vie.

Traité de Verdun

Le traité de Verdun, signé en 843 entre les fils de Louis-le-Débonnaire après la sanglante bataille de Fontenay, livrée le 25 juin 841, laissa notre pays et tout le reste de la Neustrie sous la domination de Charles-le-Chauve, fils de l'impératrice Judith, dont nous avons déjà parlé plus haut. Ce fut peu d'années avant ce dernier partage de l'empire immense de Charlemagne, que mourut l'évêque de Séez Ingelnon, que nous avons vu assister au concile de Thionville en 835. Il est impossible de déterminer d'une manière bien exacte l'année de cette mort, mais elle ne dut pas arriver plus tard qu'en 838.

CHAPITRE XXII

Saxobode, 21e Évêque de Séez

838-850 à peu près

—

Pontificat de Saxobode. — Concile de Paris, confirmation du concile de Meaux. — Assemblée d'Epernay. — Noménoé, duc, puis roi de Bretagne. — Premières incursions des Normands.

Ingelnon eut pour successeur Saxobode ou Saxobold, qui signa en 840 la rénovation du privilège accordé en 833, à l'abbaye de Saint-Rémy de Reims par saint Aldric, archevêque de Sens, comme nous l'avons dit plus haut. La concession de ce privilège porte la signature d'Ingelnon, et la confirmation porte celle de son successeur. Ce double acte intéresse donc l'histoire de notre diocèse, bien que l'objet dont il traite y soit entièrement étranger. La confirmation fut signée en 840 à Sens même, dans un concile rassemblé pour la circonstance : l'archevêque de cette ville était alors Wénilon, successeur de saint Aldric.

Notre évêque Saxobode qui fut l'un des signataires, assista ensuite au concile de Germiny en 843, au concile de Paris en 846, et à celui de Tours, ou peut-être encore de Paris, en 849. Il fut également l'un des signataires de la lettre adressée par l'épiscopat français rassemblé dans ce concile, à Noménoé, duc de Bretagne ; enfin, on trouve notre évêque mentionné dans les chartes de l'abbaye de Ferrare, ainsi que dans les écrits de l'abbé de ce lieu, en compagnie de saint Aldric, de Sens, pour lequel il paraît avoir eu la plus grande sympathie. Gontbald ou Gombault, archevêque de Rouen, métropolitain de Saxobode, paraît aussi avoir été très lié avec lui, et l'on trouve à la fin des actes du concile de Paris les signatures de ces deux evêques, l'une à côté de l'autre. Nous devons dire un mot de quelques-unes de ces actions de Saxobode, qui se rapportent toutes plus ou moins à l'histoire générale de l'église gallicane.

Conciles de Paris et de Meaux

Les conciles de Sens et de Germiny n'occupent qu'une place insignifiante dans l'histoire : mais il n'en est pas de même du concile de Paris, tenu le 14 février 846. Le principal but de ce concile était de confirmer les canons du concile de Meaux, tenu le 17 juin de l'année précédente, 845, et auquel notre évêque Saxobode n'avait pas assisté. On avait dressé à ce concile de Meaux quatre-vingts canons, précédés d'une préface qui faisait le plus triste tableau de l'état où se trouvait la France à cette époque ; état déplorable qui venait principalement, disaient les Pères, de la violation des canons de discipline : « C'est à cause de cela, disaient-ils, que le Seigneur a suscité de l'aquilon, des apôtres comme nous en méritons, c'est-à-dire les Normands, ces cruels persécuteurs de la chrétienté. » Le concile conseillait donc aux évêques de tenir leur maison d'une manière si parfaite qu'elle n'offrit jamais aux étrangers que des sujets d'édification. Il avertissait le roi du devoir qui lui incombait de *loger toujours à l'évêché*, lorsqu'il passait par une ville épiscopale ; mais *il n'y devait point introduire de femmes et devait y rester le moins longtemps possible*. Il ne devait pas d'un autre côté, *empêcher l'évêque de vaquer à ses fonctions*, ce qui arrivait souvent alors, paraît-il, et ce qui devait arriver, car il n'y a rien de moins

compatible que le bruit des cours avec le recueillement qui doit régner dans une maison épiscopale. Cette prescription paraît un peu sévère et de nature à gêner en même temps le roi et l'évêque ; mais c'était peut-être le seul moyen de maintenir dans la cour en voyage, un esprit et un genre vraiment chrétiens.

Le concile réprimandait ensuite *les évêques qui visitaient rarement leurs diocèses, ou qui ne les visitaient jamais par eux-mêmes.* On les engageait de plus *à rendre à leurs métropolitains tous les devoirs qu'ils leur doivent d'après les canons.* Pour ce qui regarde les princes, on les exhortait à *permettre aux évêques de se réunir en conciles provinciaux une fois ou deux par année.*

On devait, dans l'explication des saintes Ecritures, suivre le sentiment commun des Pères, et ne pas faire comme certains moines, qui débitaient des nouveautés pour se faire connaître. La prédication est le développement de la doctrine évangélique et pas autre chose. Celui qui sort de ce thème n'est plus qu'un orateur politique ou du moins mondain. Il paraît que le nombre des hommes qui abandonnaient ainsi l'évangile comme trop simple et trop banal était dès-lors considérable : il faut bien dire qu'il serait encore plus grand aujourd'hui.

On établissait auprès de chaque évêque un homme habile, chargé d'instruire les prêtres des paroisses. Cette mesure paraît avoir été l'origine de la charge de théologal, et plus tard de l'établissement des Grands-Séminaires.

Il était défendu aux évêques de jurer sur les choses saintes.

Le roi devait être averti de la ruine des hôpitaux. — Il y a dans ces établissements destinés à soulager les misères sociales quelque chose qui tient de l'administration civile : il appartient au gouvernement temporel de subvenir aux besoins des hommes pour favoriser le bon ordre public, comme il appartient à l'église de le faire pour le bien des âmes.

Défense était faite aux seigneurs laïques, par la vertu du sang de Jésus-Christ de laisser élire un simoniaque. — La nomination aux charges ecclésiastiques est un des points sur lesquels le gouvernement civil est intéressé presque autant que la religion. Un mauvais pasteur ne peut être que funeste au bon ordre qui doit régner dans un Etat.

On interdisait aux chorévêques la prétention qu'ils avaient d'exercer les fonctions épiscopales. — Plus une autorité est

limitée, plus elle cherche à s'étendre. On trouve ordinairement plus d'ambitieux dans les fonctionnaires secondaires que dans les dignitaires les plus élevés. Le rôle des chorévêques devait se borner à l'imposition des pénitences canoniques et à la réconciliation des pécheurs. On leur permettait seulement quelquefois de donner les saints Ordres jusqu'au sous-diaconat ; mais ils ne devaient user de ce pouvoir que sur l'ordre de l'évêque. — Cette permission donnée à un simple prêtre d'ordonner des sous-diacres nous montre une fois de plus que cet Ordre n'est pas de droit divin, mais simplement de droit ecclésiastique. Il y a sur ce canon une autre difficulté : si les chorévêques n'avaient pas le caractère épiscopal, comment pouvaient - ils prétendre à ordonner des diacres ou des prêtres ? Et s'ils l'avaient, pourquoi leur interdisait-on complètement toutes les fonctions réservées aux évêques ? Nous voyons là une fois de plus qu'il est bien diffficile de savoir au juste ce qu'était un chorévêque.

Défense était faite aux évêques d'exiger rien pour la fourniture du Saint-Chrême, pas même un denier : il leur était également défendu de consacrer cette huile précieuse un autre jour que le Jeudi saint. — Ainsi non-seulement la consécration était gratuite, mais l'évêque devait donner gratuitement la matière elle-même, tant l'Eglise craint pour les choses sacrées jusqu'à l'ombre de la simonie.

Le concile déclara *qu'il était convenable que les prêtres donnassent au moins une fois quelque chose à leur évêque ; mais celui-ci ne devait pas l'exiger.* — L'exiger eût été en effet de la simonie : mais les prêtres auraient été des ingrats s'ils eussent oublié les bienfaits de leur pontife et de leur père. Il y avait par conséquent, non pas une obligation stricte, mais une obligation de convenance.

Tant que vivait l'évêque, personne ne pouvait s'ingérer dans l'administration des biens de son Eglise, s'il devenait tellement infirme qu'il ne lui fût réellement plus possible d'administrer, c'était au métropolitain d'y pourvoir. — On déclarait ainsi l'inviolabilité du caractère épiscopal, et sa perpétuité absolue, tant que le sujet en demeurait digne, même en devenant incapable ; à moins pourtant qu'il ne consentît spontanément à se démettre de sa charge.

Défense était fait aux prêtres *de baptiser ailleurs que dans les*

églises où il y avait des fonts baptismaux, sinon pour cause de maladie. Ils ne devaient baptiser non plus qu'au temps déterminé par l'Église. La permission de baptiser en tout temps n'existait pas encore ; mais il n'y a rien de changé jusqu'aujourd'hui à la première partie de ce canon.

Les clercs ne pouvaient passer d'un diocèse dans un autre sans être munis de lettres formées. Autrement, on ne devait pas leur permettre de servir à l'autel, ni leur conférer aucun Ordre supérieur à celui qu'ils avaient déjà. — La discipline n'a nullement varié sur ce point. On est tout aussi sévère aujourd'hui qu'on l'était alors sur la nécessité des lettres dimissoires, ou du moins permissoires.

On ne pouvait ordonner personne avant de lui avoir fait passer au moins un an dans une communauté de clercs ; et on ne devait jamais ordonner que pour un titre particulier. — On voit déjà poindre dans ce canon l'institution des Séminaires ; mais l'usage s'est perdu d'ordonner pour un titre, ce qui serait d'ailleurs difficile maintenant que les titres n'existent plus. On n'a conservé que le titre de pauvreté pour les religieux.

Les chanoines devaient avoir un dortoir et un réfectoire communs, et porter toujours, sains et malades, leur habit de chanoines. — Il est évident qu'il ne s'agit ici que des chanoines réguliers.

Les paroisses, qu'on appelait alors les titres cardinaux des villes et des faubourgs, étaient entièrement à la disposition de l'évêque. — Il faut entendre simplement au point de vue de la nomination ; car il paraît certain que ces titres étaient inamovibles. Aujourd'hui, les évêques ont gagné en pouvoir sur les paroisses ordinaires ; puisqu'ils peuvent, non-seulement nommer, mais encore changer le titulaire à leur gré et sans motif ; mais ils en ont perdu sur les cures proprement dites, où ils ne peuvent plus nommer sans l'assentiment du gouvernement civil. Le nom de titres cardinaux (de *cardines*, gond, soutien de la porte) marque assez par lui-même que l'église paroissiale est l'église normale, le centre obligé de tous les établissements religieux qui font partie de la paroisse, ce que ces établissements oublient trop quelquefois. On sait que les cardinaux prêtres eux-mêmes ne sont autres que les curés de Rome.

L'évêque ne devait jamais excommunier sans une raison cer-

taine et manifeste : pour l'anathème, il ne le devait lancer que du consentement du métropolitain et de ses comprovinciaux. — On conçoit que des peines aussi graves ne devaient pas être infligées sans des motifs sérieux et certains. Nous avons déjà remarqué que la peine de l'anathème était notablement plus grave encore que celle de l'excommunication simple.

Les moines ne devaient jamais aller à la cour sans le consentement de l'évêque diocésain, qui devait aussi veiller à ce qu'ils ne fussent pas trop longtemps dans les maisons de campagne quelles qu'elles fussent. — On craignait de leur fournir, par un trop long séjour dans une maison libre l'occasion de perdre l'esprit de communauté auquel la vie licencieuse de la cour et la vie trop agréable de la campagne sont également contraires. L'évêque seul pouvait être juge de la gravité des motifs pour lesquels les moines s'exposaient à un tel danger.

Le roi ne devait pas recevoir à son service des CLERCS CHANOINES *sans le consentement de leur évêque.* — Nous croyons que par ces clercs chanoines *(canonici)*, il faut entendre les clercs canoniques ou clercs proprement dits, par opposition aux clercs qui n'étaient ainsi appelés que parce qu'ils se livraient à l'étude. Il paraît assez probable que ces derniers ne relevaient pas aussi directement de l'évêque.

On ne pouvait non plus chasser un moine de sa communauté sans le consentement de l'évêque, auquel il appartenait de déterminer le genre de vie que ce moine devait mener dans la suite, et dont il devenait responsable à sa sortie du monastère. — On voit par la teneur même du canon quel était le motif qui l'avait inspiré aux Pères. En rendant l'évêque arbitre du sort de ce moine sorti de sa communauté, on ne prétendait pas attribuer à l'évêque aucune juridiction sur le monastère : l'Eglise a toujours tenu beaucoup à ce que les religieux formassent dans son sein une classe à part. Mais, une fois affranchis de la discipline monastique, ces hommes, par le fait même du caractère sacré dont ils étaient revêtus, retombaient directement sous la juriction de l'évêque, qui était désormais entièrement chargé de leur direction. Il était donc bien à propos qu'il pût s'assurer du motif pour lequel ses nouveaux subordonnés avaient été chassés de leur monastère ; ou même s'ils n'avaient point été chassés sans motif suffisant. Ces documents lui étaient nécessaires pour

qu'il pût travailler efficacement au salut de ces âmes désormais replacées sous sa houlette.

On soumettait à la pénitence publique *l'homme qui avait commis un adultère, et qui épousait ensuite sa complice après la mort de son mari.* — Nous ne voudrions pas affirmer que ce mariage augmentât le crime, puisque la pensée de légitimer et de réparer ainsi un passé mauvais pouvait au contraire avoir quelque chose de bon. Mais il y avait là un danger que les Pères avaient l'intention de prévenir : c'était l'espérance que pouvaient concevoir les coupables de s'unir impunément ensemble après la mort de l'époux trahi ; espérance qui pouvait fort bien inspirer l'idée d'un assassinat secret. Prévenir les crimes est aussi bien dans le rôle de l'Eglise que de les réparer lorsqu'ils sont commis.

Si même les deux coupables étaient convaincus d'avoir causé la mort du mari, ils étaient condamnés à la pénitence pour le reste de leur vie, sans espérance de pouvoir jamais se marier à d'autres. — Ce canon était la confirmation et la sanction du précédent. Ces deux époux criminels avaient abusé gravement du mariage : voilà pourquoi on les en privait à jamais.

Les évêques devaient être munis d'un ordre du roi, scellé de son sceau et pouvant être mis au besoin sous les yeux des magistrats et des ministres auxquels ils demandaient main-forte. — Quand l'Eglise implore le secours du bras séculier, elle ne prend jamais trop de précautions contre l'odieux qui pourrait en rejaillir sur elle. Rien n'est plus contraire que la violence, même juste, à sa sublime vocation.

On ne devait enterrer dans les églises que ceux que l'évêque ou le curé jugeait dignes de cet honneur, sans que personne pût y prétendre par droit d'héritage. — Ce droit d'héritage aurait constitué une sorte de possession du lieu saint par des laïques : l'Eglise a toujours évité autant qu'elle l'a pu un pareil état de choses. Ajoutons qu'il eût été peu convenable qu'un impie notoire eût été enseveli dans une église consacrée au Dieu qu'il avait méprisé. Encore aujourd'hui l'Eglise regarde comme pollués les cimetières où l'on ensevelit les mécréants et les hérétiques.

On pouvait accepter quelque chose de la famille d'un défunt à qui l'on donnait la sépulture, mais on ne pouvait jamais rien

exiger, de peur qu'on ne s'imaginât que les ecclésiastiques se réjouissaient de la multitude des enterrements. — Ces dispositions bien observées constitueraient la perfection sur ce point. Malheureusement la nécessité a forcé l'Eglise d'adoucir considérablement la discipline qui existait alors. D'ailleurs, contrairement au présent canon, les grandes familles eurent bientôt acheté ou reconquis le droit d'avoir dans les églises leur sépulture particulière. Les ecclésiastiques durent courber la tête devant cette force qui s'imposait d'elle-même : seuls, ceux qui étaient formellement excommuniés furent exclus impitoyablement du droit de sépulture dans le lieu saint : la loi portée dès le temps des Apôtres contre des pécheurs endurcis et rebelles était trop formellement exprimée pour qu'on put consentir à la violer jamais. Quant au salaire fixe pour les inhumations, il se rétablit de nouveau en assez peu de temps, en face des besoins croissants de l'Eglise. Il ne paraît pas, du reste, avoir produit tous les inconvénients que craignait le concile de Meaux. Un peu de ridicule n'était pas pour faire un tort considérable à la foi. Qu'on nous cite donc quelque chose qui ne puisse pas être atteint par le ridicule !

On renouvela les anciens réglements des princes et des conciles contre les Juifs. — Nous avons déjà plusieurs fois occasion de remarquer ces règlements et d'examiner les graves motifs sur lesquels ils sont basés.

Les Pères souhaitaient que *le roi ne donnât pas à des laïques les chapelles de ses maisons royales ; mais si pourtant il devenait impossible de détruire cet abus, au moins devait-on empêcher que les laïques ne perçussent les dîmes, pour les employer à nourrir leurs chiens et leurs concubines.* — On commençait donc à donner les chapellenies comme récompenses d'un service. On voit déjà poindre de loin la commende, qui étendit plus tard effrontément ses usurpations, non seulement sur les chapelles des maisons royales, mais encore sur tous les bénéfices ecclésiastiques, et qui produisit tous les inconvénients que nous voyons ici prévus par les Pères. L'Eglise commençait à accepter cet abus comme s'imposant nécessairement ; mais elle cherchait au moins à préserver les dimes, c'est-à-dire le revenu ecclésiastique par excellence, fourni par les enfants pour nourrir leur père spirituel. On sent en effet quel désordre il y avait à ce

qu'un tel revenu passât à l'entretien de vils animaux ou de femmes de mauvaise vie. Les bénéfices qui étaient donnés par un supérieur, et non plus gagnés par les clercs, avaient un peu plus l'apparence de possessions ordinaires et civiles.

Le concile établit pour Pâques huit jours de fête, pendant lesquels on ne devait pas travailler, ni même chasser, ni faire aucun commerce. — On voit qu'en ce temps les octaves n'étaient pas seulement un temps où l'on faisait toujours l'office liturgique de la fête précédente : c'étaient huit jours de fêtes chômées comme la fête principale. Il est vrai que ces octaves n'étaient pas aussi fréquentes qu'elles le sont aujourd'hui, puisque l'octave de Pâques elle-même paraît n'avoir pas été d'un usage général avant le concile de Meaux, peut-être le nombre des jours chômés était-il alors exagéré, mais il faut dire qu'en ces temps de foi la religion était la seule base de la vie sociale.

Les Pères recommandaient, comme un point très important, *l'observation rigoureuse des capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.* — C'étaient dès lois très sages, et toutes inspirées par l'esprit de l'Eglise, dont c'était alors un des plus beaux temps.

Charles-le-Chauve signa ces décrets ; et, pour que la promulgation en fût plus solennelle, il voulut qu'un concile plus nombreux fût rassemblé à Paris. Les évêques s'y réunirent en effet le 14 février 846, comme nous l'avons déjà dit. Outre les trois métropolitains Wénilon, de Sens : Hincmar, de Reims et Rodulfe, de Bourges, qui avaient déjà assisté au concile de Meaux avec tous leurs suffragants, le concile de Paris compta parmi ses Pères Gombault, de Rouen, accompagné aussi de ses suffragants, parmi lesquels se trouvait Saxobode, de Séez. De la sorte, presque tous les évêques du royaume de Neustrie se trouvèrent avoir signé les canons de Meaux ; mais ces canons ne furent pas mieux observés qu'auparavant, même dans ce dernier royaume. Ce fut dans ce même concile que fut accordé le privilège de Corbie, au bas duquel se trouve, avec celles des autres évêques, la signature de notre évêque Saxobode.

Assemblée d'Epernay

Charles-le-Chauve avait convoqué pour le mois de juin de cette année 846 une assemblée extraordinaire à Epernay, dans le dio-

cèse de Reims, afin d'y faire examiner par les seigneurs laïques tous les réglements dont nous venons de parler. Les seigneurs, craignant que ces réglements ne leur imposassent des restitutions, aigrirent le roi contre les évêques. On chassa ceux-ci de l'assemblée, et les seigneurs, ayant délibéré entre eux, firent un choix des canons qui les gênaient le moins, en dressèrent une liste et l'envoyèrent aux évêques expulsés ; en protestant que ni le roi ni eux n'en voulaient observer d'autres. Tel fut le résultat de ces conciles, on fit des réglements nombreux, on posa de magnifiques principes ; mais les mêmes désordres continuèrent comme auparavant, tant la puissance des nobles était absolue, et tant le pouvoir royal était impuissant contre la force dont les leudes pouvaient disposer dans le royaume. Le siècle de fer se préparait, et les débordements des seigneurs n'allaient pas être pour peu dans tous les malheurs qui allaient sévir pendant ces temps déplorables sur nos malheureuses contrées.

Nous avons dit que l'évêque Saxobode avait assisté en 849 à un autre concile tenu à Tours ou à Paris. Voici quelle en fut l'occasion.

Noménoé

Noménoé, duc de Bretagne, devait son élévation à Louis-le-Débonnaire, et il s'en montra pendant quelque temps reconnaissant au bon empereur, qui lui avait donné le titre de duc en place de celui de comte qu'il portait auparavant ; mais quand il vit la France affaiblie par les guerres civiles et par les courses des barbares, il résolut de secouer toute dépendance. Cependant il n'avait pas sujet de se plaindre du pouvoir impérial : il était le premier qui portât le titre de duc de Bretagne : ses prédécesseurs n'avaient jamais eu que le titre de comte : mais déjà ce titre ne suffisait plus à ses désirs : il désirait recevoir l'onction royale des mains des évêques : une seule considération l'embarrassait : tous les diocèses de son duché appartenaient à la province de Tours, et tous étaient fort attachés à la France, ainsi que leurs évêques.

Noménoé chercha donc un moyen de se débarrasser de ces censeurs incommodes, et il parvint à les faire déposer tous comme simoniaques, puis il mit à leur place des hommes tout dévoués à sa volonté. Mais alors, il fallait encore amener

l'archevêque de Tours à consacrer ces nouveaux évêques, et le duc de Bretagne prévoyait de ce côté de nouvelles difficultés. Il trancha la question en établissant de son propre chef une métropole dans son duché. Comme Rennes et Nantes n'appartenaient pas encore proprement à la Bretagne, cette province ne possédait que quatre sièges épiscopaux : Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Vannes et Aleth ou Saint-Malo. Noménoé en établit trois autres : Saint-Brieuc, Saint-Patubal ou Tugal, c'est-à-dire Tréguier, et Dol. Ce fut cette dernière ville que Noménoé choisit pour le siège de la métropole qu'il voulait établir, et il se fit sacrer roi par l'évêque qu'il y avait fait élire, et qui n'avait pas plus le droit de le faire roi, qu'il n'avait eu lui-même le droit de le faire métropolitain. Actard, évêque de Nantes, ayant refusé d'assister au sacre, fut chassé de son siège, se retira à Tours, et eut pour successeur un nommé Gislard. Lantran, archevêque de Tours, se plaignit au Pape saint Léon IV de tous ces attentats à la discipline de l'Eglise. Noménoé chercha à se défendre, mais il fut condamné pat saint Léon ; et, sachant qu'il était désapprouvé par ce pontife, il ne voulut pas recevoir la lettre que celui-ci lui avait adressée et chassa durement l'envoyé de Rome, qui se retira sur les terres de Charles-le-Chauve.

Celui-ci, occupé alors à combattre les Normands, ne put songer à venger l'injure faite à l'envoyé pontifical ; mais les évêques de France tinrent au moins à venger celle que l'Eglise avait reçue. Ils se réunirent en 849, probablement à Paris ; car c'est à tort, croyons-nous, que le Père Sirmond place ce concile à Tours. Il s'y trouva vingt-deux évêques envoyés par quatre provinces.

Ces prélats commencèrent par faire une peinture vive et émouvante des excès auxquels s'était livré le prince breton, et ils jugèrent qu'il avait mérité l'excommunication majeure ; mais, avant de sévir contre lui, ils voulurent lui donner un dernier avertissement, et lui adressèrent une lettre synodale, pleine de sentiments inspirés par la charité et par le zèle le plus vif et le plus sincère pour la gloire de Dieu. On croit que cette lettre fut rédigée par Loup de Ferrières, toujours est-il qu'elle portait en tête les noms des évêques présents : elle était ainsi conçue :

« Lantran, métropolitain de Tours ; Dadon, évêque d'Angers ; Wénilon, métropolitain de Sens ; Héribolde, évêque

d'Auxerre ; Prudence, de Troyes ; Agius, d'Orléans ; Erchanrade, de Paris ; Hubert, de Meaux ; Hélie, de Chartres ; Hérimon, de Nevers ; Hincmar, métropolitain de Reims ; Immon, évêque de Noyon ; Rothade, de Soissons ; Hilmerade, d'Amiens ; Pardule, de Laon ; Orpuin, de Senlis ; Ermenfroy, de Beauvais ; Paul, métropolitain de Rouen ; Saxobode, de Séez ; Fréculfe, de Lisieux, et Valtfroy ou Baltfroy, de Bayeux, à Noménoé, chef *(priori)* de la nation bretonne. » — Remarquons en passant le titre de *prior*, premier, donné à Noménoé, qui s'arrogeait le titre de roi : les évêques ne lui donnent pas même celui de prince : par sa révolte, il était devenu le premier de ses sujets ; mais il avait perdu toute souveraineté légitime : il était devenu, comme le peuple à la tête duquel il marchait, un simple sujet du roi. Les évêques continuaient :

« C'est par un jugement caché, quoique juste, que Dieu a permis que vous fussiez placé à la tête de votre nation. Mais les reproches de votre conscience, les plaintes amères des diverses églises, les gémissements des grands et des petits, des riches et des pauvres, les larmes des veuves et des orphelins, que vous avez cruellement opprimés par une damnable avarice, rendent assez témoignage de la manière dont vous gouvernez vos peuples. Cependant, comme vous n'avez pas entièrement secoué le joug de la religion, et que nous, en qualité de successeurs des Apôtres et en vertu de l'autorité divine qui nous est confiée, nous sommes obligés d'exhorter les justes à la persévérance et les pécheurs à la pénitence, nous ne pouvons voir qu'avec une tendre compassion et une vive douleur les attentats auxquels vous vous êtes porté. Notre sollicitude paternelle et épiscopale nous fait ardemment désirer que vous rentriez dans le devoir ; et elle nous engage à vous y rappeler en vous représentant vos excès. »

« Les terres des chrétiens ont été ravagées par votre ambition : les temples du Seigneur ont été démolis ou brûlés avec les ossements des saints et les autres reliques : les biens des Eglises, qui sont les offrandes des fidèles et le patrimoine des pauvres, ont été illicitement appliqués à votre usage : les héritages des riches ont été enlevés : une grande multitude d'hommes ont été mis à mort ou réduits en servitude : on a exercé des pillages, commis des adultères, violé des vierges : des évê-

ques ont été chassés de leurs sièges, et on a mis à leur place des mercenaires, pour nous servir du terme le plus modéré, et pour ne pas dire des voleurs et des larrons. »

« On a violé les droits de la métropole de saint Martin, notre patron et le vôtre, puisque vous ne pouvez nier que la Bretagne ne fasse partie de son diocèse. » (Il faut entendre de sa circonscription ecclésiastique : diocèse signifiait souvent, comme autrefois dans l'empire romain, une province, quelquefois assez vaste : le diocèse, tel que nous l'entendons actuellement, se nommait alors paroisse, *parochia).* « La Bretagne, ajoutaient les Pères, faisait partie de l'archevêché de Tours. »

« Enfin, pour tout dire en un mot, continuait la lettre, tout l'ordre de la discipline ecclésiastique a été violé et renversé sous votre gouvernement : c'est avec les sentiments de la plus vive douleur que nous vous le disons. N'en était-ce donc pas assez pour votre condamnation ? Fallait-il pour mettre le comble à tous ces maux, porter encore plus loin la témérité et faire injure à toute la chrétienté en méprisant le *vicaire de saint Pierre* (expression rare, mais juste, qui signifie celui qui tient la place de saint Pierre : *vices gerens)*, le Souverain-Pontife, à qui le Seigneur a donné la primauté dans l'univers ? Vous aviez en effet supplié le Pape de vous écrire dans son livre et de vous faire participant de ses prières. » (Il s'agit ici du livre des diptyques, sur lequel on écrivait les noms de tous ceux qu'on admettait dans sa communion : ce livre s'appelait quelquefois *le livre de vie*, parce que tous ceux dont il renfermait les noms étaient considérés comme en état de grâce et vivants devant Dieu). « Il vous à répondu qu'il vous accordait volontiers cette faveur, pourvu que vous voulussiez suivre ses conseils paternels. Mais, non-seulement vous n'avez rien fait de ce qu'il vous avait demandé, vous n'avez pas même voulu recevoir ses lettres !... En quoi vous avez offensé les Apôtres, dont saint Pierre est le prince ; vous avez offensé les évêques qui règnent dans le Ciel et qui brillent sur la terre par leurs miracles ; vous nous avez offensés nous-mêmes qui, par la grâce de Dieu, occupons aujourd'hui les sièges de ces saints évêques, quoique nous leur soyons bien inférieurs en mérites. »

« Vous avez été la cause de nouveaux troubles en protégeant Lambert, que l'Eglise, avec une bonté maternelle avait déjà

réconcilié en partie, à condition qu'il se corrigeât. Vous vous êtes rendu complice de ses crimes et de tous les maux qu'il a causés par sa révolte. »

« Vous n'ignorez pas que, depuis le commencement de la domination des Francs, les limites de leurs états ont été fixées, aussi bien que celles du pays qu'ils ont bien voulu céder aux Bretons, comme ceux-ci les en avaient priés. Pourquoi passez-vous les bornes que vous ont marquées vos pères, et voulez-vous envahir les provinces du royaume des Francs ? »...

« Oh ! que ferez-vous au grand jour du jugement, lorsque vous rendrez compte au tribunal de Dieu de toutes vos actions et de tous les moments de votre vie ? Vous ne pouvez vous flatter que ce terme soit éloigné pour vous : un jeune homme peut mourir en peu de temps ; mais un vieillard ne saurait longtemps vivre. »

Ensuite les évêques exhortaient le prince breton à la pénitence, et ils ajoutaient : « Nous savons que vous vous êtes rendu bien coupable en refusant de recevoir la lettre du Pape, dans la persuasion où vous étiez qu'elle contenait des choses contraires à vos intérêts. Mais, comme le Pape a daigné nous en adresser une copie, nous vous assurons que vous n'y trouverez rien qui puisse vous offenser. Nous sommes même disposés. si vous le voulez, à vous envoyer une seconde fois le légat du Saint-Siège, avec ces lettres dignes du respect de tout l'univers... Si vous méprisez nos salutaires avis, soyez certain que vous n'aurez jamais de place dans le Ciel, et que bientôt vous n'en aurez plus sur la terre, parce qu'étant séparé par votre faute de la communion du Saint-Siège et de la nôtre, l'enfer ne pourra manquer d'être votre partage. Que le Seigneur détourne de vous ce malheur ! Nous déclarons aussi par votre intermédiaire aux hommes de Lambert et à tous ceux de votre nation, que s'ils communiquent avec le comte et favorisent sa révolte, ils seront frappés d'anathème. »

Le comte Lambert, ainsi maudit par la lettre éloquente des Pères était un ancien gouverneur de Nantes pour Charles-le-Chauve. Il s'était révolté contre son prince, et avait livré Nantes à Noménoé ; mais il se brouilla bientôt avec son nouveau souverain ; et, dans son mécontentement, il appela à Nantes les Normands, qui pillèrent la ville : doublement traître à sa foi et à son prince,

ce misérable était stigmatisé par le concile encore plus que Noménoé lui-même.

Quant à celui-ci, il ne fut nullement touché de la lettre des évêques : au contraire, il conçut une violente colère et médita sa vengeance, ce fut alors qu'il réunit le concile de Redon, où fut déposé Libéral, évêque de Saint-Pol-de-Léon *(Oximensis)*, dont nous avons parlé à propos de Litharède en 511. D'ailleurs, la victoire lui était encore favorable alors : il battit de nouveau les troupes du roi de Neustrie, prit Rennes, le Mans, Angers, et ravagea toutes les provinces qui entourent ces villes. Il fit placer sur le monastère de Glonne, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil, sa statue tournée du côté de la France, et qui semblait la menacer. Mais Charles-le-Chauve fit abattre cette statue et y substitua la sienne, tournée du côté de la Bretagne. Noménoé fit brûler le monastère dans une de ses excursions suivantes ; mais Dieu se chargea lui-même d'arrêter les exploits du prétendu roi de Bretagne. Noménoé, un jour qu'il avait dressé son camp en face d'Angers, se sentit invisiblement frappé à la tête d'un coup subit qui lui causa une douleur tellement vive qu'il en mourut trois jours après, en 851. On attribua cette punition aux prières de saint Maurille, évêque d'Angers, mort environ cinq cents ans auparavant. Noménoé avait en effet pillé sans respect les biens de l'église dédiée à ce saint pontife : il eut pour successeur son fils Erispoé, aussi brave et aussi habile que son père, qui fut également heureux dans ses guerres contre Charles-le-Chauve. Celui-ci fut enfin contraint de lui reconnaître le titre de roi, et de lui céder les villes de Rennes et de Nantes avec le duché de Retz ; il exigea seulement auparavant que le prince breton lui prêtât le serment de fidélité à Angers. La guerre se trouva ainsi terminée du côté de la Bretagne ; mais l'évêque de Dol continua de s'arroger le titre de métropolitain, ce qui troubla longtemps encore l'église de France.

Apparition des Normands

La tenue des conciles dont nous venons de parler fut le principal événement du pontificat de Saxobode. Nous avons vu en outre, que dès cette époque, la France occidentale était déjà troublée et ensanglantée par les incursions des Normands, qui

se succédèrent ensuite pendant près d'un siècle. L'histoire détaillée de ces expéditions n'est point parvenue jusqu'à nous, et nous n'en parlerons qu'à mesure qu'il se présentera des incidents qui intéresseront l'histoire de notre diocèse. Cette histoire des Normands, d'ailleurs, n'acquiert quelque importance et ne devient bien certaine qu'au moment où ces intelligents pirates s'établirent avec Rollon sur le sol français dans les premières années du xe siècle. Auparavant, ces vaillants barbares, avaient entrepris quelques expéditions sur nos côtes ; mais nous n'en connaissons guère que la date ; et nous ne parlerons que de l'une d'entre elles, plus importante que les autres, qui eut lieu vers l'an 886, sous le règne de Charles-le-Gros, et dans laquelle la légende se mêle encore à l'histoire. Quant aux autres invasions, nous nous bornerons à en citer le temps et le résultat, d'après un auteur anonyme qui paraît avoir été assez bien informé sur ce point. Cette liste des expéditions normandes servira à nous faire mieux comprendre la portée des incidents dont nous rencontrerons le récit dans l'histoire des années qui vont suivre.

Dès l'année 813, un an avant la mort de Charlemagne, treize vaisseaux normands abordèrent en Flandre, sous la conduite de Regnier et de Godefroy : ils parcoururent la mer qui entoure la côte de Frise et les rivages de la Germanie, mais sans oser encore commettre beaucoup de dégâts sur leur passage. Ils attaquèrent ensuite l'embouchure de la Seine, puis l'Aquitaine. Ce fut dans ce dernier pays que le grand empereur Charles, ayant vu de loin leurs vaisseaux, versa des larmes et prédit les maux que ces pirates devaient apporter à son empire. Cependant plus de vingt ans s'écoulèrent encore avant qu'on n'entendît parler de nouveau de ces valeureux forbans.

En 837, ils revinrent attaquer l'île de Walacra, peut-être Walcheren, dans la Zélande, et la ville de *Dotastadum,* lieu aujourd'hui inconnu, qui devait se trouver sur les côtes de Flandre ou sur la côte la plus voisine. Louis-le-Débonnaire s'avança contre eux jusqu'à Noyon, les défit et les mit en fuite. Il est donc probable, qu'après avoir débarqué en Flandre, les barbares s'avançaient à l'intérieur vers le midi, dans la direction de Paris.

Trois ans après, en 840, les mêmes Normands attaquèrent les

côtes de la Frise, au nord de l'embouchure du Rhin, où ils exercèrent de grands ravages.

En 841, ils reparurent à l'embouchure de la Seine, attaquèrent *Rotuma* (probablement Rouen, nommée auparavant *Rothomagus)*, et dévastèrent les côtes de l'Océan *Euripe*. C'est la seule fois que nous trouvions ce nom donné à l'Océan Atlantique. Peut-être d'ailleurs s'agit-il de la Manche, resserrée entre les deux côtes de France et d'Angleterre comme l'Euripe entre la Grèce et l'Eubée, ou même du détroit du Pas-de-Calais.

En 843, les Normands s'avancèrent plus au midi, pillèrent Nantes, et dévastèrent toute la côte d'Aquitaine, ce fut en cette année que Nantes leur fut livrée par le comte Lambert, comme nous l'avons dit plus haut.

En 844, les pirates tournèrent leurs efforts vers l'Angleterre, ce qui procura quelque repos au continent.

L'expédition de 845 fut plus considérable que toutes celles qui l'avaient précédée : elle se composait de six cents navires, commandés par Boricus ou plutôt Boric : c'est le premier chef normand que l'histoire nous présente comme jouissant d'un pouvoir quasi royal. Il s'engagea dans la rivière d'*Albio* (l'Elbe), et pénétra dans la Germanie, où il fut vaincu et obligé de battre en retraite. D'autres flotilles moins considérables attaquaient en même temps une seconde fois l'embouchure de la Seine et la côte qui s'étend au nord de ce fleuve. Ce fut dans cette expédition que fut détruit le monastère de Sithiu ou de Saint-Bertin, près Saint-Omer, au diocèse de Thérouanne, aujourd'hui diocèse d'Arras.

En 846, ce fut de nouveau le tour de la Frise et de la Gaule inférieure, c'est-à-dire des côtes de la Belgique et de la Hollande septentrionale, qui furent attaquées et pillées par les barbares.

En 848, Bordeaux et plusieurs autres villes du midi de la Gaule reçurent la visite peu désirée de ces peuples pillards : en 850, ce furent pour la troisième fois la Frise et la Belgique. Le monastère de Saint-Bavon, à Gand, fut détruit de fond en comble. La Frise, qui était la plus exposée à leurs courses, les vit une quatrième fois deux ans après, en 852.

L'année suivante, 853, on put voir que les côtes de la mer ne suffiraient bientôt plus à ces hardis corsaires. Ils parurent au

mois de juillet à l'embouchure de la Loire, dépassèrent Nantes après l'avoir saccagée, détruisirent le monastère de Saint-Florent, à peine remis encore de la dévastation que lui avait fait subir le duc de Bretagne ; ils pénétrèrent cette fois jusqu'à Angers et Tours, en remontant la Loire, tandis qu'une autre troupe faisait diversion en attaquant Bordeaux.

Une nouvelle invasion eut lieu en 855 : cette fois les barbares quittèrent leurs barques et s'avancèrent par terre jusqu'à Poitiers. Orléans fut aussi pillée dans cette expédition.

Enfin, le 1[er] janvier 857, la capitale elle-même, Paris, vit les hommes du Nord attaquer ses remparts. Ils pillèrent quatre églises situées en dehors de l'enceinte fortifiée, qui ne renfermait alors que l'île de la Cité, et la tête des deux ponts qui unissaient cette île à la terre ferme. C'étaient les quatre églises de Saint-Pierre, de Sainte-Geneviève, de Saint-Vincent et de Saint-Denis.

En 859, le fléau tomba sur les rives du *Scaldum* (l'Escaut), en 860, sur la Somme ; en 861, il y eut une seconde expédition sur Paris ; l'église de Saint-Vincent fut de nouveau pillée avec celle de Saint-Germain (probablement Saint-Germain-des-Prés). Thérouanne était en même temps dévastée par une autre troupe.

En 864, le Rhin fut, non-seulement envahi, mais encore remonté par les pirates jusqu'à Cologne. La Loire, si souvent attaquée, le fut encore l'année suivante, 865. Le monastère de Fleury, au diocèse d'Orléans qui renfermait les reliques du grand saint Benoît, fut détruit et rétabli peu après par Charles-le-Chauve dans des circonstances merveilleuses qui ne rentrent pas dans notre sujet.

L'an 869, Charles-le-Chauve crut acheter la paix en donnant aux pirates une somme considérable. C'était les engager à revenir. Le Mans fut alors attaqué et pillé pour la première fois au mois de juillet de cette même année.

Les moines eux-mêmes s'armèrent en 870 pour repousser le fléau qui les menaçait : une nouvelle invasion fut dispersée par les abbés Hugues et Geoffroy ; mais la chronique ne nous dit pas à quels monastères appartenaient ces deux abbés. Il y eut alors un repos de quelques années, produit peut-être par l'argent de Charles-le-Chauve ; mais en 879, on vit apparaître d'autres

vaisseaux qui remontaient la Somme ; le monastère de Corbie fut détruit, et la ville d'Amiens ravagée.

L'année 880 vit le pillage de Gand et une nouvelle destruction du monastère de Saint-Bavon. Le corps de saint Waast fut en cette occasion reporté en Picardie. Tournay fut dévastée, ainsi que les rives de l'Escaut. Les Suèves établis dans ces contrées furent anéantis ainsi que les *Ménagres*, dont le nom même disparaît complètement de l'histoire à partir de cette époque.

En 881, Sithiu fut détruit une seconde fois; l'expédition de cette année s'étendit d'une manière considérable. L'année suivante, 882, le Rhin fut couvert de barques normandes, qui le remontèrent en faisant de grands dégâts, jusqu'à Aix-la-Chapelle et Cologne.

L'année 883 fut signalée par la destruction de Vermand, de Saint-Quentin, d'Arras et de beaucoup d'autres villes et localités des alentours. Les expéditions de 887, 888 et 890 devinrent de plus en plus terribles. Elles paraissent avoir été dirigées par Hastenc ou Hastings, dont nous raconterons les exploits lorsque nous serons arrivés à cette époque de notre histoire ; bien que le récit de ces exploits soit encore mêlé de beaucoup de fables, il n'en est pas moins intéressant et curieux. On doute si l'expédition que commandait ce chef n'était pas identique à celle de 861, qui dévasta les bords de la Somme, comme nous l'avons dit plus haut.

Enfin, en 895, on vit apparaître sur la scène le grand Rollon, le vrai héros des expéditions normandes, celui dont nous aurons le plus longuement à parler, à cause de ses exploits supérieurs à ceux de ses devanciers, et de son établissement définitif dans nos contrées à la tête de sa nation.

Ces barbares, venus des contrées scandinaves, Danemark, Suède et Norwège, avaient, disent quelques anciens auteurs, une très noble origine. Le chanoine Dudon, l'un des plus anciens historiens de Normandie, prétend que le nom de *Dani*, Danois, vient du mot *Danai*, Grecs. Selon lui, les Danois, d'abord appelés *Daci*, descendraient du chef troyen Anthénor, qui avait été chassé de sa patrie par les siens, et accusé de trahison envers son peuple, parce qu'il avait donné à Ulysse, le plus grand ennemi des Troyens, l'hospitalité dans sa maison. Anthénor, exilé et maudit, vint s'établir dans le pays appelé

depuis Dacie, du nom de la tribu qu'il commandait, et ses descendants en auraient été chassés par les autres Troyens, obstinés à venger sur eux l'injure faite à leurs ancêtres. Les premiers Daces se seraient alors enfuis dans le Nord, sous la conduite d'Alvaredus ou Alfred, nom qui devint commun depuis dans leur race. On comprend que tous ces détails sur l'origine des Normands ou Danois sont au moins fort douteux et dans tous les cas mêlés de vrai et de faux. Ce qui est plus certain, c'est que ce peuple était très fécond, et se multipliait beaucoup ; il en résultait que de temps à autre, à des époques périodiques, il déversait de son trop plein sur les autres contrées. Ce fait est constaté par tous les anciens historiens ; et le roman de *Rou* (c'est-à-dire de Raoul ou de Rollon, qui est le héros de ce poëme), raconte en détail comment se faisaient ces migrations ; on y voit que les tribus émigrantes ne partaient pas au hasard et comme une troupe de barbares, mais comme des enfants qui allaient chercher leur place dans le monde, après avoir reçu la bénédiction de leurs pères.

Nous n'examinerons point si les Normands étaient ou non un peuple d'anthropophages, comme certains historiens se sont plu à le dire. D'anciens chroniqueurs ont affirmé que c'était la disette du blé et des autres choses nécessaires à la vie, qui réduisait les hommes du nord à cette extrémité cruelle. On reconnaît aujourd'hui que l'anthropophagie des noirs, n'a pas une autre origine. C'était aussi cette pénurie qui rendait les émigrations nécessaires. Lorsqu'il se trouvait un chef de la famille royale qui pouvait aspirer à la couronne, c'était à lui que l'on confiait le trop plein du pays. On tirait au sort ceux qui devaient partir avec lui, et la troupe choisie s'en allait piller, brûler et dévaster les contrées étrangères ; ensuite, ou elle s'emparait du sol, ou elle revenait chez elle chargée de butin.

Ce portrait peu flatteur des Normands paraît avoir été tracé par des victimes de leurs incursions ; les maux cruels qu'ils en avaient soufferts ne permettaient pas à ces pauvres vaincus de regarder les Normands autrement que comme des pirates, des voleurs et des assassins. « Mais, dit l'un des meilleurs historiens de Normandie, Eustache d'Anneville, c'est une erreur grossière de ne voir dans ces peuples que des hordes de forbans. Ce serait, ajoute-t-il, un éternel déshonneur pour la France

d'avoir été vaincue par de telles gens. Les Normands étaient l'excédant d'un très noble peuple : ils étaient alors ce que les Francs avaient été eux-mêmes. Ces deux peuples avaient à peu près la même origine ; et il n'y avait de différence entre les uns et les autres qu'en ce que les uns étaient venus par terre et les autres par mer. »

Nous avons vu qu'une partie des incursions de ces vaillantes peuplades avait déjà eu lieu avant et pendant le pontificat de Saxobode, le dernier évêque de Séez qui ait pris place dans notre catalogue. Il est presque certain que cet évêque eut pour successeur Hildebrand II, l'un des plus grands prélats qui se soient assis sur le siège de saint Latuin. Cet illustre pontife, à qui plusieurs auteurs donnent le titre de saint, bien que nous ne voyions pas qu'il ait jamais joui d'aucun culte, devait éprouver la douleur de voir sa ville épiscopale envahie et pillée par les barbares du Nord. Seul, Arthur du Monstier place avant cet évêque et après Saxobode un Astion ou Azon, qui n'a probablement jamais existé, et que le bon historien a confondu avec un autre évêque de ce nom dont nous aurons bientôt à raconter le pontificat.

CHAPITRE XXIII

Hildebrand II, 22e Évêque de Séez

850-884

Deuxième concile de Soissons. — Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et Corbion. — Concile de Verberies. — Assemblée de Bonneuil. — Guerres entre les fils de Charles-le-Chauve. — Conciles de Savonnières et de Quiersy. — Concile de Valence. — Les reliques de saint Godegrand. — Les Normands dans le diocèse de Séez. — Premier concile de Piste. — Troisième concile de Soissons. — Concile de Troyes. — Assemblée de Pîtres. — Concile de Pontion. — Diète de Pavie. — Mort de Charles-le-Chauve. — Nouveau concile de Troyes. — Mort d'Hildebrand II.

Hildebrand monta vers l'an 850 sur le siège épiscopal de Séez. Les auteurs du *Gallia christiana* le font cependant assister au concile de Germiny dès l'an 843. Nous avons dit que ce fut plus

probablement Saxobode, son prédécesseur, qui y siégea, puisqu'il signa encore en 849 les actes du concile de Paris. Mais ce qui est plus certain, c'est que le saint évêque dont nous allons raconter la vie, assista en 853 au deuxième concile de Soissons.

Deuxième Concile de Soissons

Ce concile, composé de vingt-trois évêques, parmi lesquels nous en remarquons seulement deux de notre province : Hildebrand de Séez et Guimbert d'Evreux, s'ouvrit le 22 avril, toujours à propos d'Ebbon, archevêque de Reims, que nous avons vu déposer solennellement Louis-le-Débonnaire, avant d'être ensuite déposé lui-même, en 835, au concile de Thionville, auquel assistait l'évêque de Séez Ingelnon. Ebbon prétendait qu'il avait été rétabli depuis ; mais Hincmar, qui occupait alors légitimement le siège de Reims lui résista fortement, et Charles-le-Chauve, ne voulant pas dirimer la question sans prendre l'avis d'un concile, rassembla celui de Soissons, dont nous venons de parler.

Parmi les vingt-trois évêques dont nous avons signalé la présence à ce concile, on distingue trois métropolitains : Hincmar, de Reims ; Wénilon ou Guesillon, de Sens, et Amaury, de Tours. Il s'y trouvait en outre six abbés. Charles-le-Chauve lui-même assista aux séances, qui se tinrent dans l'église de Saint-Médard, de Soissons. Hincmar et Wénilon présidaient.

Quatre chanoines et neuf moines vinrent déclarer qu'ils avaient été ordonnés par Ebbon. Il fut prouvé ensuite que le rétablissement de celui-ci n'était pas légitime, et que Hincmar était le seul véritable archevêque de Reims. Il fut également démontré dans le cours de la discussion, que les métropolitains, les primats, les vicaires apostoliques, les patriarches et en général tous ceux qui avaient autorité sur les autres évêques, avaient besoin d'êtres confirmés par le Souverain-Pontife, comme le déclara de son côté presque dans le même temps le grand pape saint Nicolas Ier. Tous les clercs ordonnés par Ebbon depuis sa déposition furent interdits à perpétuité de l'exercice des fonctions de leur ordre. Comme ces clercs prétendaient qu'ils n'avaient été ordonnés que sur des lettres d'autres évêques, cette dénonciation les fit accuser de calomnie, et on les excommunia.

Le reste des sessions fut employé à régler quelques affaires particulières concernant plusieurs diocèses ; entre autres on décida que l'administration de l'Eglise du Mans, dont l'évêque saint Aldric était retenu au lit par une paralysie qui le conduisit au tombeau trois ans après, appartiendrait provisoirement au métropolitain Amaury de Tours. Nous voyons par l'ensemble de la discussion qu'on avait déjà cédé alors en France quelques terres aux Normands.

Les historiens du Perche, croient que ce fut à cette époque, vers 850, que fut fondé le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême par les comtes de ce pays ; mais cette opinion ne repose sur aucun monument bien positif, et il faut probablement en conclure que la date exacte de cette fondation restera toujours inconnue.

Ce qui est plus certain, c'est que ce fut alors vers 857, que disparut l'abbaye de Corbion ou de Moutiers-au-Perche, fondée, comme nous l'avons vu, au VI[e] siècle, par saint Laumer : mais ce monastère ne fut que peu de temps complètement en ruines : nous le verrons reparaître en 859, encore sous le pontificat de notre Hildebrand. Nous constaterons en outre, dans l'histoire du pontificat de saint Adelin, comment les moines qui l'avaient habité y revinrent après avoir fondé l'abbaye de Saint-Laumer de Blois.

Les souverains continuaient à favoriser dans notre pays la vie monastique, et, en 855, Charles-le-Chauve accordait en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre-de-la-Boisselière, fondée par saint Longis, un diplôme qu'il renouvela en 875. L'année suivante, 856, le même empereur donnait le Perche comme apanage à son fils Louis-le-Bègue, qui devait occuper après lui le trône impérial.

Cependant les clercs de l'église de Reims déposés au concile de Soissons, en appelèrent au pape saint Léon IV ; et l'archevêque Hincmar, de son côté, pria le même pontife de confirmer les actes du concile ; mais le pape refusa de se prononcer sur cette affaire. Alors Charles-le-Chauve fit rassembler en l'année 853 un second concile à Verberies ou Vermery (*Vermeriensis*), dans le Soissonnais. Les canons du concile de Soissons y furent lus et relus avec attention, puis confirmés au mois d'août.

Les Normands établis en France étaient alors sous la direction d'un chef, nommé Godefroy, fils d'un Hériold qui avait été baptisé à Mayenne par les soins de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Ce Godefroy oublia bientôt la reconnaissance qu'Hériold devait à l'empereur franc. Il marcha sur l'Escaut à la tête d'une puissante armée, ce qui laisserait supposer qu'il était déjà établi au nord de ce fleuve, et il obligea Charles-le-Chauve à lui céder des terres pour compenser celles qu'il avait perdues. Pendant ce temps-là, les autres Normands, encore nomades, pillaient Nantes et le monastère de Saint-Florent, comme nous l'avons dit plus haut.

Assemblée de Bonneuil

Trois ans après cette irruption, en 856, notre évêque Hildebrand assistait à l'assemblée de Bonneuil *(Bonoëlensis)*, près Paris. Le pape Benoît III, successeur de saint Léon IV, affligé des maux qui accablaient alors l'Eglise de France, et des abus qui la déshonoraient, s'en prit aux évêques, et leur reprocha dans une de ses lettres de ne pas assez parler aux peuples ; « car, leur disait-il, il ne suffit pas de prier Dieu ; et l'on n'est pas prêt à paraître à son jugement, si l'on n'agit en toutes choses pour sa gloire, et dans toute la mesure de ses forces. »

Les évêques ne croyaient point mériter ces reproches : ils les firent retomber sur Charles-le-Chauve, et, au mois d'août 856, ils présentèrent à cet empereur une remontrance rédigée dans l'assemblée de Bonneuil, qui avait été réunie en cette occasion. Ils auraient été, dirent-ils, très sensibles aux réprimandes que le Pape leur avait adressées, s'ils avaient cru qu'elles pouvaient les atteindre ; mais ils n'avaient pas conscience de mériter aucun reproche sur le point que le pape leur avait signalé : ils suppliaient donc le roi de rétablir au plus tôt, et le mieux qu'il pourrait, l'ordre dans les monastères de son royaume ; car ils étaient en effet dans une situation déplorable. Il paraît cependant qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les plaintes du Pape, que la discipline souffrait beaucoup et même croulait de toutes parts, à cause des abus énormes qui s'introduisaient partout.

Les signatures apposées aux actes de cette assemblée, montrent qu'il s'y trouvait vingt-neuf évêques, parmi lesquels ont compte Amaury, archevêque de Tours ; Wénilon, archevêque de Sens ;

Hincmar, archevêque de Reims ; Paul, archevêque de Rouen ; Héribalde, évêque d'Auxerre ; Erchanrade, de Paris, qui mourut peu de temps après ; Rothade, de Soissons ; Balfrid, de Bayeux ; Herluin, de Coutances ; Gautbert, d'Evreux ; Hariarde, de Lisieux ; Hildebrand, de Séez ; Frotboldus, de Chartres ; Remedius, d'Avranches et Dadon, d'Angers. Il fut question dans cette assemblée, entre autres choses, d'un procès entre Robert, successeur de saint Aldric sur le siège du Mans, et l'abbaye de Saint-Calais. On donna tort à l'évêque ; et les privilèges de l'abbaye furent maintenus.

La guerre et les démêlés politiques troublaient alors les parties du Maine qui avoisinent le diocèse de Séez. Charles-le-Chauve, voulant marier son fils Louis à la fille d'Erispoé, ce roi des Bretons, fils de Noménoé, dont nous avons déjà parlé plus haut, lui donna comme dot le Maine et le Perche en 856. Mais bientôt après, Louis-le-Germanique, fils de Charles-le-Chauve, entra dans le royaume de Neustrie, et essaya d'en déposséder son frère. Il se rendit d'abord, d'une manière en apparence très inoffensive, à Orléans, et y attendit ses partisans de Neustrie, du Maine, de Bretagne et d'Aquitaine. Parmi ces partisans de Louis se trouvait Robert-le-Fort, comte de Paris, qui porta plus tard un instant la couronne de France, et fut la tige de la troisième race de nos rois. Charles-le-Chauve fut battu dans les premières rencontres par ces seigneurs réunis : il fut même contraint d'abandonner le pays pendant quelque temps ; mais la mauvaise conduite de son frère Louis le sauva. Les évêques se détachèrent de celui-ci, refusèrent de le recevoir, et Charles parvint à le battre et à l'expulser en 859. Les partisans de Louis se retirèrent en Bretagne, où ils continuèrent à souffler dans le cœur des populations l'esprit de révolte.

On tint plusieurs conciles pour mettre un terme à ces divisions, et Charles-le-Chauve se rendit de sa personne dans le Maine en 863, à la tête de son armée, qu'il conduisit jusqu'à l'abbaye royale d'Entrammes ; Salomon, roi des Bretons, successeur d'Erispoé, vint l'y trouver et entra en négociation avec lui. Il en résulta un traité connu sous le nom de traité d'Entrammes, par lequel Charles-le-Chauve cédait au roi de Bretagne une portion du territoire qui s'étendait jusqu'à Angers. Ensuite Charles revint au Mans et y célébra les fêtes de Pâques en 863.

Concile de Quiersy

Quelques années auparavant, en 859, notre évêque Hildebrand avait assisté au concile de Savonnières *(ad Saponarias)*, près Toul, en Lorraine. Ce concile eut une importance telle, que notre histoire ne serait pas complète, si nous n'en parlions ici, il s'agissait de l'examen des actes du concile de Quiersy, où l'épiscopat français avait traité une question dogmatique importante.

Quelques erreurs assez grossières s'étaient glissées alors, même parmi les évêques : on soutenait entre autres que les œuvres des Infidèles sont toutes mauvaises. Hincmar, archevêque de Reims, voulut éclaircir la question, et provoqua, au mois de mai de l'an 853, la réunion du second concile de Quiersy, au territoire actuel du département de l'Aisne.

On dressa dans ce concile quatre articles devenus célèbres : Le premier affirmait la doctrine de la prédestination, qui consiste, disaient les Pères, *dans le don de la grâce et la rétribution de la justice*. Dieu a prévu que plusieurs se damneraient ; mais il n'a prédestiné personne à la damnation : il a seulement préparé à ceux qui se damneraient une peine éternelle, comme il a préparé une vie, aussi éternelle, à ceux qu'il a prédestinés au salut par sa grâce.

Le second article définissait que nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre arbitre ; mais que nous avons recouvré cette liberté par Jésus-Christ. Nous avons maintenant comme instrument pour opérer le bien *le libre arbitre prévenu et aidé par la grâce*, et pour faire le mal, *le libre arbitre abandonné de la grâce*. Le libre arbitre, de blessé et corrompu qu'il était, a été affranchi et guéri par la grâce que Jésus-Christ nous a lui-même apportée du sein de la Divinité.

Dieu tout puissant, dit le troisième article, veut que tous les hommes soient sauvés, bien qu'en réalité ils ne le soient pas tous. *Ceux qui le sont, le sont par la grâce ; et ceux qui sont perdus, le sont par leur faute.*

Le quatrième article disait en termes énergiques que puisqu'il n'y avait pas d'hommes, qu'il n'y en avait jamais eu et qu'il n'y en aurait jamais, dont Jésus-Christ n'ait pas pris la nature ; de même, il n'y en avait jamais eu non plus, il n'en existe pas, il

n'en existera jamais *pour qui Jésus-Christ n'ait pas souffert.* Si tous ne sont pas rachetés par le mystère de la passion, ce n'est pas que le prix en soit insuffisant ; mais il y a des Infidèles et même des Chrétiens qui ne croient pas avec la foi solide qui agit par la charité ; le remède qui opère le salut de l'homme, et qui est composé de notre faiblesse et de la vertu divine, a en soi ce qu'il faut pour être utile à tous sans exception : seulement il faut user de ce remède ; car sans lui on ne peut guérir.

Cette doctrine, si vraie et si claire pourtant, ne fut pas du goût de tous les évêques de France. Prudence, de Troyes d'abord, après avoir signé ces articles, comme les autres évêques présents au concile, entreprit de les combattre quelque temps après ; et ce qui fut plus triste encore un concile même entreprit de détruire la doctrine de celui de Quiersy. C'était le 8 janvier 855, vingt mois seulement après l'exhibition de la magnifique profession de foi que nous venons de résumer. L'évêque de Valence, dont le siège épiscopal faisait partie des états de l'empereur Lothaire, frère et ennemi de Charles-le-Chauve, fut accusé de plusieurs crimes, et les évêques se rassemblèrent à Valence même pour lui faire son procès. Trois métropolitains : Rémy, de Lyon ; Agilmar, de Vienne et Rolland, d'Arles, assistaient à ce concile.

On ignore ce qui fut décidé pour l'évêque de Valence, mais Ebbon, évêque de Grenoble, neveu d'Ebbon de Reims, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, et, par une conséquence presque nécessaire, ennemi d'Hincmar, qui avait remplacé son oncle depuis sa déposition, fit rédiger six articles sur la grâce, pour réfuter les quatre articles de Quiersy.

Il faut dire que les trois premiers de ces six articles étaient à peu près irréprochables. Les Pères de Valence y déclaraient qu'ils rejetaient toute nouveauté de paroles, et s'attachaient au sentiment des saints docteurs Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme et Augustin. Dans le second et le troisième articles, ils enseignaient que *Dieu a prédestiné la peine aux méchants, mais qu'il n'a pas prédestiné les méchants au mal.* « Non-seulement, disaient-ils, nous ne croyons pas que Dieu ait prédestiné qui que ce soit au mal, de sorte qu'il ne puisse l'éviter ; mais s'il s'en trouve quelques-uns qui aient ces détestables sentiments, nous les avons en horreur, et nous leur disons anathème avec

le concile d'Orange ». Les Pères parlent ici du second concile d'Orange, tenu contre les Prédestinatiens.

Mais le quatrième article s'écartait beaucoup de cette saine doctrine. « Il s'est élevé, dit le concile de Valence, une grande erreur touchant la rédemption par le sang de Jésus-Christ. Quelques docteurs, ainsi que leurs écrits en font foi, soutiennent que ce sang a été répandu pour tous les hommes qui, *depuis le commencement du monde jusqu'à la Passion, sont morts dans leur impiété, et ont été punis de la damnation éternelle. Cette croyance est contraire à cet oracle du Prophète :* « *Ero mors tua, ô mors ; et morsus tua, inferne.* Je serai ta mort, ô mort, et ta morsure, ô enfer. » *(Os. XIII-14).* Pour nous opposer à cette *erreur,* nous croyons qu'on doit simplement tenir et enseigner, comme l'Evangile et l'Apôtre l'enseignent, que le prix de ce sang a été appliqué à ceux dont Notre-Seigneur a dit : « *De même que Moïse a élevé le serpent dans le désert, ainsi, il faut que le Fils de l'Homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* » (Jean III-14). Quant aux quatre articles, ajoutaient les Pères, qui ont été reçus inconsidérément dans un concile tenu par quelques-uns de nos frères, à Quiersy, nous les écartons des pieuses oreilles des fidèles, soit comme inutiles, soit même comme nuisibles et contraires à la vérité. »

Ainsi les Pères de Valence exceptaient de la Rédemption ceux qui s'étaient damnés avant Notre-Seigneur. La doctrine était spécieuse, car Dieu ne fait rien d'inutile, et par suite ne doit pas dans sa sagesse, s'immoler pour des âmes dont le salut est impossible. Mais les Pères oubliaient qu'il n'y a pas pour Dieu de veille ni de lendemain. Sa promesse faite à Adam rendait dès-lors le sang de Notre-Seigneur efficace, et sauvait d'avance tous ceux qui devaient consentir à profiter de la Rédemption promise et attendue ; la Passion ne fit que ratifier la promesse, et n'y ajouta rien. Or, la promesse ayant été faite à tous les hommes, venus et à venir, *sans exception aucune,* le sang du Sauveur fut également répandu pour tous *sans exception.*

Les Pères de Valence supposaient que ceux de Quiersy avaient défini que Notre Seigneur *avait retiré de l'enfer ceux qui s'étaient damnés avant lui.* C'eût été une grave erreur ; mais il n'en était pas ainsi. Ils avaient voulu dire que les crimi-

nels de l'ancienne loi n'avaient été damnés que parce qu'ils n'avaient pas voulu profiter de la promesse. Dans ce cas il n'avaient pas non plus profité du sang répandu ; mais ce refus de la grâce n'empêchait pas que ce Sang divin n'eût été réellement versé pour eux. Les Pères de Quiersy avaient simplement dit que *le salut avait été offert aux damnés de la loi ancienne, comme il est offert aux hommes de la loi nouvelle qui ont le malheur de tomber en enfer*, ce qui est incontestable.

Le cinquième article était irréprochable : les Pères y disaient que tous les fidèles qui ont été régénérés dans les eaux du Baptême sont véritablement incorporés à l'Eglise, et qu'il n'y a rien d'illusoire dans les Sacrements qui leur sont administrés, quoiqu'une partie de ces fidèles périsse en ne persévérant pas dans la grâce de la rédemption ; c'est qu'ils ne veulent pas eux-mêmes persévérer. Il est certain que les Sacrements ne perdent rien de leur efficacité quand ils sont administrés à un sujet indigne : toute la perte est pour le sujet.

Enfin le sixième et dernier article traitait de la nécessité de la grâce et du libre arbitre, affaibli par le péché d'Adam, et rétabli par la grâce de Jésus-Christ. Les Pères déclaraient que, sur ce point, ils s'en rapportaient à ce qu'ont enseigné les saints Pères, les Papes, les conciles d'Afrique, et en particulier celui de Carthage. Il n'y avait donc de répréhensible dans leur doctrine que la condamnation du concile de Quiersy, condamnation où l'on distinguait plus de haine personnelle que d'erreur de doctrine. Ensuite, les Pères de Valence publièrent contre ceux de Quiersy un écrit plein d'aigreur et d'injustice. Il y avait un parti pris, et la querelle s'envenima pour plusieurs années.

Concile de Savonnières

En 859, le roi Charles-le-Chauve ayant fait la paix avec son frère Louis-le-Germanique, qui avait envahi ses états, comme nous l'avons vu plus haut, voulut sanctionner cette paix par la tenue d'un concile. Il convoqua donc celui de Savonnières pour réhabiliter celui de Quiersy. Notre évêque Hildebrand de Séez fut un de ceux qui signèrent les actes de ce nouveau concile qui devait se composer des évêques de douze provinces et de trois royaumes, c'est-à-dire du royaume de Lothaire ou de

Lorraine *(Lotharingia)*, de la Neustrie, gouvernée par Charles-le-Chauve, et de la Provence, gouvernée par son neveu Charles-le-Jeune. Mais Remy, de Lyon ; Agilmar, de Vienne ; Ebbon, de Grenoble, et les autres évêques du royaume de Charles-le-Jeune, avant d'arriver à Savonnières, s'arrêtèrent à Langres, et y tinrent une assemblée particulière dans l'abbaye des Saints-Jumeaux, vulgairement appelés Saints-Geosmes. Il devait s'écouler encore quinze jours avant l'ouverture du concile véritable Il s'agissait dans cette assemblée préliminaire, de chercher les moyens de faire adopter par le concile de Savonnières les articles du concile de Valence, et la condamnation de ceux de Quiersy. Afin d'y parvenir, on adoucit la doctrine du concile de Valence, et on passa sous silence la condamnation des quatre articles de Quiersy, puis on ajouta aux six articles de Valence ainsi adoucis, douze ou seize canons de discipline.

Enfin, le concile de Savonnières se trouva réuni au mois de juin 859, et Remy de Lyon commença par y donner lecture des canons du concile de Langres. Mais malgré l'adoucissement qu'avaient subi les canons de Valence, les Pères de Savonnières ne voulurent point les accepter ; et, le lendemain, quelques autres articles favorables à l'hérétique Gothescalc sur la prédestination furent accueillis par des sifflets, selon l'expression d'Hincmar de Reims. Au sujet des articles de Quiersy, les évêques furent partagés et on remit à un autre concile le soin de prendre une décision et de proposer une sentence formelle. Ce concile toutefois ne se réunit point, et ce fut le pape saint Nicolas lui-même qui se chargea de proclamer sur ce sujet la doctrine orthodoxe.

Le concile de Savonnières s'occupa en outre de rétablir la paix entre les princes francs et de corriger les abus de détail qui avaient pu s'introduire dans la discipline pendant les troubles qui agitaient la société à cette époque. Il excommunia plusieurs clercs qui avaient envahi des évêchés, en s'appuyant sur la faveur du roi. Enfin, les Pères prirent l'obligation de prier les uns pour les autres, et promirent chacun sept messes et sept vigiles pour chaque membre de l'Assemblée dont ils apprendraient la mort : les prêtres des monastères et de la campagne n'étaient tenus qu'à trois messes et trois vigiles.

Le roi Charles-le-Chauve présenta ensuite un mémoire con-

tre Wénilon, archevêque de Sens, qui avait embrassé contre lui le parti de son frère, Louis-le-Germanique. Il se déclarait vraiment roi, sacré par ce même Wénilon ; et il n'avait pas conscience d'avoir démérité : du reste, il se déclarait prêt à se soumettre en tout aux représentants de l'Eglise. Il demandait en conséquence pourquoi l'archevêque de Sens avait reconnu un roi autre que lui.

Les archevêques Remy de Lyon ; Wénilon, de Rouen ; Hérard, de Tours, historien de notre saint Godegrand, et Rodulphe, de Bourges furent nommés juges dans cette affaire. Le concile écrivit à l'archevêque accusé une lettre qu'Hérard de Tours, fut chargé d'aller lui remettre; mais cet archevêque, étant tombé malade, chargea son suffragant Robert du Mans, de le suppléer dans cette mission. Wénilon se soumit ; et, sans attendre la sentence des évêques, fit la paix avec le roi.

Le concile s'intéressa aussi aux affaires religieuses de Bretagne. Salomon, dont nous avons déjà parlé, était parvenu au trône de ce pays en tuant Érispoé, qui avait été reconnu roi par Charles-le-Chauve : il voulut soutenir la métropole de Dol, érigée illégitimement, comme nous l'avons vu, par son avant dernier prédécesseur, Noménoé. Hérard de Tours, qui se prétendait toujours métropolitain de Bretagne, invita les évêques de ce pays à venir au concile de Savonnières ; mais son invitation fut méprisée, ce dont Hérard se plaignit beaucoup devant le concile; alors les Pères écrivirent sur ce point une lettre collective aux évêques bretons : Fastcaire de Dol ; Wernier d'Aleth ou Saint-Malo ; Garubre, de Saint-Brieuc, et Félix, de Tréguier. Les Pères exhortaient ces évêques à rentrer en communion avec leur métropolitain légitime, et à donner à Salomon des avis sur les points suivants. Il devait lui disaient-ils, faire rendre au métropolitain de Tours l'obéissance qui lui était dûe, se garder d'enlever les biens de l'Eglise, et prendre soin d'empêcher les autres de les enlever ; enfin rentrer sous l'obéissance de la France et ne pas communiquer avec les excommuniés. S'il négligeait ces avis, Dieu, disaient les Pères, lui enleverait bientôt sa puissance.

Tel fut le concile de Savonnières, composé de huit archevêques. Saint Remy, de Lyon ; saint Rodulphe, de Bourges ; Gonthaire, de Cologne ; Hincmar, de Reims ; Ardure, de

Besançon ; Teutgaud, de Trèves ; Wénilon, de Rouen et Hérard, de Tours. Parmi les évêques des douze provinces qui siégeaient avec eux, nous connaissons trente-deux noms, parmi lesquels Hildebrand, de Séez et Erkambert, de Bayeux ; mais les actes du concile laissent entendre qu'il y en avait davantage.

A la suite du concile, Hérard de Tours et Isaac de Langres publièrent des capitulaires ou statuts synodaux fort utiles pour leurs diocèses. Ce concile produisit ainsi des résultats supérieurs à tout ce qu'avaient produit les autres assemblées de ce temps : c'est ce qui nous a engagé à en écrire l'histoire, bien qu'il se soit tenu assez loin du diocèse de Séez, mais avec la coopération de son évêque.

Ce fut à peu près en ce temps qu'Hérard de Tours termina son livre de la *Vie* de notre saint Godegrand. Cette histoire, bien qu'elle paraisse fort exacte, est un peu trop succincte, et bien inférieure à ce qu'écrivit quelques années après notre évêque saint Adelin sur sainte Opportune. Il est certain d'ailleurs qu'on aime également ces deux monuments écrits dans un temps où les faits et gestes de nos deux illustres saints étaient encore vivants dans toutes les mémoires, puisque la génération d'alors suivait immédiatement la génération qui avait vu Godegrand et Opportune. Il est à regretter que le nombre des monuments aussi précis que ceux-là soit si restreint dans l'histoire de notre diocèse.

La même année 859 ou au commencement de l'année suivante, Hildebrand apposa sa signature sur les privilèges accordés par son prédécesseur Saxobode au prieuré de Corbion, auquel on donnait dès-lors le nom de Moutiers-au-Perche, qu'il porte encore aujourd'hui : nous avons mentionné plus haut le rétablissement de ce prieuré en place de l'abbaye de saint Laumer, détruite par les Normands. Saxobode était mort sans avoir promulgué ces privilèges, qu'il n'avait accordés au monastère que dans les derniers jours de son pontificat ; ils portent même déjà la signature d'Hildebrand. Ce soin que les évêques de Séez prenaient de Moutiers-au-Perche semble indiquer que ce petit monastère faisait alors partie de leur diocèse ; et le fait paraît assez étonnant, car nous avons vu qu'au temps de saint Laumer lui-même, il appartenait au diocèse de Chartres, et il est certain qu'à la révolution de 1789, il faisait encore partie

du même diocèse. Il est possible d'ailleurs que les privilèges accordés par Saxobode, et ratifiés par Hildebrand II, eussent pour objet des possessions du monastère situées dans le diocèse de Séez qui s'est toujours étendu jusqu'à deux lieues de Moutiers-au-Perche.

Les Normands a Séez

L'année suivante, 860, des soins d'un genre tout différent occupaient notre saint évêque. Les Normands reparurent dans nos contrées ; et, après avoir dévasté les bords de la Somme, se dirigèrent vers l'est et retombèrent ensuite sur le diocèse de Séez. Selon un usage encore suivi dans ce temps-là, Hildebrand s'arma lui-même, et conduisit ses soldats jusqu'en Bourgogne au devant des barbares, qu'il repoussa. Il avait déjà tenté une expédition semblable en 845 ; mais il avait été battu et obligé de fuir. Les incursions continuelles qui se succédèrent alors le forcèrent d'être hors de son diocèse pendant la plus grande partie de son pontificat. En 871, les reliques de saint Godegrand durent elles-mêmes quitter Séez et furent transportées à Pannecières, que les uns placent dans le pays chartrain : les autres, et en particulier M. l'abbé Durand, curé d'Almenêches, auteur d'une *Vie* toute récente de sainte Opportune, dans le Maine et fort près du Mans. Plus tard, ces reliques retrouvèrent celles de sainte Opportune à Moussy-le-Neuf, près Paris, où Hildebrand lui-même, en fuyant de son diocèse, avait emporté les restes de la glorieuse abbesse d'Almenêches. Ces pérégrinations firent connaître au loin saint Godegrand, et ce fut principalement ce qui engagea Hérard de Tours à écrire l'histoire de notre saint martyr.

Pendant qu'Hildebrand combattait ainsi sans succès contre les Normands, ceux-ci remontaient la Loire ; et les moines de Glanfeuil, abbaye fondée par saint Maur au diocèse d'Angers, la première de France qui ait reçu la Règle de saint Benoît, jugèrent qu'ils étaient trop près du fleuve pour y pouvoir être longtemps en sûreté. Leur abbé, nommé Gauzlin, avait levé, il y avait peu d'années, les reliques de leur patron et fondateur saint Maur, le disciple chéri du saint Patriarche des moines d'Occident, et les avait renfermées dans une châsse neuve ; puis il était mort sans avoir eu le temps de les placer honora-

blement en quelque lieu où elles pouvaient être honorées selon son désir. Les moines, aussitôt qu'ils eurent reçu avis de l'approche des Normands, se chargèrent de cette châsse qu'il avait fait ciseler avec soin, et, l'apportèrent au Mesle-sur-Sarthe, aujourd'hui doyenné du diocèse de Séez. Hildebrand, alors sous les armes, ne put assister à cette translation. On croit cependant qu'il vint visiter en personne ces restes vénérables ; car ils ont reposé au Mesle l'espace d'un an et demi et il s'opéra devant la châsse pendant tout ce temps un grand nombre de miracles. Mais après un séjour de dix-huit mois dans nos contrées, on fut obligé de les retirer et de les emporter plus avant dans l'intérieur de la France : le diocèse de Séez se trouvait menacé à son tour, et les reliques du saint abbé de Glanfeuil furent dirigées vers la Bourgogne : elles ne sont jamais revenues dans nos contrées.

Premier Concile de Piste

Peu de temps après, en 862, notre saint évêque Hildebrand assistait au premier concile de Piste, convoqué par Charles-le-Chauve pour trouver quelque remède aux incursions des Normands, ou du moins pour réparer les maux que causaient ces barbares. On croit également qu'il assista en cette même année 862, au troisième concile d'Aix-la-Chapelle, où les évêques malheureusement se montrèrent trop faciles à l'égard du roi Lothaire, qui voulait se séparer de sa femme Teutberge pour épouser sa concubine Valdrade, comme il le fit en effet. Le pape saint Nicolas fut obligé d'annuler les actes de ce concile ; et il ordonna d'en assembler un autre à Soissons, le 18 août 866, à propos des affaires de Reims.

Concile de Soissons

Plusieurs clercs ordonnés par Ebbon, archevêque déposé de Reims, avaient été déposés à leur tour par Hincmar, successeur de ce prélat, parce qu'ils avaient été ordonnés après la déposition de leur consécrateur. Il se trouva au concile, sept métropolitains ; Hincmar, de Reims ; Remy, de Lyon ; Frothaire, de Bordeaux ; Hérard, de Tours ; Wénilon, de Rouen ; Egilon, de Sens, et Liutbert, de Mayence. Ces prélats étaient accompagnés de

vingt-huit évêques, parmi lesquels se trouvaient Rothade, de Soissons, qui signa le premier, comme évêque du lieu, après les archevêques; Actard, de Nantes, saint Sigon, d'Auvergne ou de Clermont, Jean, de Cambrai et Hildebrand, de Séez.

Hincmar y présenta quatre mémoires : dans le premier, il se défendait de n'avoir pas rétabli les clercs qui étaient en cause, parce que les voyant déposés par un concile composé des évêques de cinq provinces et approuvé par les papes Benoît et Nicolas, il n'avait pas cru pouvoir s'opposer seul à une déclaration aussi solennelle. Dans un second mémoire, il démontra qu'Ebbon avait été déposé selon les canons, et irrégulièrement rétabli, ce qui infirmait l'ordination des clercs qui faisaient l'objet de la discussion. Il se déclara cependant prêt à les rétablir si on le jugeait à propos, et assura qu'il n'avait pas contre eux la moindre animosité. Ensuite, voyant que les Pères du concile inclinaient vers leur rétablissement, il composa un troisième mémoire pour proposer un moyen terme, qui était de les rétablir par indulgence et par l'autorité du Pape, sans donner atteinte aux actes du concile qui les avait déposés selon les règles. Dans son quatrième mémoire, Hincmar accusait Vulfade, le principal des clercs déposés, de s'être parjuré, parce qu'ayant fait serment de ne jamais aspirer aux dignités ecclésiastiques, il avait ensuite accepté l'administration de l'Eglise de Langres, dans le but de s'y faire ordonner évêque. Mais cette dernière pièce fut mal accueillie, parce que Vulfade était fort estimé.

En définitive, le concile accepta le moyen terme proposé par Hincmar et les clercs furent rétablis par grâce. Hérard, de Tours, fut chargé de rédiger l'acte contenant cette décision.

Alors le roi Charles-le-Chauve voulut, pour obtenir, disait-il, des enfants capables de gouverner l'Etat et de défendre l'Eglise, faire sacrer et couronner dans le concile la reine Ermintrude, qui n'avait pas encore reçu l'onction royale, bien qu'elle fût mariée au roi depuis vingt-trois ans. Elle fut sacrée dans l'église de Saint-Médard, et couronnée par les mains des évêques et du roi. Nous avons encore les oraisons qui furent récitées à cette céréromie, et qui sont fort belles.

Les évêques écrivirent ensuite deux lettres synodiques au pape saint Nicolas, pour excuser Hincmar et faire part au Pon-

tife de la résolution qu'ils venaient de prendre. Ils lui laissaient ensuite le soin de rendre cette décision définitive en l'appuyant de sa signature. Cette lettre est datée du 25 août 866, et signée de tous les évêques présents au concile de Soissons. Les mêmes évêques en écrivirent ensuite une troisième plus particulière au pape, pour se plaindre des évêques bretons, qui refusaient toujours d'obéir à Hérard de Tours, leur métropolitain, et de plus se conduisaient en barbares orgueilleux, sans vouloir se soumettre aux saints canons. Ce concile, comme on le voit, s'occupa autant d'affaires politiques que d'affaires religieuses ; les Pères firent tous leurs efforts pour rétablir le calme partout dans le royaume. C'était le clergé seul qui avait assez de sens moral pour organiser la société sur des bases solides, et au IXe siècle, l'histoire civile ne peut se séparer de l'histoire religieuse. Nous verrons cet état subsister encore pendant quatre cents ans.

Quelques chroniqueurs font assister aussi notre évêque Hildebrand en 863 à un concile de Verberie qui régla les privilèges de l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans ; mais il est probable qu'ils ont confondu ce concile avec celui de Bonneuil, tenu en 856, et dont nous avons parlé plus haut ; car la question de Saint-Calais y fut aussi agitée. Nous ne trouvons non plus dans l'histoire que peu de traces d'un autre concile de Verberie, auquel le *Gallia christiana* fait assister Hildebrand en 866. Nous remarquons seulement la mention de celui de Troyes *(Tricassinum)*, auquel il assista l'année suivante, 867.

Concile de Troyes

Le 24 octobre de cette année, s'ouvrit ce concile plus connu que les précédents et auquel assistèrent les prélats des provinces de Reims, Tours, Rouen, Sens, Bordeaux et Bourges, et où notre évêque Hildebrand siégeait avec éclat. Les six métropolitains des provinces que nous venons de nommer y assistaient, avec quatorze de leurs suffragants. On y lut une lettre du pape, qui annulait les actes du synode tenu à Soissons en 853, et qui rétablissait en leur dignité tous les clercs déposés par Hincmar de Reims ; parce que les décrets de ce concile avaient été exécutés malgré le peuple qui criait tout d'une voix qu'Ebbon

était son véritable pasteur. Alors les évêques, de leur côté, écrivirent l'histoire détaillée de la déposition d'Ebbon et de la promotion d'Hincmar. Ils priaient le pape d'approuver l'élection de Vulfade au siège de Bourges, et de lui envoyer le *pallium.* Chose remarquable pour le temps ! ils demandaient au pape de statuer qu'on ne pourrait plus désormais dépôser un évêque sans l'avis du Saint-Siège. C'était l'idée qu'avait soutenue contre eux peu de temps auparavant le pape saint Nicolas Ier, ce qui prouve que les évêques avaient étudié la question d'après les avertissements de ce grand pape. C'était la force même des choses qui groupait ainsi l'Eglise au pied du trône pontifical.

Les Pères de Troyes disaient dans cette lettre : « Nous vous supplions avec une humble soumission, après avoir examiné attentivement les raisons de chaque partie, selon la coutume de vos prédécesseurs, d'ordonner que ce qu'ils ont statué avec une autorité imprescriptible, demeure inébranlable ; et, en réprimant avec le glaive spirituel *la témérité de quelques métropolitains*, *aussi bien que l'audace de quelques autres évêques qui les favorisent,* d'enjoindre, en renouvelant la constitution, qu'on s'en tienne aux décrets et aux privilèges ; en sorte que, ni aujourd'hui, ni à l'avenir, on ne puisse déposer aucun évêque, sans avoir pris l'avis du pontife romain. »

Hincmar lui-même, quoique élu à la suite d'une déposition faite sans l'avis du Pape, signa cette lettre, l'un des premiers, tant la chose paraissait aux yeux de tous juste et nécessaire. Actard de Nantes, qui avait déjà été député une fois à Rome, le fut une seconde fois, avec la charge de porter la lettre scellée du sceau des six métropolitains présents au concile, c'est-à-dire d'Hincmar, de Reims; de Wénilon, de Rouen; de Frothaire, de Bordeaux ; d'Hérard, de Tours ; d'Egilon, de Sens et de Vulfade, de Bourges.

Le roi Charles-le-Chauve, cependant envoya une autre lettre en sens contraire, parce qu'il etait mécontent d'Hincmar, qui, avait montré un peu d'animosité contre son protégé Vulfade. Pendant ce temps-là, Actard de Nantes, étant arrivé à Rome, ne trouva plus sur le trône pontifical saint Nicolas-le-Grand, qui était mort le 13 novembre de cette même année 867. Mais Adrien II, intronisé un mois après, le 15 décembre, approuva tout ce qu'avait fait le concile de Troyes, confirma l'élection de Vulfade, et lui accorda le *pallium.*

LES RELIQUES DE SAINTE OPPORTUNE A MOUSSY

L'année suivante, 868, les Normands firent de nouveau irruption en France, et le diocèse de Séez se trouva encore une fois menacé. Ce fut alors que l'évêque Hildebrand fit retirer d'Almenêches les reliques de sainte Opportune. Nous avons dit que celles de saint Godegrand avaient probablement quitté Séez plusieurs années auparavant : la preuve qu'on en peut donner, c'est qu'en 868, la vie du saint martyr, par Hérard de Tours, existait déjà, et qu'elle avait été composée, comme nous l'avons constaté, à l'occasion de la translation de ses reliques. La translation de celles de sainte Opportune, coïncide à peu près, au contraire, avec la mort du même Hérard.

Hildebrand accompagna lui-même les précieux restes de sa sainte abbesse jusqu'à Moussy-le-Neuf, dont nous avons déjà parlé. Pendant le cours des années qui suivirent cette translation, ces reliques furent portées dans une église située aux portes mêmes de Paris, et dont Hildebrand reçut la charge, jusqu'à ce qu'il pût rentrer dans son diocèse. Cette église devint depuis collégiale, et enfin paroissiale. Le lieu qu'elle occupait fut bientôt compris dans l'enceinte de la ville. Cette église a subsisté jusqu'à la révolution de 1789. Dix ans après la translation, en 878, Louis-le-Bègue, alors roi de France, fit don à sainte Opportune de la terre de Moussy et d'un certain nombre de prés et de champs situés près de la porte Montmartre, pour servir à l'entretien de son église de Paris. Les traditions parisiennes sur cette sainte abbesse ne sont point mortes avec le temps ; et dans la nouvelle église de Montmartre, que l'on bâtit aujourd'hui, une chapelle de la crypte est réservée à sainte Opportune, saint Godegrand et saint Latuin.

Le lendemain même du jour où les reliques avaient été enlevées d'Almenêches, les Normands y arrivaient, pillaient et détruisaient le monastère : la panique s'emparait des pays environnants : les reliques de saint Latuin furent transportées de Cléray à Anet, au diocèse de Chartres, et celles des saints martyrs Raven et Rasyphe quittaient Macé pour se réfugier dans la ville de Bayeux. Les Normands se répandirent dans la contrée, détruisirent tous les monastères du diocèse, dont plusieurs, comme nous l'avons dit, ne sont jamais sortis depuis de leurs

ruines. Ces barbares rasèrent Séez, et massacrèrent cruellement, après lui avoir fait subir un long et horrible martyre, saint Wambert, chorévêque d'Hildebrand, et laissé par lui pour gouverner le diocèse pendant son absence. La misère dans laquelle fut plongé le diocèse après ces ravages attira la commisération du roi Louis-le-Bègue, qui envoya des secours abondants à Séez, en 878.

Tous ces troubles chassèrent souvent l'évêque Hildebrand de son diocèse. D'ailleurs, l'état malheureux où se trouvait alors la France forçait les premiers pasteurs à être toujours sur pied, soit pour fuir, soit pour assister à des conciles ou à des assemblées, afin de chercher un remède à ce triste état de choses. C'est ainsi que nous trouvons notre évêque au concile de Crécy, en juillet 856, à celui de Metz en 859, où se trouvaient Hincmar, de Reims ; Gonthier, de Cologne ; Wénilon, de Rouen ; Hérard, de Tours ; Raoul, de Bourges, prédécesseur de Vulfade, Remy, de Lyon, et Ardrius ou Ardure, de Besançon avec leurs suffragants, Hildebrand y figura comme un des Pères les plus célèbres, et c'est de là qu'il se rendit peu de temps après à Savonnière.

Affaire d'Hincmar

Cependant Hincmar, de Reims, dont nous avons eu souvent occasion de parler, vit son neveu, nommé comme lui Hincmar, élevé en ce temps-là sur le siège épiscopal de Laon. Ce nouveau prélat était encore jeune, et de plus attaché au faste plus qu'il ne convient à un évêque : il reçut d'un jeune seigneur nommé Liudon, un présent, en retour d'un fief, dont l'évêque le mit immédiatement en possession. Puis, bientôt après, sans aucune cause apparente, le prélat lui enleva ce fief, et garda néanmoins le présent qu'il avait reçu. Liudon, ainsi dépouillé, s'en plaignit à Charles-le-Chauve, qui fut fort irrité, enleva à Hincmar une abbaye qu'il lui avait donnée, et commanda au vicomte de Laon de confisquer les biens de son évêché, excepté l'église, la maison épiscopale et le cloître des chanoines.

L'oncle du prélat incriminé, Hincmar, de Reims, prit la défense de son neveu, et vint avec lui à Pîtres, petit castel situé au confluent de la Seine et de l'Andelle, au territoire actuel du département de l'Eure : le roi tenait là une assemblée ecclésiastique.

C'était le 30 août 868 : Hincmar de Laon présenta aux évêques des provinces de Reims, de Bordeaux et de Rouen, au nombre desquels se trouvait Hildebrand de Séez, un mémoire où il se plaignait d'avoir été dépouillé de ses biens, et demandait qu'on les lui rendît, promettant de faire ensuite sa soumission au roi. Celui-ci trouva que le mémoire était écrit avec trop de hauteur, et soutint que les évêques qui enlevaient sans raison les fiefs à ceux qu'ils en avaient faits possesseurs devaient être jugés à son tribunal. Mais Hincmar composa un second mémoire, où il prouva par les canons qu'un évêque ne devait jamais être traduit devant un tribunal séculier. Cette résistance augmenta la colère du roi, mais il fut apaisé par les évêques, qui lui firent accepter une satisfaction d'Hincmar. Ce dernier alors lui écrivit pour lui demander pardon, l'ayant, disait-il, offensé par imprudence, plus que par mauvaise volonté. Charles-le-Chauve parut se contenter de cette soumission, si hautaine qu'elle fût encore. Mais Hincmar, ayant donné de nouveau au roi une terre de son église nommée Pouilly, pour être remise en fief à un comte nommé Normand, la retira encore à ce dernier quelques temps après. Cependant Normand, plus énergique que Liudon, refusa de la rendre ; et Hincmar écrivit sur ce sujet au pape Adrien II, qui venait de succéder à saint Nicolas.

Le désir de l'évêque de Laon était d'aller lui-même à Rome plaider sa cause ; mais, prévoyant qu'il obtiendrait difficilement la permission du roi, il pria le pape de la lui obtenir lui-même. Le pape répondit à Hincmar de Reims et au roi pour leur demander de ne pas mettre obstacle au voyage d'Hincmar de Laon, et pour leur recommander son église pendant son absence. Le pape ordonnait en même temps à l'archevêque de Reims d'excommunier le comte Normand, qui retenait les biens de l'Eglise malgré l'évêque. Mais Hincmar qui connaissait l'état de la question, différa d'exécuter l'ordre du pape.

Pendant ce temps, l'évêque de Laon, ayant réuni de divers lieux une troupe de gens armés, marcha sur Pouilly, fit attaquer et piller la maison du comte, qui était absent, et jeta impitoyablement dehors la comtesse, qui n'était pas encore relevée de ses couches. Il chassa de même un nommé Amalbert, d'un

autre fief que le roi lui avait fait restituer ; et il l'excommunia, quoiqu'il fût du diocèse de Reims. Alors Hincmar, archevêque de ce diocèse, ouvrit les yeux sur la conduite de son neveu, avec d'autant plus de peine qu'il l'avait plus aimé jusqu'alors. Il le rappela d'abord avec sévérité à la raison et à l'observation des canons par une lettre particulière, pendant que le roi, ayant sommé en vain l'évêque de Laon de venir à sa cour, pour y rendre compte de sa conduite, envoya une troupe de soldats pour l'y amener. Il en résulta un scandale : Hincmar de Laon se réfugia au pied de l'autel avec ses clercs, et les autres évêques empêchèrent qu'on ne lui fît violence. Enfin, on convoqua un concile à Verberie, pour le 24 avril 869, et l'on somma canoniquement l'évêque de Laon de s'y rendre.

Concile de Verberie

Hincmar sentit qu'il serait condamné dans ce concile, et il prit ses mesures en conséquence. Il tint avant son départ un synode de tous les clercs de son diocèse, et il déclara que, si on le retenait prisonnier, ou si on l'empêchait d'aller à Rome, il suspendrait généralement tous les prêtres de son diocèse des fonctions de leur ministère, jusqu'à ce qu'il eût levé lui-même la suspense de vive voix, ou qu'il leur eût communiqué sur cette question des lettres venant directement du pape. Après avoir pris ces précautions, il se rendit au concile de Verberie.

On connaît peu le détail des débats qui eurent lieu à ce concile ; mais ce qui est certain, c'est que Hincmar, voyant sa condamnation de plus en plus inévitable en appela au pape, et que notre évêque Hildebrand appuya cet appel. Le concile confirma ensuite plusieurs donations faites par nos rois au monastère de Charroux, dédié au Saint-Sauveur, sur les confins du Poitou.

Les signatures nous font connaître qu'il y avait à ce concile huit métropolitains et vingt-un évêques. L'affaire tira en longueur, fut traitée dans plusieurs conciles, et finit tristement pour Hincmar de Laon, qui fut appelé à Rome, déposé par le pape et fait prisonnier. Enfin on lui creva les yeux par ordre de Charles-le-Chauve en 876. Les détails de la fin de cette sombre et longue histoire sont entièrement étrangers à notre sujet.

Destruction de Corbion

Les incursions des Normands continuaient toujours. Elles forcèrent à cette époque les moines de Corbion ou Moutiers-au-Perche. monastère rétabli, comme nous l'avons vu, depuis peu d'années, de quitter encore une fois leurs pénates, chargés des reliques de leur fondateur saint Laumer. Ces bons religieux se dirigèrent cette fois vers une terre voisine d'Avranches, que le roi Charles-le-Chauve leur avait donnée, et que le roi de Bretagne Salomon, qui s'en était emparé d'abord, venait de leur restituer. Mais ce lieu était trop près de la mer, pour qu'on y put être longtemps en sûreté. Bientôt les moines repartirent avec leur précieux dépôt et le portèrent au Mans d'abord, puis, au bout de quelques temps, à Blois, où il fut placé dans un oratoire dédié à saint Calais, puis transféré ensuite dans une chapelle de Saint-Lubin, près de laquelle s'éleva le monastère définitif de Blois, dédié à saint Laumer. Ce fut de là que partit de nouveau la colonie qui rebâtit Moutiers-au-Perche, ruiné une seconde fois par les Normands. Les documents sont confus sur l'état de ce monastère à l'époque dont nous retraçons l'histoire. Il est impossible de savoir s'il a été ruiné une, deux ou même trois fois par les Normands.

Les reliques de saint Philibert, de Jumièges, mort, avons-nous dit, au monastère de Noirmoutier, ou plutôt de Nermoutier, qu'il avait fondé dans l'île de ce nom, près de l'embouchure de la Loire, avaient déjà été transportées en divers monastères ; car cette île avait été l'une des premières exposée aux coups terribles des Normands. Le roi Charles-le-Chauve, à la prière de Boson, frère de l'impératrice Richilde, donna en 875, à l'abbé Gellon et aux moines fugitifs de Noirmoutier, le château de Tournus, avec l'abbaye de Saint-Valérien, que ces moines rendirent longtemps très célèbre. Ce monastère, situé entre Châlons-sur-Saône et Mâcon, en Bourgogne, devint plus tard abbaye-chef de la Congrégation de Saint-Valérien, qui comptait sous son obédience un certain nombre de maisons religieuses.

Ainsi ces translations de reliques produisaient des résultats qui consolaient un peu les fidèles des maux affreux qui désolaient alors la chrétienté. Les saints se faisaient connaître en

tous lieux par leurs miracles ; leur vie s'écrivait, et l'histoire de l'Eglise était tirée par ce moyen de l'obscurité ou elle était encore plongée jusque-là : enfin, les lieux où l'on déposait les reliques devenaient des monastères ou des sanctuaires qui répandaient autour d'eux l'esprit de piété et attiraient la bénédiction du Ciel sur les contrées où on les avait bâtis. C'est ainsi que la divine Providence compense toujours par un bien égal ou supérieur les maux dont elle afflige ses enfants.

Concile de Pontion

Il nous reste à parler d'un dernier concile auquel assista notre Hildebrand en 876, l'année qui précéda la mort de Charles-le-Chauve. Ce prince venait d'être couronné empereur; et cette circonstance donna au concile de Pontion, dont nous voulons parler, un éclat que n'avaient eu aucune des assemblées précédentes.

Charles, à son retour de Rome, où il avait reçu la couronne impériale des mains du pape Jean VIII, se rendit à l'abbaye de Saint-Denis, où il célébra la fête de Pâques, qui, en cette année 876, tombait le 15 avril. Il fit venir auprès de lui les légats du pape : Jean de Toscanella, Jean d'Arezzo et Anségise, archevêque de Sens : avec le concours de ces prélats, il convoqua pour le milieu du mois de juin suivant le concile de Pontion (*Pontigonense*), en Champagne, au diocèse de Châlons-sur-Marne. L'ouverture s'en fit solennellement le 21 juin.

Dès la première session, l'empereur fit donner lecture de quelques lettres que le pape avait écrites aux évêques de France, et en particulier celle qui nommait primat et vicaire du Saint-Siège dans les Gaules, Anségise, archevêque de Sens. Cette lettre souleva un orage ; l'archevêque de Reims réclama fortement et fut appuyé par les autres évêques, ce qui irrita beaucoup l'empereur.

Le lendemain, 22 juin, on lut d'autres lettres du pape, adressées à des seigneurs laïques, et on reconnut solennellement Charles-le-Chauve comme empereur. Alors, ce prince fit approuver plusieurs articles qu'il avait déjà présentés aux évêques italiens assemblés à Pavie. Ces articles revendiquaient d'abord pour l'Eglise, la liberté d'exercer son action sur tout

l'univers. Ensuite, on rendait obligatoire l'obéissance au Pape ; puis on recommandait de rendre au clergé l'honneur et le respect que prescrivaient les ordonnances de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire : quant à l'empereur, on lui devait en tout honneur et obéissance. On défendait de troubler les évêques dans l'exercice de leurs fonctions, et en particulier dans leurs visites pastorales.

On déclarait que *c'était aux évêques de prêcher, par eux-mêmes ou par des délégués : les laïques devaient assister à l'office public les jours de fête. Personne ne pouvait faire célébrer la messe chez soi que par la permission de l'évêque*, *permission qui ne pouvait être donnée que pour de graves motifs.*

Les évêques devaient *faire bâtir près de leur église un cloître pour leur demeure et celle de leur clergé.* Louis-le-Débonnaire avait commandé auparavant de bâtir un cloître pour les chanoines.

On défendait aux prêtres d'aller à la chasse, *de porter des armes*, *de prendre des habits qui ne convenaient pas à leur état, de demeurer avec des femmes, ou même de souffrir qu'elles entrassent chez eux sans de valables raisons.*

On devait *payer sans fraude la dîme même des animaux.*

L'empereur donnait pouvoir aux évêques d'agir dans leurs diocèses *comme ses envoyés.* — On voit que dans ce temps-là le pouvoir des évêques était civil, aussi bien qu'ecclésiastique. La qualité d'envoyés de l'empereur leur donnait autorité sur un grand nombre de magistrats.

On défendait *de piller les biens d'un évêque après sa mort.* — Nous avons déjà vu cette défense portée plusieurs fois, ce qui prouve que le pillage d'un évêché après la mort d'un évêque n'était pas alors un fait isolé. Ce qui excitait les pillards, c'est qu'on ne savait plus à qui appartenaient ces biens délaissés. Le concile de Pontion décida qu'ils devaient être *mis en réserve par l'économe de l'Eglise pour être remis au successeur de l'évêque mort*, *ou bien appliqués à quelque pieux usage pour le repos de son âme.* — Les articles que nous venons de mentionner furent tous souscrits dans la seconde session du concile.

La troisième session se tint le 3 juillet : on n'y traita que des questions particulières.

La quatrième, se tint le lendemain, et fut employée à la récep-

tion des ambassadeurs du roi Louis, frère de Charles-le-Chauve, qui réclamait quelques villes d'Italie. Charles se borna à lui communiquer la lettre du pape sur son élévation à l'empire.

Le 10 juillet, on reçut deux nouveaux légats du pape ; c'étaient son neveu Léon et Pierre de Fossombrone. Ces deux prélats apportaient des lettres de Jean VIII à l'empereur et à l'impératrice avec des compliments aux évêques assemblés. D'autres lettres du pape furent lues dans la sixième session, le lendemain 11 juillet.

La septième session ne se tint que trois jours après, le 14 juillet. En ce jour, on relut encore une fois la lettre du pape sur la primatie d'Anségise. Les évêques répondirent qu'ils obéiraient au Pontife *selon les règles*. Cette réponse, qui avait pourtant irrité Charles-le-Chauve, fut au contraire, admise par les légats, et la question se trouva ainsi dirimée.

Frothaire, évêque de Bordeaux, fit alors observer qu'il lui devenait impossible de rester dans son diocèse, qui était trop exposé aux incursions des Normands : il demandait, par conséquent, à être transféré au siège de Bourges ; mais les autres évêques, qui avaient été mécontents de lui dans l'affaire d'Anségise, refusèrent de se prêter à cette translation, qui pourtant se fit un peu plus tard.

Enfin, le concile fut clos solennellement le 20 juillet, et l'empereur y parut en grand appareil. Les actes furent signés en ce jour par les deux premiers légats du pape que nous avons déjà nommés : Jean de Toscanella et Jean d'Arezzo. A la suite de ces deux signatures se trouvent celles de neuf archevêques, de quarante-deux évêques et de cinq abbés. Les neuf archevêques étaient : Anségise de Sens, qui prit le titre de Vicaire du Saint-Siège et apposa sa signature immédiatement après celle des deux légats; Hincmar, de Reims; Aurélien, de Lyon; Frothaire, qui ne prenait déjà plus le titre d'archevêque de Bordeaux ; Otram, de Vienne ; Jean, de Rouen ; Bermond, d'Embrun ; Rostaing d'Arles et Thierry, de Besançon. Nous avons déjà dit que notre évêque Hildebrand était au nombre des quarante-deux qui assistaient au concile en compagnie de leurs métropolitains. Ce concile, qui ne fit aucun nouveau canon, mais se borna à confirmer les anciens, avait pour but principal de légitimer et d'affermir l'empire nouveau de Charles-le-Chauve.

Marin Prouverre place en cette année 876, la diète de Pavie, dont nous avons déjà dit un mot, et y fait assister encore notre évêque Hildebrand : il nous paraît hors de doute que cette assemblée s'est tenue avant le concile de Pontion, pendant que Charles-le-Chauve était encore en Italie. Jean VIII avait succédé sur le trône pontifical à Adrien II le 14 décembre 872. Comme il craignait beaucoup la domination des Allemands, il implora contre eux le secours de Charles, et lui promit, pour prix de ce service, de le couronner empereur. Charles accepta, et fut en effet sacré à Rome en 876. Mais il fallait faire ratifier par l'empire cette élection, légitime, sans doute, puisque le Saint-Empire relevait du Pape, mais un peu irrégulière dans la forme. Ce fut le sujet de la diète de Pavie, où furent convoqués tous les évêques d'Italie et de France : la noblesse de ce dernier pays y fut représentée également : les deux assemblées, civile et ecclésiastique, se réunirent au mois de février et ratifièrent d'abord à l'unanimité l'élection de l'empereur. Un acte solennel et authentique du couronnement fut dressé et signé par un grand nombre d'évêques et de barons, parmi lesquels on distingue, pour ce qui regarde notre province l'archevêque Jean, de Rouen ; Hildebrand, évêque de Séez ; Hérard, de Lisieux, Signand de Coutances, et Erembert, de Bayeux.

Louis-le-Bègue

Charles-le-Chauve mourut le 6 octobre 877, empoisonné, croit-on, par son médecin. Il fut remplacé par son fils Louis II, surnommé le *Bègue,* qui ne régna que deux ans, de 877 à 879 ; mais eut encore le temps, pendant ce petit nombre d'années, de faire beaucoup de bien au diocèse de Séez, où était rentré Hildebrand après son exil forcé. Le saint évêque, à son retour, ne trouvait plus partout que des ruines : son troupeau s'était dispersé avec terreur ; et, comme il arrive toujours, les méchants avaient profité du désordre pour s'enrichir aux dépens des malheureux.

Lettre de Jean VIII

Le bruit de cet état déplorable parvint jusqu'aux oreilles du père commun des fidèles, le pape Jean VIII, qui adressa en

878, à Hildebrand et à plusieurs autres évêques de France une lettre dans laquelle il les exhortait à faire restituer aux Eglises, en vertu de leur autorité pontificale, les biens envahis dans leur diocèse par des chrétiens, qui profitaient des incursions des Normands pour se livrer à toutes sortes de déprédations.

Les destinataires de cette lettre furent, outre notre saint évêque Hildebrand, l'archevêque Frothaire, dont nous avons déjà parlé, et transféré alors de Bordeaux à Bourges ; Anselme, évêque de Limoges ; Héofrid, de Poitiers ; Dodon ou Dadon, d'Angers et Robert, du Mans. Ce dernier écrivit à Hildebrand une lettre particulière, afin de s'entendre avec lui sur les mesures à prendre dans la difficulté présente. Comme les deux diocèses de ces évêques se touchaient sur divers points, et se confondaient même en certains lieux, en ce sens que les communautés de l'un avaient souvent des possessions dans l'autre, les intérêts se trouvaient souvent communs. On voit par cette lettre de l'évêque du Mans que les biens de l'église de Saint-Maurice, à Tours avaient plus radicalement que tous les autres été pillés sans merci, non pas par les Normands, mais par les seigneurs du pays. Le pape avait écrit aux évêques français de forcer les usurpateurs à payer les nones et les dîmes comme ils y étaient obligés par les lois canoniques, par les capitulaires des empereurs et par les titres mêmes des concessions. Robert exhortait Hildebrand à déployer l'énergie que désirait le Souverain-Pontife. Il est difficile de savoir ce que purent faire les évêques ; car une nouvelle invasion fondit sur le Maine et bouleversa de nouveau la contrée de fond en comble.

Cependant le pape Jean VIII, chassé de Rome par les adversaires de Charles-le-Chauve, était venu convoquer à Troyes un concile où le roi de France Louis-le-Bègue fut couronné empereur en 878. Ce fut là que se termina l'affaire de Hincmar de Laon, peu de temps après que le roi Charles-le-Chauve eut fait crever les yeux à ce malheureux prélat. Lambert et Adalbert, marquis de Toscane, qui causaient les plus grands maux à l'Eglise, et avaient forcé le pape Jean VIII de quitter l'Italie, y furent excommuniés par le Pontife. Quant à Hincmar de Laon, condamné au concile de Verberie et ailleurs, il se rendait à Rome, lorsqu'il fut dépouillé de son titre et de ses biens, et envoyé en exil ; ce fut au moment où il quittait la France qu'il

eut les yeux crevés par ordre de l'Empereur, et ce fut dans ce triste état qu'il se présenta au concile de Troyes en 878. Il avait appris que le pape y assistait en personne, et, comptant sur sa clémence, il lui présenta une requête où il lui racontait ses malheurs. Tout le monde fut ému en écoutant cette lecture. Le pape réprimanda vivement Hincmar de Reims, pour avoir trop poussé le Saint-Siège à la condamnation de son neveu, et il replaça celui-ci, tout aveugle qu'il était, sur son siège de Laon.

On rapporte à l'an 883, avant dernière du pontificat d'Hildebrand, deux miracles qu'opéra sainte Opportune dans l'église qu'on lui avait dédiée à Paris. Le premier fut la résurrection d'un homme qui, après avoir fait un pélerinage au sanctuaire de la sainte, fut tué en regagnant son domicile : on le rapporta à l'église ; et, aussitôt que son corps eut touché les reliques, il revint à la vie. Le second miracle fut la guérison d'un gentilhomme nommé Adalbert ou Adabart, qui avait été plus de trente ans aveugle. Il recouvra la vue le 22 avril, jour de la fête de la sainte, pendant qu'il priait avec ferveur devant son autel.

L'illustre et saint évêque Hildebrand mourut l'année suivante, 884, et eut pour successeur saint Adelin, dont nous avons maintenant à nous occuper.

CHAPITRE XXIV

Saint Adelin, 23e Évêque de Séez

884-900

—

Rang qu'occupe saint Adelin parmi nos évêques. — Ses commencements. — Il compose la Vie de sainte Opportune et retrouve les reliques de sainte Céronne. — Son *Bénédictionnaire*. — Sa mort. — Troubles qui existaient de son temps. — Translations de reliques. — Fondations. — Saint Clair. — Les chefs normands Bier et Hastings. — Apparition de Rollon.

Adelin, ou plutôt Adelhelme *(Adalhelmus* ou *Adelhelmus)*, appelé quelquefois Alleaume, nom qui lui convient mieux que

celui d'Adelin, vécut encore avant la fin des incursions des Normands. Nous ne mentionnons que pour mémoire l'opinion d'Arthur du Monstier qui place un saint Adelhelme avant saint Godegrand et un saint Adelin à la suite d'Azon, dont nous parlerons bientôt. Il est à peu près évident qu'Adelhelme et Adelin ne sont qu'un seul et même évêque, et que cet évêque fut un des prédécesseurs, et non le successeur d'Azon. Marin Prouverre de son côté, place Adelin immédiatement après saint Godegrand, et suppose qu'il rendit les derniers devoirs à sainte Opportune. Nous allons voir que la suite même des actions de ce saint évêque détruit de fond en comble cette opinion. Le nom d'Adelin qu'on lui donne est dérivé de celui d'Adahelin, corruption assez naturelle du mot latin *Adalhelmus*.

Vie de Saint Adelin

Adelin était né dans le Maine, à Anisole, et il fut placé dès sa première enfance par ses parents au monastère de Saint-Calais, situé dans le même territoire, et dont il se disait toujours ensuite le serviteur et l'esclave. Ce fut là qu'il grandit dans l'étude des lettres, et l'on rapporte qu'il dépassait dès-lors tous ces condisciples en vertu et en piété. Il devint même si remarquable, tant à ce point de vue qu'à celui de la science, qu'il fut fait abbé de son monastère en 871 : alors sa réputation s'étendit dans tout le pays ; et l'évêque de Séez, Hildebrand II, étant venu à mourir, l'abbé de Saint-Calais fut élu pour lui succéder, par l'influence du roi Charles-le-Gros. L'année de son élévation à l'épiscopat est un peu douteuse. La Légende de l'ancien bréviaire sagien porte 877 : dom Piolin donne 880 ; d'autres, 884. Nous nous rangeons volontiers à cette dernière opinion ; car nous avons vu des actes d'Hildebrand qui datent de 878, ce qui exclut déjà la date donnée par le Bréviaire. Ajoutons qu'en 880, époque fixée par dom Piolin, Charles-le-Gros n'avait encore aucune autorité sur la Neustrie, gouvernée alors par les deux fils de Louis-le-Bègue, Louis III et Carloman. L'année 884 est celle de l'avènement même de Charles-le-Gros, comme roi de France.

Quoique soutenu par un aussi puissant prince, Adelin rencontra pour lui disputer le siège épiscopal des rivaux dange-

reux, qui avaient essayé, en distribuant de l'argent et des présents, de se faire élire en sa place, et qui s'efforcèrent encore après son élection, de lui susciter de tous côtés des obstacles. Dans cette extrémité, le saint prélat se recommanda au Ciel, et se mit sous la protection spéciale de saint Calais son patron, et de sainte Opportune, morte depuis environ un siècle. Il avait déjà eu, étant simple moine, une grande dévotion pour cette sainte, et l'on doute s'il n'avait pas fait dès ce temps-là le vœu d'écrire sa Vie. Quoiqu'il en soit, il fit ou renouvela ce vœu dans les circonstances difficiles où il se trouvait alors, et demanda avec ferveur, par l'intercession de la sainte abbesse, la grâce de pouvoir prendre le plus promptement possible possession de son siège épiscopal. Sa prière fut exaucée : il parvint à déjouer tous ses rivaux et se vit bientôt paisible possesseur du siège de saint Latuin. Mais, l'homme est faible de sa nature, et cette faiblesse se fait sentir jusque dans les saints. Adelin, une fois en possession de son Eglise, ne songea qu'à jouir de la paix qu'il désirait depuis si longtemps, et oublia complètement la promesse qu'il avait faite d'écrire la vie de sa bienfaitrice.

Le Ciel lui-même se chargea de rappeler à son devoir l'évêque infidèle. Une invasion de Normands qui précéda de peu de temps l'arrivée de Rollon, fondit sur l'Hiémois l'année même de la consécration de saint Adelin comme évêque de Séez, et porta en tous lieux le feu, le fer et le ravage. L'évêque lui-même fut fait prisonnier, vendu et emmené comme esclave en Angleterre, où il eut à subir toutes sortes de mauvais traitements.

Cependant Dieu jugea bientôt que son serviteur avait assez souffert : il inclina vers la miséricorde le cœur des Barbares, qui mirent en liberté le saint évêque, ou peut-être celui-ci fut-il racheté, comme le disent certains historiens; et déjà il avait traversé l'Océan pour rentrer dans son diocèse, lorsque, au moment où le vaisseau qui le portait entrait dans la Somme, pour prendre terre au port de Saint-Valéry, une tempête s'éleva tout à coup, et la force du vent précipita Adelin dans le fleuve.

Pendant qu'il se débattait au milieu des ondes, au grand péril de sa vie, il se souvint tout à coup du vœu qu'il avait fait au sujet de sainte Opportune, et dont il ne s'était pas acquitté. Il le renouvela de tout son cœur, et s'adressant avec ferveur à cette

sainte et à saint Calais, il s'écria : « *Sancta Opportuna et beate Karilefe, liberate pereuntem servum vestrum.* — Sainte Opportune et bienheureux Calais, sauvez votre serviteur qui périt. » A peine achevait-il cette prière qu'il vit apparaître sainte Opportune, qui le retira des ondes et le mit en sûreté contre les barbares. Le saint prélat n'hésita plus, et commença immédiatement à écrire la vie de sa sainte libératrice : en y employant le plus grand soin et la plus grande diligence, avec le secours et les encouragements du roi Charles-le-Gros.

La Vie de Sainte Opportune

L'œuvre de saint Adelin est divisée en deux parties : l'une traite de la vie même de sainte Opportune, l'autre, des miracles que les reliques de cette sainte opérèrent après sa mort. C'est dans cette dernière partie que saint Adelin nous raconte les particularités de sa propre vie et le miracle dont il avait été l'objet dans les eaux de la Somme. On croit que cet ouvrage fut commencé à Moussy-le-Neuf, où Adelin se retira auprès des reliques de sa sainte protectrice, en attendant qu'il pût rentrer dans son diocèse ; mais le récit lui-même prouve qu'une partie au moins de ce livre a été écrite à Almenêches, après le retour d'une portion des reliques de la sainte, que l'auteur y rapporta, avec celles de saint Godegrand, lorsque la paix le lui permit.

La *Vie de sainte Opportune* composée par saint Adelin est le plus beau monument qui nous reste à la gloire de l'illustre abbesse d'Almenêches. Notre saint évêque s'est placé par cet ouvrage au premier rang parmi les écrivains du IXe siècle : son style est clair, agréable, aisé, naturel, assez pur pour le temps où il vivait : on peut seulement le trouver un peu diffus. Partout dans ses écrits, le prélat fait preuve d'un jugement droit, d'un esprit solide. Il choisit les faits de manière à ce qu'ils soient toujours édifiants, toujours instructifs, toujours pieux. Cette *Vie de sainte Opportune* fut publiée plus tard par Surius, mais un peu abrégée. Dom Mabillon, au tome IVe de ses *Acta Sanctorum*, la reproduit dans toute son étendue. Les Bollandistes l'ont à leur tour introduite dans leur œuvre colossale, et enfin, elle a été publiée à part au XVIIe siècle par Nicolas Gosset, curé de Sainte-Opportune de Paris.

Les reliques de Sainte Céronne

Quelque temps après sa rentrée dans son diocèse, saint Adelin fit rechercher les reliques de sainte Céronne, fondatrice de deux monastères, ou du moins de deux églises dans les environs de Mortagne, et dont nous avons déjà raconté la vie. Depuis la mort de cette sainte, dans les dernières années du v[e] siècle, ces reliques étaient demeurées sous terre, et l'on savait à peine dans quel lieu elles reposaient. Saint Adelin fit faire des fouilles que Dieu bénit, et qui amenèrent bientôt la découverte des restes précieux de cette illustre vierge : le Seigneur voulut bien dévoiler lui-même au saint évêque le lieu où ils étaient cachés. Ces reliques vénérables furent levées avec honneur et déposées dans un lieu plus convenable, où elles devinrent promptement l'objet de la vénération des fidèles. Le saint prélat fit bâtir en ce lieu une église qu'il dédia à la sainte qui avait illustré ces lieux par sa présence : c'est aujourd'hui l'église paroissiale de Sainte-Céronne-lès-Mortagne. Elle occupe l'emplacement de l'une des deux églises fondées par la sainte elle-même.

Enfin, après avoir rendu aux morts tous les honneurs qu'il lui avait été possible de leur rendre, Adelin se donna entièrement au soin des vivants, plongés alors, comme nous avons pu le constater, dans un profond abîme de maux. Il employa tout le reste de sa vie, jusqu'à une extrême vieillesse, à restaurer la discipline et à procurer le salut du prochain dans toute l'étendue de son diocèse.

Toutefois Dieu ne lui permit pas encore d'achever dans une paix complète une carrière qu'il avait rendue si utile à la gloire divine et au vrai bien des hommes. Saint Adelin nous apprend lui-même que, peu de temps après avoir terminé la vie de sainte Opportune, il fut saisi de nouveau par une troupe de Normands et conduit une seconde fois en exil ; mais bientôt il put revenir dans son diocèse après une assez courte captivité, et il recommença de nouveau à dépenser son zèle et ses talents pour le salut de ses frères.

Bénédictionnaire de Saint Adelin

Ce fut pendant cette seconde captivité qu'il écrivit son *Bénédictionnaire*, ou recueil de bénédictions que l'évêque devait

donner à la sainte messe. Il composa cet ouvrage à la prière de son métropolitain Francon, qui prit possession du siège de Rouen vers 910, lorsque saint Adelin occupait déjà la chaire de saint Latuin depuis vingt-six ans et peut-être depuis plus de trente années. Ces rapports avec Francon ne permettent guère de croire que saint Adelin est mort en 900, comme nous l'avons supposé. Il a dû vivre encore quelques années dans le xe siècle. Du reste il est possible que Francon ait été lui-même archevêque de Rouen, un peu avant 910. L'époque de son intronisation n'est pas parfaitement connue.

Les bénédictions de saint Adelin sont au nombre de trente-six ; on les employait pendant trente-six jours de l'année qui manquaient dans les anciens bénédictionnaires, entre Noël et la Théophanie et le commencement du Carême. Ces formules en général étaient employées surtout le dimanche, et on pourrait les appeler bénédictions dominicales. Celles de saint Adelin furent reçues avec faveur par la province de Rouen et même dans plusieurs autres provinces : ensuite elles furent adoptées à Paris, ce qui donna lieu d'y faire plusieurs additions pour les fêtes propres à la capitale. Le Bénédictionnaire de saint Adelin, qui n'a jamais été imprimé, se trouve aujourd'hui (1899) à la Bibliothèque nationale à Paris. Il faisait autrefois partie, au rapport de dom Mabillon, de la bibliothèque du président de Thou, et y portait le numéro soixante-trois. Il passa ensuite à la bibliothèque de Colbert, qui en fit présent à la Bibliothèque royale. On trouve aussi ces formules réunies dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Alençon. Ces bénédictions se donnaient avant l'*Agnus Dei :* on s'en est longtemps servi dans les églises de Paris et du Mans : elles consistaient toutes, en trois souhaits auxquels le peuple répondait : « *Amen* ».

Saint Adelin mourut probablement dans le temps où son diocèse supportait encore de cruelles épreuves dans les premières années du xe siècle : quelques-uns, avons nous dit, le font mourir dès l'an 900 : d'autres reculent sa mort jusqu'à l'an 920. Il est probable que la vérité est entre ces deux extrêmes. Ce digne évêque laissait après lui une grande réputation de sainteté, et le vieux martyrologe sagien inscrit son nom le 13 novembre, en lui donnant le titre de saint. Il avait en ce jour une fête double-mineure dans l'ancienne liturgie de notre diocèse ; mais,

comme l'antiquité du culte dont jouissait le saint prélat n'était pas parfaitement constatée, on a renoncé à demander à la Congrégation des Rites d'approuver cette fête pour le Propre inauguré en 1873.

L'histoire de cet illustre évêque n'a jamais été faite à part ; aussi a-t-on conservé quelques doutes sur un grand nombre de ses actions et même sur le lieu d'où il est sorti. Il en est qui le font, comme nous l'avons dit, originaire du Maine ; mais il en est aussi qui le font naître dans une autre partie des Gaules, quelques-uns même dans la Germanie. La science qu'il possédait nous prouve que les études étaient alors florissantes au monastère de Saint-Calais, où il avait certainement été élevé, quel que fût d'ailleurs son lieu de naissance, et où il avait passé une partie notable de sa vie. Ce n'est pas d'ailleurs la seule preuve qui existe des travaux importants auxquels se livraient les moines de ce monastère.

Mouvement des reliques des saints

Pendant le pontificat de saint Adelin les translations de reliques, provoquées par les ravages des Normands, continuaient toujours. L'abbaye de Vandœuvre avait jusque-là échappé aux pillages de ces pirates, à cause des solitudes profondes qui l'entouraient au loin de toutes parts. Mais les moines de ce monastère sentirent bientôt que leur obscurité et leur pauvreté ne les mettraient pas toujours à l'abri des barbares du nord, qui semblaient aux hommes de ce temps, aussi avides de profanations que de richesses. Ils se chargèrent donc des reliques de leur fondateur et patron, saint Léonard, et les emportèrent dans le Morvan, au diocèse d'Autun. Dans ce pays éloigné du rivage de la mer, ils trouvèrent asile à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Corbigny, où les reliques continuèrent d'opérer, comme à Vandœuvre, un grand nombre de miracles. Les habitants du pays furent ravis de posséder un trésor aussi précieux : l'enthousiasme s'empara de la contrée et des pélerinages nombreux commencèrent à visiter l'abbaye pour y vénérer ces précieuses reliques : ce pélerinage fut l'origine de la ville de Corbigny-Saint-Léonard au département actuel de la Nièvre. L'abbaye bâtie en ce lieu prit aussi le nom du saint, et en retour lui donna le sien. On appelle encore

aujourd'hui indifféremment l'illustre abbé saint Léonard de Corbigny ou saint Léonard de Vandœuvre.

Vers le même temps, les reliques de saint Bômer du Sonnois (*Boamirus*), furent transférées de Saint-Pierre-en-Braye, où elles se trouvaient alors, dans la ville de Senlis, où venaient d'arriver également les reliques de saint Fraimbault du Passais. Toutes ces reliques, sauvées alors, furent détruites en 1793 : toutefois la collégiale de Saint-Fraimbault de Senlis croit posséder encore les vêtements sacerdotaux de son saint patron.

Les reliques de saint Ernier furent aussi transférées de Céaucé à Charney, et de là à Beaune, au diocèse d'Autun, où le saint est honoré d'un culte tout particulier, surtout dans l'ancienne collégiale de Notre-Dame de cette ville. Nous avons déjà dit qu'on vénère encore aujourd'hui dans l'église de Céaucé quelques reliques de ce saint qui y sont restées, où peut-être revenues après absence, et dont la principale est un os du bras. L'ancienne collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, fait également tous les ans la commémoration solennelle de saint Ernier.

Les corps de saint Longis et de sainte Noflette ou Agneflette furent transportés dans le même temps de Saint-Pierre-des-Bons-Hommes ou de la Boisselière au village même de la Boisselière, et ensuite à Saint-Vivant-de-Vergny, au diocèse d'Autun. Le monastère de Saint-Rigomer et celui de Saint-Pierre-des-Bons-Hommes, fondation de saint Longis, furent alors détruits de fond en comble, et ne se sont jamais relevés de leurs ruines. Il en a été de même de Saint-Martin-de-Céaucé. Vandœuvre et Entrammes disparurent à leur tour, mais purent se relever plus tard. Le Theil et Evron ne purent échapper non plus à la rage des Normands, et disparurent pour ne se relever qu'après quelques années. Les moines de Corbion ou Moutiers-au-Perche, n'avaient pas quitté le pays au temps de la première destruction partielle de leur monastère, qui avait eu lieu en 856 ou 857, ils avaient seulement sauvé les reliques de leur saint fondateur ; mais ils furent cette fois obligés de fuir, et eurent assez de persévérance pour errer pendant dix ans dans la contrée, chargés des reliques de leur fondateur, saint Laumer : ils firent pendant ce temps un séjour à Persy, dans l'Avranchin. Baillet, et d'autres après lui, placent à tort ce lieu, nommé en

latin *Patriliacus*, dans le diocèse du Mans : les anciens manuscrits le placent formellement : *in pagum Abrincadinum*, qui est bien l'un des noms latins de l'Avranchin. Saint Laumer fit là beaucoup de miracles ; mais bientôt les moines de Corbion sentirent qu'ils seraient peu en sûreté dans un lieu si près de la mer, et ils se retirèrent au Mans. Robert, évêque de cette ville, les reçut très favorablement, et leur donna la basilique de Saint-Michel, avec les bâtiments voisins qui avaient servi aux moines, ou plutôt aux chanoines réguliers établis en ces lieux par saint Bertrand. Ce fut de là que ces moines, en 874, partirent encore par la crainte des Normands et rejoignirent leurs frères de Blois : on les logea dans le château de cette ville, et l'abbaye de Saint-Laumer de Blois fut fondée un siècle après par leurs successeurs. On croit qu'ils avaient emmené avec eux du Mans plusieurs autres communautés ce qui leur permit de s'établir facilement dans leur nouveau séjour ; leur abbaye de Moutiers-au-Perche disparut alors et ne se releva qu'au bout de deux siècles sous la forme d'un prieuré qui a toujours été soumis depuis, jusqu'à sa destruction en 1793, à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois.

Ce monastère paraissait cependant fondé pour de plus hautes et de plus longues destinées. De nos jours M. l'abbé Godet, curé du Pas-Saint-Lhômer nous a restitué, d'après Noël Mars, moine de Saint-Laumer de Blois, en 1646, et historien de cette abbaye, l'histoire des sept abbés qui gouvernèrent Corbion ou Moutiers-au-Perche, depuis saint Laumer ou Lhomer lui-même jusqu'à l'entière destruction du monastère par les Normands, en 929.

Les rapports de ces abbés avec les évêques, et même avec les rois, en faisaient des personnages considérables ; et nous les voyons étendre leur influence, non-seulement sur les diocèses de Chartres et de Séez, dont ils déterminaient pour ainsi dire les frontières, mais encore sur plusieurs autres diocèses.

Le successeur immédiat de saint Laumer fut Ragnobert, que l'on surnommait le *très modeste*. Il fit rapporter à Corbion, le corps de son maître saint Laumer, mort et inhumé à Chartres, comme nous l'avons dit. Le corps fut trouvé parfaitement intact ; mais il fallut le tirer subtilement du monastère de Saint-Martin de Chartres où il reposait. Noël Mars rapporte que

l'Eure s'ouvrit devant les moines de Corbion pour les laisser passer et redevint derrière eux un torrent rapide pour empêcher le passage des gens de Chartres, qui les poursuivaient au nom de l'évêque. Celui-ci donna, en mémoire de ce miracle, aux moines de Corbion, dans la ville même de Chartres, l'église de Saint-Martin d'Ouray ou d'Orçay, qui était encore en 1642 un prieuré-cure.

Le troisième abbé, Laigobert, est peu connu. Cependant une riche donation de la reine sainte Bathilde à l'abbaye de Corbion nous apprend qu'il était abbé vers 656, au temps de Clovis II. Après lui, le monastère disparaît pendant deux siècles et demi, jusqu'au règne de Louis-le-Débonnaire. On est fondé à croire que cette ruine fut causée par la mauvaise administration intérieure, autant que par les guerres continuelles que se faisaient entre eux les descendants de Clovis.

Il était réservé à Louis-le-Débonnaire de ressusciter cette grande œuvre détruite. Un de ses amis, nommé Héric ou Henry, s'était dégoûté du monde, et avait pris l'habit religieux dans l'abbaye de Mici, que nous avons vue si florissante au temps de saint Mesmin. Mais il y eut des querelles entre lui et les moines : il demanda à Louis-le-Débonnaire l'autorisation de rétablir Corbion. Le roi y consentit ; et on rebâtit de fond en comble l'abbaye ruinée. Corbion inaugurait ainsi la partie la plus brillante de son histoire ; Charles-le-Chauve l'enrichit encore et lui accorda nombre de privilèges. L'un deux fut signé par notre évêque Saxobode et la confirmation porte le seing de son successeur Hildebrand II. C'était en 842 ou 843. Quelques années après, l'abbé Héric mourait à Corbion, en laissant une grande réputation de sainteté.

Il eut pour successeur Frodoïn, que Charles-le-Chauve appelait « fidèle et ami ». *Fidelis et dilectus.* Frodoïn est surtout remarquable par la discipline qu'il fit régner dans son monastère ; mais il vit le premier les incursions des Normands et son monastère fut brûlé entre 855 et 857 ; cependant il ne fut cette fois détruit qu'en partie, et Charles-le-Chauve, accouru lui-même au fond du Perche, crut devoir, par un diplôme, assurer pour l'avenir à l'abbaye toutes ses possessions dont les titres désormais, n'existaient plus. L'abbé Frodoïn mourut et fut enseveli dans l'abbaye qu'il avait gouvernée pendant dix-sept ans.

Garnon, fut élu pour lui succéder. Le rôle presque unique de ce digne religieux fut d'accompagner les reliques de saint Laumer ; *compagnon et porteur de saint Lhomer*, comme il est appelé dans les vieux Bréviaires. Il le conduisit d'abord dans le pays d'Avranches à *Patricliac*, dont nous avons parlé, et que M. Godet traduit par Précey. Mais l'approche des Normands força Garnon à se réfugier au Mans. Il y déposa les reliques, qui ne devaient plus jamais revoir Corbion, et il revint à son monastère, qu'il gouverna, selon Noël Mars, jusqu'à l'an 900.

Ce saint abbé avait fait élire de son vivant, pour lui succéder, un de ses compagnons de voyage, nommé Simon ; mais les moines restés à Corbion élurent Salomon qui fut le dernier abbé du monastère de Moutiers-au-Perche. Salomon fonda encore plusieurs prieurés ; mais les Normands continuèrent leurs ravages. Tout était détruit, en attendant les restaurations de Richard-le-Bon, quatrième duc de Normandie : Salomon, mort en 929, n'eut point de successeur ; Blois resta enrichi des dépouilles de Corbion. Les ducs de Normandie ne jetèrent point sur le Perche, qui ne leur appartenait pas, le coup-d'œil bienfaisant qui fit briller la Normandie d'un éclat tout nouveau. Nous n'aurons plus à parler de Moutiers-au-Perche qu'en passant, comme d'un prieuré de troisième ou quatrième ordre, qui ne joue presque aucun rôle dans l'histoire générale du pays.

Une autre fondation dut son origine à cette épreuve des moines de Corbion. En 870, l'évêque du Mans, Robert avait donné à Fraudane, l'un d'entre eux, le village de Cellé *(Clidœ, Cledœ* ou *Selliacus)*, dans le bas Vendomois. Fraudane s'y établit, et il se fonda en ce lieu avec le temps, sous le patronage de Notre-Dame et de saint Léonard un prieuré qui a toujours dépendu de Saint-Laumer de Blois. L'abbé de Corbion Frodoïn voulut même s'y refugier pendant les incursions des Normands. Ce prieuré fut sur le point d'être renversé un siècle plus tard par l'évêque du Mans Sigefroy de Bellême ; mais il survécut néanmoins à cette épreuve et subsista jusqu'à la destruction entière des Ordres religieux après la révolution de 1789. Il était dans les derniers temps réduit à l'état de prieuré simple, à la présentation de l'abbé de Saint-Laumer-de-Blois.

C'est ainsi que les malheurs immenses causés par les invasions des hommes du Nord trouvaient leur compensation dans

les œuvres religieuses auxquelles donnaient lieu les voyages des reliques au travers de la France. Des autels s'élevaient en l'honneur des saints, des chapelles se bâtissaient, on établissait des pélerinages, et souvent les moines fugitifs avant de rentrer dans leurs foyers détruits, propageaient en divers lieux leur institut et opéraient le bien chez ceux qui leur fournissaient le vivre et le couvert, et y répandaient la foi, en attendant qu'ils revinssent eux-mêmes purifiés par la tribulation et augmentés en nombre, dans le lieu où ils avaient pris naissance. Nous verrons bientôt les Normands réparer le mal réel qu'ils avaient opéré et affermir le bien dont ils avaient été la cause involontaire. L'invasion de ces barbares n'était en somme qu'un remède amer, que Dieu faisait prendre à l'église de France, et qui devait en dernière analyse tourner à bien pour elle et pour les peuples farouches qui le lui avaient administré.

Les reliques de saint Godegrand était alors revenues de Moussy-le-Neuf, avec une partie de celles de sa sœur sainte Opportune. On avait rapporté ce précieux dépôt à Almenêches et on l'avait replacé dans le tombeau où le frère et la sœur avaient reposé ensemble pendant près d'un siècle après leur mort. L'évêque Hildebrand, dans les dernières années de son pontificat, avait fait lever de terre les ossements du saint pontife et martyr, sans aucune autre intention, paraît-il, que de rendre à ce saint les honneurs dûs à ses mérites et aux miracles qu'il avait opérés. Mais pendant la fête même que l'on célébrait à cette occasion, les Normands envahirent subitement les hameaux voisins d'Almenêches : ce fut probablement l'invasion dont parle saint Adelin dans la vie de sainte Opportune. Le désordre se mit aussitôt dans l'assemblée : les barbares s'approchaient de toute la vitesse de leurs chevaux, et n'étaient plus qu'à un mille de distance : on se dispersa, et le clergé s'enfuit à la hâte, emportant les reliques du martyr.

Ces reliques furent déposées d'abord au monastère de Saint-Cénery, sur les frontières du Maine, près de la Sarthe, nommé plus tard et jusqu'aujourd'hui Saint-Cénery-le-Gerey. Il existe encore sur l'emplacement où se trouvait autrefois ce monastère une église romane très ancienne, qui doit occuper exactement le lieu qu'avait occupé l'église bâtie par saint Cénery lui-même. A la gauche de l'autel, on voit un bloc de granit dont il est

impossible aujourd'hui de reconnaître l'usage : c'était assez probablement la crédence sur laquelle fut déposé le corps du saint. Les paysans des environs prennent souvent de la poussière de ce lit de pierre, et l'emploient comme remède pour guérir les maladies de leurs enfants.

Mais Saint-Cénery fut bientôt attaqué lui-même par les Barbares, et il fallut de nouveau sauver les reliques que renfermait le monastère. Celles du patron du lieu, saint Cénery, furent portées à Château-Thierry, au département actuel de l'Aisne, où le saint abbé a toujours été honoré depuis. On l'appelle dans le diocèse de Soissons, dont Château-Thierry fait partie, saint Sénery ou saint Serny. Un de ses bras fut rapporté à Séez en 1094, et déposé dans l'abbaye de Saint-Martin, bâtie dans cette ville. Le monastère de saint Cénery, appelé souvent dans le diocèse du Mans saint Célerin, fut détruit à cette époque, et ne se releva jamais de ses ruines. Nous verrons s'élever en sa place un château fort construit par la famille de Giroye, d'où vient le nom de Saint-Cénery-le-*Gérey*, donné depuis ce temps à la paroisse desservie par l'église dont nous venons de parler.

Quant à saint Godegrand, le clergé de Séez qui l'avait accompagné à Saint-Cénery, s'enfuit, chargé de ses reliques, dans la direction du Mans, et s'arrêta à Pannecières, près de Trangé, sur le territoire de Saint-Pavin-des-Champs. Les clercs sagiens trouvèrent là le corps de saint Laumer, qui y avait été déposé peu de temps auparavant, C'est à tort que quelques auteurs, et en particulier le P. Stilting, placent dans le pays chartrain le Pannecières dont nous venons de parler. Ce fut en 871 que le corps de saint Godegrand arriva dans ce pays, où il opéra aussitôt un grand nombre de miracles. On entendait souvent audessus des reliques les concerts des anges : un voleur qui venait avec l'intention de dérober des objets sacrés, fut saisi du démon, et expira d'une manière affreuse. Un homme pieux, nommé Isembert, y fut guéri d'un violent mal de tête. Tous ces faits sont consignés par Hérard de Tours dans sa Vie de saint Godegrand. On ne sait pendant combien de temps les reliques de ce saint demeurèrent à Pannecières : il est probable que les clercs qui les avaient apportées ne retournèrent pas dans leur pays. Toujours est-il que les reliques furent portées ensuite à Beaumont-les-Randanz, au diocèse de Clermont, en Auvergne. Une

autre partie fut portée à Moussy-le-Neuf, où se trouvaient déjà les reliques de sainte Opportune, ce qui porterait à croire que c'était la première translation des reliques de saint Godegrand, et non pas une seconde, comme nous l'avons laissé supposer. Du reste, l'histoire de ces translations est tellement embrouillée, qu'il est difficile de savoir exactement le nombre et l'époque de celles qui se sont accomplies. Dans tous les cas, celle dont nous parlons eut lieu encore sous le pontificat d'Hildebrand, puisque le livre d'Hérard, composé postérieurement, est encore dédié à cet évêque. Or nous croyons que ce fut saint Adelin, successeur d'Hildebrand, qui rapporta de Moussy à Almenêches les reliques de notre saint martyr. Il est donc, non-seulement possible, mais très probable qu'elles n'ont reposé qu'une fois à Moussy-le-Neuf, et que ce dut être seulement après leur séjour à Pannecières et à Beaumont-les-Randanz, qu'elles y furent portées.

Avant la destruction des monastères par les Normands, plusieurs communautés, dans le Maine et dans la future Normandie, s'étaient fait des concessions mutuelles. Le monastère de Saint-Longis, à la Boisselière avait été donné à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu : l'acte de donation fut confirmé par le pape Jean VIII en 878, au concile de Troyes, dont nous avons parlé. L'année suivante, 879, le Maine voyait naître un enfant appelé aux plus hautes destinées : c'était saint Odon, plus tard abbé de Cluny, et premier promoteur de l'extension et de la gloire unique qui étaient réservées à cette abbaye célèbre, pendant plus de deux siècles.

La suite des faits nous montre ensuite l'abbaye de Saint-Evroult encore debout l'an 900 ; car dans le cours de cette année, elle demanda à Charles-le-Simple, depuis deux ans seulement sur le trône de France, et elle en obtint, la confirmation de plusieurs possessions qu'elle avait acquises dans le Maine : c'étaient les terres de Nouvagères *Nunniagum*, qu'elle tenait du comte Hugues du Mans et de sa mère Rodhilde, dans la vicairie de Gesvres *(Gaviacus)*. Dans celle de Sougé (*Silgiacus*), elle avait diverses autres propriétés, ainsi qu'à Courtion (*Curciatura*), à Valais (*Intervallis*), et à Gesne (*Gisna*) : Dans la vicairie de Fyé (*Belfaidisse*), elle possédait les terres de Bérus (*Berinduni*), avec une vigne située à Mont-Saint-Jean, et donnée par un nommé Isambert de Crannes-sur-Fraubé (*Crannus*) ; enfin

plusieurs propriétés lui avaient encore été données en présent par un seigneur nommé Engelbaut. La célèbre abbaye devait perdre ces possessions pour un temps, pendant la lutte contre les Barbares ; mais, aussitôt que la paix sera faite, nous la verrons renaître beaucoup plus riche et plus florissante qu'auparavant. Ce coin de terre avait été réellement béni du Ciel.

Saint Clair

Pendant que ces révolutions s'opéraient dans l'ouest de la France, le pays qui devait bientôt prendre le nom de Normandie voyait s'éteindre dans son sein un flambeau de sainteté que nous devons faire connaître. Saint Clair, il est vrai, n'a jamais mis le pied dans le diocèse de Séez ; mais il a été si honoré par nos pères que ce serait une injustice de lui refuser une place dans cette histoire.

Clair était né à Rochester, en Angleterre, de parents pieux et nobles, qui lui firent donner une éducation distinguée et chrétienne. Il fit, dès son plus jeune âge, de grands progrès dans les sciences, mais plus encore dans la vertu, et on put constater de bonne heure qu'il était appelé à une haute sainteté. Sur le point de contracter mariage avec une vertueuse princesse, il entendit une voix du Ciel, qui lui dit : « Clair, sors de ton pays et passe dans la Neustrie : c'est là seulement que tu pourras être entièrement à moi : j'ai préparé d'avance un vaisseau pour te recevoir ». Clair, sûr désormais de la volonté de Dieu, n'hésita pas un instant, et se mit aussitôt en route pour gagner le rivage de la mer.

Comme la voix céleste le lui avait annoncé, il trouva un vaisseau prêt à traverser la Manche, et il aborda en peu de temps à Cherbourg, sur la côte du pays que Dieu lui avait indiqué lui-même. Déposé à terre, le saint voyageur, accompagné de deux disciples qu'il avait amenés d'Angleterre, gagna une forêt qui se trouvait près du rivage ; et ils se mirent tous trois à se construire chacun une cellule, où ils commencèrent à mener une vie angélique, ne s'occupant plus que des choses du Ciel.

On dit que dès ce temps qui suivit immédiatement sa conversion, Clair fut gratifié du don des miracles, qu'il guérit un homme qui s'était blessé gravement d'un coup de hache et déli-

vra un possédé du démon. Cependant, malgré ses progrès dans la perfection, le saint ermite sentit le besoin de prendre des leçons d'un plus habile que lui, et de se mettre sous le joug de l'obéissance, pour achever de détruire en lui l'homme terrestre. Il se retira donc au monastère de Maudon, probablement le même que Mandane, fondé près de Granville vers l'an 560, par saint Paterne, évêque d'Avranches.

Odobert, qui était alors abbé de ce monastère, reconnut que son nouveau disciple possédait la grâce et la force nécessaires pour mener la vie érémitique, et lui permit de vivre à part dans une cellule, d'où le saint ne sortait que pour assister à l'office divin ; puis, quelque temps après, voyant que son disciple supportait victorieusement cette retraite absolue, il le fit ordonner prêtre.

Cependant la renommée de Clair se répandait dans la contrée, et lui attirait la vénération des peuples, mais surtout celle des moines qui habitaient son monastère : le démon se servit de cette gloire pour tenter le serviteur de Dieu : il trouva des flatteurs qui voulurent lui inspirer de l'orgueil ; et, pour fuir cette tentation, le vaillant serviteur de Dieu, sortit de Maudon, avec la permission de son abbé, et se mit à parcourir la province de Neustrie, en prêchant l'évangile aux peuples. Des traces de son passage sont restées à Saint-Lô, à Carentan, à Vire et en différentes localités du pays d'Auge : son culte existe encore aujourd'hui dans toutes ces contrées. Le renom de sa vertu et le bruit que faisaient les miracles qu'il opérait en grand nombre, le précédaient partout et ajoutaient beaucoup à la force de sa parole : les malades guérissaient par le seul attouchement de ses habits : bien plus, l'attouchement de sa tunique ressuscita le fils d'une pauvre veuve qui avait perdu avec son enfant l'unique soutien de sa vieillesse.

Du nord de la Neustrie, le saint dirigea sa course vers le midi, et alla prêcher jusqu'à Nantes, où il demeura quelque temps dans la solitude : ensuite, il se rendit dans les environs de Paris, passa de là à Pontoise et à Forges, et enfin s'établit dans un petit bois situé entre Flavacourt et Sancourt. Ce fut là probablement qu'une femme noble et puissante, inspirée du démon, conçut pour lui une passion honteuse. Le saint, craignant les embûches de cette femme, plus encore que ses fureurs,

s'enfuit promptement de ces lieux ; et, après avoir fait plusieurs détours, arriva dans le Vexin, près de la rivière d'Epte, sur les confins des diocèses de Rouen et de Beauvais.

Aidé par un serviteur qui l'accompagnait, Clair se construisit en ce lieu une petite cellule avec un oratoire, et y vécut dans le plus grand dénûment, tout entier à la méditation des choses célestes, cultivant la terre de ses mains, et ne vivant que de racines qu'il retirait lui-même du sol. De temps en temps seulement, poussé par son zèle, il sortait de cette profonde retraite pour arracher quelques âmes au démon et les conquérir à Jésus-Christ.

Ce fut pendant qu'il se livrait à ces saintes occupations qu'il fut découvert par les sicaires de la femme dont il avait méprisé la passion : égarée par l'orgueil et par le dépit, cette malheureuse avait payé des hommes, et les avait lancés à la poursuite du saint, pour qu'ils le missent à mort partout où ils le rencontreraient. Ces dignes ministres de l'impureté ayant en effet reconnu Clair un jour qu'il prêchait devant le peuple, lui tranchèrent la tête après l'avoir accablé d'outrages, le 4 novembre 886.

On dit que ce saint martyr de la chasteté prit alors sa tête dans ses mains, et la porta jusqu'au lieu où il voulait être enseveli. Ce lieu, situé assez près de la cellule qu'il avait habitée, s'appelle encore aujourd'hui Saint-Clair-sur-Epte, et fait partie du diocèse de Beauvais. Il paraîtrait, d'après les traditions contemporaines que le coup qui donna la mort au saint avait tranché, non son cou, mais son crâne même, à la hauteur du milieu du front, et qu'il n'eut à porter dans ses mains que le sommet de sa tête.

Un aveugle fut aussitôt guéri sur le tombeau du saint prêtre martyr, ce qui donna lieu à la coutume qu'ont encore aujourd'hui les peuples de l'invoquer pour les maux d'yeux : son nom de Clair a pu aussi contribuer à l'établissement de cette dévotion. De temps immémorial, un pélerinage se fait pour ce motif à Saint-Clair-sur-Epte, le 18 juillet, anniversaire de la translation des reliques du saint.

Après le Vexin, qui honora le premier son saint martyr, toute la Normandie s'empressa d'adopter le culte de saint Clair, et on trouve encore aujourd'hui un certain nombre de solitudes

champêtres, de petites chapelles qui lui sont dédiées. Un bon nombre de pélerinages ont été établis en l'honneur du même saint. Parmi les sanctuaires les plus remarquables qui lui sont consacrés dans le diocèse de Séez, nous citerons l'ancienne église paroissiale de Saint-Arnoult dédiée en même temps à ce saint évêque et à saint Clair : cette paroisse est aujourd'hui réunie à Exmes : mais le pélerinage en l'honneur de saint Clair continue de se faire à l'église abandonnée. Ce pélerinage, comme la plupart des autres qui se font en l'honneur de notre saint, a surtout pour objet d'obtenir la guérison des maladies d'yeux, et il s'y opère de temps en temps des cures admirables. Une fontaine qui se trouve près de la vieille église est encore souvent visitée aujourd'hui, et on vient laver dans ses eaux les yeux malades : d'ailleurs le saint martyr n'a point cessé plus qu'autrefois d'y donner des marques de la puissance dont il jouit au Ciel. Une autre chapelle de saint Clair se trouve dans la campagne de Belfonds au canton de Séez. Le saint y jouit d'un culte mêlé de quelques superstitions, qui ont été jusqu'à inquiéter l'autorité diocésaine.

Le Martyrologe romain, d'après celui d'Usuard, inscrit le nom de saint Clair, le 4 novembre, anniversaire de son martyre. Il faut dire que cette mention du nom de notre saint, faite par Usuard, qui vivait au IXe siècle, indiquerait assez que l'illustre martyr était mort avant 886. Et on ne peut pas même admettre que ce nom ait été ajouté par les continuateurs de l'écrivain : il se trouve, non pas dans les additions au martyrologe, mais bien dans le texte d'Usuard lui-même. Quelques-uns en ont conclu que la vie de notre saint, telle que nous venons de la raconter n'est qu'une réminiscence et une amplification de celle d'un autre saint Clair, qui avait été prêtre des idoles et qui fut converti par saint Nicaise, fondateur comme nous l'avons dit, et premier évêque de l'Eglise de Rouen. Ce saint apôtre lui avait rendu la vue et avait ainsi éclairé en même temps son corps et son esprit. Ce premier saint Clair fut aussi martyr après sa conversion, qui avait eu lieu au commencement du IIe siècle, de l'an 115 à l'an 120. Si l'on en croyait ces critiques, le saint Clair du IXe siècle serait simplement un personnage fictif, auquel on aurait attribué les actions du disciple de saint Nicaise.

Il faut dire que cette opinion, bien qu'elle nous paraisse abso-

lument erronée, n'est pourtant pas sans avoir quelque fondement. D'abord, il est certain que les documents contemporains qui ont parlé du saint Clair du IXe siècle sont très rares. En second lieu le nom de Saint-Clair-sur-Epte, donné au lieu où il a dû souffrir le martyre, ne vient certainement pas de lui, puisque ce nom était déjà connu et donné par tous à cette localité, comme nous le verrons bientôt, lorsque le traité de 912 y fut conclu entre le roi Charles-le-Simple et le chef des Normands Rollon.

Mais une preuve qui nous garantit l'existence de notre saint, et la vérité des principaux traits de sa vie, c'est la tradition constante du pays, et plus encore le culte qu'on a commencé de lui rendre presque aussitôt après sa mort. D'un autre côté, ses actions sont par trop différentes de celles du premier saint Clair, pour qu'on puisse, même un instant, confondre ces deux saints l'un avec l'autre. Le diocèse de Séez célèbre encore aujourd'hui la fête de saint Clair le 18 juillet, anniversaire, non de sa mort, mais de la translation de ses reliques. Nous avons vu que c'est aussi en ce jour que les fidèles qui habitent les environs de Saint-Clair-sur-Epte, font leur pélerinage solennel à son tombeau.

A côté de ce saint, célèbre et honoré dans nos contrées, nous accorderons seulement une simple mention à saint Cyrin, anachorète sur les bords de l'Epte, dont le nom est inscrit le 1er juin dans le *Neustria sancta* d'Arthur du Monstier.

Nous avons déjà signalé plusieurs fois les maux énormes que causèrent les Normands par leurs invasions. Il est temps que nous fassions avec ces trop célèbres pirates une connaissance plus intime, puisque nous allons bientôt les voir s'établir en France, et devenir en même temps chrétiens et civilisés.

Nous avons dit que les expéditions de ces peuples ne se faisaient pas au hasard, et simplement pour le pillage : c'était le trop plein de leur population qui se déversait sur les autres pays, et alors, malheur, à la contrée sur laquelle tombaient leurs armes. Il est assez probable, que jusqu'au VIIIe siècle, la population des contrées du nord trouvait chez elle tout ce qui lui était nécessaire, puisqu'on ne voit pas qu'aucune expédition soit sortie jusqu'alors du pays qu'elle occupait depuis des siècles. Mais nous avons pu remarquer depuis la mort de Charle-

magne la fréquence des invasions normandes, qui toutes, sans exception, se portaient vers les côtes les plus riches qui se trouvassent à la portée de leurs guerriers en quête d'un nouveau sol.

Hastings et Bier

Parmi les principaux chefs connus qui amenèrent chez nous les Normands, l'un des derniers qui précédèrent l'arrivée de Rollon fut Hastings ou Hastinc, que l'on croit avoir été Champenois de nation, apostat de religion, et traître à sa patrie qu'il envahissait ainsi à la tête d'un peuple étranger et barbare. Ce chef n'était d'ailleurs que le lieutenant de Bier, surnommé *Côte-de-Fer*, parce qu'il ne se servait jamais d'armure, et fils de Lotrocus, roi du pays qu'habitaient les Normands. Cette expédition de Bier et d'Hastings peut être celle de 860, ou plutôt encore l'une de celles qui précédèrent immédiatement la venue du grand Rollon, c'est-à-dire celle de 887, 888 ou 890 ; car il paraît certain, bien que la chose soit controversée, que Rollon lui-même n'apparut qu'en 895.

Hastings était cruel par nature ; et, bien que simple lieutenant, il fut la cause de tout le mal qui se commit dans son expédition. Il tomba d'abord sur l'abbaye de femmes de Fécamp dont les religieuses se coupèrent toutes le nez, pour n'être pas exposées à la brutalité des soldats normands, et n'être pas obligées, selon l'expression de l'historien Jean Nagerel, de *gueusser* avec les Barbares. L'abbaye fut pillée et brûlée, et les Normands se portèrent ensuite sur Jumièges, dont le nom (*Gemeticum*), dit Jean Nagerel, « signifie gémissement, parce que les moines y gémissaient sur leurs péchés et sur ceux du monde ; ou bien plutôt encore il signifie *perle*, à cause de la beauté de cette abbaye. » Pour nous, il nous semble beaucoup plus probable que ce nom signifie *jumeaux*, parce que c'étaient en effet deux frères jumeaux qui avaient donné le terrain où l'on bâtit cette abbaye, qui fut alors brûlée et détruite par la troupe de Bier et d'Hastings. Saint-Ouen de Rouen, Saint-Wandrille et Saint-Evroult-d'Ouche eurent le même sort : les reliques de saint Ouen furent alors portées en Lorraine ; et les Barbares, après avoir dévasté complètement les bords de la Seine, gagnèrent l'embouchure de la Loire, et la remontèrent jusqu'à Saumur. Mais là,

ils apprirent que les Français marchaient contre eux ; et à cette nouvelle, ils retournèrent sur leurs pas et pillèrent Nantes : puis bientôt, reprenant courage, ils remontèrent de nouveau la Loire et la Maine jusqu'à Angers, s'enfoncèrent dans les terres, et dévastèrent Poitiers : ensuite, ils regagnèrent le fleuve et s'enrichirent successivement des dépouilles de Tours et d'Orléans.

A ce point, le fleuve devenait plus étroit, et les Barbares n'osèrent pas le remonter plus haut. Hastings persuada à Bier, qu'il dirigeait en toutes choses, de marcher sur Rome, afin d'attaquer par la tête le monde chrétien. Ce projet, le plus étendu qu'eussent formé jusqu'alors les Normands, fut fort goûté par Bier, et les longues barques du nord franchirent pour la première fois les colonnes d'Hercule, et parurent dans la Méditerranée.

La première côte que rencontrèrent les pirates fut celle de la Lombardie, c'est-à-dire la côte de Gênes ou celle de la Toscane, sur lesquelles les Lombards, qui venaient de perdre leur autonomie, avaient en effet longtemps exercé leur empire. Cette côte portait alors le nom de *Luna* (Lune), à cause de sa beauté. Les Normands y trouvèrent le port de *Sarsenne*, ville dont il est difficile aujourd'hui de déterminer l'emplacement, à moins de supposer que ce ne soit la Spezzia : elle était en ce temps si magnifique, disent les historiens, que les Normands la prirent pour Rome elle-même. Si l'on en croit la chronique qui constate ces faits, l'arrivée des Barbares dans ce port donna lieu à un fait miraculeux. Au moment où ils entraient, on célébrait l'office de Noël ; et au milieu des chants, un enfant, sans le vouloir, s'écria tout à coup que cent vaisseaux étaient arrivés dans le port de Sarsenne. On s'étonna d'abord, on courut au rivage, et il se trouva que la nouvelle était exacte.

Les chefs de la ville demandèrent aux Normands ce qu'ils voulaient : Bier et Hastings se montrèrent assez disposés à conclure la paix à de certaines conditions ; et, sur la demande des magistrats de Sarsenne, ils consentirent à se faire instruire et baptiser comme chrétiens. Les Barbares vivaient ainsi aux dépens de la ville jusqu'au moment de la cérémonie du Baptême solennel ; et, peu de temps après, le bruit courut que Bier était mort subitement. Les habitants de Sarsenne se laissèrent

prendre à cette feinte. Le cercueil fut descendu à terre et porté à l'église au milieu d'un groupe nombreux de soldats. L'office des morts commença et déjà s'avançait quand tout à coup les Normands se levèrent et frappèrent le cercueil ; aussitôt, le prétendu mort se leva, et le cercueil apparut plein d'armes, que les Barbares saisirent aussitôt et à l'aide desquelles ils commencèrent, dans l'église même, un carnage affreux.

Au signal donné du haut d'une tour, les Normands restés aux vaisseaux franchirent les portes de la ville, à la faveur du tumulte, et en peu de temps Sarsenne fut pillée, mise à sac, et livrée aux flammes.

Contents de leur exploit, les pirates mirent le cap sur Rome, mais la divine Providence ne permit pas alors la dévastation de la ville éternelle : les vents contraires poussèrent les Danois vers les colonnes d'Hercule : ils reprirent l'Océan et furent encore poussés malgré eux vers les côtes d'Angleterre. Là, Bier apprit la mort de son père Lotrocus, et se dirigea aussitôt vers le Danemarck, pour réclamer ses droits à la couronne ; mais, étant débarqué sur les côtes de la Frise, il y mourut, et Hastings, ne jugeant pas à propos de continuer un voyage désormais inutile, revint en France, et obtint de Charles-le-Gros, alors régnant, la possession de la ville et du comté de Chartres.

Il est à peine besoin de dire que, si la première partie de cette expédition est très vraisemblable, puisque Jumièges et Saint-Evroult furent en effet pillées et détruites à cette époque, il n'en est pas de même de la seconde partie, qui n'est probablement qu'une Légende. Cette course sur Rome, dont les Danois ne devaient pas connaître la route, cette côte de Lombardie, qu'on ne trouve jamais nommée de ce nom, pas plus que de celui de *Lune*, qui lui est donné dans la légende; cette ville de Sarsenne, presque aussi belle, que Rome, et dont on ne peut que supposer gratuitement l'existence, cette course forcée d'Italie jusqu'en Angleterre, sont des faits bien étranges et bien difficiles à croire. Enfin, il est bon de remarquer que le fait d'un chef normand se faisant baptiser par feinte, puis contrefaisant le mort pour entrer avec les siens dans une ville, est rapporté presque mot à mot par une autre chronique, qui place à Chartres toute la scène que nous venons de raconter. Cette chronique ajoute que

l'auteur du complot, celui qui joue le rôle attribué à Hastings dans le récit que nous venons de faire, monta sur une des tours de la cathédrale de Chartres, pour donner le signal convenu à ceux des siens qui étaient restés hors des murs ; mais qu'il y fut suivi par un clerc nommé Marcel, qui parvint, après une lutte acharnée, à le précipiter du haut de la tour en bas par dessus le parapet. Cette aventure, comme on le voit, appartient à la poésie beaucoup plus qu'à l'histoire ; mais nous avons tenu à faire intégralement le récit de cette expédition, parce qu'elle servit comme de prélude à la première invasion sérieuse et parfaitement historique des Normands : celle dont fut chef l'illustre Rollon, dont il nous reste maintenant à parler.

Apparition de Rollon

Nous avons dit déjà que, selon l'opinion la plus probable, ce brillant chef de pirates apparut pour la première fois sur nos côtes en 895 : cependant quelques historiens supposent que ce fut encore avant la fin du règne de Charles-le-Gros, qui mourut en 887. Rollon, au rapport de Guillaume de Jumièges, l'un des plus anciens historiens de Normandie, était le fils d'un prince puissant de la Dacie, dont les habitants avaient une grande affinité avec les Danois, ou plutôt n'étaient que le même peuple portant un autre nom. Il avait un frère, nommé Gurim ; et, lorsque leur père commun vint à mourir, le roi de Dacie résolut de s'emparer des biens de ces deux jeunes princes ; mais les deux frères prirent les armes, et infligèrent à l'usurpateur une sanglante défaite : le roi fit semblant de demander la paix, mais il méditait une perfidie, et s'étant mis à la tête d'une forte troupe, il attaqua de nuit les villes qui appartenaient à Rollon et à Gurim. Les deux frères, surpris trop à l'improviste, ne purent cette fois remporter la victoire : Gurim même fut tué dans la mêlée : quant à Rollon, il prit la mer et passa dans l'île de Liauza. Le Ciel avait des desseins tout spéciaux sur ce prince : il eut plusieurs songes qui tous le poussaient à descendre en Angleterre. Guillaume de Jumièges prétend même que dès lors, il eut une vision qui lui annonçait sa future conversion au christianisme. On sait combien ces bons moines étaient crédules et portés à voir partout du surnaturel : nous donnons cette assertion pour ce qu'elle vaut.

Après avoir livré quelques combats sur la côte anglaise, Rollon conclut un traité avec le roi du pays que Guillaume de Jumièges nomme Alstem ou Elstan. Le naïf historien entend peut-être Athelstan; mais il ferait alors un anachronisme : c'était Alfred-le-Grand qui en ce temps-là gouvernait l'Angleterre : Athelstan est postérieur d'une trentaine d'années. Le traité conclu, Rollon s'embarqua pour gagner la côte de la France, et aborda au pays de Walgres, peut-être Walcheren, où touchaient souvent les Normands, comme nous avons eu dejà occasion de le constater.

Ce pays était gouverné par un prince nommé Rainier *au Long-Cou*. Rollon l'attaqua et le fit prisonnier ; mais, à la prière de la reine, il consentit à rendre la liberté à ce malheureux prince, après lui avoir imposé une paix honorable. Il s'avança ensuite en longeant la côte vers le midi et arriva à Jumièges détruit peu auparavant par Bier et Hastings. Il portait avec lui le corps de sainte Ameltrude de Bretagne. Il est probable que c'était moins par dévotion que pour s'approprier un riche reliquaire ; mais on voit cependant qu'il traitait les reliques elles-mêmes avec plus de respect que ses devanciers.

Francon, alors archevêque de Rouen, se présenta devant le prince victorieux, et en obtint la paix. On put voir dès lors que le nouveau conquérant avait des vues plus élevées que ses prédécesseurs, qui ne cherchaient qu'à piller et à s'enrichir pour emporter ensuite chez eux les dépouilles des provinces ruinées. Rollon, au contraire, cherchait un pays favorable pour s'y établir et y fonder un Etat stable et prospère : nous verrons dans la suite comment il réussira dans ce projet,

Après avoir signé le traité dont nous venons de parler, le chef normand quitta l'embouchure de la Seine, et remonta ce fleuve jusqu'à Arques, qui portait alors le nom d'Hasdous. Alors les Français, encore effrayés des invasions antérieures, allèrent trouver Hastings, que nous avons vu s'établir à Chartres, et l'envoyèrent au-devant de Rollon, dont il parlait parfaitement la langue. Hastings s'acquitta de sa commission et dit aux Barbares : « Holà! très vaillants chevaliers, apprenez-nous de quelles rives vous êtes arrivés ici, ce que vous cherchez en ces lieux, et quel est le nom de votre seigneur. Nous sommes députés vers vous par le roi des Francs. » — « Nous sommes

Danois, répondit Rollon, et tous égaux : nous venons chasser les habitants de cette contrée, dans le désir de nous en faire une patrie, et d'y établir notre domination. Mais toi, qui es-tu, pour nous tenir un aussi étrange discours ! »

Hastings répondit : « Auriez-vous entendu parler d'un certain Hastings, qui, exilé de votre pays, arriva en ces lieux avec une multitude de vaisseaux, détruisit en grande partie le royaume des Francs, et en fit un désert ? » — « Nous en avons entendu parler, répliqua Rollon : Hastings a bien commencé, mais il a mal fini. » — « Voulez-vous, dit encore Hastings, vous soumettre au roi Charles ? » — « Non, répliqua vivement Rollon ; nous ne nous soumettrons à personne : tout ce que nous pourrons conquérir par nos armes, nous le ferons passer sous notre juridiction. Rapporte, si tu veux, ce que tu viens d'entendre au roi dont tu te vantes d'être le député. » Hastings, ainsi repoussé, unit ses forces à celles de Renaud, duc ou général en chef de toute l'armée française ; mais Rollon les battit l'un et l'autre, et s'avança jusqu'à Meulan, dont il massacra les habitants.

S'il en faut croire Guillaume de Jumièges, les Français ne tinrent pas compte à Hastings de sa fidélité. Le comte Thibaut, jugeant que l'occasion était favorable pour tromper le chef de Chartres, le séduisit par des paroles pleines de fausseté : « Pourquoi, homme très illustre, lui dit-il, demeures-tu engourdi dans la paresse ? Ignores-tu que le roi Charles veut te frapper de mort, à cause du sang des Chrétiens que tu as jadis injustement répandu ? Il se souvient des maux que tu as méchamment fait souffrir aux peuples ; et c'est pourquoi il a résolu de t'expulser de son territoire. Ta main, dit-il, s'entend avec celle du païen Rollon pour anéantir les Francs, aussi seras-tu bientôt toi-même misérablement anéanti par eux. Prends donc garde à toi, afin que tu ne sois pas puni sans l'avoir prévu. »

Effrayé de ces paroles, Hastings vendit aussitôt la ville de Chartres au comte Thibaut, s'habilla en pélerin et se retira de l'armée française. Renaud, désormais seul, se présenta de nouveau devant Rollon et lui livra bataille. Mais il fut vaincu et périt dans la combat. Rien ne s'opposa plus désormais à la marche du chef normand, qui arriva bientôt sous les murs de Paris. C'était la seconde fois, croyons-nous, que cette ville

voyait les barbares du Nord, ou même la troisième, car ils paraissent y être venus déjà en 857 et en 861. A l'arrivée de Rollon, la France était gouvernée par le roi Charles-le-Gros, et ce fut croyons-nous, en cette circonstance que Paris fut défendu par le comte Eudes, qui devint peu après roi de France, et qui avait pour frère Robert-le-Fort, tige de la troisième race de nos rois. Eudes fut aidé puissamment par l'évêque Gozlin, qui crut pouvoir combattre en personne malgré la défense portée par les canons ecclésiastiques, afin de sauver sa ville épiscopale dans ce danger pressant. Ce fut peut-être là seulement que Francon, archevêque de Rouen, négocia avec Rollon la trève de trois mois dont nous avons parlé plus haut. Avant qu'elle fut conclue, le siège de Paris avait duré une année entière ; et, pendant ce temps, Rollon avait fait des courses jusqu'à Evreux et Bayeux, qu'il avait prises et brûlées.

Ce fut peu de temps après ces événements que notre évêque saint Adelin termina son pontificat et sa vie. Quelques historiens toutefois, comme nous l'avons dit, prolongent ses jours mortels jusqu'à la paix définitive avec les Normands, et encore plusieurs années après. Il nous semble plus probable, bien que la chose soit loin d'être certaine, que cette paix ne se conclut que sous le successeur immédiat de saint Adelin, l'évêque Robert, dont nous allons maintenant parler.

CHAPITRE XXV

ROBERT III, 24e ÉVÊQUE DE SÉEZ

900-920 à peu près

Nouveaux exploits de Rollon. — Le roi Charles-le-Simple lui donne la Neustrie. — Il s'empare ensuite de la Bretagne. — Sa législation. — Clameur de *haro*. — Guerres intestines dans le royaume de France. — Mort de Rollon : Guillaume *Longue-Epée*.

EXPLOITS DE ROLLON

Le nom de l'évêque Robert, troisième du nom, ne se trouve pas dans le *Gallia christiana* ; mais il nous paraît nécessaire de placer ici, comme l'ont fait plusieurs autres historiens, le pontificat de ce prélat peu connu, pour ne pas interrompre forcément la chaîne de nos premiers pasteurs, encore assez embrouillée à cette époque. Si la paix avec les Normands ne s'est pas faite du vivant de saint Adelin, ce que nous ne croyons pas pouvoir assurer, elle a dû se faire sous le pontificat de ce Robert III.

Vers le temps de la mort de saint Adelin, la trêve conclue avec ces Barbares était expirée. Rollon s'empressa de profiter de l'occasion pour s'enfoncer de plus en plus dans l'intérieur de la France. Il remonta l'Yonne ; et, comme les barques légères dont se servait sa troupe se portaient facilement, même sur le dos des hommes, il gagna la Saône, dévastant de tous côtés les villes placées sur le bord des rivières, jusqu'à Clermont. Pendant ce temps, un autre détachement de ses soldats ravageait la province de Sens, et revenait trouver son chef au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire ou Fleury, au diocèse d'Orléans. Rollon voulut que ce monastère fût respecté ; mais il se tourna vers Etampes, dont il ravagea le territoire : celui de Villemeux eut le même sort, et les Normands revinrent à Paris.

Guillaume de Jumièges pense que ce fut alors, ou peut-être pendant le premier siège de la capitale, que Rollon épousa Popa, fille de Béranger, comte de Bayeux. Il en eut un fils, qu'il nomma Guillaume, et qui s'acquit plus tard le surnom de

Longue-Epée (de longâ spathâ), et une fille fort belle, nommée Gerloc. A cette époque, et probablement pendant le même siège de Paris, Rollon, dit encore Guillaume de Jumièges, reçut une demande de la part du roi d'Angleterre Elstan, qui lui demandait du secours contre ses sujets révoltés. Nous verrons les Danois s'implanter ainsi en Angleterre peu à peu jusqu'à son entière conquête par l'un des descendants de Rollon.

Celui-ci, après avoir satisfait à la demande d'Elstan, et remis la paix en Angleterre, envoya des détachements pour explorer les embouchures de la Seine, de la Loire et de la Gironde, puis, il conclut la trève de trois mois dont nous avons parlé, et qui fut suivie du second siège de Paris. Pendant la durée du blocus, le chef normand ne manquait jamais de faire quelques expéditions au large pour s'approvisionner : il tomba sur Chartres, en 898, dit Guillaume de Jumièges, en 911, disent quelques autres historiens, dans tous les cas, sous le règne de Charles-le-Simple, ce qui suppose que les Normands étaient déjà depuis plus de dix ans occupés à ravager la France. Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, vint avec quelques Francs et accompagné de Robert, frère du roi Eudes, attaquer Rollon dans les plaines de la Beauce, où il lui infligea un échec, assez insignifiant, il est vrai, mais qui fut suivi d'un autre beaucoup plus humiliant pour le fier pirate. Il s'était approché des murs de Chartres, et allait donner l'assaut à la ville, lorsque l'évêque, nommé Anselme, monta sur les remparts, tenant en main la *Sainte-Chemise*, c'est-à-dire une tunique de la très sainte Vierge, donnée au trésor de la cathédrale de Chartres par l'empereur Charles-le-Chauve, au moins si l'on en croit les traditions locales. A l'aspect de cette relique sacrée, les invincibles bataillons du nord, vaincus et entraînés par une puissance surnaturelle tournèrent bride et s'enfuirent dans toutes les directions. Jamais pareille panique ne s'était produite parmi eux. L'historien Eustache d'Anneville prétend que ce miracle compta pour beaucoup dans la conversion de Rollon au Christianisme.

La Neustrie cédée aux Normands

A cette époque, les Normands étaient partout vainqueurs. En vain Ebble, comte du Poitou, voulut-il essayer de les attaquer

sur une hauteur, où ils s'étaient réfugiés après la panique de Chartres : il fut battu de tous côtés, et les Normands lui passèrent sur le corps pour reprendre la plaine. Alors les peuples de la Neustrie, vexés de toutes parts, et pillés par les pirates, crièrent vers le roi Charles-le-Simple, et lui dirent que, par suite de son inertie, le peuple chrétien allait périr tout entier sous les coups des païens. Alors le roi, touché de leurs plaintes, fit appeler à lui l'archevêque Francon, et l'envoya en toute hâte vers Rollon, afin de lui offrir de sa part, s'il voulait se faire chrétien tout le territoire maritime qui s'étend depuis l'Epte jusqu'au Couesnon, sur les confins de la Bretagne. Le roi de France abandonnait ainsi aux Barbares, pour sauver le reste de son royaume, la plus belle et la plus riche portion de la Neustrie.

Rollon accepta, et s'aboucha avec le roi à Saint-Clair-sur-Epte. La paix y fut conclue aux conditions proposées, et Rollon reçut l'investiture de son nouveau duché.

Cette concession de Charles-le-Simple a été blâmée par un certain nombre d'historiens, mais à tort, selon nous. En cédant cette province, Charles mettait enfin un terme aux invasions des hommes du Nord qui ruinaient la France depuis près d'un siècle : il se créait un vassal habile, sur lequel il croyait pouvoir compter au point de vue de la fidélité, et l'histoire nous montre qu'en effet Rollon demeura toujours un sujet soumis pour son bienfaiteur. Ces avantages valaient bien quelques sacrifices.

L'entrevue de Saint-Clair-sur-Epte ne s'était pas cependant passée sans quelques incidents qui montraient que Rollon ou Rou, comme l'appellent certains chroniqueurs du moyen-âge, pourrait bien être un allié fidèle, mais non pas un plat courtisan. D'abord, aussitôt qu'il fut en possession de son duché, il fit remarquer au roi que ce pays, à la suite des pillages exercés par les Normands, était devenu pauvre et ne suffirait pas désormais à la nourriture de ses nouveaux possesseurs. Charles alors lui offrit la Flandre, dont le nouveau duc ne voulut pas, à cause des marais qu'elle renfermait en trop grande quantité. Enfin le roi se rabattit sur la Bretagne, sans trop s'occuper de l'état politique de cette province, qui était alors indépendante de la France. Ce n'était pas d'ailleurs une difficulté pour Rollon, qui n'y regardait pas de si près : il accepta cette province, quitte à la conquérir ensuite avec la pointe de son épée. Alors, pour

sceller de plus en plus l'alliance qui venait de se conclure, Charles-le-Simple offrit en mariage à son vassal sa propre fille Gisèle.

Il faut dire toutefois que ce dernier fait, bien qu'affirmé par un certain nombre d'historiens, a été nié par d'autres, et non sans raison, à notre avis. Charles-le-Simple ne paraît pas avoir jamais eu d'autre enfant que son fils qui lui succéda plus tard, sous le nom de Louis d'Outremer. Il est probable que les historiens qui font de Rollon le mari de Gisèle, ont confondu ce chef normand avec Godefroy, dont nous avons déjà parlé. Ce dernier chef, descendu en Frise, traita avec le roi Charles-le-Gros, qui lui accorda pour épouse, Gisèle, fille de Lothaire, dont la dot se composait des Etats de son père, c'est-à-dire de la Frise et de quelques autres enclaves. Quant à Rollon, il ne paraît pas avoir jamais eu d'autre épouse que Poppée ou Popa, fille de Béranger, comte du Bessin, dont nous avons parlé plus haut. Eustache d'Anneville, l'un des historiens les plus sérieux de Normandie ne doute pas que son prétendu mariage avec Gisèle ne soit une version fautive du traité de Charles-le-Gros avec Godefroy.

Ce fut alors que Rollon se fit chrétien, ainsi que presque tous ses sujets. Mais quand il fallut rendre au roi l'hommage de vassalité, le nouveau duc de Normandie prêta bien le serment exigé dans la circonstance ; seulement, quand on lui dit qu'il fallait se mettre à genoux et baiser le pied du roi, il refusa carrément de se prêter à cette cérémonie humiliante. Tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut que l'un de ses *jarls* ou officiers s'acquitterait pour lui de cette formalité. Mais l'officier n'était guère moins fier que le maître : au lieu de se baisser jusqu'à terre pour atteindre le pied du roi, il le saisit ; et, pour le porter jusqu'à ses lèvres, le leva si haut que le roi, perdant l'équilibre, tomba par terre à la renverse. On n'avait pas la force de tirer vengeance de cet outrage fait à la majesté royale : il fallut faire semblant d'en rire et en dévorer la honte en silence.

Ce fut à Saint-Clair-sur-Epte que la province de Neustrie devint le duché de Normandie, en l'an 912. Rollon fut baptisé par Francon, archevêque de Rouen, et eut pour parrain Robert-le-Fort, duc de France, frère du roi Eudes, et aïeul de Hugues-

Capet. Le néophyte reçut au Baptême le nom de son parrain, Robert ; mais il continua d'être désigné sous celui de Rollon, Raoul, Rol ou Rou, (l'orthographe primitive est *Hrolf*), sous lequel il s'était rendu si célèbre. Il expia pendant sept jours par une pénitence rigoureuse, les ravages qu'il avait exercés dans les provinces, et le huitième jour, il distribua entre ses comtes et ses autres compagnons, proportionnellement à leur grade, le territoire qu'il venait d'acquérir. C'est en cette occasion, peut-être, que le territoire de Bellême fut donné aux ancêtres des Talvas, que nous verrons bientôt apparaître dans notre histoire. Peut-être même les Rotrou reçurent-ils dès-lors la partie du Perche qu'ils ont longtemps possédée : nous verrons qu'il y a doute sur l'un et l'autre point ; mais nous regardons comme beaucoup plus probable que ces deux familles, qui n'en faisaient peut-être qu'une, étaient franques, et non normandes.

Chaque Normand, même le simple soldat, devint aussi propriétaire ; mais chacun des soldats devait hommage à son officier ; celui-ci à son tour devait l'hommage de ses biens et de ceux de ses vassaux à un officier supérieur ; enfin, les grands vassaux devaient tous ensemble hommage au duc. Les anciens possesseurs du sol, devinrent vassaux ou même esclaves sur leur propre territoire. Les parts se taillèrent au cordeau, suivant l'usage de la Scandinavie, et on ne laissa intacts que les biens des Eglises. Ceux des Barbares qui voulurent rester païens se cantonnèrent dans le Bessin ou pays de Bayeux. Neuf ans plus tard, en 921, une autre colonie de Normands s'établissait, avec la permission de Charles-le-Simple, alors sur la fin de son règne, dans le pays de Nantes, presque dépeuplé par leurs compatriotes dans les invasions antérieures.

Le territoire accordé à Rollon se trouvait donc compris entre les rivières de l'Epte, au nord-est, et du Couesnon, qui coule au sud-ouest, et se jette à la pointe de la baie de Cancale : ce dernier cours d'eau le séparait de la Bretagne : le traité de Saint-Clair-sur-Epte attribuait formellement à Rollon, le Mont-Saint-Michel, situé à l'embouchure du Couesnon, et dont la possession aurait pu devenir litigieuse, si elle n'eût pas été bien déterminée. Cette petite île si célèbre a donc toujours été normande, et la Bretagne, quoi qu'elle en dise, n'a aucun droit sur elle.

La rivière d'Avre, la Sarthe, et l'Océan formaient des trois autres côtés les limites des Etats normands. Nous avons dit, que l'Hiémois et le Perche, avec le petit état de Bellême, avaient peut-être été compris dans ce partage fait par Rollon ; cependant ce qui rend la chose très incertaine, c'est que Bellême fut de bonne heure complètement indépendant des ducs de Normandie ; aussi quelques historiens ont-ils pensé que les comtes de ce pays étaient, non pas des Normands nouveaux venus, mais des descendants d'Agombert, dont nous avons parlé plus haut. Dans ce cas, il faudrait dire que cet ancien petit état fut simplement absorbé ou du moins soumis par son puissant voisin, le duc de Normandie, devenu plus tard, roi d'Angleterre. Dans tous les cas nous verrons que le comté de Bellême se défendit vaillamment et se maintint longtemps autonome, malgré le voisinage des deux puissants souverains de la Normandie et du Maine.

Conquête de la Bretagne

Nous avons dit que la Bretagne était comprise dans le don fait au chef normand par Charles-le-Simple ; mais le nouveau duc n'en avait pas la propriété : c'etait un simple vasselage, qui donnait à Rollon le droit de tirer de cette province ce qui lui manquait pour nourrir son peuple. Les Bretons ne virent pas d'un bon œil qu'on les soumit ainsi à un prince étranger sans leur avoir demandé leur avis : ils se soulevèrent de tous côtés, et essayèrent de reconquérir leur indépendance. Mais la puissante épée de Rollon s'appesantit sur leur tête, et ils durent bientôt céder devant la valeur et le génie du nouveau conquérant.

Débarrassé de tous ses ennemis, et désireux de se bien établir dans la contrée dont Dieu l'avait fait maître, ce grand prince, changé par le Baptême, s'attacha à devenir un souverain accompli, en faisant le bonheur de la contrée qu'il venait d'acquérir ; et, comme la nature l'avait doué d'une intelligence supérieure, il réussit bientôt dans son entreprise, se fit chérir des indigènes et respecter de ses anciens compagnons d'armes. On le croyait seulement grand capitaine : il se montra également sage législateur, et le code dont il dota la Normandie a souvent depuis été

pour nos rois d'un secours précieux pour la confection des anciennes lois de la monarchie française.

Comme il savait que ses Normands, par suite de leur ancien état de vie, étaient surtout portés au vol et à la rapine, il prit sur ce point des précautions spéciales, et se montra très sévère à l'égard des voleurs. Il défendit de leur porter assistance en quoi que ce fût, et ce qu'on faisait en leur faveur était puni comme un crime. Il fit pendre un homme avec sa femme, parce que celle-ci avait volé une serpette et un soc de charrue, et que son mari ne l'avait pas dénoncée. Enfin, il inspira une telle crainte à son peuple, qu'on n'osait plus même ramasser ce que l'on trouvait, dans la crainte de passer pour l'avoir volé. On sait que, pour éprouver si l'on savait respecter ses ordres, le duc suspendit ses bracelets à l'entrée d'une forêt, et qu'ils y demeurèrent trois ans, sans que personne osât porter la main sur cet objet précieux.

La clameur de haro

Parmi les lois normandes qui furent alors élaborées, nulle n'est plus célèbre que celle que l'on appelait *clameur de haro :* les rois de France eux-mêmes l'invoquaient autrefois à la fin de toutes leurs ordonnances et en parlaient comme d'une puissance que seule leur autorité suprême pouvait neutraliser. Cette loi comme son nom l'indique, reposait sur le cri de *haro*, que l'on poussait pour appeler sur un criminel, d'abord l'attention de la société, puis celle des représentants de la justice. Venait-elle directement de Rollon ? Bien qu'il ne soit guère possible de le prouver d'une manière indubitable, la probabilité de cette origine est telle, qu'elle nous paraît approcher de la certitude absolue : toujours est-il que cette ordonnance respire la sagesse du premier duc de Normandie et la hauteur de vues du grand législateur, que Tanigius Sorin, l'un des commentateurs les plus remarquables de cette loi, ne craint pas de comparer à Bocchoris et à Zaleucus. Il aurait même pu choisir des points de comparaison plus connus et plus célèbres.

Ce Sorin, docteur en droit à Caen, publia en 1567, un ouvrage sur la *clameur de haro*. Il croit avec beaucoup d'autres que ce mot de *haro* est un appel adressé à Rollon lui-même :

« *Ha ! Rol !* » ou : « *Ha ! Rou !* » Cette signification est aujourd'hui contestée ; et Sorin lui-même finit par avouer que ce mot pourrait bien être une simple interjection d'origine danoise. Mais ce qui était beaucoup plus sérieux que le mot, c'était l'usage que la loi permettait ou plutôt ordonnait d'en faire.

Tout homme qui était témoin d'un crime était tenu, sous les peines les plus sévères de crier HARO *sur le criminel ; mais des peines non moins sévères étaient décrétées contre lui, s'il criait à faux, dénonçant ainsi à la vindicte publique, soit un innocent, soit un homme qui ne se rendait coupable que d'un simple délit.* Il s'ensuivait que personne ne pouvait se désintéresser d'un crime. Tous les témoins devaient dénoncer le coupable ; et, d'un autre côté, ils ne pouvaient pas le dénoncer à l'étourdie, puisque souvent il y allait de leur tête. Le criminel avait ainsi pour juge en premier ressort la société toute entière : il devenait par son méfait le débiteur non pas seulement de celui auquel il avait fait du tort et des justiciers du prince, mais de tous en général et de chacun en particulier. Il y avait dans cette procédure une pensée élevée et morale qui empêchait l'impunité du criminel, pouvait souvent l'arrêter dans ses méfaits, et, dans tous les cas, inspirait à toute la société sans exception l'horreur des attentats contre les personnes et contre les propriétés. Afin d'inspirer encore plus le respect de cette loi, qui formait la base de son code, Rollon avait statué que le duc de Normandie seul pourrait décider, après un examen sérieux, si le cri de *haro* avait été poussé à vrai ou à faux, et c'était au prince lui-même que celui qui avait crié à faux devait faire amende honorable. « *Dux Normanniae*, dit le texte même de la loi, *de quiritatu quem* HARO *dicunt, judicat, cognoscit, statuit.* » — « C'est au duc de Normandie de juger, d'informer, de statuer, quand il s'agit de la requête appelée *Haro* ». L'obligation de recourir à ce tribunal suprême rendait circonspects les témoins d'un crime et garantissait l'accusé, et contre la haine d'un particulier qui aurait voulu crier contre lui pour en tirer vengeance en le faisant condamner, et contre l'étourderie qui aurait pu faire crier quelque tête faible sans motif, ou du moins sans motif suffisant ; car la clameur de haro supposait un crime proprement dit, et non pas une simple action délictueuse.

Si l'homme sur lequel on avait crié *haro* niait son crime, il devait y avoir enquête. « *Inquirat autem (dux), an jure proclamatum sit, an injuriis.* » L'acte était si grave qu'il devait y avoir une punition décrétée, soit contre l'accusé, s'il était coupable, soit contre l'accusateur, s'il avait crié, et par suite accusé à faux. Il n'était pas permis, même au duc, de laisser incertaine une affaire aussi grave que l'était celle d'une clameur de *haro*.

C'est que, avons-nous dit, cette clameur ne pouvait être poussée que contre l'auteur d'un *crime* proprement dit : « *Nulla enim clamoris justa causa, praeter* CRIMEN. » Nous allons voir par le contexte que le mot *crimen* ne signifie pas ici, comme chez les Romains, un simple sujet d'accusation, quel qu'il soit, mais un sujet d'accusation grave et considérable.

« *Puta, ob ignem, vel furtum, vel homicidium, vel ob aliud apertum periculum, cujusmodi est, si quis stricto gladio aliquem impetat.* » Il fallait donc, pour pouvoir crier *haro* sur un coupable que son attentat menaçât la vie d'un homme, directement ou indirectement : l'incendie, le meurtre, ou du moins une tentative sérieuse de meurtre, telle que l'action d'un homme qui s'élance sur un autre l'épée nue à la main, étaient les cas principaux qui pouvaient donner lieu à cette énergique procédure. On classait le vol parmi ces attentats contre la vie des hommes, d'abord à cause de l'horreur spéciale qu'il inspirait à Rollon, comme nous l'avons vu, et ensuite à cause de la propension vers ce vice, que l'habitude du pillage avait donnée aux Normands avant leur établissement définitif. Ajoutons que le vol n'est pas non plus sans être souvent une cause de meurtre. Le législateur ne jugeait pas à propos d'intéresser la société tout entière à des délits moindres, qui ne troublent que fort peu l'ordre public : armer tous les citoyens contre les délits de toutes sortes aurait été provoquer une sorte de conflit continuel. Voici maintenant ce qui forçait l'accusateur à agir sérieusement dans le rôle que lui imposait la loi.

« *Quiritans nullo periculo imminente, principi multam eo nomine committit.* » « Celui qui se plaint sans qu'il y ait péril imminent, contracte une dette, autrement est passible d'une amende *(multam* ou *mulctam),* envers le prince ; » parce qu'il avait invoqué son nom à faux et s'était couvert injustement de son autorité.

« *Quod si inficiatur clamorem edidisse, magistratus in eum inquirit, vicinosque rogat, et eos quos verisimile est audivisse, an vocem* HARO, *quam emisisse negat, auribus acceperint.* » Il ne fallait dans aucun cas que cette invocation de la loi put être faite sans résultat. Si donc celui qui était accusé d'avoir crié à faux niait l'avoir fait, le cas était trop grave pour qu'on s'en tînt à sa parole : il fallait interroger les voisins et ceux qui avaient été à portée d'entendre, et bien voir si réellement le mot de *haro* avait été prononcé. S'il était prouvé par des témoignages certains que la loi avait été invoquée, l'accusateur étourdi qui avait crié devenait passible de l'amende. — « *Si in noxâ esse coarguatur qui negat, et multa est irroganda.* »

S'il n'y avait pas de preuve qu'il eût crié, il était renvoyé indemne. « *Si vero res quaesita inficiatorem non perimat, judicio sese poterit eximere.* » En définitive son cri n'avait fait tort à personne ; et puisqu'il n'avait pas été entendu, il n'y avait pas eu non plus de scandale : le respect de la loi restait sauf et entier : il n'y avait pas lieu de punir qui que ce fût.

Celui qui était convaincu d'avoir crié à faux, non plus par étourderie, comme dans le cas précédent, mais par injustice, et sans respecter la liberté et la réputation de ses semblables, devait être condamné à une très forte amende : « *Quod si quis temerarii et injusti quiritatûs fuerit compertus*, MALÉ MULTABITUR » ; cependant on n'exigeait point autre chose de lui que de l'argent ; jamais il ne devait être mis en prison, sinon pour servir de gage de son amende ; mais, s'il fournissait une autre garantie suffisante, on lui laissait la liberté : « *Non tamen condetur in carcerem, modo multae det assiduum* PRAEDEM *exsolvendae.* » Le tort avait été voulu, mais non réalisé, puisque le cri était reconnu faux, et par suite annulé : l'amende punissait la mauvaise volonté ; la prison, peine afflictive et personnelle, était réservée pour les délits qui avaient fait un tort réel à quelqu'un : il faut reconnaître qu'il y a dans toutes ces dispositions une grande sagesse et un grand esprit d'équité.

Voici maintenant ce qu'on avait à faire contre celui qui avait été accusé par clameur de *haro* : « *Qui autem hujusmodi vociferatione in judicium arcessitur, non continuo in custodiam tradendus, nisi manifestum maleficium admissum fuit fuso sanguine, vel inflicto vulnere, vel aliquâ gravi læsione factâ. Si*

vero apertum est facinus, et qui in crimen adducitur, rem testibus inquiri petit, ut perspectum esse possit, an sit in culpâ, an extrà culpam, non mittendus est in carcerem, quoniàm conscientiae fide non commotus aperté judicat se vacare culpâ. »

On peut remarquer d'après ce passage qu'il n'y avait pas alors de prison préventive, et en ce point, la loi de *haro* était beaucoup plus libérale que notre code moderne. Il est vrai que la prison préventive n'est infligée aujourd'hui que sur des indices sérieux, qui rendent probable la culpabilité de l'accusé, et qu'elle est imposée par un juge ou du moins par un représentant quelconque de la police officielle, tandis que dans la loi de *haro*, il s'agissait simplement de la dénonciation du premier venu, mais pourtant encore d'un homme intéressé à la cause, et devant supporter les conséquences de sa dénonciation. Du reste, quel que fût l'accusateur dans cette circonstance importante, on ne peut que louer le législateur d'avoir ainsi octroyé la liberté aux accusés, jusqu'à ce qu'on eût la preuve *manifeste* de leur culpabilité.

Le jugement commencé, il pouvait se présenter deux cas : ou l'accusé avouait qu'on avait eu raison de crier *haro* contre lui, et alors il subissait la peine qu'il avait méritée ; ou bien il niait, et en appelait à des témoins qu'il pouvait fournir. Dans ce dernier cas, le législateur lui laissait encore la liberté : la raison qu'il donne pour motiver son indulgence est pleine de justesse : « parce que, dit-il, l'assurance que sa bonne conscience lui inspire est une preuve évidente et visible *(aperté judicat)* qu'il n'est pas en faute. »

Il est certain que dans ce cas-là même, un audacieux pouvait feindre l'assurance, quoique coupable, dans l'espoir de profiter de la liberté qu'on lui laissait et pour échapper aux mains de la justice ; mais le juge ne peut pénétrer les sentiments du cœur : il doit donc juger d'après ce qu'il voit extérieurement, et, comme les apparences étaient dans le cas présent en faveur de l'accusé, il devait être présumé innocent jusqu'à nouvelle preuve.

La loi étaît donc faite ici encore dans un sens libéral, et on ne peut qu'en fiéliciter de plus en plus le législateur : la loi humaine est obligée de frapper le coupable pour le maintien de l'ordre dans la société ; mais elle ne doit le faire qu'à regret.

Rollon a d'autant plus de mérite de l'avoir compris qu'il vivait dans un temps plus porté à l'oppression et à la barbarie.

Mais voici ce qui rendait sous sa loi la société plus solidaire encore que tout ce que nous avons vu jusqu'ici, de tout crime qui se commettait dans son sein. « *Ad hunc clamorem*, ajoute le texte, *omnes qui audiunt*, *ex aedibus pedem efferre debent et concurrere.* » Ainsi, tout homme qui était témoin d'un crime était *obligé,* sous peine d'amende, de crier *haro*, et tous ceux qui l'entendaient étaient à leur tour *obligés* d'aller lui prêter main-forte. On ne pouvait prendre des mesures plus énergiques pour intéresser une population tout entière au bon ordre général, et pour stimuler le zèle des négligents, qui, pourvu qu'ils soient en sûreté, s'inquiètent peu des périls que courent les autres.

Voici maintenant ce qu'avaient à faire ces hommes réunis par la clameur de haro : « *Qui, si videant quempiam adduci in vitae abalienative membri discrimen, vel furtum factum esse, quamobrem maleficus aut vitam perdat, aut membri alicujus accipiat cladem, debent sistere, clamoreve promere et insequi*, *aliòque multam principi pendere tenentur, aut de se culpam demoliri*, *quià clamorem non audierint*, *si quis negotium eis facessat.* »

Ce texte, un peu difficile à traduire, à cause de la barbarie du latin, signifie évidemment que, si ceux qui sont accourus au cri de *haro* voient quelqu'un exposé à perdre soit la vie, soit du moins quelque membre, ou bien encore à être victime d'un vol, car c'étaient les cas où devait se pousser le cri de *haro* ; « dans ces cas donc, ajoute le texte, où le malfaiteur, en vertu de la peine du *talion*, devait perdre lui-même la vie ou l'un de ses membres, celui dont il aurait lui-même privé sa victime ; les témoins, aussitôt qu'ils voyaient le mal se commettre, devaient s'arrêter, ou crier sur le coupable, et le poursuivre avec persistance, autrement, ils étaient passibles d'une amende à payer au prince, à moins qu'ils ne se purgeassent de leur faute, en prouvant, s'ils étaient accusés par quelqu'un sur ce sujet, qu'ils n'avaient pas entendu le cri de *haro.* » Il est probable que le mot *s'arrêter (sistere),* veut dire ici faire opposition au crime : du reste, un criminel s'obstine rarement à faire ainsi le mal ouvertement en présence de plusieurs témoins.

La société se trouvait donc ainsi tout entière accusatrice

obligée et comme chargée des fonctions du ministère public. On avait droit de mettre eux-mêmes en accusation tous ceux qui n'avaient pas poursuivi le criminel, lorsque la chose leur était possible : rien ne prouve cependant qu'on en eût le devoir. Mais celui qui avait crié le premier *haro,* étant responsable de son cri, avait tout intérêt à ce que les autres vinssent l'appuyer, et il pouvait, à cause de cela, accuser leur indifférence à son égard.

Nous voyons que les Normands, comme la plupart des anciens peuples, infligeaient la peine du *talion,* c'est-à-dire celle qui fait subir à un coupable précisément le mal qu'il a fait souffrir à sa victime. C'est en effet la seule peine mathématiquement juste : cependant il semble qu'on ne doit pas en regretter beaucoup l'abolition, l'appréciation d'un crime étant beaucoup plus morale que mathématique, et le méfait lui-même étant fort souvent accompagné de circonstances aggravantes ou atténuantes qui doivent modifier la peine en plus ou en moins. Dieu seul connaît mathématiquement la valeur d'un crime, et lui seul est apte à appliquer la peine du *talion.* Les vues des hommes sont trop courtes pour cela.

Les dispositions précédentes supposent que le coupable n'était pas entre les mains de ceux qui avaient crié *haro* sur lui ; mais il leur était permis de le saisir, si la chose leur était possible : « *Si criminis noxium comprehenderint, ad judicium debent deducere, nec longiori temporis quàm unius noctis spatio asservare possunt, nisi evidens sit periculum.* » Le coupable, une fois saisi devait être immédiatement conduit au juge, si c'était pendant le jour, mais, si le jour était trop avancé, les témoins du crime avaient le droit et même le devoir de le mettre sous clef pour la nuit, à la condition que dès le lendemain matin, ils le conduisissent au juge : jamais, par conséquent, ils ne pouvaient l'avoir plus d'une nuit en leur puissance : à moins, cependant, ajoute la loi, qu'il n'y eût péril évident : par exemple, si un malfaiteur paraissait plus fort que ceux qui avaient à le conduire ; on pouvait alors, ainsi que dans plusieurs autres cas, garder le prisonnier jusqu'à ce qu'on eût obtenu le secours de la force publique. On voit que tous les détails étaient réglés ; et, il faut le reconnaître, réglés avec sagesse.

Mais si la liberté de ceux qui n'étaient pas évidemment cou-

pables était sauvegardée de toutes manières, on était en revanche extrêmement sévère à l'égard de ceux qui étaient convaincus. « *Omnes autem quibus Magistratus jubebit maleficos asservare, aut in urbem intrà cujus territorium deliquerunt adducere, ut in carcerem detrudantur, debent nocturnam diurnamque operum dare, vel in hoc munere perductores in suum locum substituere idoneos, ad criminis reos in publicam dandos custodiam.* » On imposait, par conséquent comme un devoir grave au Magistrat de garder avec soin le prisonnier, soit pendant qu'il était sous les verroux, soit pendant qu'on le conduisait à la ville sur le territoire de laquelle le crime avait été commis, et où, par conséqent, il devait être mis en prison. Ceux à qui le représentant de la loi confiait ce soin, devaient avoir l'œil jour et nuit sur le prisonnier, ou se faire remplacer par des hommes dont ils fussent sûrs, pour que l'incarcération du coupable ne fût pas douteuse.

Enfin la loi qualifiait d'un mot les crimes qu'elle avait pour but de poursuivre et de punir : « *Haec controversia* GLADII *appellatur, quià hujusmodi malefici gladio et armis reprimi debent, et in carcerem includi, vinculisque necti.* » Cette controverse, autrement le procès engagé entre la société et le criminel, s'appelle le procès du *glaive*, parce que les malfaiteurs ainsi visés par la loi doivent être réprimés par le glaive et par les armes, enfermés en prison et mis aux fers. » Cette parole justifie ce que nous avons dit plus haut : que la loi de *haro* ne s'appliquait qu'aux crimes graves, et surtout à ceux qui méritaient la peine capitale. C'était cette importance et cette gravité qui lui donnait une si grande place dans la législation normande. Auprès d'elle les autres lois pouvaient passer pour de simples ordonnances de police. Il nous semble qu'une telle loi, faite dans un temps où les droits des citoyens étaient si méconnus, suffirait à elle seule pour immortaliser son auteur, et que la Normandie peut être fière à juste titre de son premier duc. Les rois de France eux-mêmes la respectaient et terminaient ordinairement leurs ordonnances en disant qu'elles s'exécuteraient « *nonobstant clameur de haro* ; » indiquant ainsi la force qu'avait encore jusqu'à la révolution de 1789, le vieux cri de la justice normande.

Décadence des Carolingiens

Rollon, vers la fin de son gouvernement en Normandie, eut quelques démêlés avec son bienfaiteur Charles-le-Simple : il sut que deux chevaliers de ce prince s'étaient introduits en secret auprès de sa femme, Gisèle, disent les partisans du second mariage de Rollon, ou Poppée d'après les autres. La jalousie s'éveilla daus l'âme du duc ; et, sans craindre les représailles du roi de France, il fit mettre à mort les deux chevaliers. Charles fut très offensé de cet acte de justice sommaire, accompli sans sa permission, et la paix fut rompue entre lui et le duc de Normandie.

Robert-le-Fort, duc de France, profita de cette querelle pour se faire proclamer roi en 922 ; mais son usurpation ne lui réussit pas. Charles-le-Simple, malgré sa faiblesse de caractère, vint à bout d'armer ses vassaux contre son rival. La bataille fut donnée à Soissons le 15 juin 923 ; et Robert y fut tué, de la main même de Charles, si l'on en croit les plus anciennes chroniques.

Malgré ce dernier acte de valeur, l'infortuné roi de France ne rentra pas en possession de son royaume. Hugues-le-Grand ou le Blanc, fils de Robert, gagna la bataille qui avait coûté la vie à son père. Charles s'enfuit en Lorraine ; et Hugues, maître de la situation mit en délibération le projet de s'emparer lui-même de la couronne ou de la placer sur la tête de son beau-frère, Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, successeur de ce Richard-le-Justicier, qui, seul de tous les seigneurs français, avait pu faire subir à Rollon un semblant d'échec. On dit que Hugues s'en rapporta à sa sœur Emma, femme de Raoul, et qu'elle répondit qu'*elle aimait mieux avoir à embrasser les genoux de son époux que ceux de son frère*. Raoul fut en conséquence proclamé roi et sacré à Saint-Médard de Soissons par Gauthier, archevêque de Sens, le 13 juillet 923.

Ce prince était le filleul de Charles-le-Simple, qui le vit monter sur le trône sans trop de déplaisir. Mais si le malheureux roi espérait par son moyen reconquérir son royaume, il fut encore une fois trompé dans son attente : trahi et enfermé au château de Péronne par Héribert, comte de Vermandois, il ne trouva aucun de ses vassaux qui voulût lui porter secours,

sinon le duc de Normandie, qui était alors Guillaume *Longue-Epée*, fils et successeur de Rollon, et qui se souvenait encore du bien que Charles-le-Simple avait fait à son père. Mais l'hommage de ce digne prince ne suffit pas à faire remettre en liberté l'infortuné roi de France, qui fut obligé de se livrer à son compétiteur Raoul. Celui-ci le contraignit à lui céder le royaume, et lui assigna pour résidence le château d'Attigny-sur-Aisne, où le faible et malheureux prince mourut le 7 octobre 929.

Ceux qui admettent que Gisèle, fille du roi défunt, a été duchesse de Normandie, assurent qu'elle était morte avant son père, sans laisser d'enfant, et qu'à sa mort, Rollon se rapprocha de sa première femme Poppée ou Popa, dont il avait eu, comme nous l'avons dit, un fils et une fille. Ce fut à ce fils, qui n'était autre que Guillaume *Longue-Epée*, que Rollon lui-même fit prêter aux Normands serment de fidélité ; et à partir de ce jour, il lui laissa entièrement le gouvernement de la Normandie. Guillaume de Jumièges place le commencement de ce nouveau règne en 927, et c'est l'opinion la plus probable, quoique certains autres historiens, fassent mourir Rollon dès l'an 917, d'autres en 921. La majeure partie des écrivains pense au contraire que le duc démissionnaire vécut encore cinq ans dans la condition privée qu'il s'était choisie, et qu'il mourut en 932, trois ans après son bienfaiteur Charles-le-Simple, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Son fils Guillaume-Longue-Epée se montra le digne héritier de ses talents et de ses qualités brillantes. Nous aurons plusieurs fois occasion de le constater dans cette histoire.

LIVRE DEUXIÈME

Depuis l'établissement définitif des Normands en France jusqu'à la fin du règne temporel de l'Eglise sur la Société.

912-1295

CHAPITRE I

Azon, 25e Évêque de Séez

Milieu et fin du Xe siècle

—

Nouvelles obscurités dans la suite de nos évêques. — Agrandissements de la Normandie. — Premières restaurations : Jumièges. — Nouvelles émigrations normandes : assassinat de Guillaume-Longue-Epée : Richard-sans-Peur. — Les comtes de Bellême à cette époque. — Autres restaurations : Fécamp, Saint-Pierre et Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel. — Mort de Richard-sans-Peur : Richard-le-Bon. — Construction à Séez d'une nouvelle cathédrale.

Pendant que les Normands affermissaient leur domination dans nos contrées, le pontificat de Robert III s'était terminé vers l'an 920, comme nous l'avons dit, et à partir de cette époque, l'histoire de notre diocèse retombe de nouveau dans une obscurité profonde. Le premier évêque mentionné par le *Gallia christiana* comme appartenant au xe siècle est Azon, qui vivait encore en 1006, disent les auteurs de cet ouvrage. Il y a donc évidemment ici dans la liste de nos évêques une lacune considérable, soit qu'il y ait eu réellement interrègne, soit que les noms de plusieurs de nos pontifes aient disparu avec les documents qui les concernaient. Un interrègne n'est pas invraisemblable ; et il en est qui expliquent ainsi comment au siècle suivant, lorsqu'il fut question de rétablir l'abbaye de Saint-Evroult, les habitants des environs ne savaient plus à quel dio-

cèse ils appartenaient. L'Eglise de Séez, privée de pasteur, les avait négligés et voilà comment, en dépit du bon sens, cette contrée fut attribuée au diocèse de Lisieux.

Arthur du Monstier fait vivre Azon dans le IXe siècle et place son pontificat avant celui de saint Adelin ; mais la présence de cet évêque à la dédicace de l'église abbatiale de Fécamp, qui eut lieu en 990, détruit entièrement cette opinion, à moins qu'il n'y ait eu deux évêques portant ce nom d'Azon, comme le prétendent quelques habiles. Il est facile, du reste, de placer ces deux évêques dans le temps qui s'écoula entre le pontificat de Robert III et celui de Sigefroid, que nous trouverons immédiatement après.

Quoiqu'il en soit, ce fut un évêque du nom d'Azon qui jeta les premiers fondements de la cathédrale de Séez, comme nous le verrons plus tard ; mais si ce nom a été porté par deux de nos évêques, il est, je crois, impossible de savoir si ce fut le premier ou le second qui commença cette œuvre importante.

Du Monstier nous donne encore à cette époque un évêque nommé Réginald ou Renaud, qui est mentionné dans la charte de fondation de Lonlay. Bien que cette abbaye fût placée sur le territoire du diocèse du Mans, le pays où elle fut bâtie appartenait à Guillaume Talvas et elle tenait ainsi par un lien assez étroit au diocèse de Séez, auquel elle devait revenir un jour. Guillaume et plusieurs autres comtes de Bellême, ses successeurs lui donnèrent plusieurs terres dans l'Hiémois : l'évêque Réginald les imita et fit don au nouveau monastère de la dîme d'une propriété qui lui appartenait personnellement à Alençon. Mais nous verrons plus loin que cet évêque n'assistait pas au contrat de fondation. L'évêque de Séez qui signa la charte en 1026, fut Sigefroid, successeur d'Azon. Seulement il paraît probable qu'un premier essai avait été tenté avant les invasions des Normands, et il est permis alors d'attribuer la donation dont nous venons de parler au premier évêque de Séez du nom de Réginald, qui avait comme nous l'avons vu, occupé le siège de saint Latuin entre les années 814 et 840. Le Guillaume de Bellême qui existait alors aurait été le successeur d'Agombert, le premier comte de cette ville dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, et dont le nom est inscrit plusieurs fois sur les chartes du temps de Louis-le-Débonnaire.

Quant aux successeurs immédiats des derniers évêques dont nous avons parlé, ils nous sont inconnus jusqu'au temps de Louis-d'Outremer, et nous allons une fois encore, en signalant les divergences qui existent entre les divers manuscrits, montrer combien il est difficile dans ces temps d'obscurité, de dresser un catalogue exact des pasteurs qui ont gouverné notre église de Séez.

Le manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor à Paris mentionne pendant cette intervalle Raynald, Azon ou Astion Ier, Astion II et Richard ; le manuscrit de Thou porte, ainsi que le catalogue de Démocharès : Raynald, un seul Astion et Richard : Bry de la Clergerie compte Réginald, Saxobold, Astion, Hildebrand et Richard ; le catalogue de la cathédrale de Séez : Réginald, Saxobold, Astion, Hildebrand, Richard, absolument comme Bry de la Clergerie ; le catalogue de l'abbaye de Saint-Martin est aussi exactement semblable. Si nous n'avons pas suivi ce triple document, c'est qu'il nous a paru trop difficile de le faire concorder avec la chronologie civile. Du reste, on ne connaît que les noms de la plupart de ces évêques jusqu'à Richard et Sigefroy dont les actes authentiques déterminent la place qu'ils doivent occuper dans l'histoire.

Nous pouvons remarquer que les listes elles-mêmes que nous venons de citer ne nous présentent que le nom d'Azon, ou seul ou répété deux fois pour remplir un espace de quatre-vingt-six années, de l'an 920 à l'an 1006. Faut-il, pour achever de combler cet intervalle admettre, outre deux évêques du nom d'Azon, un Réginald différent de celui dont nous avons parlé ? Serait-ce celui dont il est question dans la charte de fondation de Lonlay, comme nous le verrons plus tard ? ou bien faut-il supposer un premier Richard différent de celui que nous appellerons Richard Ier ? Il est certain que ce dernier évêque, qui consacra l'église de Saint-Léonard de Bellême, était postérieur à Sigefroid qui était lui-même successeur d'Azon, et s'il y a eu un Richard antérieur, il est impossible d'en trouver la moindre trace dans les chartes. Afin de ne pas nous lancer dans de pures et vaines conjectures, nous n'avons mentionné qu'un seul Azon, fondateur de la cathédrale de Séez, un seul Raynald et un seul Richard ; nous devons cependant faire remarquer que ces évêques ne sont pas les seuls qui aient alors gouverné l'église de

Séez ; mais il nous paraît impossible de connaître les noms des autres, en supposant même que les lacunes qui existent dans les catalogues n'aient pas été des interrègnes proprement dits.

Guillaume Longue-Epée : ses exploits

Pendant que la révolution normande, si importante et si précieuse pour notre province, s'accomplissait ainsi au milieu des luttes et des travaux d'organisation, des souverains d'un grand mérite s'asseyaient tour à tour sur le trône ducal de Normandie. C'était nécessaire ; car les ennemis sans cesse renaissants du nouvel état ne lui laissaient aucun repos ; et il ne pouvait marcher dans les voies de la civilisation qu'à la condition qu'il serait gouverné par une forte tête. Rollon et Guillaume-Longue-Epée, en acceptant ce que leur avait donné Charles-le-Simple, n'avaient pas pris l'engagement de borner là leur ambition. En 924, les Normands, probablement encore commandés par Rollon, étaient tombés sur le comté du Maine et s'en étaient emparés. Si le diocèse de Séez, ne fit pas partie de la donation de Charles-le-Simple, ce qui est douteux, comme nous l'avons dit, il est au moins certain qu'il tomba alors, douze ans après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, sous la domination normande, soit d'une manière absolue, soit seulement à titre de vassalité. Nous allons le voir bientôt gouverné en partie par la maison de Bellême, probablement parce qu'il fut ajouté à la part que Rollon avait accordée à cette maison illustre qui était dans tous les cas sa vassale, si elle n'était pas sa compatriote.

Guillaume-Longue-Epée étant monté sur le trône de son père Rollon, soit en 917, soit en 927, puisque nous avons vu que la chose est douteuse, ne se montra inférieur à lui, ni au point de vue de la valeur, ni à celui de la sagesse et du génie politique. Les comtes bretons, qui n'avaient supporté qu'avec peine la suzeraineté que Rollon leur avait imposée, espérèrent que le changement de règne leur permettrait de reconquérir leur indépendance. Deux d'entre eux, Alain et Béranger, levèrent l'étendard de la révolte. Mais le jeune duc fondit sur eux avec ses Normands, les tailla en pièces et dispersa leurs bataillons. Rioulfe, comte de Coutances et du Cotentin, excité par l'exemple de ses voisins, crut pouvoir mieux réussir, et leva

comme eux l'étendard de la rebellion. Il poussa même une pointe jusqu'à Rouen et l'assiégea. Mais là devaient se borner ses succès. Malgré une nouvelle invasion qui venait de Danemark, et se trouva juste à point pour faire en sa faveur une diversion utile, Guillaume l'attaqua dans un lieu nommé encore aujourd'hui le *Pré du Combat*, près des faubourgs de la ville, et il le renvoya dans son pays, après lui avoir fait subir des pertes considérables.

Guillaume revenait de cette expédition, et se trouvait à Fécamp, lorsqu'il apprit qu'il lui était né de Sprota, jeune fille noble qu'il avait épousée selon la coutume danoise, un fils à qui l'on avait donné le nom de Richard. Le duc s'empressa de se rendre auprès de son épouse, et fit baptiser l'enfant par Henri, évêque de Bayeux. La joie qu'il conçut de cette naissance fut encore augmentée par la visite que lui firent alors Hugues-le-Grand, duc de France, Guillaume, comte de Poitou et Héribert, comte de Vermandois, le vainqueur de Charles-le-Simple. Ces trois seigneurs, pleins d'estime pour les qualités éminentes du duc de Normandie, voulurent faire alliance avec lui, et mettre tous leurs intérêts en commun avec les siens. Guillaume de Poitou lui demanda en mariage sa sœur, la belle Gerloc, dont nous avons déjà parlé. Guillaume-Longue-Epée la lui accorda volontiers, et le mariage fut aussitôt célébré avec magnificence. Le duc de Normandie demanda à son tour et obtint la fille du comte Héribert de Vermandois, qui devint son épouse en titre, Sprota restant à l'état de femme de second rang, comme l'avait été Popa pour Rollon, s'il est vrai que celui-ci se soit jamais marié avec Gisèle. Il paraît que cette coutume d'avoir des femmes de second rang était encore en usage au xe siècle, au moins chez les peuples du nord, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point la conduite de Charlemagne, dont la polygamie, légitime ou non, a été si vivement stigmatisée par ses adversaires de tous les siècles.

Au temps où se concluait ce double mariage, Guillaume reçut des députés du roi d'Angleterre Athelstan ou Elstan, ce qui lui donna occasion de traiter deux affaires importantes. D'abord Athelstan faisait prier le duc de pardonner au comte Alain de Bretagne, son ami, et même, croit-on, son parent ; et Guillaume, clément comme toutes les grandes âmes, consentit

volontiers au désir du roi d'Angleterre. En second lieu, le duc de Normandie profita de la circonstance pour faire revenir d'Angleterre le jeune Louis, fils de Charles-le-Simple, exilé depuis la déchéance de son père et l'avénement de Raoul au trône de France. Nous avons dejà vu plusieurs autres preuves de la fidélité que les princes normands, depuis leur établissement en France et leur conversion, conservaient à la race de Charlemagne, Louis IV rentré dans sa patrie, put reprendre possession du trône de ses pères en 936, et reçut, à cause de son exil, le surnom d'*Outremer*. Guillaume le reconnut hautement comme suzerain et se chargea de le faire sacrer lui-même, Le passage de Raoul sur le trône de France, n'avait du reste pas été sans utilité pour la contrée : il ne négligea pas en particulier les œuvres religieuses, et il accorda en 924 un diplôme à l'église fondée par saint Longis à la Boisselière ; ce diplôme fut confirmé et renouvelé par Louis d'Outremer en 939.

L'autorité de ce dernier, du reste, demeura toujours précaire. Les Français étaient dévoués à Hugues-le-Grand, qui briguait ouvertement la couronne, et qui parvint, par ses menées, à frayer à son fils Hugues-Capet les voies au trône de France : le jeune descendant de Charlemagne ne fut point reconnu tout d'abord, sans difficulté. Il chercha un appui dans Henri, roi d'Outre-Rhin, qui n'était autre que Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, titre qui équivalait pour la puissance à celui d'empereur d'Allemagne. Henri consentit à employer son influence en faveur du jeune roi de France ; mais il voulut que le traité fût ratifié et consenti par le *marquis* des Normands, dont la caution lui paraissait la plus solide que l'on pût trouver en France. Ce titre de *marquis* donné à Guillaume-Longue-Epée ne doit pas nous étonner. Les marquis étaient, comme on le sait, les commandants des *marches* ou frontières. Henri l'Oiseleur voyait avec raison dans le duc de Normandie le gardien de la frontière française du côté de l'Angleterre. Louis d'Outremer se montra d'abord reconnaissant de tout ce que notre duc avait fait pour lui : il l'invita peu de temps après à tenir sur les fonts baptismaux son fils Lothaire, qui devait plus tard lui succéder sur le trône de France ; et le duc accepta cet honneur avec joie et avec respect. Nous verrons plus tard malheureusement le roi de France s'écarter beaucoup de cette bonne et loyale conduite.

25

Cependant Guillaume-Longue-Epée regrettait, pour l'honneur et pour le bien de son duché, ces magnifiques abbayes qui avaient été détruites par son père et par les autres chefs normands qui étaient venus avant lui. La beauté du pays y perdait beaucoup, et ce qui était énormément plus grave, les mœurs s'altéraient sensiblement, parce qu'elles n'étaient plus soutenues par les exemples des hommes voués au service de Dieu. Le Souverain Maître de l'univers n'était plus loué dans le contrée, et les études humaines elles-mêmes n'y étaient plus cultivées par personne ; car dans ces temps de troubles et de guerres continuelles, il était difficile, en dehors des cloîtres, de trouver le calme nécessaire à l'acquisition de la science, et au développement du talent littéraire.

Restauration de Jumièges

Guillaume commença son œuvre de restauration par Jumièges, ce magnifique monastère qui faisait le plus bel ornement des rives de la Seine. Le duc le releva de ses ruines ; et, pour le repeupler, il fit demander par l'intermédiaire de sa sœur Gerloc et de son beau-frère Guillaume du Poitou, des moines de l'abbaye de Saint-Cyprien ou Saint-Cyvran, près Poitiers. L'aspect grave et religieux de la nouvelle fondation qu'il venait de faire séduisit le cœur du duc de Normandie : il résolut de s'enfermer lui-même à Jumièges, et d'y terminer sa vie sous la bure du moine. Mais l'abbé du monastère, tout en le félicitant de son abnégation et de son dévouement pour la gloire divine, trouva qu'il pourrait travailler plus efficacement pour la gloire de son divin Maître en restant à la tête de son duché : il refusa obstinément de le recevoir au nombre de ses religieux. Bien plus, trouvant que cette forte race normande pouvait plus que toute autre opérer le bien dans la contrée, il fit tant par son zèle et par son influence qu'il parvint, du vivant même de Guillaume, à faire prêter d'avance aux Normands et aux Bretons serment de fidélité au jeune Richard, fils aîné et successeur présumé du duc de Normandie. L'un des premiers actes politiques des nouveaux moines normands se trouva être ainsi un acte de reconnaissance et de justice envers les conquérants qui avaient si bien usé de leur victoire.

L'aspect des vertus chrétiennes dont on faisait profession à Jumièges attira beaucoup d'âmes à Dieu et à la vie monastique. D'ailleurs, l'exemple de Guillaume excita le zèle de ses successeurs et de ses grands vassaux. Sous leur influence, nous allons voir la majeure partie des monastères détruits par les incursions normandes sortir de leurs ruines, et se relever plus magnifiques encore qu'ils n'étaient avant leur destruction. Le diocèse de Séez aura sa bonne part de ces fondations ou plutôt de ces restaurations monastiques.

Harold

Mais le Danemark et les pays voisins n'avaient pas encore jeté tout leur trop plein sur l'Europe occidentale. Vers le temps où l'on reconstruisait Jumièges, un des rois ou plutôt des chefs de ce pays, nommé Harold, aborda sur les côtes de Normandie avec soixante vaisseaux. Mais cette fois, les hommes du Nord ne trouvèrent plus sur cette côte des adversaires : ils y trouvèrent des amis. Guillaume reçut son compatriote avec tout l'honneur qui lui était dû, et lui donna le *pagus Constantiensis*, pays de Coutances ou Cotentin, punissant ainsi Rioulfe, ancien possesseur de ce pays, que nous avons vu guerroyer contre son suzerain jusqu'à Rouen, sa capitale.

Sûr désormais de ses frontières de ce côté, Guillaume ne songeait plus qu'à gouverner son duché dans le calme et dans la paix, lorsqu'une guerre plus dangereuse encore que toutes les autres s'alluma sur la frontière opposée. Un des vassaux de la Normandie, nommé Herluin, était possesseur du château de Montreuil, sur la rive droite de la Somme, aujourd'hui au département du Pas-de-Calais. Arnoul, comte de Flandre, convoita ce château pour fortifier ses frontières ; et, par ses brigues, il vint à bout de l'enlever à son légitime possesseur. Herluin céda, parce qu'il était le plus faible ; mais il se plaignit au duc de Normandie, qui reconnut la justice de sa cause, et qui d'ailleurs avait lui-même des droits sur ce château qui couvrait sa frontière de ce côté. Arnoul, sommé de rendre sa conquête, n'osa pas affronter une guerre contre les Normands : il rendit le château ; mais cette perte lui fut sensible, ainsi que l'humiliation que son insuccès lui infligeait. Il négocia pour conserver

Montreuil et réussit par ses intrigues, à retarder la conclusion de la paix. Pendant ces négociations avec le comte de Flandre, Francon, archevêque de Rouen, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, passa à une vie meilleure : il s'était montré vraiment grand, et comme évêque et comme homme, et il avait exercé l'influence la plus étendue et la plus salutaire sur les affaires de son temps. Il eut pour successeur un prêtre nommé Gunard.

Assassinat de Guillaume-Longue-Epée

Enfin, Arnoul de Flandre, voyant que ses armes étaient trop faibles pour lui conserver sa conquête, et que d'un autre côté, ses brigues elles-mêmes se trouvaient déjouées, osa concevoir l'idée d'un crime. Il fit donner traîtreusement à Guillaume un rendez-vous à Pecquigny, sur les bords de la Somme, et il l'attendit en ce lieu avec son armée. Le duc de Normandie amena aussi la sienne. On les rangea l'une et l'autre sur les bords du fleuve, chacune de son côté : une île se trouvait au milieu du cours de la rivière, et ce fut là que les deux chefs s'abouchèrent. Alors quatre traîtres, stylés d'avance par Arnoul, se jetèrent à la fois sur le duc de Normandie et le mirent cruellement à mort dans les premiers jours de décembre de l'an 943. L'histoire nous a conservé les noms de ces quatre félons. C'étaient Henri, Balzon, Robert et Rioulfe, ce rebelle chef du Cotentin, qui avait été dépossédé par Guillaume, et qui s'en vengeait par cette cruelle perfidie.

Lorsqu'on enleva les habits du duc mort, on trouva dans sa ceinture une clef d'argent dont on se demandait quel pouvait être l'usage : les recherches auxquelles on se livra sur ce sujet firent découvrir que c'était la clef d'une cassette où Guillaume gardait précieusement un capuchon et une étamine de moine, ce qui prouvait que son désir d'être entièrement à Dieu n'était mort qu'avec lui. Son corps fut transporté à Rouen et inhumé le 17 décembre. C'est en ce jour qu'Arthur du Monstier, dans son martyrologe intitulé *Neustria sancta*, inscrit le nom du pieux duc avec le titre de martyr. Cette qualité cependant ne lui a jamais été reconnue par aucun acte authentique émanant de l'autorité religieuse ; et nous la trouvons, pour notre compte

un peu exagérée ; les circonstances de la mort du duc ont pu nous montrer qu'il y entra plus de vengeance particulière et politique que de haine contre la religion. Quant à la piété de Guillaume, elle nous paraît incontestable, ainsi que son esprit de justice ; et les moines, qui étaient les seuls historiens du temps, et qui voyaient en lui presque un frère, ont eu soin de faire ressortir avec éclat ses qualités, aussi solides que brillantes. Le fils de Guillaume, Richard Ier, encore tout enfant, fut aussitôt proclamé duc de Normandie par les fidèles sujets de son père. La race de Rollon allait encore trouver en lui un sujet digne de la représenter : par sa fermeté et par son courage le jeune souverain allait bientôt mériter le surnom de Richard-*sans-Peur*.

Richard-sans-Peur

A l'époque de Guillaume-Longue-Epée et de Richard-sans-Peur, on voit de nouveau apparaître dans l'histoire la famille de Bellême, dont nous avons remarqué le commencement dans la personne d'Agombert, au temps de Louis-le-Débonnaire. De 944 à 980, le comté fut gouverné par Yves de Creil, dont les uns font un descendant d'Agombert, les autres un Normand, fils d'un des compagnons de Rollon : il possédait Bellême, Mortagne, l'Hiémois et Alençon, qui était encore à l'état de formation première. Ce comté lui avait été octroyé par le duc Richard-sans-Peur, pour le récompenser d'un service qu'Yves lui avait rendu. Le duc y mit seulement pour condition qu'il serait désormais vassal des ducs de Normandie. Richard-sans-Peur enlevait ainsi ce petit état à Rotrou Ier, comte du Perche, parce qu'il s'était révolté contre lui.

Les comtes de Bellême

Cet Yves, dont le nom devait souvent plus tard être porté par ses descendants, avait un frère nommé Segenfroid *(Segenfridus)*, qui gouverna pendant un certain nombre d'années l'Église du Mans.

Yves de Creil eut pour fils Guillaume Talvas, qui lui succéda comme comte de Bellême, et Avesgaud, qui succéda à son oncle Segenfroy sur le siège de saint Julien, et gouverna à son

tour l'église du Mans de 994 à 1035. Enfin Gervais, arrière-petit-fils du même Yves occupa aussi le siège du Mans après Avesgaud, de 1037 à 1067. Ce Gervais était fils d'Hildeburge de Bellême, petite-fille d'Yves de Creil et mariée à Haymon, seigneur de Château-du-Loir,

Yves de Creil comte de Bellême survécut au duc Richard-sans-Peur, et vit les commencements de son successeur, Richard-le-Bon. Son épouse Godehilde, se distinguait surtout par les bonnes œuvres qu'elle répandait autour d'elle. Elle fit bâtir et dota dans l'intérieur même de son château de Bellême, une église dédiée à sainte Marie, mère de Dieu, à saint Pierre, aux autres apôtres et à tous les saints, et elle donna, pour l'entretien de cette fondation, l'église de Saint-Martin d'un lieu nommé Ives, dans le Sonnois ; dans l'Hiémois, elle donna en outre, l'église du Vieux-Bellême, celle de Saint-Jean-de-la-Forêt, que son mari venait de bâtir ; et sur l'Evre, celle de Saint-Martin-de-Berd'huis ; enfin celle de Saint-Jouin-de-Dancé, avec les bourgs de Courthioust et de Corubert *(Curteperpedum)*, et toutes leurs dépendances. Cette chapelle si richement dotée prit depuis le nom de Notre-Dame-du-Vieux-Château ; mais est plus connue sous celui de Saint-Santin. On croit qu'Yves de Creil et Godehilde s'y firent inhumer : elle existe encore aujourd'hui ; mais dans un état de délabrement qui fait peine à voir.

On croit que ce furent aussi Yves de Creil et Godehilde qui fondèrent l'église et le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. René Courtin l'affirme sans hésiter ; mais malgré son autorité, cette opinion reste douteuse. Les moines eux-mêmes, interrogés par l'historien Bar des Boulais, répondirent qu'ils ne possédaient aucun titre de cette possession. Il existe pourtant une charte de fondation, authentique ou non, qui attribue cette contrée à l'Hiémois et non au Perche : il est donc à croire que les peuples de Bellême avaient avec ceux d'Exmes et de Séez la plus grande affinité, ce qui explique pourquoi saint Latuin s'était porté de préférence de ce côté en prêchant l'évangile. La charte en question porte la signature d'Yves de Bellême : il reste à savoir si ce n'était point l'évêque de ce nom dont nous parlerons bientôt : l'appellation de *Vieux-Bellême* y est déjà donnée à l'église de Saint-Martin, ce qui prouve que l'ancienne ville occupait ce

lieu là même ; mais il est certain que ce Bellême primitif avait disparu déjà depuis longtemps, lors de la construction de l'église au xe siècle.

Yves de Bellême eut trois fils : Guillaume, qui obtint le comté après lui et fut plus tard surnommé Talvas, soit à cause de sa cruauté, soit plutôt à cause de la forme de son bouclier ; Avesgaud, qui fut évêque du Mans après son oncle Segenfroid, comme nous l'avons vu plus haut, et un troisième nommé Yves, comme son père. C'est de ce dernier que descendait Gervais. qui succéda sur le siège du Mans à Avesgaud, son grand-oncle.

On voit que cette puissante famille avait dans le Maine une grande influence. Avesgaud, dont nous trouverons mainte occasion de parler dans la suite, se rendit célèbre par ses fondations, et non moins par ses malheurs. Il fit la guerre à son frère Guillaume, fut vaincu par lui et frappé d'interdit pour peine de sa rebellion ; enfin, il mourut en revenant d'un pélerinage de la Terre-Sainte, et fut enterré à Verdun. Quant à Guillaume, il gouverna longtemps et avec gloire le comté de Bellême : son gouvernement coïncide avec ceux des rois de France Lothaire, Louis-le-Fainéant, Hugues-Capet et Robert-le-Pieux. Nous aurons à parler longuement des fondations dont il dota le territoire, tant de l'ancien que du nouveau diocèse de Séez.

Louis d'Outremer, nous l'avons dit, s'était montré reconnaissant d'abord envers Guillaume-Longue-Epée, qui lui avait fait restituer son royaume ; mais quel est l'homme, quel est le roi surtout, qui ne se laisse pas tenter par l'ambition, et à qui cette passion fatale ne fait pas commettre des injustices ? Le roi de France, voyant la Normandie tombée entre les mains d'un enfant de dix ans, crut l'occasion favorable pour rentrer en possession du don fait par son père aux illustres pirates qui l'avaient vaincu et réduit aux abois. Il parvint à s'emparer frauduleusement du jeune duc Richard, le fit conduire en France, et prit possession de son duché, sous prétexte que Guillaume-Longue-Epée lui-même l'avait institué tuteur de son fils. Bientôt la trahison se découvrit, et chacun la jugea selon sa manière de voir. Arnoul de Flandre, l'assassin de Guillaume, vint visiter le roi Louis, donna à ce prince, de perfides conseils, et le roi de France eut la lâcheté de menacer le

jeune Richard de lui faire brûler les jarrets, afin de le rendre à jamais incapable de gouverner la Normandie.

Les choses en étaient là, et le jeune duc, enfermé à Laon, avait tout à craindre de son royal adversaire, lorsque Osmond, précepteur de l'enfant, parvint, au moyen d'un stratagème, à le tirer de son étroite prison et à le ramener à Senlis auprès de son oncle, Bernard, comte de cette ville. Toutefois Louis-d'Outremer ne perdit pas pour cela l'espoir de remettre la main sur le jeune souverain, dans lequel il sentait pour l'avenir un rival redoutable. Animé et dirigé par les conseils du duc de France, Hugues-le-Grand, il brigua, il menaça, en un mot employa tous les moyens pour ressaisir sa proie ; mais Bernard de Senlis, appuyé de son ami, Bernard-le-Danois, vint à bout de déjouer tous ces conseils funestes.

Louis d'Outremer commençait à perdre l'espérance de redevenir maître du jeune duc ; mais il crut cependant qu'il pouvait encore conserver le duché. Il se rendit, chez Bernard-le-Danois qui l'avait invité à un dîner de cérémonie. Sans trop choquer ses passions cupides, Bernard tâcha de lui persuader, afin de se rendre favorable l'esprit des Normands, d'arrêter le pillage qu'exerçait Hugues-le-Grand dans toute l'étendue de la Normandie. Louis se laissa presque persuader ; mais par malheur il trouva, pour étouffer ses bonnes intentions un traître dans le gouverneur même que Guillaume-Longue-Epée avait établi à la tête du duché.

Ce gouverneur était Raoul-*le-Tort* ou *le Tordu :* ce misérable consentit à sacrifier les intérêts de son jeune maître, en s'unissant au roi de France. Alors le fidèle Bernard-le-Danois, se voyant trompé de ce côté eut recours à Harold, ce prince danois auquel Guillaume-Longue-Epée avait donné le Cotentin. Harold résidait à Cherbourg : il accepta volontiers la charge de défendre le fils de son bienfaiteur ; et, s'étant uni à Bernard, il battit avec son secours Louis-d'Outremer, qui fut pris, et dut subir à Rouen pendant quelque temps une dure captivité. La reine de France, Gelberge, pour délivrer son mari, implora le secours de son père, Henri l'Oiseleur, roi de Germanie ; mais elle n'en put rien tirer, et afin d'obtenir la liberté du roi Louis, elle fut obligée de livrer comme otages son fils puiné, frère du futur roi Lothaire, et deux évêques : Hildegaire de Beauvais et Guy de Soissons.

Alors les seigneurs normands, voyant leur territoire entièrement libre et dégagé d'ennemis, résolurent d'y ramener leur jeune duc, qui était toujours à Senlis, près de son oncle Bernard. Ils rassemblèrent donc leurs bataillons, et les conduisirent jusqu'aux bords de l'Epte, où Bernard les rejoignit, accompagné du jeune Richard, qu'il remit entre leurs mains. Pendant ce temps, le fils cadet de Louis-d'Outremer, qui avait été livré comme otage par sa mère, mourait entre les mains des Normands : la race de Charlemagne s'affaiblissait ainsi sans cesse, et sa gloire disparaissait en face de l'accroissement simultané des maisons de France et de Normandie. Le chef de la première de ces maisons, Hugues-le-Grand, regarda avec estime sa puissante voisine qui grandissait toujours, et il fiança au jeune Richard, sa fille Emma, unissant ainsi par des liens étroits les deux plus puissants vassaux de la couronne, qui s'en trouva amoindrie d'autant.

A la suite de cette alliance, Arnoul de Flandre, toujours ennemi et jaloux de la race de Rollon, proposa à Louis d'Outremer de s'allier avec l'empereur Othon Ier, surnommé *le Grand*, qui avait depuis peu succédé sur le trône d'Allemagne à son père Henri l'Oiseleur. L'alliance entre ces deux princes fut conclue en effet ; et Othon fit tout d'abord irruption sur les terres de Hugues-le-Grand, où il porta le ravage et la dévastation ; puis, après avoir traversé ainsi, le fer et le feu à la main, toute la largeur du duché de France, il franchit la frontière de la Normandie, et vint mettre le siège devant Rouen.

Mais l'empereur, tout puissant et habile qu'il était, ne fut pas plus heureux contre les Normands que ne l'avait été Louis d'Outremer ; et, après avoir livré quelques sanglants combats, il fut obligé de lever honteusement le siège et de s'en retourner dans son pays. Louis d'Outremer mourut assez peu de temps après cet échec de son allié, le 10 septembre 954, et il eut pour successeur son fils Lothaire. Hugues-le-Grand mourut lui-même en 956, et plaça en mourant son fils Hugues-Capet sous la protection de Richard de Normandie, qui consomma alors son mariage avec Emma de France, avec laquelle il était fiancé, comme nous l'avons vu, depuis plusieurs années.

Ce mariage eut lieu l'an 960. A cette époque, l'Eglise du Mans était gouvernée par l'évêque Mainard, qui comptait parmi

les possessions de son évêché, l'église de Sept-Forges, alors de son diocèse et aujourd'hui du diocèse de Séez ; mais Mainard vendit alors ce qu'il possédait dans cette paroisse et ses biens n'ont jamais reconquis depuis la qualité de propriétés épiscopales. Ce fut à la mort de ce prélat que la maison de Bellême, voulant se ménager des intelligences dans le Maine, afin de pouvoir s'en emparer à la première occasion favorable, essaya d'y placer comme évêque un de ses membres : trois fois de suite, comme nous l'avons vu, elle réussit dans son projet. Celui qui fut placé en 960 sur le siège de saint Julien, fut Sigefroy, ou Segenfroid, frère d'Yves de Creil, comte de Bellême, et, disent quelques-uns, de Rotrou de Mortagne ; mais nous avons vu déjà qu'il n'est pas bien certain que ce dernier fût de la famille des Talvas. L'abbé Fret prétend et croyons-nous avec raison que les Rotrou gouvernaient le Perche dès avant le temps ou Yves de Creil devint maître de Bellême. Ce fut au temps de Richard-sans-Peur, dont nous nous occupons en ce moment, que Bellême leur échappa complètement. L'élection de Sigefroy fut évidemment simoniaque : la famille de Bellême avait donné à Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, jusqu'à deux terres épiscopales pour obtenir l'évêché du Mans. Les comtes de cette famille, malgré leur génie et leur courage incontestables n'ont jamais fait preuve de cette justice et de cette droiture qui avait fait la gloire des premiers ducs normands. Cependant la famille prospérait beaucoup au point de vue de la force et du nombre. Yves et Sigefroy avaient encore un troisième frère, dont on ignore le nom, et qui devint la tige des seigneurs du Perche-Gouet, c'est-à-dire de Pontgouin et des environs.

Quant à Yves de Creil et plus tard de Bellême, il avait été d'un grand secours à Bernard de Senlis et à Bernard-le-Danois, quand ils avaient arraché le jeune duc Richard des mains de Louis d'Outremer. Ce fut croit-on pour l'en récompenser que Richard lui donna une portion des Etats de Rotrou Ier, et la partie de l'Hiémois où allait bientôt s'élever Alençon, et dont Séez et Exmes étaient alors les capitales. Ce large apanage devait comprendre à peu près tout l'Hiémois. Le duc y mit seulement pour condition qu'Yves lui ferait hommage pour ce pays, et qu'il veillerait de ce côté, sur la frontière des Etats normands. Si les Bellême n'étaient pas d'avance les vassaux des

ducs de Normandie, ils le devinrent donc certainement à cette époque, au moins pour une partie de leurs états. Yves fit construire sur ses nouveaux domaines les châteaux d'Alençon, de Séez, du Mêle-sur-Sarthe, d'Essay et plusieurs autres. Un certain nombre d'entre eux avaient déjà existé autrefois et furent simplement restaurés ; mais Alençon dût être alors construit à neuf. Nous avons déjà dit que la plus ancienne mention de cette ville dans les documents authentiques remonte à l'an 1000, c'est-à-dire trente ou quarante ans seulement après le temps dont nous écrivons l'histoire : on y voit que l'Alençonnais à cette époque était déjà considéré comme un comté.

Avant d'avoir reçu le don de Richard de Normandie, Yves possédait le Corbonnais, qui était peut-être son pays d'origine, la vicairie du Sonnois et le territoire de la Ferté-sur-Huîne, aujourd'hui la Ferté-Bernard. Ce puissant seigneur mourut en 997, au moment où son fils Avesgaud venait de s'asseoir, pour remplacer son oncle Segenfroy, sur le siège épiscopal du Mans. Outre les trois fils que nous avons déjà signalés plus haut : Guillaume, Avesgaud et Yves, le premier comte de Bellême eut deux filles : Godehilde, qui fut mariée à Albert, seigneur de la Ferté-en-Beauce, et Hildeburge, mariée à Haymon de Château-du-Loir, et mère de Gervais de Château-du-Loir, qui fut évêque du Mans après Avesgaud. Toutefois cette dernière est souvent donnée comme fille d'un second Yves, fils d'Yves de Creil.

Comme Guillaume, l'aîné des fils, héritait de Bellême, Avesgaud reçut en apanage le territoire de la Ferté-sur-Huîne ou de la Ferté-Bernard, et une partie du Sonnois. Yves, le plus jeune des trois frères, fut probablement la tige des seigneurs de Château-Gonthier. On a dit aussi qu'un de ses fils, nommé Rotrou, fut mis en possession de Nogent, en place de son oncle, nommé aussi Rotrou, dont nous avons parlé et qui était mort sans enfants. Mais cette supposition tombe d'elle-même devant le simple examen des faits. Ce fut Rotrou Ier (955) qui fit la guerre à Richard-sans-Peur, et qui vit passer la plus belle partie de ses Etats à son ancien vassal Yves de Creil, seigneur du Corbonnais et du Sonnois. Yves, devenu vassal du duc de Normandie, se trouva beaucoup plus puissant que son ancien suzerain, qui ne conservait plus que Nogent, nommé, à cause

de la famille, Nogent *le Rotrou.* La maison du Perche resta dans cet état d'infériorité sous Geoffroy Ier (987), Geoffroy II (1005) et Rotrou II (1040), Geoffroy III releva un peu la gloire des Rotrou en combattant avec Guillaume le Conquérant à la bataille d'Hastings, qui acheva la conquête de l'Angleterre par les Normands. Il eut pour successeur en 1100 Rotrou III, surnommé le Grand, qui épousa la fille de Henri Ier, surnommé Beauclerc, roi d'Angleterre. Ce fut comme gendre qu'il reçut en 1113 en présent du roi son beau-père, l'héritage des Talvas, dont la race était alors à peu près éteinte. Le Perche tout entier se retrouvait sous l'obédience de ses anciens maîtres.

La famille des Rotrou apparaissait ainsi de nouveau puissante pour commencer le XIIe siècle ; et elle était désormais appuyée sur les ducs de Normandie, ce qui excita fortement la jalousie des comtes du Maine, qui crurent voir dans les Rotrou, ainsi que dans les Bellême, des rivaux redoutables, et qui les trouvèrent en effet plus redoutables encore qu'ils ne l'avaient cru : nous verrons tous ces princes, les Bellême surtout, se montrer un peu cruels dans leur conduite, mais en revanche remplis d'audace et de talent. Aucune autre famille princière n'a eu autant que cette double famille du Perche, des rapports intimes avec le diocèse de Séez : aussi avons-nous tenu beaucoup à la faire connaître tout d'abord en détail avant de retracer son rôle dans notre histoire.

Ce fut pendant le gouvernement d'Yves de Creil, en 970 qu'une partie des reliques de saint Pourçain, abbé en Auvergne, et en particulier son chef, furent enlevées de la ville qui porte le nom de ce saint, au département actuel de l'Allier, où elles reposaient depuis le VIe siècle, et apportées à L'Aigle, où elles furent déposées dans l'église principale, dédiée à saint Martin. Ces reliques ont été pillées et détruites pendant la révolution de 1793 ; mais elles n'ont pas entièrement disparu. Nombre de fragments ont échappé au désastre et sont très honorés en divers lieux. La partie des reliques du même saint restée à Saint-Pourçain fut encore plus heureuse : elle fut conservée dans l'Hôtel de Ville même, et on la possède encore presque entière aujourd'hui.

Restauration de Saint-Evroult

L'abbaye de Saint-Evroult dans le même temps, sortait de ses ruines, et réapparaissait de nouveau sur la scène. Détruite au IXe siècle par les Normands, elle fut de bonne heure repeuplée de chanoines qui eurent d'abord un prieur nommé Ascelin. Ces chanoines acquirent des terres dans les alentours et furent confirmés dans leurs possessions l'an 900 par Charles-le-Simple. On ne sait si c'étaient encore ces chanoines qui habitaient l'abbaye, ou s'ils avaient été remplacés par des moines, lorsque Hugues-le-Grand, qui était grand amateur de reliques, enleva du monastère les corps de saint Evroult, de saint Evremond et de saint Ansbert, en 950, avec les chartes des donations faites à l'abbaye, il est difficile de bien savoir pourquoi il commettait ce dernier larcin. Ce fut alors qu'eut lieu le miracle de Champs, c'est-à-dire la punition du seigneur franc qui avait insulté les saints dont le duc emportait les précieux restes : les reliques furent déposées à Orléans, et le monastère de Saint-Evroult resta désert jusqu'à son rétablissement par Giroie de Courcerault, dont nous aurons à nous entretenir plus tard. Nous devons encore signaler à cette époque le rétablissement du monastère d'Evron, dont nous avons parlé déjà.

Plus les Normands étaient puissants et redoutés, plus leurs ennemis s'acharnaient contre eux, afin de faire disparaître cet objet de leur jalousie. Thibaut, comte de Chartres fut un de ceux qui se montrèrent alors les plus acharnés à leur perte : il proposa au roi de France Lothaire de s'unir avec lui pour marcher contre Richard et le chasser de France avec toutes ses hordes du nord.

La chose était plus difficile à faire que ne le pensait Thibaut. Du reste, ce projet choqua même les chevaliers chartrains, et deux d'entre eux vinrent avertir le duc de Normandie du danger qui le menaçait. Quant à Lothaire, il accepta volontiers la proposition de Thibaut ; et pour être plus sûr du succès il s'unit en même temps avec Beaudouin de Flandre et avec Geoffroy d'Anjou.

Mais ces quatre hauts seigneurs ne furent pas plus heureux contre Richard que ne l'avait été l'empereur lui-même : ils prirent d'abord Evreux et la remirent à Thibaut, dont la frontière

n'était pas éloignée de cette ville. Mais Richard ayant apparu tout à coup à la tête de ses Normands, repoussa les agresseurs, franchît à son tour la frontière de Thibaut de Chartres, et dévasta son comté, ainsi que celui de Châteaudun. Thibaut marchait au secours de ses sujets et approchait de la ferme d'Ermentrude, lorsque Richard l'attaqua de nouveau, dispersa ses troupes, lui tua son fils, s'empara de Chartres, sa capitale, et la livra aux flammes : non content de cette vengeance, et s'unissant de nouveau à Harold de Cherbourg, il dévasta avec lui les états de Lothaire, et une seconde fois ceux de Thibaut : le pays de ce dernier fut tellement ruiné, dit la chronique, *qu'on n'y entendait même plus aboyer un seul chien.* Enfin ces deux princes, Lothaire et Thibaut, réduits aux abois, résolurent de se rendre à merci, et Richard, aussi généreux lorsqu'il vit ses ennemis abattus qu'il avait été terrible pendant la guerre, ne leur demanda que de lui rendre ce qu'ils avaient pris, entre autres la ville d'Evreux, et de le laisser désormais tranquille dans son duché.

Conversion totale des Normands

Ce fut à peu près à cette époque que s'acheva la conversion des Normands, dont quelques-uns étaient encore restés païens après la conquête. Dociles à la voix des évêques et pleins d'amour pour leur jeune duc qui leur donnait l'exemple, ils courbèrent tour à tour la tête sous le joug de l'évangile. Du reste, cette nation, en changeant de contrée, n'avait rien perdu de sa fécondité, et le trop plein qui l'avait fait sortir du Danemark se fit bientôt sentir de même en Normandie. Richard envoya des colonies dans diverses contrées, et jusqu'en Espagne. Nous verrons plus tard ces essaims normands fonder le royaume de Sicile.

Le duc Richard ne voyait point pour sa part dans sa famille la fécondité qui réjouissait et fortifiait ses sujets. Sa femme, Emma de France, ne lui avait point donné d'enfant. Elle préparait en outre une seconde douleur à son époux qui la perdit peu de temps après la guerre qu'il avait faite à Thibaut de Chartres. Richard cependant, tout en regrettant vivement son épouse, ne fit point entièrement le sacrifice de sa race ; il épousa en

secondes noces une jeune danoise, nommée Gunnor, et il eut de cette nouvelle épouse quatre fils et trois filles. Les quatre fils furent : Richard, Mauger, Robert, et un autre dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Des trois filles, l'aînée, nommée Emma, fut mariée à Ethelred II, roi d'Angleterre, et devint mère de saint Edouard-le-Confesseur, dont nous célébrons la fête le 13 octobre, et d'Alfred, qui périt sous les coups du perfide Harold, fils de Canut-le-Grand ; la seconde, nommée Hadwise, fut mariée au duc de Bretagne, dont elle eut deux fils, Alain et Eudes ; enfin Mathilde, la troisième, épousa le comte Odon ou Eudes, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Restauration de Fécamp, de Saint-Pierre et de Saint-Ouen de Rouen et du Mont-Saint-Michel

Comme Guillaume-Longue-Epée avait déjà tiré de ses ruines l'abbaye de Jumièges, Richard, se fit un honneur et un devoir d'imiter son père ; il bâtit à son tour, acheva de bâtir ou restaura la Trinité de Fécamp, abbaye de femmes qui devint bientôt considérable. A Rouen même, sa capitale, il fonda l'abbaye de Saint-Pierre, et celle de Saint-Ouen, dont l'église fait encore aujourd'hui l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui la visitent. Enfin, il jeta les fondements de la grande abbaye du Mont-Saint-Michel. Il n'y avait jusqu'à lui sur ce mont célèbre qu'une église assez modeste, desservie par des chanoines. Richard y mit des enfants de saint Benoît, qui formèrent bientôt le plan de cette basilique merveilleuse, dont la situation au sommet de son roc, et la hardiesse, qui n'a peut-être pas d'égale dans le monde, semblent un défi jeté à l'habileté et au génie des architectes qui devaient venir l'étudier dans les siècles postérieurs.

La famille de Richard, qui s'était formée tard, comme nous l'avons vu, devint en revanche pour lui une source immense de consolations et un nouveau titre de gloire. A la mort de Hugues, archevêque de Rouen, ce fut Robert, troisième fils du duc de Normandie, qui fut appelé à lui succéder, et ce jeune prince s'était préparé pieusement à cet honneur, en s'engageant de bonne heure dans la cléricature. Nous verrons les autres enfants de Richard également dignes de leur père.

Le duc lui-même se trouva bientôt appelé à jouer un rôle influent dans les affaires du royaume de France. Le roi de ce pays, Lothaire, mourut en 986, et fut remplacé par son fils Louis V, surnommé le *Fainéant*, dont le règne ne dura guère qu'une année. A la mort de ce jeune prince, qui ne laissait point d'enfant, les seigneurs, voyant que le sang de Charlemagne paraissait épuisé, résolurent d'offrir la couronne au duc de France, Hugues-Capet. Comme il arrive toujours dans les révolutions, les avis furent partagés ; mais Richard embrassa la cause de son beau-frère ; et, son intervention pesa d'un grand poids dans la balance. Hugues-Capet fut proclamé roi en 987, et commença son règne par dépouiller Arnoul de Flandre qui était son ennemi non moins que celui des ducs normands.

En cette circonstance, Richard montra une fois de plus sa générosité et son caractère chevaleresque. Il entreprit de réconcilier Arnoul, bien que ce fût le meurtrier de son père avec le roi de France, qui lui rendit ses états. Arnoul, qui avait compté sur cette intervention, et l'avait même provoquée avec confiance, se montra cette fois reconnaissant et demeura désormais tranquille sur son territoire. Hugues-Capet mourut en 996, et eut pour successeur son fils, Robert-le-Pieux.

Mort de Richard-sans-Peur : Richard-le-Bon

Richard-sans-Peur mourut aussi cette même année à Fécamp, laissant un digne héritier de ses talents et de ses vertus, dans la personne de son fils aîné Richard II, qu'il donna comme duc à ses Normands avant de fermer les yeux à la lumière. Ce jeune prince devait plus tard mériter le beau surnom de Richard-*le-Bon*. Les historiens du temps l'appellent aussi Richard *Gunnoride*, à cause de sa mère, qui se nommait Gunnor, comme nous l'avons dit.

Le règne de Richard-le-Bon, qui dura trente-et-un ans, est surtout remarquable par les nombreuses fondations de monastères qui eurent lieu à cette époque. Nous verrons que le diocèse de Séez eut sa bonne part dans ces œuvres pieuses.

Malgré l'obscurité qui règne sur l'histoire de notre diocèse à la fin du xe siècle et au commencement du xie, nous croyons que l'évêque qui occupait le siège de saint Latuin à la mort de

Richard-sans-Peur, était encore Azon ou Astion, que ce soit le premier ou le second évêque de ce nom qui ait gouverné notre diocèse. Toujours est-il que ce fut un Astion, qui signa comme évêque de Séez en 990, l'acte authentique de la dédicace de l'église de l'abbaye de la Trinité à Fécamp. Seize ans après, en 1006, nous retrouvons notre évêque à un chapitre rassemblé dans le même monastère : ces deux actes fixent la date de son pontificat, et en déterminent, à quelques années près la durée.

Tous les historiens d'ailleurs, quelle que soit la date qu'ils assignent au pontificat d'Azon, sont unanimes à dire que c'est à lui que l'on doit la première idée de la cathédrale actuelle de Séez, qui fut dédiée dès le principe aux deux saints martyrs Gervais et Protais ; aussi ces deux saints ont ils toujours été regardés comme les patrons de cette église-mère du diocèse. Il en est encore de même aujourd'hui, bien qu'on ait entrepris récemment d'embrouiller mal à propos cette question.

La Cathédrale de Séez

Avant ce temps, l'église principale de la ville de Séez devait tenir la place de celle dont on voit encore aujourd'hui quelques restes au lieu nommé *le Vivier*, sur les bords du petit fleuve de l'Orne. C'était en ce lieu, si l'on en croit la tradition, que saint Latuin avait baptisé ses premiers néophytes, et qu'il avait bâti la première église qui ait existé sur notre sol. Cette église a toujours porté depuis la construction de Saint-Gervais, le titre de Notre-Dame-du-Vivier. Azon trouva cette église trop mesquine pour une église épiscopale ; et, ayant fait détruire une partie des murs de la ville qui étaient devenus inutiles à sa défense, il employa les matériaux comme fondations d'une nouvelle et plus vaste église, située un peu au nord de l'ancienne.

Cette église, brûlée depuis, fut considérablement augmentée par l'évêque Yves de Bellême, qui gouverna le diocèse de Séez quelque trente ans après Azon. Il y eut ensuite une seconde destruction dont on ignore la cause, et c'est au XIIIe siècle seulement, que se bâtit enfin l'élégant édifice que nous admirons aujourd'hui.

Depuis ce temps, l'église de Notre-Dame-du-Vivier ne fut

plus guère qu'une chapelle : les murs qui en restent encore debout et qui servent d'enceinte à l'abattoir de la ville, montrent qu'elle était d'une assez petite taille.

La destruction de cet édifice donnait le droit de transporter son titre dans la nouvelle cathédrale en donnant à celle-ci comme second patron la très sainte Vierge, titulaire de l'église détruite, mais on a eu tort d'y transporter le titre principal, sous prétexte que le Concordat de 1801, avait assigné la sainte Vierge pour titulaire à toutes les cathédrales de Normandie. Un titre ne se perd que par la destruction de l'édifice qui le porte. La sainte Vierge a dû être donnée comme patronne et non comme titulaire.

Il faut dire cependant, pour donner du changement de patron, une raison plus ancienne, qu'Arthur du Monstier, dans son *Neustria sancta*, nous affirme qu'il a lu des auteurs très sérieux qui assurent formellement que notre cathédrale avait eu tout d'abord la très sainte Vierge pour patronne et titulaire : la question par conséquent, paraissait déjà douteuse de son temps : il n'est pas impossible que cette église n'ait été dédiée en même temps à la très sainte Vierge et aux saints martyrs Gervais et Protais.

Ce fut encore pendant le pontificat d'Azon, l'an 1004, que Geoffroy II, l'un des plus anciens que l'on connaise de la famille des Rotrou et qu'on donne à tort, croyons-nous, comme fils de Guérin ou Guarin de Domfront, de la famille des Bellême, fonda l'église du Saint-Sépulcre de Châteaudun, et celle de Saint-Denis de Nogent. A cette dernière était attachée une communauté, dont nous aurons plusieurs fois à parler dans cette histoire. Les Mathurins de Saint-Eloi de Mortagne étaient vassaux de cette église. Les abbayes de la Trappe et de Clérets lui faisaient une rente de chacune dix livres. Geoffroy fut assassiné en sortant de l'église de Chartres, et laissa deux fils : Hugues et Rotrou. Ce dernier, devint plus tard le comte Rotrou II, qui gouverna le comté du Perche jusque vers 1040.

CHAPITRE II

SIGEFROID, 26e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1007-1017 à peu près

—

Rang que doit occuper Sigefroid parmi nos évêques. — La terre du Buhot devient possession épiscopale. — Fondation de l'abbaye de Lonlay. — Les Talvas à cette époque. — Règne de Richard-le-Bon. — Suite de l'histoire de Lonlay. — Notre-Dame-de-Bernay.

A la suite d'Azon, la liste des évêques de Séez continue d'être obscure et incertaine. Nous ne parlons que pour mémoire de Réginald, dont le nom se trouve dans la charte de fondation de Lonlay : cet évêque est celui que nous avons placé au dix-neuvième rang : nous avons dit que la charte de fondation mentionne seulement un don qu'il avait fait autrefois à l'église bâtie sur le lieu qu'allait occuper désormais le monastère, et cette mention suppose le donateur mort depuis un certain nombre d'années. Nous pourrons en juger quand nous rapporterons la charte de fondation elle-même. Après cet évêque, placé ici mal à propos par quelques historiens, nous trouvons encore le nom d'un Richard, qui consacra l'église de Saint-Léonard-de-Bellême, dont nous raconterons bientôt l'origine ; mais nous verrons que le pontificat de cet évêque est postérieur de quelques années à la première fondation de Lonlay.

Pour toutes ces raisons, nous placerons après le pontificat d'Azon celui de Sigefroy ou plutôt Sigefroid *(Segenfridus)*, appelé par Marin Prouverre Sigisfred, et placé avant Radbod dans le catalogue de Jumièges. Ce Sigefroid signa en 1017 une charte en faveur de Guillaume, abbé de Dijon, ce qui est une preuve manifeste que Richard n'a gouverné qu'après lui notre diocèse, puisqu'il a signé la charte de fondation de Saint-Léonard-de-Bellême, postérieure à l'an 1017. Nous n'avons assigné à Sigefroid que dix ans de pontificat ; cependant Marin Prouverre dit qu'il gouverna assez longuement son troupeau. Il est difficile, d'ailleurs, de savoir quelle fut l'année précise de sa mort.

L'abbaye de Lonlay

L'événement le plus considérable du pontificat de Sigefroid fut la fondation de l'abbaye de Lonlay par Guillaume Talvas Ier de Bellême. Comme cette famille de Bellême va revenir souvent maintenant sur la scène, il est à propos d'en faire connaître en peu de mots les commencements.

Guillaume Talvas Ier

Le plus ancien des comtes de Bellême qui soit parfaitement historique est Yves de Creil, qui gouverna le comté de 944 à 980. Ce nom d'Yves a toujours été assez commun dans la famille des Bellême, tant qu'elle a existé. Yves de Creil avait pour femme Godehilde, personne très pieuse qui lui aida beaucoup à faire du bien dans la contrée, où ils fondèrent, en effet, de concert, plusieurs églises.

Yves, avons-nous dit, reçut le comté de Bellême, comme récompense d'avoir aidé à retirer le jeune duc Richard-sans-Peur des mains du roi Louis-d'Outremer. Etait-il Normand? la chose n'est pas certaine ; mais ce qui semblerait indiquer le contraire, c'est qu'il avait le titre de maître des arbalétriers du roi. Du reste, la question est à jamais douteuse. Le plus probable, c'est que cette famille était, avant Yves de Creil, souveraine de la terre de Corbon, qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Mauves.

Le fils aîné d'Yves de Creil, Guillaume Ier, surnommé Talvas, soit à cause de sa cruauté, comme l'ont dit quelques-uns, soit, selon d'autres, à cause de la forme de son bouclier, fut le fondateur du donjon de Domfront, de l'abbaye de Lonlay et de l'église de Saint-Léonard-de-Bellême. Il avait trois fils qui sont nommés tous trois dans la charte de fondation de Lonlay, comme nous le verrons bientôt : l'aîné, Guérin ou Warin, mourut avant son père. C'est lui qu'Orderic Vital nous donne, mais à tort, comme la tige des Rotrou du Perche. Robert Ier de Bellême, successeur de Guillaume Talvas, était le troisième de la famille : le cadet, nommé Foulques, était mort, comme Guérin, avant son père. Robert lui-même mourut de mort violente en 1034 : il eut pour successeur son quatrième frère,

Guillaume Talvas II, qui mourut en 1052. Nous retrouverons à cette époque l'illustre famille des Talvas souvent mêlée aux événements de cette histoire.

Ce fut dans ce temps que Richard-le-Bon ajouta aux possessions de Guillaume Talvas, outre Alençon qui déjà commençait à devenir importante, la ville et le pays de Domfront au Passais. Aussitôt que Guillaume fut en possession de cette contrée, il songea à y fonder une abbaye *pour la rémission de ses péchés et de ceux de ses pères.* Il choisit pour cela le territoire de Lonlay, à deux ou trois lieues à l'ouest de Domfront. La première charte de fondation fut dressée en 1017, confirmée en 1026 et approuvée de nouveau plusieurs fois plus tard.

Comme Lonlay faisait alors partie du diocèse du Mans, l'acte de fondation porte pour première signature, après celle du fondateur lui-même, Guillaume Talvas, celle de son frère Avesgaud, qui occupait alors la chaire de saint Julien ; mais, pour donner plus de solennité à l'érection, Avesgaud invita à la cérémonie son voisin Sigefroid, évêque de Séez, dont la signature se trouve immédiatement après celle de son collègue. C'est ainsi que la divine Providence voulut que la fondation d'une abbaye qui devait jouer un rôle important dans le Passais, fût approuvée par l'évêque du diocèse dont elle devait faire partie plus tard.

Le Buhot

Mentionnons en passant une acquisition que fit dans le même temps la mense épiscopale de Séez, encore sous le pontificat de Sigefroid. Ce fut celle de la terre de Boëville, que le roi de France, Robert-le-Pieux, et Richard-le-Bon, duc de Normandie, venaient d'enlever à Guillaume de Bellême, et dont il voulurent faire don à Dieu, en action de grâces de la victoire qu'il leur avait fait remporter sur ce voisin redoutable. Cette terre a donné son nom à un village important de la paroisse de Chailloué, située à une lieue au nord de la ville épiscopale de Séez ; mais elle porte elle-même aujourd'hui le nom de terre du Buhot et elle est encore réputée comme une des plus belles propriétés de la campagne de Séez et même des contrées environnantes. Une ancienne chapelle, transformée plus tard en bâtiment d'exploitation, indique maintenant encore l'origine ecclésiastique de cette vaste ferme.

Ce détail étant donné pour ne pas nous laisser oublier le diocèse de Séez, revenons à l'abbaye de Lonlay, et montrons en gros ce qu'elle devint dans la suite des temps. Habitée dès le commencement par des Bénédictins, elle fut bâtie, comme nous l'avons vu, à deux lieues à l'ouest de Domfront, sur un terrain appartenant alors au diocèse du Mans, et aujourd'hui au diocèse de Séez. Le nom de cette abbaye est souvent écrit Longlay, du latin *Longiledum*, qu'on a depuis abrégé en *Lonleium*. M. Lefavrais, dans une petite notice qu'il a composée sur cette abbaye, fait venir le nom latin lui-même de *Leon-Lech*, qui veut dire *bord de l'eau*. L'abbaye était en effet bâtie sur les bords de l'Egrenne.

Lonlay fit plus tard partie pour le civil du duché de Normandie et du bailliage d'Alençon : elle comptait sous son obédience un bon nombre d'églises de la contrée. L'église de Notre-Dame-sur-l'Eau ou Sous-l'Eau, à Domfront lui appartenait, ainsi que le prieuré de femmes qui fut fondé plus tard au pied de cette église et qui est devenu l'hospice de la ville. Elle avait sous sa dépendance à Alençon un prieuré qui a été pendant un temps chargé de desservir les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard. Plusieurs autres églises du bailliage étaient également soumises à sa juridiction. Ses possessions s'étendirent jusqu'en Angleterre, où elle comptait parmi ses vassaux le monastère de Folkeston, dans le comté de Kent, et celui de Stockursy, dans le comté de Devon. Elle avait pour patronne la très sainte Vierge, et s'est toujours appelée Sainte-Marie de Lonlay. La première charte de 1017 fut confirmée en 1026, sous le règne du roi Robert, dont elle porte le nom, ajouté plus tard. Elle fut confirmée de nouveau en 1423, pendant la guerre de Cent ans, par le roi d'Angleterre Henri VI, alors maître d'une grande partie de la France.

La paroisse de Lonlay, beaucoup plus ancienne que l'abbaye, avait pour patron Saint-Sauveur, et pour fête patronale celle de la Transfiguration (6 août), elle renfermait une chapelle dédiée à Saint-Nicolas, ces deux derniers édifices ayant été détruits, on a réuni les trois titres à l'église abbatiale ; mais, par une erreur semblable à celle que nous avons signalée pour la cathédrale de Séez, on a enlevé à cette église son titre de Sainte-Marie pour lui donner celui de l'ancienne église paroissiale, Saint-

Sauveur : l'ignorance des règles liturgiques a fait faire en beaucoup de lieux sur ce point des fautes regrettables.

Bientôt cependant la notoriété dont jouissait cette paroisse disparut devant celle de sa nouvelle abbaye, qui devint baronnie avant la fin du siècle où elle avait été fondée. Dès lors, le nom du lieu devint Lonlay-l'Abbâye : on ne sépara plus le monastère du reste de la paroisse. Voici quelles étaient les dispositions principales de la charte de fondation.

Après les préliminaires, dans lesquels Guillaume depeignait la crainte qu'il avait de la justice divine et le besoin qu'il avait de faire pénitence, il déclarait que, de concert avec son épouse et ses quatre fils : Foulques, Guérin, Guillaume et Robert, il bâtissait de ses propres deniers, *sous le nom d'Abbaye* un monastère dans le lieu nommé Lonlay *(Longiledum) Long Lez* ou long vallon, allusion à la forme du territoire de Lonlay, selon quelques-uns. Il y avait installé un abbé avec des moines sous sa conduite ; et pour subvenir aux besoins de ces moines, il leur donnait, du côté du levant un espace de terre borné par le ruisseau nommé le Beaudouet *(Pulcher Ductilis)*, jusqu'au point où ce ruisseau se perd dans l'Egrenne : de l'autre côté, vers le territoire de la Haute-Chapelle, la limite partant du Beaudouet, allait gagner le mont des Bruyères *(de Brueriâ* ou *Brueriis)*, par la vallée de Tamval, jusqu'aux marches de la Normandie et de Mortain.

Outre ce terrain, Guillaume concédait à l'abbaye les dîmes des revenus et des *issues* du château de Domfront et du bailliage qui en dépendait. On appelait *issues* tous les revenus vagues dont le seigneur prenait ce qu'il voulait, abandonnant le reste à ses vassaux. L'abbaye eut en outre les dîmes des deux forêts d'Andaine et de Dieufit. Cette dernière forêt, située dans le canton de Messey, sur les territoires de la Coulonche et de la Ferrière-aux-Etangs est nommée dans la charte *de Sylvedine* ou *Salvedene* : Dom Piolin l'appelle Domie. Les moines avaient de plus les droits d'herbage et de pacage dans ces deux forêts, le droit de faire des ventes de bois, mort ou vif, et toutes les issues : le comte retenait seulement la chasse du gibier et des oiseaux. Les moulins de Domfront, construits ou à construire, appartenaient aussi à l'abbaye.

Le comte ajouta encore les dîmes des églises de Domfront et

de toutes les terres cultivées dans les essarts *(exemptariis*, parties défrichées) des forêts nommées ci-dessus, excepté pourtant celles des terres que les ermites, alors possesseurs, avaient défrichées de leurs propres mains. L'église de la Haute-Chapelle, nommée simplement la Chapelle, était ajoutée à ces dons, avec la dîme de toutes ses possessions depuis le ruisseau du Beaudouet déjà nommé, jusqu'à la Varenne, qui coule au pied du château de Domfront.

A Condé-sur-Noireau, l'abbaye eut les moulins, avec les droits de mouture forcée dans la *lieue du ban (Bannalis leuga)*, espace réservé et adjugé à certaines industries, surtout pour les moulins et pour les fours : les habitants de la *lieue du ban* ne pouvaient ni faire moudre, ni cuire leur pain ailleurs qu'aux moulins et aux fours désignés par le seigneur. L'église de Saint-Martin de Condé-sur-Noireau fut ajoutée à ce don, avec ses dîmes et toutes ses dépendances, ainsi que l'église de Saint-Pierre-du-Regard *(de Respectu)* avec la dîme et la terre dont jouissait Alquier, prêtre, qui l'avait reçue de l'évêque Réginald. Il est certain, d'après cette mention même, que cet évêque était mort alors, et peut-être depuis longtemps, comme nous l'avons déjà remarqué.

Dans l'Alençonnais *(in pago Alenconiensi)*, Guillaume concéda le bourg de Beaumesnil *(pulcher Manillus)* petite paroisse du canton de Séez, réunie aujourd'hui à Saint-Gervais-du-Perron, avec l'église et toutes ses dépendances, et le bourg d'Echufley, *(Elchuflis* ou *Escheufley)* commune d'Essay, canton du Mesle-sur-Sarthe, avec tous ses habitants *(cum omnibus ibidem manentibus)*, suite du droit de conquête, qui permettait d'attacher les habitants au sol, et, d'en jouir comme des autres revenus. Les moines acquéraient en outre le droit de faire passer leurs troupeaux sur toutes les terres du prince, et de les faire paître partout où ils passeraient. Ils pouvaient aussi prendre partout le bois mort ou vif pour leur usage.

Tous ceux qui étaient pris en défaut dans l'exercice de ces droits, devaient en répondre, non pas devant les officiers du comte de Bellême, mais seulement devant la Cour de Sainte-Marie de Lonlay : concession remarquable : le comte ne doutait pas que les moines de Lonlay n'eussent toujours assez de droiture pour ne demander que ce qui leur appartiendrait :

voilà pourquoi il les constituait juges dans leur propre cause. S'il y avait querelle entre un moine et un civil, on n'admettait point contre le moine d'autre témoin que lui-même.

Tous les habitants de l'abbaye avaient le droit de passage gratuit sur la *Vuenda* : on ne sait trop quelle est cette rivière. Ils avaient en outre le droit de pêcher dans l'Egrenne et dans la Varenne pendant trois jours et quatre nuits avant les fêtes de l'Assomption, de Noël et de la Pentecôte. Des anathèmes étaient prononcés contre ceux qui s'opposeraient à ces dispositions : on les dévouait au sort de Judas, et à celui de Coré, Dathan et Abiron. Enfin la charte fut signée par Avesgaud, évêque du Mans, sur le territoire duquel le nouveau monastère était bâti : c'était comme nous l'avons vu, le frère du fondateur Guillaume Talvas. Venaient ensuite les signatures de Sigefroid, évêque de Séez, d'Achard-le-Riche, soldat ou chevalier de Domfront, tige des Achard des Ventes et des Achard des Hautes-Noës; d'Hervé ou Héron du Grés (*de Gradato*), de Fulcoin, Foulcher ou Foulques de Hauterive, de Girard Malsais *(Malseus)* ou Malvais, du fondateur Guillaume, qui y prend le titre de prince ; enfin, de sa femme Mathilde, et de leurs fils : Foulques, Guérin, Guillaume et Robert. La confirmation de cette charte par Henri VI est datée d'Argentan et du 29 septembre 1423.

Outre ces dons mentionnés dans la charte de fondation elle-même, nous en trouvons d'autres qui y furent ajoutés dès le principe, entre autres celui de l'église paroissiale de Saint-Sauveur dont nous avons parlé déjà. Cette église ne paraît pas avoir été donnée à l'abbaye par Guillaume Talvas : la donation s'en trouve mentionnée pour la première fois dans une charte émanant de Henri, roi d'Angleterre, mais, comme cette charte ne porte point de date, on ne sait s'il s'agit de Henri I[er] ou de Henri II. Le roi, par la même charte, confirmait les dons de la Haute-Chapelle, de Saint-Martin de Condé, de Saint-Pierre-du-Regard, d'Alençon et du manoir de Beaumesnil dont il était déjà question dans la charte de Guillaume. Il y ajoutait Juvigny-sous-Andaine, Geneslay, Passais *(de Passà)*, *Sausay* (Céaucé), Runel, lieu inconnu pour nous, et Cérisy. Cette charte est datée de Tinchebray, et contresignée de Guillaume du Hommet et de Guillaume, fils de Raoul, le premier connétable, le second sénéchal de Normandie.

La date de la charte de fondation n'est pas non plus absolument certaine. Plusieurs historiens ne la font remonter qu'à l'an 1026. Mais ce qui infirme cette opinion, c'est que l'an 1026 fut celui de la dédicace de Saint-Léonard-de-Bellême, dont la charte fut signée par l'évêque de Séez Richard Ier, tandis que celle de Lonlay, comme nous venons de le voir, est signée de Sigefroid. Il nous paraît certain qu'il y a eu en 1026 quelque événement important pour Lonlay, une sorte d'inauguration du nouveau monastère ; mais la charte de fondation est certainement antérieure, et la date de 1017, que nous avons adoptée, nous paraît de beaucoup la plus probable.

Le Donjon de Domfront

La fondation de Domfront est attachée si étroitement à celle de Lonlay, qu'on ne peut parler de l'une sans dire un mot de l'autre. L'auteur des *Chroniques Percheronnes* place la pose des premières pierres du donjon de Domfront en l'année 1011. M. Caillebotte ajoute qu'en 1014, Guillaume Talvas fit entourer le rocher de gros murs, flanqués de distance en distance par des tours couronnées de parapets, afin de mettre les habitants à couvert des incursions des peuples voisins.

L'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, l'un des plus beaux et des plus purs monuments du style roman qui existe dans nos contrées, fut bâtie vers l'an 1026, au bord de la Varenne et au pied du roc sourcilleux où le donjon présentait sa masse gigantesque. Cette église serait encore parfaitement intacte aujourd'hui, si le vandalisme utilitaire n'avait détruit dans notre siècle même, en 1836, simplement pour ménager le passage d'une route, les deux bas côtés et quarante pieds de la nef. Telle qu'elle est aujourd'hui, cette église est encore un des édifices les plus remarquables du diocèse.

Guillaume Talvas résidait souvent à Domfront, et c'est là qu'il mourut vers l'an 1030 : on l'ensevelit dans l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, où son tombeau existe encore aujourd'hui, quoique dérangé du lieu où il avait été primitivement : on y remarque la statue couchée du comte, très artistement ciselée et parfaitement conservée. Il faut dire cependant que quelques habiles ne veulent pas admettre que ce tombeau soit

celui du fondateur de Lonlay. A cette église fut annexé plus tard un prieuré de femmes, qui dépendait de Lonlay, ainsi que l'église elle-même, comme nous avons pu déjà le remarquer. Guillaume y ajouta l'église et le prieuré de Saint-Symphorien établis dans l'enceinte même du donjon. Lonlay devenait réellement la reine de la contrée.

Le premier abbé de ce monastère important fut tiré de l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire au diocèse d'Orléans, celle qui s'honore de posséder depuis le milieu du VIIe siècle les reliques du grand patriarche saint Benoît. Il est probable que cet abbé, nommé Guillaume, avait amené avec lui l'essaim qui devait peupler Lonlay, dont Fleury fut ainsi la mère. On ne trouve point la signature de ce Guillaume, ni d'aucun autre de ses moines sur la charte de fondation, ce qui nous paraît une preuve de plus que cette charte a précédé la construction de l'abbaye elle-même, qui fut ainsi décrétée et dotée avant d'exister. C'était une création absolue. *(Voir Appendice I, page 453).*

L'Abbaye de Bernay

Pour compléter l'histoire du pontificat de Sigefroid, nous nous croyons obligé de signaler en quelques mots la fondation d'une abbaye qui n'a jamais fait partie de notre diocèse, il est vrai, mais qui en était si près et qui a eu avec nos églises et nos monastères des rapports si fréquents que nous pouvons jusqu'à un certain point la considérer comme nôtre. Nous voulons parler de Sainte-Marie de Bernay, bâtie quelques années avant l'abbaye de Lonlay et par suite avant toutes celles qui devaient être fondées ou restaurées dans le diocèse de Séez.

Bernay avait été fondée dès l'an 1013 ; mais la charte officielle qui assurait cette fondation ne fut signée qu'en 1025, ou même un peu plus tard ; car elle porte la signature de notre évêque Radbod, et nous verrons qu'en 1025, l'évêque de Séez était encore presque nécessairement Richard Ier.

Cette abbaye était située dans la ville dont elle porte le nom, et assise sur la Charentonne, qui en arrosait les dépendances, au moyen de petits canaux tracés par la main des moines. Elle était dédiée à la très sainte Vierge, et faisait partie du diocèse de Lisieux : le concordat de 1801 l'a donnée à celui d'Evreux. Voici quelle avait été l'origine de cette abbaye.

Judith, fille de Conan et sœur de Geoffroy, tous deux successivement ducs de Bretagne, avait été mariée à Richard-le-Bon, duc de Normandie. Désireuse, comme tous les princes de son temps, d'attacher son nom à une œuvre de dévotion, et parfaitement d'accord avec son mari, dont nous pourrons constater de plus en plus la piété et la générosité, cette princesse choisit l'emplacement de la future abbaye de Bernay, et entreprit la construction des bâtiments dès l'an 1013, avec l'aide de Guillaume, abbé de Fécamp, qui lui fournit les premiers moines dont on peupla cette nouvelle abbaye.

Les travaux avançaient, et le chant des louanges de Dieu réveillait déjà les échos de la Charentonne, lorsque Judith mourut en 1024, avant d'avoir pu achever entièrement son œuvre ; mais, son mari se chargea de la continuer et renouvela, en la confirmant de son autorité, après la mort de Judith, la charte de fondation. Cette seconde charte confirmative fut dressée à Fécamp, signée du duc Richard II et contresignée de ses trois fils : Richard, l'aîné, qui fut plus tard le duc Richard III ; Robert, archevêque de Rouen, et un autre Robert, qui fut le successeur de son frère Richard III, et mérita en même temps les deux surnoms de Robert-*le-Diable* et de Robert-*le-Magnifique* ou *le Libéral.* Cette charte fut en outre signée de plusieurs autres évêques, parmi lesquels on remarque l'évêque de Séez Radbod, dont nous parlerons plus tard. Arthur du Monstier, avec beaucoup de vraisemblance, selon nous, ne fait remonter la date de cette charte qu'à l'an 1026 ou 1027, et non jusqu'à 1025, ce qui explique comment elle a pu être signée par Radbod. Cependant le *Gallia christiana* la place formellement en 1025, la trente-huitième année du roi Robert-le-Pieux. *(Voir Appendice II, page 455).*

CHAPITRE III

RICHARD Ier, 27e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1017-1025

—

Rang qu'occupe Richard Ier, parmi nos évêques. — Saint-Léonard-de-Bellême. — Domfront. — Histoire de Normandie à cette époque. — Richard-le-Bon. — Guillaume Talvas Ier. — Dernières œuvres de Richard. — Le Maine.

Ce qui nous force à placer Richard Ier, après Sigefroid, dans la liste de nos évêques, c'est la part qu'il prit à la fondation de l'église de Saint-Léonard-de-Bellême, dont la dédicace se fit au plus tôt en 1025 ; et, comme c'était en cette même année 1025, ou au plus tard en 1026 ou 1027, que Radbod signait, comme nous l'avons vu, l'acte de confirmation de l'abbaye de Bernay, la fin du pontificat de notre Richard se trouve déterminée d'une manière à peu près mathématique.

SAINT-LÉONARD-DE-BELLÊME

Cette église de Saint-Léonard-de-Bellême, dont nous venons de parler, fut bâtie, comme Lonlay, par Guillaume Talvas Ier, dans le but d'y placer les reliques de saint Léonard de Vandœuvre, que ce prince avait acquises, et qu'il vénérait beaucoup. Nous avons raconté la vie de ce saint Léonard en traitant de l'histoire du diocèse au VIe siècle : son sanctuaire de Bellême fut et devait être, dans ces temps de foi, l'un des plus célèbres de la contrée ; mais à partir du XIVe siècle, il déclina peu à peu, jusqu'à sa destruction entière et définitive par les Huguenots en 1562.

Nous ne rapporterons pas en entier la charte de fondation de Saint-Léonard, bien qu'elle soit fort belle, et qu'elle nous ait été transmise intégralement par l'un des historiens du Perche, Bry de la Clergerie : voici seulement quelles en étaient les principales dispositions :

Guillaume y disait que, poussé par la pensée de ses crimes,

et ne sachant comment les effacer, il s'était rendu à Rome, pour y prier le bienheureux Pierre. Là, il avait confessé ses fautes au pape Léon VIII, qui, ayant remarqué sa petite taille et son tempérament délicat, jugea qu'il n'était pas propre à entreprendre de grandes pénitences corporelles ; mais, pour ne pas le renvoyer dans la tristesse, et sans lui fournir les moyens de satisfaire à Dieu, le pontife lui avait imposé pour pénitence de bâtir une église qui reléverait immédiatement de Rome, et de la doter richement.

Guillaume accepta la charge que lui imposait Léon VIII, et chercha aussitôt une occasion propice pour accomplir sa promesse. La divine Providence vint à son secours : ce fut alors que les reliques de saint Léonard de Vandœuvre, accompagnées de celles de plusieurs autres saints, entrèrent dans la forteresse de Bellême, venant de divers lieux, et furent réunies par l'effet du zèle de Guillaume. Aussitôt celui-ci commença l'exécution de son vœu, en jetant les fondements de l'église dont on lui avait imposé la construction : elle fut dédiée à Marie toujours vierge et aux saints Apôtres Pierre et Paul, mais tout spécialement à saint Léonard, dont le corps y fut placé avec la plus grande solennité.

Aussitôt que cette église fut construite, Guillaume l'affranchit de toute juridiction ecclésiastique et civile ; ensuite, il alla trouver le roi de France. Robert-le-Pieux, son suzerain, pour le prier de venir à la dédicace, ce que le roi promit avec plaisir. Ce dévot prince amena avec lui de Paris à Bellême le comte Eudes, l'archevêque de Sens, Hilduin, et le saint évêque de Chartres Fulbert, avec un bon nombre d'autres évêques, comtes et barons. Guillaume invita d'un autre côté Richard-le-Bon, qui prit sur la charte le titre de *comte* des Normands, probablement parce qu'il se considérait à Bellême comme suivant du roi *(comes)*. L'archevêque de Rouen, Raoul ou Radulphe, vint avec son roi ; et notre évêque de Séez, Richard, comme ordinaire du lieu, fut chargé de faire la consécration. Tous ces illustres personnages signèrent ensuite l'acte de fondation, avec Foulques, comte d'Anjou, Hubert évêque d'Angers, et Arnoult, métropolitain de Tours. Il est remarquable que ce dernier seul, parmi les signataires, porte le titre d'*archevêque*, bien que ceux de Rouen et de Sens le fussent aussi, et que la fête même

se célébrait dans la province de celui de Rouen. S'il y a là autre chose qu'un simple hasard, un caprice de plume, nous serions assez disposé à croire qu'on regardait alors le siège archiépiscopal de Tours comme d'un degré supérieur, par honneur pour le grand saint Martin qui l'avait occupé.

Le comte du Maine, Herbert *Eveille-Chien*, assistait aussi à cette belle cérémonie. Tous les princes souverains qui avaient quelque droit sur Bellême : Robert, roi de France, Richard, duc de Normandie, Richard, évêque de Séez, ainsi que tous les autres évêques et barons qui avaient signé la charte, renoncèrent à tous les droits qu'ils possédaient sur cette église, et confirmèrent les franchises que Guillaume lui avait accordées, selon la volonté du pape Léon VIII : le peuple entier fut appelé comme témoin de cet affranchissement : l'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui attenteraient ou vouvoudraient attenter à la liberté des prêtres qui desserviraient Saint-Léonard en leur imposant quelque redevance que ce pût être. Ces prêtres avaient le droit de demander à tout évêque qu'il leur plairait de choisir, de leur donner le saint Chrême et les saintes Huiles dont ils avaient besoin pour le service de leur communauté : ils ne devaient pas dépendre, même sur ce point, de l'évêque de Séez. Celui-ci ne pouvait, par lui-même, ni les interdire, ni les excommunier, ni les forcer de venir à son synode.

Le corps de saint Léonard fut placé sous l'autel, « enchâssé en une caisse de fin argent » dit René Courtin. Guillaume tenait cette caisse de la munificence de son frère Avesgaud, évêque du Mans, qui signa aussi la charte de fondation de Saint-Léonard. L'église de Notre-Dame-du-Vieux-Château, plus tard de Saint-Santin, fut réunie à celle de Saint-Léonard, et comme elle enrichie de précieux privilèges, entre autres de l'exemption de toute juridiction autre que celle du Saint-Siège. « Le bâtiment d'icelle église, dit Bry de la Clergerie, fut somptueux et très beau, et jusqu'à présent est demeuré entier quant au vaisseau d'icelle église, où se voit une vouste de la plus belle et ingénieuse structure que l'on puisse remarquer ailleurs. » Il est fâcheux que depuis le temps où vivait Bry de la Clergerie, le temps ait eu raison de cet élégant édifice. Mais il est certain que dès ce temps-là, il avait perdu la majeure partie de sa

splendeur ; aussi l'historien du Perche constate-t-il que c'est seulement « quant au vaisseau » que l'église était demeurée intacte.

Malgré la beauté de la charte de fondation de Saint-Léonard, elle n'en a pas moins été regardée comme apocryphe par plusieurs historiens à cause des anachronismes qu'elle renferme. Si Guillaume a éte à Rome sous Léon VIII, son voyage datait de cinquante ans au moins, ce qui paraît à peine croyable. Les signatures d'évêques ne désignent pas non plus des personnages contemporains. Saint Fulbert de Chartres en particulier, était mort à cette époque ; mais il faut remarquer qu'il est aussi porté comme mort : sa signature est ainsi exprimée : « *Signum beatæ memoriæ domini Fulberti, Carnotensis episcopi.* » Aussi l'auteur des *Chroniques percheronnes* croit-il que ces signatures ont été apposées successivement sur l'acte, et non d'une manière simultanée ; les évêques ont pu apposer leur signature en divers temps, lorsqu'ils venaient en pélerinage à Saint-Léonard. Il nous reste encore deux copies de cette charte, écrites dans la première moitié du XIIe siècle. Le roi Robert les avait d'abord marquées de son sceau ; mais une négligence des gardiens ayant laissé briser le cachet, Robert de Bellême les fit sceller de nouveau par le roi Philippe Ier. La trace de ce dernier cachet existe encore aujourd'hui sur ces chartes, bien que le sceau lui-même soit brisé. Du reste, l'authenticité des faits est si bien prouvée par d'autres documents que la valeur de la charte elle-même n'est qu'une question secondaire.

La fête anniversaire de la dédicace de cette église et de la translation des reliques de saint Léonard fut fixée au 26 juin. Guillaume établit dans ce sanctuaire un collège de chanoines chargés d'y chanter les louanges de Dieu et d'accomplir toutes les autres fonctions nécessaires au service divin. Pour qu'ils pussent subsister en desservant leur église, le comte de Bellême donna à ces chanoines l'église de Saint-Santin et ses dépendances, les chapelles de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre de Bellême : la première de ces chapelles est devenue dans la suites des temps église paroissiale. Ils reçurent de plus les églises de Saint-Aubin-de-Boissy, dans le Corbonnais ; de Vilers et de *Rivamast*, dans la forêt de Perseigne ; de Sainte-Marie-de-Louze, dans le Sonnois ; quelques terres adjacentes

au Vieux-Château de Bellême ; et enfin un de ses colliberts, c'est-à-dire un de ces hommes presque esclaves, comme il y en avait beaucoup à cette époque, mais jouissant déjà d'un semblant de liberté. Ce collibert se nommait Girard : il fut donné aux chanoines de Saint-Léonard avec ses enfants. D'autres donateurs, et entre autres, Yves de Bellême, évêque de Séez, augmentèrent encore ces possessions de l'église, comme nous le dirons en son lieu.

Ce sanctuaire de Saint-Léonard de Bellême devint fort célèbre, et on trouve une ordonnance de l'évêque de Séez Sylvestre, publiée vers l'an 1215, qui imposait à tous les curés du Bellêmois et du Corbonnais, sous peine d'excommunication, l'obligation de s'y rendre en procession tous les ans, le mercredi de Rogations. Une grande partie de la forêt de Perseigne lui fut attribuée plus tard, pour les besoins du culte et pour l'entretien des chanoines.

Malheureusement, comme il n'était pas sans arriver souvent au clergé de ces églises richement dotées, les chanoines se relachèrent de leur ferveur première et en vinrent jusqu'à mener une vie très désordonnée. Robert de Bellême, voulant arrêter ce scandale, les chassa ignominieusement et les remplaça par des moines de Marmoutier. Le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême était de la même observance, ce qui permit aux moines de quitter leur ancienne résidence sans aucune formalité, pour venir s'établir à Saint-Léonard en 1092. Robert leur donna un terrain convenable pour y établir un verger et un cimetière, y construire des granges et des écuries. Le roi de France Philippe Ier, signa lui-même ces arrangements, et les confirma par une charte spéciale, qui ne paraît pas avoir été conservée jusqu'à nos jours, mais qui est rapportée tout au long par René Courtin et par Bry de la Clergerie, elle se trouvait encore à Marmoutier au XVIIIe siècle. L'évêque de Séez, Girard Ier, consacra cet état de choses en 1106, et désormais Marmoutier fournit les moines nécessaires pour desservir Saint-Léonard, et toucha les revenus attachés à cette église.

On croit que ces moines retournèrent de Saint-Léonard à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, leur première résidence, vers 1230 ; du moins, c'est vers ce temps qu'on cesse de parler des moines de Saint-Léonard, et qu'on recommence à parler de

27

ceux de Saint-Martin. En 1250, ce fut à Saint-Martin qu'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, vint visiter les moines de Marmoutier. Cependant, cinq ans après, nous voyons le même prélat visiter aussi le *prieuré* de Saint-Léonard, qui était, il est vrai, soumis alors au prieur de Saint-Martin, nommé Geoffroy. Il est donc probable que les deux prieurés étaient encore en ce temps habités l'un et l'autre.

L'église continua de recevoir beaucoup de dons des seigneurs de la contrée. Rotrou IV, Guillaume de Ponthieu et Thomas, comtes du Perche ; les évêques de Séez Girard II, Lisiard et Guillaume Mauger ; Hugues de Rocé, Guillaume de Gémages, Charles de Valois, Robert et Jean II d'Alençon, avec beaucoup d'autres, furent les bienfaiteurs de cette communauté. L'évêque Guillaume Mauger voulut même y être enterré. Les papes aussi l'enrichirent de leurs dons : Alexandre III, en 1178, lui reconnut la juridiction sur quatorze églises ; Innocent III, en 1205, lui confirma les droits conférés par l'archevêque de Rouen, les évêques de Séez et du Mans ; enfin Innocent IV, en 1254, défendit aux exécuteurs de ses ordres, et même à ses légats, de prononcer aucune peine d'excommunication contre l'abbaye de Marmoutiers, les prieurés qui en dépendaient, et les moines qui en faisaient partie. Il y eut à propos de ces droits étendus quelques procès, dont nous aurons occasion de signaler une partie. L'église de Bellême commença de perdre de son influence lorsqu'elle fut abandonnée par les moines ; mais surtout elle déclina lorsque les reliques de son saint patron furent brûlées par les Calvinistes en 1562 : les pélerinages cessèrent, et les réparations de l'église furent négligées. Enfin, en 1711, elle s'écroula d'elle-même, et en 1788, ses ruines disparurent, avec la permission du comte de Provence, duc d'Alençon, qui fut depuis le roi Louis XVIII.

Richard-le-Bon

La fin du pontificat de Richard coïncidait presque avec la mort de Richard-le-Bon, duc de Normandie, et il nous reste à mieux faire connaître cet illustre prince, pour compléter l'histoire de nos contrées à cette époque. Il avait succédé, comme nous l'avons vu, à son père, Richard-sans-Peur, en 996.

Aussitôt qu'il fut assis sur le trône ducal, il eut à réprimer une conspiration générale formée par les paysans sur toute la surface de son duché. Bientôt après, son frère bâtard, Guillaume, qui avait reçu de lui en apanage le comté d'Exmes, se révolta à son tour contre son autorité. Nous avons ici une preuve qu'Exmes appartenait encore alors directement aux ducs de Normandie, bien qu'Alençon et la partie méridionale de l'Hiémois appartinssent aux Talvas. Le diocèse de Séez avait donc alors deux souverains temporels.

Richard battit facilement Guillaume d'Exmes ; et, dans le premier effet de sa colère, il fit plonger ce frère ingrat dans une noire prison ; mais la bonté faisait le fond du caractère de ce prince : il pardonna bientôt au coupable ; et pour le dédommager de ses pertes, sans lui rendre les moyens de se révolter de nouveau, il lui donna le comté d'Eu, trop près de Rouen pour que Guillaume pût songer à y organiser le moindre mouvement séditieux. Enfin, poussant la bonté jusqu'à l'extrême, le duc fit épouser à son frère coupable, mais vaincu et repentant, la jeune Lesceline, l'une des princesses les plus accomplies de cette époque. Il sortit de ce mariage trois fils, dont l'aîné, nommé Robert, succéda à son père dans la possession du comté d'Eu ; le second, nommé Guillaume, devint plus tard comte de Soissons, et le troisième, nommé Hugues, fut évêque de Lisieux. Nous verrons ces deux époux, Guillaume et Lesceline, devenir en 1040 les fondateurs de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

A peine Guillaume d'Exmes était-il soumis qu'une nouvelle guerre menaça Richard Gunnoride. Son beau-frère Ethelred II, roi d'Angleterre, prétendit que sa femme Emma était héritière de Richard-sans-Peur, aussi bien que son frère ; et, en vertu de cette prétention, il réclama comme un droit quelques possessions en Normandie. Mais cette revendication eut peu de succès : Ethelred commençait à débarquer en armes sur les côtes de la Manche, lorsque Nigel ou Néel *(Nigellus)*, se présenta au-devant de lui avec ses troupes, battit son avant-garde, et le força de reprendre la mer, après avoir perdu la moitié de son armée.

Ce fut alors qu'Hadwise, sœur de Richard-le-Bon, épousa Geoffroy, duc de Bretagne, ce qui ajouta encore à la force du prince normand et l'empêcha de redouter à l'avenir les entre-

prises d'Ethelred. Celui-ci avait pourtant une raison de chercher à s'établir en Normandie. Les Danois étaient alors maîtres de la plus grande partie de son royaume d'Angleterre. Battu de l'autre côté de la Manche, où il cherchait à compenser ses pertes, il retourna ses armes contre les usurpateurs de son royaume, les tailla en pièces et en fit un massacre épouvantable. Ce qu'il en resta se rendit en Danemark, et les chefs allèrent avertir Suénon, leur roi primitif, du malheur qui leur était arrivé. Suénon se mit en route pour l'Angleterre, débarqua son armée sur la côte d'York, et vint lui-même jusqu'en Normandie, pour faire alliance avec le duc Richard, dont il se rapprochait par son origine. Richard ne rejeta point le roi danois, et celui-ci, se sentant appuyé de ce côté, commença aussitôt les hostilités contre Ethelred : York, Cantorbéry et Londres tombèrent en peu de jours sous ses coups. Ethelred, vaincu de toutes parts, s'enfuit en Normandie auprès de son beau-frère, avec sa femme et ses enfants.

Suénon mourut à Londres, peu de temps après en avoir fait la conquête : il eut pour successeur son fils Canut, qui devait mériter le surnom de *Grand*. Ce jeune prince leva aussitôt une nouvelle armée, et la conduisit contre les Anglais. Ethelred, qui avait cru trouver dans le changement de règne une occasion favorable pour repasser en Angleterre, fut battu de nouveau à Sandwich, et mourut bientôt après. Canut-le-Grand sentit alors le besoin de resserrer de plus en plus les liens qui l'attachaient à la Normandie : il épousa Emma, veuve de son ennemi défunt, et sœur, comme nous l'avons vu, de Richard II. Ce fut de cette princesse qu'il eut Canut II ou Hardicanut, qui devait lui succéder sur le trône d'Angleterre. Ce prince était ainsi frère utérin des fils d'Ethelred, dont il devait plus tard établir le cadet saint Edouard, son héritier et son successeur.

Enfin, une dernière guerre attendait encore le bon Richard : ont eût dit que la divine Providence cherchait à le faire sortir malgré lui de son caractère pacifique : cependant, cette guerre terminée, il put se livrer, comme il le désirait, tout entier au bonheur de ses sujets.

Un démêlé éclata entre lui et le comte Eudes de Chartres, au sujet du château de Dreux. Richard, pour empêcher son adversaire de franchir ses frontières, bâtit dans la circonstance

la forteresse de Tillières, entre la Normandie et le pays chartrain, assez près de Verneuil, dans une situation aussi forte qu'agréable. Eudes fut bientôt battu, comme tous ceux qui en ce temps-là osaient prendre les armes contre les Normands ; et, comme un malheur en amène un autre, le pauvre vaincu, s'étant ensuite dirigé vers le Maine, éprouva une seconde défaite, dans un combat contre Hugues du Mans et Galeran de Meulan.

Dans le même temps, une princesse normande, Gunehilde, épousait l'empereur d'Allemagne, Henri III, surnommé *le Noir ;* les princes les plus puissants recherchaient l'alliance de cette forte race. Richard, de son côté, cultivait l'alliance de ses anciens compatriotes du nord : il appela en Bretagne Olaüs ou Olaf, roi de Norwège, et Lacman ou Laganan, roi de Suède. Ces deux princes pillèrent le pays de Dol, et retournèrent ensuite à Rouen, auprès de leur allié. Eudes de Chartres, effrayé à la vue de ces nouveaux hommes du nord, qui menaçaient de l'envahir, donna bientôt à Richard satisfaction pleine et entière.

L'effroi qu'inspiraient les Normands s'emparait du roi Robert de France lui-même : il fit son possible pour rétablir la paix, qui fut enfin signée, à condition qu'Olaüs se ferait chrétien. Il fut convenu par ce traité que le duc Richard épouserait Judith, fille de Geoffroy de Bretagne. Il en eut plus tard trois fils : Richard et Robert, qui furent l'un après l'autre ses successeurs ; et, Guillaume qui se fit moine à Fécamp : ces deux époux eurent en outre trois filles, qui n'ont laissé aucune trace dans l'histoire.

Geoffroy de Bretagne, las du gouvernement, laissa en ce temps-là son duché à ses deux fils, Alain et Eudes, issus, comme nous l'avons vu, d'Hawise, fille de Richard-sans-Peur. Aussitôt après l'avénement de ces deux jeunes princes, leur père les mit sous la protection de leur oncle, Richard-le-Bon, puis partit en pélerinage pour la Terre-Sainte, et mourut au retour, avant d'avoir pu regagner ses états.

Le roi de France Robert, ayant résolu de faire rendre à son vassal Bouchard de Melun, son château qui lui avait été traîtreusement enlevé, ne crut point pouvoir mieux s'appuyer pour obtenir ce qu'il exigeait, que sur Richard de Normandie, qui

devenait ainsi par sa vaillance le grand redresseur des torts dans tous les lieux où l'on pouvait implorer son secours. Les Normands, jusque-là, n'avaient jamais été vaincus et passaient pour invincibles. Nous les verrons pendant longtemps encore se montrer à la hauteur de cette réputation.

Le roi Robert mit encore à profit le secours du duc de Normandie pour se rendre maître de la Bourgogne, que Henri, dernier duc de ce pays, lui avait laissée en héritage à sa mort. Comme toujours, l'intervention des Normands fut efficace, et la campagne se termina par la prise du château d'Avallon. La paix fut signée ; et, pour la cimenter, Renaud, comte des Bourguignons d'Outre-Saône, demanda en mariage et obtint la jeune princesse Adelise, l'une des filles de Richard II.

Ce duc illustre, en tout digne de ses prédécesseurs, gouverna ensuite en paix son duché, comme il aurait désiré le faire toujours depuis le commencement de son règne, et il mourut en paix à Fécamp, en 1026, ou plutôt en 1027, après avoir fait proclamer duc de Normandie son fils aîné Richard III, et donné le comté d'Exmes à Robert, son fils puîné. Nous verrons que ce partage fut une cause de discorde ; et la Normandie, si unie jusque-là, devait bientôt éprouver pour la première fois les horreurs de la guerre civile.

Guillaume Talvas Ier

Pendant que Richard-le-Bon faisait bénir son gouvernement en Normandie, le comté de Bellême avait pour souverain Guillaume Talvas Ier, fils d'Yves de Creil, dont nous avons déjà parlé. Ce Guillaume était un homme de talent, comme Richard ; mais d'un caractère bien différent. Sa cruauté était devenue proverbiale et ternissait ses plus belles actions. Son gouvernement fut fort, mais peu paternel. Il eut seulement comme qualité une foi profonde, et il se fit bénir par le clergé, à cause des fondations dont il enrichit le pays qu'il gouvernait ; mais, d'un autre côté, il vexa ses peuples d'une manière atroce, et sa mort excita parmi ses sujets beaucoup plus de joie que de douleur.

Nous avons déjà dit qu'il éleva le donjon de Domfront, sur le sommet du roc d'où cette forteresse domine tout le Passais. Cette construction fut probablement commencée l'an 1010. La

forteresse bâtie à plus de deux cents pieds au-dessus du sol de la vallée qui l'entoure, était presque imprenable. Guillaume fortifia ensuite la ville même de Domfront, et bâtit au pied du roc que dominait le donjon, l'église et le prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau : nous avons déjà parlé de cet établissement à propos de Lonlay, nous ajouterons seulement ici une légende qui ne manque pas d'un certain intérêt.

D'après quelques traditions, le nom de cette église ne viendrait pas comme nous l'avons dit, de sa situation sur le cours de la Varenne : son nom véritable serait Notre-Dame-*sous-l'Eau* et aurait été donné au sanctuaire de Domfront dans des circonstances merveilleuses. On dit que la statue de la sainte Vierge ayant été transportée ailleurs, dans les paroisses situées plus haut sur la Varenne, elle se rembarqua d'elle-même sur la rivière, disparut au fond des ondes et remonta ainsi le cours de l'eau jusqu'à Domfront, où Marie voulait que son sanctuaire fût construit. Là, l'image sacrée apparut tout à coup aux yeux des habitants ébahis, qui s'empressèrent, sous la direction de Guillaume Talvas, de commencer la construction du sanctuaire que leur demandait la reine du Ciel. De là viendrait le nom de Notre-Dame-*sous-l'Eau* que les habitants des alentours lui donnent encore aujourd'hui. Nous rapportons cette explication merveilleuse et un peu forcée pour ce qu'elle vaut ; mais il nous a paru bon de consigner cette légende populaire, qui est fort ancienne et très accréditée dans le pays.

Nous avons déjà parlé de la mutilation qu'à subi cette église en 1836 : cet acte de vandalisme est d'autant plus regrettable qu'il était extrêmement facile, en faisant faire à la route de Passais qui a été la cause de ce désastre, un détour presque imperceptible, de conserver entier le beau monument. Un ignorant sottement impie a seul pu se rendre coupable d'un pareil attentat. Les pierres tombales que renfermait cette église ont été expliquées et commentées par M. Blanchetière, ingénieur et ancien maire de la ville. Ce savant est un de ceux qui ne croient pas que la plus belle de ces pierres, celle qui est ornée de la statue couchée d'un chevalier en armes, soit le monument élevé au fondateur Guillaume Talvas, comme on le croyait généralement autrefois. Cette belle pierre est encore à Notre-Dame avec plusieurs autres ; mais la plus grande partie de ces monuments

a été transportée dans la chapelle du collège de la ville dont elles forment le pavage, comme le pourraient faire les dalles les plus vulgaires. Le nom de Domfront se retrouvera assez souvent sous notre plume dans la suite de cette histoire. Achard-le-Riche qui souscrivit à la charte de fondation de Lonlay, passe pour avoir été le premier gouverneur de cette ville.

Après avoir fondé la magnifique église de Saint-Léonard de Bellême, dont nous venons de parler, Guillaume Talvas eut encore part à la construction du prieuré de Dame-Marie, aujourd'hui paroisse du canton de Bellême. Le fondateur de ce prieuré fut Albert, fils de Guillaume Talvas lui-même et de Godehilde : l'église et le monastère furent donnés à l'abbaye de Jumièges dans le temps où Arnoult était archevêque de Tours et Radbod évêque de Séez.

Alors commencèrent les malheurs de Guillaume. Varin ou Guérin, l'aîné de ses fils, gouverna un instant le comté après son père ; mais sa dureté le rendit bientôt odieux, et il fut étranglé dans son lit. Foulques, qui avait signé comme son frère la charte de Lonlay, mourut aussi avant ses parents. Enfin Guillaume lui-même devint rebelle à son suzerain, et prit les armes contre Robert-le-Magnifique, duc de Normandie. Cette entreprise lui devint funeste. Vaincu par Robert, le malheureux comte de Bellême fut condamné par lui à porter une selle de cheval sur son dos. La honte qu'il éprouva d'une telle humiliation lui perça le cœur. Un chagrin profond s'empara de son âme, et le conduisit au tombeau. Ce fut alors l'aîné des fils survivants, Robert, qui hérita du comté de Bellême. La cruauté fut son caractère, comme elle avait été celui de ses aïeux : il faisait trembler tout le monde. Mais son règne n'eut pas l'importance de celui de son père : il fut fait prisonnier dans un combat, et bientôt après, dit Pitard, « assommé comme une bête dans la prison où il était ». Son frère Guillaume Talvas II lui succéda et le dépassa encore en cruauté. Ce forcené, au rapport de Pitard, fit étrangler en pleine rue son épouse Hildeburge, « pieuse et sainte femme », ajoute le même historien. Nous reviendrons du reste, sur le gouvernement de cet homme, célèbre malgré la méchanceté de son cœur.

Le règne de Richard-le-Bon sur la Normandie vit encore quelques autres fondations importantes, outre celles dont nous

avons déjà parlé. Nous signalerons seulement ici les principales, et celles qui se rapportent le plus à l'histoire de notre diocèse.

Fondation de la Couture au Mans

Alors fut restauré le monastère de Saint-Pierre-de-la-Couture, au Mans, que nous avons vu fonder au VIe siècle, par la reine Ingoberge, femme du roi Caribert. La restauration de cette importante abbaye commença vers l'an 990, et elle reçut tout d'abord, afin de pouvoir subvenir aux besoins de ses moines, les revenus de plusieurs églises bâties sur les limites du diocèse de Séez, entre autres de Saint-Remy-du-Plain et de Saint-Rigomer-des-Bois, où se trouvait, avant les incursions des Normands une abbaye qui ne s'est jamais relevée de ses ruines. Plus tard, la Couture reçut encore l'église de Moulins-le-Carbonnel, appelé alors le *Carbonnet.* Evron avait été restauré, comme nous l'avons vu, quelques années auparavant, en 981 : les églises de Sablé et de Craon étaient devenues ses vassales, et elle possédait en outre la seigneurie de Gennes-le-Gandelain *(Gona, Genna* ou *Gennæ).* Sous le pontificat d'Avesgaud, qui fut l'initiateur de la plupart de ces fondations et de ces restaurations d'abbayes, le Maine vit s'élever, en 1010, un petit monastère, alors fort obscur et de peu d'importance ; mais qui était réservé, dans la suite des temps à de glorieuses destinées : ce fut le petit prieuré de Solesmes, près de la ville de Sablé. Cette future abbaye, dépendait de la Couture du Mans, elle ne renferma d'abord que douze moines, et se maintint toujours à peu près à ce chiffre jusqu'à la Révolution de 1789. A cette époque le monastère fut déserté par les religieux persécutés, et resta ainsi jusqu'en 1832 ; on commençait même à le démolir, lorsqu'un jeune prêtre de Sablé, l'abbé Guéranger, résolut de rétablir en France les Bénédictins noirs. Il s'installa dans le petit prieuré et y rassembla quelques compagnons. Cinq ans après, en 1837, l'humble monastère devenait abbaye, et le fondateur s'appelait désormais dom Guéranger, nom qui devait se classer, et parmi celui des hommes illustres de notre siècle, et parmi les lumières de l'église, comme l'a proclamé le pape Pie IX lui-même. Le premier prieur de ce petit monastère fut Rambert, dont les successeurs sont peu connus.

Vers le même temps on institua encore au Mans, une fête solennelle en l'honneur de saint Julien, et l'évêque régnant statua que tous les abbés du Maine seraient tenus d'y assister. L'ordonnance renferme les noms des abbés qui existaient alors dans le diocèse : ils étaient au nombre de dix : c'étaient les abbés de Saint-Calais, de Saint-Vincent et de la Couture du Mans, de Beaulieu, d'Evron, de Lonlay, du Gué-de-Launay, de la Pelice, de Saint-Georges-des-Bois et de Vaas. Cette fête s'est célébrée jusqu'au XVIe siècle, et il y avait alors beaucoup plus d'abbés qu'autrefois à y assister.

Le Maine, dont l'existence politique était encore assez mal déterminée, était alors convoité par deux maisons puissantes, qui le joûtaient de deux côtés différents : l'une était celle de Bellême, dont la frontière avait à peu près la même étendue que la frontière septentrionale du Maine, l'autre était la maison d'Anjou, qui le joûtait également au midi.

Mais cette province, bien que peu appuyée par les grands souverains de ce temps-là, parce qu'aucun d'eux ne recevait hommage de sa part, était gouvernée alors, par un comte capable de défendre ses états contre ses redoutables voisins. C'était Herbert, à qui sa vigilance avait fait donner le surnom d'*Eveille-Chien*, surnom dont il était lui-même très fier, quelque grossière que cette appellation nous paraisse aujourd'hui. Ce brave seigneur parvint à conserver non seulement sa province du Maine, mais encore la partie du Sonnois qui lui appartenait, quelque voisine qu'elle fût des possessions de la maison de Bellême.

Cependant Guillaume Talvas Ier, alors chef de cette dernière maison, grandissait chaque jour en puissance, avec l'appui des rois de France, Hugues-Capet et Robert, qui n'étaient nullement fâchés d'avoir dans cette contrée un vassal capable de donner des affaires aux ducs de Normandie. Du reste, Richard-le-Bon, alors régnant à Rouen, ne vit point avec déplaisir cet agrandissement des Bellême : il y contribua même pour sa part : ce prince magnanime ne pouvait encore voir dans Guillaume Talvas un rival à craindre : il l'estimait d'ailleurs à cause de ses talents et de sa bravoure ; et, en lui faisant du bien, il croyait rendre service à un ami ; qui d'ailleurs, était aussi en partie son vassal. Il lui donna donc, comme nous l'avons dit,

les forteresses d'Alençon et de Domfront avec leurs dépendances ; mais il garda pour lui et réunit à ses états le comté du Perche, encore indépendant de Bellême, et qui avait Mortagne pour capitale. On voit donc que cette ville de Mortagne a quelque titre pour revendiquer la dignité de capitale du Perche ; mais il faut ajouter qu'aussitôt que cette petite province fut soumise à Bellême, cette dernière devint la capitale civile et militaire de tout le pays : Mortagne resta seulement la capitale ecclésiastique, jusqu'à ce qu'elle tombât de nouveau, après l'extinction des Bellême, entre les mains des Rotrou de Nogent.

L'évêque du Mans, Avesgaud de Bellême, dont la nomination, avons-nous dit, avait eu pour but indirect, ainsi que celle de son oncle Sigefroy, de ménager à sa maison un pied à terre dans le Maine, sentit que son frère avait dans Herbert un rival capable de lui résister vigoureusement : il jugea de plus que sa propre situation deviendrait périlleuse si la guerre éclatait entre son frère et le comte du Maine ; et il fit construire, pour s'y retirer au besoin, la forteresse de Duneau *(Dunellus)*, sur les confins du Perche. Mais Herbert se montra une fois de plus, par sa célérité, digne de son surnom d'*Eveille-Chien* : il prévint les coups que pourrait lui porter l'évêque, en s'emparant de sa forteresse à peine bâtie ; et il la fit détruire dans une nuit avant le lever du soleil. Avesgaud, se voyant menacé et sans asile, s'enfuit chez son frère à Bellême ; et de là excommunia Herbert, et jeta l'interdit sur tout son diocèse du Mans. Guillaume prit fait et cause pour son frère, et la guerre commença ; mais Herbert fut partout vainqueur, excepté dans une seule affaire, où Giroye, seigneur de Courcerault, dont nous aurons mainte occasion de parler plus tard, s'élança avec sa troupe sur les Manseaux, rétablit le combat et reconquit la victoire à Bellême.

Ce dernier combat termina la guerre, et, Herbert ayant consenti à des conditions de paix raisonnables, l'interdit fut levé de dessus le diocèse du Mans. Avesgaud, rentré dans sa ville épiscopale, se conduisit désormais en évêque, et se distingua par ses fondations, dont nous avons déjà pu remarquer quelques-unes ; mais il ternit sa gloire par la vente de plusieurs prébendes : la simonie était alors un mal si invétéré que les meil-

leurs évêques eux-mêmes avaient du mal à s'en tenir complètement exempts.

Du reste, malgré les qualités vraiment épiscopales que montra, surtout dans ses derniers temps, Avesgaud de Bellême, on ne peut le laver complètement du reproche d'ambition et de cupidité.

Herbert, qui avait eu le plus d'avantage dans la dernière guerre, crut pouvoir attaquer à son tour la maison de Bellême ; mais il eut alors affaire au duc Richard II, qui soutint efficacement son vassal ; et à Giroye, qui, malgré quelques défaites, parvint à chasser entièrement du Sonnois le comte du Maine. Herbert alors dut se repentir de son imprudence, et de l'empressement qu'il avait mis à commencer une guerre dont personne n'avait posé la cause. Il était d'ailleurs également malheureux du côté de l'Anjou, dont le comte le battit d'abord, et ensuite, pour assurer sa frontière du côté du Maine, bâtit sur les confins d'Herbert le fort de Château-Gonthier. Ces succès de la maison d'Anjou furent loin de plaire à celle de Bellême, qui sentit que le Maine pouvait lui échapper de ce côté. Guillaume prit ses mesures pour garder la haute main sur cette province. Le Maine se trouva ainsi de plus en plus l'objet constant de la cupidité des deux maisons de Bellême et d'Anjou ; mais nous verrons que ni l'une ni l'autre ne put jamais parvenir à le posséder d'une manière solide et paisible. Le Maine était destiné à vivre de sa propre vie politique.

L'évêque de Séez, Richard Ier, mourut pendant ces luttes du Maine contre ses deux voisins du nord et du midi, mais la date précise de sa mort ne nous est pas bien connue.

CHAPITRE IV

Radbod de Flers, 28e Évêque de Séez

1025-1034

—

Origine de Radbod. — Ses actes épiscopaux. — L'abbaye de Cerisy. — Richard III et Robert-le-Magnifique, ducs de Normandie. — Naissance de Guillaume-le-Bâtard. — Robert et Guillaume Talvas II, comtes de Bellême. — Alençon à cette époque. — Les églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard. — Démission de Robert-le-Magnifique, duc de Normandie, avénement de Guillaume-le-Bâtard.

Radbod, successeur de Richard Ier, sur le siège de Séez, était de la noble famille de Flers, et parent à un certain degré de Guillaume, comte d'Evreux. Le *Gallia christiana* rapporte qu'il avait été marié, et qu'il avait eu de son mariage Guillaume-*Bonne-Ame*, plus tard archevêque de Rouen. Du Monstier fait régner simultanément ces deux évêques, mais sans établir entre eux aucun lien de parenté ; d'autres croient que Guillaume était neveu de Radbod.

Celui-ci assista en 1025 à la confection de la charte qui confirmait la fondation de l'abbaye de Bernay, ce qui nous prouve qu'il occupait le siège épiscopal de Séez dès avant la mort du duc Richard II, auteur et signataire de la même charte. Cette mention de Radbod en 1025 prouve aussi que la charte de Lonlay, signée par Sigefroy, deuxième prédécesseur de Radbod, n'était pas la charte définitive de 1026, mais la première charte de 1017, comme nous l'avons dit plus haut. Radbod signa également la charte d'une donation faite par Robert de Rouen à l'église de Saint-Pierre de Chartres, et il confirma le don fait à l'abbaye de Jumièges par l'abbé de Mici ou de Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans, de l'alleu de Dame-Marie *(Domna-Maria)*, dont nous avons déjà parlé. Cette charte fut signée du roi de France Robert, de Henri, son frère, et de Richard, duc de Normandie, mais elle est sans date, et il est difficile de savoir au juste en quelle année elle a été écrite. Enfin, notre évêque, était

présent à la fondation de Cerisy, en 1032, sous le règne de Robert-le-Magnifique.

Nous ne connaissons rien de plus sur les actions de ce prélat, et, pour terminer l'histoire de sa vie publique, nous n'avons plus qu'à parler des fondations qui datent de son pontificat. Mais Marin Prouverre nous donne quelques détails sur sa vie intime, et sur ses rapports avec Guillaume-Bonne-Ame, dont nous avons parlé. Selon l'historien argentanais, cet archevêque, surnommé *Bonne-Ame* à cause de la douceur de son caractère, était non pas le fils, comme le dit le *Gallia christiana*, mais le neveu de notre Radbod. « L'oncle, ajoute Prouverre, tire beaucoup plus de gloires des actions de ce neveu illustre que de ses propres actions ». Guillaume fit les pélerinages de Rome et de Jérusalem, avec Thierry de Mathonville, abbé de Saint-Evroult, puis il devint successivement archidiacre de Rouen, moine du Bec, abbé de Saint-Etienne de Caen, et enfin archevêque de la capitale de la Normandie, dont il occupa le siège pontifical, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1110. Nous aurons plusieurs fois occasion de parler de cet illustre prélat dans le cours de cette histoire.

L'Abbaye de Cerisy

L'abbaye de Cerisy, dont nous allons maintenant raconter la fondation, n'a jamais appartenu à notre diocèse ; mais nous avons vu que notre évêque Radbod en signa la charte, et de plus on est souvent porté à la confondre avec Belle-Etoile, abbaye de Prémontrés, fondée sur le territoire d'un autre Cerisy, qui appartient aujourd'hui au diocèse de Séez, bien qu'il fît alors partie du diocèse de Bayeux. L'abbaye dont nous allons parler n'a jamais cessé d'appartenir à ce dernier diocèse, et elle a toujours été bénédictine. Située à quatre lieues à l'ouest de la ville de Bayeux, et tout près de la ville de Saint-Lô, aujourd'hui chef-lieu du département de la Manche, l'abbaye de Cerisy était une de celles qui avaient existé longtemps avant les invasions normandes, et qu'il s'agissait seulement de restaurer à l'époque dont nous écrivons l'histoire.

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur cette abbaye nous a paru propre à empêcher qu'on ne la confonde avec celle de Cerisy-Belle-Etoile.

Le premier fondateur de ce monastère avait été saint Vigor, qui fut ensuite évêque de Bayeux. Ayant détruit, par sa puissance auprès de Dieu, un serpent prodigieux qui désolait la contrée, il reçut de la reconnaissance d'un homme très riche, nommé Volusien, qui avait eu souvent à payer tribut au monstre, la terre de Cerisy, qui renfermait vingt-cinq villages. Ce fut là que Vigor bâtit son monastère, qui fut plus tard appelé, de son nom, l'abbaye de Saint-Vigor, et dont il fut abbé avant de devenir évêque de Bayeux. On lui dédia ensuite une église en ce lieu, un certain nombre d'années après sa mort.

L'église et l'abbaye de Cerisy furent détruites, comme beaucoup d'autres par les Normands dévastateurs ; mais elles furent rétablies ensuite par les Normands convertis, et elles s'élevèrent bientôt beaucoup plus belles qu'auparavant, par les soins de Robert-le-Magnifique, dont nous allons bientôt retracer l'histoire. Encouragé par l'exemple de son père, Richard-le-Bon, et de son aïeul, Richard-sans-Peur, sous les mains desquels nous avons déja vu tant de monastères sortir de leurs ruines, le duc fit commencer les travaux de Cerisy l'an 1030, et fit instituer comme premier abbé Durand, auparavant moine de Saint-Ouen de Rouen.

Robert enrichit de nouveau le monastère en 1032, et y fit placer des reliques précieuses, que Turstan, comte d'Exmes, avait obtenues du patriarche de Jérusalem, et qu'il apporta lui-même à Cerisy en 1034. La construction de l'ensemble des édifices fut achevée en 1042, par Guillaume-le-Conquérant, fils du fondateur, Robert-le-Magnifique. Henri Beauclerc, fils de Guillaume, confirma à son tour en 1120, les donations faites au monastère par son père et par son aïeul. *(V. Appendice III, p. 460)*.

Cette fondation de Cerisy avait eu lieu sous le règne du duc de Normandie Robert-le-Magnifique, dont nous avons déjà cité plusieurs traits qui lui font honneur. Ce prince était le fils cadet de Richard-le-Bon ; et, malgré les grandes qualités qu'on aime à remarquer en lui, il parvint peut-être par un crime au trône qui appartenait d'abord à son frère aîné.

Richard III

Richard II était mort, selon l'opinion la plus probable, en 1027, et son duché de Normandie était passé sans conteste à

son fils aîné, Richard III, qu'il avait lui-même institué son héritier avant de mourir. Robert, le cadet, avait reçu pour apanage le comté d'Exmes et ses dépendances ; mais il se montra assez peu content de son partage, qui ne suffisait pas à ses talents et à son esprit inquiet et brouillon.

Richard III, malgré sa jeunesse, ne se montra inférieur ni à son père, ni à son aïeul, au double point de vue des talents et du caractère, et déjà il était aimé et chéri de ses sujets, lorsque son frère, qu'on appelait alors Robert-*le-Diable*, à cause de son audace et de son esprit batailleur, se révolta contre lui. C'était la première fois qu'on voyait la Normandie, si unie jusqu'alors, se scinder en deux camps ennemis ; et ceux que les Normands avaient si souvent vaincus, allaient enfin les voir, non sans une certaine satisfaction, lutter les uns contre les autres.

Robert se retira dans son château de Falaise, dont la formidable position lui permettrait, pensait-il, de braver une armée dix fois plus forte que la sienne ; mais Richard, sans se laisser effrayer, apparut au pied de la forteresse ; et bientôt Robert, contraint par la famine, et connaissant la valeur des assiégeants, résolut de se rendre à discrétion. Richard le traita avec bonté, et se contenta de lui faire sentir la gravité de sa faute. Bientôt après, il voulut retourner de Falaise à Rouen, après avoir pris en personne possession du château qu'il venait d'enlever à son frère rebelle. Mais à peine arrivé dans sa capitale, il fut saisi d'un mal subit, qui l'emporta à la fleur de l'âge, en 1028.

On pense bien que cette mort imprévue ne fut pas sans soulever des soupçons et des accusations contre Robert : on parla d'assassinat, de poison ; et on dit hautement que le comte d'Exmes était capable de tout faire pour devenir maître des états de son frère. Rien ne fut prouvé cependant, et il restera toujours un voile épais sur cette mystérieuse affaire.

Richard laissait un fils, nommé Nicolas, encore dans la première enfance. Sous prétexte de le faire élever par les moines, Robert le fit entrer dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et prit le gouvernement du duché, d'abord au nom de son neveu, puis bientôt en son nom propre. Nicolas, ayant grandi, ne se sentit ni le goût ni la force de revendiquer les états de son père contre son puissant oncle, et plus tard contre son terrible cou-

sin, Guillaume-le-Conquérant. Frustré de ce côté, il porta ses désirs vers le royaume du Ciel et se fit moine à Saint-Ouen, où il mourut en 1092.

Robert-le-Magnifique

Le duc de Normandie s'appela donc désormais Robert Ier, et il fit tellement oublier par ses brillantes qualités, par sa valeur, sa générosité et sa grandeur d'âme les soupçons qu'on avait conçus contre lui, que ses seigneurs et son peuple changèrent bientôt son surnom de Robert-*le-Diable* en celui de Robert-*le-Libéral* ou *le Magnifique*.

Cependant sa conduite antérieure méritait quelque punition de la part de la divine Providence. Robert, comme expiation de sa révolte contre son frère, vit à son tour quelques-uns de ses sujets se révolter contre lui. L'évêque d'Evreux, nommé comme lui Robert, fut un des premiers dont le nouveau duc eut à se plaindre, et il lui enleva pour le punir, son fief épiscopal. Mais Robert-le-Magnifique, malgré ses défauts, était magnanime, comme tous ceux de sa race : il pardonna bientôt à l'évêque coupable, lui rendit ses biens qu'il avait confisqués, et ils furent ensuite d'excellents amis.

Guillaume de Bellême fut le second qui donna des affaires à Robert Ier. Ce seigneur était depuis quelques temps en guerre du côté du Maine. Son frère, Avesgaud, évêque du Mans, était toujours l'adversaire de son seigneur, Herbert *Eveille-Chien*, dont nous avons déjà parlé. Les deux maisons de Bellême et du Maine s'étaient cependant réconciliées à la naissance de Hugues, fils d'Herbert, qui avait eu pour parrain Gervais, neveu d'Avesgaud, et plus tard son successeur sur le siège du Mans. Mais cette paix ne fut pas de longue durée ; le bruit des armes retentit bientôt de nouveau. Herbert s'allia avec Robert de Normandie, et assiégea l'évêque Avesgaud dans la Ferté-Bernard, nommée alors la Ferté-sur-Huîne, où celui-ci s'était renfermé. Avesgaud, jugeant qu'il ne pouvait pas tenir longtemps dans cette place, employa la médiation de son collègue, saint Fulbert, évêque de Chartres, le prélat le plus respecté de son temps, et l'oracle de la France entière. Vaincu par l'autorité de ce grand et saint évêque, Herbert accorda des conditions avanta-

geuses ; il prit pourtant la Ferté, et se trouva pendant un temps maître de son rival.

Mais le comte du Maine avait d'autres ennemis, que la maison de Bellême. Foulques Nerra, comte d'Anjou, l'attaquait sans cesse de son coté ; mais celui-ci avait affaire aussi avec le duc de Bretagne, ce qui produisait une diversion utile à Herbert. Foulques fut vaincu dans un combat : le duc de Bretagne en tira une rançon importante, et le Maine, en guerre au nord et au midi, eut à subir de grands dommages. Le duc de Bretagne voulut en garder une partie comme gage de la paix qu'il venait de conclure avec le comte d'Anjou, et il y laissa un de ses lieutenants, nommé Alain Cognart.

Malgré ce nouveau danger qui le menaçait, Herbert voulut d'abord humilier Avesgaud, ennemi d'autant plus dangereux pour lui qu'il habitait son territoire, mais les évêques de France prirent fait et cause pour leur collègue ; et en face de la menace d'excommunication qu'ils lui lançaient de toutes parts, Herbert rendit la Ferté-sur-Huîne aux Bellême, et la paix parut rétablie. Saint Fulbert de Chartres mourut peu après ces événements, le 10 avril 1028.

Ce fut alors que Guillaume de Bellême, voyant dans Robert de Normandie l'allié d'Herbert, ennemi de son frère, se révolta contre lui, voulut même entraîner Herbert dans sa défection : mais celui-ci refusa de commettre cet acte déloyal ; et Guillaume, pour s'en venger, dévasta la province du Maine. Mais bientôt Robert averti, marcha au secours de son allié et manifesta hautement le dessein de réprimer les mauvais projets de Guillaume. Celui-ci, effrayé à l'approche du duc de Normandie, se vit bientôt obligé de s'enfermer dans Alençon. Il y fut pris en peu de jours, mais non sans s'être défendu vaillamment contre le duc de Normandie. Remis en liberté quelques temps après, par la magnanimité de Robert, il leva de nouveau l'étendard de la révolte, et fut vaincu définitivement à la sanglante bataille de Blavou, près Saint-Denis-sur-Huîne, où il vit tomber deux de ses fils sous les coups des Normands. Foulques, l'un d'entre eux, dont nous avons déjà parlé, mourut des suites de ses blessures : Robert, aussi blessé, fut fait prisonnier, mais survécut et fut le successeur de son père. Ce fut à la suite de cette bataille de Blavou que Robert de Normandie condamna son vassal rebelle à

porter sur son dos une selle de cheval, ce dont Guillaume fut si humilié qu'il en mourut de chagrin, comme nous l'avons dit plus haut. Son troisième fils, Guérin ou Warin, seigneur de Domfront et du Perche était mort misérablement deux ans auparavant, en 1026, « *étranglé par le diable* », dit l'historien Guillaume de Jumièges, à cause de ses crimes. Robert, devenu par la mort de son père, comte de Bellême et d'Alençon, fut mis en liberté par Herbert, entre les mains duquel Robert de Normandie l'avait laissé. Le comte du Maine espérait trouver en lui un voisin moins belliqueux que ne l'avait été Guillaume ; mais Robert se montra peu reconnaissant des bons procédés dont le duc avait usé à son égard ; et il déclara presque aussitôt la guerre à son libérateur : nous verrons plus tard ce qu'il résultera pour lui de ces luttes ambitieuses.

Pendant que ces combats fratricides faisaient couler le sang de nos pères dans les plaines du Sonnois, un événement d'abord parfaitement inaperçu était arrivé à l'autre extrémité de notre diocèse, et préparait pour l'avenir des conséquences de premier ordre, que personne ne pouvait soupçonner alors.

Naissance de Guillaume-le-Batard

Quelque temps avant la mort de Richard III, en 1026, Robert de Normandie, encore alors simplement comte d'Exmes et connu sous le nom de Robert-le-Diable, se trouvait dans son château de Falaise, forteresse chère à son cœur, et la principale de son comté. Du haut de ce donjon, situé comme un nid d'aigle sur un rocher à pic de plus de deux cents pieds d'élévation, il commandait à toute la contrée, et pouvait apercevoir la majeure partie de ses possessions.

Le comte aimait à contempler ce spectacle enchanteur, et un jour par la fenêtre de la salle d'armes de son château, il regardait avec complaisance la petite rivière de l'Ante qui bouillonnait à deux cents pieds au dessous de lui, et en face, la roche abrupte de Noron, qui se relève de l'autre côté de la vallée au couchant, presque au niveau de celle du donjon lui-même. Aux pieds même de Robert, plusieurs personnes du sexe étaient occupées à laver du linge dans une flaque d'eau formée par le cours de l'Ante, et parmi elles une jeune fille, nommée Arlette

ou Harlotte, fille d'un corroyeur de la ville. Jeune, légère et enjouée, elle jasait et riait avec ses compagnes, au milieu desquelles elle paraissait exercer une sorte de supériorité. Robert attacha ses yeux sur elle, et fut frappé de sa beauté : le soir même, un messager sortait furtivement du donjon, et portait un message secret à Arlette et à son père. La jeune fille rougit, le père se lamenta ; mais il y avait ordre formel ; et qui pouvait défendre ces malheureux plébéiens contre le prince souverain de la contrée ?

Arlette suivit le messager ; et l'année suivante, 1027, elle rentrait de nouveau au donjon un soir, au milieu des ombres. Un vieux capitaine, nommé Roger, qui était alors de garde à l'entrée de la forteresse, entendit le bruit de la poterne, s'étonna de ces entrées clandestines, et en rechercha la cause. Il se promenait du côté de la salle d'armes, lorsqu'il entendit, dans un appartement voisin, que l'on montre encore aujourd'hui au centre des ruines du château, les cris d'une femme et les vagissements d'un nouveau-né. Le vieux capitaine s'irrita : il soupçonna la vérité ; et ces mœurs dissolues, si différentes de celles de ses anciens maîtres, le remplirent de honte et de confusion. Il maudit Robert : il maudit cet enfant, qui ne pouvait être, selon lui, que le fruit d'un commerce criminel et indigne. Le bon Roger avait raison : l'enfant qui venait de naître était le fils d'Arlette, le bâtard de Robert de Normandie, comte d'Exmes et souverain du pays ; mais, malgré la malédiction prononcée contre lui par le vieux serviteur de ses pères, cet enfant était réservé à de hautes destinées.

Huit ans s'étaient écoulés, et la mort de Richard III avait fait le comte d'Exmes duc de Normandie : Robert-le-Diable était devenu Robert-le-Magnifique. En 1035, il convoqua ses vassaux à une brillante cour plénière, où ils se rendirent avec empressement. Seul le vieux Roger parut sombre, soupçonna ce qui allait arriver ; et s'écria : « O Richard III ! Richard III, mon maître !! es-tu donc mort pour faire place à un bâtard ? » Cette accusation, sortie du cœur de ce serviteur fidèle passa heureusement inaperçue : les seigneurs normands se rassemblèrent dans toute leur magnificence, et Robert apparut bientôt au milieu d'eux, tenant par la main, un enfant de huit ans, dont un grand nombre d'entre eux ne soupçonnaient pas même l'existence.

Le duc alors, prenant la parole, et interpellant nommément ses plus puissants vassaux, leur déclara que, désespérant d'avoir des enfants légitimes, il reconnaissait pour son fils et instituait son héritier l'enfant de huit ans qu'il leur présentait, et auquel il avait donné le nom de Guillaume, en souvenir de son bisaïeul, Guillaume-Longue-Epée, le fils du grand Rollon, chef de leur race.

Tous les seigneurs se turent, les uns approuvant ce que venait de faire le duc, les autres dévorant leur dépit dans le fond de leur cœur. Mais Roger, qui ne savait pas ce que c'était que de céler sa pensée, voulut protester hautement contre cette action de Robert, qu'il avait si vivement blâmée tout bas. Il dit que cet acte était la glorification du crime, qu'il n'acceptait point pour maître le fils de la corruption ; et que si le duc avait imposé à cet enfant le nom glorieux de Guillaume, il allait, lui, le flétrir d'un surnom qui rappellerait son origine, et l'appeler Guillaume-*le-Bâtard*. « Je l'ai déjà maudit à sa naissance, ajouta-t-il ; je le maudis encore au commencement de son règne. »

Guillaume-le-Batard duc de Normandie

Il y eut quelques seigneurs qui pensèrent comme Roger ; mais ils se contentèrent de murmurer tout bas ; et la protestation du loyal serviteur resta sans écho : la plupart des vassaux d'ailleurs, heureux de voir revivre dans le jeune Guillaume le sang de Rollon, acceptèrent avec bonheur la proposition de Robert, qui, du reste était alors assez bien posé en Normandie pour y faire respecter ses volontés. De la malédiction de Roger, il ne resta à Guillaume que le surnom de Bâtard, qu'il accepta lui-même volontiers. Il s'en parait même quelquefois en tête de ses actes, dont plusieurs commencent en ces termes : « *Ego sum Gulielmus, cognomento Bastardus*. Je suis Guillaume, surnommé le Bâtard. » La divine Providence, d'ailleurs, ne ratifia point la malédiction du bon Roger sur ce fruit illégitime de la famille de Normandie, qui fut, il est vrai, légitimé peu après par le mariage de Robert avec Arlette. Nous verrons cet enfant prédestiné échapper à de grands périls, remporter de grandes victoires, et échanger son surnom de *Bâtard* contre le surnom beaucoup plus noble et plus glorieux de *Conquérant*.

Robert-le-Magnifique, après avoir rétabli la paix dans le Maine et dans le comté de Bellême, eut à lutter contre Hugues, évêque de Bayeux, qui tenta sans succès de s'emparer du château d'Ivry : la paix fut encore bientôt faite de ce côté ; et rien ne pouvait plus se gérer désormais sans que les ducs de Normandie missent leur épée dans la balance. Beaudouin, comte de Flandre, venait d'obtenir pour son fils, nommé comme lui Beaudouin, la fille du roi de France, Robert-le-Pieux : aussitôt que ce jeune prince se vit appuyé par un aussi puissant beau-père, il prit les armes contre son père lui-même, et tâcha de le chasser de ses états. Le père appela à son secours Robert de Normandie, qui le rétablit promptement et facilement dans le rang qui lui appartenait.

Le roi Robert mourut peu de temps après cette restauration, en 1031, à l'âge de soixante ans : il eut pour successeur son fils cadet, Henri Ier. Mais la seconde femme du roi défunt, la fameuse reine Constance, haïssait cordialement son beau-fils, et ne négligea rien pour le renverser du trône. Henri, sur le point de succomber sous les efforts et les ruses de sa belle-mère, eut encore recours au grand redresseur de torts de cette époque, Robert-le-Magnifique, qui passa aussitôt avec ses Normands sur les terres de France : il n'en fallut pas davantage ; et bientôt Constance, vaincue et mise en fuite, dut laisser tranquille sur le trône le jeune roi appuyé sur d'aussi puissants vengeurs de ses droits.

Cependant la guerre continuait dans le Maine après l'avénement de Robert de Bellême. Ce comte, batailleur et brouillon comme son père, ayant été mis en liberté, comme nous l'avons dit, par le comte Herbert Eveille-Chien, avait pénétré sur les terres de son libérateur, et lui avait pris la ville de Ballon, qu'Herbert lui reprit de nouveau en 1031.

Ainsi rentré en possession de sa forteresse, le comte du Maine fut de nouveau vainqueur de son rival en plusieurs combats, et parvint à le faire prisonnier. Robert de Bellême fut enfermé au château de Ballon, dont il était maître si peu de temps auparavant, et il y resta captif deux années entières.

Guillaume Giroye

En 1034, Guillaume Giroye, seigneur d'Echauffour, fils de Giroye de Courcerault, qui avait si bien servi Guillaume Talvas, prit les armes pour délivrer son suzerain, et battit plusieurs fois le comte Herbert ; mais il eut l'imprudence de faire pendre un chevalier manseau, nommé Gauthier de Sore, ou de Saldaigne ; et il attira ainsi sur la tête de son maître les représailles du comte du Maine. Celui-ci, envoya à la prison ou se trouvait Robert de Bellême un de ses hommes, qui fendit d'un coup de sa hache d'armes, la tête du comte prisonnier. Robert n'avait été que pendant six ans comte de Bellême et d'Alençon : il eut pour successeur son frère Guillaume Talvas II.

Guillaume Talvas II

Celui-ci agrandit l'abbaye de Lonlay, et le prieuré de Saint-Symphorien de Domfront, bâti dans l'enceinte du donjon lui-même, et qui a subsisté jusqu'au xviiie siècle comme prieuré simple : on voit encore aujourd'hui (1899) les ruines de la chapelle attachée à ce prieuré. L'église de Notre-Dame-sur-l'Eau fut aussi embellie et augmentée par Guillaume Talvas II ; et ce fut de son temps que les habitants de Domfront firent bâtir dans l'enceinte de leurs remparts une chapelle succursale de cette église. Cette chapelle, dédiée à l'apôtre du pays, saint Julien, était située sur la petite place qui porte encore aujourd'hui le nom du saint patron du Maine. Elle a été l'origine de l'église paroissiale actuelle, bâtie au xviiie siècle à peu de distance de la chapelle et sous le même patronage. En construisant cette chapelle, les Domfrontais se ménageaient un moyen d'assister aux offices de l'Eglise, même quand leur ville était assiégée ; car, dans ce cas, il leur était impossible d'aller à l'église paroissiale de Notre-Dame-sur-l'Eau, qui se trouvait hors de l'enceinte fortifiée. Domfront était alors devenu considérable, et les comtes de Bellême y habitaient plus volontiers que dans leur capitale et à Alençon, surtout depuis qu'ils y avaient fait bâtir leur château, qui passait alors pour imprenable.

Guillaume Talvas II avait sur le cœur la défaite et la mort de son frère Robert : il essaya de le venger avec le secours de

Giroye, qui était toujours le bras droit des Bellême. La fortune le favorisa d'abord, et il reprit sur Herbert le Sonnois et le Perche, dont celui-ci s'était emparé. Mais il eut l'ingratitude de faire crever les yeux à son fidèle défenseur Guillaume Giroye, au moment où celui-ci célébrait ses noces, et de le faire mutiler cruellement par jalousie. Les sujets de Giroye s'irritèrent beaucoup de cet odieux attentat : ils chassèrent Talvas, qui mourut après quelques années d'exil, en 1048.

La guerre avec Guillaume Talvas n'était pas la seule qu'eût à soutenir Herbert, comte du Maine : sa lutte avec son évêque Avesgaud n'avait point cessé non plus depuis nombre d'années. Avesgaud, vaincu, s'était enfui du Mans, et s'était retiré de nouveau à la Ferté-sur-Huîne. Là, ennuyé des ambitions mondaines, qui l'avaient tant tourmenté sans aucun fruit, il reconnut que sa conduite n'avait pas été celle d'un évêque ; et il prit la résolution, pour faire pénitence, d'entreprendre un pélerinage en Palestine. Mais au moment de se mettre en route, il lança encore l'excommunication contre son adversaire Herbert, puis il partit en l'an 1032, et revint en 1036. Il était rentré à Verdun, et se préparait à regagner son diocèse, lorsqu'il fut saisi d'une maladie qui le conduisit au tombeau, le 27 octobre de cette année 1036, après un pontificat de quarante-un ans. Il fut enseveli dans l'église cathédrale de Verdun, et il est probable qu'il y repose encore aujourd'hui. Le brave et digne comte Herbert-Eveille-Chien était mort dès le 13 avril de cette même année 1036, et avait eu pour successeur Hugues II.

A cette époque le domaine des évêques du Mans était considérable : ils possédaient plusieurs fiefs qui font aujourd'hui partie du diocèse de Séez. Nous citerons entre autres Céaucé et Saint-Corneille, probablement celui qu'on appelle aujourd'hui Saint-Cornier, paroisse assez considérable du canton de Tinchebray. Il faut remarquer que le passage sur le siège du Mans des évêques de la maison de Bellême, au lieu d'augmenter la mense épiscopale, dut la diminuer au contraire, parce que ces seigneurs opérant largement leurs œuvres, vendaient sans scrupule quelques-uns de leurs fiefs, pour en retirer l'argent nécessaire à leurs entreprises. Nous avons déjà vu Avesgaud se défaire ainsi de quelques-unes de ses propriétés : nous verrons faire la même chose à son neveu Gervais de Château-du-Loir,

qui lui succéda en 1035, avant même que son oncle fut revenu de son voyage de Palestine.

Geoffroy Martel

Il y eut aussi alors quelques changements dans l'Anjou. Le comte de ce pays, Foulques Nerra, était mort et avait eu pour successeur le comte de Vendôme, Geoffroy Martel, dont nous aurons souvent dans la suite occasion de parler : le nouveau comte inaugura son règne par la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers, dont les étangs seuls nous restent comme souvenir aujourd'hui, mais qui a été, pendant longtemps considérable et fort peuplée de moines. L'une des premières guerres qu'entreprit Geoffroy fut contre l'évêque de Séez, Yves de Bellême, dont nous raconterons bientôt la vie.

Grand homme de guerre et politique habile, le comte d'Anjou était aussi, comme la plupart des hauts seigneurs de son temps, un généreux bienfaiteur des abbayes. Il acheta de ses propres deniers l'eglise de Saint-Pierre de Courgains, et la donna à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Cette donation se rattache directement à l'histoire du diocèse de Séez en ce sens qu'elle fut confirmée par Roger de Montgommery, et par sa femme, Mabile de Bellême, que nous verrons bientôt fonder Saint-Martin-de-Séez. Roger de Montgommery était d'ailleurs tuteur du jeune duc de Normandie, Guillaume-le-Bâtard, ce qui lui donnait une grande influence dans toute la contrée. La famille de Bellême qui n'existait déjà plus que dans la personne de ce puissant seigneur, gendre du dernier des Talvas, n'en était pas moins alors à l'apogée de sa puissance politique et territoriale, et elle étendait au loin son action sur une vaste étendue de pays, favorisant partout les monastères et les églises, mais opprimant de toutes manières ses voisins et ses vassaux, et tâchant de rendre à Dieu ce qu'elle prenait ainsi aux hommes. On peut dire d'elle du reste, proportion gardée, ce que nous avons dit de la maison de Normandie : elle produisait beaucoup d'hommes de talent, et peu d'hommes médiocres ; mais, sous le rapport du caractère, les Bellême, cruels et tyrans, étaient loin d'offrir aux yeux la magnanimité et la douceur ferme qui caractérisaient les descendants de Rollon. Cependant

on ne peut refuser aux Talvas une grande libéralité de caractère : les fondations furent nombreuses de leurs temps, et outre celles que nous avons signalées, on cite encore pour le Perche la fondation du prieuré de Ceton, alors du diocèse du Mans, et aujourd'hui paroisse considérable du diocèse de Séez, au canton du Theil.

Alençon

Alençon commençait dès lors à dominer Bellême, et acquérait une importance de plus en plus considérable. Le donjon, dont on voit encore aujourd'hui quelques restes, était situé à l'ouest de la ville : il avait été relié par un mur de fortifications avec un groupe d'habitations remplacé aujourd'hui par l'église de Notre-Dame et les maisons environnantes, ensemble qui a porté longtemps le nom de *Vieux-Bourg* : c'est le nom qui lui est donné dans une charte de Guillaume Talvas II, ce qui prouve que ce bourg était antérieur à la fondation du château, et probablement le noyau primitif de la partie d'Alençon bâtie sur la rive droite de la Sarthe. Cette partie ancienne de la ville a toujours été aussi la plus fortifiée. Une autre partie, qui s'étendait depuis le pont *du Guichet*, situé un peu au-dessous de celui qu'on appelle aujourd'hui le Pont-Neuf, jusqu'à la porte de Sarthe, qui débouchait dans le faubourg de Montsort, paraît avoir été bâtie dans des temps plus récents. Cependant Odolant-Desnos nous dit que de son temps, on y trouvait les plus anciennes maisons subsistantes de la ville : il en reste encore aujourd'hui (1899) ; mais on en rajeunit souvent quelqu'une, et ces vieux édifices prennent de plus en plus le cachet moderne.

Au-delà de cette seconde partie d'Alençon se trouvait le Marais, qui se couvrit à son tour de maisons un peu plus tard. Au XIe siècle, c'était encore un terrain vague et fangeux, souvent couvert par les eaux de la Sarthe. Guillaume-le-Conquérant y campait lorsqu'il assiégea Alençon.

Les murailles qui s'étendaient du château jusqu'au Vieux-Bourg, aujourd'hui quartier de Notre-Dame, étaient hautes et fort épaisses, couronnées d'un parapet tout garni de mâchicoulis. Elles furent réparées à la fin du XIIIe siècle par le comte d'Alençon, Pierre Ier, et entretenues ensuite aux frais des habitants, d'après un ordre émané du roi d'Angleterre, Henri VI,

au temps où il était maître de la France. Cette enceinte de murailles était défendue au midi par la Sarthe, à l'ouest, par la Briante. Dans l'intervalle entre ces deux rivières à l'ouest et au sud-ouest, on avait creusé un fossé large de seize toises et très profond, qui fut converti ensuite en jardins, et dont l'emplacement est en grande partie aujourd'hui couvert de maisons et autres édifices. On aperçoit encore cependant à l'extrémité du quartier des Marais, surajouté depuis à l'enceinte, jusqu'à la rue desFossés de la Barre, quelques restes de terrains en culture. Le beau parc de M[me] de la Drourie, aujourd'hui propriété de M. Freddy de Sainte-Preuve est aussi un reste de ces anciens jardins qui remplacèrent les fossés. Ces différents ouvrages étaient reliés entre eux par plusieurs souterrains, dont l'un passait sous les jardins de l'Ancrel.

Le fort ou donjon situé à l'ouest de la ville était de beaucoup le plus considérable, et formait un pentagone régulier en dedans des murailles, une partie ovale et un angle obtus en dehors. Le donjon proprement dit, en forme de tour carrée, qui était le centre et la principale pièce de ce fort, fut construit par Henri Beauclerc, fils de Guillaume-le-Conquérant. On conduisit dans les fossés de ce donjon l'eau de la Sarthe, au moyen d'un canal dont on voyait encore les traces au XVIII[e] siècle sous la maison des Etaux, à l'angle formé par la rue du Château et la rue de Fresnay. Le donjon lui-même couvrait une étendue de cent soixante-douze pieds en carré, et il parut si beau à Henri IV qu'il l'épargna lorsqu'il fit démolir les fortifications d'Alençon, de Domfront et d'Exmes. Louis XIII et sa mère, Marie de Médicis, le donnèrent aux Jésuites en 1637 ; mais la Chambre des Comptes refusa d'enregistrer la donation. Louis XV, ne sachant que faire de cette forteresse ruineuse et inutile, pérmit, le 9 décembre 1745, de procéder à sa démolition ; mais il se trouva des hommes plus conservateurs que le roi, qui tinrent à maintenir debout cette vieille relique. Le 9 mars 1749, le comte de Rânes, gouverneur de la ville, arrêta les travaux de destruction déjà commencés. Enfin, le vieux fort fut condamné de nouveau en 1773 et converti en prison : deux ans après en 1775, les murs se fendirent et menacèrent de crouler : alors on abandonna l'ancienne forteresse à son mauvais sort, et elle fut démolie complètement en 1781.

Ce fort avait toujours été accompagné d'une place d'armes, mais elle était différente de celle qui existe aujourd'hui : celle-ci occupe l'emplacement des anciens fossés, et se termine au lieu où se trouvait la chaussée qui retenait les eaux qu'on y amenait de la Sarthe : voilà pourquoi la rue qui en longe l'extrémité à l'est s'appelle encore aujourd'hui la rue de la Chaussée. L'ancienne place d'Armes était située entre la rue du Château et le Val-Noble, en s'allongeant dans le sens de la nouvelle rue appelée rue de la Mairie et rue d'Avesgo. Elle fut fieffée et aliénée par le duc François d'Alençon, fils de Henri II, qui avait besoin d'argent pour faire la guerre en Flandre.

L'intérieur du château renfermait plusieurs chapelles : la principale et la plus belle était dédiée à saint Laurent : une autre était dédiée à saint Fiacre : ces deux chapelles existaient encore en 1550, et on y célébrait l'office divin. Il y en avait une troisième, dédiée à saint Denis, dont le titre, les charges et les privilèges furent transportés dans l'église de Notre-Dame. Des trois fortes tours qui flanquaient autrefois le donjon, l'une, appelée la tour de Giroye, a été rasée : la tour couronnée, qui existe encore aujourd'hui, défendait le pont-levis qui faisait communiquer le donjon avec le parc. Enfin. il y avait la tour *salée*, ainsi nommée parce qu'elle renfermait le magasin à sel.

Outre ce donjon, qui était formidable, Alençon renfermait encore une autre forteresse de second ordre, nommée le *Boulevard* : elle avait été bâtie dans une île de la Sarthe, sur le territoire du Maine, au-dessous du pont du Guichet, assez près du lieu ou se trouve aujourd'hui le pont de Sarthe. Cette petite forteresse défendait l'angle des murailles de la ville au sud-ouest. Elle paraît avoir existé déjà au temps de Guillaume-le-Conquérant. Ce fut elle qui fut prise la première lorsque Henri IV assiégea Alençon. Depuis, elle fut démolie en 1659, et on se servit des matériaux pour bâtir l'hospice de la ville. Dans notre siècle, l'île de la Sarthe ou avait été le *Boulevard,* a été réunie à la rive gauche du côté de Montsort. Une des rues de ce faubourg, placée en face du lieu où se trouvait l'île, porte depuis ce temps le nom de rue du Boulevard.

Alençon était défendue en outre par la forteresse du Guichet, qui devait se trouver un peu plus haut que le Boulevard, et qui couvrait l'embouchure de la Briante. Cet ensemble formidable

de défenses avait été conçu et bâti par la maison de Bellême ; mais les Montgommery l'avaient considérablement augmenté et les comtes d'Alençon de la race royale, surtout Pierre II et Jean Ier, y firent encore travailler beauçoup au xve siècle.

L'enceinte de la ville était percée de cinq portes : la porte de l'Ancrel, au couchant, était défendue par deux grosses tours, qui furent brûlées le 13 novembre 1621, rebâties ensuite, et enfin démolies définitivement en 1776. Il y avait, en dehors de cette porte, le faubourg de l'Ancrel, ou de Saint-Ysige, et celui de l'Ecusson, ce qui détermine parfaitement le lieu où elle se trouvait. Le nom de Saint-Ysige avait été donné à l'Ancrel, à cause d'une chapelle dédiée à ce saint qui y avait été bâtie et dont la rue Saint-Ysige désigne encore aujourd'hui à peu près l'emplacement.

La porte de Sagory, nommée depuis la porte de Séez, était la plus forte, et flanquée de quatre tours bâties par le comte Jean Ier. Deux de ces tours commandaient le faubourg de Saint-Blaise et les deux autres, le faubourg de Cazault. La porte se trouvait donc au carrefour où s'élève aujourd'hui le café de la Renaissance. Les tours furent percées à jour en 1677, et démolies en 1724.

La troisième porte était appelée la Poterne, et n'était en effet qu'une fausse porte, avec une seule tour, qui donnait sur le passage de la Grande-Sarthe et la Fuye-des-Vignes : la Poterne et sa tour furent démolies, comme les précédentes, en 1724. Il n'en reste plus d'autre souvenir que la rue de la Poterne, qui touche le chevet de l'église de Notre-Dame.

Une quatrième porte s'ouvrait en face du petit fort du Boulevard : elle n'avait que deux tours, et encore assez faibles, parce qu'elle avait pour appuis le fort lui-même, et le cours de la Sarthe, outre plusieurs barrières fortifiées qu'on avait élevées du côté du Maine. Là se trouvait le moulin le plus considérable de la ville, nommé autrefois le moulin d'Arondel du nom d'Arondel de Montgommery, frère de Roger, qui l'avait fait bâtir. On lui donna plus tard le nom de Grand-Moulin. Cette quatrième porte faisait communiquer le fort du Boulevard avec le faubourg de Montsort : elle fut abattue en partie en 1776.

La cinquième et dernière porte était celle de la Barre, qui séparait la ville du faubourg de ce nom : elle s'ouvrait entre

deux tours bâties par le duc François et qui furent abattues, en même temps que la porte du Boulevard, en 1776. Le nom de la Barre, donné à la porte et au faubourg semble indiquer que l'un et l'autre existaient dès le temps où les entrées des villes étaient fermées par de simples barres, ce qui suppose une antiquité assez reculée. Cette porte, la plus rapprochée du donjon, devait être aussi vieille qu'Alençon même.

Le vavasseur ou petit vassal de Forges devait trois jours de garde à la porte principale du château ; ceux de Cuissay, de la Motte et de Sébert, devaient à la même porte chacun huit jours. Le vavasseur de Chauvigny devait quinze jours à la seconde porte ; celui de Fontenay-le-Louvet, quarante jours à la porte de l'Ancrel ; celui d'Hellou, également quarante jours à la porte de la Barre ; la vavassorerie de Hertré n'était tenue qu'à quelques redevances. La route de Bretagne, l'une des plus belles qui parte aujourd'hui d'Alençon, ne fut tracée qu'au moment de la décadence du château, elle fut dirigée au travers du parc qui en dépendait, et qu'on détruisait alors.

On a cru que la première église qui ait existé à Alençon, outre celle de Montsort, qui date du ɪvᵉ siècle, et qui n'est du reste pas dans la ville proprement dite, fut celle du prieuré renfermé dans l'intérieur du donjon. Plus tard cette église aurait fait place aux deux oratoires dont nous avons parlé : l'un, dédié à saint Gilles, était situé au pied des remparts au levant, près du lieu où s'élève aujourd'hui la Halle-aux-Toiles ; l'autre, situé au couchant, était dédié à saint Martin. Mais il faut dire que l'existence du prieuré du donjon est fort problématique ; et nous avons dit ce qu'il faut penser des deux oratoires. Il est certain seulement que celui de Saint-Martin a existé de temps immémorial sur le terrain où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Léonard. Quoiqu'il en soit des deux sanctuaires, ce fut alors, sans aucun doute qu'Alençon fut séparée en deux districts religieux, destinés, dans la suite des temps à devenir les deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Léonard. Le cours de la Briante, excepté pendant un temps fort court que nous ferons connaître plus tard, a toujours servi de limite à ces deux districts, jusqu'à la révolution de 1789.

Longtemps après, un prieuré fut fondé dans la ville par le seigneur de Larré, qui voulut imiter son suzerain, Guillaume

Talvas, dont nous avons mentionné les fondations nombreuses. Il est probable, avons-nous dit, que ce prieuré fut le premier monastère qui ait jamais existé à Alençon, et que ses moines furent chargés d'exercer le ministère sacré dans les deux districts religieux de la ville. Le sire de Larré soumit son prieuré à l'abbaye de Lonlay, et retint pour lui-même, comme droit de patronage sur la dotation des deux chapelles, une fourniture de bougies et de *feurre,* ou de longue paille pour son château. Les bougies furent encore prélevées en l'année 1782, par le marquis de l'Isle, alors propriétaire de Larré. L'abbaye de Saint-Evroult, qui avait des possessions dans toute la contrée, ne fut point point oubliée non plus dans les revenus d'Alençon. L'évêque de Séez Girard II, vers l'an 1150, lui confirma un don qui lui avait été fait auparavant d'une dîme à prélever sur Guéramé *(de Vado ramoso).*

Ce fut vers cette époque, sans qu'on puisse absolument préciser l'année, que furent bâties les deux églises d'Alençon. La première mention parfaitement authentique qui s'en rencontre dans l'histoire se trouve dans une charte de Froger, évêque de Séez vers 1170. Mais cette charte n'est qu'une confirmation et suppose les églises bâties et dotées un certain nombre d'années auparavant. Elles étaient alors possédées par deux prêtres séculiers, nommés l'un Gérard et l'autre Raoul. Froger statua qu'à la mort de ces deux titulaires, les deux bénéfices reviendraient à l'abbaye de Lonlay, qui se chargerait de faire desservir les deux églises par son prieuré d'Alençon. Encore, les moines de ce prieuré, tout en percevant les revenus, devaient-ils nommer et entretenir pour gérer cette charge deux vicaires choisis dans le clergé séculier. Une fois nommés par les moines, ces vicaires devaient être confirmés par l'évêque, à qui restait en dernier ressort la collation des deux bénéfices. Ajoutons que la charte de Froger semble placer les deux églises d'Alençon parmi les dons de la munificence de Guillaume Talvas ; c'est une des raisons qui nous font placer leur fondation dans la première moitié du XIe siècle.

L'ordonnance de Froger nous apprend que les deux églises d'Alençon étaient dédiées dès lors, l'une à la très sainte Vierge, et l'autre à saint Léonard. Nous n'oserions dire que la première, qui a toujours été la principale, remplaça l'oratoire de Saint-Gilles, puisque nous doutons beaucoup de l'existence de

cet oratoire : mais au moins fut-elle mise à la tête de toute la partie d'Alençon qui se trouve sur la rive gauche de la Briante et qui représente environ les deux tiers de la ville. Il ne reste aucun souvenir architectural du monument primitif. L'église qui existe aujourd'hui, et qui est placée sous le vocable de l'Assomption, a été bâtie au XIVe ou XVe siècle. L'orgue en fut placé en 1537. A cette époque et jusqu'au XVIIIe siècle, la belle nef que tout le monde admire encore aujourd'hui se terminait brusquement par un chœur étroit, de forme ronde, renfermé dans le pied d'une tour conique, surmontée d'un second cône élargi, en forme de turban. Cette tour fut détruite par la foudre dans la nuit du 2 au 3 août 1744. Elle fut remplacée par le chœur qui existe aujourd'hui ; construction de mauvais goût qui ferait presque regretter l'ancienne tour, malgré sa construction bizarre. La nouvelle, de forme carrée, lourde, écrasée et massive renferme le grand autel entre les quatre piliers qui la soutiennent et laisse voir un chœur surbaissé, en plein ceintre dont les arceaux dénudés contrastent d'une manière assez désagréable avec les riches ogives de la nef. Ce chœur offre seulement un avantage : c'est qu'il est notablement plus vaste que ne l'était l'ancien.

Quant à la nef de Notre-Dame, c'est un riche morceau du dernier âge de l'architecture gothique : son portail surtout est un chef d'œuvre de finesse et d'élégance, admiré de tous les connaisseurs. Cette église a renfermé autrefois le caveau funéraire des ducs d'Alençon, creusé en 1749. On y trouvait au fond l'ancien chœur, à peu près au lieu où s'élève aujourd'hui le grand autel, le mausolée du duc René, époux de la célèbre et pieuse Marguerite de Lorraine. Ce tombeau disparut avec l'ancienne tour. Ce fut alors que l'autel majeur actuel fut donné par M. de Sevigney, intendant d'Alençon, dont le tombeau fut également placé à Notre-Dame. Un ancien Missel de Séez nous apprend que la dédicace de la première église d'Alençon eut lieu le 14 septembre : l'année est incertaine : ce ne fut probablement qu'une bénédiction solennelle, et non une consécration proprement dite. Il s'établit, dans cette église, des confréries nombreuses : Odolant-Desnos en compte jusqu'à dix. Le Parlement de Rouen ayant défendu d'inhumer dans les églises, Notre-Dame établit son cimetière au pied de ses murs mêmes,

dans un terrain qui lui fut cédé pour cela par l'abbaye de Perseigne. Autrefois, on avait enterré également dans le faubourg Saint-Blaise, et on se remit à y enterrer de nouveau après le décret du Parlement dont nous venons de parler.

Il est probable que l'église de Saint-Léonard, nommée, comme celle de Notre-Dame dans la charte de Froger que nous avons citée plus haut, avait été bâtie à peu près dans le même temps que l'église principale. Nous avons dit que les Bellême avaient fondé dans leur capitale une église dédiée à Saint-Léonard de Vandœuvre, et qui renfermait les reliques de ce saint abbé. Il était tout naturel qu'ils voulussent avoir en leur lieu de prédilection, Alençon, une église dédiée au même saint.

L'église de Saint-Léonard remplaçait pour le district occidental d'Alençon, l'oratoire de Saint-Martin, qui plus tard en fit partie, mais qui dut en être distinct pendant cette première période de l'existence de Saint-Léonard. Il nous parait presque certain, bien qu'il n'en existe pas de preuves authentiques, que cette première église de Saint-Léonard était sur le pied de Notre-Dame, quoique moins considérable, et que l'une et l'autre avaient également un vicaire faisant fonction de curé sous la direction du prieur du monastère, comme nous l'avons vu plus haut.

Ainsi en fut-il jusqu'en 1243, époque où l'évêque de Séez Geoffroy de Mayet, fit une ordonnance par laquelle les deux districts religieux d'Alençon devaient être désormais réunis en une seule paroisse, sous la direction du vicaire de Notre-Dame, et cette paroisse unique s'appela désormais la paroisse d'Alençon. Quel fut le motif de cette ordonnance ? Il est certain que l'ancienne église de Saint-Léonard fut détruite alors, soit par un incendie, soit par toute autre cause restée inconnue. Il est à croire qu'elle fut rebâtie cependant, bien qu'on ait cru qu'il n'était alors resté comme sanctuaire pour la partie ouest d'Alençon que le petit oratoire de Saint-Martin, où l'on établit plus tard une Confrérie de Saint-Léonard, pour rappeler le souvenir de l'ancien patron. Il faut dire aussi que les termes mêmes de l'ordonnance de Geoffroy de Mayet supposent qu'il y avait eu entre les deux vicaires de Notre-Dame et de Saint-Léonard des conflits que nous verrons malheureusement se renouveler trop souvent dans la suite des siècles, comme au temps où Saint-Léonard semblait être une rivale pour Notre-Dame.

Nous verrons plus tard comment l'ancienne église, dédiée fort probablement, comme nous l'avons dit, à saint Léonard de Vandœuvre, fut rebâtie à la fin du xv[e] siècle, engloba cette fois l'oratoire de Saint-Martin, et fut dédiée à saint Léonard de Noblac ou de Nouaillé, comme elle l'est encore aujourd'hui. Mais il est temps de revenir à l'histoire générale de la contrée.

Robert-le-Magnifique avant sa démission avait continué de combattre avec gloire et avec succès tous les ennemis de la Normandie. Il fit vers 1030 la guerre à Alain de Bretagne, le battit, et construisit sur sa frontière la forteresse de Carroc, sur les bords du Couesnon ; mais tous ces travaux militaires ne l'empêchaient pas de travailler à des fondations pieuses.

Restauration du Bec

Il rétablit entre autres la célèbre abbaye du Bec, d'où devaient sortir tant de grands et saints personnages. Le premier abbé de cet illustre monastère fut le vénérable Herluin, remarquable par sa sainteté, et qui eut de plus la gloire de former des disciples encore beaucoup plus célèbres que lui. Ce fut de son école que sortirent le vénérable Lanfranc, l'illustre adversaire de l'hérésiarque Béranger, et le grand saint Anselme, que l'Eglise universelle honore comme docteur le 21 avril. Lanfranc fut pendant plusieurs années prieur claustral du vénérable Herluin au Bec. Il contribua beaucoup depuis à la restauration de Saint-Martin de Séez, devint abbé de Saint-Etienne de Caen ; c'est là qu'on vint le prendre pour le faire asseoir sur le siège épiscopal et primatial de Cantorbéry, où il devait être remplacé par son émule et son ami, saint Anselme, qui avait été auparavant le successeur du vénérable Herluin sur le siège abbatial du Bec. Nous reviendrons sur ces deux saints personnages, qui jouèrent un rôle étendu dans l'histoire de notre pays.

Un grand dessein avait germé à cette époque dans l'esprit du duc Robert-le-Magnifique : les Danois étaient toujours maîtres en Angleterre; et l'administration habile de leur roi Canut-le-Grand portait à croire qu'ils allaient s'y établir d'une manière définitive. Robert crut qu'il était de son devoir et de son intérêt d'envoyer une flotte contre ce prince pour reconquérir le trône à ses cou-

sins Edouard et Alfred, fils du roi saxon Ethelred II et d'Emma de Normandie, fille de Richard-sans-Peur, et par suite tante de Robert lui-même. En rétablissant les deux jeunes princes, il se ménageait un appui et un pied à terre de l'autre côté de la Manche ; d'ailleurs, il pouvait déjà voir de loin la succession des Saxons revenir à sa famille, comme nous le verrons bientôt en effet.

Mais, pour cette fois, l'Expédition des Normands ne fut pas heureuse : une partie de leur flotte fut dispersée par la tempête dans les parages de Jersey. Déçu de ce côté, Robert dirigea encore une fois ses armes contre la Bretagne, dont le duc Alain avait eu de nouveaux torts à son égard. Un plein succès de ce côté répara pour notre duc son échec en face des Danois. Alain demanda la paix, qui fut conclue au Mont-Saint-Michel.

Du reste, l'expédition manquée contre l'Angleterre n'avait pas été non plus sans résultat : elle avait inspiré des craintes sérieuses à Canut qui proposa de rendre à Edouard et à Alfred la moitié des états de leurs pères. L'offre fut acceptée : les princes saxons redevinrent souverains ; et bientôt se virent sur le point de régner de nouveau sur toute la contrée. Nous verrons le jeune Edouard fournir à l'Angleterre sous le nom d'Edouard III un règne admirable, devenir un saint sur le trône, et s'attirer une telle vénération que l'Eglise universelle l'honore aujourd'hui le 13 octobre sous le nom de saint Edouard-*le-Confesseur*, pour le distinguer de son oncle saint Edouard-*le-Martyr*, frère de son père Ethelred II. A la mort de cet excellent prince, nous verrons la couronne d'Angleterre ceindre la tête du bâtard de Robert-le-Magnifique, et fournir un théâtre digne d'elle à la race de Rollon, dont le génie étouffait dans l'étroite enceinte de la Normandie.

Malgré sa gloire cependant, Robert sentait son cœur déchiré de remords, et les chroniques du temps laissent entendre sans trop oser le dire, que l'image de son frère Richard III troublait souvent son sommeil. Répétons pourtant qu'il n'a jamais été prouvé d'une manière évidente que Robert fût un fratricide ; mais il est impossible aussi de dissiper entièrement le soupçon qui pèse sur sa mémoire. Quel que soit d'ailleurs le motif qui l'ait poussé, ce qui est certain, c'est qu'il sentit le besoin de quitter le gouvernement de son duché pour entreprendre en Terre-Sainte un voyage de pénitence.

Ce fut au moment de partir qu'il réunit ses grands vassaux, et leur présenta, comme nous l'avons dit, son jeune bâtard Guillaume, alors âgé de huit ans, comme son fils et son successeur.

Ensuite, le coupable, mais magnanime prince, se mit en route pour la Palestine : il ne devait jamais revoir son cher duché, et il mourut à Nicée avant la fin de cette année 1035, qui fut celle de son départ.

Il ne fut pas facile d'amener tous les seigneurs normands à reconnaître pour leur chef le bâtard de Falaise, le fils de la plébéienne Arlette ; mais le jeune Guillaume fut protégé par la divine Providence, et sut se montrer encore au-dessus de ses pères ; il devait être le plus glorieux et le plus heureux des descendants du grand Rollon. Avant de commencer l'histoire importante de son règne, nous devons ramener nos regards vers les premiers pasteurs de l'église de Séez que nous avons perdus de vue depuis trop longtemps.

APPENDICES

I

L'ABBAYE DE LONLAY

(Page 411)

Au premier abbé de cette abbaye, nommé Guillaume, comme nous l'avons vu, succéda Hugues, auparavant moine de Lonlay même : celui-ci assista en 1040, à Vendôme, avec nombre d'évêques, d'abbés et de barons, à la dédicace de l'église de la très sainte Trinité, et il signa comme témoin les privilèges accordés en cette circonstance, par Thierry, évêque de Blois, à l'abbaye que l'on venait d'inaugurer. En 1074, le même abbé Hugues assistait encore comme témoin à une donation que fit Roger de Montgommery, époux de Mabile de Bellême à l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroult dans la personne de son abbé Guillaume Pantol, issu de la famille qui possédait alors Aubry-le-*Panthou,* aujourd'hui commune du canton de Vimoutiers.

Le successeur de Hugues fut Guérin, auparavant moine d'Evron. Ensuite vient Ranulfe, qui avait été moine de Saint-Etienne de Caen. La signature de ce dernier se trouve sur l'acte de fondation du prieuré du Rocher-les-Mortain, dressé en 1082. L'abbé de Lonlay y signa : *Ranulphus, abbas sanctœ Mariæ de Lonlaio.*

Lanfrède ou Lanfroid, moine de Lonlay, succéda à Ranulphe, et eut lui-même pour successeur Jean, moine de Saint-Laumer de Blois. Celui-ci fut déposé : on ne voit pas très bien pour quelle cause, et remplacé par Bermon, Bernon ou Bermund, ancien moine de Marmoutier, qui gouvernait l'abbaye en 1186, au même temps que l'abbé Robert gouvernait le Mont-Saint-Michel. La liaison qui existait entre ces deux abbés est à peu près tout ce que l'on sait d'eux. L'historien Le Paige a écrit que Bermund, le dernier abbé dont nous venons de parler, gouvernait Lonlay vers 1156, lorsque l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau fut consacrée par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. M. Lefavrais, dans sa *Monographie* de Lonlay trouve que cette date est inadmissible : nous n'en voyons pas la raison, et nous la trouvons, pour nous, assez vraisemblable.

Les autres abbés de Lonlay sont peu connus : au xve siècle, on les voit siéger à l'échiquier d'Alençon ; mais ils ne paraissent pas y avoir fait grande figure. L'abbaye fut, dans la suite des temps, dévastée par trois incendies successifs. Le premier, en 1418, fut un des résultats de la guerre de Cent ans. Les religieux de Lonlay, envahis par les Anglais, refusèrent de prier pour le succès de ces ennemis de la France : leur monastère fut saccagé et brûlé, ainsi que plusieurs

autres églises du Passais. En 1533, sous le gouvernement de l'abbé Jean V, le Veneur, l'abbaye fut de nouveau brûlée par accident. Enfin, le 31 mars 1574, les Huguenots, sous la conduite de Le Hérissé, dit Pissot, l'un de ceux qui devaient périr plus tard au siège de Domfront, la réduisirent une troisième fois en cendres. On a lieu de croire que ce fut seulement après ce dernier incendie que fut construite l'enceinte des neuf chapelles extérieures, avec leurs larges baies en style ogivale : une pierre même porte la date commémorative de 1607.

A l'époque où vivait Marin Prouverre, vers la fin du XVIe siècle, Lonlay était encore le siège d'une baronnie, dont le siège était le corps de l'abbaye même. Cette baronnie faisait partie de la vicomté de Domfront, du bailliage d'Alençon et du diocèse du Mans. Les religieux avaient conservé sans interruption le patronage des prieurés de Notre-Dame-sur-l'Eau et de Saint-Symphorien du Donjon à Domfront. Ils présentaient aux bénéfices de Saint-Sauveur de Lonlay, de la Haute-Chapelle, de Saint-Bômer, de Torchamp, de Geneslay et d'Haleine, au prieuré et à la cure d'Alençon, aux paroisses de Saint-Pierre-d'Essay, de Saint-Julien-d'Echuffley, de Saint-Amand du Mesnil-Erreux et de Saint-Laurent du Perron, c'est-à-dire de Beaumesnil.

Mais en revanche ils étaient soumis au pouvoir du seigneur d'Alençon, quel qu'il fût, pour l'élection de leur abbé, qu'ils ne pouvaient faire sans sa permission. Cette vassalité venait de la suprématie de ce seigneur sur Domfront, dont Lonlay dépendait : aussi l'abbé lui faisait-il hommage aussitôt après son élection ; en retour le sire d'Alençon était constitué gardien de l'abbaye pendant les vacances du siège abbatial.

Lonlay resta à peu près dans cet état jusqu'à la révolution de 1789 ; mais lorsque l'Assemblée constituante prononça, le 13 février 1790, l'abolition des vœux monastiques, ce beau monastère subit la loi commune. Peu de temps après, le 30 avril, la municipalité dressa l'inventaire de tous les meubles appartenant à la maison et à l'église : l'un et l'autre se découvrirent très pauvres : on n'y trouva pour toute argenterie que treize couverts et quelques cuillers à ragoût ; et comme lingerie quarante-quatre draps seulement, cent quarante-deux serviettes et huit nappes : la bibliothèque ne contenait plus que huit cents soixante-treize volumes. L'église ne renfermait rien de précieux. Le 17 mai 1791, on vendit à plusieurs particuliers tous les bâtiments de l'abbaye, à l'exception du logement de l'abbé et du jardin qui y était adjacent : la grande prairie et quelques autres fonds de terre furent adjugés pour soixante-dix mille quatre cents francs à un sieur Dupont de Lorailles, qui n'était que l'agent de plusieurs propriétaires des environs.

Quant à l'église, elle resta à la commune et servit de grenier à foin pendant la Révolution. Elle fut en cet état jusqu'en 1806, et déjà commençait à tomber en ruines lorsqu'un décret de Napoléon daté du 30 novembre et de Berlin, déclara cette église paroissiale. Dès lors l'église de Saint-Sauveur devenait inutile : elle fut vendue le 31 octo-

bre 1807. Une partie de l'abbaye devint le presbytère, le reste appartient encore aujourd'hui à des particuliers. Son ancienne église se restaure et devient une des plus belles églises paroissiales du diocèse ; mais l'abbaye elle-même et les moines qui l'habitaient commencent à être bien oubliés dans le pays.

II

L'ABBAYE DE BERNAY

(Page 412)

Cette abbaye ne traversa pas sans luttes la suite des siècles. En 1280, Pierre Ier d'Alençon, fils de saint Louis, réclama des droits sur Bernay, comme successeur des comtes de Bellême et d'Alençon, fondateurs de cette abbaye. L'affaire fut portée directement au tribunal de Philippe-le-Hardi, qui débouta son frère de ses prétentions, par la raison que le fondateur de Bernay n'avait pas été le comte d'Alençon, mais le duc de Normandie. La sentence était pleine de bon sens, et le roi Phllippe y ajouta un acte de générosité en augmentant les possessions du monastère, qui n'eut ainsi qu'à se louer d'avoir eu à plaider devant le tribunal de ce prince.

Dès avant cette époque, et plus tard pendant la guerre de cent ans, Bernay eut beaucoup à souffrir des soldats français et anglais qui guerroyaient dans la contrée, et elle avait été plusieurs fois pillée et saccagée par les uns et par les autres ; mais une plus grande épreuve encore l'attendait au xvie siècle, au milieu des guerres de religion. Les Calvinistes pillèrent en même temps l'abbaye et la ville en 1563 ; mais les Ligueurs *(milites fœderati*, dit la chronique), se montrèrent en 1590 plus cruels encore que les réformés : ils réduisirent en cendres la plus grande partie de la ville et du monastère. Lorsque la paix fut rétablie, Drogon Hennequin, alors abbé du monastère, reconstruisit les bâtiments, rétablit la discipline, et en 1628, appela à Bernay les moines de la Congrégation de Saint-Maur, qui y sont restés jusqu'à la révolution de 1789.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu d'abord d'abbé à Sainte-Marie de Bernay. Guillaume de Fécamp travaillait, comme si c'eût été son propre monastère, à la direction des moines et aux constructions, de concert avec Judith et Richard-le-Bon. Robert du Mont nous donne les noms de ceux qui étaient alors chefs du monastère : l'un s'appelait Raoul et l'autre Théodoric ; mais il leur donne le titre de gardiens, c'est-à-dire de procureurs ou d'économes, nullement celui d'abbés. Du reste, ces deux administrateurs se montrèrent peu fidèles à leur mission Au lieu de prendre soin des intérêts du monastère, Raoul donna Beaumont *(Bellum Montellum)*, à Humfroy *de Vetulis* (probablement de Vaux ou des Vaux), qui fut ensuite abbé de Saint-Michel ; et Théodoric donna au père de Roger de Montgommery, dont nous parlerons plus tard, la moitié du bourg de Bernay, qui passa ainsi

aux mains des comtes de Bellême et d'Alençon ; il reçut en retour le titre de comte. Ce fut ce marché, regrettable et simoniaque qui fut la cause des prétentions de Pierre d'Alençon, dont nous avons parlé plus haut.

Il est certain que, même au point de vue purement légal, Pierre d'Alençon était dans son tort. Théodoric n'avait rien cédé de l'abbaye au comte Montgommery ; tout au plus, même en admettant qu'il eût fait un marché légitime, aurait-il octroyé au comte d'Alençon un droit sur le petit comté qui avait été fondé en sa faveur ; encore eût-il fallu que le convent de Bernay eût approuvé l'acte de son gardien, ce qu'il ne paraît pas avoir jamais fait. Du reste, Pierre s'y prit mal en se posant comme héritier du fondateur, ce qui était complètement faux, puisque ce fondateur était le duc de Normandie. Aussi la question fut-elle aussitôt dirimée, et Sainte-Marie de Bernay ne releva plus à l'avenir que de la couronne de France. Après ces écarts de Raoul et de Théodoric, la charge de gardien tomba bientôt d'elle-même à Bernay, et Guillaume de Fécamp étant venu à mourir en 1031, les moines de ce monastère résolurent de se donner des abbés particuliers, dont plusieurs cependant, furent encore tirés de Fécamp, son abbaye mère.

Le premier de ces abbés fut Vital, mentionné par Orderic Vital et compté par Robert du Mont comme premier abbé de Bernay. En 1066, ce Vital vint à Saint-Evroult pour assister à l'inhumation de l'abbé Osbern, son ami. Ce fut dans ce temps que Robert Porchet bâtit dans sa terre de Beaubec ou Bolbec, une *celle* ou petit monastère qu'il dédia à saint Michel. La charte de fondation de ce monastère publiée par Arthur du Monstier, porte la date de 1061 ; mais il reste certain cependant qu'il ne fut bâti qu'au temps où Guillaume-le-Conquérant, déjà roi d'Angleterre, faisait tenir le concile de Lillebonne, comme nous le verrons plus tard. Vital souscrivit encore à la charte de fondation du prieuré de Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux. Après avoir rendu son abbaye puissante, il fut jugé par le roi Guillaume capable de gouverner la grande abbaye de Westminster, qu'il reçut des mains de ce prince.

Guillaume nomma pour le remplacer à Bernay, Osberne, frère germain de l'abbé défunt et alors moine de Troarn. Mais avant de le faire introniser, le roi voulut obtenir l'assentiment de Jean, abbé de Fécamp, suzerain ecclésiastique de Bernay. Jean accepta la nomination d'Osberne, mais y mit pour condition qu'après avoir obtenu la permission de l'abbé de Troarn, il irait se faire moine de Fécamp et prononcer entre ses mains le serment d'obéissance. La condition fut acceptée, et Osberne assistait en 1087, comme abbé de Bernay, aux funérailles de Guillaume-le-Conquérant. Son prédécesseur Vital assistait aussi comme abbé de Westminster, à ces funérailles, qui se célébrèrent à Saint-Etienne de Caen avec la plus grande magnificence et la plus grande solennité.

Robert Noé est omis par Robert du Mont ; mais son épitaphe nous montre qu'il fut le successeur d'Osberne. Cette épitaphe portait, selon Arthur du Monstier, qu'il était mort le 1er novembre 1128. Il faut

dire que d'autres auteurs pensent qu'elle était d'un Robert plus récent. Nous trouvons ensuite un Nicolas, auparavant moine de Fécamp ; mais on n'en connaît que le nom.

Richard Ier, aussi moine de Fécamp, ou selon d'autres de Bernay même, chercha à se soustraire à la domination d'Henri, alors abbé de Fécamp. La question fut dirimée en 1142, par Arnoul, évêque de Lisieux, qui fit statuer que les abbés de Bernay seraient toujours pris désormais à Bernay même ou à Fécamp, ce qui fut promis en présence de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, de son frère, abbé de Saint-Ouen, de Galleran, abbé de la Trinité du Mont-Gauthier et de Foulques, doyen de Lisieux. Richard échangea dans le même temps les terres que possédait Bernay à la chapelle de Saint-Marcel, avec Galleran de Meulan (*Mellenti*), qui voulait fonder près de cette chapelle l'abbaye *du Vœu*. Cet abbé mourut, selon Robert du Mont, en 1169.

Goscelin, auparavant moine du Bec, est mentionné le 15 août dans le Nécrologe de cette abbaye. Guillaume Ier, venu aussi du Bec, où il n'était peut-être qu'étudiant (*alumnus*), c'est-à-dire l'un des enfants placés dès leur âge le plus tendre dans le monastère par leurs parents, succéda à Goscelin, et son élection fut approuvée par Arnoul, évêque de Lisieux. Cet abbé apaisa la querelle qui existait entre son abbaye et Guillaume, abbé *du Vœu*. Il mourut le 19 octobre, on ne voit pas bien en quelle année. On ne sait pas davantage si c'est à la mort de ce Guillaume ou de son prédécesseur Goscelin qu'Arnoul, évêque de Lisieux, écrivit aux moines de Bernay, une lettre dans laquelle il promettait de favoriser l'élection du nouvel abbé ; cependant il se plaignait de ce qu'on lui avait envoyé un messager sans lettre, et de lui-même peu propre à la mission dont on l'avait chargé.

L'abbé Second eut à s'occuper d'une querelle qui s'était élevée entre son abbaye et celle de Lonlay, à propos de quelques droits secondaires. Cette querelle fut jugée par les abbés G. d'Ursicamp, G. du Val de Sainte-Marie, et V. de Froidemont *(de Frigido Monte)*, en 1192. Second mourut en 1203, et eut pour successeur Richard II, de Moiaz, passé sous silence par du Monstier : celui-ci fit une transaction avec l'abbaye de *Valassia*, en 1204, en présence de Robert, comte de Meulan. On le trouve encore mentionné en 1220 dans les chartes de Mortemer. Gauthier n'est pas non plus nommé par Arthur. Cependant nous trouvons qu'il eut une querelle avec les moines de Conches pour les dîmes de Tœni, qui furent adjugées à Conches en 1226 par Richard de Bellevue, évêque d'Evreux. Guillaume II ne fit que passer sur le siège abbatial et mourut en 1227.

Laurent Ier, le Trécallier, mourut le 24 mai 1264, son épitaphe est rapportée par du Monstier. Son successeur, Gilbert Chouquet, avait été élevé dans le monastère, et en était devenu aumônier. Il fut élu par les moines, et confirmé par l'évêque de Lisieux, qui, le mercredi de Quasimodo 1277, pria le roi de lui concéder les régales. Guillaume III assista à la dédicace de l'église du Bec en 1342.

Etienne mourut la cinquième année du pontificat d'Urbain V : 11 janvier 1367. Guillaume IV, Viard, élu la même année, était encore, à la tête du monastère le 11 septembre 1375, d'après les chartes authentiques de dom de Gaignères. Il mourut le 18 septembre, on ne dit pas de quelle année. Guidon de Roffinhac, gouvernait le monastère en 1389, d'après une charte de ce temps : il devint en 1394, abbé d'un monastère nommé en latin *Crassensis.*

Guidon fut remplacé par Régon de Murat, noble auvergnat, docteur en droit canon (*decretorum)*, qui avait été d'abord prieur de Notre-Dame d'Ellencour, puis recteur du collège d'Avignon depuis le 10 mars 1384, jusqu'en 1395 : il fut ensuite nommé procureur général et vicaire de Jean, abbé de Cluny, paya pour lui une chambre apostolique le 7 et le 23 juin 1394, et fut délégué avec lui et avec Foulques de Blandes, prieur de Saint-Martin-des-Champs pour la visite et la réforme des monastères de la Congrégation de Cluny.

Bertrand de Saint-Bausille était abbé le 4 septembre 1406, d'après les registres de la Chambre des comptes de Paris. Ponce Pignon, qui lui succéda, fut déposé par jugement le 1er décembre 1422. Simon Ier, Gonnelle, grainetier et gouverneur du monastère, fut élu le 23 juin 1422, sixième année du pontificat de Martin V. Son élection fut notifiée à l'évêque de Lisieux ; mais il n'était pas encore confirmé à Pâques de l'année 1424. Ce fut seulement en 1432 qu'il fut admis à prêter serment au roi. Alors il demanda lui-même un sursis jusqu'en 1434, et finalement ne prêta serment qu'en 1449. Il assista ensuite à l'échiquier de 1453, et prêta en 1461 un second serment à Louis XI qui venait de monter sur le trône. En cette même année, il conclut une alliance entre son abbaye et celle de Cormeilles. On peut constater qu'il atteignit ses quatre-vingts ans à Pâques de l'an 1463,et mourut en cette même année le 31 décembre, comme il est mentionné dans le nécrologe du monastère.

Guillaume de Flacques, cinquième du nom occupa d'abord le siège épiscopal d'Evreux sur lequel il s'assit en 1447. Elu abbé de Bernay en 1464 : il mourut la même année, le 23 novembre. Richard III, Boschage prêta serment de fidélité au roi le 4 mai 1465, et assista en 1469 à l'échiquier de Rouen, ou il eut pour adversaire le cardinal de Coutances (*Constantiensis :* nous ne croyons pas qu'il soit ici question de Constance, en Allemagne) : ce cardinal se prétendait administrateur de l'abbaye de Bernay. Richard gagna sa cause et conserva son indépendance : il assistait à un second échiquier en 1474. Deux ans auparavant, en 1472, il avait fait une convention en son nom et en celui de quatorze de ses moines avec les ouvriers en laine, qui le considéraient comme leur maître, selon les termes mêmes de l'acte en question : ils déclarèrent qu'ils se soumettaient entièrement à sa maîtrise, et lui accordèrent en même temps le titre et les droits de citoyen de Bernay, par des lettres destinées à être soumises à l'abbé ou au prieur du monastère, ainsi qu'au bailli dans l'ordre civil, et moyennant une redevance de douze sous. Richard mourut en 1476, et fut enseveli dans son église, à droite de l'autel de Saint-Etienne.

Jean de la Chapelle est cité comme abbé de Bernay dans des let-

tres écrites en 1481, il paraît avoir été en même temps vicaire de Saint-Pierre de Chartres, car il agissait encore en cette qualité le 10 octobre 1482. Il prêta serment au roi le 8 mai 1484. Nous le trouvons ensuite commendataire de *Novigenti* (probablement Nogent), en 1486. Il mourut, selon le nécrologe de Cormeilles, le 13 juin 1488.

Simon II, de Sallois ou de Lallois, placé avant Jean de la Chapelle par du Monstier, est mentionné le 29 novembre 1492, dans les chartes du prieuré du *Val des Infirmes*. En 1497, du consentement du convent, il livra une partie des jardins de l'abbaye aux citoyens de la ville pour y construire un chemin conduisant au moulin. Il céda de même une ferme *(vicum)* ou peut-être même un village tout entier pour augmenter les possessions de l'église de Sainte-Croix. Son nom est inscrit le 11 avril dans le nécrologe de Cormeilles.

Louis des Haulles, qui succéda à Simon, était un homme remarquable par sa piété et par son zèle pour l'ornementation de la maison de Dieu : il enrichit la basilique abbatiale de peintures excellentes, de belles statues et d'un mobilier précieux. Il fut abbé de Bernay de 1499 à 1524, et assista aux échiquiers des années 1502, 1503 et 1505.

Du Monstier commet ici une grosse erreur en plaçant après Louis des Haulles Ponce Pignon, qui fut déposé en 1422 et Simon Gonnelle, dont nous avons déjà parlé. Il nous apprend que ce dernier avait notifié son élection au cardinal Branda, du titre de Saint-Clément, administrateur perpétuel de Lisieux. François Bohier, doyen de Tours et prévôt de Normandie dans l'église de Chartres, fut en 1524 le premier abbé commendataire de Bernay. L'année suivante, et en 1526, il assista aux comices de Normandie, qui se tinrent au mois de mars : il y avait été député par la régente de France, mère de François Ier. Il fut ensuite nommé coadjuteur de Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, puis évêque à sa place ; il prêta serment à François Ier le 5 janvier 1534.

Antoine Vialard, moine profès, d'abord prieur de Saint-Martin-des-Champs, puis abbé de Bernay fut fait évêque de Bourges en 1572. Ce prélat, digne d'un meilleur siècle, resta moine sur le trône épiscopal.

Thomas Bohier, seigneur de Nazelles, était doyen de Tours, frère de l'évêque de Saint-Malo dont nous avons parlé, et de Gilles, évêque d'Agde. Il fut nommé abbé et baron de Bernay, le 11 mars 1575, d'après les registres du Parlement de Paris. Nous ne savons pourquoi du Monstier le fait abbé de Bernay de 1450 à 1461. Aussi place-t-il après lui Guillaume de Flacques ou de Flocques, évêque d'Evreux et Richard du Boschage ou plutôt du Bocage dont nous avons parlé déjà. Tous deux ont certainement précédé Thomas Bohier.

Aymar Hennequin, d'abord chanoine et conseiller de Paris, fut ensuite abbé de Bernay, puis en 1575, évêque de Rennes, où il mourut en 1596.

Jérôme Hennequin, frère d'Aymar, fut fait évêque de Soissons en 1585 et mourut en 1619 : il laissa, en mourant, sa chapelle au monastère de Bernay.

Drogon Hennequin, dit de Villenoce, frère des deux précédents et seigneur de Chantereine, était sénateur de Paris et membre du Parlement depuis le 12 août 1598. Il refusa l'évêché de Soissons et préféra être trésorier et abbé. Sous son gouvernement, l'abbaye de Bernay prospéra beaucoup, et il l'agrégea en 1628 à la Congrégation de Saint-Maur : on dit que les personnes pieuses regrettèrent cette affiliation, qui faisait entrer la science à l'abbaye, mais quelquefois au détriment de la piété. Drogon mourut le 7 mars 1651, à soixante-dix-sept ans, doyen des conseillers ecclésiastiques.

François ou Henri Feydau de Brou, fils de la sœur de Drogon, sénateur ou conseiller au Parlement de Paris, succéda à son oncle et mourut en 1666.

Léon Potier de Gesvres, cardinal-prêtre, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, auparavant archevêque de Bourges, abbé de Saint-Remy de Reims, de Saint-Amand et de Saint-Crépin en 1725, et auparavant abbé de Bernay depuis 1666, mourut à Paris, le 12 novembre 1744, à quatre-vingt-huit ans.

Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Sulpice de Paris, fut nommé par le roi en 1745, et mourut à Bernay, le 11 octobre 1750. Son corps fut remporté à Paris et enseveli à Saint-Sulpice le 15 du même mois.

N. de Poudens, aumônier du Dauphin, obtint la commende, et fut nommé par le roi en 1754, puis proposé à Rome le 17 février 1755.

Outre ces abbés connus de Bernay, on cite encore Jean Hennuyer, qui était dit-on, à la tête de cette abbaye en 1560, lorsqu'il fut nommé évêque de Lisieux. On sait que cet évêque joua dans la Saint-Barthélemy un rôle qui lui fit honneur.

III

L'ABBAYE DE CERISY

(Page 431)

Les rois de France, devenus maîtres de la contrée, continuèrent de faire à Cerisy le même bien qu'y avaient fait les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre. Saint Louis, en 1269 ; Charles-le-Bel, en 1323 ; Charles VI, en 1398, enfin Henri V, roi d'Angleterre, en 1417, au temps où les Anglais étaient redevenus maîtres de la France, firent des dons à cette abbaye. En s'enrichissant elle devint célèbre ; et, bien qu'elle fût soumise dans le principe au monastère de Schirburn, en Angleterre, elle finit par obtenir le privilège de relever directement de Rome. Elle entra en 1715, dans la Congrégation de Saint-Maur.

Les premiers abbés de ce monastère, furent après Durand que nous avons déjà nommé dans le corps de l'ouvrage et qui mourut avant que son abbaye fût entièrement construite, Almode, auparavant abbé de Saint-Michel-du-Mont, autrement du Mont-Saint-Michel : cet

abbé, élu par les moines de Cerisy, obtempéra à leur désir, et mourut, comme son prédécesseur, avant que les constructions fussent entièrement achevées, le 17 mai 1033.

Almode eut pour successeur, Warin ou Guérin, tiré aussi du Mont-Saint-Michel, dont il n'était qu'un simple moine. Il gouverna Cerisy beaucoup plus longtemps que ses deux prédécesseurs ; car nous le trouvons en 1066 à la dédicace du Parthénon de Caen, c'est-à-dire du monastère de femmes bâti en cette ville, et dédié à la très sainte Trinité. Ce fut Guillaume-le-Conquérant qui fonda ce monastère, presque en même temps que l'abbaye aux hommes, dédiée à saint Etienne. Dom Mabillon parle de ce Guérin, et le fait abbé de Saint-Vigor de Bayeux : il est certain que l'abbaye ainsi désignée par le savant bénédictin, n'est autre que celle de Cerisy, dont Guérin était certainement abbé à cette époque, comme le prouve la *rotule* ou charte de fondation de la très sainte Trinité de Caen.

Après cet abbé Guérin, nous trouvons Hugues Ier, précédemment moine de Troarn, qui contresigna, en 1083 les lettres de Robert, comte de Mortain, le futur duc Robert-le-Magnifique, en faveur du monastère de Fleury, autrement Saint-Benoît-sur-Loire. Hugues II succéda immédiatement à Hugues Ier, après avoir été moine à Cerisy même : il gouverna son abbaye pendant cinquante ans : l'acte principal où son nom figure est la donation faite par Engelger de Bohun de la terre de *Haseleia*, dans l'île de Wight *(Vecta)*, à une église nommée en latin *Quadraria*, mais que nous n'avons pu identifier à aucune église connue aujourd'hui. La signature de Hugues de Cerisy sur cette charte est précédée et suivie de celles d'Alger ou Algare, évêque de Coutances, de Pierre de Montbourg *(Montis Burgi)*, de Thierry, abbé de Saint-Lô, et de Serlon, abbé de Savigny. Nous trouvons encore le nom de Hugues de Saint-Germer *(Geremarus)*, à propos des dîmes d'un lieu nommé *(Vulpilliae)*. Cet abbé mourut en 1167, si l'on en croit le *Gallia christiana*.

Hugues II, eut pour successeur Martin, moine de Cerisy, au rapport de Robert du Mont. Délégué le 26 août 1179 avec Guillaume, doyen de la cathédrale de Bayeux, pour réconcilier Isabelle, abbesse de Préaux, avec Jean, prêtre de Villée *(de Villeio)*, qui discutaient sur la possession de certaines dîmes, Martin vint à bout de son entreprise ; et quelque temps après, il rendait témoignage au pape Lucius III du droit qu'avaient les moines de Saint-Ouen sur les élections de la Croix-Saint-Leufroy, fondée par saint Ouen lui-même. Il est encore mentionné dans les chartes de Savigny, à l'an 1185. Il souscrivait en ce temps un diplôme de Henri II, roi d'Angleterre en faveur du monastère de Longues. Il servit de témoin dans une charte du même roi, qui unissait l'église de Saint-Hélier-des-Iles ou de Jersey à l'abbaye de Cherbourg, en 1187. Encore au temps de ce même Martin, et par la volonté de Guillaume du Hommet *(de Humeto)*, connétable du roi d'Angleterre, il fut fait une donation assez considérable à Robert, prieur de Saint-Fromond.

Robert Ier, successeur de Martin, assista à la dédicace de l'église d'Aulnay, et souscrivit la même année 1190, à une charte de Savigny.

Il servit de témoin pour la charte de Robert de Villiers, qui donnait à Cerisy le prieuré des Deux-Jumeaux. Bertrand gouvernait Cerisy en 1209 ; Jean Ier, en 1218 ; Thomas Ier, en 1222. Ces trois noms sont tirés des papiers de Cerisy même.

Nicolas est mentionné au mois de février 1233 dans la charte de Bellosane. R. peut-être Raoul, peut-être Pierre Ier, gouvernait l'abbaye en 1239, 1240 et 1246. Après lui, viennent Osmond, Laurent Ier, mentionné en 1260, 1262 et 1273. En 1276, nous trouvons un abbé de Cerisy, dont le nom n'est pas connu, mais en faveur duquel le chapitre de Bayeux pria le roi Philippe-le-Hardi de faire remise des Régales perçues pendant que le siège était vacant.

Ensuite vient un Guillaume, qui n'est peut-être pas différent de Nicolas III, il avait été recommandé au roi la troisième année après sa promotion ; et il mourut en 1284 : son corps fut déposé dans le milieu du cimetière des Frères convers de Saint-Martin-des-Champs, avec une belle épitaphe. Tout aussitôt après, les moines de Cerisy demandèrent la permission d'élire un nouvel abbé ; et leur élu fut confirmé pendant cette même année 1284, par le vicaire général de Bayeux, qui lui donna licence de se faire consacrer ou bénir par tout archevêque ou évêque catholique qu'il choisirait : cette licence a été longtemps consignée dans les chartes du trésor : on croit que cet abbé élu dans la circonstance pouvait être Benoît, qui siégeait en 1291, d'après les registres du monastère même.

Les chartes du trésor nous montrent de nouveau en 1292 les moines de Cerisy obtenant la faculté d'élire un abbé. L'élu dut être Thomas II, qui siégeait en 1293 : en 1294, nous trouvons dans les papiers de l'abbaye le nom de Robert II. Il y eut en 1297, instance pour l'élection d'un abbé d'après les chartes du trésor : le nom de l'élu ne se trouve dans aucun document.

Jean II du Boulay *(de Bouleya)* peut-être de la Boulaye, auparavant moine du Bec, est mentionné comme abbé de Cerisy, par *la grâce de Dieu et du siège romain*, de 1366 à 1380, d'après les chartes authentiques de dom de Gaignières, Estold d'Estouville était son suscesseur le 28 janvier 1385, et devint en 1388, abbé du Bec, d'où il fut transféré à Fécamp.

Simon du Bosc, originaire de Rouen, moine de Saint-Ouen, licencié en droit en 1386, fut mis à la tête de l'abbaye de Cerisy par le pape d'Avignon, Clément VII, le 13 mai 1388, au moment ou Estold était transféré au Bec : il promit obéissance à l'évêque de Bayeux en 1390, et fut transféré à Jumièges le 6 février 1391.

Robert III était moine du Bec, et fut nommé abbé de Cerisy le 13 mai 1392. Le 1er décembre 1393, il déclarait avoir reçu le 4 novembre précédent, du vicomte de Gisors, au nom de la reine Blanche, cinquante-six livres pour solde d'une certaine dîme à laquelle son abbaye avait droit sur la forêt de Lions.

Jean III est mentionné le 6 août 1397 : Thomas III, d'après les chartes authentiques de dom de Gaignières, a signé quelques actes le 12 janvier 1402, le 23 janvier 1416, et en 1427. Sur la demande de la duchesse d'Orléans, il plaida élégamment en 1408 contre le duc de

Bourgogne. Ce fut sous son gouvernement que la garde des biens temporels appartenant à son abbaye et aux prieurés de Saint-Fromond et de Saint-Martin-des-Deux-Jumeaux fut confiée aux moines par Henri VI, roi d'Angleterre, la sixième année du règne de celui-ci ; et trois ans après, le même abbé recevait le pouvoir *de faire commerce pour lui,* ce qui était une sorte de patente de négoce : il fut seulement astreint à prêter, pour pouvoir user de ce privilège, serment de fidélité au roi. Enfin, en 1424, il consentit à ce que les Frères Mineurs construisissent un couvent pour l'utilité de l'église de Saint-Marcoul.

Jean IV était encore étudiant à Paris le 4 juin 1429 : il est mentionné comme abbé en février 1432 dans les chartes de dom de Gaignières. Les mêmes chartes mentionnent Noël-Jean Sabine le 9 février 1436 et le 28 février 1445. Richard Sabine prêta serment d'obéissance à l'évêque de Bayeux le 10 octobre 1446, mais en protestant qu'il était exempt : la cause de l'exemption se plaidait alors à Rome. Richard assista ensuite à l'échiquier de 1448, prêta serment au roi le 1er août 1450 : puis il demanda et obtint en décembre 1452 un délai pour la prestation d'un nouveau serment, et il jura enfin fidélité à Louis XI, en décembre 1461. On trouve de lui des mentions en 1454 et en 1462. Les chartes de Dom de Gaignières nous présentent sa signature à la date du 7 février 1446 et du 19 février 1470 : il construisit le cloître de Cerisy et mourut le 21 décembre 1473 : on l'ensevelit dans la chapelle de la très sainte Vierge, où il avait désigné lui-même l'emplacement de son tombeau.

Laurent II, le Clerc, originaire de la paroisse de Litry, près Cerisy, docteur en droit, fit profession sous l'abbé Noël Sabine, dont nous avons parlé plus haut. D'abord prieur de Saint-Fromond et abbé de Longues, il devint abbé de Cerisy à la démission de Richard Sabine en 1472 ; sa nomination vint du Souverain Pontife lui-même. Il est mentionné au mois de juillet 1474 dans les chartes de dom de Gaignières et prêta serment de fidélité au roi le 3 juillet 1484, il fit enfin construire le chapitre et y fit placer des fenêtres de verre en 1491 : on sait que les fenêtres à vitres étaient encore un luxe dans ce temps-là. Ce fut dans ce chapitre, qui était son œuvre, que son corps fut déposé le 27 janvier 1497 ou 1499.

Claude de Husson, évêque de Séez, dont nous parlerons plus tard, paraît avoir été le premier abbé commendataire de Cerisy : il obtint cette commende le 22 février 1508 et eut pour vicaire général chargé de la direction de l'abbaye le moine Marin du Montchel Jacques de Silly, protonotaire apostolique, obtint à son tour la commende de Cerisy le 28 octobre 1509 : il succéda ensuite à Claude de Husson sur le siège de Séez, devint abbé commendataire de Saint-Pierre-sur-Dives et mourut en 1539.

Georges d'Amboise, reçut la commende de Cerisy en 1542, et visita l'abbaye le 19 août 1554. Après lui, l'abbaye passa entre les mains d'un membre de sa famille, peut-être son neveu. C'était Louis de Clermont dont le père s'appelait aussi Louis de Clermont-Gallerande, sa mère, se nommait Renée d'Amboise. Lorsqu'il reçut la commende,

Louis était protonotaire apostolique. Il mourut le 26 décembre 1555, et fut enseveli dans l'église de la très sainte Trinité de Poitiers, devant l'autel où se trouvaient les reliques de sainte Antonine,martyre, et près de sa mère Renée d'Amboise.

Antoine d'Apchon, docteur en droit canonique *(decretorum)*, aumônier et conseiller du roi, obtint ensuite la commende et prit possession le 27 juin 1557. Il avait été nommé auparavant évêque de Tarbes, et avait reçu, le 26 novembre 1556, les comptes de Guillaume de Leberon, vicaire général, pour les années 1551, 1552 et 1553. Il constitua un procureur le vendredi 20 février 1557 (1558, selon notre manière de compter). Ce procureur nommé Godefroy de Gisran, fut chargé de défendre les intérêts de son évêque contre Claude d'Authin, archidiacre de Tarbes. En 1558, le procureur était Jean d'Apchon, parent de l'évêque, et probablement plus tard évêque de Périgueux. Celui-ci renonça à la procure de Tarbes en faveur de Gentien d'Amboise de Buey, protonotaire apostolique ; on croit qu'il laissa de même l'épiscopat de Périgueux à Pierre Fournier, abbé de Saint-Marien-d'Auxerre, avec lequel il permuta quatre ans plus tard en 1561. Encore quatre années plus tard, en 1565, la foudre tomba sur le clocher et sur la nef de Cerisy, et les endommagea beaucoup.

Alexandre de la Guesle jouissait de la commende de Cerisy en 1580 ; François de la Guesle en 1584 : ce dernier mourut archevêque de Tours en 1614. En 1620, le commendataire était Pierre II, Habert, prieur de Saint-Crépin *(Crispeiensis)*. Après lui, l'abbaye passa à plusieurs membres de sa famille. D'abord, ce fut Louis-Henri Habert, puis René Habert, sénateur ou membre du Parlement de Paris, qui gouvernait le 17 mars 1628. Il céda sa commende à son frère ou cousin Germain Habert, en 1630. Germain avait déjà en commende le monastère de la Roche, au diocèse de Paris : c'était un écrivain assez distingué, et il composa en français la vie du cardinal Pierre de Bérulle. Il mourut en 1654, à l'âge de quarante ans, et fut enseveli au milieu du chœur de son église abbatiale sous une tombe d'airain.

Après les Habert, le célèbre ministre d'Anne d'Autriche, le cardinal Jules Mazarin, tint la commende de Cerisy depuis l'année 1654, jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1661. Philippe de Vendôme, grand prieur de France, posséda ensuite cette abbaye avec plusieurs autres : il mourut à Paris le 24 juin 1727, à l'âge de soixante-onze ans et fut remplacé par Paul d'Albert de Luynes, proclamé abbé de Cerisy à Rome le 26 juin 1727 ; le nouveau titulaire prit possession par procureur le 9 septembre, et devint évêque de Bayeux en 1729, puis archevêque de Sens en 1753.

Cerisy resta ainsi en commende, au grand détriment de la vie religieuse, jusqu'à la révolution de 1789, qui la détruisit sans retour : elle était déjà du reste bien affaiblie avant cette époque et n'avait plus qu'un souffle de vie que la révolution se chargea d'éteindre.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

PAGES

PRÉFACE v

INTRODUCTION

Vocation des peuples — La Gaule. — Jules César. — Séez. — Évangélisation de Séez et de l'Hiémois : quelques aperçus concernant les autres Églises de la Gaule, et spécialement celles de la future Normandie. — Acquisition de l'Hiémois par les Normands. — Division de cette histoire 1

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA CONVERSION DE SÉEZ AU CHRISTIANISME, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DES NORMANDS DANS LA NEUSTRIE. — FIN DU 1er SIÈCLE-912 27

CHAPITRE Ier

SAINT LATUIN, 1er ÉVÊQUE DE SÉEZ. — FIN DU Ier SIÈCLE-110.

Apostolat de Saint Latuin. — Fondation de l'Église de Séez. — Regulus 27

CHAPITRE II

VACANCE DU SIÈGE DE SÉEZ. — 140-FIN DU IIIe SIÈCLE.

Notre-Dame de la Délivrande. — Causes des vacances qui se produisirent alors dans l'Épiscopat des Gaules. — Persécutions prolongées. — Saint Raven et saint Rasyphe. — Nouvelles Missions et rétablissement des Églises des Gaules . . . 33

CHAPITRE III

SAINT SIGISBOLD, 2e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — FIN DU IIIe SIÈCLE-311 A PEU PRÈS.

En quel sens nous avons donné le titre de Saints à des personnages dont le culte n'est pas approuvé par l'Église. — La Gaule en paix pendant la dernière persécution. — Constance Chlore. — Pontificat de saint Sigisbold. — Concile d'Arles. . 43

CHAPITRE IV

SAINT LANDRY, 3e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — MILIEU DU IVe SIÈCLE.

Les provinces de l'Empire deviennent des Préfectures. — Nouvelles invasions. — Supplice de saint Landry. — Sa mort. — Luttes de l'Église contre l'Arianisme. 49

CHAPITRE V

HUBERT OU ANNOBERT, 4e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — IVe ET Ve SIÈCLES.

Incertitude sur le temps du pontificat d'Hubert ou Annobert. — Établissement des Francs dans les Gaules. — Difficultés que produit la succession de nos Évêques. 54

CHAPITRE VI

SAINT HILE OU NILLE, 5e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — Ve SIÈCLE.

Sainte Céronne. — Conversion de Clovis. — 1er Concile d'Orléans. — Litharède. — Les fils de Clovis 60

CHAPITRE VII

SAINT PASSIF, 6e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 529-550 A PEU PRÈS.

La vie monastique dans nos contrées. — Saint Passif. — 2e, 3e, 4e et 5e Conciles d'Orléans. — La France entièrement chrétienne. — Saints de cette époque : saint Pourçain, saint Front de Périgueux, saint Ernier, saint Alnée et saint Auvieu, saint Fraimbault, saint Front de Mici, saint Brice, saint Bômer, saint Ortaire, saint Léonard de Vandœuvre, saint Léonard de Noblac, saint Rigomer ; autres saints du Diocèse et des environs. — Œuvres pieuses des Rois Francs. 80

CHAPITRE VIII

LEUDEBAUD, 7e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 550-580.

Difficultés sur la succession de nos Évêques à cette époque. — Second Concile de Tours. — Quatrième Concile de Paris. . . 136

CHAPITRE IX

HILDEBRAND Ier, 8e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 580-585 A PEU PRÈS.

Incertitude qui règne sur le Pontificat de cet Évêque. — Cinquième Concile de Paris 150

CHAPITRE X

ROBERT Ier OU RODOBERT, 9e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 585-628.

Concile de Mâcon. — Concile de Poitiers. — Saint Évroult. — Saint Mérault. — Saint Laumer 154

CHAPITRE XI

GEOFFROY OU GODEFROY, 10e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 628-640 A PEU PRÈS

Rang que doit occuper Geoffroy dans la liste de nos évêques. — Incertitude qui règne sur les actions de ce Prélat et sur le temps auquel il a vécu 180

CHAPITRE XII

AMLACAIRE, 11e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 640-660 A PEU PRÈS.

Rang que l'on peut assigner à Amlacaire — Second Concile de Châlons-sur-Saône. — Saint Longis. — Fondations d'Évron et d'un Monastère de Vierges au Mans. — Translation des reliques de sainte Scholastique dans cette ville. 181

CHAPITRE XIII

SAINT MAILLARD, 12e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 660-670 A PEU PRÈS.

Avènement de saint Maillard. — Saint Cénery. — Saint Wandrille et son Abbaye de Fontenelle. 194

CHAPITRE XIV

ROBERT II, 13e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — VERS L'AN 660.

Rang et court Pontificat de l'Évêque Robert II 206

CHAPITRE XV

SAINT RAVEREIN, 14e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 680-682

Vie de saint Raverein. — Saint Philibert et l'abbaye de Jumièges. — Saint Hermeland 207

CHAPITRE XVI

SAINT ALNOBERT, 15e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — FIN DU VIIe SIÈCLE-706.

Difficultés sur le temps où vécut saint Alnobert. — Sa vie. — Saint Évremond. — Saint Joudry. — Saint Albert de Gambron 215

CHAPITRE XVII

SAINT LOYER, 16e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 706-752.

Rang que doit occuper saint Loyer dans la liste de nos évêques. — Sa vie. — Le pélerinage et la foire de Notre-Dame de Guibray. — Fondation du Prieuré du Theil 229

CHAPITRE XVIII

SAINT GODEGRAND, 17e ÉVÊQUE DE SÉEZ ET MARTYR. — 752-770 A PEU PRÈS.

Rang de saint Godegrand parmi nos Évêques. — État politique de la France à cette époque. — Les Comtes d'Exmes et leur capitale. — Les premiers ducs de Neustrie. — Vie et martyre de saint Godegrand. — Sainte Opportune. — Sainte Lanthilde. — L'intrus Grodobert. — Sainte Nicole 239

CHAPITRE XIX

SAINT FROGENT OU GÉRARD, 18e ÉVÊQUE DE SÉEZ. – DATE INCERTAINE.

Difficultés énormes que l'on rencontre dans le classement de nos Évêques à cette époque. — Vie de saint Gérard. — Sainte Walburge ou Gauburge. — Mort de Charlemagne. — Fondations diverses. 265

CHAPITRE XX

REGINALD OU RENAUD, 19e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — VERS 820.

Rang occupé par Renaud dans la liste de nos Évêques . . . 276

CHAPITRE XXI

INGELNON, 20e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 820-839.

Époque du pontificat d'Ingelnon. — Concile de Thionville. — Le Perche commence à prendre place dans l'histoire — Œuvres de saint Aldric, évêque du Mans. — Saint Siméon 277

CHAPITRE XXII

SAXOBODE, 21e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 838-850 A PEU PRÈS

Pontificat de Saxobode. — Concile de Paris, confirmation du Concile de Meaux. — Assemblée d'Épernay. — Noménoé, duc, puis roi de Bretagne. — Premières incursions des Normands 291

CHAPITRE XXIII

HILDEBRAND II, 22e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 850-884.

Deuxième concile de Soissons. — Saint-Martin-du-vieux-Bellême et Corbion. — Concile de Verberies. — Assemblée de Bonneuil. — Guerres entre les fils de Charles-le-Chauve. — Conciles de Savonnières et de Quiersy. — Concile de Valence. — Les reliques de saint Godegrand. — Les Normands dans le Diocèse de Séez. — Premier concile de Piste. — Troisième concile de Soissons. — Concile de Troyes. — Assemblée de Pîtres. — Concile de Pontion. — Diète de Pavie. — Mort de Charles-le-Chauve. — Nouveau concile de Troyes. — Mort d'Hildebrand II 311

CHAPITRE XXIV

SAINT ADELIN, 23e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 884-900.

Rang qu'occupe saint Adelin parmi nos Évêques. — Ses commencements. — Il compose la vie de sainte Opportune, et retrouve les reliques de sainte Céronne. — Son *Bénédictionnaire*. — Sa mort. — Troubles qui existaient de son temps. — Translations de reliques — Fondations. — Saint Clair. — Les chefs Normands Bier et Hastings. — Apparition de Rollon. . 338

CHAPITRE XXV

ROBERT III, 24e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 900-920 A PEU PRÈS.

Nouveaux exploits de Rollon. — Le Roi Charles-le-Simple lui donne la Neustrie. — Il s'empare ensuite de la Bretagne. — Sa législation. Clameur de *haro*. — Guerres intestines dans le royaume de France. — Mort de Rollon. — Guillaume *Longue-Epée*. 364

LIVRE II

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF DES NORMANDS EN FRANCE, JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE TEMPOREL DE L'ÉGLISE SUR LA SOCIÉTÉ. — 912-1295.

CHAPITRE Ier

AZON, 25e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — MILIEU ET FIN DU Xe SIÈCLE.

Nouvelles obscurités sur la suite de nos Évêques. — Agrandissements des Normands. — Premières restauratlons — Jumièges. — Émigrations Normandes. — Assassinat de Guillaume *Longue-Épée*. — Richard-*sans-Peur*. — Les comtes de Bellême à cette époque. — Autres restaurations : Fécamp, Saint-Pierre et Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel — Mort de Richard-*sans-Peur*. — Richard-*le-Bon*. — Construction à Séez d'une nouvelle Cathédrale 380

CHAPITRE II

SIGEFROID, 26e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1007-1017 A PEU PRÈS.

Rang de Sigefroid parmi nos évêques. — La terre du Buhot devient mense épiscopale. — Fondation de l'Abbaye de Lonlay. — Les Talvas à cette époque. — Règne de Richard-le-Bon. — Histoire de Lonlay. — Notre-Dame de Bernay 403

CHAPITRE III

RICHARD Ier, 27e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1017-1025.

Rang qu'occupe Richard I^e^ parmi nos évêques. — Saint-Léonard de Bellême. — Domfront. — La Normandie à cette époque. — Richard-le-Bon. — Guillaume Talvas Ier. — Dernières œuvres du duc Richard. — Situation du Maine 413

CHAPITRE IV

RADBOD DE FLERS, 28e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1025-1034.

Origine de Radbod. — Ses actes épiscopaux — L'abbaye de Cerisy. — Richard III et Robert-*le-Magnifique*, ducs de Normandie. — Naissance de Guillaume-*le-Bâtard*. — Robert et Guillaume Talvas II, comtes de Bellême. — Alençon à cette époque. — Les Églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard de cette ville. — Démission de Robert-le-Magnifique, duc de Normandie. — Avènement de Guillaume-le-Bâtard 429

APPENDICE I. — L'Abbaye de Lonlay 453

APPENDICE II. — L'Abbaye de Notre-Dame de Bernay 455

APPENDICE III. — L'Abbaye de Cerisy 460

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

Alençon. — Typographie E. Renaut-De Broise. — 4. 99.

